

# Classification Internationale des Brevets

2012.01

Section A

NÉCESSITÉS COURANTES  
DE LA VIE



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

---



## SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

TABLE DES MATIÈRES DE LA SECTION  
(renvois et notes omis)Subsection : **ACTIVITÉS RURALES**

<b>A01</b>	<b>AGRICULTURE; SYLVICULTURE; ÉLEVAGE; CHASSE; PIÉGEAGE; PÊCHE.....</b>	<b>4</b>
A01B	Travail de la terre en agriculture ou en sylviculture; Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général.....	4
A01C	Plantation; Ensemencement; Fertilisation.....	7
A01D	Récolte; Fauchage.....	9
A01F	Battage; Mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires; Appareils fixes ou outils à main pour botteler ou lier la paille, le foin ou les produits similaires; Coupe de la paille, du foin ou de produits similaires; Emmagasiner des produits agricoles ou horticoles.....	14
A01G	Horticulture; Culture des légumes, des fleurs, du riz, des fruits, de la vigne, du houblon ou des algues; Sylviculture; Irrigation.....	15
A01H	Nouveautés végétales ou procédés pour leur obtention; Reproduction de plantes par des techniques de culture de tissus.....	17
A01J	Fabrication des produits laitiers.....	18
A01K	Élevage; Aviculture; Pisciculture; Apiculture; Pêche; Obtention d'animaux, non prévue ailleurs; Nouvelles races d'animaux.....	19
A01L	Maréchalerie.....	23
A01M	Capture ou piégeage des animaux; Épouvantails; Appareils de destruction d'animaux ou de plantes nuisibles.....	23
A01N	Conservation de corps humains ou animaux ou de végétaux, ou de parties de ceux-ci; Biocides, p.ex. en tant que désinfectants, pesticides ou herbicides; Produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles; Régulateurs de croissance des végétaux.....	24
A01P	Activité biocide, activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles, ou activité de régulation de croissance des végétaux, de composés ou de préparations chimiques.....	31

Subsection : **ALIMENTATION; TABAC**

<b>A21</b>	<b>CUISSON AU FOUR; MATÉRIEL POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAITEMENT DE LA PÂTE; PÂTE À CUIRE.....</b>	<b>32</b>
A21B	Fours de boulangerie; Machines ou matériel de cuisson au four.....	32

A21C	Machines ou matériel pour la préparation ou le traitement de la pâte; Manutention des produits cuits en pâte.....	32
A21D	Traitement, p.ex. conservation, de la farine ou de la pâte à cuire, p.ex. par addition d'ingrédients; Cuisson; Produits de boulangerie; Leur conservation.....	33
<b>A22</b>	<b>BOUCHERIE; TRAITEMENT DE LA VIANDE; TRAITEMENT DE LA VOLAILLE OU DU POISSON.....</b>	<b>34</b>
A22B	Abattage.....	34
A22C	Traitement de la viande, de la volaille ou du poisson.....	34
<b>A23</b>	<b>ALIMENTS OU PRODUITS ALIMENTAIRES; LEUR TRAITEMENT, NON COUVERT PAR D'AUTRES CLASSES.....</b>	<b>35</b>
A23B	Conservation, p.ex. par mise en boîte, de la viande, du poisson, des œufs, des fruits, des légumes, des graines comestibles; Mûrissement chimique des fruits ou des légumes; Produits conservés, mûris ou mis en boîte.....	36
A23C	Produits laitiers, p.ex. lait, beurre, fromage; Succédanés du lait ou du fromage; Leur fabrication.....	37
A23D	Huiles ou graisses comestibles, p.ex. margarines, huiles pour cuisson.....	39
A23F	Café; Thé; Succédanés du café ou du thé; Leur fabrication, préparation ou infusion.....	39
A23G	Cacao; Produits à base de cacao, p.ex. chocolat; Succédanés de cacao ou de produits à base de cacao; Confiserie; Chewing-gum; Glaces; Leur fabrication.....	40
A23J	Compositions à base de protéines pour l'alimentation; Traitement des protéines pour l'alimentation; Compositions à base de phosphatides pour l'alimentation.....	42
A23K	Produits alimentaires spécialement adaptés aux animaux; Procédés spécialement adaptés à leur fabrication.....	42
A23L	Aliments, produits alimentaires ou boissons non alcoolisées non couverts par les sous-classes ; Leur préparation ou traitement, p.ex. cuisson, modification des qualités nutritives, traitement physique; Conservation des aliments ou produits alimentaires en général.....	43

## Section A

A23N	Machines ou appareils pour traiter les récoltes de fruits, de légumes ou de bulbes à fleurs en grandes quantités, non prévus ailleurs; Épluchage de légumes ou pelage de fruits en grandes quantités; Appareils pour la préparation de la nourriture pour animaux.....	46
A23P	Mise en forme ou traitement des produits alimentaires non couvert intégralement par une seule autre sous-classe.....	47
<b>A24</b>	<b>TABAC; CIGARES; CIGARETTES; ARTICLES POUR FUMEURS.....</b>	<b>47</b>
A24B	Fabrication ou préparation du tabac à fumer ou à chiquer; Tabac; Tabac à priser.....	47
A24C	Machines pour la fabrication des cigares ou cigarettes.....	48
A24D	Cigares; Cigarettes; Filtres à fumée de tabac; Bouts de cigares ou de cigarettes; Fabrication des filtres à fumée de tabac ou des bouts.....	49
A24F	Articles pour fumeurs; Boîtes d'allumettes.....	49

### Subsection : OBJETS PERSONNELS OU MÉNAGERS

<b>A41</b>	<b>VÊTEMENTS.....</b>	<b>52</b>
A41B	Chemises; Sous-vêtements; Layette; Mouchoirs.....	52
A41C	Corsets; Soutiens-gorge.....	52
A41D	Vêtements de dessus; Vêtements de protection; Accessoires.....	53
A41F	Dispositifs d'attache pour vêtements; Articles de suspension.....	54
A41G	Fleurs artificielles; Postiches; Masques; Plumes.....	55
A41H	Outils ou méthodes, non prévus ailleurs, pour la confection des vêtements, p.ex. pour la confection sur mesure, le prêt-à-porter.....	55
<b>A42</b>	<b>CHAPELLERIE.....</b>	<b>56</b>
A42B	Chapeaux; Couvre-chefs.....	56
A42C	Fabrication ou garniture des chapeaux ou autres couvre-chefs.....	57
<b>A43</b>	<b>CHAUSSURES.....</b>	<b>57</b>
A43B	Éléments caractéristiques des chaussures; Parties constitutives des chaussures.....	57
A43C	Attaches ou accessoires pour chaussures; Lacets en général.....	59
A43D	Machines, outillage, équipement ou procédés pour fabriquer ou réparer les chaussures.....	60
<b>A44</b>	<b>MERCERIE; BIJOUTERIE.....</b>	<b>64</b>
A44B	Boutons, épingles, boucles, fermetures à curseur ou à glissière ou similaires.....	64
A44C	Bijouterie; Bracelets; Autres parures personnelles; Pièces de monnaie.....	65

<b>A45</b>	<b>OBJETS D'USAGE PERSONNEL OU ARTICLES DE VOYAGE.....</b>	<b>66</b>
A45B	Cannes; Parapluies; Ombrelles; Éventails ou objets similaires pour dames.....	66
A45C	Porte-monnaie; Bagages; Sacs portés à la main.....	67
A45D	Articles pour la coiffure ou le rasage; Soins des mains ou autres traitements cosmétiques.....	68
A45F	Matériel de voyage ou de camping; Sacs ou paquetages portés sur le corps.....	72
<b>A46</b>	<b>BROSSERIE.....</b>	<b>73</b>
A46B	Brosses ou pinceaux.....	73
A46D	Fabrication des brosses ou pinceaux.....	74
<b>A47</b>	<b>AMEUBLEMENT; ARTICLES OU APPAREILS MÉNAGERS; MOULINS À CAFÉ; MOULINS À ÉPICES; ASPIRATEURS EN GÉNÉRAL.....</b>	<b>74</b>
A47B	Tables; Bureaux; Mobilier de bureau; Meubles à tiroirs; Tiroirs; Parties constitutives générales des meubles.....	74
A47C	Chaises; Canapés; Lits.....	78
A47D	Ameublement spécialement conçu pour enfants.....	83
A47F	Ameublement, agencements ou accessoires spéciaux pour magasins, entrepôts, bars, restaurants ou lieux similaires; Guichets.....	84
A47G	Ustensiles de ménage ou de table.....	85
A47H	Garnitures pour fenêtres ou portes.....	88
A47J	Matériel de cuisine; Moulins à café; Moulins à épices; Appareils à préparer les boissons.....	89
A47K	Appareils sanitaires non prévus ailleurs; Accessoires de toilette.....	92
A47L	Lavage ou nettoyage domestique; Aspirateurs en général.....	94

### Subsection : SANTÉ; SAUVEGARDE; AMUSEMENTS

<b>A61</b>	<b>SCIENCES MÉDICALE OU VÉTÉRINAIRE; HYGIÈNE.....</b>	<b>99</b>
A61B	Diagnostic; Chirurgie; Identification.....	99
A61C	Technique dentaire; Dispositifs ou méthodes pour l'hygiène buccale ou dentaire.....	104
A61D	Instruments, appareils, outillage ou méthodes de médecine vétérinaire.....	106
A61F	Filtres implantables dans les vaisseaux sanguins; Prothèses; Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents; Dispositifs d'orthopédie, de soins ou de contraception; Fomentation; Traitement ou protection des yeux ou des oreilles; Bandages, pansements ou garnitures absorbantes; Nécessaires de premier secours.....	107
A61G	Moyens de transport, moyens de transport personnels ou aménagements, spécialement adaptés pour les personnes handicapées ou les malades; Tables ou chaises d'opération; Fauteuils pour soins dentaires; Dispositifs d'inhumation.....	110

A61H	Appareils de physiothérapie, p.ex. dispositifs pour localiser ou stimuler les endroits de réflectivité du corps; Respiration artificielle; Massage; Bains pour usages thérapeutiques ou hygiéniques particuliers ou pour parties déterminées du corps.....	112	A62D	Moyens chimiques pour éteindre les incendies; Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique; Composition des matériaux pour revêtements ou vêtements protecteurs contre les agents chimiques nuisibles; Composition des matériaux pour les parties transparentes des masques à gaz, appareils respiratoires, sacs ou casques respiratoires; Composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires.....	145
A61J	Récipients spécialement adaptés à des fins médicales ou pharmaceutiques; Dispositifs ou procédés spécialement conçus pour donner à des produits pharmaceutiques une forme physique déterminée ou une forme propre à leur administration; Dispositifs pour administrer la nourriture ou les médicaments par voie buccale; Amusettes buccales pour bébés; Crachoirs.....	113	<b>A63</b>	<b>SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS.....</b>	<b>147</b>
A61K	Préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette.....	114	A63B	Matériel d'éducation physique, de gymnastique, de natation, d'escalade ou d'escrime; Jeux de balles; Matériel d'entraînement.....	147
A61L	Procédés ou appareils pour stériliser des matériaux ou des objets en général; Désinfection, stérilisation ou désodorisation de l'air; Aspects chimiques des bandages, des pansements, des garnitures absorbantes ou des articles chirurgicaux; Matériaux pour bandages, pansements, garnitures absorbantes ou articles chirurgicaux.....	130	A63C	Patins; Skis; Patins à roulettes; Forme ou tracé de terrains, de pistes ou similaires.....	150
A61M	Dispositifs pour introduire des agents dans le corps ou les déposer sur celui-ci; Dispositifs pour faire circuler des agents dans le corps ou pour les en retirer; Dispositifs pour provoquer le sommeil ou la léthargie ou pour y mettre fin.....	134	A63D	Boulodromes; Jeux de boules; Boule italienne; Boules; Billards anglais; Billards.....	152
A61N	Électrothérapie; Magnétothérapie; Thérapie par radiations; Thérapie par ultrasons.....	137	A63F	Jeux de cartes, de roulette ou jeux se jouant sur table; Jeux d'intérieur utilisant de petits éléments de jeu mobiles; Jeux non prévus ailleurs.....	153
A61P	Activité thérapeutique spécifique de composés chimiques ou de préparations médicinales.....	138	A63G	Manèges; Balançoires; Chevaux à bascule; Toboggans; Montagnes russes; Distractions publiques analogues.....	154
A61Q	Utilisation spécifique de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette.....	141	A63H	Jouets, p.ex. toupies, poupées, cerceaux, jeux de construction.....	155
<b>A62</b>	<b>SAUVETAGE; LUTTE CONTRE L'INCENDIE....</b>	<b>142</b>	A63J	Matériel de théâtre, cirque ou d'autres lieux de spectacle; Accessoires de prestidigitatation ou analogues.....	159
A62B	Dispositifs, appareils ou procédés de sauvetage.....	142	A63K	Courses; Sports équestres; Matériel ou accessoires à cet effet.....	159
A62C	Lutte contre l'incendie.....	143	<b>A99</b>	<b>MATIÈRE NON PRÉVUE AILLEURS DANS LA PRÉSENTE SECTION.....</b>	<b>159</b>
			A99Z	Matière non prévue ailleurs dans la présente section.....	159

## ACTIVITÉS RURALES

### A01 AGRICULTURE; SYLVICULTURE; ÉLEVAGE; CHASSE; PIÉGEAGE; PÊCHE

**A01B TRAVAIL DE LA TERRE EN AGRICULTURE OU EN SYLVICULTURE; PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES, EN GÉNÉRAL** (ouverture ou recouvrement de sillons ou de trous pour ensemencement, plantation ou fumage A01C 5/00; machines pour la récolte des racines ou tubercules A01D; faucheuses convertibles en appareils de travail de la terre ou capables de travailler la terre A01D 42/04; faucheuses combinées avec des instruments de travail de la terre A01D 43/12; travail de la terre pour travaux publics ou exploitations minières E01, E02, E21)

#### Schéma général

OUTILS À MAIN.....	1/00
CHARRUES	
Structures générales.....	3/00, 5/00, 9/00, 11/00
Adaptations particulières.....	13/00, 17/00
Parties constitutives.....	15/00
HERSES	
Structures générales.....	19/00, 21/00
Applications particulières.....	25/00
Parties constitutives.....	23/00
INSTRUMENTS UTILISABLES SOIT COMME CHARRUES, SOIT COMME HERSES OU SIMILAIRES.....	7/00
AUTRES MACHINES.....	27/00-45/00, 49/00, 77/00
PIÈCES OU PARTIES DE MACHINES OU INSTRUMENTS.....	59/00-71/00
TRANSPORT EN AGRICULTURE.....	51/00, 73/00, 75/00
AUTRES PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES.....	76/00
MÉTHODES PARTICULIÈRES DE TRAVAIL DU SOL.....	47/00, 79/00

<b>1/00 Outils à main</b> (tranche-bordures pour pelouses A01G 3/06)	3/14	• • • Charrues à bâti
1/02 • Bêches; Pelles	3/16	• • Charrues réversibles, c. à d. capables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour à plat)
1/04 • • dentelées	3/18	• • • Charrues tourne-oreille
1/06 • Houes; Bineuses à main	3/20	• • • Charrues bascule
1/08 • • à lame unique	3/22	• • • à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement (charrues tilbury doubles)
1/10 • • à plusieurs lames		
1/12 • • à lames dentelées		
1/14 • • à dents uniquement	3/24	• Charrues tractées (A01B 3/04 a priorité)
1/16 • Sarcloirs	3/26	• • non réversibles
1/18 • • Outils du type pince	3/28	• • Charrues réversibles
1/20 • Combinaisons de différentes sortes d'outils à main	3/30	• • • Charrues tourne-oreille
1/22 • Fixation aux manches des lames ou similaires (manches pour outils ou leur fixation, en général B25G); Lames interchangeables ou ajustables	3/32	• • • Charrues bascule
1/24 • pour le traitement de prairies ou pelouses [2]	3/34	• • • Charrues à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
	3/36	• Charrues portées
	3/38	• • non réversibles
	3/40	• • Charrues réversibles
	3/42	• • • Charrues tourne-oreille
	3/421	• • • • avec support d'attelage en une seule pièce [2]
	3/426	• • • • avec support d'attelage en plusieurs parties [2]
	3/44	• • • à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
	3/46	• Charrues semi-portées
	3/50	• Charrues automotrices
	3/52	• • à trois roues ou plus, ou à chenilles
	3/54	• • • non réversibles
	3/56	• • • Charrues réversibles

#### Charrues

##### 3/00 Charrues à socs fixes

3/02 • Charrues à traction humaine	
3/04 • Charrues à traction animale	
3/06 • • non réversibles, c. à d. incapables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour en planche)	
3/08 • • • Charrues araires	
3/10 • • • Charrues à avant-train; Charrues à roue unique	
3/12 • • • Charrues à deux roues	

- 3/58 • • à deux roues
- 3/60 • • • Charrues réversibles
- 3/62 • • • • Charrues bascule
- 3/64 • Charrues à treuil; Dispositifs indicateurs ou à signaux pour systèmes de charrues à treuil
- 3/66 • • avec système mécanique d'enroulement monté sur la charrue
- 3/68 • • Systèmes de treuil à un ou deux moteurs
- 3/70 • • • Systèmes à moteur unique pour travail sur pente inclinée
- 3/72 • • Moyens d'ancrage des câbles
- 3/74 • Utilisation de l'énergie électrique pour la traction des charrues (collecteurs de courant électrique B60L 5/00)
- 5/00 Charrues à outils de travail rotatifs non entraînés, p.ex. à disques (à outils rotatifs entraînés A01B 9/00)**
- 5/02 • à traction animale
- 5/04 • à traction mécanique
- 5/06 • • non réversibles
- 5/08 • • Charrues réversibles
- 5/10 • portées ou semi-portées
- 5/12 • • non réversibles
- 5/14 • • Charrues réversibles
- 5/16 • Charrues automotrices à disques ou similaires
- 7/00 Instruments à disques ou similaires, de travail de la terre, utilisables soit comme charrues, soit comme herse, soit comme instruments similaires**
- 9/00 Charrues à outils rotatifs entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)**
- 11/00 Charrues à outils pouvant osciller, fouiller ou défoncer**
- 13/00 Charrues ou machines similaires pour des travaux particuliers (pour drainage E02B 11/02)**
- 13/02 • à butter, c. à d. comportant des versoirs symétriques (buttoirs)
- 13/04 • pour le labourage en vignobles, vergers ou similaires (vignerottes)
- 13/06 • • Dispositifs pour prévenir l'endommagement des ceps ou des tiges similaires
- 13/08 • pour le travail du sous-sol
- 13/10 • • Instruments spéciaux de défoncement des couches du sous-sol
- 13/12 • • • Dispositifs pour étaler les couches du sous-sol sur la surface
- 13/14 • pour le travail de la terre en plusieurs couches
- 13/16 • Machines pour empêcher l'érosion, p.ex. pour creuser des bassins, endiguer les fossés
- 15/00 Eléments, outils ou parties constitutives des charrues**
- 15/02 • Lames de charrues; Leur fixation
- 15/04 • • Socs
- 15/06 • • • Socs interchangeable ou réglables
- 15/08 • • Versoirs
- 15/10 • • • Versoirs interchangeable ou réglables
- 15/12 • Ages; Mancherons (poignées pour outils ou leur fixation en général B25G)
- 15/14 • Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00) [4]
- 15/16 • Disques (leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage des disques; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24)
- 15/18 • Coutres
- 15/20 • Dispositifs particuliers de réglage pour outils de charrues remorquées, ou montées sur tracteurs, pour le travail sur coteaux ou en déclivités
- 17/00 Charrues comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. pour enfouir le fumier, briser les mottes (A01B 49/00 a priorité; charrues pour le travail du sous-sol A01B 13/08) [2]**
- Herse**
- 19/00 Herse à outils non rotatifs (herse traînante)**
- 19/02 • à outils fixés rigidement ou élastiquement à un bâti porte-outil
- 19/04 • • avec deux porte-outils au plus
- 19/06 • • à outils ou bâti porte-outil mus mécaniquement en va-et-vient
- 19/08 • constituées par un réseau de chaînes portant des dents ou éléments similaires
- 19/10 • Dispositifs de relevage ou de nettoyage
- 21/00 Herse à outils rotatifs non entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)**
- 21/02 • à dents ou outils similaires
- 21/04 • • à axes horizontaux
- 21/06 • • à axes verticaux
- 21/08 • à disques ou outils similaires (pulvérisateurs)
- 23/00 Eléments, outils ou parties constitutives des herse**
- 23/02 • Dents; Leur fixation
- 23/04 • Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00); Dispositifs de traction [4]
- 23/06 • Disques (A01B 15/16 a priorité; leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24) [2]
- 25/00 Herse comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. des distributeurs d'engrais; Herse à destination particulière (A01B 39/00 a priorité)**
- Autres machines pour le travail de la terre**
- 27/00 Brise-mottes**
- 29/00 Rouleaux**
- 29/02 • à surface lisse
- 29/04 • à surface non lisse constituée par des anneaux ou des disques rotatifs libres, ou à saillies ou à nervures ménagées sur le corps du rouleau; Rouleaux tasseurs
- 29/06 • comportant des dispositifs accessoires particuliers
- 31/00 Planches traînantes (niveleuses)**
- 33/00 Instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés**
- 33/02 • dont les outils sont montés sur un arbre horizontal, perpendiculaire au sens de la marche
- 33/04 • dont les outils sont montés sur un arbre horizontal parallèle au sens de la marche
- 33/06 • dont les outils sont montés sur un arbre vertical ou presque vertical
- 33/08 • Outils; Détails, p.ex. adaptations des organes de transmission
- 33/10 • • Caractéristiques de structure ou de fonctionnement des outils
- 33/12 • • Disposition des outils; Ecrans de protection des outils

## A01B

- 33/14 • • Fixation des outils à l'arbre d'entraînement, p.ex. outils montés à ressort
  - 33/16 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité; pour semer ou fertiliser A01B 49/06) [2]
  - 35/00 Autres machines pour le travail de la terre** (A01B 37/00, A01B 39/00, A01B 77/00 ont priorité)
    - 35/02 • à outils non rotatifs
    - 35/04 • • à traction animale ou mécanique
    - 35/06 • • • à outils souples
    - 35/08 • • • à outils rigides
    - 35/10 • • montées sur tracteurs
    - 35/12 • • • à outils souples
    - 35/14 • • • à outils rigides
    - 35/16 • à outils rotatifs ou roulants non entraînés
    - 35/18 • comportant des outils rotatifs et des outils non rotatifs
    - 35/20 • Outils; Détails
    - 35/22 • • Outils non rotatifs; Leur montage
    - 35/24 • • • Outils souples
    - 35/26 • • • Outils rigides
    - 35/28 • • Outils rotatifs; Leur montage
    - 35/30 • • Châssis (A01B 23/04 a priorité) [2]
    - 35/32 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires
  - 37/00 Dispositifs pour ameublir le sol tassé par des roues ou causes similaires**
  - 39/00 Autres machines spécialement destinées au travail du sol sur lequel poussent des cultures**
    - 39/02 • à outils non rotatifs
    - 39/04 • • à traction animale ou mécanique
    - 39/06 • • Machines automotrices
    - 39/08 • à outils rotatifs
    - 39/10 • à outils oscillants
    - 39/12 • à fonction particulière
    - 39/14 • • à butter
    - 39/16 • • pour le travail en vignobles, vergers ou similaires
    - 39/18 • • à sarcler
    - 39/19 • • • Sarcleuses à tige, c. à d. sarcleuses à tiges rotatives entraînées sous la surface du sol
    - 39/20 • Outils; Détails
    - 39/22 • • Outils; Leur montage
    - 39/24 • • Châssis (A01B 23/04 a priorité) [2]
    - 39/26 • • Disposition pour protéger les plantes
    - 39/28 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité) [2]
  - 41/00 Machines à éclaircir les plants (démairieuses)**
    - 41/02 • à outils oscillants
    - 41/04 • à outils rotatifs
    - 41/06 • avec commande électrique, p.ex. photo-électrique, des opérations d'éclaircissement
  - 43/00 Machines pour retirer du sol les pierres, les racines indésirables ou les détritiques similaires, p.ex. râtaux tractés [4]**
  - 45/00 Machines pour l'entretien des prairies ou des gazons**
    - 45/02 • pour aérer
    - 45/04 • coupe-gazon ou lève-gazon
  - 47/00 Travail de la terre par application d'une différence de potentiel électrique entre les outils et le sol**
  - 49/00 Machines combinées** (dispositifs auxiliaires attelés à des machines d'un autre genre, p.ex. herses attelées à des charrues, voir les groupes relatifs à ces machines)
    - 49/02 • à plusieurs outils de travail de la terre de nature différente
    - 49/04 • Combinaisons d'outils de travail de la terre et d'outils non destinés au travail de la terre, tels que des plantoirs
    - 49/06 • • pour semer ou répandre des engrais
- Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général [3]**
- 51/00 Châssis spécialement adaptés au montage de différentes sortes d'outils ou machines agricoles** (sous l'aspect véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60 ou B62)
    - 51/02 • entraînés par moteur
    - 51/04 • à traction animale ou mécanique
  - 59/00 Dispositifs particuliers pour l'attelage des animaux ou des tracteurs aux machines ou instruments agricoles** (A01B 63/00 a priorité; attelage des véhicules, en général B60D; attelages de véhicules à traction animale, en général B62C 5/00) [3]
    - 59/02 • pour machines à traction animale
    - 59/04 • pour machines tirées ou poussées par tracteurs
    - 59/041 • • avec prévention ou limitation du jeu latéral des instruments (prévention de l'excès de tension A01B 61/00) [2]
    - 59/042 • • dont les moyens de traction sont disposés à l'arrière du tracteur
    - 59/043 • • • avec attelage à trois points, p.ex. par accouplement à déclenchement rapide (A01B 59/06 a priorité)
    - 59/044 • • dont les moyens de traction sont disposés à la partie centrale du tracteur
    - 59/046 • • dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés sur le côté du tracteur
    - 59/048 • • dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés à l'avant du tracteur
    - 59/06 • pour machines montées sur tracteurs
  - 61/00 Dispositifs ou pièces des machines ou instruments agricoles pour éviter un effort excessif** (limiteurs d'effort pour attelage de véhicules, en général B60D; limiteurs d'effort d'accouplement en soi F16D) [3]
    - 61/02 • des systèmes d'accouplement des tracteurs aux machines
    - 61/04 • des points de fixation des outils de travail aux flèches ou bâtis
  - 63/00 Dispositifs ou agencements de levage ou de réglage pour machines ou instruments agricoles** (mécanismes de relevage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/24; dispositifs de réglage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/28; caractéristiques de structure des dispositifs de levage en soi B66F) [3]
    - 63/02 • pour instruments montés sur tracteurs
    - 63/04 • • Dispositifs à main; Dispositifs à compensateurs mécaniques, p.ex. ressorts
    - 63/06 • • manœuvrés mécaniquement par le moteur du tracteur
    - 63/08 • • manœuvrés par le déplacement du tracteur
    - 63/10 • • à manœuvre hydraulique ou pneumatique
    - 63/102 • • • caractérisés par la position du montage sur le tracteur, p.ex. sur la partie arrière

- 63/104 • • • • sur la partie centrale, c. à d. entre les roues avant et arrière
- 63/106 • • • • sur le côté
- 63/108 • • • • sur la partie avant
- 63/11 • • • • pour la commande du transfert de charge entre les instruments et les roues du tracteur [2]
- 63/111 • • • • Réglage de la profondeur de travail des instruments
- 63/112 • • • • pour la commande de la force de traction [2]
- 63/114 • • • • pour obtenir une profondeur de travail constante [2]
- 63/118 • • • • Montage des instruments sur les attelages à relevage (A01B 59/043 a priorité; prévention ou limitation du jeu latéral des instruments A01B 59/041; prévention de l'excès de tension A01B 61/00) [2]
- 63/12 • • • • à manœuvre électrique
- 63/14 • • • • pour instruments à traction animale ou mécanique
- 63/16 • • • • avec roues réglables par rapport au bâti
- 63/18 • • • • par embrayage entre axe à baïonnette et roue
- 63/20 • • • • à engrenages à crémaillère
- 63/22 • • • • à commande hydraulique ou pneumatique
- 63/24 • • • • Outils ou supports d'outils réglables en position par rapport au bâti
- 63/26 • • • • à la main
- 63/28 • • • • par l'action de la machine ou de l'instrument
- 63/30 • • • • par l'action du moteur transmise mécaniquement
- 63/32 • • • • par moyens hydrauliques ou pneumatiques
- 67/00 Dispositifs pour asservir le moteur du tracteur à la résistance des outils de travail** (limiteurs d'effort A01B 61/00)
- 69/00 Direction des machines ou instruments agricoles; Guidage des machines ou instruments agricoles selon un parcours déterminé [3]**
- 69/02 • • • • Marqueurs de sillons ou dispositifs similaires; Fils d'alignement; Accessoires à cet effet
- 69/04 • • • • Adaptations particulières de la conduite automatique du tracteur, p.ex. systèmes électriques pour labourage selon les courbes de niveau
- 69/06 • • • • Déplacement latéral des machines par un conducteur auxiliaire
- 69/08 • • • • Déplacement latéral des machines par le mouvement latéral du tracteur
- 71/00 Structure ou agencement des mécanismes de réglage ou d'ajustage, de l'entraînement ou de la prise de force des instruments ou des outils; Protection de pièces contre la poussière ou matière gênante similaire; Adaptation d'éléments de machine à/ou pour des fins agricoles**
- 71/02 • • • • Mécanismes de réglage ou d'ajustage
- 71/04 • • • • Paliers des pièces rotatives, p.ex. pour disques de travail de la terre (paliers en général F16C)
- 71/06 • • • • Adaptations particulières de systèmes d'accouplement entre la prise de force et l'arbre de transmission à l'instrument ou à la machine (accouplements pour la transmission des mouvements de rotation F16D)
- 71/08 • • • • Moyens de protection contre la poussière ou similaire, ou moyens pour le nettoyage d'instruments de culture (A01B 15/16, A01B 19/10, A01B 23/06 ont priorité; écrans de protection des outils d'ameublissement à entraînement rotatif A01B 33/12; écrans de protection de pièces rotatives en général F16P 1/00) [2]
- 73/00 Moyens ou agencements pour faciliter le transport des machines ou instruments agricoles, p.ex. bûches pliants réduisant la largeur hors tout** (agencements de levage pour instruments de travail de la terre A01B 63/00; véhicules adaptés au transport des charges ou pour transporter, porter ou comporter des charges ou des objets particuliers B60P; véhicules à moteur, remorques B62D) [4]
- 73/02 • • • • Bûches pliants [4]
- 73/04 • • • • repliables autour d'un axe horizontal [4]
- 73/06 • • • • repliables autour d'un axe vertical [4]
- 75/00 Transporteurs des personnes pendant leur travail aux champs, p.ex. pendant le démarrage des betteraves**
- 
- 76/00 Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles non prévus dans les groupes A01B 51/00-A01B 75/00 [2006.01]**
- 77/00 Machines pour lever et traiter la terre** (biocides, produits attirant ou repoussant les animaux nuisibles, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00-A01N 65/00; engrais C05; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)
- 79/00 Méthodes de travail de la terre** (requérant essentiellement l'emploi de machines particulières, voir les groupes relatifs à ces machines)
- 79/02 • • • • en combinaison avec d'autres opérations agricoles, p.ex. fertilisation, plantation
- A01C PLANTATION; ENSEMENCEMENT; FERTILISATION** (en combinaison avec le travail proprement dit de la terre A01B 49/04; parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général A01B 51/00-A01B 75/00)

### Schéma général

#### FERTILISATION

Méthodes.....3/00, 21/00

Appareils.....3/00, 15/00, 17/00, 19/00, 23/00

TRAVAUX PRÉALABLES À L'ENSEMENCEMENT OU À LA PLANTATION.....1/00

PLANTATION.....9/00, 11/00, 13/00, 14/00

ENSEMENCEMENT.....7/00, 17/00, 19/00

APPAREILS COMMUNS.....5/00

- 1/00 Appareils ou modes d'emploi des appareils pour éprouver ou traiter les graines, les racines ou analogues avant l'ensemencement ou la plantation** (produits chimiques utilisés A01N 25/00-A01N 65/00)
- 1/02 • Appareils de germination; Détermination des capacités germinatives des graines ou analogues (germination dans la préparation du malt C12C 1/027)
- 1/04 • Disposition des semences sur des supports, p.ex. sur des rubans, sur des cordes
- 1/06 • Enrobage ou préparation des semences
- 1/08 • Immunisation des semences
- 3/00 Traitement des engrais de ferme; Epanchage** (fourches à fumier A01D 9/00; engrais organiques résultant du traitement des immondices C05F)
- 3/02 • Installations pour l'emmagasinage des engrais de ferme, p.ex. citernes pour purin; Installations pour la fermentation des engrais de ferme (structure des égouts E03F 5/00; silos, abris E04H 7/22)
- 3/04 • Chargeurs de fumier (chargeurs en général B65G)
- 3/06 • Distributeurs d'engrais de ferme, p.ex. épandeurs de fumier
- 3/08 • • pour engrais de ferme déjà disposés sur le sol [2]
- 5/00 Ouverture ou recouvrement de sillons ou de trous pour l'ensemencement, la plantation ou le fumage** (charrues à butter A01B 13/02)
- 5/02 • Outils à main pour faire des trous pour l'ensemencement, la plantation ou le fumage (dispositifs pour transplanter les arbres A01G 23/02)
- 5/04 • Machines pour ouvrir ou recouvrir des trous pour l'ensemencement ou la plantation
- 5/06 • Machines pour ouvrir ou recouvrir des rigoles ou des sillons pour l'ensemencement ou la plantation
- 5/08 • Machines pour effectuer à la fois le fumage et l'ensemencement ou le fumage et la plantation
- 7/00 Ensemencement** (dispositions pour l'entraînement du mécanisme A01C 19/00)
- 7/02 • Instruments à main pour l'ensemencement
- 7/04 • Semoirs à graines isolées avec ou sans dispositifs à succion
- 7/06 • Semoirs combinés avec des appareils de fertilisation (en combinaison avec des outils de travail de la terre A01B 49/04)
- 7/08 • Semoirs à la volée; Semoirs en lignes
- 7/10 • • Dispositifs de réglage de la caisse à semences
- 7/12 • • Semoirs à cylindres de distribution
- 7/14 • • • Semoirs à cuillères ou à augets
- 7/16 • • Semoirs comportant d'autres dispositifs distributeurs, p.ex. brosses, disques, vis, glissières (avec chaînes sans fin A01C 15/18)
- 7/18 • Machines pour déposer une quantité de semence de distance en distance (semoirs en poquets)
- 7/20 • Eléments de semoirs pour guider et déposer les graines
- 9/00 Machines à planter les pommes de terre** (en combinaison avec des outils de travail de la terre A01B 49/04)
- 9/02 • à courroies transporteuses
- 9/04 • à roues à godets
- 9/06 • à organes piquants ou de préhension
- 9/08 • avec autres systèmes de distribution, p.ex. clapets, vis, disques tournants horizontaux
- 11/00 Machines transplanteuses (repiqueuses)** (transporteurs pour personnel A01B 75/00; dispositifs pour transplanter les arbres A01G 23/02)
- 11/02 • pour plants
- 11/04 • pour mise en terre plus profonde ou déplacement des plantes
- 13/00 Machines ou appareils pour tasser la terre autour des plantes**
- 14/00 Procédés ou appareils pour la plantation non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]**
- 15/00 Distributeurs d'engrais** (A01C 7/06 a priorité; à roues centrifugeuses A01C 17/00; dispositions pour l'entraînement du mécanisme A01C 19/00; épandeurs de sable, de gravier ou de sel pour les routes E01C 19/20) [2]
- 15/02 • à main
- 15/04 • utilisant des souffleries
- 15/06 • à fentes de distribution
- 15/08 • • à fentes pourvues de poussoirs ou agitateurs
- 15/10 • • • à poussoirs à mouvement alternatif
- 15/12 • à caisses à éléments mobiles
- 15/14 • à système d'évacuation de l'engrais par élévation
- 15/16 • à système d'évacuation par expulsion de l'engrais, p.ex. par rouleaux
- 15/18 • à chaînes sans fin
- 17/00 Fertiliseurs ou semoirs à roues centrifugeuses** (dispositifs mécaniques de projection d'objets ou de matériaux solides en vrac, en général B65G 31/00; épandeurs de sable, de gravier ou de sel E01C 19/20) [3]
- 19/00 Dispositions pour l'entraînement du mécanisme des fertiliseurs ou des semoirs [4]**
- 19/02 • à l'aide d'un moteur [4]
- 19/04 • à l'aide d'une roue en prise avec le sol [4]
- 21/00 Méthodes de fertilisation** (engrais C05; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)
- 23/00 Dispositifs distributeurs spécialement adaptés pour répandre le purin ou autres engrais liquides, y compris l'ammoniac, p.ex. réservoirs de transport, voitures arroseuses** (irrigation des champs en général A01G 25/00; pulvérisation ou application de liquides ou d'autres matériaux fluides en général B05)
- 23/02 • Dispositions particulières pour décharger le liquide directement dans la terre
- 23/04 • Distribution sous pression; Distribution de boues; Adaptation des réseaux d'irrigation à des engrais liquides

## A01D RÉCOLTE; FAUCHAGE

**Note(s)**

La présente sous-classe couvre le déchetage ou la pulvérisation du chaume, p.ex. dans le but de produire du paillis, mais ne couvre pas les autres destructions mécaniques de végétaux indésirables qui sont couvertes par le groupe A01M 21/02.

**Schéma général**

## OUTILS À MAIN

Outils de coupe, râteaux, fourches, autres.....1/00, 7/00, 9/00, 11/00  
Accessoires.....3/00, 5/00

## MACHINES POUR LA RÉCOLTE DES RACINES ET TUBERCULES

Arracheurs.....13/00-19/00, 27/00  
Décolleteurs.....23/00, 27/00  
Pour produits particuliers.....13/00, 21/00, 25/00, 29/00  
Autres machines.....31/00  
Accessoires.....33/00

## RÉCOLTE OU FAUCHAGE DE CÉRÉALES OU D'HERBAGES

Moissonneuses ou faucheuses.....34/00, 37/00, 41/00, 42/00, 43/00  
Lieuses.....37/00, 39/00  
Instruments pour couper les tiges ou cueillir les têtes.....47/00  
Pour produits particuliers.....44/00, 45/00  
Éléments constitutifs.....57/00-69/00  
Accessoires.....75/00, 85/00

## FANEUSES.....76/00-84/00

## RÉCOLTE D'AUTRES VÉGÉTAUX

De la flore subaquatique.....44/00  
D'espèces sur pied.....45/00  
Cueillette de fruits, légumes ou analogues.....46/00, 51/00

## CHARGEMENT, RAMASSAGE, TRANSPORT.....51/00, 85/00-90/00

## MÉTHODES GÉNÉRALES.....91/00

**Outils à main**

**1/00 Outils de coupe à main pour récolter** (dispositifs pour la cueillette des pommes ou de fruits similaires A01D 46/24; appareils à tailler les haies A01G 3/04)

- 1/02 • Faux
- 1/04 • Faucilles
- 1/06 • Couteaux
- 1/08 • Systèmes de fixation des lames
- 1/10 • • fixation au moyen de leviers de coincement
- 1/12 • • à lames ajustables en plusieurs directions
- 1/14 • Manches; Accessoires, p.ex. paniers à faux, dispositifs de sûreté

**3/00 Dispositifs non abrasifs pour l'affûtage des faux, faucilles ou analogues**

- 3/02 • à outils de percussion
- 3/04 • à mâchoires de compression
- 3/06 • à rouleaux ou disques de compression
- 3/08 • Parties constitutives, p.ex. enclumettes pour faux, guides pour faux

**5/00 Étuis pour pierres à aiguiser, utilisés pendant la récolte**

**7/00 Râteaux** (faucheuses convertibles en râteaux ou capables de ratisser A01D 42/02; faucheuses combinées avec des râteaux A01D 43/02)

- 7/02 • à dents fixées de manière rigide à la traverse du râteau
- 7/04 • à traverse ajustable
- 7/06 • à dents de forme ou à fixation particulières

- 7/08 • à dents amovibles
- 7/10 • combinés avec arracheurs, griffes ou similaires

**9/00 Fourches**

- 9/02 • à dents fixées de manière rigide au manche
- 9/04 • à dents amovibles
- 9/06 • combinées avec arracheurs, griffes ou similaires

**11/00 Autres outils à main** (dispositifs pour la cueillette des pommes ou de fruits similaires A01D 46/24)

- 11/02 • pour l'arrachage ou la récolte des betteraves, pommes de terre ou autres tubercules ou racines
- 11/04 • pour la manipulation des tubercules ou racines, p.ex. pelles, pelles du type fourche
- 11/06 • Instruments combinés, p.ex. fourches et râteaux

**Machines pour la récolte des racines ou tubercules**

**13/00 Arracheurs, p.ex. arracheurs de pommes de terre**

**15/00 Arracheurs à grilles de tamisage, mais sans mécanismes transporteurs**

- 15/02 • à grilles fixes
- 15/04 • à grilles mobiles ou vibrantes

**17/00 Arracheurs à mécanismes de tamisage et de transport**

- 17/02 • à transporteurs placés au-dessus du dispositif de tamisage
- 17/04 • à transporteurs placés au-dessous du dispositif de tamisage

- 17/06 • à rouleaux ou à tamis en disques
- 17/08 • à tamis du type à secousses
- 17/10 • à tapis transporteurs lisses, à claire-voie ou à peigne
- 17/12 • à convoyeurs à godets
- 17/14 • à tamis cylindriques
- 17/16 • • à transporteur à vis sans fin
- 17/18 • • sans transporteur à vis sans fin
- 17/20 • • à tamis multiples à actions combinées
- 17/22 • • à tapis tamiseurs multiples à actions combinées

#### 19/00 Arracheurs à roues, tambours ou hélices centrifuges

- 19/02 • à éléments de travail tournant autour d'un axe horizontal disposé perpendiculairement au sens de la marche
- 19/04 • à éléments de travail tournant autour d'un axe horizontal disposé parallèlement au sens de la marche
- 19/06 • • à roues ou tambours élévateurs
- 19/08 • • à chaînes élévatrices à dents
- 19/10 • • à tamis récepteurs; Instruments pour le dépôt des récoltes
- 19/12 • à éléments de travail disposés sur un axe sensiblement vertical
- 19/14 • • à roue tamiseuse unique
- 19/16 • • à roues tamiseuses multiples
- 19/18 • • à chaînes tamiseuses

#### 21/00 Arracheurs comportant des instruments de ramassage des pommes de terre

- 21/02 • à instruments de ramassage à mouvement alternatif
- 21/04 • à instruments de ramassage rotatifs

#### 23/00 Machines à décolleter (décolleteuses)

- 23/02 • décolletage avant l'arrachage
- 23/04 • décolletage après l'arrachage
- 23/06 • avec dispositifs pour rassembler et déposer les collets; Dispositifs de protection des collets

#### 25/00 Arracheurs de betteraves ou plantes similaires

- 25/02 • Machines à outils fixes
- 25/04 • Machines à outils mobiles ou rotatifs

#### 27/00 Machines à double mécanisme, décolleteur et arracheur

- 27/02 • à outils fixes
- 27/04 • à outils mobiles ou rotatifs

#### 29/00 Machines pour la récolte des arachides

#### 31/00 Autres arracheuses-récolteuses

- 31/02 • combinées avec d'autres machines agricoles, p.ex. semeuses en ligne, planteuses, faneuses

#### 33/00 Accessoires d'arracheuses-récolteuses

- 33/02 • Mécanismes d'effeuillage
- 33/04 • Mécanismes d'épierrage
- 33/06 • Coupe-chaume
- 33/08 • Dispositifs particuliers de triage et de nettoyage
- 33/10 • Collecteurs de récoltes avec ou sans appareils de pesée
- 33/12 • Mécanismes d'entraînement avec ou sans moteur
- 33/14 • Dispositifs pour relever ou abaisser les éléments de travail

#### Moissonneuses ou faucheuses pour herbages, céréales ou autres végétaux

**34/00 Faucheuses** (combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations auxiliaires pendant le fauchage A01D 37/00-A01D 41/00, A01D 43/00; convertibles en des appareils à usages autres que le fauchage ou capables d'effectuer des opérations autres que le fauchage A01D 42/00); **Appareils de fauchage des moissonneuses** [4]

#### Note(s) [2006.01]

Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter le code d'indexation A01D 101/00, relatif à l'utilisation des faucheuses.

- 34/01 • caractérisés par des particularités relatives au type d'appareil de coupe [7]
- 34/02 • • comportant des couteaux à mouvement alternatif [4, 7]
- 34/03 • • • montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule [4]
- 34/04 • • • • à couteaux en tête [4]
- 34/06 • • • • à couteaux latéraux [4]
- 34/07 • • • • à couteaux en queue [4]
- 34/08 • • • dirigés à la main par un opérateur à pied [4, 7]
- 34/10 • • • • à couteaux ou à roues entraînés par un moteur [4]
- 34/125 • • • avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26-A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) [7]
- 34/13 • • • Appareils de coupe [4]
- 34/135 • • • • comportant des tringles porte-lames à mouvements opposés [7]
- 34/14 • • • • Tringles porte-lames [4]
- 34/16 • • • • Dispositifs de guidage de la tringle porte-lame sur les plaques d'usure [4]
- 34/17 • • • • Dispositifs pince-lames [4]
- 34/18 • • • • Doigts de garde; Plaques d'usure [4]
- 34/20 • • • • Barres à plaques d'usure [4]
- 34/22 • • • • • Leurs sabots [4]
- 34/23 • • • • à barre de coupe verticale supplémentaire [4]
- 34/24 • • • Dispositifs de relevage de la barre de coupe [4]
- 34/26 • • • • actionnés manuellement [4]
- 34/27 • • • • Dispositifs de débrayage du mécanisme d'entraînement de la lame pendant le relevage de la barre de coupe [4]
- 34/28 • • • Dispositifs de réglage de la barre de coupe [4]
- 34/30 • • • Mécanismes d'entraînement des couteaux [4]
- 34/32 • • • • Bielles des mécanismes moteurs des couteaux [4]
- 34/33 • • • • • Dispositifs d'accouplement de la bielle à la tête de lame [4]
- 34/34 • • • • • Dispositifs d'accouplement de la bielle au plateau de manivelle du mécanisme moteur [4]
- 34/36 • • • • actionnés par l'avance de la machine [4]
- 34/37 • • • • électriques [4]
- 34/38 • • • • actionnés par un fluide [4]
- 34/40 • • • Autres détails [4]
- 34/404 • • comportant des couteaux entraînés pour osciller dans un plan horizontal [7]
- 34/408 • • • et coopérant avec des contre-lames [7]
- 34/412 • • comportant des couteaux rotatifs [7]
- 34/416 • • • sous forme de fils flexibles [7]

- 34/42 • • • comportant des couteaux tournant autour d'un axe horizontal, p.ex. des cylindres de coupe [4, 7]
- 34/43 • • • • montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule [4]
- 34/44 • • • • • à plusieurs couteaux [4]
- 34/46 • • • • dirigés à la main par un opérateur à pied [4, 7]
- 34/47 • • • • • à couteaux ou à roues entraînés par un moteur [4]
- 34/49 • • • • avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26-A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) [7]
- 34/52 • • • • Appareils de coupe [4]
- 34/53 • • • • • Organes coupants en forme d'hélice [4]
- 34/535 • • • • • avec des organes coupants reliés de façon pivotante à l'axe de rotation, p.ex. fléaux [7]
- 34/54 • • • • Réglage de la hauteur de coupe [4]
- 34/56 • • • • Mécanismes d'entraînement des couteaux [4]
- 34/57 • • • • • actionnés par l'avance de la machine [4]
- 34/58 • • • • • électriques [4]
- 34/60 • • • • • actionnés par un fluide [4]
- 34/62 • • • • • Autres détails [4]
- 34/63 • • • comportant des couteaux tournant autour d'un axe vertical [4, 7]
- 34/64 • • • • montés sur un véhicule, p.ex. un tracteur, ou tirés par un animal ou un véhicule (A01D 34/695 a priorité) [4, 7]
- 34/66 • • • • • à plusieurs couteaux [4]
- 34/67 • • • • dirigés à la main par un opérateur à pied [4, 7]
- 34/68 • • • • • à couteaux ou à roues entraînés par un moteur [4]
- 34/685 • • • • • • à plusieurs couteaux [7]
- 34/69 • • • • • • à roues entraînés par un moteur [7]
- 34/695 • • • • supportés par un coussin d'air [7]
- 34/71 • • • • avec des moyens pour décharger les produits fauchés (A01D 57/26-A01D 57/30 ont priorité; combinés avec des moyens pour ramasser ou charger les produits fauchés A01D 43/06) [7]
- 34/73 • • • • Appareils de coupe [4]
- 34/74 • • • • Réglage de la hauteur de coupe [4]
- 34/76 • • • • Mécanismes d'entraînement des couteaux [4]
- 34/77 • • • • • actionnés par l'avance de la machine [4]
- 34/78 • • • • • électriques [4]
- 34/80 • • • • • actionnés par un fluide [4]
- 34/81 • • • • Carters; Boîtiers (A01D 34/71 a priorité) [7]
- 34/82 • • • • • Autres détails [4]
- 34/83 • • comportant des organes coupants montés sur des courroies sans fin ou sur des chaînes articulées [4]
- 34/835 • spécialement adaptés à des usages particuliers [7]
- 34/84 • • pour bordures de gazon ou de champs, p.ex. pour le fauchage près d'arbres ou de murs (tranche-bordures portatifs A01G 3/00) [4]
- 34/86 • • pour une utilisation sur un terrain en pente, p.ex. sur un talus (châssis ou caisses spécialement adaptés aux moissonneuses ou aux faucheuses A01D 67/00; mécanismes de commande des moissonneuses ou des faucheuses se déplaçant sur des déclivités A01D 75/28) [4, 7]
- 34/90 • • destinés à être portés par l'opérateur [7]
- 37/00 Moissonneuses-lieuses** (équipement de ces machines pour lier les produits récoltés ou fauchés, p.ex. noueurs, A01D 59/00)
- 37/02 • à tablier récepteur et appareil à lier, mais sans toiles élévatrices
- 37/04 • transportant les tiges dans une position verticale
- 37/06 • liant au moyen de liens de foin ou de paille
- 39/00 Lieuses indépendantes, p.ex. pour le foin; Lieuses pouvant être reliées aux moissonneuses** (équipement de ces lieuses pour lier les produits récoltés ou fauchés, p.ex. noueurs, A01D 59/00; appareils fixes ou outils à main pour botteuler la paille ou le foin ou lier les bottes A01F 1/00)
- 41/00 Moissonneuses-batteuses, c. à d. moissonneuses ou faucheuses combinées avec des dispositifs de battage**
- 41/02 • Moissonneuses-batteuses automotrices
- 41/04 • Moissonneuses-batteuses remorquées par tracteur
- 41/06 • Moissonneuses-batteuses avec des organes pour couper les tiges ou cueillir les têtes
- 41/08 • Moissonneuses-batteuses qui battent la récolte avant que la tige soit coupée
- 41/10 • Batteuses avec appareils de ramassage des andains
- 41/12 • Parties constitutives des moissonneuses-batteuses
- 41/127 • • Dispositions pour la commande ou la mesure spécialement adaptées aux moissonneuses-batteuses [7]
- 41/133 • • Dispositifs de séchage [7]
- 41/14 • • Tables de coupe [2]
- 41/16 • • • Dispositifs pour coupler les tables de coupe aux transporteurs [7]
- 42/00 Faucheuses convertibles en des appareils à des fins autres que le fauchage; Faucheuses capables d'effectuer des opérations autres que le fauchage** (faucheuses combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations supplémentaires pendant le fauchage A01D 43/00) [7]
- 42/02 • Ratisage [7]
- 42/04 • Travail de la terre [7]
- 42/06 • Balayage ou nettoyage des pelouses ou d'autres surfaces [7]
- 42/08 • • Balayage de la neige [7]
- 43/00 Faucheuses combinées avec des appareils permettant d'effectuer des opérations supplémentaires pendant le fauchage** (A01D 37/00, A01D 39/00, A01D 41/00 ont priorité) [3]
- 43/02 • avec des râteaux
- 43/04 • avec des faneuses
- 43/06 • avec des moyens pour collecter, ramasser ou charger les produits fauchés [1, 7]
- 43/063 • • dans un conteneur porté par la faucheuse; Conteneurs à cet effet (A01D 43/077 a priorité) [7]
- 43/07 • • dans une remorque (A01D 43/077 a priorité) [7]
- 43/073 • • • avec une goulotte de décharge qui peut être commandée [7]
- 43/077 • • avec des moyens auxiliaires, p.ex. des ventilateurs, pour le transport de la récolte fauchée [7]
- 43/08 • avec des moyens pour hacher la récolte fauchée
- 43/10 • avec des moyens pour briser ou écraser la récolte fauchée
- 43/12 • avec des outils de travail de la terre, p.ex. des charrues

## A01D

- 43/14 • avec des appareils de distribution, p.ex. pour la distribution d'engrais, d'herbicides ou d'agents de conservation [7]
- 43/16 • avec des tondeuses pour les bordures de pelouses [7]
- 44/00 Récolte de la flore subaquatique, p.ex. récolte des algues [2]**
- 44/02 • des algues comestibles [2]
- 45/00 Récolte d'espèces sur pied** (A01D 44/00 a priorité; batteuses destinées à des récoltes déterminées, dispositifs de battage pour moissonneuses-batteuses destinées à des récoltes déterminées A01F 11/00) [2]
- 45/02 • du maïs
- 45/04 • du riz
- 45/06 • du lin
- 45/10 • de la canne à sucre
- 45/16 • du tabac
- 45/22 • des haricots
- 45/24 • des pois
- 45/26 • des choux ou des laitues [2]
- 45/28 • des épinards
- 45/30 • des semences de plantes herbacées
- 46/00 Cueillette de fruits, légumes, houblon ou de produits similaires; Dispositifs pour secouer les arbres ou les arbustes [2, 3]**
- Note(s)**  
Le groupe A01D 46/30 a priorité sur les groupes A01D 46/02-A01D 46/28
- 46/02 • du houblon [2]
- 46/04 • du thé [2]
- 46/06 • du café [2]
- 46/08 • du coton [2]
- 46/10 • • par action pneumatique [2]
- 46/12 • • par arrachage de la capsule de la plante [2]
- 46/14 • • par cueillette de la filasse des capsules [2]
- 46/16 • • • par doigts rotatifs ou oscillants [2]
- 46/18 • • • montés sur un support rotatif [2]
- 46/20 • Plates-formes avec dispositifs de montée ou de descente [2]
- 46/22 • Paniers ou sacs pouvant être fixés au cueilleur [2]
- 46/24 • Dispositifs pour la cueillette des pommes ou de fruits similaires (A01D 46/26 a priorité) [2, 7]
- 46/247 • • Outils actionnés manuellement pour la cueillette des fruits (A01D 46/253 a priorité) [7]
- 46/253 • • Dispositifs portables motorisés pour la cueillette des fruits [7]
- 46/26 • Dispositifs pour secouer les arbres ou les arbustes; Dispositifs pour recueillir les fruits utilisés avec ces dispositifs de secousse (A01D 46/28 a priorité) [3, 7]
- 46/28 • Machines à vendanger [3]
- 46/30 • Dispositifs robotisés pour cueillir les articles un par un [7]
- 47/00 Instruments pour couper les tiges ou cueillir les têtes**
- 51/00 Appareils pour ramassage en tas des récoltes répandues sur le sol, p.ex. pommes, betteraves, noix, pommes de terre**
- 57/01 • Dispositifs pour diriger les récoltes vers les appareils de fauchage [7]
- 57/02 • • utilisant des rabatteurs
- 57/03 • • • comportant un mouvement commandé supplémentaire des organes en contact avec la récolte, p.ex. des dents [3]
- 57/04 • • • Dispositifs permettant de changer la position des rabatteurs
- 57/05 • • • Rabatteurs amovibles pour transformer une faucheuse en moissonneuse [7]
- 57/06 • • au moyen de transporteurs sans fin
- 57/08 • • au moyens de peignes oscillants
- 57/10 • • au moyen de ventilateurs
- 57/12 • Peignes rotatifs
- 57/14 • Peignes à un seul plateau
- 57/16 • Tables oscillantes
- 57/18 • Botteleuses, p.ex. à traverses basculantes
- 57/20 • à tapis roulants
- 57/22 • pour les tiges sur pied
- 57/24 • Planches à andain
- 57/26 • Plateaux disposés en arrière de la barre de coupe pour diriger l'herbe ou la paille coupées
- 57/28 • Dispositifs à andains munis de dents
- 57/30 • Dispositifs à andains rotatifs
- 59/00 Équipement pour lier les produits récoltés ou fauchés** (spécialement conçu pour les presses de mise en balles A01F 15/14)
- 59/02 • Tasseurs
- 59/04 • Noueurs
- 59/06 • Aiguilles
- 59/08 • Bras éjecteurs
- 59/10 • Dispositifs pour séparer les gerbes assemblées
- 59/12 • Bacs supports pour ficelle
- 59/14 • Compteurs de gerbes
- 61/00 Élévateurs ou transporteurs pour moissonneuses-lieuses ou moissonneuses-batteuses**
- 61/02 • Courroies sans fin
- 61/04 • Chaînes
- 63/00 Diviseurs extérieurs**
- 63/02 • Diviseurs rotatifs
- 63/04 • Diviseurs non rotatifs
- 65/00 Redresseurs de céréales**
- 65/02 • Doigts releveurs
- 65/04 • à barreaux tournants
- 65/06 • Dispositifs de relevage montés sur la face intérieure de la barre de coupe
- 65/08 • Dispositifs de protection des roues
- 67/00 Châssis ou caisses spécialement adaptés aux moissonneuses ou aux faucheuses** (agencement des dispositifs d'accouplement entre un animal ou un tracteur et une moissonneuse ou une faucheuse A01B 59/00); **Mécanismes de réglage de la caisse** (dispositifs de réglage de la barre de coupe A01D 34/28); **Plates-formes [3]**
- 67/02 • Protection contre les intempéries
- 67/04 • Sièges
- 69/00 Mécanismes d'entraînement ou éléments de ceux-ci pour moissonneuses ou faucheuses** (mécanismes d'entraînement pour les couteaux des faucheuses ou moissonneuses A01D 34/00)
- 69/02 • électriques

### Éléments constitutifs des moissonneuses ou des faucheuses pour herbages ou céréales [7]

- 57/00 Mécanismes d'alimentation pour moissonneuses ou faucheuses**

- 69/03 • actionnés par un fluide [4]
- 69/06 • Engrenages
- 69/08 • Embrayages
- 69/10 • Freins
- 69/12 • Graissage

#### 75/00 Accessoires pour moissonneuses ou faucheuses

- 75/02 • Instruments collecteurs de céréales récoltées
- 75/04 • Transporteurs de gerbes
- 75/06 • Moyetteurs de gerbes ou appareils pour la mise en tas des gerbes
- 75/08 • Dispositifs d'affûtage fixés sur la moissonneuse ou la faucheuse
- 75/10 • Dispositifs pour la remise en état de la lame de coupe
- 75/12 • Instruments pour retirer la tringle porte-lame de la barre de coupe ou le couteau de son support
- 75/16 • Instruments pour disposer les liens à gerbes
- 75/18 • Dispositifs de sécurité pour certaines parties des machines
- 75/20 • Dispositifs de protection des hommes ou des animaux
- 75/24 • Dispositifs particuliers propres aux moissonneuses ou faucheuses à traction animale
- 75/26 • Avant-train; Dispositifs de direction de l'avant-train par pivot d'essieu
- 75/28 • Mécanismes de commande des moissonneuses ou des faucheuses se déplaçant sur des déclivités; Dispositifs pour éviter les poussées latérales
- 75/30 • Dispositions pour le remorquage de plusieurs moissonneuses ou faucheuses

#### Faneuses; Machines de traitement de la récolte [3]

##### Note(s)

Dans les groupes A01D 76/00-A01D 87/00, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "foin" couvre tout fourrage fauché à l'état sec ou partiellement sec;
- "faneuses" couvre tous les appareils pour manipuler du fourrage fauché reposant sur le sol dans l'intention d'en faire du foin, à l'exclusion des râtaux qui sont couverts par le groupe A01D 7/00.

#### 76/00 Faneuses à dents qui restent fixes par rapport à la machine pendant son fonctionnement, mais qui peuvent être relevables pour la décharge (faneuses combinées avec des faucheuses A01D 43/04) [3]

#### 78/00 Faneuses à dents mobiles par rapport à la machine (faneuses combinées avec des faucheuses A01D 43/04) [3]

- 78/02 • à barres porte-dents ou organes équivalents qui viennent en engagement avec des têtes rotatives selon des axes horizontaux, p.ex. du type à tambour rotatif [3]
- 78/04 • • les organes porte-dents se déplaçant obliquement ou perpendiculairement par rapport à la direction de déplacement de la machine [3]
- 78/06 • à chaînes ou courroies sans fin porte-dents [3]
- 78/08 • à têtes ou roues porte-dents rotatives [3]
- 78/10 • • les dents tournant autour d'un axe sensiblement vertical [3]
- 78/12 • • • les dents étant en plus animées d'un mouvement s'ajoutant au mouvement de rotation [3]

- 78/14 • • les dents tournant autour d'un axe sensiblement horizontal [3]
- 78/16 • • • avec un entraînement positif des têtes ou des roues [3]
- 78/18 • du type à dents à mouvement alternatif [3]
- 78/20 • • les dents se déplaçant parallèlement à la direction de déplacement de la machine [3]

#### 80/00 Eléments ou parties constitutives des faneuses (éléments ou parties constitutives particuliers à un type de machine, voir les groupes appropriés pour de telles machines) [3]

- 80/02 • Dents; Fixation des dents [3]

#### 82/00 Conditionneurs de récolte, c. à d. machines pour briser ou écraser les tiges (faucheuses combinées avec des moyens pour briser ou écraser la récolte fauchée A01D 43/10) [3]

- 82/02 • Rouleaux pour machines de traitement de la récolte [6]

#### 84/00 Machines non prévues dans un seul des groupes A01D 76/00-A01D 82/00 (faneuses combinées avec des faucheuses A01D 43/04)

- 84/02 • avec des outils flexibles [6]

#### 85/00 Dispositions pour mettre la récolte en meules

#### 87/00 Chargeurs à foin ou à récolte similaire (combinés avec des faucheuses A01D 43/06)

- 87/02 • à tapis roulants
- 87/04 • • à peignes pour amener la récolte sur le tapis
- 87/06 • à peignes oscillants ou à mouvement alternatif
- 87/08 • à peignes continus
- 87/10 • à soufflerie
- 87/12 • Chargeurs pour gerbes, meules ou balles

#### 89/00 Ramasseurs pour chargeurs, hache-paille, presses à balle, batteuses de campagne, ou machines similaires

#### 90/00 Véhicules pour le transport des récoltes moissonnées munis de moyens pour leur chargement ou déchargement (combinés avec des faucheuses A01D 43/06) [2]

- 90/02 • Moyens de chargement [2]
- 90/04 • • avec moyens de coupe additionnels [2]
- 90/06 • • • avec des hache-paille utilisés comme moyens de chargement et de coupe (A01D 43/08 a priorité) [2]
- 90/08 • • avec moyens de mise en balles utilisés additionnellement pour le chargement; avec moyens de ramassage et de transport des balles dans le véhicule [2]
- 90/10 • Moyens de déchargement [2]
- 90/12 • avec accessoires ou appareils supplémentaires (agencement des dispositifs d'accouplement A01B 59/00) [2]
- 90/14 • Dispositions d'engrenages pour la traction, le chargement ou le déchargement [2]
- 90/16 • Automoteurs [2]

#### 91/00 Méthodes pour la récolte de produits agricoles (nécessitant essentiellement l'emploi de machines particulières, voir les groupes relatifs à ces machines)

- 91/02 • de produits poussant dans la terre
- 91/04 • de produits poussant au-dessus du sol (fruits, houblon A01D 46/00)

93/00 Appareils pour la récolte non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]

Schéma d'indexation associé au groupe A01D 34/00, relatif à l'utilisation des faucheuses. [6]

101/00 Tondeuses à gazon [6]

A01F **BATTAGE** (moissonneuses-batteuses A01D 41/00); **MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; APPAREILS FIXES OU OUTILS À MAIN POUR BOTTELER OU LIER LA PAILLE, LE FOIN OU LES PRODUITS SIMILAIRES; COUPE DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES** (dispositions pour mettre la récolte en meules A01D 85/00)

### Schéma général

#### BATTAGE

Types fonctionnels d'appareils.....	5/00, 7/00
Applications particulières.....	11/00
Parties constitutives.....	12/00
MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES.....	1/00, 13/00, 15/00
ACCESSOIRES POUR BATTEUSES OU PRESSES À BALLES.....	17/00, 19/00, 21/00
EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES.....	25/00
MACHINES OU OUTILS POUR COUPER LE FOIN, LA PAILLE OU LES PRODUITS SIMILAIRES.....	3/00, 29/00

1/00 **Appareils fixes ou outils à main pour bottelet ou lier la paille, le foin ou les produits similaires** (appareils ou presses pour mise en balles A01F 13/00, A01F 15/00; botteleuses mobiles à utiliser dans les champs A01D 37/00, A01D 39/00) [3]

- 1/02 • Outils à main  
1/04 • Dispositifs d'attache ou de liage  
1/06 • Liens pour les bottes de paille, de foin ou analogues

3/00 **Instruments à main pour hacher le foin, la paille ou les produits similaires** (coupe-paille mécaniques A01F 29/00)

#### Battage

5/00 **Instruments de battage à main**

7/00 **Dispositifs de battage**

- 7/02 • à outils rotatifs (cylindres ou contrebatteurs pour le battage A01F 12/18)  
7/04 • • à axes perpendiculaires au sens de l'alimentation  
7/06 • • à axes parallèles au sens de l'alimentation  
7/70 • avec des fléaux [2010.01]

11/00 **Dispositifs de battage spécialement adaptés au maïs; Dispositifs de battage spécialement adaptés à des récoltes déterminées autres que les céréales**

- 11/02 • pour le lin  
11/04 • pour le trèfle ou les plantes fourragères similaires, p.ex. pour la luzerne  
11/06 • pour le maïs, p.ex. détachage des grains des épis  
11/08 • pour les fruits de palmiers, p.ex. détachage du fruit de la tige

12/00 **Pièces ou parties constitutives des dispositifs de battage** (dispositifs, autres que les dispositifs de sécurité des mécanismes d'alimentation, pour la protection des êtres humains A01D 75/20, A01F 21/00)

- 12/10 • Mécanismes d'alimentation  
12/12 • • sans coupe-liens  
12/14 • • à coupe-liens

- 12/16 • • Dispositifs de sécurité  
12/18 • Mécanismes de battage  
12/20 • • Cylindres de batteuse à battes  
12/22 • • Cylindres de batteuse à dents  
12/24 • • Contrebatteurs d'une seule pièce  
12/26 • • Contrebatteurs en plusieurs pièces  
12/28 • • Dispositifs d'ajustage des contrebatteurs  
12/30 • Séparateurs de paille  
12/32 • • à tamis ou cribles  
12/34 • • • Éléments de criblage; Garnitures des secoueurs  
12/36 • • • • Éléments de criblage spécialement adaptés au traitement des pailles courtes  
12/38 • • à éléments de secouage ou similaires juxtaposés et actionnés indépendamment  
12/385 • • avec une surface sans fin de transport de la paille [5]  
12/39 • • avec des transporteurs de la paille en forme de rouleaux ou de tambours [5]  
12/395 • • Séparateurs de paille coniques ou cylindriques avec une surface de travail interne [5]  
12/40 • Agencement de dispositifs de broyage ou de coupe de la paille  
12/42 • Appareils pour l'ébarbage des grains  
12/44 • Nettoyeurs de grain; Séparateurs des grains  
12/46 • Transporteurs mécaniques de grain  
12/48 • Conduits à air ou ventilateurs pour le grain  
12/50 • Dispositifs d'ensachage; Compte-sacs ou pèse-sacs  
12/52 • Dispositions pour le renvoi du grain non battu à la batteuse  
12/54 • Dispositions pour rassembler et retirer les poussières  
12/56 • Mécanismes d'entraînement des pièces batteuses  
12/58 • Dispositifs de commande; Freins; Paliers  
12/60 • Réservoirs à grains

#### Mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires

13/00 **Appareils à main pour mise en balles**

15/00 **Presses pour mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires [3]**

- 15/02 • à coffre de pressage  
15/04 • Presses à piston

- 15/06 • • à piston à double action
- 15/07 • Presses enrouleuses, c. à d. machines pour former des balles cylindriques par enroulement et compression [5]
- 15/08 • Parties constitutives
- 15/10 • • Dispositifs d'alimentation en produits récoltés [3]
- 15/12 • • Dispositifs d'alimentation en liens
- 15/14 • • Dispositifs de liage spécialement adaptés aux presses de mise en balles
- 15/16 • • Plateaux séparateurs
- 15/18 • • Courroies sans fin, rouleaux ou dispositifs similaires
- 25/04 • Tas, meules ou similaires
- 25/08 • • Moyens d'aération
- 25/10 • • Abris
- 25/12 • Râteliers de séchage
- 25/13 • Couvertures (A01F 25/14 a priorité) [3]
- 25/14 • Récipients spécialement conçus pour l'emmagasinage [3]
- 25/16 • Agencement des silos à fourrage
- 25/18 • • Dispositions pour le chargement ou la distribution [2]
- 25/20 • • Dispositions pour le déchargement [2]
- 25/22 • • Dispositions pour la ventilation [2]

### Accessoires pour batteuses ou presses à balles

#### **17/00 Transporteurs de paille pour batteuses ou presses**

- 17/02 • Transporteurs mécaniques
- 17/04 • Transporteurs pneumatiques

#### **19/00 Dispositifs pour assurer la stabilité des batteuses ou presses à balles, p.ex. pour compenser les inégalités du terrain**

#### **21/00 Dispositifs de protection des êtres humains sur les batteuses ou les presses à balles** (sur des moissonneuses-batteuses A01D 75/20; sur les mécanismes d'alimentation des dispositifs de battage A01F 12/16)

#### **25/00 Emmagasiner des produits agricoles ou horticoles; Suspension de fruits récoltés** (maturation des fruits A23N 15/06; installations dans les hangars pour le traitement préliminaire du tabac A24B 1/02; emballage ou emmagasinage du houblon C12C 3/04) [3]

- 25/02 • Fosses

#### **29/00 Appareils de coupe spécialement adaptés à la paille, au foin ou aux produits similaires** (faucheuses combinées avec des moyens pour hacher la récolte fauchée A01D 43/08) [3]

- 29/01 • spécialement adaptés pour être montés sur ou tirés par un tracteur, p.ex. ramasseuses-hacheuses [7]
- 29/02 • comportant des couteaux rotatifs dont les arêtes tranchantes sont dans un plan perpendiculaire à leur axe de rotation [3]
- 29/04 • • dont la direction d'alimentation est transversale à l'axe [3]
- 29/06 • comportant des couteaux rotatifs dont les arêtes tranchantes sont sur une surface cylindrique, p.ex. de type hélicoïdal [3]
- 29/08 • comportant des couteaux à mouvement alternatif [3]
- 29/09 • Parties constitutives [2010.01]
- 29/10 • • Dispositifs d'alimentation [3]
- 29/12 • • Moyens de décharge (chargeurs à foin ou céréales comportant une soufflerie A01D 87/10) [3]
- 29/14 • • Entraînement [3]
- 29/16 • • Dispositifs de sécurité, p.ex. dispositions pour les freins de secours [3]
- 29/18 • • • pour la protection des êtres humains [3]
- 29/22 • • Aménagement des dispositifs d'affûtage des couteaux [3]

### **A01G HORTICULTURE; CULTURE DES LÉGUMES, DES FLEURS, DU RIZ, DES FRUITS, DE LA VIGNE, DU HOUBLON OU DES ALGUES; SYLVICULTURE; IRRIGATION** (cueillette des fruits, des légumes, du houblon ou similaires A01D 46/00; reproduction de plantes par des techniques de culture de tissus A01H 4/00; dispositifs pour écaler ou peler les oignons ou les bulbes à fleurs A23N 15/08; propagation d'algues unicellulaires C12N 1/12; culture de cellules végétales C12N 5/00)

#### Schéma général

CULTURE EN GÉNÉRAL.....	1/00, 3/00, 7/00, 9/00, 16/00, 17/00
HYDROPONIQUE, CULTURE SANS SOL.....	31/00
CULTURE DES ALGUES.....	33/00
PROTECTION DES VÉGÉTAUX.....	11/00, 13/00, 15/00
CUEILLETTE OU MANIPULATION DES FLEURS.....	3/00, 5/00
SYLVICULTURE.....	23/00
IRRIGATION.....	25/00, 27/00, 29/00

#### **1/00 Horticulture; Culture des légumes** (étiquettes ou plaques d'identification G09F 3/00, G09F 7/00)

- 1/02 • Culture des asperges
- 1/04 • Culture des champignons (composts ou engrais pour la culture des champignons C05)
- 1/06 • Greffe (mastics à greffer A01N 3/04)
- 1/08 • Bordures pour planches, pelouses ou similaires, p.ex. en employant des tuiles

- 1/12 • Outils pour la culture du gazon; Instruments pour le balayage des pelouses; Rouleaux horticoles (machines pour l'entretien des prairies ou des pelouses A01B 45/00; tondeuses à gazon A01D 34/00)

- 3/00 Instruments de coupe spécialement adaptés pour l'horticulture; Ebranchage des arbres sur pied** (abattage d'arbres A01G 23/08; faucheuses comportant des couteaux rotatifs sous forme de fils flexibles A01D 34/416; adaptation particulière des faucheuses destinées à être portées par l'opérateur A01D 34/90; outils coupants à main convenant aussi à d'autres usages B26B) [5]
- 3/02 • Sécateurs; Cisailles pour fleurs ou fruits
- 3/025 • • avec des poignées allongées ou prolongées [6]
- 3/033 • • avec des lames entraînées par un moteur [6]
- 3/037 • • • le moyen d'entraînement étant un moteur électrique [6]
- 3/04 • Appareils à tailler les haies, p.ex. cisailles à haies [6]
- 3/047 • • portables [6]
- 3/053 • • • entraînés par un moteur [6]
- 3/06 • Tranche-bordures ou cisailles portatifs pour pelouses (faucheuses combinées avec des tondeuses pour les bordures de pelouses A01D 43/16)
- 3/08 • Autres outils à élaguer, émonder ou ébrancher des arbres sur pied [2, 5]
- 5/00 Manipulation des fleurs**
- 5/02 • Systèmes pour lier bouquets ou couronnes
- 5/04 • Carcasses de couronnes ou structures similaires; Chevalets ou supports pour fleurs
- 5/06 • Dispositifs pour la conservation des fleurs (substances chimiques A01N 3/02; vases à fleurs A47G 7/06)
- 7/00 Botanique en général** (culture sans sol A01G 31/00)
- 7/02 • Traitement des végétaux au gaz carbonique (serres pour cet usage A01G 9/18)
- 7/04 • Traitement électrique ou magnétique des végétaux pour favoriser leur croissance
- 7/06 • Traitement des arbres ou des plantes en cours de croissance, p.ex. pour prévenir la décomposition du bois, pour teinter les fleurs ou le bois, pour prolonger la vie des plantes
- 9/00 Culture des fleurs, des légumes ou du riz dans des récipients, des châssis de couches ou des serres** (culture sans sol A01G 31/00)
- 9/02 • Récipients, p.ex. pots ou caisses à fleurs (paniers à fleurs pouvant se suspendre, supports ou récipients pour pots de fleurs A47G 7/00); Verres pour la culture des fleurs
- 9/04 • Dessous de pots de fleurs
- 9/06 • Dispositifs de nettoyage des pots de fleurs
- 9/08 • Dispositifs de remplissage des pots à fleurs; Dispositifs de mise en pots des plantes
- 9/10 • Pots pour plants; Blocs de terre pour plants; Moyens pour former les blocs de terre
- 9/12 • Supports de plantes; Treillages pour fraises ou similaires (étais pour les arbres, tuteurs pour les vignes A01G 17/14)
- 9/14 • Serres (cloches A01G 13/04)
- 9/16 • • Serres démontables ou transportables
- 9/18 • Serres pour le traitement des plantes au gaz carbonique ou avec des produits analogues
- 9/20 • Châssis; Eclairages
- 9/22 • Stores ou jalousies de serres ou dispositifs similaires
- 9/24 • Dispositifs de chauffage, d'aération, de climatisation ou d'irrigation dans les serres, les châssis ou les installations similaires
- 9/26 • • Dispositifs électriques
- 11/00 Stérilisation du sol par la vapeur** (substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)
- 13/00 Protection des végétaux** (appareils pour la destruction de la vermine ou des animaux nuisibles A01M; utilisation à cet effet de produits chimiques, compositions des matériaux de protection, p.ex. de mastic à greffer, A01N)
- 13/02 • Couvertures protectrices pour les plantes; Dispositifs pour leur mise en place
- 13/04 • • Cloches
- 13/06 • Dispositifs générateurs de chaleur, de fumée ou de brouillard pour les jardins, vergers ou forêts, p.ex. pour prévenir les dégâts provoqués par la gelée (points de vue chimique de la production de la fumée ou du brouillard C06D 3/00; dispositifs de chauffage en général, voir les classes appropriées, p.ex. F24)
- 13/08 • Appareils mécaniques pour la circulation d'air
- 13/10 • Dispositifs de protection contre les animaux, les oiseaux ou autres organismes nuisibles (A01M 29/00 a priorité; pièges A01M 23/00; pesticides A01N) [2]
- 15/00 Dispositifs ou méthodes pour agir sur les conditions atmosphériques** (dispersion du brouillard en général E01H 13/00)
- 16/00 Culture du riz** (A01G 9/00 a priorité) [3]
- 17/00 Culture du houblon, de la vigne, des arbres fruitiers ou des arbres similaires**
- 17/02 • Culture du houblon ou de la vigne
- 17/04 • Supports pour houblon, vigne ou arbres
- 17/06 • • Treillages
- 17/08 • • • Outils pour fixer aux treillages le houblon, la vigne ou les rameaux; Dispositifs d'attache
- 17/10 • • Supports pour rameaux ou branches
- 17/12 • • Accolures
- 17/14 • • Tuteurs; Etais
- 17/16 • • • Dispositifs servant à mettre en place ou retirer les tuteurs
- 17/18 • Moyens pour obturer les blessures faites aux arbres
- 23/00 Sylviculture**
- 23/02 • Transplantation, déracinage, abattage ou ébranchage des arbres (ébranchage des arbres sur pied A01G 3/00) [5]
- Note(s)**
- Les dispositifs d'alimentation en arbres sont couverts par le groupe B27B 25/00.
- 23/04 • • Transplantation des arbres; Dispositifs pour saisir le bloc de racines, p.ex. tire-racines; Emballages ou emballages pour le transport des arbres
- 23/06 • • Déracinage ou arrachage d'arbres; Extraction ou élimination de souches [5]
- 23/08 • • Abattage d'arbres (haches B26B 23/00; scies, scies mécaniques B27B)
- 23/081 • • • Abatteuses-botteuses, c. à d. avec bottelage par la tête d'abattage (A01G 23/083 a priorité) [5]
- 23/083 • • • Abatteuses-ébrancheuses [5]
- 23/085 • • • • avec la tête de cisaillement montée sur une première flèche et la tête d'ébranchage sur une deuxième flèche [5]
- 23/087 • • • Appareils de cisaillement ou analogues spécialement adaptés pour abattre des arbres (A01G 23/081, A01G 23/083, A01G 23/093 ont priorité) [5]

- 23/089 • • • • avec plusieurs cisailles [5]  
 23/09 • • • • du type à percussion [5]  
 23/091 • • • Appareils de sciage spécialement adaptés pour abattre des arbres (A01G 23/081, A01G 23/083, A01G 23/093 ont priorité) [5]  
 23/093 • • • Combinaisons d'appareils de cisaillement, de sciage ou de fraisage spécialement adaptés pour abattre des arbres [5]  
 23/095 • • Ebrancheuses (A01G 23/083 a priorité; fabrication de copeaux, particules, poudre ou produits similaires à partir de bois B27L 11/00) [5]  
 23/097 • • • comportant une tête d'ébranchage fixe [5]  
 23/099 • • Dispositifs auxiliaires, p.ex. coins d'abattage [5]  
 23/10 • Gemmage des arbres pour la récolte de gemme, p.ex. caoutchouc, gomme  
 23/12 • • Couteaux ou haches pour le gemmage  
 23/14 • • Becs de gemmage; Godets pour la gemme
- 25/00 Arrosage des jardins, champs, terrains de sports ou similaires** (appareils ou adaptations particuliers pour les liquides fertilisants A01C 23/00; ajutages ou buses, appareillages de pulvérisation B05B; écoulement par gravité, systèmes d'irrigation par canal ouvert E02B 13/00)  
 25/02 • Systèmes d'arrosage placés au-dessus du sol qui utilisent des canalisations perforées ou des canalisations avec accessoires pour la distribution, p.ex. pour l'irrigation goutte à goutte (tuyaux perforés en soi B05B 1/20) [4]  
 25/06 • Agencements pour l'arrosage utilisant des conduits perforés placés dans le sol (tuyaux perforés en soi B05B 1/20; agencements similaires pour le drainage E02B 11/00)
- 25/09 • Agencements pour l'arrosage utilisant des installations mobiles sur roues ou analogues [2]  
 25/14 • Dispositifs d'arrosage à main, p.ex. arrosoirs  
 25/16 • Commande de l'arrosage (commande des dispositifs de pulvérisation B05B) [2]
- 27/00 Dispositifs automatiques d'arrosage, p.ex. pour pots de fleurs**  
 27/02 • munis d'un réservoir d'eau dont la partie principale est placée complètement autour du substrat de culture ou directement à côté de celui-ci (A01G 27/06 a priorité) [6]  
 27/04 • utilisant des mèches ou similaires [6]  
 27/06 • • munis d'un réservoir d'eau dont la partie principale est placée complètement autour du substrat de culture ou directement à côté de celui-ci [6]
- 29/00 Dispositifs pour l'alimentation des racines; Injection d'engrais dans les racines**
- 31/00 Culture hydroponique; Culture sans sol** (A01G 33/00 a priorité) [2]  
 31/02 • Appareils particuliers à cet effet (appareils pour la culture en pots ou en serres en général A01G 9/00; dispositifs d'irrigation automatiques A01G 27/00)  
 31/04 • • Culture hydroponique sur des transporteurs [6]  
 31/06 • • Culture hydroponique sur des étagères ou dans des conteneurs empilés [6]
- 33/00 Culture des algues** [2]  
 33/02 • des algues comestibles [2]

**A01H NOUVEAUTÉS VÉGÉTALES OU PROCÉDÉS POUR LEUR OBTENTION; REPRODUCTION DE PLANTES PAR DES TECHNIQUES DE CULTURE DE TISSUS** [5]

**Schéma général**

PROCÉDÉS.....	1/00, 3/00
REPRODUCTION.....	4/00
PLANTES À FLEURS; GYMNOSPERMES.....	5/00, 7/00
AUTRES PRODUITS.....	9/00-17/00

**Procédés**

- 1/00 Procédés de modification des génotypes** (A01H 4/00 a priorité) [5]  
 1/02 • Méthodes ou appareils d'hybridation; Pollinisation artificielle  
 1/04 • Procédés de sélection  
 1/06 • Procédés de mutation, p.ex. traitements par produits chimiques ou irradiations (mutations spécifiques préparées par génie génétique sur des cellules ou des tissus végétaux C12N 15/00) [5]  
 1/08 • • Méthodes ou appareils pour modifier le nombre des chromosomes
- 3/00 Procédés de modification des phénotypes** (A01H 4/00 a priorité) [5]  
 3/02 • par contrôle de la durée, de la longueur d'onde, de l'intensité ou de la périodicité de l'éclairage  
 3/04 • par traitement au moyen de produits chimiques

**4/00 Reproduction de plantes par des techniques de culture de tissus** [5]

**Produits**

**5/00 Plantes à fleurs, c. à d. angiospermes**

- 5/02 • Fleurs  
 5/04 • Tiges  
 5/06 • Racines  
 5/08 • Fruits  
 5/10 • Graines  
 5/12 • Feuilles

**7/00 Gymnospermes, p.ex. conifères**

**9/00 Ptéridophytes, p.ex. fougères, lycopodes, prêles**

**11/00 Bryophytes, p.ex. mousses, anémones hépatiques**

## A01H

13/00 Algues (algues unicellulaires C12N 1/12)

15/00 Champignons; Lichens (fungi C12N 1/14)

17/00 Combinaisons de symbiotes ou de parasites comprenant une ou plusieurs variétés nouvelles, p.ex. mycorrhizes (lichens A01H 15/00)

A01J FABRICATION DES PRODUITS LAITIERS (conservation, pasteurisation, stérilisation des produits laitiers A23; pour les aspects chimiques, voir A23C)

### Schéma général

TRAITE.....	1/00-9/00
TRAITEMENT DU LAIT OU DE LA CRÈME.....	11/00, 13/00
FABRICATION DU BEURRE.....	15/00
MALAXAGE OU MISE EN FORME DU BEURRE OU DE LA MARGARINE OU DU BEURRE ARTIFICIEL.....	17/00-23/00
FABRICATION DE FROMAGE.....	25/00, 27/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

### Traite

- 1/00 **Dispositifs ou accessoires pour la traite à la main** (tabourets de traite A47C 9/04)
- 3/00 **Traite par sondes**
- 5/00 **Machines ou dispositifs pour la traite** (A01J 1/00, A01J 3/00 ont priorité; postes de traite A01K 1/12)
- 5/003 • Machines à traire transportables [6]
- 5/007 • Surveillance des procédés de traite; Commande ou régulation des machines à traire [6]
- 5/01 • • Débitmètres pour le lait; Dispositifs de détection du débit de lait [6]
- 5/013 • Détection sur place de la mastite dans le lait [6]
- 5/017 • Fixation ou libération automatiques des ensembles de ventouses [6]
- 5/02 • par action mécanique sur les tétines
- 5/04 • par action pneumatique sur les tétines
- 5/06 • • Ventouses simples
- 5/08 • • Ventouses doubles
- 5/10 • • Pulsateurs disposés autrement que sur les ventouses
- 5/12 • • • à membranes
- 5/14 • • • à commande électromagnétique
- 5/16 • • Ventouses à pulsateurs
- 7/00 **Accessoires pour les machines ou les dispositifs pour la traite** (postes de traite A01K 1/12) [5, 6]
- 7/02 • pour nettoyer ou désinfecter les machines ou les dispositifs pour la traite (nettoyage des surfaces intérieures de conduites ou de tubes de machines à traire B08B 9/027) [6]
- 7/04 • pour le traitement des pis ou des tétines, p.ex. pour le nettoyage [6]
- 9/00 **Récipients pour le lait** (récipients en général B65D; dispositifs pour basculer et vider les réceptacles B65G 65/23)
- 9/02 • avec dispositifs pour passer ou filtrer le lait
- 9/04 • avec dispositifs refroidisseurs
- 9/06 • à soupapes à fermeture automatique
- 9/08 • Dispositifs destinés à maintenir ou soutenir les récipients pendant la traite
- 9/10 • Seaux pour la traite fixés aux tabourets de traite

### Traitement du lait ou de la crème

- 11/00 **Appareils pour le traitement du lait** (conservation ou stérilisation A23C)
- 11/02 • Dispositifs pour empêcher la formation de mousse ou pour éliminer celle-ci (prévention du débordement par ébullition du lait dans des équipements de cuisine A47J 27/56; prévention de la mousse dans les équipements d'ébullition B01B 1/02)
- 11/04 • Dispositifs d'aération ou de désaération du lait (écrémeuses centrifuges B04B)
- 11/06 • Passoires ou filtres à lait (matériaux filtrants B01D)
- 11/08 • • Supports pour passoires ou filtres en tissu
- 11/10 • Séparation du lait et de la crème (écrémeuses centrifuges B04B)
- 11/12 • • Dispositifs pour le ramassage de la crème
- 11/14 • • • par élévation du niveau du lait
- 11/16 • Homogénéisation du lait (homogénéisation en général B01F)
- 13/00 **Récipients pour le traitement de la crème**
- 
- 15/00 **Fabrication du beurre**
- 15/02 • Barattes fixes à outils de battage
- 15/04 • Barattes rotatives ou oscillantes
- 15/06 • • à outils de battage mobiles par rapport à la paroi de la baratte
- 15/08 • • sans outils de battage mobiles par rapport à la paroi de la baratte
- 15/10 • Appareils pour la fabrication du beurre autrement que par barattes
- 15/12 • • avec disposition pour la fabrication du beurre en opération continue
- 15/14 • Barattes avec disposition pour la fabrication du beurre avec insufflation d'air
- 15/16 • Parties constitutives; Accessoires
- 15/18 • • Dispositifs de désaération
- 15/20 • • Compte-tours incorporés dans la baratte; Dispositifs avertisseurs incorporés
- 15/22 • • Couvercles ou dessus de barattes
- 15/24 • • Palettes de barattes
- 15/25 • • Moyens pour retirer le beurre des barattes ou appareils analogues (pompes à cet effet F04)

- 15/26 • Dispositifs combinés pour écrémage, barattage et malaxage  
 15/28 • Mécanismes d'entraînement

**Malaxage ou mise en forme du beurre; Malaxage ou façonnage de la margarine ou du beurre artificiel**

- 17/00 Malaxieuses pour le beurre ou les matières similaires** (machines à mélanger ou à pétrir pour la préparation de la pâte A21C 1/00)  
**19/00 Dispositifs à main pour mettre en pains le beurre ou les matières similaires**  
**21/00 Machines pour mettre en pains le beurre ou les matières similaires**  
 21/02 • à dispositifs d'extrusion et systèmes tranchants, avec ou sans dispositifs d'emballage  
**23/00 Dispositifs pour diviser les mottes de beurre ou les matières similaires**

- 25/02 • Jattes à fromage  
 25/04 • • Dispositifs de nettoyage des jattes à fromage  
 25/06 • Tranche-caillé  
 25/08 • Dispositifs pour retirer le fromage des jattes  
 25/10 • Dispositifs pour retirer le petit lait des jattes  
 25/11 • Séparation du petit lait du lait caillé; Lavage du lait caillé  
 25/12 • Façonnage du fromage  
 25/13 • • Moules à cet effet  
 25/15 • • Presses à cet effet  
 25/16 • Dispositifs pour le traitement du fromage en cours d'affinage  
**27/00 Traitement ultérieur du fromage; Enrobage du fromage**  
 27/02 • Enrobage du fromage, p.ex. avec de la paraffine solide (application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05)  
 27/04 • Râpage ou fonte du fromage

**Fabrication du fromage**

- 25/00 Fabrication du fromage** (enrobage du fromage A01J 27/02)

**99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]**

**A01K ÉLEVAGE; AVICULTURE; PISCICULTURE; APICULTURE; PÊCHE; OBTENTION D'ANIMAUX, NON PRÉVUE AILLEURS; NOUVELLES RACES D'ANIMAUX**

**Note(s)**

La présente sous-classe couvre :

- l'équipement non prévu ailleurs utile pour soigner ou élever tous les animaux, ou pour recueillir ce qu'ils produisent, sauf si cet équipement est prévu ailleurs, p.ex. traite A01J, maréchalerie A01L, art vétérinaire A61D ou dispositifs en rapport avec les harnais B68B;
- les procédés d'obtention d'animaux ou les nouvelles races.

**Schéma général**

**ÉLEVAGE EN GÉNÉRAL, NOTAMMENT DU BÉTAIL**

Logement, dispositifs pour l'alimentation ou l'abreuvement.....	1/00-9/00
Dressage; muselières; laisses.....	15/00, 25/00, 27/00
Marquage; dispositifs pour panser.....	11/00, 13/00
Tonte.....	14/00
Autres appareils.....	17/00-23/00, 29/00

**AVICULTURE; ŒUFS**

Logement, dispositifs pour l'alimentation ou l'abreuvement.....	31/00, 39/00
Marquage.....	35/00
Autres appareils.....	33/00, 37/00, 41/00, 43/00, 45/00

**APICULTURE**

Logement, mangeoires ou abreuvoirs.....	47/00, 53/00
Autres dispositifs.....	49/00, 51/00, 55/00, 57/00, 59/00

**PISCICULTURE.....** 61/00, 63/00

**AUTRE ÉLEVAGE OU OBTENTION D'ANIMAUX, NOUVELLES RACES D'ANIMAUX.....** 67/00

**PÊCHE AU FILET.....** 69/00-75/00

**PÊCHE À LA LIGNE**

Cannes à pêche; Moulinets.....	87/00, 89/00
Lignes; leurs accessoires.....	91/00, 83/00, 85/00, 93/00, 95/00
Accessoires.....	97/00

**AUTRES PÊCHES.....** 69/00, 77/00-81/00, 99/00

**Élevage en général, notamment élevage du bétail**

- 1/00 Logement des animaux; Son équipement** (structure ou caractéristiques des bâtiments E04; aération des bâtiments F24F)
- 1/01 • Enlèvement de fumier ou d'urine (A01K 1/015 a priorité) [2]
- 1/015 • Revêtement de sol, p.ex. plaques litière [2]
- 1/02 • Porcheries; Niches; Clapiers à lapins ou similaires
- 1/03 • • Logements pour animaux domestiques ou de laboratoire [2]
- 1/035 • • Dispositifs utilisés pour l'élevage d'animaux domestiques, p.ex. accessoires pour logements, lits pour chiens [2]
- 1/04 • Piquets d'attache ou similaires
- 1/06 • Dispositifs d'attache des animaux, p.ex. licous, garrots, jougs, chaînes
- 1/062 • • Jougs [2]
- 1/064 • • Dispositifs d'attache à chaînes [2]
- 1/08 • Dispositions pour libérer simultanément plusieurs animaux
- 1/10 • Râteliers (entraves A01K 15/04)
- 1/12 • Postes de traite [2]
- 3/00 Equipement des pâturages, p.ex. dispositifs d'attache; Grillage pour empêcher la dispersion du bétail; Clôtures électrifiées** (construction des clôtures en général E04H 17/00; circuits électriques pour clôtures H05C)
- 5/00 Dispositifs pour l'alimentation du bétail ou du gibier** (A01K 1/10 a priorité; pour volaille A01K 39/00) [2]
- 5/01 • Mangeoires; Seaux [2]
- 5/015 • Supports pour pierres à lécher (blocs de sel A23K 1/16) [2]
- 5/02 • Systèmes automatiques
- 7/00 Abreuvoirs pour bétail ou gibier**
- 7/02 • Systèmes automatiques (construction des valves F16K)
- 7/04 • • actionnés par flotteur [2]
- 7/06 • • actionnés par l'animal [2]
- 9/00 Appareils pour tétée pour jeune bétail**
- 11/00 Marquage des animaux** (des volailles A01K 35/00; pinces à plomber B25B)
- 13/00 Dispositifs pour panser ou soigner les animaux, p.ex. étrilles** (ciseaux B26B); **Protège-fanons** (bandes jambières ou cataplasmes A61D); **Trousse-queue** (comme élément du harnais B68B 5/04); **Dispositifs pour empêcher les animaux de mordre leurs mangeoires; Dispositifs de lavage** (accessoires pour le traitement des pis ou des tétines dans les machines à traire A01J 7/04; dispositifs de lavage médicaux A61D 11/00); **Protection contre les conditions climatiques ou les insectes**
- 14/00 Tonte, p.ex. par des moyens chimiques, des moutons vivants ou d'animaux analogues** (outils pour tailler tenus à la main B26B) [5]
- 15/00 Dispositifs pour le dressage des animaux, p.ex. nasières ou entraves; Dispositifs pour renverser les animaux en général; Équipement pour l'entraînement ou l'exercice; Cabines pour saillies** (dispositifs à usage vétérinaire A61D 3/00)

- 15/02 • Équipement pour l'entraînement ou l'exercice, p.ex. labyrinthes pour animaux (A01K 15/04 a priorité) [2]
- 15/04 • Entraves; Dispositifs empêchant le passage à travers une clôture [2]
- 17/00 Décorneurs; Dispositifs pour diriger les cornes**
- 19/00 Sevrage**
- 21/00 Dispositifs pour faciliter ou prévenir l'appariement** (cabines pour saillies A01K 15/00)
- 23/00 Sacs à fumier ou à purin**
- 25/00 Muselières**
- 27/00 Laises ou colliers, p.ex. pour chiens** (dispositifs spécialement adaptés ou montés pour stocker, dérouler de façon répétée et stocker à nouveau des longueurs de matériau B65H 75/34)
- 29/00 Autres appareils pour l'élevage**

**Aviculture; Contrôle, nettoyage, estampillage ou triage des œufs**

- 31/00 Volières; Poulailleurs; Logement des oiseaux**
- 31/02 • Dispositifs de fermeture; Ouvre-portes automatiques (compteurs pour des applications particulières G07C 9/00)
- 31/04 • Planches inclinées; Dispositifs pour retirer les excréments
- 31/06 • Cages
- 31/07 • • Cages transportables (A01K 31/08 a priorité) [2]
- 31/08 • • Cages démontables
- 31/10 • Portes ou portes à trappes
- 31/12 • Perchoirs
- 31/14 • Pendoirs
- 31/16 • • Pendoirs pour volailles; Ramassage des œufs [2]
- 31/17 • • Batteries de pendoirs [2]
- 31/18 • Mues ou poussinières; Couveuses
- 31/19 • • Couveuses [2]
- 31/20 • • Dispositifs de chauffage
- 31/22 • Volières
- 31/24 • Colombiers; Pigeonniers [2]
- 33/00 Œufs artificiels**
- 35/00 Marquage des volailles ou autres oiseaux**
- 37/00 Dispositifs pour retenir les oiseaux, p.ex. attaches d'ailes**
- 39/00 Appareils pour l'alimentation ou l'abreuvement des volailles ou des autres oiseaux [2]**
- 39/01 • Dispositifs d'alimentation (A01K 39/04 a priorité) [2]
- 39/012 • • à remplissage automatique [2]
- 39/014 • • Auges [2]
- 39/02 • Abreuvoirs (A01K 39/04 a priorité; structure des soupapes F16K) [2]
- 39/022 • • avec alimentation réglée par le poids [2]
- 39/024 • • avec alimentation réglée par flotteur [2]
- 39/026 • • maintenus remplis à un niveau constant à partir d'une réserve incorporée [2]
- 39/04 • Mangeoires et abreuvoirs combinés
- 39/06 • Dispositifs de gavage
- 41/00 Incubateurs à volaille**
- 41/02 • Dispositifs de chauffage

- 41/04 • Commande du degré hygrométrique des incubateurs
- 41/06 • Dispositifs pour retourner les œufs dans les incubateurs
- 43/00 Contrôle, triage ou nettoyage des œufs** (examen ou analyse des œufs, p.ex. par mirage, G01N 33/08)
- 43/04 • Triage des œufs
- 43/06 • • selon leur taille
- 43/08 • • selon leur poids (triage selon le poids en général B07C 5/16)
- 43/10 • • Triage et estampillage
- 45/00 Autres appareils ou dispositifs pour l'aviculture, p.ex. dispositifs pour déterminer si un oiseau est prêt à pondre**

### Apiculture

- 47/00 Ruches**
- 47/02 • Structure ou aménagement des cadres pour rayons de miel
- 47/04 • Rayons de miel artificiels
- 47/06 • Autres détails des ruches, p.ex. dispositifs d'aération, entrées de ruches, dispositifs de sûreté, séparations, issues pour les abeilles
- 49/00 Caisses d'élevage; Cages pour le transport ou l'installation de la reine**
- 51/00 Dispositifs pour l'entretien des ruches ou de leurs éléments, p.ex. pour leur nettoyage ou leur désinfection**
- 53/00 Mangeoires ou abreuvoirs pour abeilles**
- 55/00 Enfumoirs; Accessoires d'apiculteurs, p.ex. voiles** (pipes à fumer A24F)
- 57/00 Dispositifs pour former, détourner ou capturer les essaims; Dispositifs pour la capture des faux-bourçons**
- 59/00 Récolte du miel**
- 59/02 • Dispositifs pour désoperculer les rayons de miel
- 59/04 • Epurateurs à miel
- 59/06 • Dispositifs pour l'extraction de la cire

### Pisciculture; Aquariums; Terrariums

- 61/00 Elevage ou culture du poisson, des écrevisses, des langoustes, des moules, des éponges, des perles ou similaires** (ramassage des huîtres, des moules, des éponges ou autres produits similaires A01K 80/00)
- 61/02 • Mangeoires pour poissons
- 63/00 Récipients pour poissons vivants, p.ex. aquariums** (bourriches ou autres récipients pour garder des poissons capturés A01K 97/20); **Terrariums** [5]
- 63/02 • Récipients spécialement conçus pour transporter le poisson vivant
- 63/04 • Agencements pour traiter l'eau spécialement conçus pour les récipients pour poissons vivants (filtres en général B01D; traitement de l'eau en général C02F) [3]
- 63/06 • Dispositifs de chauffage ou d'éclairage disposés à l'intérieur des, ou fixés aux, récipients pour poissons vivants (appareils de chauffage ou d'éclairage en soi F21, H01, H05B) [3]

### **65/00 Cordes pour haler le gros poisson**

- 67/00 Elevage ou obtention d'animaux, non prévus ailleurs; Nouvelles races d'animaux** (procédés de reproduction ou de fertilisation A61D 19/00; préparations médicinales contenant du sperme A61K 35/52; appareillage pour la culture de tissus ou de cellules animales C12M 3/00; culture ou conservation de tissus ou de cellules animales C12N 5/00; techniques de mutation ou de génétique C12N 15/00)

#### Note(s)

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquées:

- "obtention d'animaux" désigne leur obtention jusqu'à la naissance incluse.
- 67/02 • Obtention de vertébrés (cabines pour saillies A01K 15/00; dispositifs pour faciliter ou prévenir l'appariement A01K 21/00)
- 67/027 • Nouvelles races de vertébrés [5]
- 67/033 • Elevage ou obtention d'invertébrés; Nouvelles races d'invertébrés (stérilisation non chimique des invertébrés A01M) [5]
- 67/04 • • Vers à soie [5]

### Pêche

- 69/00 Dispositifs fixes de capture pour la pêche**
- 69/02 • Filets fixes sans piège
- 69/04 • Filets fixes à pièges
- 69/06 • Pièges
- 69/08 • • Pièges rigides, p.ex. casiers à homards
- 69/10 • • Pièges pliants
- 71/00 Filets de pêche flottants**
- 73/00 Filets de pêche à traîne**
- 73/02 • Chaluts
- 73/04 • • Dispositifs de déploiement ou de mise en place, p.ex. leurs commandes [2]
- 73/045 • • • pour l'écartement latéral, p.ex. panneaux dériveurs [2]
- 73/05 • • • pour l'écartement vertical [2]
- 73/053 • • • Rouleaux pour la ralingue inférieure [4]
- 73/06 • • Dispositifs de halage des hâlins
- 73/10 • • Estimation de l'importance de la prise, p.ex. par la poussée ou la traction des hâlins
- 73/12 • Filets maintenus verticalement dans l'eau, p.ex. sennes
- 74/00 Autres filets de pêche ou similaires** [2]
- 75/00 Accessoires pour filets de pêche; Détails des filets de pêche, p.ex. structure** [4]
- 75/02 • Dispositifs d'éclairage des filets
- 75/04 • Flotteurs (pour la pêche à la ligne A01K 93/00) [4]
- 75/06 • Plombs (pour la pêche à la ligne A01K 95/00) [4]
- 77/00 Épuisettes à filet pour la pêche; Épuisettes sans filet pour la pêche**
- 79/00 Procédés ou appareillages de capture massive de poissons autres que ceux couverts par les groupes A01K 69/00-A01K 77/00**

## A01K

- 79/02 • par l'électrocution (circuits électriques utilisés à cet effet H05C)
- 80/00 Ramassage des huîtres, des moules, des éponges ou autres produits similaires** (filets de pêche A01K 73/00, A01K 74/00; dragues E02F) [3]
- 81/00 Pêche par projectiles** (armes, projectiles autres que les harpons F41, F42)
- 81/04 • Foènes
- 81/06 • Matériel de pêche sous-marine (équipement de natation A63B 31/00-A63B 35/00)

### Pêche à la ligne

#### **83/00 Hameçons**

- 83/02 • Hameçons à montage extensible
- 83/04 • à arpillons particuliers
- 83/06 • Dispositifs pour maintenir l'amorce sur l'hameçon

#### **85/00 Amorces artificielles pour la pêche à la ligne**

- 85/01 • à émission de lumière, émission de sons, dispersion d'odeur ou analogue [2, 5]
- 85/02 • avec des moyens pour dissimuler ou protéger les hameçons, p.ex. pour empêcher qu'ils s'accrochent dans les herbes [5]
- 85/08 • Mouches artificielles (dispositifs de montage de mouches A01K 97/26) [5]
- 85/10 • avec au moins un corps plat rotatif dont l'axe de rotation ne coïncide pas du tout avec l'axe longitudinal dudit corps [5]
- 85/12 • comprenant un corps rotatif autour de son axe longitudinal, p.ex. devons [5]
- 85/14 • avec un corps ondulant plat, ou approximativement plat, p.ex. cuillers [5]
- 85/16 • avec un corps ondulant ni plat, ni approximativement plat, p.ex. poissons nageurs [5]
- 85/18 • • en deux parties ou plus [5]

#### **87/00 Cannes à pêche**

- 87/02 • Viroles, liaisons entre éléments
- 87/04 • Guides de lignes
- 87/06 • Dispositifs de fixation des moulinets aux cannes
- 87/08 • Poignées [5]

#### **89/00 Moulinets pour la pêche à la ligne**

- 89/01 • à enrouleur de fil "pick-up", c. à d. avec l'élément de guidage du fil tournant et la bobine fixe pendant la récupération normale du fil (A01K 89/027 a priorité) [2, 5]
- 89/012 • • à moteur [2]
- 89/015 • à tambour tournant (A01K 89/033 a priorité) [2, 5]
- 89/0155 • • Dispositifs antiperruque [5]
- 89/016 • • Moulinets à mouche [5]
- 89/0165 • • pour la pêche à la traîne [5]
- 89/017 • • à moteur [2]
- 89/02 • Dispositifs de freinage pour moulinets
- 89/027 • • à enrouleur de fil "pick-up" [5]
- 89/033 • • à tambour tournant [5]
- 89/06 • Moulinets réversibles [5]
- 89/08 • Appareillages de pêche sans canne, c. à d. moulinets tenus à la main [5]

#### **91/00 Lignes pour la pêche**

- 91/02 • Dispositifs pour lancer
- 91/03 • Dispositifs de raccordement (dispositifs pour fixer des plombs sur une ligne ou les enlever A01K 95/02) [5]
- 91/04 • • pour raccorder des hameçons ou des leurres aux lignes [5]
- 91/047 • • pour raccorder des lignes entre elles [5]
- 91/053 • • Clipots, c. à d. dispositifs de raccord pour écarter les bas de lignes, p.ex. pour empêcher leur enchevêtrement [5]
- 91/06 • Appareillages montés sur des lignes et non prévus ailleurs, p.ex. dispositifs de ferrage automatique (flotteurs A01K 93/00) [2, 5]
- 91/08 • • Dispositifs pour la pêche à la traîne [5]
- 91/10 • • pour le ferrage automatique [5]
- 91/12 • Lignes à mouche [5]
- 91/14 • Bas de ligne [5]
- 91/16 • • pour la pêche à la mouche [5]
- 91/18 • Palangres; Accessoires pour celles-ci, p.ex. dispositifs d'amorçage, de relevage, bobineuses [5]
- 91/20 • Dispositifs pour mesurer la longueur ou la profondeur d'une ligne [5]
- 93/00 Flotteurs pour la pêche à la ligne, avec ou sans dispositifs avertisseurs [4, 5]**
- 93/02 • avec des dispositifs avertisseurs [5]
- 95/00 Plombs pour la pêche à la ligne [4]**
- 95/02 • Dispositifs pour fixer des plombs sur une ligne ou les enlever [5]
- 97/00 Accessoires de pêche à la ligne** (cordes pour haler le gros poisson A01K 65/00; épuisettes avec ou sans filet pour la pêche A01K 77/00)
- 97/01 • pour la pêche sous la glace [2]
- 97/02 • Dispositifs pour la pose d'appâts, p.ex. amorçoirs
- 97/04 • Boîtes à appâts; Préparation d'appâts (nourriture pour animaux particuliers A23K 1/18) [2]
- 97/05 • • Récipients pour garder les appâts vivants dans l'eau, p.ex. pour vifs, crevettes [5]
- 97/06 • Boîtes ou supports pour hameçons, lignes, plombs, mouches ou similaires [5]
- 97/08 • Etais pour cannes
- 97/10 • Supports pour cannes
- 97/11 • • avec des dispositifs de ferrage automatique [5]
- 97/12 • Dispositifs avertisseurs, p.ex. dispositifs à bascule (A01K 91/06 a priorité) [2]
- 97/14 • Gaffes
- 97/16 • Dispositifs pour le séchage des lignes de pêche
- 97/18 • pour retirer l'hameçon d'un poisson [5]
- 97/20 • Bourriches ou autres récipients pour garder des poissons capturés (A01K 97/05 a priorité) [5]
- 97/22 • Plates-formes ou paniers sièges, spécialement adaptés à la pêche, p.ex. boîtes pouvant être utilisées comme sièges [5]
- 97/24 • Dispositions pour dégager les hameçons d'un obstacle [5]
- 97/26 • Dispositifs de montage de mouches [5]
- 97/28 • • Etaux spécialement adaptés à cet effet [5]

---

#### **99/00 Procédés ou appareils pour la pêche non prévus dans les autres groupes A01K 69/00-A01K 97/00 [2006.01]**

## A01L MARÉCHALERIE

Schéma général

FERS POUR ANIMAUX.....	1/00, 3/00, 5/00, 9/00
OUTILLAGES ET ACCESSOIRES.....	7/00, 11/00, 13/00, 15/00

<b>1/00 Fers à clouer pour chevaux ou autres solipèdes</b> (A01L 3/00 a priorité)	7/02	• Garnitures intérieures ou semelles élastiques pour fers à cheval
1/02 • Fers à cheval rigides d'une seule pièce	7/04	• Crampons rigides
1/04 • Fers à cheval rigides en plusieurs pièces	7/06	• Crampons en matériaux élastiques
<b>3/00 Fers à cheval fixés autrement que par des clous, avec ou sans fixation accessoire par clouage</b>	7/08	• Crampons à glace pour fers à cheval
3/02 • Fers à cheval d'une seule pièce	7/10	• Clous pour fers à cheval
3/04 • Fers à cheval en deux ou plusieurs pièces réunies par des joints à charnières	<b>9/00 Fers pour autres animaux, p.ex. bovins</b>	
3/06 • Fers ou articles similaires pour la marche des animaux de trait sur des fondrières ou des sols similaires	<b>11/00 Outils ou instruments de maréchal-ferrant</b> (fabrication de fers à cheval par laminage B21H 7/12, par forgeage B21K 15/02)	
<b>5/00 Fers à cheval en matériaux élastiques</b>	<b>13/00 Travaux pour le ferrage des animaux</b>	
<b>7/00 Accessoires de maréchalerie</b>	<b>15/00 Appareils ou emploi de substances pour les soins aux sabots</b>	
<b>A01M CAPTURE OU PIÉGEAGE DES ANIMAUX; ÉPOUVANTAILS</b> (apiculture A01K 47/00-A01K 59/00; pêche A01K 69/00-A01K 97/00; pesticides A01N); <b>APPAREILS DE DESTRUCTION D'ANIMAUX OU DE PLANTES NUISIBLES</b> (équipements prévus sur les aéronefs ou adaptables sur ceux-ci pour larguer des matières poudreuses, liquides ou gazeuses, p.ex. des pesticides, des herbicides, B64D 1/16)		

Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression "destruction" couvre "la stérilisation non chimique" des invertébrés.

Schéma général

PULVÉRISATEURS, POUFREUSES; FUMIGATEURS; LANCE-FLAMMES.....	7/00-11/00, 13/00, 15/00
CAPTURE OU DESTRUCTION DES INSECTES.....	1/00-5/00, 17/00
CAPTURE OU DESTRUCTION DES ANIMAUX AUTRES QUE LES INSECTES.....	19/00, 23/00, 25/00, 27/00
ÉPOUVANTAILS; ARTICLES DE CHASSEURS.....	29/00, 31/00
DESTRUCTION DES VÉGÉTAUX INDÉSIRABLES.....	21/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

<b>1/00 Systèmes fixes pour capturer ou détruire les insectes</b>	<b>3/00 Appareils à main, autres que les pulvérisateurs ou poudreuses, pour la capture ou la destruction des insectes, p.ex. filets à papillons</b>
1/02 • avec dispositifs pour attirer les insectes	3/02 • Balais tue-mouches
1/04 • • par la lumière	3/04 • à surfaces collantes
1/06 • par effet d'aspiration	<b>5/00 Capture des insectes dans les champs, jardins ou forêts, au moyen d'appareillages mobiles</b>
1/08 • par lumière et aspiration combinées	5/02 • Appareils transportables
1/10 • Pièges	5/04 • Machines sur roues avec systèmes de ramassage des insectes par grattage ou brossage
1/12 • • à remise en position automatique	5/06 • • à surfaces collantes
1/14 • Capture par surfaces collantes	5/08 • • à vans
1/16 • • Papiers ou rubans tue-mouches	<b>7/00 Adaptations ou aménagements particuliers des appareils de pulvérisation de liquides aux fins couvertes dans la présente sous-classe</b> (appareils de pulvérisation en général B05B)
1/18 • • Bandes ou revêtements collants pour arbres	
1/20 • Capture ou destruction des insectes par les poisons, les narcotiques ou le feu	
1/22 • par des procédés électriques (circuits électriques à cet effet H05C)	
1/24 • Aménagements dans les bâtiments, portes, fenêtres ou similaires	

## A01M

- 9/00 Adaptations ou aménagements particuliers des appareils de poudrage aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (appareils de pulvérisation en général B05B)
- 11/00 Adaptations ou aménagements particuliers des appareils combinés de pulvérisation de liquides et de poudrage aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (appareils de pulvérisation en général B05B)
- 13/00 Fumigateurs; Appareils émetteurs de gaz**
- 15/00 Lance-flammes spécialement adaptés aux fins couvertes dans la présente sous-classe** (lance-flammes en général F41H 9/02)
- 17/00 Appareils pour la destruction de la vermine dans le sol ou dans les denrées alimentaires**
- 19/00 Appareils pour la destruction des animaux nuisibles autres que les insectes, par l'eau chaude, la vapeur, l'air chaud ou l'électricité** (circuits électriques à cet effet H05C)
- 21/00 Appareillage pour la destruction des végétaux indésirables, p.ex. des mauvaises herbes** (biocides, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00-A01N 65/00; appareillages de pulvérisation ou d'atomisation en général B05B; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00; lutte contre la végétation indésirable sur des routes ou voies de chemin de fer E01H 11/00)
- 21/02 • Appareils pour destruction mécanique
- 21/04 • Appareils pour destruction par la vapeur, les produits chimiques, le feu ou l'électricité
- 23/00 Pièges pour animaux**
- 23/02 • Pièges collecteurs
- 23/04 • • à palettes basculantes
- 23/06 • • • avec système de blocage de la palette basculante
- 23/08 • • à voies d'accès à sens unique
- 23/10 • • à cylindres rotatifs ou tourniquets
- 23/12 • • avec dispositifs de projection des animaux dans un casier approprié
- 23/14 • • Autres pièges à remise en position automatique
- 23/16 • Pièges à caisses
- 23/18 • • à abattants de fermeture pivotants
- 23/20 • • à portes à guillotine ou à glissières
- 23/22 • • à couvercles basculants
- 23/24 • Pièges à détente, à mâchoires ou similaires
- 23/26 • • du type à double mâchoire ou à pince
- 23/28 • • • Dispositifs pour tendre les pièges à mâchoires
- 23/30 • • Pièges à fond basculant
- 23/32 • • Pièges à raquette et filet
- 23/34 • • à lacets
- 23/36 • • avec dispositions pour transpercer les prises
- 23/38 • Pièges électriques
- 25/00 Dispositifs pour empoisonner les animaux** (A01M 27/00 a priorité; pour insectes A01M 1/20) [3]
- 27/00 Appareils déclenchés par les animaux, destinés à lancer des projectiles ou à projeter d'autres objets destinés à les tuer, p.ex. par balles ou en les transperçant** [3]
- 29/00 Épouvantails ou dispositifs répulsifs, p.ex. pour oiseaux** [1, 2011.01]
- 29/06 • utilisant des moyens visuels, p.ex. épouvantails, éléments en mouvement, formes spécifiques, motifs ou éléments similaires spécifiques [2011.01]
- 29/08 • • utilisant des reflets, des couleurs ou des films avec une transparence ou un pouvoir réfléchissant spécifiques [2011.01]
- 29/10 • • utilisant des sources lumineuses, p.ex. des lasers ou des lumières clignotantes [2011.01]
- 29/12 • utilisant des substances odorantes, p.ex. des arômes, phéromones ou agents chimiques [2011.01]
- 29/14 • utilisant des effets thermiques [2011.01]
- 29/16 • utilisant des ondes sonores [2011.01]
- 29/18 • • utilisant des signaux ultrasonores [2011.01]
- 29/20 • • avec production d'explosions périodiques [2011.01]
- 29/22 • utilisant des vibrations (A01M 29/16 a priorité) [2011.01]
- 29/24 • utilisant des effets électriques ou magnétiques, p.ex. des électrochocs, des champs magnétiques ou des micro-ondes [2011.01]
- 29/26 • • spécialement adaptés aux oiseaux, p.ex. barres, cordons ou rubans électrifiés [2011.01]
- 29/28 • • spécialement adaptés aux insectes [2011.01]
- 29/30 • empêchant l'accès ou obstruant le passage, p.ex. au moyen de barrières, de pics, de cordons, d'obstacles ou d'aspersion d'eau [2011.01]
- 29/32 • • spécialement adaptés aux oiseaux, p.ex. des pics [2011.01]
- 29/34 • • spécialement adaptés aux insectes [2011.01]
- 31/00 Articles de chasseurs**
- 31/02 • Sièges de tir (sièges pliants A47C)
- 31/04 • Crécelles de rabatteurs
- 31/06 • Leurres
- 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe** [2006.01]

**A01N CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX, OU DE PARTIES DE CEUX-CI** (conservation des aliments ou des produits alimentaires A23); **BIOCIDES, p.ex. EN TANT QUE DÉSINFECTANTS, PESTICIDES OU HERBICIDES** (préparations destinées à un usage médical, dentaire ou pour la toilette, qui tuent les organismes indésirables ou empêchent leur croissance ou leur prolifération A61K); **PRODUITS REPOUSSANT OU ATTRAYANT LES ANIMAUX NUISIBLES; RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX** (mélanges de pesticides avec des engrais C05G)

### Note(s)

1. La présente sous-classe couvre:
  - les compositions, les présentations, les méthodes d'application de substances déterminées, ou l'utilisation de compositions ou de composés utilisés seuls;

- les stérilisants chimiques pour la stérilisation sexuelle des invertébrés, p.ex. des insectes (stérilisants sexuels à d'autres fins A61K).
2. La présente sous-classe ne couvre pas les substances qui affectent la croissance d'un végétal uniquement par apport de substances nutritives normalement nécessaires à la croissance, c. à d. de nourriture pour le végétal, ainsi que les substances utilisées pour prévenir ou guérir des déficiences minérales chez les végétaux, p.ex. le chélate de fer ajouté pour guérir la chlorose, qui sont couvertes par la classe C05.
  3. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
    - "régulateurs de croissance des végétaux" sont les substances, comme les auxines, qui altèrent le végétal à la suite d'une modification chimique du métabolisme végétal.
  4. L'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations sont classées en outre dans la sous-classe A01P.

### **Schéma général**

CONSERVATION DE CORPS HUMAINS OU ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX.....	1/00, 3/00
BIOCIDES, PRODUITS REPOUSSANT OU ATTIRANT LES ANIMAUX NUISIBLES, RÉGULATEURS DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX	
Présentation ou mode d'emploi.....	25/00
contenant des composés organiques.....	27/00-57/00, 61/00
contenant des composés inorganiques.....	59/00
contenant des micro-organismes, des enzymes, des extraits animaux ou végétaux.....	63/00, 65/00

### **Conservation de corps humains ou animaux ou de végétaux, ou de parties de ceux-ci**

- 1/00 Conservation de corps humains ou animaux, ou de parties de ceux-ci**
- 1/02 • Conservation de parties vivantes
- 3/00 Conservation de végétaux ou de parties de ceux-ci, p.ex. par inhibition de l'évaporation, avec amélioration de l'aspect des feuilles** (conservation ou mûrissement chimique des fruits ou des légumes récoltés A23B 7/00); **Mastic à greffer**
- 3/02 • Maintien de la fraîcheur des fleurs coupées au moyen de produits chimiques (appareils à cet effet A01G 5/06)
- 3/04 • Mastic à greffer

### **Biocides; Produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles; Régulateurs de croissance des végétaux [3]**

#### **Note(s)**

1. Il est important de tenir compte des définitions des groupes d'éléments chimiques qui suivent le titre de la section C.
2. Dans les groupes A01N 27/00-A01N 65/00, sauf indication contraire, un ingrédient actif est classé à la dernière place appropriée.
3. Une composition, c'est-à-dire un mélange de deux ou plusieurs ingrédients actifs, est classée dans le dernier des groupes A01N 27/00-A01N 65/00 qui prévoit au moins un de ces ingrédients actifs.
4. Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00-A01N 65/00. Cette partie peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite.

5. Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (3) ou la note (4) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00-A01N 65/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
6. Un composé décrit comme existant sous forme de tautomères est classé comme s'il était sous la forme énoncée en dernier lieu dans le système.
7. Les composés couverts par différents groupes principaux en raison des parties de leur formule pouvant être choisies entre différentes possibilités spécifiées sont classés dans chacun des groupes principaux concernés.
8. Les sels formés entre plusieurs composés organiques sont classés comme le composé qui fournit l'ion essentiel, et sont aussi classés comme le composé qui fournit l'autre ion.
9. Les sels ou les chélates métalliques d'un composé organique sont classés comme le composé.
10. Dans la présente sous-classe, un aliment n'est pas considéré comme un ingrédient actif.
11. Différents produits appliqués successivement, à différents moments, sont considérés comme un mélange de tous les produits utilisés.
12. Les compositions synergiques ou potentialisées sont classées comme si le synergiste ou le potentiateur était un ingrédient actif.
13. Dans les groupes A01N 25/00-A01N 65/00, le symbole X représente l'azote, l'oxygène, le soufre ou un halogène; le symbole Y représente l'azote, l'oxygène ou le soufre. Une ligne pointillée entre les atomes indique une liaison facultative, p.ex. ... représente une ou deux liaisons simples ou une liaison double.

- 25/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, caractérisés par leurs formes, ingrédients inactifs ou modes d'application** (papier fongicide, bactéricide, insecticide, désinfectant ou antiseptique D21H); **Substances réduisant les effets nocifs des ingrédients actifs vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles** [3]
- 25/02 • contenant des liquides comme supports, diluants ou solvants [3]
- 25/04 • • Dispersions ou gels (mousses A01N 25/16) [3]
- 25/06 • • • Aérosols [3]
- 25/08 • contenant des solides comme supports ou diluants [3]
- 25/10 • • Composés macromoléculaires [3]
- 25/12 • Poudres ou granulés (A01N 25/26 a priorité) [3]
- 25/14 • • mouillables [3]
- 25/16 • Mousses [3]
- 25/18 • Compositions émettant des vapeurs ou fumées avec libération retardée ou prolongée [3]
- 25/20 • Compositions combustibles ou génératrices de chaleur [3]
- 25/22 • contenant des ingrédients stabilisant les ingrédients actifs [3]
- 25/24 • contenant des ingrédients augmentant l'adhérence des ingrédients actifs [3]
- 25/26 • sous forme de particules revêtues [3]
- 25/28 • • Microcapsules [3]
- 25/30 • caractérisés par les agents tensio-actifs [3]
- 25/32 • Ingrédient réduisant l'effet nocif des substances actives vis-à-vis d'organismes autres que les animaux nuisibles, p.ex. réducteurs de toxicité, compositions autodestructrices [3]
- 25/34 • Formes façonnées, p.ex. feuilles, non prévues dans l'un quelconque des autres sous-groupes du présent groupe principal [3]
- 27/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures** [3]
- 29/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des hydrocarbures halogénés** [3]
- 29/02 • Composés acycliques ou composés contenant un halogène lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cycloaliphatique [3]
- 29/04 • l'atome d'halogène étant lié directement à un système carbocyclique [3]
- 29/06 • • Hexachlorocyclohexane [3]
- 29/08 • • l'atome d'halogène étant lié directement à un système polycyclique [3]
- 29/10 • l'atome d'halogène étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique aromatique [3]
- 29/12 • • Di-1,1 halo ou tri-1,1,1 halo aryl-2 éthane ou éthylène, ou leurs dérivés, p.ex. DDT [3]
- 31/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques de l'oxygène ou du soufre** [3]
- 31/02 • Composés acycliques [3]
- 31/04 • l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié à une chaîne latérale aliphatique d'un système cyclique carbocyclique [3]
- 31/06 • l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique cycloaliphatique [3]
- 31/08 • l'atome d'oxygène ou de soufre étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 31/10 • • Pentachlorophénol [3]
- 31/12 • • Bis-chlorophénols [3]
- 31/14 • • Ethers [3]
- 31/16 • • avec plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre liés directement au même système cyclique aromatique [3]
- 33/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux contenant des composés organiques de l'azote** [3]
- 33/02 • Amines; Composés d'ammonium quaternaire [3]
- 33/04 • • l'atome d'azote étant lié directement à des atomes de carbone aliphatiques ou cycloaliphatiques [3]
- 33/06 • • l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 33/08 • • contenant de l'oxygène ou du soufre [3]
- 33/10 • • • au moins un atome d'oxygène ou de soufre au moins étant lié directement à un système cyclique aromatique [3]
- 33/12 • • Composés d'ammonium quaternaire [3]
- 33/14 • comportant des liaisons azote-halogène [3]
- 33/16 • comportant des liaisons azote-oxygène [3]
- 33/18 • • Composés nitrés [3]
- 33/20 • • • contenant de l'oxygène ou du soufre lié au squelette carboné contenant le groupe nitro [3]
- 33/22 • • • au moins un atome d'oxygène ou de soufre et au moins un groupe nitro étant liés directement au même système cyclique aromatique [3]
- 33/24 • • un seul atome d'oxygène étant lié à l'atome d'azote [3]
- 33/26 • comportant des liaisons azote-azote, p.ex. des azides, composés diazoaminés, composés diazonium, dérivés de l'hydrazine [3]
- 35/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. un radical aldéhyde** [3]
- 35/02 • contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés aliphatiquement; Leurs dérivés, p.ex. acétals [3]
- 35/04 • contenant des groupes aldéhyde ou cétone, ou leurs thio-analogues, liés directement à un système cyclique aromatique, p.ex. acétophénone; Leurs dérivés, p.ex. acétals [3]
- 35/06 • contenant des groupes cétone ou thiocétone faisant partie d'un cycle, p.ex. cyclohexanone, quinone; Leurs dérivés, p.ex. cétales [3]
- 35/08 • au moins une des liaisons carbone-hétéro-atome étant une liaison carbone-azote [3]
- 35/10 • • comportant une double liaison carbone-azote [3]
- 37/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone possédant trois liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus deux liaisons à un halogène, p.ex. acides carboxyliques** (contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques, A01N 53/00) [3]
- 37/02 • Acides carboxyliques saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/04 • • polybasiques [3]

- 37/06 • Acides carboxyliques non saturés ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/08 • contenant des groupes carboxyliques, ou leurs thio-analogues, liés directement par l'atome de carbone à un cycle cycloaliphatique; Leurs dérivés [3]
- 37/10 • Acides carboxyliques aromatiques ou araliphatiques, ou leurs thio-analogues; Leurs dérivés [3]
- 37/12 • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---O---C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C}_n \\ | \\ \text{Y} \end{array}$ , dans lequel  $C_n$  représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues [3]
- 37/14 • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---O---C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{X} \end{array}$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 37/16 • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---O---Y} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{---} \end{array}$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 37/18 • contenant le groupe  $\text{---CO---N}$ , p.ex. amides ou imides d'acide carboxylique; Leurs thio-analogues [3]
- 37/20 • • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---N} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C}_n \\ | \\ \text{Y} \end{array}$ , dans lequel  $C_n$  représente un squelette carboné ne comportant pas de cycle; Leurs thio-analogues [3]
- 37/22 • • l'atome d'azote étant lié directement à un système cyclique aromatique, p.ex. anilides [3]
- 37/24 • • • contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié directement au même système cyclique aromatique [3]
- 37/26 • • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---N} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{X} \end{array}$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 37/28 • • contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{---CO---N} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{X} \end{array}$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 37/30 • • contenant les groupes  $\text{---CO---N}$  et  $\begin{array}{c} \text{O} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{X} \end{array}$ , les deux étant liés directement par leur atome de carbone au même squelette carboné, p.ex.  $\text{H}_2\text{N---NH---CO---C}_6\text{H}_4\text{---COOCH}_3$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 37/32 • • Imides cycliques d'acides carboxyliques polybasiques ou de leurs thio-analogues [3]
- 37/34 • Nitriles [3]
- 37/36 • contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou d'un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre lié par une liaison simple, liés au même squelette carboné, cet atome d'oxygène ou de soufre ne faisant pas partie d'un groupe carboxylique ou d'un thio-analogue, ou d'une de leurs dérivés, p.ex. acides hydroxycarboxyliques [3]
- 37/38 • • contenant au moins un atome d'oxygène ou de soufre lié à un système cyclique aromatique [3]
- 37/40 • • • contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'oxygène ou de soufre liés au même système cyclique aromatique [3]
- 37/42 • contenant dans le même squelette carboné un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome de carbone ne comportant que deux liaisons à des hétéro-atomes, avec au plus une liaison à un halogène, p.ex. acides céto-carboxyliques [3]
- 37/44 • contenant au moins un groupe carboxylique ou un thio-analogue, ou un de leurs dérivés, et un atome d'azote lié au même squelette carboné par une liaison simple ou double, cet atome d'azote ne faisant pas partie d'un dérivé ou d'un thio-analogue d'un groupe carboxylique, p.ex. acides aminocarboxyliques [3]
- 37/46 • • Dérivés N-acylés [3]
- 37/48 • • Acides nitrocarboxyliques; Leurs dérivés [3]
- 37/50 • • l'atome d'azote étant lié au squelette carboné par une double liaison [3]
- 37/52 • contenant des groupes  $\begin{array}{c} \text{---X---C} \\ | \\ \text{N} \end{array}$ , p.ex. amidines d'acides carboxyliques [3]
- 39/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés aryloxy- ou arylthioaliphatiques ou cycloaliphatiques, comportant le groupe  $\text{Ar---O---C}_n\text{---Y}$  ou  $\text{Ar---S---C}_n\text{---Y}$ , p.ex. phénoxyéthylamine, phénylthio-acétonitrile, phénoxyacétone [3]**
- Note(s)**
- Dans le présent groupe, le symbole  $C_n$  représente un squelette carboné ne contenant pas de système cyclique aromatique dans lequel  $n \geq 2$ .
- 39/02 • Acides aryloxy-carboxyliques; Leurs dérivés [3]
- 39/04 • • Acides aryloxy-acétiques; Leurs dérivés [3]
- 41/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de soufre lié à un hétéro-atome [3]**
- 41/02 • comportant une liaison double soufre-oxygène [3]
- 41/04 • • Acides sulfoniques; Leurs dérivés [3]
- 41/06 • • • Amides d'acides sulfoniques [3]
- 41/08 • • • Halogénures d'acides sulfoniques; Acides alpha-hydroxysulfoniques; Acides aminosulfoniques; Acides thiosulfoniques; Leurs dérivés [3]
- 41/10 • • Sulfones; Sulfoxydes [3]
- 41/12 • ne comportant pas de liaison soufre-oxygène, p.ex. polysulfures [3]
- 43/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés hétérocycliques** (contenant des anhydrides cycliques, des imides cycliques A01N 37/00; contenant des composés de formule  $\text{X}_m\text{---C}_n\text{---N} \begin{array}{c} \text{C} \\ \diagup \quad \diagdown \\ \text{C} \end{array}$  ne comportant qu'un hétérocycle dans lesquels  $m \geq 1$  et  $n \geq 0$  et  $\begin{array}{c} \text{---N} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$  est une pyrrolidine, une pipéridine, une morpholine, une thiomorpholine, une pipérazine ou une polyméthylèneimine, non substituée ou substituée par un alkyle, comportant au moins quatre groupes  $\text{CH}_2$  A01N 33/00-A01N 41/12; contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. esters comportant des hétérocycles, A01N 53/00) [3]
- Note(s)**
1. Dans le présent groupe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
- "hétérocycle" est un cycle comportant, en tant que chaînon du cycle, au moins un atome d'halogène, d'azote, d'oxygène ou de soufre;
  - "pontés" signifie la présence d'au moins une fusion autre que celles en ortho, en péri et en spiro;
  - deux cycles sont "condensés" s'ils partagent au moins un chaînon cyclique, c. à d. que les cycles spiro et pontés sont considérés comme condensés;

- "système cyclique condensé" est un système dans lequel tous les cycles sont condensés entre eux.
2. Dans le présent groupe, le nombre de cycles dans un système cyclique condensé est égal au nombre de coupures nécessaires pour convertir le système cyclique en une chaîne acyclique. Les cycles déterminants dans un système condensé sont choisis selon les critères suivants pris l'un après l'autre:
- i. le plus petit nombre de chaînons cycliques,
  - ii. le plus grand nombre d'hétéro-atomes en tant que chaînons cycliques.
- Les chaînons cycliques partagés par plusieurs cycles sont considérés comme étant un chaînon de chacun de ces cycles.
- 43/02 • comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'oxygène ou de soufre comme uniques hétéro-atomes du cycle [3]
- 43/04 • • avec un hétéro-atome [3]
- 43/06 • • • des cycles à cinq chaînons [3]
- 43/08 • • • • avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [3]
- 43/10 • • • • avec le soufre comme hétéro-atome du cycle [3]
- 43/12 • • • • condensés avec un carbocycle [3]
- 43/14 • • • des cycles à six chaînons [3]
- 43/16 • • • • avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [3]
- 43/18 • • • • avec le soufre comme hétéro-atome du cycle [3]
- 43/20 • • • des cycles à trois ou quatre chaînons [3]
- 43/22 • • • des cycles à plus de six chaînons [3]
- 43/24 • • avec plusieurs hétéro-atomes [3]
- 43/26 • • • des cycles à cinq chaînons [3]
- 43/28 • • • • avec deux hétéro-atomes en positions 1,3 [3]
- 43/30 • • • • • avec deux atomes d'oxygène en positions 1,3, condensés avec un carbocycle [3]
- 43/32 • • • des cycles à six chaînons [3]
- 43/34 • comportant des cycles avec un atome d'azote comme unique hétéro-atome du cycle [3]
- 43/36 • • des cycles à cinq chaînons [3]
- 43/38 • • • condensés avec des carbocycles [3]
- 43/40 • • des cycles à six chaînons [3]
- 43/42 • • • condensés avec des carbocycles [3]
- 43/44 • • des cycles à trois ou quatre chaînons [3]
- 43/46 • • des cycles à plus de six chaînons [3]
- 43/48 • comportant des cycles avec deux atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [3]
- 43/50 • • Diazoles-1,3; Diazoles-1,3 hydrogénés [3]
- 43/52 • • • condensés avec des carbocycles, p.ex. benzimidazoles [3]
- 43/54 • • Diazines-1,3; Diazines-1,3 hydrogénées [3]
- 43/56 • • Diazoles-1,2; Diazoles-1,2 hydrogénées [3]
- 43/58 • • Diazines-1,2; Diazines-1,2 hydrogénés [3]
- 43/60 • • Diazines-1,4; Diazines-1,4 hydrogénées [3]
- 43/62 • • comportant des cycles à trois, quatre ou plus de six chaînons [3]
- 43/64 • comportant des cycles avec trois atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [3, 4]
- 43/647 • • Triazoles; Triazoles hydrogénés [4]
- 43/653 • • • Triazoles-1,2,4; Triazoles-1,2,4 hydrogénés [4]
- 43/66 • • Triazines-1,3,5 non hydrogénées et non substituées sur les atomes d'azote du cycle [3]
- 43/68 • • • avec deux ou trois atomes d'azote liés directement aux atomes de carbone du cycle [3]
- 43/70 • • • • Diamino-triazines-1,3,5 avec un seul atome d'oxygène, de soufre ou d'halogène ou un seul groupe cyano, thiocyno (—SCN), cyanato (—OCN) ou azido (—N<sub>3</sub>) lié directement à un atome de carbone du cycle [3]
- 43/707 • • Triazines-1,2,3 ou -1,2,4; Triazines-1,2,3 ou -1,2,4 hydrogénées [4]
- 43/713 • comportant des cycles avec au moins quatre atomes d'azote comme uniques hétéro-atomes du cycle [4]
- 43/72 • comportant des cycles avec des atomes d'azote et des atomes d'oxygène ou de soufre, comme hétéro-atomes du cycle [3]
- 43/74 • • des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 [3]
- 43/76 • • • Oxazoles-1,3; Oxazoles-1,3 hydrogénés [3]
- 43/78 • • • Thiazoles-1,3; Thiazoles-1,3 hydrogénés [3]
- 43/80 • • des cycles à cinq chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,2 [3]
- 43/82 • • des cycles à cinq chaînons avec trois hétéro-atomes [3]
- 43/824 • • • Oxa(thia)diazoles-1,3,4; Oxa(thia)diazoles-1,3,4 hydrogénés [6]
- 43/828 • • • Oxa(thia)diazoles-1,2,3; Oxa(thia)diazoles-1,2,3 hydrogénés [6]
- 43/832 • • • Oxa(thia)diazoles-1,2,5; Oxa(thia)diazoles-1,2,5 hydrogénés [6]
- 43/836 • • • Oxa(thia)diazoles-1,2,4; Oxa(thia)diazoles-1,2,4 hydrogénés [6]
- 43/84 • • des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,4 [3]
- 43/86 • • des cycles à six chaînons avec un atome d'azote et soit un atome d'oxygène, soit un atome de soufre, en positions 1,3 [3]
- 43/88 • • des cycles à six chaînons avec trois hétéro-atomes [3]
- 43/90 • comportant plusieurs hétérocycles déterminants condensés entre eux ou avec un système carbocyclique commun [3]
- 43/92 • comportant des cycles avec un ou plusieurs atomes d'halogène comme hétéro-atomes du cycle [3]
- 45/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant au moins trois cycles carbocycliques condensés entre eux, un cycle au moins n'étant pas un cycle à six chaînons** (hydrocarbures halogénés A01N 29/08; condensés avec des hétérocycles A01N 43/00) [3]
- 45/02 • comportant trois cycles carbocycliques [3]
- 47/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant un atome de carbone ne faisant pas partie d'un cycle et ne comportant pas de liaison à un atome de carbone ou d'hydrogène, p.ex. dérivés de l'acide carbonique** (tétrahalogénures de carbone A01N 29/02) [3]
- 47/02 • l'atome de carbone ne comportant pas de liaison à un atome d'azote [3]
- 47/04 • • contenant des groupes :N—S—C≡Hal<sub>3</sub> [3]
- 47/06 • • contenant des groupes —O—CO—O—; Leurs thio-analogues [3]
- 47/08 • l'atome de carbone comportant une ou plusieurs liaisons simples à des atomes d'azote [3]

- 47/10 • • Dérivés de l'acide carbamique, c. à d. contenant le groupe —O—CO—N<sub>i</sub>; Leurs thio-analogues [3]
- 47/12 • • • contenant un groupe —O—CO—N<sub>i</sub>, ou un de ses thio-analogues, non directement lié à un cycle et l'atome d'azote n'étant pas un chaînon d'un hétérocycle [3]
- 47/14 • • • • Leurs di-thio analogues [3]
- 47/16 • • • l'atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle [3]
- 47/18 • • • contenant un groupe —O—CO—N<sub>i</sub>, ou un de ses thio-analogues, lié directement à un hétérocycle ou à un cycle cycloaliphatique [3]
- 47/20 • • • Leurs dérivés N-arylés [3]
- 47/22 • • • Leurs esters O-arylés ou S-arylés [3]
- 47/24 • • • contenant les groupes  $\begin{array}{c} \text{X} \\ \vdots \\ \text{O}-\text{CO}-\text{N}-\text{X} \\ \vdots \\ \text{X} \end{array}$ ,  $\begin{array}{c} \text{X} \\ \vdots \\ \text{O}-\text{CO}-\text{N}-\text{X} \\ \vdots \\ \text{X} \end{array}$  ou  $\begin{array}{c} \text{X} \\ \vdots \\ \text{O}-\text{CO}-\text{N}-\text{X} \\ \vdots \\ \text{X} \end{array}$ ; Leurs thio-analogues [3]
- 47/26 • • • Produits d'oxydation des dérivés de l'acide dithiocarbamique, p.ex. sulfures du thiuram [3]
- 47/28 • • Urées ou thiourées contenant les groupes >N—CO—N<sub>i</sub> ou >N—CS—N<sub>i</sub> (isourées, isothiourées A01N 47/42) [3]
- 47/30 • • • Dérivés contenant le groupe >N—CO—N—aryle ou >N—CS—N—aryle [3]
- 47/32 • • • contenant des groupes >N—CO—N<sub>i</sub> ou >N—CS—N<sub>i</sub> liés directement à un cycle cycloaliphatique [3]
- 47/34 • • • contenant les groupes  $\begin{array}{c} \text{N} \\ \vdots \\ \text{N}-\text{CO}-\text{N}-\text{CO}- \\ \vdots \\ \text{N} \end{array}$ ,  $\begin{array}{c} \text{N} \\ \vdots \\ \text{N}-\text{CO}-\text{N}-\text{C}-\text{O}- \\ \vdots \\ \text{N} \end{array}$ ,  $\begin{array}{c} \text{N} \\ \vdots \\ \text{N}-\text{CO}-\text{N}-\text{S}- \\ \vdots \\ \text{N} \end{array}$ ,  $\begin{array}{c} \text{N} \\ \vdots \\ \text{N}-\text{CO}-\text{N}=\text{N}- \\ \vdots \\ \text{N} \end{array}$  or  $\begin{array}{c} \text{N} \\ \vdots \\ \text{N}-\text{CO}-\text{N}-\text{C}-\text{N} \\ \vdots \\ \text{N} \end{array}$  p.ex. biuret; Leurs thio-analogues; Produits de condensation urée-aldéhyde [3]
- 47/36 • • • contenant le groupe >N—CO—N<sub>i</sub> lié directement à au moins un hétérocycle; Leurs thio-analogues [3]
- 47/38 • • • contenant le groupe >N—CO—N<sub>i</sub> avec au moins un atome d'azote faisant partie d'un hétérocycle; Leurs thio-analogues [3]
- 47/40 • l'atome de carbone comportant une double ou une triple liaison à l'azote, p.ex. cyanates, cyanamides (cyanamides inorganiques A01N 59/24) [3]
- 47/42 • • contenant des groupes —N=CX<sub>2</sub>, p.ex. isothiourée [3]
- 47/44 • • • Guanidine; Ses dérivés [3]
- 47/46 • • contenant des groupes —N=C=S [3]
- 47/48 • • contenant des groupes —S—C≡N (A01N 43/00-A01N 47/38 ont priorité) [3]
- 49/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés comportant le groupe**
- $$\begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array} \begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$$
- dans lequel m + n ≥ 1, les deux X ensemble peuvent aussi représenter —Y— ou une liaison directe carbone-carbone, et les atomes de carbone marqués d'un astérisque ne font partie d'aucun système cyclique à l'exception de celui qui peut être formé avec les atomes X, les atomes de carbone placés entre crochets font partie d'une structure acyclique ou cyclique quelconque, ou le
- $$\begin{array}{c} \text{A} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array} \begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$$
- groupe dans lequel A représente un atome de carbone ou Y, n ≥ 0, et pas plus d'un de ces atomes de carbone n'est un chaînon du même système cyclique, p.ex. hormones juvéniles des insectes ou substances ayant le même effet (contenant des hydrocarbures A01N 27/00) [3]
- 51/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant les séquences d'atomes O—N—S, X—O—S, N—N—S, O—N—N ou O-halogène, sans considération du nombre de liaisons de chaque atome, aucun atome de ces séquences ne faisant partie d'un hétérocycle [3]**
- 53/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des acides cyclopropane-carboxyliques ou leurs dérivés [3]**
- $$\begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array} \begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$$
- 53/02 • Esters contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$ , où l'atome de carbone marqué d'un astérisque est acyclique ou fait partie d'un cycle ou d'un système cyclique; Leurs thio-analogues [6]
- 53/04 • • comportant des hétérocycles [6]
- 53/06 • • l'atome de carbone marqué d'un astérisque étant acyclique et lié directement à un atome de carbone d'un cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters benzyles; Leurs thio-analogues [6]
- 53/08 • • • avec des groupes aryloxy liés au cycle aromatique à six chaînons, p.ex. esters phénoxybenzyles; Leurs thio-analogues [6]
- 53/10 • • Esters non prévus dans les groupes A01N 53/04 ou A01N 53/06 [6]
- $$\begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array} \begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$$
- 53/12 • Composés contenant le groupe  $\begin{array}{c} \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \\ | \\ \text{C} \end{array}$ , X ou Y étant un atome d'azote, p.ex. amides des acides cyclopropane-carboxyliques [6]
- 53/14 • Nitriles d'acides cyclopropane-carboxyliques [6]
- 55/00 **Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques comportant des éléments autres que le carbone, l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, l'azote et le soufre (contenant des composés organophosphorés A01N 57/00) [3]**
- 55/02 • contenant des atomes de métal [3]
- 55/04 • • d'étain [3]
- 55/06 • • de mercure [3]
- 55/08 • contenant du bore [3]
- 55/10 • contenant du silicium [6]

- 57/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des composés organiques du phosphore [3]**
- 57/02 • les atomes liés au phosphore pouvant être choisis parmi différents atomes spécifiés et non couverts par un seul des groupes A01N 57/10, A01N 57/18, A01N 57/26, A01N 57/34 [3]
- 57/04 • • contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
- 57/06 • • contenant des radicaux aromatiques [3]
- 57/08 • • contenant des radicaux hétérocycliques [3]
- 57/10 • comportant des liaisons phosphore-oxygène ou des liaisons phosphore-soufre (A01N 57/02 a priorité) [3]
- 57/12 • • contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
- 57/14 • • contenant des radicaux aromatiques [3]
- 57/16 • • contenant des radicaux hétérocycliques [3]
- 57/18 • comportant des liaisons phosphore-carbone (A01N 57/02 a priorité) [3]
- 57/20 • • contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
- 57/22 • • contenant des radicaux aromatiques [3]
- 57/24 • • contenant des radicaux hétérocycliques [3]
- 57/26 • comportant des liaisons phosphore-azote (A01N 57/02 a priorité) [3]
- 57/28 • • contenant des radicaux acycliques ou cycloaliphatiques [3]
- 57/30 • • contenant des radicaux aromatiques [3]
- 57/32 • • contenant des radicaux hétérocycliques [3]
- 57/34 • comportant des liaisons phosphore-halogène; Sels de phosphonium [3]
- 57/36 • comportant du phosphore comme chaînon d'un cycle [3]
- 59/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des éléments ou des composés inorganiques [3]**
- 59/02 • Soufre; Sélénium; Tellure; Leurs composés [3]
- 59/04 • Sulfure de carbone; Oxyde de carbone; Gaz carbonique (traitement des végétaux au gaz carbonique A01G 7/02) [3]
- 59/06 • Aluminium; Calcium; Magnésium; Leurs composés [3]
- 59/08 • Chlorures des métaux alcalins; Chlorures des métaux alcalino-terreux [3]
- 59/10 • Fluorures [3]
- 59/12 • Iode, p.ex. iodophores; Ses composés [3]
- 59/14 • Bore; Ses composés [3]
- 59/16 • Métaux lourds; Leurs composés [3]
- 59/18 • • Mercure [3]
- 59/20 • • Cuivre [3]
- 59/22 • • Arsenic [3]
- 59/24 • Cyanogène ou ses composés, p.ex. acide cyanhydrique, acide cyanique, cyanamide, acide thiocyanique [3]
- 59/26 • Phosphore; Ses composés [3]
- 61/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des substances de composition non connue ou indéterminée, p.ex. des substances caractérisées uniquement par leur mode d'action [3]**
- 61/02 • Huiles minérales; Huiles de goudron; Goudrons; Leurs produits de distillation, d'extraction ou de conversion (contenant des composés chimiques individualisés isolés de ces substances A01N 27/00-A01N 59/00) [3]
- 63/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des micro-organismes, des virus, des champignons microscopiques, des animaux, p.ex. des nématodes, ou des substances produites par, ou obtenues à partir de micro-organismes, de virus, de champignons microscopiques ou d'animaux, p.ex. enzymes ou produits de fermentation (contenant des produits de constitution déterminée A01N 27/00-A01N 59/00) [3]**
- 63/02 • Substances produites par, ou obtenues à partir de micro-organismes ou d'animaux [3]
- 63/04 • Champignons microscopiques; Substances produites par, ou obtenues à partir de champignons microscopiques [3]
- 65/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux contenant du matériel provenant d'algues, de lichens, de bryophytes, de champignons multicellulaires ou de plantes, ou leurs extraits (contenant des composés de constitution déterminée A01N 27/00-A01N 59/00) [3, 2009.01]**
- 65/03 • Algues [2009.01]
- 65/04 • Pteridophyta [fougères et apparentés]; Filicophyta [fougères] [2009.01]
- 65/06 • Coniferophyta [gymnospermes], p.ex. cyprès [2009.01]
- 65/08 • Magnoliopsida [dicotylédones] [2009.01]
- 65/10 • • Apiaceae ou Umbelliferae [famille de la carotte], p.ex. persil, carvi, aneth, livèche, fenouil ou "snakebed" [Cnidium monnieri] [2009.01]
- 65/12 • • Asteraceae ou Compositae [famille de l'aster ou du tournesol], p.ex. marguerite, pyrèthre, artichaut, laitue, tournesol, armoise ou estragon [2009.01]
- 65/14 • • Celastraceae [famille du bourreau des arbres ou de la camarine], p.ex. fusain, camarine ou "thunder god vine" [Tripterygium wilfordii] [2009.01]
- 65/16 • • Ericaceae [famille de la bruyère ou de la myrtille], p.ex. rhododendron, arbousier, andromède, canneberge ou airelle [2009.01]
- 65/18 • • Euphorbiaceae [famille de l'euphorbe], p.ex. Ricinus [ricin] [2009.01]
- 65/20 • • Fabaceae ou Leguminosae [famille du pois ou des légumineuses], p.ex. pois, lentille, soja, trèfle, acacia, robinier, derris ou millettia [2009.01]
- 65/22 • • Lamiaceae ou Labiatae [famille de la menthe], p.ex. thym, romarin, scutellaire, brunelle, lavande, perilla, menthe pouliot, menthe poivrée ou menthe verte [2009.01]
- 65/24 • • Lauraceae [famille du laurier], p.ex. laurier, avocat, sassafras, cannelle ou camphre [2009.01]
- 65/26 • • Meliaceae [famille du margousier ou de l'acajou], p.ex. acajou, langsat ou Azadirachta [2009.01]
- 65/28 • • Myrtaceae [famille du myrte], p.ex. cajepulier ou clou de girofle [2009.01]
- 65/30 • • Polygonaceae [famille du sarrasin], p.ex. renouée persicaire ou rhubarbe [2009.01]
- 65/32 • • Ranunculaceae [famille du bouton d'or], p.ex. hépatique, hydraste du Canada ou ancolie [2009.01]

- |  |  |
|--|--|
| <p>65/34 • • Rosaceae [famille de la rose], p.ex. fraise, aubépine, prune, cerise, pêche, abricot ou amande [2009.01]</p> <p>65/36 • • Rutaceae [famille de la rue], p.ex. citron vert, orange, citron, chêne-liège ou clavier [2009.01]</p> <p>65/38 • • Solanaceae [famille de la pomme de terre], p.ex. Solanum ptycanthum, tomate, tabac ou piment [2009.01]</p> <p>65/40 • Liliopsida [monocotylédones] [2009.01]</p> | <p>65/42 • • Aloeaceae [famille de l'aloès] ou Liliaceae [famille du lys], p.ex. aloès, vérate, oignon, ail ou ciboulette [2009.01]</p> <p>65/44 • • Poaceae ou Gramineae [famille des céréales], p.ex. bambou, citronnelle ou verveine des Indes [2009.01]</p> <p>65/46 • • Stemonaceae [famille du stemona], p.ex. croomia [2009.01]</p> <p>65/48 • • Zingiberaceae [famille du gingembre], p.ex. gingembre ou grand galanga [2009.01]</p> |
|--|--|

**A01P ACTIVITÉ BIOCIDÉ, ACTIVITÉ DE RÉPULSION OU D'ATTRACTION DES ANIMAUX NUISIBLES, OU ACTIVITÉ DE RÉGULATION DE CROISSANCE DES VÉGÉTAUX, DE COMPOSÉS OU DE PRÉPARATIONS CHIMIQUES [2006.01]**

**Note(s) [2006.01]**

1. La présente sous-classe couvre l'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles, ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations chimiques déjà classés en tant que tels dans les sous-classes A01N ou C12N, ou dans les classes C01, C07 ou C08.
2. Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la sous-classe A01N, qui s'appliquent également à la présente sous-classe.
3. Dans la présente sous-classe, l'activité est classée dans tous les endroits appropriés.
4. L'attention de l'utilisateur est attirée sur le cas où l'objet de l'invention réside uniquement dans l'activité biocide, l'activité de répulsion ou d'attraction des animaux nuisibles, ou l'activité de régulation de croissance des végétaux, présentées par des composés ou des préparations chimiques, et où la structure chimique, le mélange ou la composition de l'objet de l'invention sont déjà connus. Dans ce cas, le classement s'effectue à la fois dans la sous-classe A01N et dans la sous-classe A01P à titre d'information d'invention. De plus, le composé chimique, le mélange ou la composition peuvent également être classés en tant que composé chimique, mélange ou composition en soi à titre d'information additionnelle. En outre, les composés ou les structures chimiques qui sont des ingrédients de mélanges ou de compositions et qui présentent un intérêt pour la recherche peuvent également être classés comme information additionnelle.
5. Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevet.

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>1/00 Désinfectants; Composés antimicrobiens ou leurs mélanges [2006.01]</b></p> <p><b>3/00 Fongicides [2006.01]</b></p> <p><b>5/00 Nématocides [2006.01]</b></p> <p><b>7/00 Arthropodocides [2006.01]</b></p> <p>7/02 • Acaricides [2006.01]</p> <p>7/04 • Insecticides [2006.01]</p> <p><b>9/00 Molluscicides [2006.01]</b></p> <p><b>11/00 Rodenticides [2006.01]</b></p> | <p><b>13/00 Herbicides; Algicides [2006.01]</b></p> <p>13/02 • sélectifs [2006.01]</p> <p><b>15/00 Biocides utilisés à des fins particulières non prévues dans les groupes A01P 1/00-A01P 13/00 [2006.01]</b></p> <p><b>17/00 Répulsifs des animaux nuisibles [2006.01]</b></p> <p><b>19/00 Attractifs des animaux nuisibles [2006.01]</b></p> <p><b>21/00 Régulateurs de croissance des végétaux [2006.01]</b></p> <p><b>23/00 Chimio-stérilisants [2006.01]</b></p> |
|---|---|

## ALIMENTATION; TABAC

## A21 CUISSON AU FOUR; MATÉRIEL POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAITEMENT DE LA PÂTE; PÂTE À CUIRE

A21B FOURS DE BOULANGERIE; MACHINES OU MATÉRIEL DE CUISSON AU FOUR (matériel de cuisson à usage domestique A47J 37/00; appareils à combustion F23; fourneaux ou cuisinières domestiques étant totalement ou partiellement des fours F24B, F24C)

## 1/00 Fours de boulangerie

- 1/02 • caractérisés par les aménagements pour le chauffage
- 1/04 • • Fours chauffés au feu uniquement avant la cuisson
- 1/06 • • Fours chauffés par des radiateurs
- 1/08 • • • par des radiateurs chauffés à la vapeur
- 1/10 • • • par des radiateurs chauffés par des fluides autres que la vapeur
- 1/14 • • • Disposition des radiateurs
- 1/22 • • • par des radiateurs électriques (A21B 2/00 a priorité; éléments de chauffage électrique H05B)
- 1/24 • • Fours chauffés par des agents circulant à l'intérieur de ceux-ci
- 1/26 • • • par air chaud
- 1/28 • • • par des gaz de combustion
- 1/33 • • Fours chauffés directement par des produits de combustion (A21B 1/04 a priorité)
- 1/36 • • Fours chauffés directement par des fluides chauds (A21B 1/06, A21B 1/33 ont priorité)
- 1/40 • caractérisés par les moyens de régulation de la température (éléments thermosensibles G01K)
- 1/42 • caractérisés par des surfaces de cuisson mobiles pendant la cuisson (transport en général B65G)
- 1/44 • • à surfaces tournant dans un plan horizontal
- 1/46 • • à surfaces suspendues à un transporteur sans fin ou à une roue tournante
- 1/48 • • à surfaces en forme de bande sans fin
- 1/50 • caractérisés par l'existence de surfaces de cuisson amovibles
- 1/52 • Fours transportables; Fours démontables (appareils de cuisson de camping ou de voyage A47J 33/00)

## 2/00 Appareils de cuisson utilisant le chauffage à haute fréquence ou à infrarouge

## 3/00 Parties ou accessoires de fours

- 3/02 • Portes; Portes à rabattement (caractéristiques générales des portes E06B)
- 3/04 • Dispositifs de traitement de l'air pour fours, p.ex. réglant l'humidité
- 3/07 • Chargement ou déchargement des fours (A21B 3/18 a priorité)
- 3/10 • Moyens d'éclairage pour fours
- 3/13 • Bacs de cuisson; Moules de cuisson
- 3/15 • Feuilles de cuisson; Plaques de cuisson
- 3/16 • Machines pour nettoyer ou graisser les surfaces de cuisson
- 3/18 • Enlèvement des produits cuits des bacs (déballage en général B65B 69/00)

## 5/00 Appareils de cuisson pour des produits particuliers; Autres appareils de cuisson

- 5/02 • Appareils de cuisson d'articles creux, gaufres, pâtisserie, biscuits ou similaires
- 5/03 • • de cuisson des crêpes (poêles à frire A47J 37/10) [3]
- 5/04 • Appareils de cuisson de gâteaux cylindriques sur des broches
- 5/06 • Appareils de cuisson dans une solution saline, p.ex. pour faire des bretzels
- 5/08 • Appareils de cuisson dans la graisse ou l'huile de cuisine, p.ex. pour faire des beignets

## 7/00 Installations de boulangerie

## A21C MACHINES OU MATÉRIEL POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAITEMENT DE LA PÂTE; MANUTENTION DES PRODUITS CUITS EN PÂTE

Schéma général

## TRAVAIL DE LA PÂTE AVANT CUISSON

- Mélangeage, pétrissage, homogénéisation..... 1/00, 7/00
- Façonnage..... 3/00, 11/00
- Division; manipulation..... 5/00, 9/00, 11/00

APPAREILS PERMETTANT DE LEVER LA PÂTE..... 13/00

AUTRES MACHINES OU MATÉRIEL POUR LA PRÉPARATION OU LE TRAITEMENT DE LA PÂTE 14/00

MANUTENTION DES PRODUITS CUITS..... 15/00

## 1/00 Machines à mélanger ou à pétrir pour la préparation de la pâte (appareils ménagers pour mélanger ou pétrir A47J 43/00, A47J 44/00)

- 1/02 • à outils montés verticalement; Machines à fouetter ou à battre
- 1/04 • à bras ou leviers mélangeurs rotatifs inclinés

1/06	• à outils mélangeurs ou pétrisseurs montés horizontalement; Mélangeurs à vis sans fin	9/04	• Appareils à épandre des matières granuleuses sur la surface des pièces ou des feuilles de pâte, ou pour enrober ou recouvrir celles-ci de ces matières
1/08	• à rouleaux	9/06	• Appareils pour remplir les pièces de pâte telles que les beignets
1/10	• avec appareils annexes d'aération pour la fabrication des pâtes aérées	9/08	• Appareils à déposer, aligner et transporter, pour la manipulation de pièces, p.ex. les feuilles de pâte
1/12	• pour la préparation directe de la pâte à partir du grain		
1/14	• Eléments structurels des machines à mélanger ou à pétrir		
<b>3/00</b>	<b>Machines ou appareils à façonner les blocs de pâte avant subdivision</b>	<b>11/00</b>	<b>Autres machines pour donner à la pâte avant cuisson sa forme définitive</b>
3/02	• Feuilletés de pâte; Machines à rouler; Points à étendre	11/02	• Machines à gaufrier
3/04	• Machines à étirer la pâte	11/04	• • à rouleaux ou tambours à couper et gaufrier
3/06	• Machines à enrouler les feuilles de pâte, p.ex. pour la fabrication de croissants	11/06	• • manipulant d'une façon régulière les feuilles de pâte déjà façonnées
3/08	• Machines à tordre les rubans de pâte, p.ex. pour la fabrication des bretzels	11/08	• • à moules gravés, p.ex. machines rotatives à rouleaux à gaufrier
3/10	• combinées avec des appareils à diviser la pâte	11/10	• combinées avec des appareils à couper
<b>5/00</b>	<b>Machines à diviser la pâte</b>	11/12	• Appareils à entailler, fendre ou perforer la surface des pièces de pâte
5/02	• à casiers diviseurs et pistons éjecteurs	11/14	• • pour découpage en étoile
5/04	• • à casiers diviseurs montés sur un corps tournant à pistons travaillant radialement	11/16	• Machines à étirer
5/06	• • à casiers diviseurs montés sur un corps tournant à pistons travaillant axialement	11/18	• • à pistons
5/08	• à lames coupantes radiales, c. à d. en étoile, coulissant dans les gorges d'un piston de pressage et par rapport à celui-ci	11/20	• • à vis sans fin
<b>7/00</b>	<b>Machines à homogénéiser la pâte après sa division en la travaillant autrement que par pétrissage</b>	11/22	• Appareils à rouleaux et disques ou lames coupants pour former les nouilles
7/01	• à rubans sans fin	11/24	• Appareils à découper les nouilles sur une feuille ou un ruban de pâte au moyen d'un couple d'engrenages de rouleaux cannelés
7/02	• à cannelures de moulage (A21C 7/01 a priorité)	<b>13/00</b>	<b>Appareils de contrôle, c. à d. permettant à la pâte de lever</b>
7/04	• à coupelles de moulage (A21C 7/01 a priorité)	13/02	• à transporteurs sans fin
7/06	• combinées avec des appareils diviseurs à lames coupantes radiales, c. à d. en étoile, coulissant dans les gorges d'un piston de pressage et par rapport à celui-ci	<b>14/00</b>	<b>Machines ou matériel pour la préparation ou le traitement de la pâte, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]</b>
<b>9/00</b>	<b>Autres appareils pour la manipulation de la pâte ou des pièces de pâte</b>	<b>15/00</b>	<b>Appareils pour la manutention des produits cuits</b>
9/02	• Appareils pour suspendre ou répartir sur des barreaux les cordons de pâte tels que nouilles, spaghettis ou macaronis	15/02	• Appareils à façonner ou mouler les gaufres cuites; Fabrication des feuilles de gaufres à plusieurs couches
		15/04	• Machines ou dispositifs à couper ou trancher spécialement adaptés pour les produits cuits autres que le pain (pour couper ou trancher le pain B26B, B26D)
<b>A21D</b>	<b>TRAITEMENT, p.ex. CONSERVATION, DE LA FARINE OU DE LA PÂTE À CUIRE, p.ex. PAR ADDITION D'INGRÉDIENTS; CUISSON; PRODUITS DE BOULANGERIE; LEUR CONSERVATION [1, 2006.01]</b>		

### Schéma général

PRODUITS AVANT CUISSON; LEUR TRAITEMENT OU CONSERVATION.....	10/00, 2/00-8/00
CUISSON DE LA PÂTE.....	8/00
PRODUITS DE BOULANGERIE; LEUR CONSERVATION OU RAFRAÎCHISSEMENT.....	13/00, 15/00, 17/00

### 2/00 Traitement de la farine ou de la pâte par addition d'ingrédients avant ou pendant la cuisson (A21D 10/00 a priorité) [2, 2006.01]

#### Note(s)

Dans les groupes A21D 2/02-A21D 2/40, sauf indication contraire, une substance est classée à la dernière place appropriée.

- 2/02 • par addition de substances inorganiques

- 2/04 • • Oxygène; Composés dégagant de l'oxygène, p.ex. ozone, peroxydes
- 2/06 • • Agents réducteurs
- 2/08 • par addition des substances organiques
- 2/10 • • Hydrocarbures
- 2/12 • • Hydrocarbures halogénés
- 2/14 • • Composés organiques oxygénés
- 2/16 • • • Esters d'acides gras
- 2/18 • • • Hydrates de carbone

## A21D

- 2/20 • • • Peroxydes
- 2/22 • • • Acide ascorbique
- 2/24 • • Composés organiques azotés
- 2/26 • • • Protéines
- 2/28 • • Composés organiques contenant du soufre
- 2/30 • • Composés organiques contenant du phosphore
- 2/32 • • • Phosphatides
- 2/34 • • Substances animales
- 2/36 • • Substances végétales
- 2/38 • • • Germes de semences; Céréales germées; Leurs extraits
- 2/40 • Appareils pour le traitement chimique de la farine ou de la pâte

### 4/00 Conservation de la farine ou de la pâte avant cuisson par stockage en atmosphère inerte

### 6/00 Autres traitements de la farine ou de la pâte avant cuisson, p.ex. refroidissement, irradiation, chauffage [2]

### 8/00 Méthodes de préparation ou de cuisson de la pâte (A21D 2/00 a priorité)

- 8/02 • Méthodes de préparation de la pâte; Traitement de la pâte avant cuisson (machines ou équipement pour faire ou préparer la pâte A21C)
- 8/04 • • en traitant la pâte avec des micro-organismes ou des enzymes
- 8/06 • Procédés de cuisson (fours de boulangerie A21B)

- 8/08 • Dispositions pour empêcher la pâte d'attacher, p.ex. sur les plaques de cuisson

- 8/10 • • en ayant recours au saupoudrage

### 10/00 Pâtes lisses, pâtes consistantes ou mélanges avant cuisson [2]

- 10/02 • Pâtes du type "prêt à cuire", p.ex. pâtes emballées [2]
- 10/04 • Pâtes lisses [2]

### 13/00 Produits de boulangerie complètement ou partiellement finis

- 13/02 • Pain obtenu à partir de farine complète ou contenant du son ou du grain moulu grossièrement
- 13/04 • Pain obtenu à partir de matières autres que la farine de seigle ou de blé
- 13/06 • Pain dont la teneur en amidon ou en protéine est modifiée [2]
- 13/08 • Pâtisseries, p.ex. gâteaux, biscuits, feuilletés (glaçage ou givrage ou mélanges pour les réaliser A23G 3/00)

### 15/00 Conservation des produits finis de boulangerie; Amélioration (rafraîchissement A21D 17/00; emballage ou enveloppement de produits de boulangerie B65B, p.ex. B65B 23/10, B65B 25/16) [2]

- 15/02 • par refroidissement [2]
- 15/04 • par chauffage [2]
- 15/06 • par irradiation [2]
- 15/08 • par enrobage [2]

### 17/00 Rafraîchissement des produits de boulangerie (amélioration A21D 15/00) [2]

## A22 BOUCHERIE; TRAITEMENT DE LA VIANDE; TRAITEMENT DE LA VOLAILLE OU DU POISSON

### A22B ABATTAGE

#### 1/00 Appareils pour garrotter les animaux à abattre

#### 3/00 Abattage (découpage en général B26)

- 3/02 • par coups, p.ex. au moyen de pistolets, de cartouches d'abattage
- 3/04 • Masques pour animaux à abattre; Masques combinés avec des dispositifs pour assommer
- 3/06 • Abattage par courant électrique (circuits électriques à cet effet H05C)
- 3/08 • de volaille ou poisson, p.ex. pinces d'abattage, tranchants d'abattage
- 3/10 • Outils d'abattage; Couteaux d'abattage
- 3/12 • Dispositifs pour abattage Kascher

#### 5/00 Accessoires utilisés pendant ou après l'abattage

- 5/02 • Parcs ou travaux pour abattage

- 5/04 • Appareils pour recueillir le sang; Dispositifs agitateurs de sang

- 5/06 • Stand d'abattage ou bancs d'écartement pour le bétail

- 5/08 • Echaudage; Raclage; Pelage; Brûlage (traitement des cuirs ou peaux C14B)

- 5/10 • • Instruments à main

- 5/12 • • Bouilloires à ébouillanter

- 5/14 • Pinces pour la langue; Dispositions pour fermer la gorge

- 5/16 • Instruments ou couteaux à dépouiller

- 5/18 • Nettoyage de l'estomac des animaux abattus

- 5/20 • Fendoirs

#### 7/00 Aménagements des abattoirs

### A22C TRAITEMENT DE LA VIANDE, DE LA VOLAILLE OU DU POISSON (conserves A23B; production de compositions à base de protéines pour l'alimentation A23J 1/00; produits alimentaires à base de poisson, viande ou volaille A23L; broyage, p.ex. hachage de la viande, B02C 18/00; préparation de protéines C07K 1/00)

#### Schéma général

##### TRAITEMENT DE LA VIANDE

Appareils à mélanger, battre, attendrir..... 5/00, 7/00, 9/00

Autres appareils..... 11/00-17/00

Usines, manufactures ou similaires.....	18/00
TRAITEMENT DE LA VOLAILLE.....	21/00
TRAITEMENT DU POISSON, Y COMPRIS COQUILLAGES OU CRUSTACÉS.....	25/00, 29/00

**Traitement de la viande**

- 5/00 Appareils à mélanger la viande, la chair à saucisse ou les produits à base de viande** (mélange en général B01F)
- 7/00 Appareils à battre, façonner ou presser la viande, la chair à saucisse ou les produits à base de viande**
- 9/00 Appareils à attendrir la viande, p.ex. le jambon**
- 11/00 Fabrication des saucisses**
- 11/02 • Machines à remplir ou bourrer les saucisses
- 11/04 • • à piston mécanique à mouvement alternatif
- 11/06 • • à piston actionné au moyen de liquides ou de gaz
- 11/08 • • à pression par vis sans fin ou autres organes rotatifs
- 11/10 • Appareils pour tordre les saucisses
- 11/12 • Appareils à nouer les peaux de saucissons
- 13/00 Enveloppes de saucisses**
- 13/02 • Remplissage des enveloppes de saucisses [2]
- 15/00 Appareils pour suspendre la viande ou les saucisses** (transporteurs B65G)
- 17/00 Autres dispositifs pour le traitement de la viande ou des os**
- 17/02 • Appareils pour maintenir la viande ou les os pendant le découpage
- 17/04 • Dispositifs de nettoyage des os
- 17/06 • Cisailles à os; Broyeurs à os [2]
- 17/08 • Nettoyage, p.ex. lavage, de la viande ou des saucisses [2]
- 17/10 • Marquage de la viande ou des saucisses
- 17/12 • Appareils pour détacher la peau
- 17/14 • Traitement des boyaux d'animaux; Appareils à découper les boyaux; Machines à réduire les boyaux en morceaux
- 17/16 • Nettoyage des boyaux; Machines à enlever la graisse ou les matières fécales des boyaux

- 18/00 Usines, manufactures ou similaires pour le traitement de la viande** (pour le traitement de la volaille uniquement A22C 21/00; pour le traitement du poisson seulement A22C 25/00)

**21/00 Traitement de la volaille**

- 21/02 • Machines à plumer la volaille
- 21/04 • Echaudage, flambage, application de cire ou enlèvement de la cire sur la volaille
- 21/06 • Dispositifs pour éviscérer la volaille

**Traitement du poisson, y compris les coquillages et crustacés****25/00 Traitement du poisson**

- 25/02 • Lavage ou écaillage du poisson
- 25/04 • Triage du poisson; Enlèvement de la glace d'emballage
- 25/06 • Tables de travail; Dispositifs de support ou dispositifs auxiliaires se rapportant aux tables de travail
- 25/08 • Maintien, guidage ou transport du poisson avant, pendant ou après son traitement (A22C 25/06 a priorité)
- 25/10 • Dispositifs pour enfilet les poissons sur des cordes ou similaires
- 25/12 • Présentation du poisson, p.ex. selon la position de la tête ou de la queue
- 25/14 • Enlèvement de la tête, enlèvement des viscères ou nettoyage du poisson
- 25/16 • Enlèvement des arêtes; Prélèvement des filets
- 25/17 • Enlèvement de la peau
- 25/18 • Découpage du poisson en portions
- 25/20 • Mise en morceaux; Découpage en cubes; Mise sur claies
- 25/22 • Appareils à rouler le poisson

**29/00 Traitement des coquillages ou crustacés, p.ex. huîtres, homards**

- 29/02 • Traitement des crevettes, homards ou similaires [2]
- 29/04 • Traitement des coquillages, p.ex. huîtres (couteaux à huîtres avec dispositifs d'ouverture A47G 21/06) [2]

**A23 ALIMENTS OU PRODUITS ALIMENTAIRES; LEUR TRAITEMENT, NON COUVERT PAR D'AUTRES CLASSES****Note(s)**

Il est important de tenir compte des endroits suivants:

- C08B.....Polysaccharides, leurs dérivés
- C11.....Huiles, graisses, matières grasses ou cires animales ou végétales
- C12.....Biochimie, bière, spiritueux, vin, vinaigre
- C13.....Industrie du sucre.

**A23B CONSERVATION, p.ex. PAR MISE EN BOÎTE, DE LA VIANDE, DU POISSON, DES ŒUFS, DES FRUITS, DES LÉGUMES, DES GRAINES COMESTIBLES; MÛRISSEMENT CHIMIQUE DES FRUITS OU DES LÉGUMES; PRODUITS CONSERVÉS, MÛRIS OU MIS EN BOÎTE** (conservation des aliments en général A23L 3/00; emploi dans les emballages d'agents de conservation des aliments B65D 81/28)

- 4/00 Méthodes générales de conservation de la viande, des saucisses, du poisson ou de produits à base de poisson [2]**
- 4/005 • Conservation par chauffage [5]
- 4/01 • • par irradiation ou traitement électrique [5]
- 4/015 • Conservation par irradiation ou traitement électrique sans effet de chauffage [5]
- 4/02 • Conservation au moyen de sels inorganiques (appareils à cet effet A23B 4/26, A23B 4/32) [2]
- 4/023 • • au moyen de sel de cuisine ou de ses mélanges avec des composés organiques ou inorganiques [5]
- 4/027 • • au moyen de sels inorganiques autres que le sel de cuisine ou de leurs mélanges avec des composés organiques, p.ex. composés biochimiques [5]
- 4/03 • Séchage; Reconstitution ultérieure [5]
- 4/033 • • avec addition de produits chimiques (A23B 4/037 a priorité) [5]
- 4/037 • • Lyophilisation [5]
- 4/044 • Fumage; Dispositifs pour le fumage [5]
- 4/048 • • avec addition de produits chimiques autres que la fumée naturelle [5]
- 4/052 • • Générateurs de fumée [5]
- 4/056 • • Fumage combiné avec une irradiation ou un traitement électrique, p.ex. fumage électrostatique [5]
- 4/06 • Congélation; Dégel ultérieur; Réfrigération [2]
- 4/07 • • Dégel ultérieur à la congélation [5]
- 4/08 • • avec addition de produits chimiques avant ou pendant la réfrigération [2]
- 4/09 • • • avec contact direct entre l'aliment et les produits chimiques, p.ex. N<sub>2</sub> liquide, à des températures cryogéniques [5]
- 4/10 • Recouvrement à l'aide d'une couche protectrice; Compositions ou appareils à cet effet [2]
- 4/12 • Conservation au moyen d'acides; Fermentation acide [2]
- 4/14 • Conservation au moyen de produits chimiques non couverts par les groupes A23B 4/02 ou A23B 4/12 [2]
- 4/16 • • sous forme de gaz, p.ex. fumigation; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 4/18 • • sous forme de liquides ou de solides (appareils à cet effet A23B 4/26, A23B 4/32) [5]
- 4/20 • • • Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes (fermentation acide A23B 4/12) [5]
- 4/22 • • • • Micro-organismes; Enzymes [5]
- 4/24 • • • Composés inorganiques [5]
- 4/26 • Appareils pour la conservation utilisant des liquides [5]
- 4/28 • • par injection de liquides [5]
- 4/30 • • par pulvérisation de liquides [5]
- 4/32 • Appareils pour la conservation utilisant des solides [5]
- 5/00 Conservation d'œufs ou de produits à base d'œufs** (conservation de la pâte ou de produits de boulangerie A21D)
- 5/005 • Conservation par chauffage [5]
- 5/01 • • par irradiation ou traitement électrique [5]
- 5/015 • Conservation par irradiation ou traitement électrique sans effet de chauffage [5]
- 5/02 • Séchage; Reconstitution ultérieure [5]
- 5/025 • • avec addition de produits chimiques (A23B 5/03, A23B 5/035 ont priorité) [5]
- 5/03 • • Lyophilisation [5]
- 5/035 • • Séchage par pulvérisation [5]
- 5/04 • Congélation; Dégel ultérieur; Réfrigération
- 5/045 • • Dégel ultérieur à la congélation [5]
- 5/05 • • avec addition de produits chimiques [5]
- 5/055 • • • avec contact direct entre l'aliment et les produits chimiques, p.ex. N<sub>2</sub> liquide, à des températures cryogéniques [5]
- 5/06 • en recouvrant les œufs d'une couche protectrice; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 5/08 • Conservation au moyen de produits chimiques [5]
- 5/10 • • sous forme de gaz, p.ex. fumigation; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 5/12 • • sous forme de liquides ou de solides [5]
- 5/14 • • • Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes [5]
- 5/16 • • • • Micro-organismes; Enzymes [5]
- 5/18 • • • Composés inorganiques [5]
- 5/20 • • • Appareils pour la conservation utilisant des liquides [5]
- 5/22 • • • Appareils pour la conservation utilisant des solides [5]
- 7/00 Conservation ou mûrissement chimique des fruits ou des légumes [3]**
- 7/005 • Conservation par chauffage [5]
- 7/01 • • par irradiation ou traitement électrique [5]
- 7/015 • Conservation par irradiation ou traitement électrique sans effet de chauffage [5]
- 7/02 • Déshydratation; Réhydratation ultérieure (pommes de terre cuites séchées A23L 1/216)
- 7/022 • • avec addition de produits chimiques (A23B 7/024-A23B 7/028 ont priorité) [5]
- 7/024 • • Lyophilisation [5]
- 7/026 • • Séchage par pulvérisation [5]
- 7/028 • • Séchage en couche mince, au tambour ou au rouleau [5]
- 7/03 • • Séchage des pommes de terre crues
- 7/04 • Congélation; Dégel ultérieur; Réfrigération
- 7/045 • • Dégel ultérieur à la congélation [5]
- 7/05 • • avec addition de produits chimiques [5]
- 7/055 • • • avec contact direct entre l'aliment et les produits chimiques, p.ex. N<sub>2</sub> liquide, à des températures cryogéniques [5]
- 7/06 • Blanchiment (machines à cet effet A23N 12/00) [1, 3]
- 7/08 • Conservation au moyen de sucres (marmelades, confitures, gelées de fruits A23L 1/06)
- 7/10 • Conservation au moyen d'acides; Fermentation acide
- 7/12 • • Appareils pour comprimer la choucroute
- 7/14 • Conservation ou mûrissement à l'aide de produits chimiques non couverts par les groupes A23B 7/08 ou A23B 7/10
- 7/144 • • sous forme de gaz, p.ex. fumigation; Compositions ou appareils à cet effet [3, 5]

- 7/148 • • • en atmosphère contrôlée, p.ex. sous vide partiel, comportant seulement les gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [3]
- 7/152 • • • en atmosphère contrôlée comportant d'autres gaz en plus des gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [3]
- 7/153 • • • sous forme de liquides ou de solides [5]
- 7/154 • • • Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes (fermentation acide A23B 7/10) [5]
- 7/155 • • • Micro-organismes; Enzymes [5]
- 7/157 • • • Composés inorganiques [5]
- 7/158 • • • Appareils pour la conservation utilisant des liquides [5]
- 7/159 • • • Appareils pour la conservation utilisant des solides [5]
- 7/16 • Recouvrement à l'aide d'une couche protectrice; Compositions ou appareils à cet effet (A23B 7/08 a priorité) [5]
- 9/00 Conservation des graines comestibles, p.ex. des céréales**
- 9/02 • Conservation par chauffage [5]
- 9/04 • • par irradiation ou traitement électrique [5]
- 9/06 • Conservation par irradiation ou traitement électrique sans effet de chauffage [5]
- 9/08 • Séchage; Reconstitution ultérieure [5]
- 9/10 • Congélation; Dégel ultérieur; Réfrigération [5]
- 9/12 • • Dégel ultérieur à la congélation [5]
- 9/14 • Recouvrement à l'aide d'une couche protectrice; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 9/16 • Conservation au moyen de produits chimiques [5]
- 9/18 • • sous forme de gaz, p.ex. fumigation; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 9/20 • • • en atmosphère contrôlée, p.ex. sous vide partiel, comportant uniquement les gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [5]
- 9/22 • • • en atmosphère contrôlée comportant d'autres gaz en plus des gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [5]
- 9/24 • • sous forme de liquides ou de solides [5]
- 9/26 • • • Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes [5]
- 9/28 • • • • Micro-organismes; Enzymes [5]
- 9/30 • • • Composés inorganiques [5]
- 9/32 • • • Appareils pour la conservation utilisant des liquides [5]
- 9/34 • • • Appareils pour la conservation utilisant des solides [5]

**A23C PRODUITS LAITIERS, p.ex. LAIT, BEURRE, FROMAGE; SUCCÉDANÉS DU LAIT OU DU FROMAGE; LEUR FABRICATION** (production de compositions à base de protéines pour l'alimentation A23J 1/00; préparation de peptides, p.ex. de protéines, en général C07K 1/00)

#### Note(s)

La présente sous-classe couvre:

- les aspects chimiques de la fabrication des produits laitiers;
- les appareils utilisés pour la mise en œuvre des techniques qui en relèvent, p.ex. pour la concentration, l'évaporation, le séchage, la conservation ou la stérilisation, à moins que ces appareils ne soient prévus dans une autre sous-classe, p.ex. en A01J pour le traitement du lait ou de la crème en vue de la fabrication du beurre ou du fromage.

#### Schéma général

TECHNIQUE LAITIÈRE.....	1/00-7/00
PRÉPARATIONS À BASE DE LAIT; SUBSTITUTS DU LAIT; CRÈME; BEURRE.....	9/00, 11/00, 13/00, 15/00
FROMAGE; SUCCÉDANÉS DU FROMAGE.....	19/00, 20/00
BABEURRE; PETIT-LAIT; AUTRES PRODUITS LAITIERS.....	17/00, 21/00, 23/00

#### Technique laitière, en général

- 1/00 Concentration, évaporation ou séchage** (A23C 3/00 a priorité; produits ainsi obtenus A23C 9/00; fabrication du beurre en poudre A23C 15/14, de la poudre de fromage A23C 19/086; évaporation en général B01D 1/00) [3]
- 1/01 • Séchage en couches minces [3]
- 1/03 • • sur des tambours ou des rouleaux [3]
- 1/04 • par pulvérisation dans un courant gazeux
- 1/05 • • combinés avec l'agglomération [3]
- 1/06 • Concentration par congélation de l'eau à éliminer
- 1/08 • • Lyophilisation [3]
- 1/10 • Séchage à l'état de mousse (A23C 1/04, A23C 1/08 ont priorité) [3]
- 1/12 • Concentration par évaporation [3]
- 1/14 • combinés avec un autre traitement [3]
- 1/16 • • comportant l'emploi d'additifs [3]
- 3/00 Conservation du lait ou de préparations à base de lait** (de la crème A23C 13/08; du beurre A23C 15/18; du fromage A23C 19/097)
- 3/02 • par chauffage (A23C 3/07 a priorité) [3]
- 3/023 • • les produits étant emballés [3]
- 3/027 • • • et transportés dans l'appareil avec mouvement progressif [3]
- 3/03 • • les produits étant en vrac et non emballés [3]
- 3/033 • • • et transportés dans l'appareil avec mouvement progressif [3]
- 3/037 • • • • et en contact direct avec le moyen de chauffage, p.ex. avec la vapeur [3]
- 3/04 • par congélation ou réfrigération
- 3/05 • • les produits étant emballés [3]
- 3/07 • par irradiation, p.ex. par micro-ondes [3]
- 3/08 • par addition d'agents de conservation (addition de micro-organismes ou d'enzymes A23C 9/12, d'autres substances A23C 9/152)

- 7/00 Autres aspects de la technique laitière**
- 7/02 • Nettoyage chimique des appareils de laiterie (nettoyage en général B08B, p.ex. B08B 3/08); Utilisation à cet effet des méthodes de stérilisation (méthodes de stérilisation en soi A61L) [3]
- 7/04 • Enlèvement du lait des substances indésirables (par filtrage A01J 9/02, A01J 11/06) [3]

**Produits laitiers; Procédés spécialement destinés à ces produits**

- 9/00 Préparations à base de lait; Lait en poudre ou préparations à base de lait en poudre** (A23C 21/06 a priorité; conservation A23C 3/00; lait chocolaté A23G 1/00; crèmes glacées, mélanges pour la préparation des crèmes glacées A23G 9/00; flans ou entremets, poudres sèches à flans ou entremets A23L 1/187) [3]
- 9/12 • Préparations à base de lait fermenté; Traitements utilisant des micro-organismes ou des enzymes (préparations à base de petit-lait A23C 21/00) [3]
- 9/123 • • ne comportant que des micro-organismes de la famille des lactobactériacées; Yoghourt (A23C 9/13 a priorité) [3]
- 9/127 • • comportant des micro-organismes de la famille des lactobactériacées et d'autres micro-organismes ou des enzymes, p.ex. kéfir, koumiss (A23C 9/13 a priorité) [3]
- 9/13 • • comportant l'emploi d'additifs [3]
- 9/133 • • • Fruits ou légumes [3]
- 9/137 • • • Substances épaississantes [3]
- 9/14 • dans lesquelles la composition chimique du lait est modifiée par des traitements non chimiques [3]

**Note(s) [2006.01]**

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans le groupe B01D 15/08 est également attribué si de la matière d'intérêt général relative à la chromatographie est concernée.

- 9/142 • • par dialyse, osmose inverse ou ultrafiltration (A23C 9/144 a priorité) [3]
- 9/144 • • par des moyens électriques, p.ex. par électrodialyse [3]
- 9/146 • • par échange d'ions [3]
- 9/148 • • par tamis moléculaire ou filtration sur gel [3]
- 9/15 • Produits laitiers reconstitués ou recombinés ne contenant aucune graisse ou protéine autre que celles du lait (contenant des substances épaississantes A23C 9/154; mélanges à base de petit-lait comportant des produits laitiers ou des constituants de lait A23C 21/06) [3]
- 9/152 • comportant des additifs (préparations à base de lait fermenté comportant des additifs A23C 9/13) [3]
- 9/154 • • contenant des substances épaississantes, des œufs ou des préparations à base de céréales; Lait gélifié [3]
- 9/156 • • Préparations aromatisées à base de lait (A23C 9/154 a priorité) [3]
- 9/158 • • contenant des vitamines ou des antibiotiques [3]
- 9/16 • Agglomération ou granulation du lait en poudre; Fabrication du lait en poudre à solubilité instantanée; Produits obtenus (A23C 1/05, A23C 9/18 ont priorité) [3]
- 9/18 • Lait sous la forme d'un produit comprimé sec ou semi-solide [3]
- 9/20 • Produits diététiques à base de lait non couverts par les groupes A23C 9/12-A23C 9/18 [3]

- 11/00 Succédanés du lait, p.ex. compositions pour remplacer le lait dans le café au lait** (succédanés du fromage A23C 20/00; succédanés du beurre A23D; succédanés de la crème A23L 1/19)
- 11/02 • contenant au moins un composé d'origine non laitière comme source de matières grasses ou de protéines (A23C 19/055, A23C 21/04 ont priorité) [3]
- 11/04 • • contenant des matières grasses d'origine non laitière mais pas de protéines d'origine non laitière (A23C 11/08, A23C 11/10 ont priorité) [3]
- 11/06 • • contenant des protéines d'origine non laitière (A23C 11/08, A23C 11/10 ont priorité) [3]
- 11/08 • • contenant des caséinates mais pas d'autres protéines ni matières grasses d'origine laitière [3]
- 11/10 • • contenant ou non du lactose mais pas d'autre composé d'origine laitière comme source de matières grasses, d'hydrates de carbone ou de protéines, p.ex. lait de soja [3]
- 13/00 Crème; Préparations à base de crème** (crèmes glacées A23G 9/00); **Leur fabrication** (compositions pour remplacer le lait dans le café au lait A23C 11/00; succédanés de la crème A23L 1/19)
- 13/08 • Conservation [3]
- 13/10 • • par addition d'agents de conservation (A23C 13/14, A23C 13/16 ont priorité) [3]
- 13/12 • Préparations à base de crème
- 13/14 • • contenant des produits laitiers ou des constituants du lait [3]
- 13/16 • • contenant des micro-organismes, des enzymes, ou des antibiotiques, ou traités à l'aide de ceux-ci; Crème aigre [3]
- 15/00 Beurre; Préparations à base de beurre; Fabrication de ces produits** (succédanés du beurre A23D)
- 15/02 • Leur fabrication
- 15/04 • • à partir de l'huile de beurre ou du beurre anhydre [3]
- 15/06 • • Traitement de la crème avant l'inversion des phases [3]
- 15/12 • Préparations à base de beurre
- 15/14 • • Beurre en poudre; Huile de beurre, c. à d. beurre fondu [3]
- 15/16 • • Beurre à faible teneur en graisse [3]
- 15/18 • Conservation [3]
- 15/20 • • par addition d'agents de conservation [3]
- 17/00 Babeurre; Préparations à base de babeurre** (A23C 9/14 a priorité; conservation A23C 3/00) [3]
- 17/02 • contenant des micro-organismes ou des enzymes, ou traités à l'aide de ceux-ci [3]
- 19/00 Fromage; Préparations à base de fromage; Fabrication de ces produits** (succédanés du fromage A23C 20/00; caséine A23J 1/20)
- 19/02 • Fabrication du caillé pour fromage [3]
- 19/024 • • utilisant un processus continu [3]
- 19/028 • • sans séparation importante de petit-lait du lait caillé [3]
- 19/032 • • caractérisée par l'emploi de micro-organismes spécifiques, ou d'enzymes d'origine microbienne [3]
- 19/04 • • caractérisée par l'emploi d'enzymes spécifiques d'origine végétale ou animale (A23C 19/032 a priorité) [3]
- 19/045 • • Caillage du lait sans utiliser de présure ni de succédané de présure [3]

- 19/05 • • Traitement du lait avant le caillage; Séparation du petit-lait du lait caillé (A23C 19/097 a priorité) [3]
- 19/055 • • Addition de matières grasses ou de protéines d'origine non laitière [3]
- 19/06 • Traitement du caillé après la séparation du petit-lait; Produits ainsi obtenus (A23C 19/097 a priorité) [3]
- 19/064 • • Salage [3]
- 19/068 • • Types particuliers de fromages [3]
- 19/072 • • • Fromages à pâte pressée [3]
- 19/076 • • • Fromages à pâte fraîche, p.ex. fromage blanc ou à la crème [3]
- 19/08 • • • Fromages fondus; Leur fabrication, p.ex. fonte, émulsification, stérilisation [3]
- 19/082 • • • • Addition de substances au lait caillé avant ou pendant la fonte; Sels de fonte [3]
- 19/084 • • • • Traitement du caillé, ou addition de substances au caillé, après la fusion (addition de composants d'origine non laitière A23C 19/093) [3]
- 19/086 • • Fromage en poudre; Préparations à base de fromage séché [3]
- 19/09 • • Autres préparations à base de fromage; Mélanges de fromage avec d'autres produits alimentaires (conservation A23C 19/097) [3]
- 19/093 • • • Addition de matières grasses ou de protéines d'origine non laitière [3]
- 19/097 • Conservation [3]
- 19/10 • • Addition d'agents de conservation [3]
- 19/11 • • • d'antibiotiques [3]
- 19/14 • Traitement du fromage après l'obtention de sa forme définitive, p.ex. maturation, fumage (conservation A23C 19/097)
- 19/16 • • Recouvrement de la surface du fromage, p.ex. avec de la paraffine
- 20/00 Succédanés du fromage** (A23C 19/055, A23C 19/093 ont priorité) [3]
- 20/02 • ne contenant ni constituants du lait, ni caséinate, ni lactose, en tant que sources de matières grasses, de protéines ou d'hydrates de carbone [3]
- 21/00 Petit-lait; Préparations à base de petit-lait** (A23C 1/00, A23C 3/00, A23C 9/14 ont priorité) [3]
- 21/02 • contenant des micro-organismes, ou des enzymes, ou traités à l'aide de ceux-ci [3]
- 21/04 • contenant des composés d'origine non laitière en tant que sources de matières grasses ou de protéines [3]
- 21/06 • Mélanges de petit-lait avec des produits laitiers ou des constituants du lait [3]
- 21/08 • contenant d'autres additifs organiques, p.ex. des produits végétaux ou animaux [3]
- 21/10 • contenant des additifs inorganiques [3]
- 23/00 Autres produits laitiers**

**A23D HUILES OU GRAISSES COMESTIBLES, p.ex. MARGARINES, HUILES POUR CUISSON** (production, raffinage, conservation C11B, C11C; hydrogénation C11C 3/12)

- 7/00 Compositions à base d'huiles ou de graisses comestibles, contenant une phase aqueuse, p.ex. margarines** [5]
- 7/005 • caractérisées par des ingrédients autres que des triglycérides d'acides gras [6]
- 7/01 • • Autres esters d'acides gras, p.ex. phosphatides [6]
- 7/015 • Réduction de la teneur en calories; Réduction de la teneur en graisses [6]
- 7/02 • caractérisées par leur production ou leur traitement [5]
- 7/04 • • Traitement [5]
- 7/05 • • • caractérisé par une étape essentielle de refroidissement [6]
- 7/06 • Conservation des produits finis [5]
- 9/00 Autres huiles ou graisses comestibles, p.ex. huiles pour cuisson** [5]
- 9/007 • caractérisées par des ingrédients autres que des triglycérides d'acides gras [6]
- 9/013 • • Autres esters d'acides gras, p.ex. phosphatides [6]
- 9/02 • caractérisées par leur production ou leur traitement [5]
- 9/04 • • Traitement [5]
- 9/05 • • • Obtention de produits à écoulement libre [6]
- 9/06 • Conservation des produits finis [5]

**A23F CAFÉ; THÉ; SUCCÉDANÉS DU CAFÉ OU DU THÉ; LEUR FABRICATION, PRÉPARATION OU INFUSION**

- 3/00 Thé; Succédanés du thé; Leurs préparations**
- 3/06 • Traitement du thé avant extraction (réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes A23F 3/36); Produits ainsi obtenus (préparations à base d'extrait de thé A23F 3/16) [3]
- 3/08 • • Oxydation; Fermentation [3]
- 3/10 • • • Fermentation par addition de micro-organismes ou d'enzymes [3]
- 3/12 • • Enroulement ou découpage des feuilles de thé [3]
- 3/14 • • Préparations à base de thé, p.ex. utilisant des additifs (aromatisation A23F 3/40) [3]
- 3/16 • Extraction du thé; Extraits de thé; Traitement de l'extrait de thé; Préparation du thé instantané [3]
- 3/18 • • Extraction des constituants hydrosolubles du thé (séparation de l'arôme de thé ou d'huile de thé A23F 3/42) [3]
- 3/20 • • Elimination de substances indésirables (réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes A23F 3/38) [3]
- 3/22 • • Séchage ou concentration de l'extrait de thé [3]
- 3/24 • • • par congélation de l'eau à éliminer [3]
- 3/26 • • • par lyophilisation [3]
- 3/28 • • • par pulvérisation dans un courant gazeux [3]
- 3/30 • • Traitements complémentaires de l'extrait de thé séché; Produits ainsi obtenus, p.ex. thé instantané (aromatisation A23F 3/40) [3]
- 3/32 • • • Agglomération, mise en flocons ou en tablettes [3]
- 3/34 • Succédanés du thé, p.ex. maté; Extraits ou infusions de ceux-ci [3]

## A23F

- 3/36 • Réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes; Produits ainsi obtenus; Extraits ou infusions de ceux-ci [3]
- 3/38 • • Réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes de l'extrait de thé [3]
- 3/40 • Arômes de thé; Huile de thé; Aromatisation du thé ou d'extraits de thé (arômes de thé synthétiques A23L 1/226) [3]
- 3/42 • • Séparation d'arôme de thé ou d'huile de thé [3]
- 5/00 Café; Succédanés du café; Leur préparation [3]**
- 5/02 • Traitement du café vert; Produits ainsi obtenus (torréfaction A23F 5/04; élimination de substances indésirables A23F 5/16; réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes A23F 5/20; infusion A23F 5/24) [3]
- 5/04 • Procédés de torréfaction (machines à cet effet A23N 12/00) [3]
- 5/06 • • de l'extrait de café [3]
- 5/08 • Procédés de mouture du café (moulins à café A47J 42/00) [3]
- 5/10 • Traitement du café torréfié; Produits ainsi obtenus (élimination de substances indésirables A23F 5/16; réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes A23F 5/20; extraction du café, fabrication du café instantané A23F 5/24) [3]
- 5/12 • • Agglomération, mise en flocons ou en tablettes (de l'extrait de café ou de café instantané A23F 5/38) [3]
- 5/14 • • Utilisation d'additifs, p.ex. du lait, du sucre; Enrobage, p.ex. en vue de la conservation (aromatisation A23F 5/46) [3]
- 5/16 • Élimination de substances indésirables (réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes A23F 5/20) [3]
- 5/18 • • à partir de l'extrait de café [3]
- 5/20 • Réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes; Produits ainsi obtenus; Extraits ou infusion de ceux-ci [3]
- 5/22 • • Réduction ou élimination de la teneur en alcaloïdes de l'extrait de café [3]
- 5/24 • Extraction du café (séparation d'arôme de café ou d'huile de café A23F 5/48); Extraits de café (avec une teneur réduite en alcaloïdes A23F 5/20); Fabrication du café instantané (méthodes de torréfaction d'extraits de café A23F 5/06) [3]
- 5/26 • • Extraction des constituants solubles dans l'eau [3]
- 5/28 • • Séchage ou concentration de l'extrait de café [3]
- 5/30 • • • par congélation de l'eau à éliminer [3]
- 5/32 • • • par lyophilisation [3]
- 5/34 • • • par pulvérisation dans un courant gazeux [3]
- 5/36 • • Traitements complémentaires de l'extrait de café séché; Produits ainsi obtenus, p.ex. café instantané (élimination de substances indésirables A23F 5/18; aromatisation A23F 5/46) [3]
- 5/38 • • • Agglomération, mise en flocons ou en tablettes [3]
- 5/40 • • • Utilisation d'additifs organiques, p.ex. de lait, de sucre [3]
- 5/42 • • • Utilisation d'additifs inorganiques [3]
- 5/44 • Succédanés du café [3]
- 5/46 • Arômes de café; Huile de café; Aromatisation du café ou de l'extrait de café (arômes de café synthétiques A23L 1/234) [3]
- 5/48 • • Séparation d'arôme de café ou d'huile de café [3]
- 5/50 • • • à partir de l'extrait de café [3]

## A23G CACAO; PRODUITS À BASE DE CACAO, p.ex. CHOCOLAT; SUCCÉDANÉS DE CACAO OU DE PRODUITS À BASE DE CACAO; CONFISERIE; CHEWING-GUM; GLACES; LEUR FABRICATION [1, 2006.01]

### Note(s)

1. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
  - "glaces" comprend toute substance semi-liquide ou pâteuse comestible à l'état glacé ou congelé, p.ex. la glace fondante.
2. Dans la présente sous-classe, la matière qui ne peut pas être complètement classée dans un seul groupe principal doit être classée dans chacun des groupes principaux pertinents.

- 1/00 Cacao; Produits à base de cacao, p.ex. chocolat; Leurs succédanés** (matériel de cuisine pour la préparation du cacao A47J, p.ex. appareils à préparer les boissons A47J 31/00)
- 1/02 • Traitements préliminaires, p.ex. fermentation du cacao (torréfacteurs à cacao A23N 12/00)
- 1/04 • Appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement du cacao ou des produits à base de cacao (torréfacteurs à cacao A23N 12/00; appareils de broyage ou de mouture en général B02C) [3]
- 1/06 • • Appareils à préparer ou traiter les gousses ou graines de cacao
- 1/08 • • Presses à beurre de cacao (presses pour exprimer un liquide de substances contenant du liquide en général B30B)
- 1/10 • • Mélangeurs; Moulins à cylindres pour la préparation du chocolat
- 1/12 • • Moulins à raffiner le chocolat, c. à d. broyeurs à cylindres
- 1/14 • • Conches longitudinales
- 1/16 • • Conches circulaires
- 1/18 • • Appareils à conditionner les masses de chocolat à mouler
- 1/20 • • Appareils à mouler, couper ou distribuer le chocolat
- 1/21 • • • Appareils pour mouler des produits creux, des coquilles ouvertes ou d'autres articles avec des cavités, p.ex. des cavités ouvertes [3, 7]
- 1/22 • • • Moules à chocolat (A23G 1/21 a priorité) [3]
- 1/24 • • • Tables à secousses ou secoueurs [1, 7]
- 1/26 • • • Systèmes de transport pour moules à chocolat [1, 7]
- 1/28 • • • Appareils à démouler le chocolat (enlèvement des produits cuits de boulangerie des bacs A21B 3/18) [1, 7]
- 1/30 • Produits à base de cacao, p.ex. chocolat; Leurs succédanés [2006.01]
- 1/32 • • caractérisés par la composition [2006.01]
- 1/34 • • • Succédanés du cacao [2006.01]
- 1/36 • • • caractérisés par les matières grasses utilisées (contenant des produits laitiers A23G 1/46) [2006.01]

- 1/38 • • • Succédanés du beurre de cacao [2006.01]
- 1/40 • • • caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers A23G 1/46) [2006.01]
- 1/42 • • • contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (contenant des produits laitiers A23G 1/46) [2006.01]
- 1/44 • • • contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers A23G 1/46) [2006.01]
- 1/46 • • • contenant des produits laitiers [2006.01]
- 1/48 • • • contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommages A23G 1/40) [2006.01]
- 1/50 • • caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits avec un support non comestible (produits liquides, produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides A23G 1/56) [2006.01]
- 1/52 • • • Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse [2006.01]
- 1/54 • • • Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés [2006.01]
- 1/56 • • Produits liquides; Produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides, p.ex. pour faire du lait au chocolat [2006.01]
- 3/00 Sucreries; Confiseries; Massepain; Produits enrobés ou fourrés (chewing-gum A23G 4/00) [1, 2006.01]**
- 3/02 • Appareils spécialement conçus pour la fabrication ou le traitement des sucreries ou de la confiserie; Leurs accessoires
- 3/04 • • Appareils de cuisson du sucre
- 3/06 • • Machines à rouler, à étirer ou à égaliser la pâte de sucre
- 3/08 • • Tables de refroidissement de la pâte de sucre
- 3/10 • • Machines à étirer le sucre candi
- 3/12 • • Appareils à mouler le sucre candi à l'état pâteux
- 3/14 • • Machines à battre ou faire mousser le fondant
- 3/16 • • Appareils à couler le fondant en masse
- 3/18 • • Appareils à mouler les fondants
- 3/20 • • Appareils à enrober ou fourrer les sucreries ou la confiserie
- 3/22 • • • Appareils à enrober par coulage
- 3/24 • • • Appareils à enrober par immersion
- 3/26 • • • Appareils à enrober par renversement
- 3/28 • • Appareils à décorer les sucreries ou la confiserie (application de liquides aux surfaces en général B05)
- 3/32 • Procédés pour la préparation du caramel ou des couleurs en sucre (coloration ou assaisonnement des produits alimentaires en général A23L 1/27)
- 3/34 • Sucreries, confiseries ou massepain; Procédés pour leur fabrication [2006.01]
- 3/36 • • caractérisés par la composition [2006.01]
- 3/38 • • • Produits sans saccharose [2006.01]
- 3/40 • • • caractérisés par les matières grasses utilisées (contenant des produits laitiers A23G 3/46) [2006.01]
- 3/42 • • • caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers A23G 3/46) [2006.01]
- 3/44 • • • contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers A23G 3/46) [2006.01]
- 3/46 • • • contenant des produits laitiers [2006.01]
- 3/48 • • • contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommages A23G 3/42) [2006.01]
- 3/50 • • caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits avec structure supportée (structures composites comportant du chocolat, p.ex. en tant que couche, en enrobage ou en remplissage A23G 1/54) [2006.01]
- 3/52 • • • Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse [2006.01]
- 3/54 • • • Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés [2006.01]
- 3/56 • • • Produits avec des supports comestibles ou non comestibles, p.ex. sucettes [2006.01]
- 4/00 Chewing-gum (préparations médicinales caractérisées par un aspect de chewing-gum A61K 9/68) [2006.01]**
- 4/02 • Appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement du chewing-gum [2006.01]
- 4/04 • • pour mouler ou façonner [2006.01]
- 4/06 • caractérisé par la composition [2006.01]
- 4/08 • • de la base du chewing-gum [2006.01]
- 4/10 • • caractérisé par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (contenant des produits laitiers A23G 4/16) [2006.01]
- 4/12 • • contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (contenant des produits laitiers A23G 4/16) [2006.01]
- 4/14 • • contenant des peptides ou des protéines (contenant des produits laitiers A23G 4/16) [2006.01]
- 4/16 • • contenant des produits laitiers [2006.01]
- 4/18 • caractérisé par la forme, la structure ou la forme physique, p.ex. produits aérés [2006.01]
- 4/20 • • Produits composites, p.ex. fourrés [2006.01]
- 7/00 Autres appareils spécialement adaptés à l'industrie du chocolat ou à la confiserie**
- 7/02 • Appareils de refroidissement ou de séchage
- 9/00 Desserts glacés, p.ex. confiseries glacées, glaces; Mélanges correspondants [2]**
- 9/04 • Production de desserts glacés, p.ex. de glaces (empaquetage B65D 85/78) [2]
- 9/06 • • caractérisée par l'emploi de dioxyde de carbone ou de neige carbonique comme moyen de réfrigération [2]
- Note(s)**
- Le groupe A23G 9/06 a priorité sur les groupes A23G 9/08-A23G 9/14.
- 9/08 • • Production par fournée (production continue A23G 9/14) [2]
- 9/10 • • • par l'emploi de récipients déplacés rotativement ou d'une autre manière dans un milieu réfrigérant [2]
- 9/12 • • • par l'emploi de moyens pour agiter le contenu d'un récipient immobile [2]
- 9/14 • • Production continue (A23G 9/20 a priorité) [2]
- 9/16 • • • les produits se trouvant dans une enceinte réfrigérée, p.ex. un tambour [2]
- 9/18 • • • les produits se trouvant sur la paroi extérieure d'un corps réfrigéré, p.ex. un tambour ou une bande sans fin [2]

## A23G

- 9/20 • • les produits étant mélangés avec un gaz, p.ex. glaces à pâte molle [2]
- 9/22 • • Détails, éléments constitutifs ou accessoires d'appareils dans la mesure où ils ne sont pas spécifiques à un seul des groupes précédents [2]
- 9/24 • • • pour enrober ou fourrer les produits [2]
- 9/26 • • • pour produire des sucreries glacées sur bâtonnet [2]
- 9/28 • • • pour partager ou débiter [2]
- 9/30 • • • Nettoyage; Maintien à l'état propre; Stérilisation [2]
- 9/32 • caractérisés par la composition [2006.01]
- 9/34 • • caractérisés par les hydrates de carbone utilisés, p.ex. des polysaccharides (caractérisés par les produits laitiers utilisés A23G 9/40) [2006.01]
- 9/36 • • contenant des micro-organismes ou des enzymes; contenant des agents paramédicaux ou diététiques, p.ex. des vitamines (caractérisés par les produits laitiers utilisés A23G 9/40) [2006.01]
- 9/38 • • contenant des peptides ou des protéines (caractérisés par les produits laitiers utilisés A23G 9/40) [2006.01]
- 9/40 • • caractérisés par les produits laitiers utilisés [2006.01]
- 9/42 • • contenant des végétaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. des fruits, des graines, des extraits (contenant des gommages A23G 9/34) [2006.01]
- 9/44 • caractérisés par la forme, la structure ou la forme physique (produits liquides, produits solides sous forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides A23G 9/52) [2006.01]
- 9/46 • • Produits à structure aérée, mousseuse, cellulaire ou poreuse [2006.01]
- 9/48 • • Produits composites, p.ex. en couches, enrobés, fourrés [2006.01]
- 9/50 • • Produits avec des supports comestibles ou non comestibles, p.ex. des cornets [2006.01]
- 9/52 • Produits liquides; Produits solides en forme de poudre, de flocons ou de granules pour obtenir des produits liquides [2006.01]

## A23J COMPOSITIONS À BASE DE PROTÉINES POUR L'ALIMENTATION; TRAITEMENT DES PROTÉINES POUR L'ALIMENTATION; COMPOSITIONS À BASE DE PHOSPHATIDES POUR L'ALIMENTATION [4]

- 1/00 **Préparation des compositions à base de protéines pour l'alimentation; Ouverture des œufs par grandes quantités et séparation du jaune du blanc [4]**
- 1/02 • à partir de la viande
- 1/04 • à partir du poisson ou d'autres animaux marins
- 1/06 • à partir du sang [2]
- 1/08 • à partir des œufs
- 1/09 • • en séparant le jaune du blanc
- 1/10 • à partir des poils, des plumes, de la corne, des peaux, du cuir, des os ou analogues
- 1/12 • à partir des céréales, de la farine, du son ou des mélasses
- 1/14 • à partir de légumineuses ou autres graines végétales; à partir des tourteaux ou des graines oléagineuses
- 1/16 • à partir des eaux résiduelles des fabriques d'amidon ou de résidus analogues
- 1/18 • à partir des levures
- 1/20 • à partir du lait, p.ex. caséine (caillés ou fromages A23C); à partir du petit-lait
- 1/22 • • Séchage de la caséine
- 3/00 **Traitement des protéines pour l'alimentation**
- Note(s)**  
Dans les groupes A23J 3/04-A23J 3/20, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
- 3/04 • Protéines animales [5]
- 3/06 • • Gélatine [5]
- 3/08 • • Protéines du lait [5]
- 3/10 • • • Caséine (séchage de la caséine A23J 1/22) [5]
- 3/12 • • à partir du sang [5]
- 3/14 • Protéines végétales [5]
- 3/16 • • à partir de soja [5]
- 3/18 • • à partir de blé [5]
- 3/20 • Protéines à partir de micro-organismes ou à partir d'algues unicellulaires [5]
- Note(s)**  
La matière classée dans les groupes A23J 3/22-A23J 3/30 est également classée dans les groupes A23J 3/04-A23J 3/20 si la nature de la protéine présente un intérêt.
- 3/22 • par texturation [5]
- 3/24 • • utilisant la congélation [5]
- 3/26 • • utilisant l'extrusion ou l'expansion [5]
- 3/28 • • utilisant la coagulation à partir de ou dans un bain, p.ex. fibres filées [5]
- 3/30 • par hydrolyse [5]
- 3/32 • • utilisant des agents chimiques [5]
- 3/34 • • • utilisant des enzymes [5]
- 7/00 **Compositions à base de phosphatides pour l'alimentation, p.ex. lécithine [4]**

## A23K PRODUITS ALIMENTAIRES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX ANIMAUX; PROCÉDÉS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À LEUR FABRICATION

- 1/00 **Produits alimentaires pour animaux**
- 1/02 • à partir des mélasses
- 1/04 • à partir du sang
- 1/06 • à partir des résidus de distillation ou de brasserie
- 1/08 • à partir des produits résiduels des laiteries
- 1/10 • à partir de viande, du poisson ou d'os; à partir des déchets de cuisine
- 1/12 • à partir des hydrolysats de bois ou de paille
- 1/14 • à partir de matières végétales, p.ex. de pommes de terre ou de racines, sans ensilage
- 1/16 • additionnés d'éléments nutritifs accessoires; Blocs de sel
- 1/165 • • avec des stéroïdes, des hormones ou des enzymes
- 1/17 • • avec des antibiotiques

- 1/175 • • avec des substances inorganiques; Blocs de sel
- 1/18 • spécialement conçus pour des animaux déterminés
- 1/20 • Gâteaux ou briquettes
- 1/22 • contenant des substances chimiques transformées par le bétail en protéines, p.ex. sels d'ammonium ou urée
- 1/24 • Gravier pour volaille [2]

### 3/00 Procédés spécialement adaptés à la conservation des matières servant à la fabrication des produits alimentaires pour animaux

- 3/02 • du fourrage vert (aspects ou procédés mécaniques spécialement adaptés à l'emmagasinage de récoltes agricoles ou horticoles A01F 25/00)
- 3/03 • • en utilisant des produits chimiques pour l'ensilage
- 3/04 • des pommes de terre; des racines

## A23L ALIMENTS, PRODUITS ALIMENTAIRES OU BOISSONS NON ALCOOLISÉES NON COUVERTS PAR LES SOUS-CLASSES A21D OU A23B-A23J; LEUR PRÉPARATION OU TRAITEMENT, p.ex. CUISSON, MODIFICATION DES QUALITÉS NUTRITIVES, TRAITEMENT PHYSIQUE (mise en forme ou traitement non entièrement couvert par la présente sous-classe A23P); CONSERVATION DES ALIMENTS OU PRODUITS ALIMENTAIRES EN GÉNÉRAL (conservation de la farine ou de la pâte à cuire A21D) [4, 2006.01]

### 1/00 Aliments ou produits alimentaires; Leur préparation ou traitement (leur conservation en général A23L 3/00) [4]

- 1/01 • Méthodes générales de cuisson des aliments, p.ex. par rôtissage ou friture (méthodes spécifiques à des aliments particuliers, voir les sous-groupes appropriés) [2]
- 1/015 • Suppression de constituants indésirables, p.ex. désodorisation, détoxification (A23L 1/211 a priorité) [4]
- 1/025 • Traitement physique, p.ex. par énergie ondulatoire, par irradiation, par des moyens électriques, par des champs magnétiques (cuisson A23L 1/01; conservation A23L 3/00, A23B) [4]
- 1/03 • contenant des additifs (A23L 1/05, A23L 1/30, A23L 1/308 ont priorité) [4, 5]
- 1/035 • • Emulsifiants [4]
- 1/05 • contenant des agents gélifiants ou épaississants (A23L 1/06 a priorité) [5]
- 1/052 • • d'origine végétale [5]
- 1/0522 • • • Amidon; Amidon modifié; Dérivés d'amidon, p.ex. esters, éthers [5]
- 1/0524 • • • Pectine; Ses dérivés [5]
- 1/0526 • • • à partir de graines, p.ex. gomme de caroube, gomme de guar (A23L 1/0522, A23L 1/0524 ont priorité) [5]
- 1/0528 • • • à partir de bulbes, de tubercules ou de racines, p.ex. glucomannane (A23L 1/0522 a priorité) [5]
- 1/053 • • • Exsudats, p.ex. gomme arabique, gomme acacia, gomme karaya, gomme adragante [5]
- 1/0532 • • • à partir d'algues, p.ex. alginates, agar-agar, carraghénane [5]
- 1/0534 • • • Cellulose; Ses dérivés, p.ex. éthers [5]
- 1/054 • • d'origine microbienne, p.ex. xanthane, dextrane [5]
- 1/056 • • d'origine animale, p.ex. chitine [5]
- 1/0562 • • • Protéines, p.ex. gélatine, collagène [5]
- 1/058 • • Résines synthétiques, p.ex. polyvinylpyrrolidone [5]
- 1/059 • • Additifs inorganiques, p.ex. silice [5]
- 1/06 • Marmelades; Confitures; Gelées; Autres préparations similaires à base de fruits ou de légumes; Ersatz de fruits [4]
- 1/064 • • dérivés de fruits ou de légumes solides [4]
- 1/068 • • dérivés de jus de fruits ou de légumes [4]
- 1/072 • • Ersatz de fruits [4]
- 1/076 • Produits de l'apiculture, p.ex. gelée royale ou pollen; Leurs succédanés [4]
- 1/08 • • Miel; Succédanés du miel [2]

- 1/09 • contenant des sirops d'hydrate de carbone; contenant des sucres; contenant des alcools de sucre, p.ex. xylitol; contenant des hydrolysats d'amidon, p.ex. dextrine (A23L 1/076, A23L 1/236 ont priorité) [4, 5]
- 1/10 • contenant des produits dérivés des céréales [2]
- 1/105 • • Fermentation de céréales farineuses ou de produits de céréales; Adjonction d'enzymes ou de micro-organismes (A23L 1/16, A23L 1/185, A23L 1/238 ont priorité) [4]
- 1/16 • • Types de pâtes alimentaires, p.ex. macaroni, nouilles [2]
- 1/162 • • • Pâtes alimentaires précuites ou instantanées [4]
- 1/164 • • Flocons ou autres formes de produits du type prêt-à-consommer (A23L 1/18 a priorité) [2]
- 1/168 • • Céréales sous forme granulée ou flocons à cuire et manger chaud, p.ex. flocons d'avoine [2]
- 1/172 • • Produits à base de germes de céréales [2]
- 1/176 • • Granules farineux pour apprêter la viande, le poisson ou les aliments similaires [2]
- 1/18 • • Céréales soufflées, p.ex. maïs soufflé (pop-corn), riz soufflé
- 1/182 • • Produits dans lesquels la forme originale granulaire est maintenue, p.ex. riz précuit [2]
- 1/185 • Produits à base de malt (de légumineuses A23L 1/202; préparation du malt de brassage C12C) [2]
- 1/186 • • Fermentation de malt de céréales, ou de céréales par maltage [4]
- 1/187 • Flans ou entremets; Poudres sèches à flans ou entremets [2]
- 1/19 • Succédanés de la crème [2]
- 1/20 • Traitement des légumineuses, c. à d. des fruits de plantes légumineuses, pour l'obtention de fourrages ou d'aliments; Préparation de produits à partir de légumineuses; Moyens chimiques pour accélérer la cuisson de ces aliments, p.ex. traitement aux phosphates [2]
- 1/201 • • Légumineuses à cuisson rapide [4]
- 1/202 • • Produits à base de malt; Produits à base de malt fermentés (A23L 1/22 a priorité; produits à base de malt de céréales A23L 1/185) [2]
- 1/211 • • Elimination des substances amères ou indésirables [4]
- 1/212 • Préparation des fruits ou des légumes (des légumineuses A23L 1/20; traitement par grandes quantités des fruits ou des légumes récoltés A23N) [2]
- 1/214 • • des tubercules ou autres racines contenant de l'amidon [2]
- 1/216 • • • des pommes de terre [2]

- 1/2165 • • • Produits secs sans forme définie, p.ex. poudres, flocons, granulés ou agglomérés [4]
- 1/217 • • • Produits grillés ou frits, p.ex. amuse-gueule, pommes chips [4]
- 1/218 • • par macération ou fermentation, p.ex. choucroute, conserves au vinaigre [2]
- 1/22 • Epices; Agents aromatiques ou condiments; Edulcorants artificiels; Sels de table; Substituts diététiques du sel [2, 5]
- 1/221 • • Epices, agents aromatiques ou condiments naturels; Leurs extraits [2]
- 1/222 • • • tirés de fruits, p.ex. huiles essentielles [2]
- 1/223 • • • Epices séchées [2]
- 1/224 • • • Oignons [2]
- 1/225 • • • Moutarde [2]
- 1/226 • • Epices, agents aromatiques ou condiments synthétiques [2]
- 1/227 • • • contenant des acides aminés [2]
- 1/228 • • • • contenant des acides glutamiques [2]
- 1/229 • • • contenant des nucléotides [2]
- 1/23 • • • préparés par fermentation [2]
- 1/231 • • • Aromates de viandes [2]
- 1/232 • • • Aromates au goût de fumée [2]
- 1/234 • • • Aromates de café ou de cacao [2]
- 1/235 • • • Aromates de fruits [2]
- 1/236 • • Edulcorants artificiels [2]
- 1/237 • • Sels de table; Substituts diététiques du sel [2]
- 1/238 • • Sauce de soja [2]
- 1/24 • • Assaisonnements pour salades; Mayonnaise; Ketchup [2]
- 1/27 • Coloration ou décoloration des aliments [2]
- 1/272 • • Maintien ou altération de la coloration naturelle par l'emploi d'additifs, p.ex. d'adjuvants optiques (A23L 1/275 a priorité) [2]
- 1/275 • • Addition de colorants ou de pigments avec ou sans adjuvants optiques [2]
- 1/277 • • Elimination de la couleur par réaction chimique, p.ex. blanchiment [2]
- 1/28 • Extraits ou préparations comestibles de champignons (à usage médicinal A61K)
- 1/29 • Modification de la qualité nutritive des aliments; Produits diététiques (A23L 1/09 a priorité; substituts diététiques du sel A23L 1/22) [4, 5]
- 1/30 • • contenant des additifs (A23L 1/308 a priorité) [2]
- 1/302 • • • Vitamines [4]
- 1/303 • • • • Vitamines A ou D [4]
- 1/304 • • • Sels inorganiques, minéraux, oligo-éléments [4]
- 1/305 • • • Aminoacides, peptides ou protéines [4]
- 1/307 • • Diminution de la valeur nutritive; Produits diététiques avec valeur nutritive réduite [4]
- 1/308 • • • Addition de substances essentiellement non digestibles, p.ex. fibres diététiques (A23L 1/05 a priorité) [4, 5]
- 1/31 • Produits à base de viande; Farine de viande [4]
- 1/311 • • Farine ou poudre de viande; Granulés, agglomérés ou flocons [4]
- 1/312 • • à partir d'abats, p.ex. couennes, peaux, moelles, tripes, pieds, oreilles ou museaux (glandes ou os en tant que constituants d'une viande reconstituée A23L 1/317) [4]
- 1/313 • • Extraits de viande [2]
- 1/314 • • contenant des additifs [4]
- 1/315 • • Produits à base de volaille, p.ex. saucisses à base de volaille [2]
- 1/317 • • Produits à base de viande hachée ou émulsifiée, y compris les saucisses; Viande reconstituée à partir de viande hachée [4]
- 1/318 • • Morceaux de viande attendris ou assaisonnés, p.ex. obtenus par injection de solutions; Solutions de macération [4]
- 1/32 • Produits à base d'œuf [2]
- 1/322 • • Roulés d'œufs [4]
- 1/325 • • Produits tirés de la mer; Produits à base de poisson; Farine de poisson; Succédanés d'œufs de poisson [4]
- 1/326 • • Farine ou poudre de poisson; Granulés, agglomérés ou flocons [4]
- 1/327 • • Extraits de poisson [4]
- 1/328 • • Œufs de poisson, p.ex. caviar; Succédanés d'œufs de poisson [4]
- 1/33 • • Crustacés ou coquillages [2]
- 1/333 • • Mollusques [2]
- 1/337 • • Algues comestibles [2]
- 1/36 • Aliments contenant principalement des noix ou des graines [2]
- 1/38 • • Beurre de cacahuète
- 1/39 • Potages; Sauces (A23L 1/238, A23L 1/24 ont priorité) [4]
- 1/40 • • Concentrés de potage, p.ex. poudres, tablettes
- 1/48 • Compositions d'aliments ou leur traitement non prévus par les sous-groupes précédents [4]
- 2/00 Boissons non alcoolisées; Compositions sèches ou concentrés pour les fabriquer; Leur préparation** (concentrés de potage A23L 1/40; préparation de boissons non alcoolisées par élimination de l'alcool C12H 3/00) [2]
- 2/02 • contenant des jus de fruits ou de légumes [2]
- 2/04 • • Extraction des jus (machines ou appareils pour extraire le jus A23N 1/00, A47J 19/00) [2]
- 2/06 • • • des agrumes [2]
- 2/08 • • Concentration ou dessiccation des jus [2]
- 2/10 • • • par échauffement ou par contact avec des gaz secs [2]
- 2/12 • • • par congélation [2]
- 2/14 • • • • et sublimation [2]
- 2/38 • Autres boissons non alcoolisées [2, 6]
- 2/385 • Concentrés de boissons non alcoolisées [6]
- 2/39 • • Compositions sèches [6]
- 2/395 • • • sous une forme ou une présentation particulières [6]
- 2/40 • Compositions effervescentes [2]
- 2/42 • Conservation des boissons non alcoolisées [6]
- 2/44 • • par addition d'agents de conservation [6]
- 2/46 • • par chauffage [6]
- 2/48 • • • par irradiation ou traitement électrique [6]
- 2/50 • • par irradiation ou traitement électrique sans effet de chauffage [6]
- 2/52 • Addition d'ingrédients (addition d'agents de conservation A23L 2/44) [6]
- 2/54 • • Mélange avec des gaz [6]
- 2/56 • • Agents aromatiques ou amers (édulcorants A23L 2/60) [6]
- 2/58 • • Agents colorants [6]
- 2/60 • • Edulcorants [6]
- 2/62 • • Agents de turbidité; Agents pour accroître la stabilité du trouble [6]
- 2/64 • • Réaddition d'ingrédients aromatiques volatils [6]
- 2/66 • • Protéines [6]
- 2/68 • • Substances acidifiantes [6]

- 2/70 • Clarification ou affinage des boissons non alcoolisées; Elimination des matières non désirées [6]
- 2/72 • • par filtration [6]
- 2/74 • • • utilisant des membranes, p.ex. osmose, ultrafiltration [6]
- 2/76 • • par élimination des gaz [6]
- 2/78 • • par échange d'ions [6]
- 2/80 • • par adsorption [6]
- 2/82 • • par floculation [6]
- 2/84 • • utilisant des micro-organismes ou un matériau biologique, p.ex. enzymes [6]
- 3/00 Conservation des aliments ou produits alimentaires, en général, p.ex. pasteurisation ou stérilisation, spécialement adaptée aux aliments ou produits alimentaires** (conservation des aliments ou produits alimentaires en liaison avec l'emballage B65B 55/00)
- 3/005 • par chauffage au moyen d'irradiation ou d'un traitement électrique (séchage ou étuvage A23L 3/40) [5]
- 3/01 • • au moyen de micro-ondes ou par chauffage diélectrique [5]
- 3/015 • par un traitement utilisant une variation de pression, une secousse, une accélération ou un cisaillement [5]
- 3/02 • par chauffage des produits dans leurs emballages transportés progressivement, de façon continue ou par déplacements successifs, à travers les appareils (A23L 3/005 a priorité) [5]
- 3/04 • • avec emballages sur une chaîne sans fin ou un transporteur à courroie
- 3/06 • • avec emballages transportés par vis sans fin
- 3/08 • • avec emballages sur une plate-forme tournante
- 3/10 • par chauffage des produits dans leurs emballages sans déplacement progressif à travers les appareils (A23L 3/005 a priorité) [5]
- 3/12 • • avec emballages dans des chambres communicantes à travers lesquelles circule le milieu chauffant
- 3/14 • • avec emballages déplacés sur le champ
- 3/16 • par chauffage direct des produits en vrac non emballés (A23L 3/005 a priorité) [5]
- 3/18 • • déplacés progressivement à travers les appareils
- 3/20 • • • le long de plateaux
- 3/22 • • • à travers des tubes
- 3/24 • • par étalement des produits
- 3/26 • par irradiation sans chauffage
- 3/28 • • par radiations ultraviolettes
- 3/30 • • par traitement au moyen d'ondes ultrasonores
- 3/32 • par traitement avec des courants électriques sans effet de chauffage
- 3/34 • par traitement au moyen de produits chimiques
- 3/3409 • • sous forme de gaz, p.ex. fumigation; Compositions ou appareils à cet effet [5]
- 3/3418 • • • en atmosphère contrôlée, p.ex. sous vide partiel, comportant uniquement les gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [5]
- 3/3427 • • • • dans lequel un absorbant est placé ou utilisé (emballages pour aliments avec des dispositifs pour absorber les fluides B65D 81/26) [5]
- 3/3436 • • • • • Substances absorbant l'oxygène [5]
- 3/3445 • • • • en atmosphère contrôlée comportant d'autres gaz en plus des gaz suivants: CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O [5]
- 3/3454 • • sous forme de liquides ou des solides [5]
- 3/3463 • • • Composés organiques; Micro-organismes; Enzymes [5]
- Note(s)**
- Dans les groupes A23L 3/3472-A23L 3/3562, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
- 3/3472 • • • • Composés de constitution indéterminée obtenus à partir d'animaux ou de végétaux [5]
- 3/3481 • • • • Composés organiques contenant de l'oxygène [5]
- 3/349 • • • • • avec de l'oxygène lié par des liaisons simples [5]
- 3/3499 • • • • • avec de l'oxygène lié par des liaisons doubles [5]
- 3/3508 • • • • • contenant des groupes carboxyle [5]
- 3/3517 • • • • • Esters d'acides carboxyliques [5]
- 3/3526 • • • • Composés organiques contenant de l'azote [5]
- 3/3535 • • • • Composés organiques contenant du soufre [5]
- 3/3544 • • • • Composés organiques contenant des hétérocycles [5]
- 3/3553 • • • • Composés organiques contenant du phosphore [5]
- 3/3562 • • • • Sucres; Ses dérivés [5]
- 3/3571 • • • • Micro-organismes; Enzymes [5]
- 3/358 • • • Composés inorganiques [5]
- 3/3589 • • • Appareils pour la conservation utilisant des liquides [5]
- 3/3598 • • • Appareils pour la conservation utilisant des solides [5]
- 3/36 • Congélation; Dégel ultérieur; Refroidissement [5]
- 3/365 • • Dégel ultérieur à la congélation [5]
- 3/37 • • avec addition de produits chimiques [5]
- 3/375 • • • avec contact direct entre l'aliment et les produits chimiques, p.ex. N<sub>2</sub> liquide, à des températures cryogéniques [5]
- 3/40 • par séchage ou étuvage; Reconstitution ultérieure [4, 5]
- 3/42 • • avec addition de produits chimiques avant ou durant le séchage [5]
- 3/44 • • Lyophilisation [5]
- 3/46 • • Séchage par pulvérisation [5]
- 3/48 • • Séchage en couche mince, au tambour ou au rouleau [5]
- 3/50 • • Séchage en lit fluidisé [5]
- 3/52 • • Séchage en mousse [5]
- 3/54 • • par irradiation ou traitement électrique, p.ex. ondes ultrasonores [5]

**A23N MACHINES OU APPAREILS POUR TRAITER LES RÉCOLTES DE FRUITS, DE LÉGUMES OU DE BULBES À FLEURS EN GRANDES QUANTITÉS, NON PRÉVUS AILLEURS; ÉPLUCHAGE DE LÉGUMES OU PELAGE DE FRUITS EN GRANDES QUANTITÉS; APPAREILS POUR LA PRÉPARATION DE LA NOURRITURE POUR ANIMAUX** (machines pour hacher la paille ou le fourrage A01F 29/00; désagrégation, p.ex. broyage, B02C; séparation, p.ex. coupe, fendage, découpage, B26B, B26D)

### Schéma général

MACHINES OU APPAREILS POUR EXTRAIRE LE JUS.....	1/00
MACHINES À ÉVIDER OU À DÉNOYAUTER.....	3/00, 4/00
MACHINES À ÉCALER, CERNER, CASSER OU PELER.....	5/00, 7/00
APPAREILS POUR PRÉPARER LA NOURRITURE DES ANIMAUX.....	17/00
MACHINES POUR D'AUTRES TRAITEMENTS.....	11/00-15/00

<b>1/00</b>	<b>Machines ou appareils pour l'extraction du jus</b> (préparation de boissons non alcoolisées, p.ex. par addition d'ingrédients aux jus de fruits ou de légumes, A23L 2/00; appareils à préparer les boissons A47J 31/00; presses d'extraction B30B)	7/04	• des asperges (A23N 7/01 a priorité) [3]
		7/08	• à peler les fruits et à extraire les parties contenant les pépins
1/02	• combinés pour désagréger ou couper	7/10	• Mécanismes d'entraînement
<b>3/00</b>	<b>Machines à évider ou à dénoyauter les fruits, caractérisées par leur dispositif d'alimentation</b> (A23N 4/00 a priorité) [2]	<b>11/00</b>	<b>Séparation de la sève des tiges</b>
3/02	• à tambours d'alimentation	<b>12/00</b>	<b>Machines à nettoyer, blanchir, sécher, griller ou torréfier les fruits ou les légumes, p.ex. le café, le cacao, les noix</b> (procédés pour traiter, p.ex. pour torréfier, le café ou le cacao A23F, A23G; nettoyage, p.ex. lavage, ou séchage des grains B02B 1/00; séparation des solides entre eux pour le nettoyage B07B; nettoyage en général B08B; dispositifs de chauffage en soi, voir les classes appropriées, p.ex. F24; machines de séchage en général F26B) [3]
3/04	• à courroies sans fin d'alimentation	12/02	• à laver ou à blanchir (A23N 12/06 a priorité; procédés de blanchiment A23B 7/06) [3]
3/06	• à tabliers d'alimentation	12/04	• • à blanchir [3]
<b>4/00</b>	<b>Machines à dénoyauter les fruits ou à extraire des fruits les parties contenant les pépins, caractérisées par leur dispositif d'extraction</b> (à peler les fruits et à extraire les parties contenant les pépins A23N 7/08; dispositifs à usage domestique pour dénoyauter les fruits A47J 23/00, pour évider ou épépiner A47J 25/00) [2, 3]	12/06	• combinées à laver ou à blanchir, et à sécher [3]
4/02	• à dénoyauter les fruits [2]	12/08	• à sécher, griller ou torréfier (A23N 12/06 a priorité) [3]
4/04	• • les pêches, prunes, abricots ou similaires [2]	12/10	• • Machines rotatives à griller ou torréfier [3]
4/06	• • les cerises ou similaires (A23N 4/04 a priorité) [2]	12/12	• • Accessoires pour machines à griller ou torréfier [3]
4/08	• • les dattes, olives ou fruits oblongs similaires [2]	<b>15/00</b>	<b>Machines ou appareils destinés à d'autres traitements des fruits ou des légumes pour les besoins de l'homme; Machines ou appareils pour écimer ou peler les bulbes à fleurs</b> [2]
4/10	• • les fruits à pépins très petits, p.ex. raisins [2]	15/01	• à arracher les choux de Bruxelles de leur tronc [2]
4/12	• à enlever le cœur des fruits [2]	15/02	• à égrapper, creuser ou effaner les fruits; Enlèvement des germes des pommes de terre
4/14	• • des pommes, poires ou similaires [2]	15/04	• Dispositifs pour écimer les fruits ou les légumes (pour écimer les oignons A23N 15/08) [2]
4/16	• • des tomates ou similaires [2]	15/06	• Dispositifs pour d'autres traitements des fruits, p.ex. pour les marquer, les mûrir, les polir
4/18	• • des agrumes [2]	15/08	• Dispositifs à écimer ou peler les oignons ou bulbes à fleurs [2]
4/20	• • des ananas [2]	15/10	• à écosser les pois ou haricots [2]
4/22	• à fendre et dénoyauter simultanément [2]	15/12	• à couper ou effiler les haricots [3]
4/24	• à extraire des fruits coupés les parties contenant les pépins [2]	<b>17/00</b>	<b>Appareils spécialement adaptés pour la préparation de la nourriture des animaux</b>
<b>5/00</b>	<b>Machines à écaler, cerner ou casser les noix</b>	17/02	• Broyeurs de fourrage (appareils domestiques pour broyer les pommes de terre ou autres aliments A47J 19/04)
5/01	• les arachides [2]		
5/03	• les noix de coco (A23N 5/08 a priorité) [2]		
5/08	• à retirer les enveloppes charnues ou fibreuses des noix (des arachides A23N 5/01)		
<b>7/00</b>	<b>Epluchage ou pelage des légumes ou des fruits</b> (dispositifs pour le pelage des oignons A23N 15/08; machines pour éplucher ou peler à usage domestique A47J 17/00) [3]		
7/01	• utilisant des substances chimiques, p.ex. de la lessive [2, 3]		
7/02	• des pommes de terre, des pommes ou des légumes ou des fruits de forme similaire (A23N 7/01 a priorité) [3]		

**A23P MISE EN FORME OU TRAITEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES NON COUVERT INTÉGRALEMENT PAR UNE SEULE AUTRE SOUS-CLASSE** (façonnage des substances à l'état plastique, en général B29C)

**Note(s)**

Il est important de tenir compte des sous-classes A01J, A21C, A22C, A47J, B02C, ainsi que d'autres sous-classes de A23, concernées par la mise en forme ou le traitement des produits alimentaires.

<p><b>1/00 Mise en forme ou traitement des produits alimentaires</b></p> <p>1/02 • Agglomération; Granulation; Mise en comprimés [4]</p> <p>1/04 • Mise en capsules de particules, p.ex. additifs alimentaires (agents aromatiques A23L 1/22) [4]</p> <p>1/06 • Fabrication de poudres à écoulement libre ou instantanées (A23P 1/02, A23P 1/04 ont priorité) [4]</p>	<p>1/08 • Revêtement de produits alimentaires; Produits de revêtement à cet effet; Fabrication de produits alimentaires feuilletés, multicouches ou fourrés [4]</p> <p>1/10 • Autres procédés de mise en forme, p.ex. moulage [4]</p> <p>1/12 • • Extrusion [4]</p> <p>1/14 • • Soufflage ou expansion (A23L 1/164, A23L 1/18, A23L 1/217 ont priorité) [4]</p> <p>1/16 • • Production de mousse ou de produits fouettés (succédanés de la crème A23L 1/19) [4]</p>
---	---

**A24 TABAC; CIGARES; CIGARETTES; ARTICLES POUR FUMEURS**

**A24B FABRICATION OU PRÉPARATION DU TABAC À FUMER OU À CHIQUER; TABAC; TABAC À PRISER**

**Schéma général**

PRÉPARATION.....	1/00, 3/00
ÉCOTAGE; COUPE; HUMIDIFICATION.....	5/00, 7/00, 3/00, 9/00
MACHINES À TORSADER.....	11/00
TRAITEMENT CHIMIQUE.....	15/00
TABAC.....	13/00

<p><b>1/00 Préparation du tabac sur le lieu de récolte</b> (machines à récolter le tabac A01D 45/16)</p> <p>1/02 • Installations dans les hangars pour le traitement préliminaire du tabac, p.ex. avec des dispositifs de séchage</p> <p>1/04 • Examen, triage, enlèvement des impuretés ou nettoyage du tabac (épuration par examen ou triage en général B07B)</p> <p>1/06 • Enfilage des feuilles de tabac</p> <p>1/08 • Dispositifs pour suspendre les feuilles de tabac</p> <p>1/10 • Empaquetage ou pressage du tabac</p> <p><b>3/00 Préparation du tabac à l'usine</b></p> <p>3/02 • Humidification du tabac brut empaqueté (réceptacles pour emballer ou empaqueter leur contenu en condition d'humidité B65D 81/22)</p> <p>3/04 • Humidification ou séchage des balles de tabac ou du tabac coupé (A24B 3/12 a priorité)</p> <p>3/06 • Desserrage des feuilles de tabac ou du tabac haché (A24B 3/07 a priorité)</p> <p>3/07 • Coupe ou cueillette des feuilles écotées; Tranchage des bouts de tige</p> <p>3/08 • Mélange des tabacs</p> <p>3/10 • Grillage ou refroidissement du tabac</p> <p>3/12 • Etuvage, fermentation ou aromatisation du tabac</p> <p>3/14 • Façonnage de produits de tabac reconstitués, p.ex. matériaux d'enrobage, feuilles, feuilles simulées, rouleaux, pains; Forme de ces produits (délustringe A24C 1/40; papier à tabac ou à cigarette D21H)</p> <p>3/16 • Tri ou redressement des feuilles</p>	<p>3/18 • Autres traitements des feuilles, p.ex. gonflement, gaufrage, nettoyage</p> <p><b>5/00 Ecotage du tabac; Traitement des côtes ou des nervures</b></p> <p>5/02 • par arrachage des côtes</p> <p>5/04 • par découpage des côtes</p> <p>5/06 • en détachant des côtes le reste des feuilles</p> <p>5/08 • par découpage, rasage ou pressage à plat des parties saillantes ou des nervures</p> <p>5/10 • par écrasement des feuilles suivi de séparation</p> <p>5/12 • Dispositifs auxiliaires d'écotage</p> <p>5/14 • Machines pour aplatir les feuilles ou les côtes</p> <p>5/16 • Autres traitements des côtes ou des nervures, p.ex. repliement, hachage, incision (humidification A24B 3/04)</p> <p><b>7/00 Coupe du tabac</b> (instruments de coupe à main B26B; coupage en tranche en général B26D 1/00, B26D 3/00)</p> <p>7/02 • par machines à couteaux à mouvement alternatif</p> <p>7/04 • par machines à couteaux tournants</p> <p>7/06 • • à deux jeux de disques de coupe à actions combinées</p> <p>7/08 • • à couteaux multiples agissant successivement</p> <p>7/10 • • • à axe de coupe dans le sens de l'alimentation</p> <p>7/12 • • • à axe de coupe perpendiculaire au sens de l'alimentation</p> <p>7/14 • Dispositifs d'alimentation ou de régulation pour appareils à couper le tabac</p>
--	---

## A24B

9/00	<b>Commande du degré d'humidité des produits à base de tabac, p.ex. cigares, cigarettes, tabac pour la pipe</b> (dispositifs utilisés par les fumeurs pour régler le degré d'humidité des produits à base de tabac A24F 25/00)	15/20	• • Traitement biochimique [3]
		15/22	• • par application d'une énergie électrique ou d'une énergie à base d'ondes ou d'un rayonnement de particules [3]
11/00	<b>Machines à torsader le tabac</b>	15/24	• • par extraction; Extraits de tabac [3]
13/00	<b>Tabac pour pipes, pour cigares, p.ex. éléments rapportés dans ceux-ci, ou pour cigarettes; Tabac à chiquer; Poudre à priser</b> (traitement mécanique A24B 3/00-A24B 11/00; produits de tabac reconstitué A24B 3/14; caractéristiques chimiques ou traitement du tabac A24B 15/00)	15/26	• • • Utilisation de solvants organiques pour l'extraction [3]
13/02	• Flocons ou brins de tabac	15/28	• • par des substances chimiques [3]
15/00	<b>Caractéristiques chimiques ou traitement du tabac; Succédanés du tabac</b> (A24B 3/00 a priorité)	<b>Note(s)</b>	
15/10	• Caractéristiques chimiques du tabac ou des succédanés du tabac [3]	Dans les groupes A24B 15/30-A24B 15/42, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée pour la substance.	
15/12	• • du tabac reconstitué [3]	15/30	• • • par des substances organiques [3]
15/14	• • • fait de tabac et d'un agent de liaison non dérivé du tabac [3]	15/32	• • • • par des composés acycliques [3]
15/16	• • des succédanés du tabac [3]	15/34	• • • • comportant un carbocycle autre qu'un cycle aromatique à six chaînons [3]
15/18	• Traitement du tabac ou des succédanés du tabac [3]	15/36	• • • • comportant un hétérocycle [3]
		15/38	• • • • • comportant uniquement de l'azote comme hétéro-atomes [3]
		15/40	• • • • • comportant uniquement de l'oxygène ou du soufre comme hétéro-atomes [3]
		15/42	• • • par des substances organiques et inorganiques [3]

## A24C MACHINES POUR LA FABRICATION DES CIGARES OU CIGARETTES

### Fabrication des cigares

1/00	<b>Dispositifs ou opérations élémentaires pour la fabrication des cigares</b> (combinaisons de plusieurs opérations de la fabrication des cigares A24C 3/00; fixation ou incorporation des filtres ou bouts A24C 5/47, A24C 5/52; machines pour couper en général B26D)
1/02	• Dispositifs d'alimentation en tabac avec ou sans systèmes pour diviser le tabac en quantités déterminées
1/04	• Dispositifs pour découper les enveloppes ou robes de cigares
1/08	• Fabrication des boudins
1/10	• • Machines à toiles et tables d'enroulement
1/12	• • Machines à rouleaux d'enroulement
1/14	• • Machines à pinces
1/16	• Traitement des boudins
1/18	• • Moules ou presses pour boudins
1/20	• • • Moules rotatifs pour boudins
1/22	• • Roulage des boudins déjà formés
1/24	• • Coupe des boudins à la longueur
1/26	• Application des robes
1/28	• • Mécanismes de transport des robes
1/30	• • Dispositifs pour appliquer les enveloppes sur les boudins
1/32	• • Dispositifs pour former les extrémités des cigares (bouts filtrants, bouts A24D 3/00)
1/34	• • Systèmes pour application d'adhésifs
1/36	• • Coupe des boudins en robes à la longueur
1/38	• Traitement final des cigares, p.ex. triage (séchage des cigares A24B 9/00)
1/40	• • Délustrage ou poudrage des cigares
1/42	• • Marquage, impression ou décoration des cigares
1/44	• • Dispositifs pour mise en faisceaux et pressage des cigares

### 3/00 Fabrication complète des cigares; Combinaisons de plusieurs dispositifs ou opérations élémentaires pour la fabrication des cigares

5/00	<b>Fabrication des cigarettes; Fabrication des éléments de bouts pour cigares ou cigarettes ou fixation des filtres ou bouts aux cigares ou aux cigarettes [3]</b>
5/02	• Machines à bourrer les cigarettes
5/04	• • à boudin continu (A24C 5/14 a priorité)
5/06	• • à chambre de pressage
5/08	• Machines à toiles et tables d'enveloppement
5/10	• Machines à rouleaux d'enveloppement
5/12	• Coupe des bouts de cigarettes remplies et roulées
5/14	• Machines du type à boudin continu (dispositifs d'alimentation en tabac A24C 5/39)
5/18	• • Formation du boudin
5/20	• • Moulinets; Supports de bobines; Autres accessoires
5/22	• • Pliage du bord du papier
5/24	• • Collage du bord
5/26	• • Séchage du bord
5/28	• • Coupe du boudin de tabac
5/30	• • • Machines combinées avec des dispositifs d'affûtage des couteaux
5/31	• • avec dispositifs particuliers entrant en fonctionnement lors du démarrage, du ralentissement ou de l'arrêt inopiné de la machine, p.ex. pour détourner ou rompre le boudin continu
5/32	• Séparation, mise en ordre, comptage ou contrôle des cigarettes (en relation avec l'emballage B65B 19/00); Réglage de l'alimentation en tabac selon l'état du boudin ou de la cigarette (recherche ou analyse des matériaux par détermination de leurs propriétés chimiques ou physiques G01N; commande en général G05)

- 5/33 • • Dispositifs de prise ou de mise en ordre
- 5/34 • • Contrôle des cigarettes ou du boudin, p.ex. pour régler l'alimentation en tabac; Elimination des cigarettes défectueuses
- 5/343 • • • par des moyens mécaniques, p.ex. palpeurs
- 5/345 • • • Elimination des cigarettes défectueuses (A24C 5/31 a priorité)
- 5/35 • Adaptations des appareils de transport pour le transport des cigarettes des machines de fabrication aux machines d'emballage
- 5/352 • • Utilisation de récipients, c. à d. de baquets
- 5/354 • • • Remplissage des baquets à la machine de fabrication
- 5/356 • • • Vidage des baquets dans la trémie de la machine d'emballage (structure des trémies B65B 19/04)
- 5/358 • • • Structure des baquets
- 5/36 • Dispositifs pour enlever le papier ou d'autres éléments des cigarettes défectueuses
- 5/38 • Machines combinées avec des dispositifs d'impression
- 5/39 • Dispositifs d'alimentation en tabac (réglage de l'alimentation selon l'état du boudin ou de la cigarette A24C 5/34)
- 5/40 • Appareils à main pour la fabrication des cigarettes
- 5/42 • • Appareils de poche pour remplir les cigarettes
- 5/44 • • Appareils de poche pour rouler les cigarettes
- 5/46 • Fabrication des tubes de papier à cigarettes (fabrication des tubes de papier en général B31C)
- 5/47 • Fixation de filtres ou de bouts aux cigares ou aux cigarettes, p.ex. insertion de filtres dans les cigarettes ou dans leurs bouts (A24C 5/52 a priorité; filtres, leur fabrication, bouts A24D 3/00) [3]
- 5/52 • Incorporation de filtres ou de bouts dans un boudin de cigarettes ou de tabac (filtres, leur fabrication, bouts A24D 3/00)
- 5/54 • Pliage des bouts de tubes de papier à cigarettes après leur remplissage en tabac
- 5/56 • Fabrication des éléments de bouts, p.ex. fabrication de feuilles de liège pour bouts de cigares ou de cigarettes par voie mécanique (partie chimique de la fabrication des éléments de bouts C08; papier à cigarettes D21H)
- 5/58 • • Pose des bouts
- 5/60 • Traitement final des cigarettes, p.ex. marquage, impression, indication de la marque, décoration

## A24D CIGARES; CIGARETTES; FILTRES À FUMÉE DE TABAC; BOUTS DE CIGARES OU DE CIGARETTES; FABRICATION DES FILTRES À FUMÉE DE TABAC OU DES BOUTS

- 1/00 Cigares; Cigarettes**
- 1/02 • à enveloppes particulières
- 1/04 • à bouts ou à bouts filtrants (bouts, bouts filtrants en soi A24D 3/00)
- 1/08 • avec des moyens d'allumage (compositions pyrophoriques C06C 15/00; briquets en soi F23Q)
- 1/10 • avec des éteignoirs
- 1/12 • avec des organes annexes pour retenir la cendre, des organes de maintien, ou d'autres équipements
- 1/14 • Cartouches de tabac pour la pipe
- 1/16 • Bagues pour cigares ou cigarettes (machines pour appliquer les bagues B65C)
- 1/18 • Emploi de produits spécifiés, autres que le tabac, pouvant être fumés
- 3/00 Filtres à fumée de tabac, p.ex. bouts filtrants, garnitures filtrantes (filtres en général B01D); Bouts pour cigares ou cigarettes (bouquins pour pipes, fume-cigares ou fume-cigarettes A24F 7/00) [3]**
- 3/02 • Fabrication de filtres à fumée de tabac (fabrication de papier ou de matériaux celluloseux pour filtres D21) [3]
- 3/04 • Filtres à fumée de tabac caractérisés par leur forme ou leur structure [3]
- 3/06 • Emploi de matériaux particuliers pour les filtres à fumée de tabac [3]
- 3/08 • • de matériaux organiques comme matériaux de base ou constituants principaux (de matériaux à échange d'ions A24D 3/12) [3]
- 3/10 • • • de cellulose ou de dérivés de la cellulose [3]
- 3/12 • • de matériaux à échange d'ions [3]
- 3/14 • • de matériaux organiques comme matériaux additionnels (de matériaux à échange d'ions A24D 3/12) [3]
- 3/16 • • de matériaux inorganiques [3]
- 3/18 • Bouts pour cigares ou cigarettes; Leur fabrication (A24D 3/02 a priorité; fabrication des éléments de bouts, ou fixation des bouts, aux cigares ou aux cigarettes A24C 5/56; production de fume-cigares ou fume-cigarettes à partir de matières plastiques ou de substances à l'état plastique B29D 23/14; fabrication à partir de métal, voir les sous-classes appropriées de la section B) [3]

## A24F ARTICLES POUR FUMEURS; BOÎTES D'ALLUMETTES (briquets F23Q)

### Schéma général

#### PIPES DE FUMEURS; EMBOUTS

- Structures générales.....1/00
- Pipes particulières.....1/28, 1/30, 3/00
- Fourneaux; bouquins.....5/00, 7/00
- Accessoires; séchage.....9/00, 11/00

#### ARTICLES POUR FUMER LES CIGARES OU LES CIGARETTES.....13/00, 15/00, 17/00

#### POCHETTES OU BOÎTES D'ALLUMETTES.....27/00, 29/00

#### AUTRES ARTICLES POUR FUMEURS.....19/00-25/00, 31/00, 47/00

**Pipes de fumeurs****1/00 Pipes de fumeurs** (pipes d'apiculteurs A01K 55/00)

- 1/02 • avec aménagements pour l'épuration ou le refroidissement de la fumée (narghilés A24F 1/30)
- 1/04 • • avec alvéoles pour la fumée ou purgeurs pour la salive
- 1/06 • • • à l'intérieur de la pipe
- 1/08 • • • • dans le tuyau
- 1/10 • • • • dans le fourneau
- 1/12 • • • • à l'extérieur de la pipe
- 1/14 • • • • avec réservoir à liquide
- 1/16 • • avec conduits de fumée en zig-zag ou similaires
- 1/18 • • avec garnitures internes non absorbantes
- 1/20 • • avec garnitures internes absorbantes
- 1/22 • • avec dispositions pour le refroidissement par air, p.ex. pipes à double paroi
- 1/24 • pour brûler le tabac de bas en haut
- 1/26 • avec dispositifs de remplissage
- 1/28 • Pipes en forme de tubes, p.ex. en forme de cigares
- 1/30 • Narghilés
- 1/32 • Emploi de matériaux spécifiés pour les pipes

**3/00 Pipes de fumeurs combinées avec d'autres objets** (articles pour fumeurs montés sur cannes A45B 3/16)

- 3/02 • avec accessoires de nettoyage

**Eléments constitutifs des pipes ou accessoires: Bouquins****5/00 Fourneaux de pipes**

- 5/02 • avec dispositions pour les maintenir verticaux en dehors de l'emploi
- 5/04 • avec trous d'admission d'air
- 5/06 • avec garnitures de terre cuite ou similaires
- 5/08 • • avec foyers munis de grilles ou similaires
- 5/10 • Couvercles de fourneaux fixés et amovibles
- 5/12 • • avec bourre-pipes fixés sur eux
- 5/14 • • avec écrans pare-vent

**7/00 Bouquins pour pipes; Bouquins pour fume-cigares ou fume-cigarettes**

- 7/02 • à raccords amovibles
- 7/04 • avec filtres à fumée (filtres à cet effet A24D 3/00)

**9/00 Accessoires pour pipes de fumeurs**

- 9/02 • Bourre-pipes, c. à d. dispositifs destinés à tasser le tabac dans la pipe (combinés avec des récipients pour tabac A24F 23/04)
- 9/04 • Dispositifs de nettoyage pour pipes (combinés avec des pipes A24F 3/02)
- 9/06 • • pour tuyaux, p.ex. brosses, aiguilles, cordons
- 9/08 • • Jeux d'articles de nettoyage
- 9/10 • • pour fourneaux, p.ex. grattoirs, articles à dents coupantes pour nettoyer les fourneaux de pipe
- 9/12 • • Dispositifs pour nettoyage des pipes à la vapeur, à l'air ou à l'eau
- 9/14 • Porte-pipes ou râteliers pour pipes
- 9/16 • Enveloppes ou boîtes protectrices pour pipes ou éléments de pipes

**11/00 Séchage des pipes de fumeurs****13/00 Articles pour fumer les cigares ou cigarettes**

- 13/02 • Fume-cigares ou fume-cigarettes (bouquins A24F 7/00)
- 13/04 • • avec aménagements pour l'épuration ou le refroidissement de la fumée (narghilés A24F 1/30)
- 13/06 • • • avec filtres à fumée (filtres à cet effet A24D 3/00)
- 13/08 • • à dispositifs particuliers, p.ex. pointes ou griffes pour maintenir les cigares ou cigarettes
- 13/10 • • avec éjecteurs pour les bouts fumés
- 13/12 • • combinés avec d'autres objets, p.ex. des articles pour écrire (combinés avec des cannes ou manches de parapluie A45B 3/16)
- 13/14 • • Etais protecteurs
- 13/16 • Manches de sûreté pour cigares ou cigarettes, destinés à éviter les dégâts provoqués par des cendres incandescentes
- 13/18 • Eteignoirs pour cigares ou cigarettes
- 13/20 • • Moyens pour détacher la cendre incandescente
- 13/22 • Supports pour maintenir des cigares ou des cigarettes en fumant
- 13/24 • Appareils pour couper, fendre ou perforer les cigares, p.ex. combinés avec un briquet (combinés avec des cisailles à main ou des ciseaux B26B 13/22)
- 13/26 • • de poche
- 13/28 • Dispositifs pour souffler à travers des cigares
- 13/30 • Dispositions pour former des dessins ou des ronds de fumée (jouets à fumée A63H 33/28)

**15/00 Etuis ou boîtes à cigares ou cigarettes** (adaptations pour emploi dans des véhicules B60N 3/12; emballages B65D)

- 15/02 • à utiliser chez soi
- 15/04 • • avec accessoires permettant de ne libérer qu'un seul cigare ou une seule cigarette à la fois
- 15/06 • • avec des moyens pour les présenter (A24F 15/04 a priorité) [2]
- 15/08 • • combinés avec d'autres objets
- 15/10 • • • avec des briquets
- 15/12 • de poche
- 15/14 • • avec accessoires permettant de ne libérer qu'un seul cigare ou une seule cigarette à la fois
- 15/16 • • avec des moyens pour les présenter (A24F 15/14 a priorité) [2]
- 15/18 • • combinés avec d'autres objets
- 15/20 • à compartiments distincts pour chaque cigare ou cigarette

**17/00 Etuis pour papier à cigarettes****Autres articles pour fumeurs**

- 19/00 Cendriers de fumeurs** (agencements dans le cadre des aménagements des véhicules pour les passagers B60N 3/08)
- 19/02 • à éléments intérieurs séparables
- 19/04 • à faux-fond pouvant se dérober
- 19/06 • à coupe ou faux-fond basculables
- 19/08 • à faux-fond coulissant
- 19/09 • à dispositifs de sécurité à action automatique, p.ex. réagissant à la chaleur
- 19/10 • combinés avec d'autres articles (A24F 15/08 a priorité)
- 19/12 • • avec des boîtes d'allumettes
- 19/14 • • avec des éteignoirs
- 21/00 Supports pour articles de fumeurs**

<p><b>23/00 Récipients pour tabac, poudre à priser ou tabac à chiquer</b></p> <p>23/02 • Blagues à tabac</p> <p>23/04 • • combinées avec d'autres objets, p.ex. avec des dispositifs pour bourrer les pipes</p> <p><b>25/00 Dispositifs utilisés par les fumeurs pour régler le degré d'humidité ou pour parfumer des cigares, des cigarettes ou du tabac</b> (humidification en usine A24B 3/04)</p> <p>25/02 • Dispositifs d'humidification</p> <p><b>27/00 Pochettes ou boîtes d'allumettes</b> (emballages B65D; composition des surfaces de grattage, allumettes C06F)</p> <p>27/02 • avec des moyens pour séparer les allumettes les unes des autres</p> <p>27/04 • Etuis protecteurs pour boîtes d'allumettes</p> <p>27/06 • avec éléments de protection contre le vent</p> <p>27/08 • Supports pour boîtes d'allumettes (A24F 27/10 a priorité)</p> <p>27/10 • Récipients pour allumettes ou pour boîtes d'allumettes destinés à être fixés aux murs</p>	<p>27/12 • Pochettes plates</p> <p>27/14 • Distributeurs d'allumettes; Distributeurs pour allumettes disposées sur des bandes (point de vue distribution en général B65D 83/00)</p> <p>27/16 • • de poche</p> <p>27/18 • • • avec des moyens pour prévenir l'inflammation spontanée</p> <p>27/20 • • • avec des moyens pour enflammer les allumettes lors de leur présentation</p> <p>27/22 • • de maison</p> <p>27/24 • • • avec des moyens pour prévenir l'inflammation spontanée</p> <p>27/26 • • • avec des moyens pour enflammer les allumettes lors de leur présentation; Allumeurs pour allumettes en bandes</p> <p><b>29/00 Dispositifs pour enflammer les allumettes; Articles pour tenir les allumettes enflammées</b></p> <p><b>31/00 Allume-pipes en papier; Dispositifs pour fendre les allumettes</b></p> <p><b>47/00 Articles pour fumeurs non prévus ailleurs</b></p>
--	---

## OBJETS PERSONNELS OU MÉNAGERS

### A41 VÊTEMENTS

#### A41B CHEMISES; SOUS-VÊTEMENTS; LAYETTE; MOUCHOIRS

##### Schéma général

CHOIX DE MATIÈRES PREMIÈRES.....	17/00
CHEMISES.....	1/00-7/00
SOUS-VÊTEMENTS; LAYETTE; MOUCHOIRS.....	9/00, 11/00, 13/00, 15/00

#### 1/00 Chemises

- 1/02 • à plastron
- 1/04 • transformables en chemises-culottes
- 1/06 • attachées de façon non permanente aux sous-vêtements, pantalons ou autres vêtements
- 1/08 • Parties constitutives
- 1/10 • • Fermetures (boutons A44B 1/00; boutons de manchettes A44B 5/00)
- 1/12 • • Encolures
- 1/14 • • • Accessoires donnant de la rigidité aux encolures
- 1/16 • • • Encolures ajustables
- 1/18 • • Plastrons
- 1/20 • • • Articles pour donner de la rigidité aux plastrons
- 1/22 • • • Faux-plastrons, p.ex. plastrons mobiles avec ou sans cols fixes; Moyens pour les fixer ou les tendre

#### 3/00 Cols ou faux cols (A41B 1/00 a priorité)

- 3/02 • Fermetures, p.ex. pattes
- 3/04 • fixation aux chemises (boutons de cols A44B 3/00)
- 3/06 • Accessoires donnant de la rigidité aux cols
- 3/08 • Dispositifs de renfort et de fixation combinés
- 3/10 • apprêtés chimiquement (procédés pour apprêter D06)
- 3/12 • avec éléments pour tenir les cravates
- 3/14 • Cols réversibles
- 3/16 • Cols en matières plastiques; Cols en papier
- 3/18 • Protège-cols

#### 5/00 Moyens pour former les plis des cols ou des manchettes (pliage des bords des cols ou des manchettes en cours de fabrication A41H 33/00)

#### 7/00 Manchettes (A41B 1/00, A41B 3/00 ont priorité; boutons de manchettes A44B 5/00)

- 7/02 • Fermetures pour manchettes
- 7/04 • Fixation des manchettes aux chemises
- 7/06 • Fixation des manchettes aux manches de veste
- 7/08 • Renforts de manchettes
- 7/10 • Manchettes réversibles
- 7/12 • Protège-manchettes

#### 9/00 Sous-vêtements (corsets, soutiens-gorge A41C)

- 9/02 • Caleçons d'hommes, avec ou sans fourchet ou fond rapporté
- 9/04 • Pantalons de femmes, avec ou sans fourchet ou fond rapporté
- 9/06 • Gilets de corps; Chemises de femmes
- 9/08 • Sous-vêtements combinés (collants, maillots entiers A41B 11/14)
- 9/10 • Jupons
- 9/12 • Sous-vêtements protecteurs (combinés à des garnitures absorbantes ou spécialement adaptés à leur maintien A61F 13/15)
- 9/14 • Ceintures faisant partie des sous-vêtements; Leurs fermetures
- 9/16 • Epaulettes faisant partie de sous-vêtements (épaulettes en général A41F 15/00)

#### 11/00 Bas; Chaussettes; Collants; Maillots entiers (bas élastiques à usage curatif A61F 13/08) [2]

- 11/01 • Coutures [2]
- 11/02 • Renforcements
- 11/04 • • de la partie supérieure des bas
- 11/06 • à pieds interchangeables
- 11/08 • Bas sans pied
- 11/10 • Protège-bas (à mettre dans la chaussure A43B 23/28)
- 11/12 • Moyens placés à l'extrémité supérieure des bas pour les maintenir tendus (A41B 11/04 a priorité; suspension des bas ou chaussettes A41F 11/00) [2]
- 11/14 • Collants; Maillots entiers [2]

#### 13/00 Layette (couches pour bébés ou moyens pour les maintenir en place A61F 13/15) [5]

- 13/04 • Culottes (combinés à des garnitures absorbantes ou spécialement adaptés à leur maintien A61F 13/15) [5]
- 13/06 • Pièces d'emballotement; Langes
- 13/08 • Brassières [5]
- 13/10 • Bavoirs

#### 15/00 Mouchoirs

- 15/02 • Imitations de pochettes; Leur fixation [2]

#### 17/00 Emploi de matériaux spécifiés particuliers pour les sous-vêtements

#### A41C CORSETS; SOUTIENS-GORGE

<b>1/00 Corsets ou gâines</b> (attaches pour corsets A41F 1/04; corsets orthopédiques A61F 5/02)	<b>3/00 Soutiens-gorge</b>
1/02 • élastiques	3/02 • se fermant sur le devant
1/04 • • en caoutchouc	3/04 • de nourrices
1/06 • avec soutiens-gorge	3/06 • Soutiens-gorge sans épaulettes
1/08 • Ceintures abdominales	3/08 • combinés avec d'autres vêtements (avec corsets A41C 1/06)
1/10 • • Corsets de grossesse	3/10 • avec pièces pour raidir le buste ou le maintenir en forme (pièces en soi A41C 3/14) [2]
1/12 • Eléments constitutifs	3/12 • Eléments constitutifs [2]
1/14 • • Buscs; Baleines	3/14 • • Pièces pour raidir le buste ou le maintenir en forme [2]
1/16 • • • en fil métallique	
1/18 • • • du genre composé	
1/20 • • • avec pièces protectrices	<b>5/00 Machines, outils ou procédés pour la fabrication des corsets ou des soutiens-gorge</b>

**A41D VÊTEMENTS DE DESSUS; VÊTEMENTS DE PROTECTION; ACCESSOIRES** (dispositifs de protection pour les yeux ou pour les oreilles A61F 9/00, A61F 11/00; vêtements pour provoquer la sudation A61H 36/00)

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "vêtements de dessus" couvre les peignoirs et costumes de bains ainsi que les pyjamas.

### Schéma général

CHOIX DE MATIÈRES PREMIÈRES.....	31/00
VÊTEMENTS DE DESSUS	
Vêtements en général.....	1/00, 3/00, 5/00, 11/00, 15/00
Vêtements à usages particuliers.....	7/00, 10/00, 13/00, 29/00
Eléments constitutifs des vêtements.....	27/00
ACCESSOIRES.....	17/00-25/00

<b>1/00 Vêtements</b> (pour enfants A41D 11/00)	<b>13/00 Vêtements protecteurs de travail ou de sport, p.ex. vêtements assurant une protection contre les coups ou les chocs, blouses de chirurgien</b> (casques A42B 3/00; vêtements de protection contre les agents chimiques ou pour l'emploi à hautes altitudes A62B 17/00; vêtements de sauvetage en mer, combinaisons de plongeur B63C; vêtements à l'épreuve des balles ou blindés F41H; vêtements de protection contre les radiations G21F 3/02; éléments de chauffage électrique H05B)
1/02 • Vestons	13/002 • avec des conditions d'environnement interne qui sont commandées [7]
1/04 • Gilets, chandails, sweaters ou similaires	13/005 • • avec une température commandée [7]
1/06 • Pantalons	13/008 • Protection contre les décharges électriques ou l'électricité statique [7]
1/08 • • de sport, p.ex. pantalons de ski, culottes de cheval	13/01 • avec des dispositifs de sécurité réfléchissants ou lumineux [7]
1/10 • • Moyens pour faire tenir le pli	13/012 • pour des activités aquatiques, p.ex. comportant des aides à la flottaison [7]
1/12 • • Moyens pour dissimuler les jambes arquées	13/015 • avec des moyens absorbants de chocs (A41D 13/05 a priorité) [7]
1/14 • Jupes	13/018 • • se gonflant automatiquement [7]
1/16 • • Jupes à panier; Crinolines	13/02 • Combinaisons de travail ou de sport
1/18 • Blouses	13/04 • Tabliers; Leurs systèmes d'attache
1/20 • Vêtements de grossesse	13/05 • protégeant uniquement une partie particulière du corps (soutiens-gorge de sport A41C 3/00) [7]
1/22 • Autres vêtements pour dames	13/06 • • les genoux ou les pieds [1, 7]
<b>3/00 Vêtements extérieurs</b> (vêtements de fourrure A41D 5/00; pour enfants A41D 11/00; vêtements protecteurs de travail ou de sport A41D 13/00)	13/08 • • les bras ou les mains (gants de protection A41D 19/015) [1, 7]
3/02 • Manteaux	
3/04 • • Imperméables	
3/06 • • • avec moyens de protection pour les jambes	
3/08 • Capes	
<b>5/00 Vêtements de fourrure; Vêtements de fourrure artificielle</b>	
<b>7/00 Peignoirs de bain; Costumes de bain, caleçons ou slips de bain; Vêtements de plage</b> (bonnets de bain A42B 1/12)	
<b>10/00 Pyjamas; Vêtements de nuit</b> [3]	
<b>11/00 Vêtements pour enfants</b>	

## A41D

- 13/11 • • Masques de protection du visage, p.ex. pour utilisation chirurgicale ou pour utilisation en atmosphère polluée (masques pour les yeux A61F 9/04) [7]
- 13/12 • Blouses de chirurgien ou vêtements pour malades [3]
- 15/00 Vêtements transformables** (pour articles de voyage ou de camping A45F 4/00)
- 15/02 • Jupes transformables en pantalons
- 15/04 • Vêtements transformables en d'autres articles
- 17/00 Jambières; Guêtres**
- 17/02 • Leggings
- 17/04 • Bandes molletières
- 19/00 Gants** (gants opératoires A61B 19/04; gants de natation A63B 31/02; accessoires pour jeux ou sports, p.ex. gants de base-ball, de boxe ou de golf A63B 71/14; gants de boîte à gants B25J 21/02) [1, 7]
- 19/01 • avec une partie non divisée pour les quatre doigts, c. à d. moufles (A41D 19/015 a priorité) [2, 7]
- 19/015 • Gants de protection [7]
- 19/02 • Dispositions pour la coupe ou formes des patrons de gants
- 19/04 • Outils pour la fabrication des gants; Dispositifs de mesure pour la fabrication des gants
- 20/00 Bandeaux en forme de bracelets ou de serre-tête, p.ex. pour absorber la sueur** (garnitures pour chapeaux A42C 5/02) [5]
- 23/00 Echarpes; Foulards; Cache-cols**
- 25/00 Cravates**
- 25/02 • à nœud régata ou papillon tout fait ou sans tour de cou
- 25/04 • • Systèmes d'attache pour tours de cou
- 25/06 • à nœud régata ou papillon ou similaire fait par le porteur
- 25/08 • • Moyens pour faire le nœud ou nouer la cravate
- 25/10 • • Moyens pour maintenir le nœud
- 25/12 • • • pouvant se fixer au col ou au bouton
- 25/14 • • Moyens pour faire et maintenir le nœud simultanément
- 25/16 • Doublures; Toiles intérieures
- 27/00 Parties constitutives des vêtements ou de leur confection** (mercerie A44)
- 27/02 • Doublures
- 27/04 • • Doublures amovibles
- 27/06 • • Entoilages
- 27/08 • Garnitures; Ornements (garnitures en général D04D)
- 27/10 • Manches; Emmanchures
- 27/12 • Pièces protectrices
- 27/13 • • Dessous de bras [2]
- 27/14 • • sur le bord inférieur du vêtement
- 27/16 • • Protège-cols
- 27/18 • Cols de vêtements
- 27/20 • Poches; Fabrication ou pose des poches
- 27/22 • Ganses ou crochets de suspension (avec système de fermeture E05B 69/00)
- 27/24 • Ourlets; Coutures
- 27/26 • Rembourrages d'épaules; Fausses-hanches; Tournures
- 27/28 • Dispositifs d'aération [2]
- 29/00 Uniformes; Parties ou accessoires d'uniformes**
- 31/00 Emploi de matériaux spécifiés particuliers pour vêtements de dessus**
- 31/02 • de matériaux stratifiés [2]

## A41F DISPOSITIFS D'ATTACHE POUR VÊTEMENTS; ARTICLES DE SUSPENSION

### Schéma général

DISPOSITIFS D'ATTACHE OU DE FERMETURE.....	1/00
SUSPENSION DES PANTALONS OU DES JUPES.....	3/00, 5/00, 7/00, 9/00, 18/00
SUSPENSION DES BAS OU DES CHAUSSETTES.....	11/00, 13/00, 18/00
SUSPENSION POUR AUTRES VÊTEMENTS; ÉPAULETTES.....	18/00, 19/00, 15/00
MOYENS POUR MAINTENIR LES VÊTEMENTS TENDUS VERS LE BAS.....	17/00

### **1/00 Dispositifs d'attache spécialement adaptés aux vêtements** (dispositifs d'attache en général A44B)

- 1/02 • Boutonnères; Œillets de boutonnères
- 1/04 • Laçage de corsets
- 1/06 • Fermetures de gants
- 1/08 • Laçage de jarretières

### Articles de suspension pour vêtements

#### **3/00 Bretelles**

- 3/02 • Bandes, pattes ou moyens similaires, pour les fixer aux pantalons
- 3/04 • Moyens de liaison des pattes, bandes ou similaires, au corps des bretelles
- 3/06 • Moyens pour assurer la souplesse des bretelles; Éléments élastiques pour bretelles; Bretelles faites entièrement de caoutchouc

### **5/00 Moyens fixés à la chemise, au gilet ou vêtement similaire pour soutenir le pantalon**

#### **7/00 Dispositifs pour relier les caleçons aux pantalons**

#### **9/00 Ceintures, cordelières ou gros-grains pour pantalons ou jupes**

- 9/02 • Ceintures ou cordelières extensibles ou ajustables

#### **11/00 Suspension des bas ou chaussettes**

- 11/02 • Systèmes d'attache des bas ou chaussettes aux éléments de suspension
- 11/04 • • du type à bouton et bride
- 11/06 • • Agrafes à mâchoire articulée
- 11/08 • • en une seule pièce
- 11/10 • Plaques ou éléments intermédiaires de protection analogues
- 11/12 • avec dispositifs de réglage de la longueur

11/14	• Moyens d'attache des éléments de suspension aux vêtements, p.ex. pantalons, caleçons	17/00	<b>Moyens pour maintenir les vêtements tendus vers le bas</b>
11/16	• Jarretières	17/02	• Pincés ou similaires pour pantalons ou jupes, p.ex. pour cyclistes
11/18	• Moyens pour fixer directement les bas aux sous-vêtements	17/04	• Sous-pieds de pantalons
13/00	<b>Autres dispositifs pour supporter ou maintenir les bas ou chaussettes pendant l'usage</b>	18/00	<b>Suspensions des vêtements, couvertes dans deux ou plusieurs des groupes A41F 3/00-A41F 17/00</b>
15/00	<b>Epaulettes ou similaires</b>	19/00	<b>Suspensions pour vêtements non prévues ailleurs</b>
15/02	• Moyens pour maintenir en place les épaulettes		

#### A41G FLEURS ARTIFICIELLES; POSTICHES; MASQUES; PLUMES

##### Schéma général

FLEURS ARTIFICIELLES.....	1/00
PERRUQUES.....	3/00, 5/00
MASQUES.....	7/00
PLUMES.....	9/00, 11/00

1/00	<b>Fleurs, fruits, feuilles ou arbres artificiels</b> (arbres de Noël artificiels A47G 33/06); <b>Guirlandes</b>	7/00	<b>Masques ou dominos de déguisement, p.ex. pour le théâtre</b>
1/02	• Instruments, appareils ou machines pour la fabrication des fleurs artificielles ou produits similaires	7/02	• avec pièces destinées à produire un effet particulier
1/04	• Guirlandes; Montage des guirlandes	9/00	<b>Ornements en plumes naturelles; Travail des plumes naturelles</b> (traitement des plumes pour literie B68G 3/00, D06M)
3/00	<b>Perruques</b> (pour poupées uniquement A63H 3/44)	11/00	<b>Plumes artificielles</b>
5/00	<b>Éléments de coiffure, crépons, rouleaux ou similaires; Faux-toupets</b>	11/02	• Instruments ou machines pour la fabrication des plumes artificielles
5/02	• Cils artificiels; Sourcils artificiels		

**A41H OUTILS OU MÉTHODES, NON PRÉVUS AILLEURS, POUR LA CONFECTION DES VÊTEMENTS, p.ex. POUR LA CONFECTION SUR MESURE, LE PRÊT-À-PORTER** (machines, outils ou méthodes pour la confection d'articles d'habillement particuliers, voir les groupes correspondant à ces articles dans A41B-A41F; outils ou machines pour couper en général B26; tissage, tressage, tapisserie, broderie, fabrication de dentelle ou de pompons, traitement des textiles D03-D06; machines à coudre, appareils de couture, appareils à défaire les coutures D05B; coupe ou séparation des matériaux textiles D06H 7/00)

##### Schéma général

MÉTHODES; DISPOSITIFS OU ACCESSOIRES	
Mesure.....	1/00, 3/00, 5/00
Traçage.....	1/00, 3/00, 5/00, 11/00, 23/00
Essayage.....	5/00, 21/00
Finition, réparation.....	9/00, 25/00, 27/00, 31/00
Accessoires.....	15/00, 17/00, 19/00, 31/00
MACHINES, APPAREILS OU MÉTHODES D'APPLICATIONS PARTICULIÈRES	
Pliage; fixation des éléments de fermeture ou de maintien.....	33/00, 37/00
Autres machines ou méthodes.....	41/00, 42/00, 43/00

1/00	<b>Accessoires ou méthodes de prise des mesures</b> (fabrication des patrons par moulage sur le corps A41H 3/04; mesure à des fins d'identification des individus A61B 5/117; mesure en général G01, p.ex. G01B)	3/00	<b>Patrons de coupe; Méthodes pour dessiner ou tracer sur mesures de tels patrons, p.ex. sur le tissu</b> (tissus caractérisés par la disposition particulière des fils de chaîne ou de trame D03D 13/00)
1/02	• Dispositifs pour la prise des mesures sur le corps	3/01	• en utilisant des pochoirs
1/04	• • Mannequins pour prise de mesures	3/015	• • de type réglable
1/06	• Dispositifs pour le tracé des mesures en combinaison avec le marquage (marquage en soi D06H 1/00)	3/02	• Fabrication des patrons par reproduction (roulettes A41H 11/00)
1/10	• Vestons de mesurage pour le tracé des patrons	3/04	• Fabrication des patrons par moulage sur le corps
		3/06	• Patrons sur papier

## A41H

- 3/08 • Patrons sur le tissu, p.ex. imprimés
- 5/00 **Formes pour robes; Bustes; Mannequins** (pour étalages A47F 8/00)
  - 5/01 • avec des moyens de réglage, p.ex. de la taille
  - 5/02 • Formes gonflables
- 9/00 **Dispositifs ou méthodes pour rogner, égaliser ou raidir le bas des vêtements** (sur machines à coudre D05B)
  - 9/02 • Dispositifs pour marquer la longueur des vêtements
- 11/00 **Roulettes à tracer**
- 15/00 **Dispositifs pour tenir les tissus**
- 17/00 **Pelotes à aiguilles ou à épingles** (A41H 19/00 a priorité)
- 19/00 **Boîtes à aiguilles ou à épingles**
- 21/00 **Soutiens pour le corps pendant les essayages**
- 23/00 **Traceurs à la craie; Dispositifs pour tailler ou tenir la craie** (instruments pour écrire ou dessiner B43)
- 25/00 **Dispositifs ou méthodes pour tracer, découper ou faire les boutonnières** (par couture D05B)
  - 25/02 • Cisaillements de boutonnières
- 27/00 **Réparation des vêtements au moyen d'adhésifs ou de pièces adhésives**
- 31/00 **Autres accessoires pour tailleurs**

## A42 CHAPELLERIE

### A42B CHAPEAUX; COUVRE-CHEFS (bandeaux en forme de serre-tête, foulards A41D 20/00, A41D 23/00)

- 1/00 **Chapeaux; Casquettes; Bérets**
  - 1/02 • Chapeaux; Casquettes rigides
  - 1/04 • Casquettes souples; Capuchons
  - 1/06 • • Casquettes à rabats; Casquettes d'automobilistes; Casquettes protégeant les yeux, les oreilles ou la nuque (articles de protection des oreilles ou de la nuque en général A41D); Casquettes à coussinets d'aération ou coiffe détachable
  - 1/08 • • assurant une protection contre les chocs (protège-tête de sport A63B 71/10)
  - 1/10 • • • Casques de mineurs
  - 1/12 • • Bonnets de bain
  - 1/14 • Chapeaux de paille ou chapeaux analogues
  - 1/16 • Articles de modiste
  - 1/18 • avec enveloppes de protection contre la poussière, la pluie ou le soleil
  - 1/20 • Chapeaux pliants; Chapeaux faits de plusieurs pièces séparables
  - 1/22 • ajustables à la taille
  - 1/24 • avec moyens d'attache d'objets, p.ex. blocs-notes, miroirs, lampes, insignes

- 33/00 **Machines ou appareils pour plier les bords des cols, poignets ou similaires en cours de fabrication** (en les tournant uniquement de l'intérieur vers l'extérieur D06G 3/00)
- 37/00 **Machines, appareils ou méthodes pour fixer aux vêtements les éléments de fermeture ou de maintien** (pour chaussures A43D 100/00; par couture D05B)
  - 37/02 • Pose de crochets ou d'œillets
  - 37/04 • Pose de fermetures à ressort
  - 37/06 • Pose d'éléments de fermeture à coulisse ou à glissière
  - 37/08 • Pose de boucles
  - 37/10 • Pose de boutons
- 41/00 **Machines ou appareils pour la confection de vêtements en fourrure naturelle ou artificielle** (vêtements de fourrure A41D 5/00)
- 42/00 **Chaînes de production à opérations multiples pour la confection des vêtements** (unités de piquage composées de plusieurs machines à coudre D05B 25/00) [3]
- 43/00 **Autres méthodes, machines ou appareils**
  - 43/02 • Manipulation de parties ou d'ébauches de vêtements, p.ex. alimentation, empilage, séparation, retournement (manipulation de matériaux de forme plate en général B65H) [3]
  - 43/04 • Assemblage de parties ou d'ébauches de vêtements par collage ou soudage (réparation des vêtements au moyen d'adhésifs ou de pièces adhésives A41H 27/00; assemblage en cours de confection de vêtements particuliers, en dehors du collage ou du soudage, voir les sous-classes appropriées pour ces vêtements, p.ex. A41D; procédés de collage en général C09J 5/00; assemblage par couture D05B) [3]

- |      |   |      |  |
|------|---|------|--|
| 3/28 | • Dispositions pour l'aération (A42B 3/24 a priorité) [5]   | 3/32 | • Casques pliants; Casques faits de plusieurs parties séparables (A42B 3/04 a priorité) [5]                            |
| 3/30 | • Montage de postes radio ou de systèmes de communication (procédés ou dispositifs pour transmettre, conduire ou diriger le son G10K 11/18; technique de la communication électrique H04) [5] | 5/00 | <b>Voiles; Articles pour tenir les voiles</b>  |
|      |   | 7/00 | <b>Moyens d'attache pour couvre-chefs; Élastiques; Attaches pour chapeaux de dames</b> (épingles à chapeaux A44B 9/06) |

## A42C FABRICATION OU GARNITURE DES CHAPEAUX OU AUTRES COUVRE-CHEFS

- |             |   |              |   |
|-------------|---|--------------|---|
| <b>1/00</b> | <b>Fabrication des chapeaux</b>   | <b>3/00</b>  | <b>Appareils pour la fabrication des chapeaux non prévus dans le groupe A42C 1/00, p.ex. pour faire des formes en fils métalliques pour armatures de chapeaux</b> (machines à coudre pour chapeaux de paille D05B; machines à coudre pour bords de chapeaux D05B); <b>Appareils pour modifier la forme ou la taille des chapeaux terminés</b> |
| 1/02        | • Fabrication des feutres de chapeaux; Machines à mettre en forme les feutres; Machines pour feutres coniques; Outils pour mise en forme des feutres (feutrage en général D04H) | 3/02         | • Supports pour formes de chapeaux  |
| 1/04        | • Mise à la forme; Passage à la presse; Passage à la vapeur; Étirage  | 3/04         | • Champignons pour arrangement des chapeaux de dames  |
| 1/06        | • Travail des bords de chapeaux   | 3/06         | • Appareils de mesure pour chapeaux   |
| 1/08        | • Finition des chapeaux, p.ex. lustrage, repassage, assouplissement, brossage, imprégnation, apprêt, décoration   | <b>5/00</b>  | <b>Accessoires ou garnitures pour chapeaux, p.ex. rubans</b> (fleurs artificielles, plumes A41G)  |
| <b>2/00</b> | <b>Fabrication des casques par des procédés non prévus ailleurs</b> [5]   | 5/02         | • Cuir intérieurs   |
|             |   | 5/04         | • Dispositions d'aération pour couvre-chefs (pour casques A42B 3/28)  |
|             |   | <b>99/00</b> | <b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b> [2006.01]  |

## A43 CHAUSSURES

### A43B ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES; PARTIES CONSTITUTIVES DES CHAUSSURES

#### Schéma général

CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES.....1/00-9/00, 11/00  
 PARTIES CONSTITUTIVES DES CHAUSSURES.....13/00-23/00

#### Caractéristiques des chaussures

- |             |   |      |   |
|-------------|---|------|---|
| <b>1/00</b> | <b>Chaussures caractérisées par les matériaux</b> (produits stratifiés B32B)  | 3/02 | • Bottes; Brodequins; Chaussures à rabats en aile de chauve-souris        |
| 1/02        | • Chaussures en fibres animales ou végétales ou en tissus faits de celles-ci  | 3/04 | • • avec pièces d'insertion ou tirants de caoutchouc ou élastiques        |
| 1/04        | • • Chaussures tressées, nouées, tricotées ou au crochet  | 3/06 | • Chaussures à oreilles; Chaussures à tiges divisées                      |
| 1/06        | • Chaussures en bois, liège, carton, papier ou matières fibreuses similaires (semelles A43B 13/00; fabrication de chaussures en bois B27M 3/20) | 3/08 | • • avec pièces d'insertion ou tirants de caoutchouc ou élastiques        |
| 1/08        | • Chaussures en métal (semelles A43B 13/10)   | 3/10 | • Chaussures basses; Pantoufles (sandales A43B 3/12)                      |
| 1/10        | • Chaussures en caoutchouc  | 3/12 | • Sandales; Guides de lanières sur les sandales                           |
| 1/12        | • • Chaussures faites de déchets de caoutchouc  | 3/14 | • Mocassins, opankens ou chaussures similaires                            |
| 1/14        | • Chaussures en gutta-percha, celluloïd ou matière plastique  | 3/16 | • Couvre-chaussures   |
| <b>3/00</b> | <b>Chaussures caractérisées par la forme ou l'utilisation</b>   | 3/18 | • • Dispositifs pour maintenir les couvre-chaussures                      |
|             |   | 3/20 | • • Couvre-chaussures sans talons   |
|             |   | 3/22 | • • Gaines protectrices portées entre la chaussure et le couvre-chaussure |
|             |   | 3/24 | • Chaussures pliables ou transformables                                   |
|             |   | 3/26 | • Chaussures ajustables en longueur ou en taille                          |
|             |   | 3/28 | • Chaussures spécialement adaptées pour les pouppées                      |

- 3/30 • Chaussures spécialement adaptées pour les bébés ou les petits enfants

**5/00 Chaussures de sport** (dispositifs antidérapants, p.ex. éperons à glace, crampons pour chaussures de football, A43C 15/00)

- 5/02 • Chaussures de football  
5/04 • Chaussures de ski; Chaussures similaires  
5/06 • Chaussures de course  
5/08 • Chaussures de bain  
5/10 • Chaussures de tennis  
5/12 • Chaussures de danse  
5/14 • Chaussures pour cyclistes  
5/16 • Chaussures de patinage  
5/18 • Couvre-chaussures à fixer aux chaussures en vue du sport

**7/00 Chaussures avec dispositifs médicaux ou hygiéniques**

- 7/02 • Chaussures avec dispositifs de chauffage (chaufferettes A61F 7/08; éléments de chauffage électrique H05B)  
7/04 • • Chaussures avec batteries, générateurs électriques ou similaires  
7/06 • Chaussures ventilées  
7/08 • • Chaussures à trous d'aération, avec ou sans fermetures  
7/10 • • • avec fentes d'aération obturables placées près de la cheville  
7/12 • Chaussures imperméables particulières (couvre-chaussures A43B 3/16)  
7/14 • Chaussures avec éléments pour soutenir le pied  
7/16 • • Chaussures à talonnettes intérieures  
7/18 • • Supports de jointures, p.ex. supports de cou-de-pied  
7/19 • • • prenant directement appui sur le sol  
7/20 • • • Éléments pour supporter ou tenir la cheville  
7/22 • • Chaussures avec pièces d'insertion pour pieds-plats, supports métatarsiens, rabats pour chevilles ou similaires (pièces d'insertion orthopédiques A61F 5/14)  
7/24 • • Pièces d'insertion ou coiffes de soutien pour empêcher la torsion latérale du pied  
7/26 • • Chaussures avec dispositifs pour espacer ou étendre les orteils  
7/28 • • Adaptation de la semelle intérieure des chaussures à la plante du pied  
7/30 • • Protection de l'articulation des orteils contre la pression en position debout  
7/32 • Chaussures avec dispositifs amortisseurs de chocs (semelles élastiques A43B 13/18)  
7/34 • Chaussures avec dispositifs de protection contre la chaleur ou le froid  
7/36 • avec des moyens de mise à la masse  
7/38 • Chaussures grandissant la taille (avec talonnettes intérieures A43B 7/16; pièces pour allonger les jambes naturelles A61F 3/00; pièces d'insertion orthopédiques pour chaussures conventionnelles A61F 5/14) [2]

**9/00 Chaussures caractérisées par le mode d'assemblage des différentes parties**

- 9/02 • Chaussures cousues ou clouées de part en part  
9/04 • Chaussures à trépointe (trépointes A43B 15/00)  
9/06 • • cousues ou clouées de part en part  
9/08 • Chaussures retournées  
9/10 • Chaussures à bord d'empeigne tourné vers l'extérieur  
9/12 • Chaussures collées ou soudées

- 9/14 • Chaussures à semelles compensées  
9/16 • Chaussures à semelles surmoulées sur les tiges ou soudées aux tiges sans collage  
9/18 • • surmoulées [6]  
9/20 • • soudées

**11/00 Chaussures avec des dispositifs facilitant leur pose ou leur enlèvement, p.ex. à tirants**

- 11/02 • avec chausse-pieds montés sur la chaussure

**Parties de chaussures**

**13/00 Semelles** (premières de propreté A43B 17/00); **Semelle et talon d'un seul tenant**

- 13/02 • caractérisées par les matériaux  
13/04 • • Matières plastiques, caoutchouc, ou fibre vulcanisée  
13/08 • • Bois  
13/10 • • Métal  
13/12 • • Semelles à plusieurs couches de matériaux différents  
13/14 • caractérisées par leur structure  
13/16 • • Semelles divisées (à plusieurs couches de matériaux différents A43B 13/12)  
13/18 • • Semelles élastiques  
13/20 • • • Semelles pneumatiques  
13/22 • • Semelles traitées pour résister au glissement ou à l'usure, p.ex. imprégnées ou enduites d'une couche protectrice  
13/24 • • • par l'emploi d'insertions  
13/26 • • • pénétrant dans la surface du sol  
13/28 • caractérisées par leur mode de fixation, y compris la fixation des semelles et talons combinés (fixation des talons A43B 21/36; fixation d'éléments de talons A43B 21/52)  
13/30 • • par vis  
13/32 • • par collage  
13/34 • • Semelles fixées également à la face intérieure du talon  
13/36 • • Semelles amovibles (en métal A43B 13/10; semelles de protection A43C 13/12)  
13/37 • Semelle et talon d'un seul tenant  
13/38 • Premières de montage  
13/39 • • avec nervures de couture vers le haut  
13/40 • • à coussins  
13/41 • • combinées avec un renfort de talon, un bout dur, ou un renfort de tige  
13/42 • Matériaux de remplissage placés entre les semelles intérieure et extérieure; Matériaux raidisseurs

**15/00 Trépointes pour chaussures**

**17/00 Premières intérieures ou de propreté** (bas A41B 11/00; pièces médicales particulières insérées dans les chaussures A61F 5/14)

- 17/02 • Premières intérieures en forme de coin ou élastiques ou éléments de premières intérieures  
17/03 • • pneumatiques  
17/04 • avec pièces rapportées ou revêtements métalliques  
17/06 • avec ressorts métalliques  
17/08 • Premières intérieures aérées  
17/10 • pour la transpiration; Premières intérieures étanches à l'eau  
17/12 • Premières intérieures en bois  
17/14 • en éponge, en caoutchouc ou en matières plastiques  
17/16 • avec coiffes pour orteils ou talon

17/18	• Dispositions pour fixer les premières intérieures aux chaussures	21/437	• • • avec bouts de talon en forme de tige ajustables axialement
<b>19/00</b>	<b>Garnitures intérieures en forme; Garnitures intérieures couvrant le cou-de-pied</b>	21/44	• • par griffes ou moyens similaires
<b>21/00</b>	<b>Talons; Bouts de talon</b>	21/45	• • • avec des moyens de tension particuliers
21/02	• caractérisés par les matériaux	21/46	• • par chevilles
21/03	• • bois	21/47	• • par des moyens élastiques
21/04	• • cuir	21/48	• • • par boutons à pression
21/06	• • caoutchouc	21/50	• • par prise à baïonnette ou similaires
21/08	• • • caoutchouc durci et caoutchouc souple combinés	21/51	• • avec une ouverture en forme de trou de serrure et une goupille
21/10	• • • Bouts de talon extensibles	21/52	• • Eléments de talon interchangeables sans fixation particulière
21/12	• • • Surface de marche avec ventouses	21/54	• • par adhérence ou moyen analogue
21/14	• • • Talons ou bouts de talon faits de déchets de caoutchouc	<b>23/00</b>	<b>Empeignes, tiges, contreforts ou autres parties de chaussures</b>
21/16	• • • avec pièces d'insertion non en caoutchouc sur la surface de marche	23/02	• Empeignes; Tiges
21/18	• • cuir et caoutchouc combinés	23/04	• • Empeignes d'une seule pièce; Tiges à soufflets
21/20	• • matières plastiques	23/06	• • Tiges imperméables
21/22	• Talons ou modes de fixation du talon spécialement conçus pour éviter les éclaboussures	23/07	• Doublures pour celles-ci
21/24	• caractérisés par la forme ou la structure	23/08	• Contreforts de talon; Bouts durs (chaussures avec dispositifs amortisseurs de choc A43B 7/32)
21/26	• • Talons élastiques	23/10	• • en métal
21/28	• • • Talons pneumatiques	23/14	• • en cuir
21/30	• • Talons avec ressorts métalliques	23/16	• • en tissu imprégnés, matières plastiques ou similaires
21/32	• • Supports élastiques pour le talon du pied	23/17	• • • en matières plastiques
21/34	• • Talons métalliques creux à bouts de talon interchangeables	23/20	• Clous, chevilles, pointes, agrafes, crochets pour chaussures
21/36	• caractérisés par leur mode de fixation; Dispositifs pour assujettir les éléments de fixation (combinés avec des semelles A43B 13/28)	23/22	• Supports pour la cambrure de la tige (à des fins médicales ou hygiéniques A43B 7/14)
21/37	• • par des moyens de fixation en forme de crochet ou courbes	23/24	• Boucles décoratives; Autres éléments décoratifs sans fonction de fixation
21/38	• • par vis uniquement	23/25	• • Disposition des rubans sur la chaussure
21/39	• • par nervure et rainure	23/26	• Languettes
21/40	• • • par queue d'aronde	23/28	• Dispositifs à placer dans les chaussures pour empêcher le glissement du talon ou l'usure des chaussettes ou des bas
21/42	• • Talons à éléments interchangeables ou ajustables	23/30	• Protège-talons pour automobilistes
21/433	• • • rotatifs		

#### A43C ATTACHES OU ACCESSOIRES POUR CHAUSSURES; LACETS EN GÉNÉRAL

##### Schéma général

LAÇAGE.....	1/00-9/00
AUTRES FERMETURES DE CHAUSSURES.....	11/00
ACCESSOIRES DE CHAUSSURES.....	13/00, 15/00, 17/00
AUTRES ACCESSOIRES POUR CHAUSSURES.....	19/00

#### **1/00 Fermetures à lacets** (éléments d'attache pour vêtements A41F)

- 1/02 • avec des lacets élastiques
- 1/04 • avec des anneaux ou des boucles
- 1/06 • serrées au moyen de cordons

#### **3/00 Crochets de laçage** (fabrication à partir de feuilles métalliques B21D 53/46); **Dispositifs de protection pour crochets**

- 3/02 • Crochets de laçage à galets-guides
- 3/04 • Crochets de sûreté à ressort

#### **5/00 Œillets** (machines à poser les œillets A43D 100/00)

#### **7/00 Dispositifs pour maintenir les lacets**

- 7/02 • Rabats; Poches
- 7/04 • Dispositifs à rabattement
- 7/06 • Lanières élastiques
- 7/08 • Pincés serrées par les lacets

#### **9/00 Lacets; Lacets en général pour vêtements de tissu, de cuir ou de matière plastique**

- 9/02 • pourvus de cordelières, boutons ou glands décoratifs
- 9/04 • Durcissement des bouts de lacets au moyen de matière plastique, celluloïd, caoutchouc ou similaire
- 9/06 • Bouts de lacets amovibles
- 9/08 • faits de papier ou de fil métallique

<b>11/00</b>	<b>Autres fermetures spécialement destinées aux chaussures</b> (fermetures de l'habillement en général A44B)	13/12	• Semelles métalliques protectrices amovibles (semelles métalliques A43B 13/10)
11/02	• Fermetures à boutons	13/14	• Garnitures particulières pour bouts de chaussures; Bouts protecteurs pour bouts de chaussures
11/04	• • Boutons; Leur crochetage	<b>15/00</b>	<b>Dispositifs antidérapants</b> (appareils pour grimper aux mâts, aux arbres ou similaires A63B 27/00)
11/06	• Fermetures par boutons à pression	15/02	• fixés à la semelle
11/08	• Fermetures à crochets; Crochets rotatifs	15/04	• fixés au talon
11/10	• • Crochets à prises multiples	15/06	• Dispositifs mordant dans la glace, p.ex. éperons, pitons, griffes, crampons à glace; Dispositifs pour l'escalade, p.ex. griffes d'alpinisme (A43C 15/09 a priorité; crampons à glace pour fers à cheval A01L 7/08) [3]
11/12	• Fermetures à curseur	15/08	• • Crochets à glace réversibles
11/14	• Fermetures à pince; Fermetures à pince et boucle de serrage; Fermetures à levier de serrage	15/09	• Equipement associé aux chaussures pour marcher sur les pentes en compensant l'angle d'inclinaison [3]
11/16	• Fermetures assujetties au moyen de fil métallique, chevilles ou similaires	15/10	• Pièces antidérapantes faites de fils métalliques, de chaînes ou autres matériaux entrelacés
11/18	• Fermetures du type ciseaux	15/12	• Courroies antidérapantes légères amovibles
11/20	• Fermetures avec dispositifs de serrage montés sur la languette	15/14	• avec crampons déplaçables vers l'extérieur
11/22	• Dispositifs de fermeture à éléments élastiques serrant les œillets deux à deux, p.ex. agrafes, ressorts, bandes	15/16	• Crampons pour chaussures de football ou similaires
11/24	• Boucles ornementales ou autres pièces ornementales pour chaussures, constituant des moyens de fermeture (boucles en général A44B 11/00)	15/18	• Griffes à dents de scie
<b>13/00</b>	<b>Pièces d'usure</b>	<b>17/00</b>	<b>Eperons</b>
13/02	• Plaques métalliques pour semelles ou talons	17/02	• Eperons; Leurs moyens de fixation
13/04	• Mouches; Crampons simples; Vis; Clous de ferrage	17/04	• Attaches amovibles pour éperons
13/06	• Garnitures de bords de semelles, notamment pour chaussures de ski	17/06	• Eperons démontables
13/08	• • avec parties en caoutchouc, matières plastiques, cuir, feutre ou similaire	<b>19/00</b>	<b>Accessoires pour chaussures non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]</b>
13/10	• • réalisées au moyen de fil métallique		

#### A43D MACHINES, OUTILLAGE, ÉQUIPEMENT OU PROCÉDÉS POUR FABRIQUER OU RÉPARER LES CHAUSSURES (machines à coudre D05B) [6]

##### Note(s)

Dans la présente sous-classe, un procédé de fabrication de chaussures en rapport avec une machine ou un outil particulier est classé dans le groupe correspondant à la machine ou à l'outil particulier.

##### Schéma général

MENSURATION DU PIED OU DES FORMES.....	1/00
FORMES (EMBAUCHOIRS).....	3/00
TRAVAIL DES CUIRS À DESSUS OU DES CONTREFORTS.....	8/00-8/34, 8/38-8/54
MONTAGE OU MISE SUR FORME.....	9/00-23/00
FABRICATION OU PRÉPARATION D'ÉLÉMENTS DE CHAUSSURES AVANT ASSEMBLAGE	
Semelles (premières).....	8/36, 8/50, 8/52, 29/00, 35/00, 37/00, 43/00
Talons, sous-bouts.....	33/00, 83/00
Cambrillons.....	31/00
ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS DE CHAUSSURES	
Fixation par éléments métalliques.....	69/00, 71/00, 75/00
Fixation par collage.....	25/00
Fixation par d'autres techniques, p.ex. par soudage.....	86/00
Fixation des semelles.....	25/00, 44/00, 67/00, 86/00
Fixation des talons.....	67/00, 79/00, 81/00, 86/00
Fixation des trépointes.....	44/00
AUTRES TRAVAUX APRÈS MONTAGE	
Aux semelles ou talons.....	27/00
Aux trépointes.....	47/00, 57/00
Aux coutures intérieures.....	51/00, 53/00, 55/00
Autres travaux.....	49/00, 59/00, 85/00
TRAVAUX DE FINITION.....	63/00, 87/00-95/00
FABRICATION D'ACCESSOIRES, POSE OU ENLÈVEMENT D'ACCESSOIRES.....	39/00, 97/00, 98/00, 100/00
AUTRES ÉQUIPEMENTS OU MÉCANISMES POUR LA FABRICATION OU LA RÉPARATION DES CHAUSSURES.....	5/00, 61/00, 111/00-119/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	999/00

**Dispositifs de mesure; Formes; Outils****1/00 Dispositifs de mesure du pied ou des formes; Dispositifs de mesure pour parties de chaussures**

- 1/02 • Dispositifs de mesure du pied (mesure de la forme, du dessin ou de la dimension du corps à des fins de diagnostic A61B 5/103, p.ex. mesure des dimensions corporelles A61B 5/107)
- 1/04 • Dispositifs de mesure pour formes à chaussures
- 1/06 • Dispositifs pour mesurer les dimensions intérieures des chaussures, la hauteur ou la disposition des talons
- 1/08 • Dispositifs de mesure pour parties de chaussures

**3/00 Formes**

- 3/02 • Formes pour la fabrication ou la réparation de chaussures (fabrication de formes en bois B27M 3/20)
- 3/04 • Formes pneumatiques; Formes élastiques
- 3/06 • Fermetures à coins pour les formes
- 3/08 • Dispositifs pour élargir les chaussures en des endroits déterminés
- 3/10 • Dispositifs pour enlever les formes
- 3/12 • Dispositifs pour introduire ou réintroduire les formes
- 3/14 • Appareils tendeurs ou agrandisseurs; Embauchoirs pour bottes; Remplissages; Dispositifs pour conserver la forme des chaussures (séchage des chaussures A47L 23/20)

**5/00 Appareils à main pour fabriquer ou réparer les chaussures autres que ceux couverts par les groupes A43D 15/00, A43D 19/00, A43D 95/00, A43D 100/00, A43D 117/00**

- 5/02 • Etablis pour la fabrication des chaussures (supports pour le nettoyage des chaussures A47L 23/16)
- 5/04 • Tranchets (couteaux en général B26B)
- 5/06 • Outils pour cisailier les pointes de clous ou de chevilles dans les chaussures
- 5/08 • Alènes (fabrication B21G)
- 5/10 • Râpes de cordonnier (râpes à bois B27G 17/06)
- 5/12 • Appareils à clouer à main pour la fabrication des chaussures (A43D 19/02 a priorité; appareils pour clouer en général B25C, B27F)
- 5/14 • • Tenailles à main pour agrafage

**8/00 Machines pour couper, décorer, marquer ou travailler d'une autre manière des ébauches de parties de chaussures (machines de montage ou de mise sur forme A43D 9/00-A43D 23/00; machines pour la fabrication ou la fixation des semelles, talons ou trépointes A43D 25/00-A43D 83/00) [3]**

- 8/02 • Découpage (coupage en général B26D, B26F; pour articles de cuir en général C14B 5/00) [3]
- 8/04 • • Découpage à la presse à découper (A43D 8/10 a priorité) [3]
- 8/06 • • • Emporte-pièces à cet effet [3]
- 8/08 • • • Découpage à la presse à découper et assemblage combinés, p.ex. avec un courant électrique à haute fréquence appliqué entre le bord tranchant et le support de travail [3]

- 8/10 • • Découpage utilisant une graduation des patrons (brochage A43D 8/38; graduation des patrons pour la confection des vêtements A41H 3/00; copiage de patrons ou modèles en général B23Q 33/00, B23Q 35/00) [3]
- 8/12 • • • Patrons ou gabarits à cet effet [3]
- 8/14 • • • • Bordage des patrons [3]
- 8/16 • Décoration (par plissage A43D 8/44; du cuir en général C14B 1/56) [3]
- 8/18 • • par poinçonnage ou perforation (poinçonnage pour la pose d'œillets A43D 100/02) [3]
- 8/20 • • • Matrices à cet effet [3]
- 8/22 • • par gaufrage ou impression (impression en général, timbrage B41) [3]
- 8/24 • • • Gaufrage à chaud, p.ex. utilisant du courant électrique à haute fréquence [3]
- 8/26 • Marquage en vue de travaux à effectuer (A43D 8/16 a priorité; impression, timbrage B41) [3]
- 8/28 • • Patrons pour dessiner des coupes (pour la confection des vêtements A41H 3/00) [3]
- 8/30 • • Traçage de motifs sur des matériaux en feuille aux fins de découpage [3]
- 8/32 • Travaux sur les tranches ou les marges (du cuir en général C14B 1/02, C14B 11/00) [3]
- 8/34 • • Parage (A43D 8/48 a priorité) [3]
- 8/36 • • par rognage des marges des ébauches des semelles (rognage en tant qu'opération intermédiaire dans la fabrication des chaussures A43D 27/00, en tant qu'opération de finition dans la fabrication des chaussures A43D 87/00) [3]
- 8/38 • • • par découpage, p.ex. en utilisant des gabarits [3]
- 8/40 • • par pliage, repliage, rempliage, martelage [3]
- 8/42 • • par brûlage, resserrage, teinture [3]
- 8/44 • Presses de plissage (pliage des marges A43D 8/40) [3]
- 8/46 • Refendage (du cuir en général C14B 1/02) [3]
- 8/48 • • combiné avec le parage [3]
- 8/50 • • Refendage et brochage combinés des emboîtages des ébauches de première (des semelles fixées sur le dessous de la chaussure A43D 27/04) [3]
- 8/52 • Assouplissement (du cuir en général C14B) [3]
- 8/54 • • par foulage [3]
- 8/56 • • des ébauches de semelle par incision [3]

**Machines de montage ou de mise sur forme**

- 9/00 Dispositifs pour fixer les empeignes sur les formes (pour les bouts de chaussures A43D 15/00)**
- 11/00 Machines pour le traitement préparatoire ou l'assemblage des parties d'empeigne, des contreforts ou des semelles internes sur leurs formes avant les opérations de montage ou de la mise sur forme; Application ou enlèvement de revêtements protecteurs**
- 11/01 • Machines pour appliquer ou fixer des pièces de renfort ou des bandes décoratives aux empeignes ou aux tiges (aux semelles ou premières A43D 43/06) [3]
- 11/02 • • à leurs marges [3]

## A43D

- 11/03 • • Enduction de matériaux thermoplastiques pour effectuer des contreforts ou bouts durs [3]
- 11/04 • Machines à presser les coutures ou à aplatir pour parties de chaussures, quartiers (sur chaussures montées A43D 55/00)
- 11/06 • Machines pour boutonner provisoirement des parties de chaussures
- 11/08 • Machines pour lacer provisoirement des parties de chaussure ou pour couper et retirer les lacets après montage
- 11/10 • Dispositifs pour maintenir les parties à lacer au cours du montage
- 11/12 • Machines pour former la pointe ou la partie du talon avec ou sans utilisation de chaleur
- 11/14 • Dispositifs pour traiter des parties de chaussure, p.ex. des contreforts, à la vapeur ou aux liquides (traitement après montage de la semelle A43D 95/12)

### 13/00 **Machines pour le montage de l'empaigne reposant librement sur la forme et le clouage de la pointe**

- 13/02 • Dispositifs pour mettre en place les pointes ou contreforts sur les machines de montage

### 15/00 **Machines de mise sur forme ou de montage maintenant la pointe au moyen de cordon, ficelle ou fil métallique; Machines de montage avec pinces de serrage; Machines de montage avec dispositifs de couture, également pour chaussures compensées (machines à coudre particulières pour cuir ou chaussures D05B)**

### 17/00 **Machines de mise en forme ou de montage avec supports de chaussures oscillants**

### 19/00 **Montage à la main; Pinces à monter**

- 19/02 • Dispositifs de chevillage ou clouage utilisés avec des pinces de montage

### 21/00 **Machines de montage**

- 21/02 • à pince de montage unique
- 21/04 • pour monter successivement les deux côtés opposés de la chaussure
- 21/06 • pour semelles de bois (A43D 21/16, A43D 21/18 ont priorité)
- 21/08 • à supports d'embauchoir et ciseaux à pinces mobiles dans les deux sens vertical et horizontal (A43D 21/16 a priorité)
- 21/10 • Machines de montage à berceau
- 21/12 • à organes de montage par serrage, organes de serrage en forme, coulisses, courroies tendueuses ou similaires pour former la partie de la pointe ou du talon sur l'embauchoir
- 21/14 • pour parties avant ou arrière de l'empaigne avec dispositif de clouage
- 21/16 • à pinces à monter ou ciseaux
- 21/18 • à pinces à monter et rabatteurs, y compris ceux pour parties cambrées des chaussures

### 23/00 **Détails des machines de mise sur forme ou de montage (dispositifs cloueurs A43D 75/00)**

- 23/02 • Coulisses; Presse-semelles; Supports de formes; Tenailles
- 23/04 • Dispositifs d'avancement des formes; Guides pour les chaussures
- 23/06 • Dispositifs pour couper les matières en excès sur les cuirs à dessus ou les doublures

## **Fabrication ou fixation des semelles, talons ou trépointes, ou préparation en vue de leur fixation aux chaussures; Exécution d'autres travaux après montage; Opérations pour retourner**

### 25/00 **Dispositifs de collage pour parties de chaussures**

- 25/047 • Dispositifs d'assemblage par collage des semelles intérieures et des empeignes (A43D 25/18, A43D 25/20 ont priorité) [3]
- 25/053 • • comprenant des moyens de serrage rotatifs [3]
- 25/06 • Dispositifs pour le collage des semelles aux fonds de chaussures (A43D 25/18, A43D 25/20 ont priorité) [3]
- 25/07 • • utilisant des dispositifs de pression à diaphragme flexible [3]
- 25/08 • • Dispositifs de maintien des trépointes
- 25/10 • • Coussins à pression ou autres supports pour presses à coller les chaussures
- 25/12 • Appareils pour le collage de la partie arrière de la semelle contre la gorge du talon ou pour le collage des enveloppes de talon (A43D 25/18, A43D 25/20 ont priorité) [3]
- 25/14 • Dispositifs pour le remplissage de la semelle
- 25/16 • Dispositifs pour la fabrication par collage des chaussures à semelles compensées
- 25/18 • Dispositifs destinés à appliquer des adhésifs à des parties de chaussures (A43D 25/20 a priorité; application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05) [3]
- 25/20 • Dispositions pour activer ou accélérer la prise de l'adhésif, p.ex. en utilisant le chauffage [3]

### 27/00 **Machines pour le rognage en tant qu'opération intermédiaire (travaux sur la tranche ou la marge, p.ex. rognage, d'ébauches de parties de chaussures A43D 8/32; rognage en tant qu'opération de finition dans la fabrication des chaussures A43D 87/00)**

- 27/02 • de semelles ou talons après leur fixation aux fonds de chaussures
- 27/04 • • des parties arrières de semelles [3]
- 27/06 • • de la partie frontale du talon [3]

### 29/00 **Machines pour la fabrication des semelles à partir de matériaux en lanières**

### 31/00 **Machines pour fabriquer ou insérer des cambrillons**

- 31/02 • Machines pour fabriquer des cambrillons
- 31/04 • Machines pour insérer des cambrillons

### 33/00 **Machines à assembler des sous-bouts de talon (découpage des sous-bouts de talon A43D 8/02)**

- 33/02 • Calibres pour sous-bouts de talons; Magasins pour empiler les sous-bouts
- 33/04 • Machines à clouer pour monter les talons à partir des sous-bouts
- 33/06 • Machines à trier les sous-bouts

### 35/00 **Presses pour façonner les semelles monobloc, les dessous de chaussures ou les semelles attachées (collage des semelles sur les dessous de chaussures A43D 25/06)**

### 37/00 **Machines à dépolir les semelles ou autres parties de chaussures en vue du collage**

### 39/00 **Machines pour la fabrication de coussinets de support ou d'éléments releveurs de cou-de-pied pour pieds plats**

43/00	<b>Machines à gravurer les lèvres de couture ou pour d'autres traitements préparatoires des semelles ou premières avant leur fixation</b> (assouplissement des semelles ou premières A43D 8/52)	86/00	<b>Machines pour assembler les semelles ou les talons sur les empeignes, non prévues dans les groupes A43D 25/00-A43D 83/00, p.ex. par soudage [6]</b>
43/02	• pour former les lèvres de couture (ouvrir la gravure) par incision		
43/06	• pour l'application de matières de renfort sur les semelles intérieures; Fixation de bandes ou nervures décoratives, p.ex. nervures de couture, sur les semelles		
44/00	<b>Machines pour fixer les trépointes ou les fausses trépointes</b>		
47/00	<b>Machines à rogner ou rabouter la trépointe fixée sur l'empeigne</b>		
49/00	<b>Machines à marteler</b>		
51/00	<b>Machines à relever les lèvres de la gravure</b>		
53/00	<b>Machines à rogner les matières en excès le long de la couture intérieure</b>		
55/00	<b>Machines pour aplatir, presser ou lisser des coutures intérieures dans les chaussures montées</b>		
57/00	<b>Machines pour attacher les extrémités de la trépointe</b>		
59/00	<b>Machines pour râper les bordures des formes</b>		
61/00	<b>Machines à arracher, couper ou détecter les clous</b>		
63/00	<b>Machines pour d'autres travaux de finition</b>		
67/00	<b>Machines pour fixer les semelles ou talons au moyen de vis ou de fils métalliques filetés</b>		
69/00	<b>Machines à clouer les chaussures</b> (machines à clouer en général B27F)		
69/02	• utilisant des clous faits d'avance		
69/04	• avec appareils pour détacher les clous, d'un fil ou d'une bande métallique ou autre		
69/06	• utilisant des agrafes toutes faites		
69/08	• avec appareils pour fabriquer les agrafes		
69/10	• utilisant des chevilles de bois faites d'avance		
69/12	• avec appareils pour détacher les chevilles dans une latte de bois		
69/14	• pour clouer ouagrafer les bordures des formes sur les chaussures à semelles de bois		
71/00	<b>Détails des machines à clouer; Dispositifs d'alimentation en clous</b>		
71/02	• Mécanismes de manœuvre de la corne d'appui; Appareils à couper les clous, reliés à la corne d'appui		
75/00	<b>Dispositifs de clouage sur machines de montage ou de mise sur forme</b>		
79/00	<b>Machines combinées pressant et clouant les talons</b>		
81/00	<b>Machines pour fixer les hausses de bout</b>		
83/00	<b>Presses à talons sans appareil de clouage; Machines pour presser les sous-bouts isolés ou percer des trous pour le clouage</b>		
85/00	<b>Machines ou appareils de retournage, p.ex. pour la fabrication des chaussures retournées</b>		
			<b>Opérations de finition des cuirs supérieurs, semelles ou talons sur les chaussures pourvues de leurs semelles; Fabrication d'accessoires pour chaussures</b>
		87/00	<b>Découpeuses pour bords ou talons; Machines à rogner la partie frontale du talon</b> (rogneuses pour talons en bois B27M; machines à copier B44B)
		89/00	<b>Machines à rouleaux lisseurs pour semelles</b>
		91/00	<b>Machines à séparer les pointes ou cranter les coutures</b>
		93/00	<b>Machines pour cranter les bords</b>
		95/00	<b>Machines pour la finition des chaussures</b>
		95/02	• Machines pour traiter ou lisser les tiges en vue d'effacer les cassures, les plis ou similaires
		95/04	• Machines pour fermer la gravure
		95/06	• Machines pour coloration ou traitement chimique; Décoration des semelles de chaussures après montage (brunissage A43D 95/20)
		95/08	• Machines ou outils de nettoyage, d'abrasion ou de finition, avec ou sans enlèvement de la poussière (aspirateurs à poussière A47L 5/00; nettoyage domestique des chaussures A47L 23/00)
		95/10	• Dispositifs de séchage ou de chauffage pour chaussures
		95/12	• Dispositifs pour ramollir, tremper ou humecter (en vue du montage ou de la mise sur forme A43D 11/14)
		95/14	• Incorporation d'appareils pour marquer, imprimer ou gaufrer (décoration des ébauches de parties de chaussures A43D 8/16; impression en soi B41)
		95/16	• Outils de brunissage pour cordonnerie (en général B24D)
		95/18	• Dispositifs de chauffage des outils de brunissage de cordonnerie
		95/20	• Machines à brunir les semelles ou talons
		95/22	• Machines à brunir les bords des semelles avec ou sans dispositifs pour les cranter
		95/24	• Machines pour chamoiser les semelles
		95/26	• Dispositifs pour l'application de cire
		95/28	• Machines pour fixer des pièces de protection aux semelles ou talons
		97/00	<b>Machines pour la fabrication de tirants</b>
		98/00	<b>Machines pour la fabrication de lacets</b> (de cuir C14B; passementerie en général D04C); <b>Application de fibre ou de celluloïd aux extrémités des lacets</b> (fabrication de ferrets à partir de feuilles métalliques B21D; à partir de fils métalliques B21F) [2006.01]
		100/00	<b>Pose ou enlèvement d'œillets, boutons, crochets à lacets ou tirants élastiques sur les chaussures</b>
		100/02	• Machines ou outils pour poinçonner et poser les œillets (pour vêtements en général A41H 37/02)
		100/04	• • insérant des œillets invisibles
		100/06	• • insérant simultanément deux œillets
		100/08	• Fixation de boutons aux chaussures (pour vêtements A41H 37/00)
		100/10	• Machines ou outils pour fixer aux chaussures des crochets de laçage

## A43D

- 100/12 • Machines pour insérer des tirants élastiques dans les chaussures
- 100/14 • Dispositifs pour enlever des chaussures les boutons, crochets de laçage ou similaires

### Autres mécanismes pour la fabrication ou la réparation des chaussures

**111/00** Machines comportant des chariots pour le transport des chaussures sur forme

**113/00** Machines pour la fabrication de chaussures à bord d'empeigne tourné vers l'extérieur ou pour la fabrication de mocassins

**115/00** Machines à parer ou enlever les sous-bouts de talons, les talons ou les semelles, ou à enlever les coutures en vue d'une réparation

**117/00** Râteliers pour recevoir ou transporter des chaussures ou parties de chaussures; Autres moyens de transport

**119/00** Mécanisme de commande ou de contrôle pour machines à chaussures; Leurs châssis

---

**999/00** Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]

## A44 MERCERIE; BIJOUTERIE

**A44B** BOUTONS, ÉPINGLES, BOUCLES, FERMETURES À CURSEUR OU À GLISSIÈRE OU SIMILAIRES (fermetures spécialement adaptées aux chaussures A43C)

### Note(s)

La présente sous-classe couvre les boucles ou fermetures à curseur utilisées en mercerie ou autrement.

### Schéma général

BOUTONS; CARTES POUR BOUTONS.....1/00-5/00, 7/00  
FERMETURES À CURSEUR.....19/00  
AUTRES SYSTÈMES D'ATTACHE OU DE FIXATION.....6/00-18/00, 99/00

---

#### **1/00 Boutons**

- 1/02 • caractérisés par leur matériau
- 1/04 • Boutons décoratifs
- 1/06 • Montage des boutons
- 1/08 • Caractéristiques de structure
- 1/10 • • lavables
- 1/12 • • recouverts de tissu
- 1/14 • • à habillage interchangeable
- 1/16 • • à habillage protecteur
- 1/18 • adaptés à des moyens de fixation particuliers
- 1/20 • • fixés par fil visible sur le dessus
- 1/22 • • fixés par fil non visible sur le dessus
- 1/24 • • • Boutons à œillet
- 1/26 • • • à queue à ressort
- 1/28 • • • à queue et contrepèice
- 1/30 • • • Boutons à vis
- 1/32 • • • Queue insérée dans une contrepèice et bloquée par glissement ou rotation
- 1/34 • • • à contrepèice à pression
- 1/36 • • • à contrepèice en forme de clavette, goupille fendue ou similaire
- 1/38 • • Fixation par ressort
- 1/40 • • à queue spiralée de fil métallique vissée dans le matériau
- 1/42 • • à griffes déformables
- 1/44 • • à contrepèice déformable

#### **3/00 Boutons de cols**

- 3/02 • complètement rigides
- 3/04 • à tête rabattable dans son ensemble

- 3/06 • à tête formée de deux rabats indépendants
- 3/08 • à tête et pied séparables

#### **5/00 Boutons de manchettes**

- 5/02 • à éléments séparables

**6/00** Dispositifs de fixation ou de maintien des cravates, foulards ou similaires, p.ex. pinces pour cravate, clips à ressort, fixe-cravates avec chaînette, coulants, épingles munies d'un élément la reliant au vêtement d'une façon lâche (épingles ordinaires de cravates A44B 9/08; aspect décoratif ou ornemental A44C) [3]

**7/00** Cartes pour boutons, boutons de cols ou boutons de manchettes

**9/00** Épingles à chapeaux, épingles de cravates, épingles de sûreté ou dispositifs analogues (aspect décoratif ou ornemental A44C; épingles à cheveux A45D 8/02)

- 9/02 • Épingles simples
- 9/04 • • Épingles ordinaires
- 9/06 • • Épingles à chapeaux
- 9/08 • • Épingles ordinaires de cravates (épingles munies d'un élément la reliant au vêtement d'une façon lâche A44B 6/00)
- 9/10 • • Dispositifs de sûreté
- 9/12 • Épingles de sûreté
- 9/14 • • Épingles de sûreté ordinaires
- 9/16 • • Broches; Épingles de revers
- 9/18 • • Charnières; Fermoirs
- 9/20 • Fixation sur les tiges d'épingles de têtes de verre ou similaires

<b>11/00</b>	<b>Boucles; Fermetures similaires pour attacher ensemble des courroies ou similaires, p.ex. pour ceintures des sécurité</b>	19/20	• • le troisième élément étant enfermé par les bandes [3]
11/02	• maintenant la bande par friction	19/22	• • le troisième élément enfermant les bandes [3]
11/04	• • sans parties mobiles	19/24	• Eléments constitutifs
11/06	• • avec systèmes de serrage	19/26	• • Curseurs
11/08	• • • à rouleau mobile dans un logement en forme de coin	19/28	• • • prévus pour être détachables au moins d'une bande [3]
11/10	• • • à coin coulissant	19/30	• • • à système de blocage en position
11/12	• • • à attache tournante	19/32	• • Moyens destinés à rendre les fermetures à glissières étanches aux gaz ou aux liquides
11/14	• • • • à pression	19/34	• • Rubans de bande (A44B 19/40 a priorité); Rabats fixés sur les bandes pour recouvrir les éléments d'accrochage (A44B 19/32 a priorité) [3]
11/16	• • Maintien de la bande par ressort	19/36	• • Systèmes de fixation permanente des bandes entre elles à leur extrémité; Systèmes d'arrêt du curseur en fin de course
11/18	• • Maintien de la bande par passage au travers d'anneaux associés	19/38	• • Systèmes permettant de libérer le curseur de l'une des bandes d'accrochage à l'extrémité de celle-ci, p.ex. de façon à séparer complètement les bandes l'une de l'autre
11/20	• maintenant la bande par insertion dans des trous ou similaires	19/40	• • Fixation des éléments d'accrochage, séparés ou d'une seule pièce, aux rubans des bandes; Renforcement des fixations, p.ex. par piqûre
11/22	• • Boucle à ardillon fixe	19/42	• Fabrication par des procédés non complètement prévus dans d'autres classes, p.ex. B21D 53/50, B21F 45/18, B22D 17/16, B29D 5/00
11/24	• • Boucle à ardillon mobile	19/44	• • Fixation d'éléments d'accrochage métalliques à des rubans de bande prêts (fabrication d'éléments métalliques de fermetures à glissière combinée avec leur fixation B21D 53/52) [3]
11/25	• avec deux ou plusieurs pièces séparables	19/46	• • • Fixation d'éléments d'accrochage distincts [3]
11/26	• • à fixation par bouton-pression	19/48	• • • • Disposition des éléments d'accrochage avant leur fixation [3]
11/28	• • à fixation de la bande par pièces d'extrémités à crochets	19/50	• • • Fixation d'éléments d'accrochage d'une seule pièce [3]
<b>13/00</b>	<b>Fermeoirs à crochet ou à œillets</b>	19/52	• • Fixation d'éléments d'accrochage aux rubans de bande en cours de fabrication [3]
13/02	• avec fermeture à ressort du crochet	19/54	• • • en cours de tissage [3]
<b>15/00</b>	<b>Anneaux porte-clés</b>	19/56	• • • en cours de tricotage [3]
<b>17/00</b>	<b>Fermetures à pression</b>	19/58	• • Enlèvement d'éléments d'accrochage pour produire des espacements [3]
<b>18/00</b>	<b>Fermetures du type à éléments d'accrochage par contact; Fabrication de telles fermetures [3]</b>	19/60	• • Mise en place de systèmes d'arrêt sur les rubans de bande [3]
<b>19/00</b>	<b>Fermetures à glissière</b>	19/62	• • Mise en place de curseurs sur les rubans de bande [3]
19/02	• comportant une série d'éléments d'accrochage distincts fixés sur chaque ruban de bande	19/64	• • • Dispositifs de support de curseur pour l'assemblage [3]
19/04	• • Bandes s'ajustant bord à bord lorsqu'elles sont assemblées	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2010.01]</b>
19/06	• • • à éléments sensiblement rectangulaires comportant des saillies et des pièces d'accrochage		
19/08	• • Bandes s'ajustant côte à côte lorsqu'elles sont assemblées		
19/10	• comportant un élément d'accrochage d'une seule pièce sur chaque ruban de bande		
19/12	• • Élément d'accrochage en forme de spirale continue		
19/14	• • Élément d'accrochage à bord profilé ou crénelé		
19/16	• • Élément d'accrochage à section constante tout le long de la bande [3]		
19/18	• comportant un troisième élément ou des éléments, autres que le curseur, réunis aux bordures des bandes adjacentes en position de fermeture, p.ex. un troisième élément actionné par un curseur [3]		

**A44C BIJOUTERIE; BRACELETS; AUTRES PARURES PERSONNELLES; PIÈCES DE MONNAIE** (coffrets à bijoux A45C 11/16)

### Schéma général

ARTICLES SELON LA PARTIE DU CORPS SUR LAQUELLE ILS SONT PORTÉS

Aux oreilles.....7/00

Aux bras ou aux doigts.....5/00, 9/00

Sur d'autres parties du corps.....1/00, 3/00, 11/00, 23/00, 25/00

ARTICLES SELON D'AUTRES POINTS DE VUE.....13/00, 15/00, 17/00, 21/00, 25/00

CONFECTION DES BIJOUX OU AUTRES ARTICLES DE PARURE PERSONNELLE.....27/00

DISPOSITIFS CONTRE LE VOL DES MONTRES OU DES BIJOUX.....19/00

<p><b>1/00 Broches ou clips, du point de vue de leur caractère décoratif ou ornemental</b></p> <p><b>3/00 Médailles; Insignes</b> (cadres ou logements pour les collectionner A47G 1/12)</p> <p><b>5/00 Bracelets; Bracelets pour montres; Leurs systèmes de fixation</b></p> <p>5/02 • Bracelets à maillons</p> <p>5/04 • • extensibles</p> <p>5/06 • • • à ciseaux</p> <p>5/08 • • • à maillons séparés</p> <p>5/10 • • non extensibles</p> <p>5/12 • Bracelets ou bracelets-montres du type ressort en C</p> <p>5/14 • caractérisés par leur mode de fixation à une montre ou similaire</p> <p>5/16 • • par rabattement du bracelet</p> <p>5/18 • Fermoirs pour bracelets (boucles A44B 11/00)</p> <p>5/20 • • pour bracelets ouverts</p> <p>5/22 • • pour bracelets fermés</p> <p>5/24 • • • avec dispositifs pliants</p> <p><b>7/00 Boucles d'oreilles; Dispositifs pour percer les lobes d'oreilles</b></p> <p><b>9/00 Bagues</b></p> <p>9/02 • ajustables</p>	<p><b>11/00 Chaînes de montres; Chaînes d'ornement</b></p> <p>11/02 • Dispositifs de fixation</p> <p><b>13/00 Articles de bijouterie comportant plusieurs pièces assemblées</b></p> <p><b>15/00 Autres genres de bijouterie</b></p> <p><b>17/00 Pierres précieuses ou similaires</b></p> <p>17/02 • Montures pour pierres précieuses</p> <p>17/04 • Sertissage; Instruments de sertissage</p> <p><b>19/00 Dispositifs pour prévenir le vol des montres ou des bijoux</b></p> <p><b>21/00 Pièces de monnaie</b> (pièces de monnaie spécialement conçues pour faire fonctionner les mécanismes déclenchés par pièces de monnaie G07F 1/06); <b>Jetons; Pièces ou jetons à usage privé ou de jeu, ou similaires</b></p> <p><b>23/00 Rosaies</b></p> <p><b>25/00 Articles divers de fantaisie à porter, non prévus dans les groupes A44C 1/00-A44C 19/00 ou A44C 23/00, p.ex. croix, crucifix, amulettes</b></p> <p><b>27/00 Confection de bijoux ou d'autres articles de parure personnelle</b> (procédés ne comportant qu'une seule opération, voir les endroits appropriés, p.ex. fabrication d'anneaux à partir de fils métalliques B21F 37/00) [2]</p>
--	---

## A45 OBJETS D'USAGE PERSONNEL OU ARTICLES DE VOYAGE

**A45B CANNES** (aides pour la marche, p.ex. cannes, pour aveugles A61H 3/06; cannes transformables en supports ou en trépieds F16M 13/08); **PARAPLUIES; OMBRELLES; ÉVENTAILS OU OBJETS SIMILAIRES POUR DAMES** (porte-cannes, porte-parapluies ou supports pour cannes ou parapluies A47G 25/12)

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "parapluie" couvre également les ombrelles;
- "canne" couvre également les manches de parapluie.

### Schéma général

CANNES OU MANCHES DE PARAPLUIES.....	1/00, 3/00, 7/00, 9/00
PARAPLUIES	
Structure générale.....	11/00-19/00, 23/00
Parties constitutives.....	25/00
CANNES OU PARAPLUIES TRANSFORMABLES.....	5/00, 21/00
ÉVENTAILS OU OBJETS SIMILAIRES POUR DAMES.....	27/00

### Cannes; Manches de parapluie

<p><b>1/00 Cannes pourvues de moyens de support, d'accrochage ou de transport</b></p> <p>1/02 • Cannes à roulettes pour le transport des paquets ou similaires</p>	<p>1/04 • Cannes munies d'un système d'accrochage ou de verrouillage (moyens de transport des cannes ou parapluies A45F 5/00)</p> <p><b>3/00 Cannes combinées avec d'autres articles</b></p> <p>3/02 • avec des dispositifs d'éclairage</p> <p>3/04 • • électrique</p> <p>3/06 • avec des manteaux</p>
--	--

- 3/08 • avec des appareils de mesure ou de pesée
- 3/10 • avec des porte-monnaie
- 3/12 • avec des longues-vues
- 3/14 • avec des armes
- 3/16 • avec des accessoires pour fumeurs
- 5/00 Cannes ou parapluies transformables en sièges; Cannes-sièges pour la chasse**
- 7/00 Autres cannes ou baguettes, p.ex. en forme de coude**
- 9/00 Parties constitutives**
  - 9/02 • Poignées ou têtes
  - 9/04 • Embouts ou fers
  - 9/06 • Manches avec plaques d'identité ou similaires

**Parapluies**

- 11/00 Parapluies caractérisés par leur forme ou leur mode d'attache**
  - 11/02 • attachés au corps du porteur
  - 11/04 • montés sur la tête du porteur
- 13/00 Ombrelles en papier**
- 15/00 Parapluies à couverture amovible**
- 17/00 Parapluies orientables**
- 19/00 Pliage spécial ou télescopage des parapluies**
  - 19/02 • Parapluies gonflables; Parapluies sans baleines
  - 19/04 • à manches télescopiques
  - 19/06 • à baleines télescopiques
  - 19/08 • à manches pliants
  - 19/10 • à baleines pliantes

- 19/12 • • en zigzag
- 21/00 Parapluies transformables en cannes**
- 23/00 Autres parapluies**
- 25/00 Parties constitutives des parapluies** (manches de parapluies A45B 1/00-A45B 9/00; dispositifs d'éclairage pour parapluies A45B 3/02)
  - 25/02 • Armatures de parapluies
  - 25/04 • • Dispositifs pour la fabrication ou la réparation
  - 25/06 • Coulisseaux de parapluies
  - 25/08 • • Dispositifs d'attache ou de fermeture
  - 25/10 • Couronnes supérieures de parapluies
  - 25/12 • Dispositifs pour maintenir les parapluies fermés, p.ex. dispositifs magnétiques
  - 25/14 • Dispositifs pour ouvrir ou fermer les parapluies
  - 25/16 • Systèmes d'ouverture automatique, p.ex. armatures avec mécanismes à ressort
  - 25/18 • Couvertures (amovibles A45B 15/00); Moyens de fixation de celles-ci
    - 25/20 • • Ouvertures pratiquées dans la couverture
    - 25/22 • Dispositifs pour accroître la résistance des parapluies au vent
    - 25/24 • Fourreaux de parapluies
      - 25/26 • • Fourreaux aérés
      - 25/28 • Gouttières pour parapluies; Dispositifs de fixation pour celles-ci
      - 25/30 • Plaques d'identité; Insignes; Dispositifs pour étiqueter ou marquer; Moyens de fixation pour ceux-ci (fixés au manche du parapluie A45B 9/06)

- 27/00 Eventails ou objets similaires pour dames**
  - 27/02 • à commande à main mécanique

**A45C PORTE-MONNAIE; BAGAGES; SACS PORTÉS À LA MAIN** (sacs ou paquetages portés sur le corps A45F; réceptacles en général B65D, p.ex. réceptacles portatifs souples B65D 27/00-B65D 37/00; fabrication d'articles en cuir, toile à voile ou matériau analogue B68F)

**Note(s) [2006.01]**

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "Bagages" désigne des réceptacles destinés aux effets personnels pour un voyage, p.ex. des sacs de voyage, des valises, des malles.

**Schéma général**

PORTE-MONNAIE.....	1/00, 15/00
BAGAGES OU SACS.....	3/00, 5/00, 7/00, 9/00, 15/00
APPLICATIONS PARTICULIÈRES.....	11/00
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS OU ACCESSOIRES.....	13/00

- 1/00 Porte-monnaie; Sacoche; Portefeuilles** (porte-clés A45C 11/32)
  - 1/02 • Porte-monnaie
  - 1/04 • • Porte-monnaie portés à la ceinture ou au bracelet; Ceintures porte-monnaie
  - 1/06 • Portefeuilles; Porte-billets
  - 1/08 • Combinaisons de porte-monnaie et de portefeuilles
  - 1/10 • Sacoche de receveurs ou similaires; Sacoche avec réceptacles rigides pour pièces de monnaie (tri, vérification, change, distribution ou autre manipulation des pièces de monnaie G07D)
- 1/12 • Tirelire (coffres-forts E05G 1/00)
- 3/00 Bagages flexibles; Sacs portés à la main** (bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles A45C 7/00; miroirs de sacs à main A45D 42/04)
  - 3/02 • Serviettes d'affaires ou similaires
  - 3/04 • Sacs à provisions; Filets à provisions
  - 3/06 • Sacs à main de dames
  - 3/08 • • Sacs à couverture détachable ou lavable
  - 3/10 • Sacs de plage; Sacs de plage imperméables
  - 3/12 • Sacs à chaussures

## A45C

- |              |  |              |   |
|--------------|--|--------------|---|
| 3/14         | • Sacs combinés avec des manchons  | 11/38        | • Sacoches d'appareils photographiques, p.ex. du type permettant de s'en servir immédiatement   |
| <b>5/00</b>  | <b>Bagages rigides ou semi-rigides</b> (bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles A45C 7/00)   | <b>13/00</b> | <b>Parties constitutives; Accessoires</b> (mercerie A44; couvercles à charnières pour réceptacles B65D 43/16; charnières E05D) [1, 2006.01]                                 |
| 5/02         | • Leurs matériaux (fabrication de bagages en cuir, en tapisserie ou similaires B68F) [1, 2006.01]  | 13/02        | • Garnitures intérieures; Moyens pour retenir ou envelopper les objets [1, 2006.01]   |
| 5/03         | • Valises [2006.01]  | 13/03        | • • Moyens pour retenir les vêtements [2006.01]   |
| 5/04         | • Malles; Paniers de voyage  | 13/04        | • Montures  |
| 5/06         | • comportant des compartiments extérieurs [1, 2006.01]   | 13/06        | • • Montures des fermetures   |
| 5/08         | • de forme ronde ou ovale [1, 2006.01]   | 13/08        | • Motifs décoratifs pour sacs à main ou porte-monnaie   |
| 5/14         | • comportant des moyens de roulement incorporés [1, 2006.01]   | 13/10        | • Agencements des fermoirs (dispositifs de fermetures pour récipients B65D, p.ex. B65D 43/14; serrures E05B)  |
| <b>7/00</b>  | <b>Bagages, sacs ou articles similaires pliants ou extensibles</b>   | 13/12        | • • de fermoirs à bouton-pression ou à bouton pivotant  |
| 7/02         | • à armatures en ciseaux   | 13/14        | • • de fermoirs à barrettes   |
| <b>9/00</b>  | <b>Bagages ou sacs transformables en objets destinés à un autre usage</b> (malles-armoires A47B 61/06; malles transformables en tables A47B 85/00; lits-malles A47C 17/82)                       | 13/16        | • Fermetures du type à rouleau  |
| <b>11/00</b> | <b>Récipients pour articles non prévus dans les groupes A45C 1/00-A45C 9/00</b> (spécialement conçus pour les articles de toilette ou de maquillage A45D; trousse à couture de voyage A45F 3/48) | 13/18        | • Dispositifs pour prévenir le vol ou la perte des bagages ou des sacs  |
| 11/02        | • Cartons à chapeaux   | 13/20        | • • Chaînes ou courroies  |
| 11/04        | • Etuis à lunettes; Etuis à pince-nez  | 13/22        | • • Poignées détachables; Poignées escamotables dans les bagages (poignées indépendantes pour le transport A45F 5/10)   |
| 11/06        | • • Fabrication d'étuis à lunettes ou à pince-nez (en un matériau spécifié unique, voir la classe correspondante, p.ex. B31)   | 13/24        | • • Dispositifs sonores, piquants, à émission de gaz ou similaires  |
| 11/08        | • Etuis pour lunettes ou jumelles  | 13/26        | • Adaptations particulières des poignées (A45C 13/22 a priorité; poignées pour réceptacles en général B65D 25/28)   |
| 11/10        | • Ecrins ou boîtes protectrices pour montres avec ou sans fenêtres   | 13/28        | • • Combinaisons des poignées avec d'autres dispositifs   |
| 11/12        | • • Boîtes de protection transparentes pour montres  | 13/30        | • Courroies; Sangles  |
| 11/14        | • Etuis de poche pour timbres-poste  | 13/34        | • Etuis ou supports pour maintenir ouverts les couvercles ou dessus   |
| 11/16        | • Coffrets à bijoux  | 13/36        | • Renforcement des bords, coins, ou autres  |
| 11/18        | • Porte-tickets ou similaires  | 13/38        | • Porte-bagages   |
| 11/20        | • Boîtes à déjeuner ou à pique-nique ou similaires   | 13/40        | • Porte-parapluies, porte-cannes ou porte-gants fixés aux sacs  |
| 11/22        | • Récipients imperméables utilisables pendant la nage  | 13/42        | • Dispositifs pour identifier les bagages; Leurs moyens de fixation   |
| 11/24        | • Etuis pour usages non couverts par un seul des groupes A45C 11/02-A45C 11/22, A45C 11/26, A45C 11/32-A45C 11/38  | <b>15/00</b> | <b>Porte-monnaie, sacs, bagages ou autres réceptacles couverts par les groupes A45C 1/00-A45C 11/00 combinés avec d'autres articles</b> (A45C 1/08, A45C 3/14 ont priorité) |
| 11/26        | • Etuis-rouleaux à compartiments   | 15/02        | • avec des blocs-notes  |
| 11/32        | • Etuis à clés ou porte-clés   | 15/04        | • avec des miroirs  |
| 11/34        | • Boîtes à crayons, étuis à crayons ou articles similaires (fonctionnant comme ou combinés à des appareils à écrire ou à dessiner B43K 31/00)  | 15/06        | • avec des dispositifs d'éclairage  |
| 11/36        | • Etuis pour instruments de dessin ou analogues (fonctionnant comme ou combinés avec des instruments à écrire ou à dessiner B43K 31/00)  | 15/08        | • avec des montres  |

## A45D ARTICLES POUR LA COIFFURE OU LE RASAGE; SOINS DES MAINS OU AUTRES TRAITEMENTS COSMÉTIQUES (perruques, faux-toupets, ou articles similaires A41G 3/00, A41G 5/00; fauteuils de coiffeur A47C 1/04; outils pour couper les cheveux, rasoirs B26B)

### Schéma général

#### COIFFURE

Lavage ou teinture; séchage.....	19/00, 20/00
Bouclage ou ondulation.....	1/00-7/00
Décrêpage.....	7/00
Fixation.....	8/00
Autres soins.....	24/00, 26/00
ACCESSOIRES POUR LA BARBE.....	27/00
MANUCURE OU PÉDICURE.....	29/00, 31/00

AUTRES SOINS DE BEAUTÉ.....	2/48, 40/00
ACCESSOIRES	
Récipients ou appareils applicateurs.....	33/00-40/00
Miroirs.....	42/00
AUTRE MATÉRIEL DE TOILETTE OU DE MAQUILLAGE.....	44/00

### **Ondulation ou fixation des cheveux**

<b>1/00 Frisoirs, c. à d. pinces à utiliser très chaudes; Fers à friser, c. à d. fers à utiliser très chauds; Leurs accessoires</b>	2/34	• • • avec agrafe de base
1/02 • avec des moyens de chauffage interne, p.ex. par un carburant liquide	2/36	• Boucleurs ou bigoudis avec moyens de chauffage ou de séchage incorporés, p.ex. électriques, par réaction chimique
1/04 • • à l'électricité	2/38	• Dispositifs pour ondulation superficielle
1/06 • à plusieurs mâchoires (A45D 1/02 a priorité)	2/40	• • se présentant comme des languettes pour serrer les cheveux
1/08 • • les mâchoires restant parallèles pendant l'emploi, p.ex. les mâchoires coulissant parallèlement l'une par rapport à l'autre	2/42	• Agrafes ou pinces avec dents ou peignes
1/10 • • avec un manche de poignée tournant	2/44	• utilisant deux ou plusieurs peignes l'un au-dessus de l'autre ou à distance l'un de l'autre, p.ex. utilisant des peignes coulissants
1/12 • • en hélice ou en zigzag	2/46	• Bonnets pour l'ondulation des cheveux
1/14 • • les mâchoires étant séparables	2/48	• Boucleurs pour cils; Boucleurs pour sourcils
1/16 • à organe chauffé unique (A45D 1/02 a priorité)	2/50	• Fixateurs pour barbe ou moyens analogues pour les soins de la barbe
1/18 • avec peignes (A45D 1/02 a priorité)	<b>4/00</b>	<b>Dispositifs indépendants conçus pour le chauffage des boucleurs ou ondulateurs</b> (dispositifs pour le séchage des cheveux sans rapport avec les boucleurs ou ondulateurs A45D 20/00)
1/20 • Moyens de chauffage extérieurs pour pinces à friser ou fers à friser	4/02	• pour l'ondulation perpendiculaire, p.ex. avec des moyens pour diminuer la chaleur (A45D 4/14, A45D 4/16 ont priorité)
1/28 • avec des moyens pour régler ou indiquer la température	4/04	• • chauffés par la vapeur ou l'air chaud
<b>2/00 Outils pour boucler ou onduler les cheveux</b> (pinces à boucler chauffées, fers à friser A45D 1/00)	4/06	• • chauffés par l'électricité
2/02 • Bigoudis ou boucleurs à utiliser à peu près perpendiculairement au cuir chevelu, c. à d. boucleurs perpendiculaires (A45D 6/14, A45D 6/16 ont priorité; avec moyens de chauffage ou de séchage incorporés A45D 2/36; dispositifs de chauffage conçus pour être utilisés à l'extérieur des boucleurs ou ondulateurs et en liaison avec ceux-ci A45D 4/02)	4/08	• pour l'ondulation à plat, p.ex. avec des moyens pour diminuer la chaleur (A45D 4/14, A45D 4/16 ont priorité)
2/04 • • en forme de tige avec des dispositifs à mâchoire	4/10	• • chauffés par la vapeur ou l'air chaud
2/06 • • en forme de tige avec embase, avec agrafe de base	4/12	• • chauffés par l'électricité
2/08 • • de type creux (A45D 2/10 a priorité)	4/14	• avec réaction chimique développant de la chaleur et emmagasinage de chaleur
2/10 • • en forme de bobine, de rouleau	4/16	• Dispositifs indépendants caractérisés par le chauffage des moyens de bouclage ou d'ondulation avant usage (A45D 1/20 a priorité)
2/12 • Bigoudis ou boucleurs à utiliser parallèlement au cuir chevelu, c. à d. boucleurs à plat (A45D 6/14, A45D 6/16 ont priorité; avec moyens de chauffage électrique interne A45D 2/36; dispositifs de chauffage conçus pour être utilisés à l'extérieur des boucleurs ou ondulateurs et en liaison avec ceux-ci A45D 4/08)	4/18	• Supports ou moyens de suspension des dispositifs chauffant les moyens de bouclage ou d'ondulation pendant leur utilisation
2/14 • • du type tout d'une pièce, p.ex. tiges ou tubes rigides avec ou sans cordon, ruban ou similaire comme moyen de fixation aux cheveux	<b>6/00</b>	<b>Parties constitutives ou accessoires des dispositifs de bouclage ou d'ondulation</b>
2/16 • • • en forme de tiges ou de tubes fourchus	6/02	• Dispositifs pour enrouler les cheveux sur des boucleurs perpendiculaires
2/18 • • • Boucleurs flexibles (A45D 2/20 a priorité)	6/04	• Dispositifs pour enrouler les cheveux sur des boucleurs à plat
2/20 • • • Boucleurs élastiques	6/06	• Dispositifs pour ondulation pneumatique dans des boîtes de mise en pli
2/22 • • • avec des moyens pour appliquer des liquides à travers eux	6/08	• Agrafes de base, p.ex. pour boucleurs perpendiculaires
2/24 • • du type en plusieurs pièces, p.ex. avec des pièces coulissantes autres que celles de fixation	6/10	• • pour boucleurs à plat
2/26 • • • fourchus	6/12	• • avec des moyens de refroidissement
2/28 • • • avec un étrier d'agrafage comme moyen de fixation	6/14	• Agrafes simples pour boucleurs
2/30 • • • avec un coulant comme moyen de fixation	6/16	• Epingles boucleuses
2/32 • • • avec des moyens s'opposant directement au retour en arrière, p.ex. en cliquetage	6/18	• Dispositifs protecteurs ou emballages pour boucleurs ou analogues pendant leur utilisation
	6/20	• Dispositifs de réglage de la température pour boucleurs

**7/00 Procédés pour onduler, décréper ou boucler les cheveux [2]**

- 7/02 • thermiques
- 7/04 • chimiques
- 7/06 • chimiques et thermiques combinés

**8/00 Dispositifs de fixation des cheveux; Leurs accessoires**

- 8/02 • Epingles à cheveux
- 8/04 • • simples
- 8/06 • • doubles, p.ex. en forme d'U
- 8/08 • • • à branches en zigzag
- 8/10 • • • à dents
- 8/12 • Peignes à chignon ou peignes de soirée
- 8/14 • Pincés, c. à d. pincés élastiques d'une seule pièce à deux branches
- 8/16 • • avec attache supplémentaire
- 8/18 • Appareils à ouvrir les pincés; Boîtes à pincés
- 8/20 • Pincés, c. à d. pincés en plusieurs éléments, ceux-ci étant reliés par un pivot à mi-chemin de leurs extrémités
- 8/22 • • avec attache supplémentaire
- 8/24 • Pincés, c. à d. pincés en plusieurs éléments, ceux-ci étant reliés par un pivot à leurs extrémités
- 8/26 • • avec attache à pression
- 8/28 • • avec une autre attache
- 8/30 • • à branches en forme de peigne
- 8/32 • • à double courbure; à branches en forme d'U
- 8/34 • Attaches pour nattes de cheveux; Attaches pour tresses de cheveux
- 8/36 • Rubans pour cheveux; Anneaux pour cheveux
- 8/38 • Rouleaux, p.ex. treillis en fil de fer
- 8/40 • Résilles; Bonnets pour protéger les cheveux

- 20/18 • Bonnets flexibles avec apport d'air chaud
- 20/20 • Casques sans apport d'air chaud ou autre ventilation, p.ex. chauffés à l'électricité
- 20/22 • Casques avec apport d'air chaud ou autre ventilation, p.ex. apport d'air chauffé à l'électricité
- 20/24 • • Forme ou structure du corps du casque (A45D 20/26 a priorité)
- 20/26 • • Guidage de l'air; Réglage de la quantité d'air
- 20/28 • • Séchage de l'air par éléments de chauffage incorporés
- 20/30 • • Circuits électriques spécialement adaptés aux dispositifs de séchage des cheveux
- 20/32 • • Support ou fixation des casques
- 20/34 • • Aménagements des moyens de ventilation
- 20/36 • • Suspension du moteur
- 20/38 • • Aménagements des moyens de chauffage électriques
- 20/40 • • • pour l'utilisation de courants infrarouges
- 20/42 • • Dispositifs ou mesures complémentaires, p.ex. pour amortir le bruit, pour distraire par de la musique
- 20/44 • Casques pour le séchage des cheveux où les moyens de ventilation et les moyens de chauffage sont indépendants du casque
- 20/46 • • pourvus de tuyaux pour l'évacuation de l'air chaud
- 20/48 • Peignes ou brosses pour le séchage des cheveux avec moyens de chauffage intérieurs
- 20/50 • • et dispositions pour le passage d'un courant d'air
- 20/52 • Peignes ou brosses pour le séchage des cheveux adaptés pour le chauffage par une source de chauffage extérieure

**Dispositifs pour le nettoyage des cheveux ou du cuir chevelu, le séchage ou la teinture des cheveux****19/00 Dispositifs pour laver les cheveux ou le cuir chevelu; Dispositifs similaires pour teindre les cheveux**

- 19/02 • Instruments à main, p.ex. jets en pomme d'arrosoir à main
- 19/04 • Porte-cuvettes mobiles
- 19/06 • en forme de bol ou de récipient ouvert similaire
- 19/08 • • Adaptations des cuvettes
- 19/10 • • • Bacs pour la partie postérieure de la tête
- 19/12 • • Bacs pour recueillir l'eau
- 19/14 • Dispositifs de lavage clos, p.ex. bonnets de lavage (A45D 19/18 a priorité)
- 19/16 • Traitement superficiel des cheveux par la vapeur, l'huile ou analogue
- 19/18 • Bonnets pour la teinture des cheveux

**20/00 Dispositifs pour sécher les cheveux; Leurs accessoires (A45D 2/00 a priorité)**

- 20/02 • Châssis pour étendre les cheveux longs défaits
- 20/04 • Appareils produisant de l'air chaud (A45D 20/20, A45D 20/22 ont priorité)
- 20/06 • • chauffés autrement qu'à l'électricité; la ventilation étant produite par action musculaire
- 20/08 • • chauffés à l'électricité
- 20/10 • • • Dispositifs de séchage à main, p.ex. séchoirs à air
- 20/12 • • • • Leurs parties constitutives ou accessoires, p.ex. buses, supports
- 20/14 • • • Séchoirs à pied mobiles
- 20/16 • • • Dispositifs de séchage fixes

**24/00 Peignes pour les soins de la chevelure; Leurs accessoires (peignes à chignon ou peignes de soirée A45D 8/12; peignes pour le séchage des cheveux A45D 20/48-A45D 20/52; dispositifs pour la coupe des cheveux, comportant une lame de rasoir, incorporés aux peignes ou combinés avec ceux-ci B26B 21/00, p.ex. B26B 21/12)**

- 24/02 • Peignes d'une seule pièce
- 24/04 • Peignes en plusieurs pièces
- 24/06 • • les peignes étant pliants (A45D 24/08 a priorité)
- 24/08 • • avec étui protecteur
- 24/10 • • combinés avec des dispositifs supplémentaires
- 24/12 • • • avec des moyens pour les suspendre
- 24/14 • • • avec une poignée conçue pour être fixée à la main de l'utilisateur
- 24/16 • • • avec des brosses, des sachets ou analogues, où les dispositifs supplémentaires sont utilisables sans autre formalité
- 24/18 • • • les dispositifs supplémentaires n'étant utilisables que lorsque la partie peigne est dans une position de non fonctionnement
- 24/20 • • • • les dispositifs supplémentaires étant des cure-ongles ou des limes à ongles
- 24/22 • Peignes avec dispositifs de distribution de liquides, de pâtes ou de poudres
- 24/24 • • avec dispositions pour remplissage à volonté; utilisant des mèches
- 24/26 • • à parois souples du dispositif d'emmagasinage du liquide, de la pâte ou de la poudre avec pompe à piston
- 24/28 • • avec pompe à piston
- 24/30 • Peignes spécialement conçus pour nettoyer ou dégraisser (A45D 24/32 a priorité)

- 24/32 • Peignes avec dispositifs d'aspiration
- 24/34 • Dispositifs divisant la couronne
- 24/36 • Peignes, pochoirs ou guides spécialement conçus pour dispositifs de coupe des cheveux
- 24/38 • Supports pour peignes
- 24/40 • Systèmes de nettoyage des peignes
- 24/42 • • détachables des peignes ou fixés à ceux-ci
- 24/44 • • constituant des appareils indépendants
- 24/46 • • • à brosses tournantes

**26/00 Appareils pour le brûlage des cheveux; Appareils pour enlever les poils superflus, p.ex. pinces à épiler** (épilation utilisant des instruments électrochirurgicaux A61B 18/04, A61B 18/18)

- 27/00 Accessoires pour la barbe** (récipients pour manipuler le savon à barbe A45D 40/00; miroirs à barbe A45D 42/08)
- 27/02 • Savonnage du corps; Production de mousse (blaireaux A46B)
  - 27/04 • • Articles à main pour le savonnage, p.ex. en utilisant une brosse
  - 27/06 • • Dispositifs mécaniques pour le savonnage
  - 27/08 • • Gants ou linges pour le savonnage
  - 27/10 • • Dispositifs pour la production de mousse actionnés à l'air comprimé ou par tourbillon d'eau
  - 27/12 • • Dispositifs pour la production de mousse avec moyens pour agiter celle-ci (A45D 27/10 a priorité)
  - 27/14 • Plats à barbe
  - 27/16 • • avec porte-savon
  - 27/18 • • avec porte-blaireau
  - 27/22 • Boîtes ou étuis pour articles pour la barbe
  - 27/24 • • pour conserver les lames de rasoir, p.ex. après usage (dispositifs pour recueillir les lames de bistouri usagées A61B 17/3217; dispositifs pour distribuer de nouvelles lames de rasoir B65D 83/10)
  - 27/26 • • pour crayons hémostatiques, ouate hémostatique ou analogue
  - 27/28 • • pour conserver un instrument pour la barbe à l'intérieur d'un autre (moyens incorporés ou fixés au rasoir pour contenir crème à raser, produit hémostatique ou analogues B26B 21/44)
  - 27/29 • • Supports pour rasoirs (A45D 27/46 a priorité)
  - 27/38 • Appareils pour tendre la peau pendant le rasage
  - 27/40 • Déflecteurs d'haleine
  - 27/42 • Masques pour la barbe
  - 27/44 • Dispositifs pour enlever la mousse
  - 27/46 • Dispositifs spécialement conçus pour le nettoyage ou la désinfection des rasoirs
  - 27/48 • • Leurs dispositifs de séchage

**Manucure ou pédicure**

- 29/00 Instruments de manucure ou de pédicure**
- 29/02 • Pinces à ongles ou coupe-ongles
  - 29/04 • Limes à ongles, p.ex. actionnées à la main
  - 29/05 • • actionnées par un moteur
  - 29/06 • Instruments pour façonner l'extrémité des ongles
  - 29/11 • Instruments de polissage des ongles
  - 29/12 • • Instruments de polissage actionnés à la main
  - 29/14 • • actionnés par un moteur
  - 29/16 • Bâtons à cuticules
  - 29/17 • Cure-ongles, p.ex. curettes

- 29/18 • Nécessaires pour manucures ou pédicures, p.ex. combinaisons sans trousse, étui ou analogues (combinés avec des ciseaux ou placés en étui B26B 13/22, B26B 29/04)
  - 29/20 • • Boîtes, trousse, étuis ou analogues spécialement conçus à cet effet
  - 29/22 • Repose-doigts
- 31/00 Ongles artificiels**

**Récipients ou accessoires spécialement conçus pour l'emploi de produits de toilette ou de parfumerie**

- 33/00 Récipients ou accessoires spécialement conçus pour l'emploi de poudre de toilette ou de parfumerie**
- 33/02 • comportant un système d'émission, p.ex. par saupoudrage
  - 33/04 • • à fond élastique
  - 33/06 • • à fond à diaphragme
  - 33/08 • • actionné au moyen d'ailettes rotatives
  - 33/10 • • à fermeture en forme de diaphragme iris
  - 33/12 • • à rouleaux
  - 33/14 • • à vis
  - 33/16 • • à ouvertures dans le couvercle, pouvant s'ouvrir ou se fermer par déplacement ou rotation d'un élément du couvercle
  - 33/18 • à forme décorative ou à éléments décoratifs particuliers
  - 33/20 • Récipients à tiroirs mobiles
  - 33/22 • Récipients à couvercles ou couvertures sur le dessus et le dessous
  - 33/24 • Récipients à double couvercle du même côté; Récipients à couvercles multiples
  - 33/26 • combinés avec d'autres objets
  - 33/28 • • avec des tubes de rouge à lèvres ou avec d'autres objets de toilette
  - 33/30 • • avec des montres ou autres objets mus par un mécanisme
  - 33/32 • • avec des moyens d'éclairage
  - 33/33 • • avec un bracelet ou un porte-jarretière; se présentant comme un pendentif
  - 33/34 • Houppettes, p.ex. comportant un récipient
  - 33/36 • • à manche
  - 33/38 • Papillotes contenant de la poudre ou d'autres produits de toilette

**34/00 Récipients ou accessoires spécialement conçus pour l'emploi de produits de toilette ou de parfumerie liquides, p.ex. de parfums**

- 34/02 • Flacons de parfum, p.ex. avec vaporisateur
- 34/04 • spécialement conçus pour étendre un liquide, p.ex. à l'aide d'un rouleau ou d'une bille
- 34/06 • en combinaison avec d'autres objets de toilette, p.ex. des bâtons de rouge à lèvres

**37/00 Sachets spécialement conçus pour les produits de toilette ou de parfumerie liquides**

- 40/00 Emboîtages ou accessoires spécialement conçus pour la conservation ou l'emploi de produits de toilette ou de parfumerie solides ou pâteux, p.ex. savon à barbe, rouge à lèvres ou maquillage** (caractéristiques communes aux récipients pour poudres ou produits de toilette ou de parfumerie liquides A45D 33/00-A45D 37/00; préparations pour la toilette ou similaires A61K 8/00, A61Q; cartes d'échantillons ou analogues G09F 5/00)

## A45D

- 40/02 • Emboîtages où le mouvement du bâton de rouge ou d'un solide similaire est un mouvement de glissement (A45D 40/06 a priorité)
- 40/04 • • obtenu par une vis
- 40/06 • Emboîtages où le mouvement du bâton de rouge ou d'un solide similaire est un mouvement de vissage
- 40/08 • pouvant être munis de tamis ou d'éléments de façonnage des extrémités du bâton
- 40/10 • Emboîtages où un ressort amène le bâton de rouge ou le solide similaire en position d'emploi ou le ramène en position de retrait
- 40/12 • Emboîtages avec dispositions pour prévenir un mouvement involontaire du bâton (A45D 40/10 a priorité)
- 40/14 • Emboîtages avec éjecteur du bâton ou solide similaire usé
- 40/16 • Bâtons de rechanges; Dispositifs de moulage pour obtenir des bâtons
- 40/18 • Emboîtages combinés avec d'autres objets (A45D 40/24, A45D 42/02 ont priorité)
- 40/20 • Fards en forme de crayon; Supports simples pour manier des fards en forme de bâton ou du savon à barbe pendant usage
- 40/22 • Emboîtages caractérisés par un couvercle à charnière
- 40/24 • Emboîtages pour plusieurs fards
- 40/26 • Instruments spécialement conçus pour appliquer une peinture pâteuse, p.ex. en utilisant un rouleau ou une bille
- 40/28 • • Instruments spécialement conçus pour étendre une peinture déjà appliquée
- 40/30 • Marques pour le maquillage des lèvres ou des cils

### Autres articles de parfumerie ou de toilette

#### **42/00 Miroirs à main, de poche ou à barbe**

- 42/02 • Miroirs avec rouge à lèvres ou houppettes
- 42/04 • Miroirs de poche ou de sac
- 42/06 • Miroirs de poignet; Miroirs avec moyens d'attache aux doigts
- 42/08 • Miroirs à barbe

## **A45F MATÉRIEL DE VOYAGE OU DE CAMPING; SACS OU PAQUETAGES PORTÉS SUR LE CORPS** (sacs portés à la main ou bagages A45C) [1, 2006.01]

### Note(s)

La présente sous-classe couvre uniquement le matériel spécifié dans ses subdivisions. Le matériel de voyage ou de camping est normalement couvert dans la classe correspondant au matériel en question, p.ex. mobilier de camping est couvert dans la classe A47.

#### **3/00 Articles de voyage ou de camping** (couvertures de voyage A47G 9/06); **Sacs ou paquetages portés sur le corps** (transformables en d'autres articles A45F 4/00) [1, 2006.01]

- 3/02 • Sacs ou paquetages portés sur le corps au moyen d'une courroie passant sur l'épaule
- 3/04 • Sacs ou paquetages portés sur le corps au moyen de deux courroies passant sur les épaules
- 3/06 • • spécialement conçus pour des fins militaires
- 3/08 • • Cadres de portage; Cadres combinés avec des sacs (transporteurs à roues A45C 13/38)
- 3/10 • Armatures de sacs portées sur le corps
- 3/12 • Coussinets d'épaule
- 3/14 • Courroies de portage; Harnais pour porter les sacs

- 42/10 • • éclairés
- 42/12 • • pouvant se suspendre au corps de l'utilisateur
- 42/14 • • à ventouses
- 42/16 • • avec d'autres moyens de suspension ou de support
- 42/18 • Miroirs à réflexions multiples
- 42/20 • • avec attache pantographique
- 42/22 • Miroirs métalliques
- 42/24 • Miroirs flexibles

#### **44/00 Autres articles de maquillage ou de toilette, p.ex. pour salons de coiffure**

- 44/02 • Mobilier ou autre matériel spécialement conçus pour salons de coiffure et non couverts ailleurs (fauteuils de coiffeur A47C 1/04)
- 44/04 • • Adaptations particulières de châssis ou bâtis portatifs
- 44/06 • Moyens spécialement adaptés pour suspendre des appareils de coiffeur, p.ex. chariots baladeurs pour moteurs électriques
- 44/08 • Capes protectrices; Collets; Tours de cou; Bavettes
- 44/10 • Repose-tête; Appuis-nuque
- 44/12 • Protège-oreilles, protège-figure ou protège-lèvres (masques pour la barbe A45D 27/42)
- 44/14 • Supports pour effectuer des travaux de coiffure; Têtes postiches
- 44/16 • Boîtes pour recueillir les cheveux ou récipients destinés à cet usage
- 44/18 • Trousses pour brosses à cheveux ou brosses à dents en tant qu'articles de voyage
- 44/20 • Réceptacles pour dentiers
- 44/22 • Dispositifs pour modeler le visage, p.ex. mentonnières; Instruments pour effacer les rides, p.ex. par tension de la peau (appareils pour tendre la peau pendant le rasage A45D 27/38)

---

#### **97/00 Article pour la coiffure ou traitement cosmétique non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [2011.01]**

- 3/15 • • Harnais spécialement destinés au transport des petites embarcations
- 3/16 • Gourdes; Gamelles; Gobelets
- 3/18 • • en matériaux rigides
- 3/20 • • en matériaux souples; Gobelets pliants ou pouvant s'empiler
- 3/22 • Hamacs; Barres d'écartement pour hamacs
- 3/24 • • Soutiens; Supports
- 3/26 • Sièges suspendus
- 3/44 • Supports à fixer au sol
- 3/46 • Nécessaires à pique-nique (boîtes à déjeuner ou à pique-nique A45C 11/20)
- 3/48 • Trousses à couture
- 3/50 • Etais à cartes utilisés comme équipement de voyage (porte-cartes ou classeurs pour cartes A47B 97/02)

3/52 • Filets de protection contre les insectes

**4/00 Articles de voyage ou de camping transformables en objets destinés à d'autres usages; Sacs ou paquetages portés sur le corps et transformables en d'autres articles [1, 2006.01]**

4/02 • Sacs ou ballots transformables en d'autres articles

4/04 • • en tentes

4/06 • • en lits ou matelas

4/08 • • en hamacs, civières ou sacs de couchage

4/10 • • en bateaux ou traîneaux

4/12 • • en manteaux ou capes

4/14 • Manteaux ou capes transformables en toiles de tente

**5/00 Dispositifs destinés à tenir ou porter des articles à main; Dispositifs destinés à tenir ou transporter, utilisables en voyage ou au camping**

5/02 • Systèmes de fixation des objets aux vêtements

5/04 • • Mouchoirs, serviettes ou similaires

5/06 • • Chapeaux ou autres vêtements

5/08 • • Fleurs

5/10 • Poignées pour transport (poignées de valises ou de sacs A45C 13/26)

5/12 • Porte-livres

5/14 • Fourreaux pour épées, haches ou similaires

## A46 BROSSERIE

### A46B BROSSES OU PINCEAUX (manches ne faisant pas corps avec la brosse B25G)

#### Schéma général

BROSSES.....1/00, 11/00, 13/00, 15/00

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES BROSSES OU PINCEAUX.....1/00-9/00

ACCESSOIRES.....17/00

**1/00 Montures et soies moulées d'une seule pièce**

7/08 • • en disque tournant

7/10 • • en cylindre tournant

**3/00 Broses caractérisées par la façon dont les soies sont fixées ou assemblées dans ou sur le corps ou la monture de la brosse (machines ou outils à cet usage A46D)**

3/02 • au moyen de poix, résine, mastic ou autres adhésifs

3/04 • au moyen de matières moulables, p.ex. métaux, dérivés de la cellulose, plastiques (A46B 1/00 a priorité)

3/06 • en soudant ensemble des soies de fils métalliques ou de matières plastiques

3/08 • par serrage

3/10 • • dans des colliers ou similaires

3/12 • • • spécialement conçus pour pinceaux

3/14 • • • spécialement conçus pour balais à nettoyer les rues ou pour balais à rails

3/16 • au moyen de fil métallique ou par d'autres moyens d'ancrage, notamment pour les touffes de soies en U

3/18 • les soies étant fixées sur ou entre des courroies ou des fils métalliques

3/20 • les soies étant fixées ou assemblées sur des montures de caoutchouc, p.ex. en caoutchouc souple

3/22 • les soies en caoutchouc étant fixées dans ou sur les corps de brosse

**5/00 Montures de brosses; Manches faisant corps avec la brosse**

5/02 • de formes particulières permettant de les tenir à la main

5/04 • en forme de gants ou de doigtiers

5/06 • en forme de rubans, de chaînes, de tiges flexibles, de ressorts

**7/00 Supports de soies aménagés dans la monture**

7/02 • de façon extensible ou articulée

7/04 • interchangeables

7/06 • mobiles pour l'emploi

**9/00 Agencement des soies dans la monture**

9/02 • Position ou disposition des soies par rapport à la surface de la monture, p.ex. inclinées, en rangées, en groupes

9/04 • • pour les brosses à dents

9/06 • Disposition de soies ou de touffes de soies mélangées, p.ex. en fil métallique, en caoutchouc, en fibre

9/08 • Supports ou guides pour les soies

9/10 • • Supports réglables

9/12 • • Supports non réglables

**11/00 Broses à réservoir ou autre système permettant l'application de produits, p.ex. peintures, pâtes, eau (montures commandées A46B 13/00; application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces par contact avec des éléments portant le liquide en général, p.ex. tampons, B05C 1/00, B05D 1/28)**

11/02 • avec écoulement du produit du réservoir par pression

11/04 • avec écoulement du produit du réservoir autrement que par pression

11/06 • reliées à un tuyau d'alimentation

11/08 • avec moyens de chauffage

**13/00 Broses à monture commandée (brosses à dents entraînées mécaniquement A61C 17/16) [5]**

13/02 • à entraînement mécanique

13/04 • • avec réservoir ou autres moyens permettant l'application de produits

13/06 • • • la brosse étant commandée par le produit émis

13/08 • entraînées à la main

**15/00 Autres brosses; Broses avec aménagements additionnels**

## A46B

17/00	<b>Accessoires pour brosses</b>	17/06	• Dispositifs de nettoyage des brosses après usage
17/02	• Dispositifs pour tenir les brosses en cours d'emploi	17/08	• Autres accessoires, p.ex. grattoirs, amortisseurs en caoutchouc pour empêcher la détérioration du mobilier
17/04	• Couvertures protectrices pour les soies		

## A46D FABRICATION DES BROSSES OU PINCEAUX

1/00	<b>Soies; Emploi de matériaux spécifiés pour les soies</b> (fabrication des soies artificielles D01D, D01F)	3/06	• Machines pour à la fois percer les montures et insérer les soies
1/04	• Préparation des soies	3/08	• Eléments des machines à fabriquer les brosses
1/045	• • Nettoyage, p.ex. lavage, séchage	5/00	<b>Dispositifs pour préparer les gaines tubulaires pour maintenir les soies</b>
1/05	• • Dédoublage; Epointage	7/00	<b>Dispositifs de pressage pour fabriquer les balais faits de brindilles ou similaires</b>
1/055	• • Peignage; Mélange; Triage	9/00	<b>Machines de finition des brosses</b>
1/06	• • Machines ou appareils à couper les soies	9/02	• Taillage; Ebarbage
1/08	• Préparation de touffes uniformes de soies	9/04	• Nettoyage
1/10	• Dispositifs vibrateurs pour arranger les soies	9/06	• Imprégnation
3/00	<b>Préparation des montures</b>	99/00	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]</b>
3/02	• Machines à percer les montures		
3/04	• Machines à insérer ou fixer les soies dans les montures		
3/05	• • pour fixer les soies entre des fils métalliques, des rubans ou analogues		

## A47 AMEUBLEMENT; ARTICLES OU APPAREILS MÉNAGERS; MOULINS À CAFÉ; MOULINS À ÉPICES; ASPIRATEURS EN GÉNÉRAL

### Note(s)

Dans la présente classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "ameublement" couvre également les chevalets ou supports, p.ex. pour tableaux noirs ou tables à dessin.

## A47B TABLES; BUREAUX; MOBILIER DE BUREAU; MEUBLES À TIROIRS; TIROIRS; PARTIES CONSTITUTIVES GÉNÉRALES DES MEUBLES (montage des meubles F16B 12/00)

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "tables" couvre également les tables, ou tréteaux pour celles-ci, à usage autre que ménager;
- "meubles à tiroirs" ou "meubles à étagères" couvrent également les meubles à tiroirs ou à étagères pour le rangement en général.

### Schéma général

#### TABLES CARACTÉRISÉES PAR LA STRUCTURE

Tables extensibles; tables pliantes ou démontables; tables gigognes.....	1/00, 3/00, 5/04, 7/02
Autres tables.....	5/00-11/00
Éléments constitutifs.....	13/00

#### TABLES OU BUREAUX CARACTÉRISÉS PAR LEUR DESTINATION

Destinés à lire ou écrire ou dessiner.....	17/00-23/00, 27/00
Pour postes de travail informatiques.....	21/00
Pour utilisation domestique.....	29/00-35/00
Autres tables.....	23/00, 25/00, 37/00

#### BANCS OU PUPITRES D'ÉCOLE.....

	39/00, 41/00
--	--------------

#### MEUBLES À TIROIRS, ÉTAGÈRES OU SIMILAIRES CARACTÉRISÉS PAR LA STRUCTURE

De construction rigide.....	53/00, 55/00
Pliants ou démontables ou extensibles.....	43/00, 45/00, 47/00
Avec étagères ou rayons réglables.....	57/00
Autres meubles à tiroirs ou étagères similaires.....	46/00, 49/00, 51/00, 53/00

#### MEUBLES À TIROIRS, ÉTAGÈRES OU SIMILAIRES CARACTÉRISÉS PAR LEUR DESTINATION

Pour livres.....	63/00, 65/00
Pour utilisation dans une cuisine ou pour emmagasiner des aliments et de la boisson.....	71/00-77/00
Autres meubles à tiroirs ou étagères ou similaires.....	61/00, 67/00, 69/00, 79/00, 81/00

MEUBLES COMBINÉS.....	83/00, 85/00, 87/00
-----------------------	---------------------

PARTIES CONSTITUTIVES DES MEUBLES.....	88/00-96/00
MOBILIERS DIVERS OU ACCESSOIRES DIVERS DES MEUBLES.....	95/00, 97/00

### **Tables ou bureaux caractérisés par la structure**

- 1/00 Tables extensibles** (rayonnages extensibles A47B 46/00)
- 1/02 • à rallonges rapportées et armatures fixes
  - 1/03 • • les rallonges étant repliables ou rabattables
  - 1/04 • à rallonges supplémentaires ou battants
  - 1/05 • • les rallonges étant extensibles en tirant dessus
  - 1/06 • à rideaux articulés
  - 1/08 • à armature extensible
  - 1/10 • Systèmes à glissières
- 3/00 Tables pliantes ou démontables** (pliantes et suspendues ou relevables ou tables murales A47B 5/04; à plateaux de hauteur variable A47B 9/00; tables de desserte ou à thé repliables A47B 31/04)
- 3/02 • à pieds en croix articulés (réglages pour faire varier la hauteur des plateaux A47B 9/16)
  - 3/04 • à rideaux articulés
  - 3/06 • démontables
  - 3/08 • à pieds pivotant sur le plateau ou le châssis
  - 3/083 • • à rallonges de plateaux repliables
  - 3/087 • • • avec entretoises supportant les pieds
  - 3/091 • • avec entretoises supportant les pieds (combinées avec des rallonges de plateaux repliables A47B 3/087)
  - 3/10 • Tables de voyage ou tables-malles
  - 3/12 • Tables démontables à rallonges de plateau amovibles
  - 3/14 • Ensembles table et siège pliants
- 5/00 Panneaux suspendus ou relevables formant une table; Tables murales** (tables de malade A47B 23/00; combinées avec d'autres meubles A47B 83/00; tables repose-bras pour chaises A47C)
- 5/02 • amovibles
  - 5/04 • repliables
  - 5/06 • avec des pieds supportant la table en prenant appui sur le sol
- 7/00 Tables rigides**
- 7/02 • Tables pouvant s'emboîter les unes dans les autres; Tables gigognes
- 9/00 Tables à plateaux de hauteur variable** (sièges à hauteur variable A47C 3/20)
- 9/02 • avec dispositif d'équilibrage, p.ex. par ressort ou contrepoids
  - 9/04 • avec un axe vertical
  - 9/06 • avec une crémaillère verticale
  - 9/08 • avec des griffes agissant sur des tiges verticales
  - 9/10 • avec un cylindre contenant un fluide agissant verticalement
  - 9/12 • avec des moyens non rigides de réglage de la hauteur, p.ex. une chaîne, un câble
  - 9/14 • avec des chevilles pénétrant dans des trous
  - 9/16 • avec des moyens pour, ou adaptés pour incliner les pieds de la table afin de faire varier la hauteur du plateau, p.ex. avec des pieds en croix réglables
  - 9/18 • avec un plateau supplémentaire ou des pieds supplémentaires pour faire varier la hauteur du plateau

9/20 • Guides télescopiques

### **11/00 Tables à plateaux pivotant sur des axes verticaux**

- 13/00 Parties constitutives des tables ou des bureaux** ( tiroirs A47B 88/00; pieds de meubles en général A47B 91/00)
- 13/02 • Cadres
  - 13/04 • • en bois
  - 13/06 • • en métal
  - 13/08 • Plateaux de table; Rebords pour ceux-ci (non limités aux plateaux de table A47B 95/04)
  - 13/10 • • Plateaux, autres que circulaires ou rectangulaires, caractérisés par leur forme
  - 13/12 • • Plateaux transparents
  - 13/14 • • Plateaux amovibles pour servir
  - 13/16 • • Supports pour verres, cendriers, lampes, bougies faisant partie des tables

### **Tables ou bureaux caractérisés par leur destination particulière**

#### **17/00 Bureaux** (A47B 21/00 a priorité) [1, 2006.01]

- 17/02 • à éléments réglables en hauteur
- 17/03 • à éléments extensibles ou réglables horizontalement autres que les tiroirs, p.ex. rallonges
- 17/04 • à compartiments secrets ou à l'épreuve du feu
- 17/06 • à éléments, p.ex. plateaux, mobiles sur un pivot ou au moyen de chaînes ou de courroies

#### **19/00 Lutrins; Aigles; Pupitres**

- 19/02 • Pupitres d'église
- 19/04 • Tables pour téléphone, p.ex. avec serre-livres ou étagères
- 19/06 • à rallonge réglable
- 19/08 • Lutrins repliables
- 19/10 • caractérisés par leur association avec des dispositifs auxiliaires, p.ex. pince-notes, indicateurs de ligne (indicateurs d'emplacement en soi B42D 9/00)

#### **21/00 Tables ou bureaux spécialement adaptés aux postes de travail informatiques individuels, p.ex. pour le traitement de texte ou pour la saisie manuelle des données; Tables ou bureaux spécialement adaptés pour la dactylographie; Dispositifs auxiliaires pour la fixation à de telles tables ou à de tels bureaux** (tapis de souris en soi G06F 3/039) [1, 2006.01]

- 21/007 • avec des écrans disposés sous la surface de travail, p.ex. écrans visibles au travers d'une surface transparente de la table ou du bureau [2006.01]
- 21/013 • caractérisés par des éléments réglables, p.ex. rallonges réglables, appuis-bras, repose-poignets ou plate-formes pour souris (A47B 21/007 a priorité) [2006.01]
- 21/02 • • les éléments étant réglables en hauteur uniquement [1, 2006.01]
- 21/03 • • les éléments étant réglables horizontalement uniquement, p.ex. extensibles uniquement (tiroirs A47B 88/00) [1, 2006.01]
- 21/04 • caractérisés par des moyens pour fixer ou maintenir des machines à écrire ou du matériel informatique [1, 2006.01]

## A47B

- 21/06 • caractérisés par des moyens pour fixer, maintenir ou dissimuler des câbles [2006.01]
- 23/00 Tables de malades** (tables d'opérations A61G 13/00); **Plateaux; Chevalets de lecture; Appuis-livres**
- 23/02 • pouvant se fixer à la monture du lit
- 23/04 • prenant appui sur la table, le plancher ou le mur
- 23/06 • caractérisés par leur association avec des dispositifs auxiliaires, p.ex. indicateurs de ligne, tourne-feuilles, porte-ampoules (indicateurs d'emplacement, tourne-feuilles en soi B42D 9/00)
- 25/00 Tables de bridge; Tables pour d'autres jeux** (tables de billard A63D 15/00)
- 27/00 Bureaux ou tables à dessin; Supports pour planches à dessin** (tables transformables en tables à dessin A47B 85/02; chevalets ou supports pour tableaux noirs ou analogues A47B 97/04; planches à dessin B43L 5/00)
- 27/02 • Tables à dessin réglables sans moyens d'équilibrage
- 27/04 • Supports de planche à dessin réglables avec moyens d'équilibrage pour la planche
- 27/06 • • équilibrage au moyen de ressorts
- 27/08 • • • avec guidage par un accouplement parallèle
- 27/10 • • équilibrage au moyen de contrepoids
- 27/12 • • • avec guidage par un accouplement parallèle
- 27/14 • Cadres réglables
- 27/16 • • réglables par moyens hydrauliques
- 27/18 • Moyens de verrouillage, p.ex. pour verrouiller l'inclinaison de la planche (A47B 27/14 a priorité)
- 29/00 Travailleuses** (à usage industriel D05B 75/00)
- 31/00 Tables de desserte ou à thé, chariots ou tables roulantes** (caractéristiques relatives au train de roulement ou à la manœuvre à bras B62B)
- 31/02 • avec des moyens de réchauffage, de refroidissement ou de ventilation
- 31/04 • repliables
- 31/06 • conçus pour être utilisés dans des véhicules
- 33/00 Tables de cuisine ou tables pour le lavage de la vaisselle**
- 35/00 Tables combinées avec des planches à repasser, des laveuses, des essoreuses ou similaires** (machines à laver, planches à repasser, essoreuses en soi D06F)
- 37/00 Tables destinées à d'autres usages particuliers** (tables à fleurs A47G 7/04; tables d'opérations A61G 13/00; tables de laboratoire B01L 9/02; tables de travail B25H 1/02)
- 37/02 • Tables spécialement adaptées pour être utilisées avec des projecteurs photographiques à usage domestique, p.ex. tables avec des aménagements pour les mettre horizontales (tables à hauteur variable A47B 9/00; tables à plateau à inclinaison réglable A47B 13/00, A47B 19/06, A47B 23/00, A47B 27/00)
- 37/04 • Tables spécialement conçues pour être utilisées au jardin ou en plein air, p.ex. comprenant des moyens pour supporter des parapluies ou des parasols

## Bancs ou pupitres d'école

- 39/00 Bancs d'écoliers; Bancs ou banquettes combinés avec des pupitres** (fixation au sol A47B 91/08)
- 39/02 • Banquettes réglables
- 39/04 • Banquettes démontables ou relevables

- 39/06 • Banquettes pliantes
- 39/08 • Sièges ou dossiers pour banquettes
- 39/10 • Dispositifs pour assurer une position droite des écoliers, p.ex. supports pour le corps
- 39/12 • Equipement pour banquettes non prévu dans les groupes A47B 39/02-A47B 39/10
- 41/00 Pupitres ou tables d'école** (fixation au sol A47B 91/08)
- 41/02 • Dessus de pupitres
- 41/04 • Chevalets à dessin ou socles à modèles
- 41/06 • Appuis ou supports pour maintenir les cahiers, ardoises ou similaires

## Caractéristiques de structures des meubles à tiroir, étagères, rayonnages ou meubles similaires; Caractéristiques analogues des placards [3]

- 43/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages, caractérisés par la possibilité de replier ces meubles**
- 43/02 • en carton ou similaire
- 43/04 • à carcasse rigide avec les parois ou les panneaux de porte en textile ou similaire
- 45/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages caractérisés par la possibilité de les étendre en hauteur, en longueur ou en profondeur** (mobilier à éléments standards A47B 87/00)
- 46/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages ayant une ou plusieurs surfaces susceptibles d'être amenées en position d'utilisation par extension ou pivotement** (A47B 63/04, A47B 77/10 ont priorité; bureaux à rallonges A47B 17/03, A47B 21/013; avec porte-vêtements extensibles A47B 61/02)
- 47/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages caractérisés par la possibilité de les démonter ou de les monter à partir d'éléments séparés** (A47B 43/00, A47B 45/00 ont priorité; caractérisés par la possibilité de régler les rayons ou les cloisons A47B 57/00) [3]
- 47/02 • uniquement en métal [2]
- 47/03 • • à panneaux distincts du cadre [2]
- 47/04 • principalement en bois ou en matière plastique
- 47/05 • • avec des panneaux à carcasse séparée, p.ex. une carcasse métallique [2]
- 47/06 • principalement en carton, textile, papier ou similaire, p.ex. avec carcasse séparée réalisée en d'autres matériaux
- 49/00 Meubles à tiroirs ou étagères pivotants; Meubles à tiroirs ou étagères avec des parties pivotantes**
- 51/00 Meubles à tiroirs avec systèmes de compartiments mobiles de haut en bas**
- 53/00 Meubles à tiroirs ou étagères à plusieurs sections placées l'une derrière l'autre; Ensembles de meubles à tiroirs ou étagères** (meubles à tiroirs ou étagères pivotants A47B 49/00)
- 53/02 • Ensembles de meubles à tiroirs, p.ex. consistant en meubles à tiroirs disposés sur une rangée avec des moyens pour ouvrir ou fermer des passages entre meubles voisins
- 55/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages dont la rigidité de structure est une caractéristique essentielle** (coffres-forts E05G)
- 55/02 • en fil métallique
- 55/04 • en ciment ou similaire

- 55/06 • en carton, papier ou similaire
- 57/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages caractérisés par la possibilité de régler les rayons ou les cloisons** (parties constitutives des meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages en général A47B 96/00; tasseaux réglables en eux-mêmes A47B 96/07) [3]
- 57/04 • comprenant des moyens pour régler l'inclinaison des rayons
- 57/06 • comprenant des moyens pour régler la hauteur des rayons (A47B 57/04, A47B 57/30 ont priorité) [3]
- 57/08 • • consistant en rebords, montants ou pieds-droits à rainures ou à encoches
- 57/10 • • • les parties à rainures ou à encoches étant les pieds-droits ou les montants eux-mêmes
- 57/12 • • consistant en pieds-droits du type à échelle
- 57/14 • • • avec sur les rayons des crochets s'emboîtant sur les barreaux de l'échelle
- 57/16 • • consistant en crochets agissant en liaison avec des ouvertures (du type à échelle A47B 57/12)
- 57/18 • • consistant en boulons à écrous servant d'organes de raccordement
- 57/20 • • consistant en languettes, chevilles ou moyens en saillie similaires agissant en liaison avec des ouvertures (A47B 57/08, A47B 57/16 ont priorité) [3]
- 57/22 • • • caractérisés par la conformation ou l'orientation des ouvertures, p.ex. en forme de trou de serrure
- 57/26 • • consistant en moyens de blocage, p.ex. à verrous ou cales coulissants
- 57/30 • comprenant des moyens pour régler la hauteur des supports de rayons amovibles [3]
- 57/32 • • consistant en rebords, montants ou pieds-droits à rainures ou à encoches [3]
- 57/34 • • • les parties rainurées ou encochées constituant les pieds-droits ou les montants eux-mêmes [3]
- 57/36 • • consistant en pieds-droits du type à échelle [3]
- 57/38 • • • comprenant des crochets sur les supports de rayons pour s'accrocher sur les échelons [3]
- 57/40 • • consistant en crochets s'engageant dans des ouvertures (du type à échelle A47B 57/36) [3]
- 57/42 • • • les supports de rayons étant en porte-à-faux [3]
- 57/44 • • consistant en boulons à écrous servant d'organes de raccordement [3]
- 57/46 • • • les supports de rayons étant en porte-à-faux [3]
- 57/48 • • consistant en languettes, chevilles ou moyens en saillie similaires s'engageant dans des ouvertures (A47B 57/32, A47B 57/40 ont priorité) [3]
- 57/50 • • • caractérisés par la conformation ou l'orientation des ouvertures, p.ex. en forme de trous de serrure [3]
- 57/52 • • • • les supports de rayons étant en porte-à-faux [3]
- 57/54 • • consistant en moyens de blocage, p.ex. à verrous ou cales coulissants [3]
- 57/56 • • • les supports de rayons étant en porte-à-faux [3]
- 57/58 • comprenant des moyens pour régler horizontalement les séparations (serre-livres A47B 65/00) [3]
- 61/04 • à chaussures, chapeaux, parapluies ou similaires
- 61/06 • Armoires de voyage ou malles-armoires
- 63/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages spécialement conçus pour enfermer des livres, documents, imprimés ou similaires**
- 63/02 • spécialement conçus pour conserver des dessins ou similaires (classeurs pour dessins suspendus B42F 15/00)
- 63/04 • avec une surface pour écrire (surfaces conçues pour être amenées en position d'utilisation par extension ou pivotement en général A47B 46/00)
- 63/06 • avec des parties, p.ex. des plateaux, mobiles sur pivots ou sur chaînes ou courroies (meubles à tiroirs pivotants en général, meubles à tiroirs avec des parties pivotantes en général A47B 49/00; meubles à tiroirs avec moyens pour faire mouvoir les compartiments de haut en bas en général A47B 51/00)
- 65/00 Etagères à livres; Accessoires spécialement conçus pour le stockage des livres, p.ex. serre-livres**
- 67/00 Commodes; Coiffeuses; Armoires à pharmacie ou analogues; Meubles à tiroirs caractérisés par la disposition des tiroirs**
- 67/02 • Meubles à tiroirs pour articles de toilette, médicaments ou similaires
- 67/04 • Commodes; Meubles à tiroirs caractérisés par la disposition des tiroirs (A47B 67/02 a priorité; tiroirs, guides pour tiroirs, en soi A47B 88/00)
- 69/00 Bars** (armoires ou casiers pour bouteilles uniquement A47B 73/00)
- 71/00 Meubles pour denrées périssables, p.ex. armoires à viande, meubles garde-manger** (meubles, casiers ou claies pour emmagasiner les fruits ou pommes de terre A47B 75/00; glacières, réfrigérateurs F25D)
- 73/00 Armoires à bouteilles; Casiers à bouteilles**
- 75/00 Meubles, casiers ou claies à usage domestique pour emmagasiner les fruits ou pommes de terre**
- 77/00 Meubles de cuisine** (dessus spécialement conçus pour servir de plan de travail A47B 96/18)
- 77/02 • Agencement général, p.ex. disposition relative des compartiments, surfaces de travail, surfaces, supports d'appareils (A47B 77/08 a priorité)
- 77/04 • Dispositions pour des emplois particuliers des compartiments ou autres éléments
- 77/06 • • pour l'incorporation d'éviers avec ou sans plan incliné de drainage, dos contre les éclaboussures ou similaires (structure des planches drainantes A47L 19/02; éviers E03C 1/18)
- 77/08 • • pour l'incorporation d'appareils mécaniques, y compris ceux fonctionnant par action hydraulique; pour l'incorporation d'appareils de cuisson, de refroidissement, ou de lessive
- 77/10 • • avec organes mobiles vers l'extérieur jusqu'à la position d'emploi, p.ex. tablettes, planches à repasser (A47B 77/16 a priorité; surfaces conçues pour être amenées en position de service par extension ou pivotement en général A47B 46/00)
- 77/12 • • • pour la fixation d'appareils de cuisine portatifs
- 77/14 • • par incorporation de râteliers ou de supports, autres que des rayonnages, pour les ustensiles de ménage
- Adaptations particulières des meubles à tiroir, étagères, rayonnages ou meubles similaires; Caractéristiques analogues des placards [2009.01]**
- 61/00 Armoires garde-rob**
- 61/02 • avec porte-vêtements extensibles

## A47B

- 77/16 • • par adaptation de compartiments ou de tiroirs pour recevoir ou contenir des denrées alimentaires; par mise en place de récipients rotatifs ou extensibles pour ces denrées
- 77/18 • • par des agencements particuliers pour loger des récipients amovibles

### 79/00 Meubles de chevet

**81/00 Meubles à tiroirs, étagères ou rayonnages spécialement adaptés à d'autres usages particuliers, p.ex. pour stocker des fusils ou des skis** (étagères pour la distribution des marchandises A47F 1/00; vitrines ou meubles d'exposition A47F 3/00; râteliers spécialement adaptés aux ateliers B25H 3/04; conçus pour le logement des appareils d'enregistrement du son ou des disques pour ces appareils G11B 33/02; conçus pour le logement des appareils ou des installations électriques H05K)

- 81/02 • spécialement adaptés pour le stockage d'ustensiles de nettoyage
- 81/04 • spécialement adaptés pour le stockage de la vaisselle
- 81/06 • Points de vue mobilier des meubles de radio, de télévision, de tourne-disques ou de discothèque

## Meubles combinés ou transformables [5]

**83/00 Combinaisons de deux ou plusieurs articles d'ameublement de genre différent** (ensembles table et siège pliants A47B 3/14)

- 83/02 • Tables et sièges combinés
- 83/04 • Tables combinées avec d'autres meubles

**85/00 Meubles transformables en d'autres meubles** (chaises, fauteuils, tabourets ou bancs transformables A47C 13/00; en lits A47C 17/52; en billards A63D 15/04)

- 85/02 • Tables transformables en tables à dessin
- 85/04 • Tables transformables en chaises
- 85/06 • Tables transformables en d'autres meubles
- 85/08 • Armoires transformables

**87/00 Mobilier à éléments standards, c. à d. combinaisons d'ensembles de mobilier complets**

- 87/02 • les éléments pouvant être placés les uns sur les autres [3]

**88/00 Tiroirs pour tables, meubles à tiroirs ou meubles analogues; Guides pour tiroirs** (A47B 63/02 a priorité; tiroirs combinés avec des portes A47B 96/16)

- 88/02 • Tiroirs combinés
- 88/04 • Tiroirs coulissants; Glissières ou guides pour ceux-ci
- 88/06 • • Tiroirs pouvant pivoter tout en coulissant ou après avoir coulissé
- 88/08 • • avec des guides ou des pièces extensibles
- 88/10 • • • avec des rouleaux, des roulements à billes, des roues ou analogues

- 88/12 • • avec d'autres mécanismes de guidage
- 88/14 • • • avec des rouleaux, des roulements à billes, des roues ou analogues
- 88/16 • • avec des dispositifs pour empêcher un retrait complet
- 88/18 • Tiroirs aménagés de façon à basculer ou pivoter
- 88/20 • Tiroirs à compartiments
- 88/22 • Tiroirs secrets

**91/00 Pieds de meubles en général** (roulettes B60B 33/00)

- 91/02 • Ajustables (mise à niveau automatique A47B 91/16)
- 91/04 • Supports élastiques
- 91/06 • Patins ou similaires
- 91/08 • fixés au sol
- 91/10 • • conçus pour le montage sur un sol incliné
- 91/12 • Supports de pieds, p.ex. en forme de coupe
- 91/14 • Dispositifs sur les pieds pour empêcher les insectes de grimper le long de ceux-ci
- 91/16 • Pieds assurant automatiquement la mise à niveau

**95/00 Accessoires pour meubles**

- 95/02 • Poignées
- 95/04 • Entrées de serrures; Ornements ou similaires (rebords spécialement conçus pour les plateaux de table A47B 13/08; entrées de serrure en général E05B 17/14)

**96/00 Parties constitutives des meubles à tiroirs, étagères ou rayons non couvertes par un seul des groupes A47B 43/00-A47B 95/00; Eléments généraux de meubles** (portes E06B)

- 96/02 • Rayons (rayons mobiles combinés à des portes A47B 96/16)
- 96/04 • Parois de séparation
- 96/06 • Tasseaux ou moyens de support analogues pour meubles à tiroirs, étagères ou rayons (aspect réglage de la hauteur ou de l'inclinaison A47B 57/00)
- 96/07 • • réglables en eux-mêmes [3]
- 96/14 • Barreaux, montants, traverses ou supports similaires pour meubles à tiroirs, tasseaux ou analogues (aspect réglage de la hauteur ou de l'inclinaison des rayons ou des tasseaux A47B 57/00)
- 96/16 • Tiroirs ou rayons mobiles combinés à des portes
- 96/18 • Dessus spécialement conçus pour servir de plan de travail (dessus de table A47B 13/08)
- 96/20 • Panneaux de meubles ou éléments de meubles similaires

**97/00 Mobiliers ou accessoires de meubles, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe**

- 97/02 • Dispositifs pour fixer ou soutenir les cartes, dessins ou similaires, y compris les moyens d'éviter leur enroulement
- 97/04 • Chevalets ou supports pour tableaux ou analogues
- 97/06 • • avec des moyens pour compenser le poids des tableaux noirs ou similaires, p.ex. fixés au mur (moyens pour compenser le poids des planches à dessin A47B 27/00)
- 97/08 • • repliables

**A47C CHAISES** (sièges spécialement conçus pour les véhicules B60N 2/00); **CANAPÉS; LITS** (capitonnage en général B68G)

## Schéma général

### SIÈGES

Structure générale.....3/00, 11/00

Sièges en matériaux particuliers.....	5/00
Sièges pliants ou démontables.....	4/00
A usages particuliers.....	1/00, 9/00, 11/00
Tabourets-escabeaux, sièges transformables, autres sièges.....	12/00-15/00
Éléments constitutifs ou accessoires.....	7/00, 16/00
<b>CANAPÉS, DIVANS, LITS</b>	
Structure générale.....	17/00, 19/00
Parties constitutives; accessoires.....	19/00, 20/00, 23/00, 21/00
<b>PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES COMMUNS AUX SIÈGES ET AUX LITS.....</b>	<b>25/00-31/00</b>

### **Chaises; Tabourets; Bancs**

<b>1/00 Chaises ou fauteuils adaptés à des usages particuliers</b> (caractéristiques se rapportant au réglage dans le sens vertical A47C 3/20; chaises transformables A47C 13/00; fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés aux personnes handicapées A61G 3/00, A61G 5/00; sièges pour opérations, fauteuils de dentiste A61G 15/00)	1/121 • • à sièges rabattables [3]
1/02 • Chaises ou fauteuils de relaxation ou liseuses (supports pour parties du corps A47C 7/36, A47C 7/50, A47C 7/54)	1/122 • • • se rabattant latéralement [3]
1/022 • • ayant des éléments de soutien à réglage indépendant	1/124 • • Fauteuils séparés, pouvant être reliés pour former une rangée
1/023 • • • les éléments étant des sièges réglables dans le sens horizontal	1/126 • • pouvant être arrimés au plancher ou au mur
1/024 • • • les éléments, étant le dossier ou l'ensemble siège-dossier, ayant une inclinaison réglable	1/13 • • Indicateurs; Dispositifs de réservation ou similaires
1/025 • • • • au moyen d'une crémaillère ou d'un mécanisme d'engrenage similaire	1/14 • Fauteuils de plage
1/026 • • • • au moyen d'un mécanisme à cheville et encoche ou à came et cliquet	1/16 • Sièges montés de façon amovible sur les gradins d'un stade (chaises pour enfants montées de façon amovible A47D 1/10)
1/027 • • • • au moyen de brides de serrage ou d'organes de verrouillage à friction	<b>3/00 Chaises ou fauteuils caractérisés par la structure; Chaises ou tabourets à sièges rotatifs ou réglables dans le sens vertical</b> (A47C 1/00, A47C 4/00 ont priorité)
1/028 • • • pour transformer un siège à dossier vertical en siège de repos	3/02 • Chaises à bascule (spécialement pour les enfants A47D 13/10)
1/029 • • • • par modification de la longueur ou de l'inclinaison des pieds	3/021 • • ayant des bâtis élastiques
1/03 • • • les éléments étant des appuis-bras	3/023 • • • faits d'un matériau tubulaire
1/031 • • ayant des éléments de soutien à réglage interdépendant	3/025 • • avec un siège ou un ensemble siège-dossier monté de façon élastique sur un bâti rigide
1/032 • • • les éléments étant un siège et un dossier à déplacement combiné (A47C 1/035 a priorité)	3/026 • • • avec une colonne centrale, p.ex. sièges de bureaux à bascule; Fauteuils inclinables
1/033 • • • • l'organe de liaison étant une bande souple	3/027 • • • avec des organes de bascule courbes entre le siège et le bâti
1/034 • • • les éléments comprenant un appui-jambes ou un appui-pieds (A47C 1/037, A47C 1/038 ont priorité)	3/029 • • avec des organes de bascule courbes reposant sur le sol
1/035 • • • • en combinaison avec un siège et un dossier reliés d'une façon mobile	3/03 • • Organes de verrouillage (A47C 3/027 a priorité)
1/036 • • • les éléments comprenant un appui-tête	3/04 • Chaises s'emboîtant les unes dans les autres
1/037 • • • • combiné avec un appui-jambes ou un appui-pieds	3/12 • avec un ensemble siège-dossier en forme de coquille, p.ex. ayant des appuis-bras
1/038 • • • avec un siège et un dossier reliés d'une façon mobile par des extenseurs à ciseaux (A47C 1/032, A47C 1/036 ont priorité) [2]	3/14 • de forme asymétrique
1/04 • Fauteuils de coiffeur ou similaires	3/16 • du type sans pieds, p.ex. avec un siège reposant directement sur le sol (A47C 3/14 a priorité; montés de façon amovible sur les gradins d'un stade A47C 1/16; chaises d'enfants montées sur le dossier d'une chaise A47D 1/10); Agenouilloirs; Poufs
1/06 • • Fauteuils de coiffeur réglables	3/18 • Chaises ou tabourets à siège rotatif (réglables en hauteur par rotation A47C 3/24)
1/08 • • avec sièges auxiliaires (sièges rapportés pour enfants A47C 1/11)	3/20 • Chaises ou tabourets à siège réglable dans le sens vertical (tables à hauteur variable A47B 9/00)
1/10 • • avec appuis-tête; Porte-papier	3/22 • • avec dispositif d'équilibrage, p.ex. par ressort ou contrepoids
1/11 • • Accessoires non prévus ailleurs, p.ex. sièges pour enfants	3/24 • • avec un axe vertical
1/12 • Fauteuils de théâtre, de salle de concerts ou similaires (sièges pour gradins de stade A47C 1/16)	3/26 • • avec une crémaillère verticale
	3/28 • • avec des brides de serrage agissant sur des tiges verticales
	3/30 • • avec un cylindre de fluide agissant dans le sens vertical
	3/32 • • avec des moyens souples pour le réglage de la hauteur, p.ex. un câble, une chaîne
	3/34 • • avec des chevilles pénétrant dans des trous

- 3/36 • • avec des moyens pour, ou adaptés pour incliner les pieds de la chaise ou du tabouret pour faire varier la hauteur du siège
- 3/38 • • avec un siège supplémentaire ou des pieds supplémentaires pour faire varier la hauteur du siège
- 3/40 • • Guides télescopiques
- 4/00 Chaises pliantes, repliables ou démontables** (du type en métal tubulaire A47C 5/10; chaises pliantes pour enfants A47D 1/02)
- 4/02 • Chaises démontables
- 4/03 • • Chaises en bois non rembourrées [2]
- 4/04 • Chaises pliantes à sièges rigides
- 4/06 • • Fixation du rembourrage ou du tissu aux bâtis (en général A47C 31/02)
- 4/08 • • ayant un bâti fait de bois ou d'un matériau plastique
- 4/10 • • • avec des pieds montés à pivot sur le siège ou le dessous du bâti
- 4/12 • • • • de type réglable (A47C 4/14 a priorité)
- 4/14 • • • • avec des pieds en croix
- 4/16 • • • • de type réglable
- 4/18 • • ayant un bâti fait de métal
- 4/20 • • • avec des pieds montés à pivot sur le siège ou le dessous du bâti
- 4/22 • • • • de type réglable (A47C 4/24 a priorité)
- 4/24 • • • • avec des pieds en croix
- 4/26 • • • • de type réglable
- 4/28 • Chaises pliantes avec garnitures souples pour le siège ou les éléments du dos
- 4/30 • • Fixation du rembourrage ou du tissu aux bâtis (en général A47C 31/02)
- 4/32 • • ayant un bâti fait de bois ou d'un matériau plastique
- 4/34 • • • avec des pieds montés à pivot sur le siège ou le dessous du bâti
- 4/36 • • • • de type réglable (A47C 4/38 a priorité)
- 4/38 • • • • avec des pieds en croix
- 4/40 • • • • de type réglable
- 4/42 • • ayant un bâti fait de métal
- 4/44 • • • avec des pieds montés à pivot sur le siège ou le dessous du bâti
- 4/46 • • • • de type réglable (A47C 4/48 a priorité)
- 4/48 • • • • avec des pieds en croix
- 4/50 • • • • de type réglable
- 4/52 • Chaises-valises, c. à d. chaises ayant la forme d'une valise une fois repliées (tables-malles A47B 3/10)
- 4/54 • Chaises gonflables (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)
- 5/00 Chaises ou fauteuils en matériaux particuliers**
- 5/02 • Chaises d'osier
- 5/04 • Chaises métalliques, p.ex. tubulaires (du type à bascule A47C 3/023; du type non tubulaire pliant, repliable ou démontable A47C 4/00)
- 5/06 • • Adaptation spéciale du rembourrage ou du tissu du siège pour la fixation à des chaises tubulaires
- 5/08 • • Chaises tubulaires ayant des tubes enveloppés de tissu; Adaptation de tubes enveloppés de tissu pour ces chaises
- 5/10 • • Chaises tubulaires de type repliable, pliant ou démontable
- 5/12 • en matériaux plastiques, avec ou sans renforcement
- 5/14 • caractérisés par l'emploi de contre-plaqué
- 7/00 Eléments, parties constitutives ou accessoires des chaises ou tabourets** (fixation au sol A47B 91/08)
- 7/02 • Parties du siège (adaptation des sièges au montage sur des chaises tubulaires A47C 5/06; parties de ce genre non limitées aux chaises A47C 23/00; ensembles capitonnés ou coussins amovibles A47C 27/00)
- 7/14 • • de forme réglable; à montage élastique
- 7/16 • • Sièges faits d'un matériau en feuilles de bois, de plastique ou de métal; Sièges à panneaux
- 7/18 • • ayant un matériau mousse incorporé à la partie rembourrée (matelas en matériau mousse A47C 27/14)
- 7/20 • • • avec renforcement
- 7/22 • • Sangles ou similaires pour supporter le capitonnage
- 7/24 • • Sièges capitonnés (A47C 7/18 a priorité)
- 7/26 • • • avec renforcement
- 7/28 • • avec des ressorts tendus, p.ex. du type plat
- 7/30 • • • avec des ressorts zigzagant dans un plan horizontal
- 7/32 • • • avec des cordons de tension, p.ex. de type élastique, dans un plan horizontal
- 7/34 • • avec des ressorts en compression, p.ex. à boudin
- 7/35 • • Combinaisons de différents types de ressorts; Ressorts réglables; Fixation de ressorts à d'autres ressorts ou au cadre [2]
- 7/36 • Appuis pour la tête ou le dos (pour sièges pour opérations ou fauteuils de dentiste A61G 15/00)
- 7/38 • • pour la tête, p.ex. amovibles
- 7/40 • • pour le dos
- 7/42 • • • de type amovible
- 7/44 • • • avec une armature à montage élastique
- 7/46 • • • avec un profil spécial, p.ex. réglable; Chaises à profil "Ackerblom"
- 7/48 • • • de type tournant librement
- 7/50 • Appuis pour les pieds ou les jambes (combinés à d'autres éléments réglables A47C 1/034, A47C 1/037; tabourets pour les pieds A47C 16/02)
- 7/52 • • de type amovible
- 7/54 • Appuis pour les bras
- 7/56 • Eléments ou parties constitutives de sièges se rabattant, p.ex. de fauteuils de théâtre
- 7/58 • • Charnières, p.ex. pour le montage des sièges dans une rangée courbe (charnières pour battants en général E05D)
- 7/60 • • Emploi d'arrêtoirs ou de saillies pour limiter le déplacement du siège
- 7/62 • Accessoires pour chaises
- 7/64 • • Porte-chapeaux ou porte-manteaux
- 7/66 • • Moyens de protection contre les intempéries
- 7/68 • • Tables appui-bras
- 7/70 • • • de type repliable
- 7/72 • • Adaptations pour incorporer des lampes, des postes radios, des bars, des téléphones, des dispositifs de ventilation, de chauffage ou de refroidissement, ou analogues
- 7/74 • • • pour la ventilation, le chauffage ou le refroidissement
- 9/00 Tabourets à usages particuliers** (à sièges rotatifs A47C 3/18; à sièges réglables dans le sens vertical A47C 3/20; tabourets-escabeaux A47C 12/00; tabourets pour les pieds A47C 16/02; prie-Dieu A47C 16/04; plates-formes ou paniers sièges spécialement adaptés à la pêche A01K 97/22; cannes de promenade ou parapluies transformables en sièges A45B 5/00) [5]

9/02	• Tabourets de bureau; Tabourets d'atelier	17/16	• • transformables en lits par basculement ou pivotement du dossier
9/04	• Tabourets pour la traite	17/165	• • • le dossier, p.ex. le coussin du dos, pouvant être basculé vers l'avant [2]
9/06	• Tabourets muraux	17/17	• • • les déplacements du siège et du dossier étant combinés [2]
9/08	• Tabourets de musicien	17/175	• • • • avec un pivot entre le siège et le dossier pour incliner ou soulever [2]
9/10	• Tabourets de camping, de voyage ou de sport	17/18	• • • et basculement ou pivotement des accoudoirs
<b>11/00</b>	<b>Bancs non prévus ailleurs</b> (bancs d'écoliers A47B 39/00)	17/20	• • • • découvrant ainsi un ou plusieurs éléments auxiliaires dissimulés auparavant (A47C 17/22 a priorité)
11/02	• Bancs d'église; Confessionaux	17/207	• • • • le coussin du siège étant constitué d'éléments superposés, un élément inférieur au moins étant utilisé comme surface de repos [2]
<b>12/00</b>	<b>Tabourets-escabeaux [5]</b>	17/213	• • • • la surface de repos étant constituée, dans la position de lit, par un des côtés du cadre du siège et le cadre du dossier [2]
	<b>Note(s)</b>	17/22	• • avec des moyens pour découvrir un matelas ou un élément analogue du lit dissimulés auparavant
	L'action de pliage ou de repliage présentant un intérêt autre que la transformation pour passer de la fonction de siège à celle d'escabeau est classée dans le groupe A47C 4/00.	17/23	• • • la surface de repos étant en partie constituée par un côté du siège [2]
12/02	• nécessitant une transformation pour passer de la fonction de siège à celle d'escabeau [5]	17/24	• • • avec un seul élément mobile pouvant basculer autour d'un axe horizontal
<b>13/00</b>	<b>Chaises, fauteuils, tabourets ou bancs transformables</b> (tabourets-escabeaux nécessitant une transformation pour passer de la fonction de siège à celle d'escabeau A47C 12/02; brancards transformables en chaises A61G 1/017) [5]	17/26	• • • • pouvant basculer jusqu'à une position de retournement sens-dessus-dessous
<b>15/00</b>	<b>Autres sièges</b> (bancs d'écoliers A47B 39/00)	17/28	• • • • ayant des moyens pour élever l'axe de basculement
<b>16/00</b>	<b>Appuis ou supports pour les pieds, les jambes, les bras, le dos ou la tête</b> (associés aux chaises A47C 7/00; associés aux lits ou aux canapés A47C 20/00) [2]	17/30	• • • deux ou plusieurs éléments pouvant tourner autour d'un axe vertical
16/02	• Tabourets pour les pieds; Appuis pour les pieds; Appuis pour les jambes [2]	17/32	• • Transformation d'un lit à une place en un lit à deux places par extension, pivotement ou basculement d'un second matelas ou d'un autre élément de lit dissimulés auparavant
16/04	• Prie-Dieu; Tabourets pour les genoux; Appuis pour les genoux (agenouilloirs ou poufs A47C 3/16) [2]	17/34	• • Assemblage de sièges, fauteuils ou divans pour former des lits
		17/36	• • • Transformation de divans d'angle en lit à deux places
		17/37	• • Transformation des canapés ou similaires en lits au moyen de meubles autres que des sièges ou chaises
		17/38	• Lits muraux
		17/40	• • ayant des organes d'équilibrage, p.ex. contrepoids, ressorts
		17/42	• • ayant des pieds de support à position fixe sur le sol, p.ex. fixés à celui-ci
		17/44	• • • ayant sur les pieds de support des moyens facilitant le retrait du lit de son emplacement
		17/46	• • caractérisés par un organe de support du matelas rigide
		17/48	• • caractérisés par plusieurs éléments mobiles les uns par rapport aux autres
<b>17/00</b>	<b>Canapés; Divans; Lits</b> (châlits A47C 19/00; sommiers à ressorts A47C 23/00; sommiers divans A47C 23/00; matelas rembourrés A47C 27/00; lits avec dispositions spéciales pour donner des soins A61G 7/00)	17/50	• • caractérisés par leur forme, p.ex. lits muraux multiples
17/02	• Canapés, divans, causeuses ou similaires sans éléments mobiles pour l'emploi	17/52	• Lits-placards; Lits-tables ou lits similaires; Lits-armoires
17/04	• Canapés, divans, causeuses ou similaires avec éléments mobiles pour l'emploi; Fauteuils-lits	17/54	• • dans lesquels le placard ou meuble similaire bascule avec le lit
17/12	• • transformables en lits par des accoudoirs basculants en accroissant la longueur	17/56	• • pivotant à la fois autour d'un axe horizontal et d'un axe vertical
17/13	• • transformables par accroissement de la partie disponible, p.ex. en la tirant en avant	17/58	• • avec un support de matelas extensible
17/14	• • transformables en lits uniquement en retirant des éléments	17/60	• • le placard changeant sensiblement de forme quand le lit est en position pour y dormir
		17/62	• • Lits-tables; Lits-billards ou lits similaires

- 17/64 • Lits de voyage ou lits de camping (éléments réglables pour le repos A47C 20/00; sacs ou ballots de voyage ou de camping transformables en lits ou matelas A45F 4/06; brancards A61G 1/00)
- 17/66 • • ayant des surfaces spécialement adaptées pour supporter le corps
- 17/68 • • les pieds seuls étant repliables
- 17/70 • • la carcasse du lit étant repliable autour d'un axe horizontal
- 17/72 • • • ayant des pieds en croix (A47C 17/82 a priorité)
- 17/74 • • le lit étant repliable autour d'un axe vertical
- 17/76 • • ayant des parties extensibles, p. ex. télescopiques
- 17/78 • • maintenus en forme par des cordes tendues
- 17/80 • • conçus pour être utilisés dans des véhicules ou en corrélation avec ceux-ci
- 17/82 • • Lits-malles; Lits-valises ou lits similaires
- 17/84 • Lits suspendus, p.ex. suspendus au plafond (hamacs A45F 3/22)
- 17/86 • Eléments ou parties constitutives pour lits, canapés ou divans, dans la mesure où ils ne sont pas entièrement couverts par un seul des groupes A47C 17/02, A47C 17/04, A47C 17/38, A47C 17/52, A47C 17/64 ou A47C 17/84
- 19/00 Châlits** (sommiers à ressorts à cadre rigide ou faisant partie du châlit A47C 23/00; pour les lits d'enfants A47D 7/00; organes pour réunir des lits ou garnitures pour châlits F16B)
- 19/02 • Eléments ou parties constitutives des châlits non couverts complètement dans un seul des sous-groupes suivants, p.ex. barreaux, montants
- 19/04 • Châlits extensibles, p.ex. avec réglages en longueur, largeur, hauteur
- 19/12 • Lits pliants (lits de voyage ou de camping A47C 17/64)
- 19/14 • • du type en zigzag
- 19/20 • Châlits à plusieurs étages (lits muraux multiples A47C 17/50; lits suspendus A47C 17/84); Châlits superposables pour former des châlits à plusieurs étages
- 19/22 • Combinaisons de châlits avec d'autres meubles ou d'autres accessoires, p.ex. avec des meubles de chevet (tables de nuit A47B 23/00)
- 20/00 Appuis-tête, repose-pied, ou autres éléments d'appui pour les lits, canapés ou similaires** (chevalets de lecture ou tables de lit A47B 23/00; appuis destinés aux lits et spécialement conçus pour donner des soins A61G 7/065) [2]
- 20/02 • du type amovible (A47C 20/04, A47C 20/08 ont priorité) [2]
- 20/04 • à inclinaison réglable (A47C 20/08 a priorité) [2]
- 20/06 • • la partie réglable verrouillant les pieds rabattables [2]
- 20/08 • avec des dispositifs permettant la mise en place de plusieurs éléments d'appui ensemble [2]
- 20/10 • • utilisant des tiges [2]
- 20/12 • • • utilisant des tiges télescopiques [2]
- 20/14 • • utilisant un plateau et un loquet [2]
- 20/16 • • utilisant des pièces dentées, p.ex. des crémaillères [2]
- 20/18 • • utilisant une transmission à friction [2]
- 21/00 Accessoires de lits, p.ex. articles pour tenir les draps, les couvertures ou dessus de lit** (tables de chevet reposant sur le bois de lit A47B 23/02; pour les lits d'enfants A47D 15/00); **Moyens de ventilation, de refroidissement ou de chauffage reliés aux lits ou aux matelas** [5]
- 21/02 • Articles pour tenir les draps; Articles pour tenir les couvertures
- 21/04 • Dispositifs pour la ventilation, le refroidissement ou le réchauffage
- 21/06 • Assises pour matelas
- 21/08 • Dispositifs pour prévenir les chutes, p.ex. parois latérales détachables (pour les lits d'enfants A47D 7/00)
- 23/00 Sommiers à ressorts, à cadre rigide ou faisant partie du châlit; Sommiers-divans** (ensembles de ressorts dans un cadre A47C 25/00; ensembles de ressorts faisant partie de matelas rembourrés A47C 27/00; appuis destinés aux lits et spécialement conçus pour donner des soins A61G 7/065)
- 23/02 • utilisant des ressorts à lames, p.ex. des bandes métalliques (ressorts en bois A47C 23/06) [2]
- 23/04 • utilisant des ressorts en compression, p.ex. des ressorts à boudins
- 23/043 • • utilisant des ressorts à spires [2]
- 23/047 • • comportant des éléments gonflables [2]
- 23/05 • • Cadres pour ceux-ci; Fixation des ressorts au cadre
- 23/053 • • • Fixation ou assemblage des ressorts dans les cadres ou dans les paquets de ressorts [2]
- 23/055 • • • à l'aide de cordes; à l'aide de bandes en tissu ou en caoutchouc [2]
- 23/057 • • • Crochets ou supports pour fixer les éléments de ressort au cadre [2]
- 23/06 • utilisant des ressorts en bois, p.ex. du type lattes
- 23/12 • utilisant des ressorts sous tension, p.ex. du type plat (A47C 23/02 a priorité) [2]
- 23/14 • • formant des filets; combinés avec des filets
- 23/145 • • • avec des ressorts à spires entrecroisés horizontaux; Leur fixation au cadre [2]
- 23/15 • • • avec des cordes ou ressorts plats tressés ou entrecroisés; avec des ressorts à spires (A47C 23/145 a priorité) [2]
- 23/155 • • • avec combinaisons de ressorts plats ou de chaînes à anneaux et de ressorts à spires [2]
- 23/16 • • du type à zigzag plans
- 23/18 • • de sangles élastiques
- 23/20 • • en forme de toile élastique
- 23/22 • • de cordons de caoutchouc sous tension ou de cordons similaires
- 23/24 • • utilisant une toile tendue ou d'autres bandes non élastiques
- 23/26 • • Cadres pour ceux-ci; Fixation des ressorts au cadre
- 23/28 • • Dispositifs de tension pour ceux-ci
- 23/30 • utilisant des combinaisons de ressorts couverts par plusieurs des groupes A47C 23/02, A47C 23/04, A47C 23/06 et A47C 23/12; Leurs cadres
- 23/32 • • Combinaisons de filets avec des ressorts comprimés; Cadres pour ceux-ci
- 23/34 • avec des moyens pour assurer un appui supplémentaire pour la tête ou les jambes
- 25/00 Ensembles de ressorts non encadrés spécialement conçus pour les canapés et les lits**
- 25/02 • sans moyens d'attache supplémentaires entre les ressorts

<p><b>27/00 Matelas rembourrés ou à fluide spécialement conçus pour chaises, fauteuils, lits ou canapés</b> (dispositions pour éviter les escarres ou pour soutenir les patients brûlés, p.ex. matelas spécialement adaptés à cet effet, A61G 7/057; coussins capitonnés en général B68G 5/00; fabrication des matelas B68G 7/00) [5]</p> <p>27/04 • avec soufflets à ressorts (A47C 27/20 a priorité)</p> <p>27/045 • • Fixation des soufflets à ressorts à l'enveloppe du sommier (moyens de fixation du capitonnage A47C 31/02); Utilisation de plaques, de treillis ou de grilles de raidissement au-dessous des soufflets à ressorts [2]</p> <p>27/05 • • avec un matériau mousse en couches sur le dessus, le fond ou les côtés</p> <p>27/06 • • Soufflets à ressorts</p> <p>27/07 • • • Fixation ou assemblage de ressorts dans les soufflets à ressorts [2]</p> <p>27/08 • Matelas à fluide (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [5]</p> <p>27/10 • • avec plusieurs compartiments remplissables séparément [5]</p> <p>27/12 • garnis d'un matériau fibreux, p.ex. en bois, en coton</p> <p>27/14 • garnis d'un matériau mousse</p> <p>27/15 • • formé de plusieurs couches (A47C 27/16 a priorité) [2]</p> <p>27/16 • • renforcé d'éléments en plaque, p.ex. profilés</p> <p>27/18 • • combiné à des corps gonflables</p> <p>27/20 • • avec des ressorts moulés ou placés dans des orifices pratiqués dans le matériau mousse</p>	<p>27/22 • garnis à la fois d'un matériau fibreux et d'un matériau mousse</p> <hr/> <p><b>29/00 Filets de protection contre les insectes pour les chaises ou les lits</b> (moustiquaires pour animaux A01K 13/00; moustiquaires en tant qu'équipement de voyage A45F 3/52); <b>Baldaqins de lits</b></p> <p><b>31/00 Détails ou accessoires pour chaises, lits ou similaires, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe, p.ex. fixation du capitonnage, articles protecteurs pour matelas, systèmes pour étirer les sommiers en treillis métallique</b></p> <p>31/02 • Moyens pour attacher le capitonnage (piquage, moyens de piquage, fixation, pose ou finition du capitonnage B68G 7/00)</p> <p>31/04 • • Brides de serrage pour fixer aux cadres des bandes élastiques plates ou des ressorts en zigzag plats</p> <p>31/06 • • • pour fixer des ressorts en zigzag plats</p> <p>31/08 • Pattes pour saisir les matelas</p> <p>31/10 • Housses amovibles</p> <p>31/11 • • pour chaises [2]</p> <p>31/12 • Moyens pour adapter les sièges, les lits ou les matelas à la conformation ou au poids de l'utilisateur, p.ex. moyens de prise de mesure (moyens de prise de mesures sur le corps pour la confection des vêtements A41H 1/00) [4]</p>
--	--

**A47D AMEUBLEMENT SPÉCIALEMENT CONÇU POUR ENFANTS** (bancs ou pupitres d'écoliers A47B 39/00, A47B 41/00)

**Schéma général**

CHAISES; LITS OU BERCEAUX.....	1/00, 11/00, 7/00, 9/00, 11/00
AUTRES MEUBLES.....	3/00, 5/00, 13/00
ACCESSOIRES.....	15/00

<p><b>1/00 Chaises d'enfants</b> (chaises en général A47C; sièges de véhicule pour enfants B60N 2/26)</p> <p>1/02 • Chaises pliantes</p> <p>1/04 • Chaises hautes transformables en chaises basses par renversement</p> <p>1/06 • transformables en poussettes</p> <p>1/08 • transformables en chaises à bascule</p> <p>1/10 • pouvant se suspendre ou se fixer aux tables ou à d'autres objets</p> <p><b>3/00 Tables d'enfants</b></p> <p><b>5/00 Tables à langer</b> (commodes A47B 67/00)</p> <p><b>7/00 Lits d'enfants</b> (lits en général A47C)</p> <p>7/01 • avec des éléments réglables, p.ex. pour adapter la longueur du lit à la croissance de l'enfant</p> <p>7/02 • • à paroi latérale pouvant s'abaisser</p> <p>7/03 • • avec des matelas à montage réglable</p> <p>7/04 • pouvant se suspendre ou se fixer à un cadre de fenêtre ou à d'autres objets</p> <p><b>9/00 Berceaux</b></p> <p>9/02 • avec mécanismes de bascule (dispositifs pour imprimer aux voitures d'enfants un mouvement de va-et-vient B62B 9/22)</p>	<p>9/04 • • à bascules amovibles</p> <p><b>11/00 Meubles pour enfants transformables en meubles d'un autre genre, p.ex. chaises ou bancs d'enfants transformables en lits</b> (meubles transformables en général A47B 85/00)</p> <p>11/02 • Chaises transformables en chaises d'enfants</p> <p><b>13/00 Autres meubles de pouponnières</b> (sièges de toilette auxiliaires ou transportables pour enfants A47K 13/06)</p> <p>13/02 • Articles pour le transport des bébés; Hamacs de transport</p> <p>13/04 • Appareils pour apprendre aux enfants à marcher; Articles pour la marche ou la promenade des bébés (appuis munis de roues pour aider les personnes handicapées à marcher A61H 3/04)</p> <p>13/06 • Parcs pour enfants</p> <p>13/08 • Dispositifs employés pour guider ou soutenir les enfants, p.ex. harnais de sécurité</p> <p>13/10 • Chaises à bascule (en général A47C 3/02; chevaux à bascule A63G 15/00); Balançoires (en général A63G 9/00)</p>
--	---

**15/00 Accessoires pour meubles d'enfants, p.ex. ceintures de sécurité, porte-biberons** (porte-biberons à usage médical A61J 9/06; ceintures ou harnais de sécurité en général A62B 35/00; ceintures ou harnais de sécurité

15/02 dans les véhicules terrestres B60R 22/00; harnachement dans les aéronefs B64D 25/06) [4]  
 • Attaches pour couvertures empêchant les bébés de rejeter celles-ci

**A47F AMEUBLEMENT, AGENCEMENTS OU ACCESSOIRES SPÉCIAUX POUR MAGASINS, ENTREPÔTS, BARS, RESTAURANTS OU LIEUX SIMILAIRES; GUICHETS**

### Schéma général

AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES CARACTÉRISÉS PAR LEUR CONSTRUCTION.....1/00, 3/00, 5/00, 9/00, 11/00  
 AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES ADAPTÉS À DES ARTICLES OU PRODUITS PARTICULIERS..7/00  
 MEUBLES OU INSTALLATIONS ADAPTÉS À DES SYSTÈMES DE SERVICE PARTICULIERS.....10/00  
 ACCESSOIRES POUR BOUTIQUES OU MAGASINS OU BARS; MANNEQUINS OU BUSTES.....13/00, 8/00

**1/00 Étagères pour la distribution des marchandises** (étagères en général A47B; moyens de stockage pour ateliers B25H); **Casiers ou récipients pour l'emmagasinage ou la distribution des marchandises** (point de vue présentation ou exposition A47F 3/00; garnitures pour ateliers B25H 3/00; récipients en général B65D; distributeurs déclenchés par pièces de monnaie G07F)

- 1/02 • pour produits granulés ou pulvérulents
- 1/03 • • Moyens de distribution
- 1/035 • • • ayant des dispositifs de mesure
- 1/04 • Récipients avec dispositifs pour la distribution d'articles
- 1/06 • • la distribution se faisant par le haut
- 1/08 • • la distribution se faisant par le bas
- 1/10 • • • avec des moyens de distribution mécaniques
- 1/12 • • la distribution se faisant par le côté d'un tas sensiblement horizontal
- 1/14 • Récipients conçus pour y empiler les marchandises ou pour être combinés avec un support ou combinés pour former un support
- 1/16 • Récipients caractérisés par le fait qu'ils sont rotatifs
- 1/18 • Combinaisons d'étagères et de locaux de vente pour magasins

**3/00 Vitrines ou meubles d'exposition**

- 3/02 • avec systèmes de distribution (déclenchés par pièces de monnaie G07F)
- 3/022 • • la distribution se faisant par le haut
- 3/024 • • la distribution se faisant par le bas
- 3/026 • • • avec des moyens de distribution mécaniques
- 3/04 • à air conditionné ou réfrigéré (réfrigérateurs F25D; dispositions pour le chauffage spécialement adaptées à des surfaces transparentes ou réfléchissantes H05B 3/84)
- 3/06 • à étagères mobiles ou amovibles
- 3/08 • avec dispositions pour agiter ou déplacer les produits de façon continue ou intermittente
- 3/10 • Vitrines ou meubles d'exposition tournants
- 3/11 • • à commande mécanique
- 3/12 • Griffes ou autres dispositifs pour soutenir, assembler ou assujettir les glaces
- 3/14 • Tréteaux d'étalage (caisses d'emballage pouvant former tréteaux B65D)

**5/00 Stands d'étalage, systèmes de suspension ou rayonnages caractérisés par leurs particularités de structure**

- 5/01 • faits de tubes ou de fils métalliques (repliables ou réglables A47F 5/13)
- 5/02 • Stands d'étalage pivotants
- 5/025 • • à commande mécanique, p.ex. plateaux tournants (A47F 5/03 a priorité)
- 5/03 • • à axe de rotation horizontal
- 5/04 • Stands à pilier central, p.ex. du type en arbre
- 5/05 • • avec casiers séparés pouvant tourner autour du pilier
- 5/06 • • Réglables
- 5/08 • fixés aux murs, plafonds ou similaires; Dispositifs d'étalage en consoles murales
- 5/10 • Stands d'étalages réglables ou pliants
- 5/11 • • en carton, papier ou similaire (A47F 5/12 a priorité)
- 5/12 • • Stands inclinables
- 5/13 • • faits de tubes ou de fils métalliques (A47F 5/12 a priorité)
- 5/14 • Eléments d'assemblage tubulaires pour stands en fil métallique
- 5/16 • Stands d'étalages du type plate-forme à surface supérieure plate, inclinée ou courbe

**7/00 Stands, systèmes de suspension ou rayonnages adaptés à des articles ou produits particuliers**

- 7/02 • pour bijouterie, dentiers, montres, lunettes, loupes ou similaires
- 7/024 • • avec dispositions pour empêcher de retirer ceux-ci sans autorisation
- 7/03 • • en forme de boîte; Adaptations des boîtes aux fins de présentation
- 7/04 • pour pneus; pour roues
- 7/06 • pour chapeaux
- 7/08 • pour chaussures
- 7/10 • pour bonneterie
- 7/12 • pour cravates (supports à usage domestique pour cravates A47G 25/74); pour cols
- 7/14 • pour tableaux, p.ex. en combinaison avec des livres ou des sachets à graines
- 7/16 • pour tapis; pour papiers peints; pour textiles
- 7/17 • • en rouleaux ou en bandes enroulées
- 7/18 • • pour textiles pour la confection (A47F 7/17 a priorité) [3]

7/19	• pour vêtements (pour bonneterie A47F 7/10; pour cravates ou cols A47F 7/12; mannequins, bustes, ou similaires A47F 8/00; armoires garde-robes avec porte-vêtements A47B 61/00; équipement domestique utilisé pour les vêtements ou porte-manteaux A47G 25/00)	10/00	<b>Meubles ou installations spécialement adaptés à des systèmes de service particuliers, non prévus ailleurs</b> (aspect appareil transporteur B65G; aspect bâtiment E04H; appareils déclenchés par pièces de monnaie G07F) [3]
7/22	• • pour chemises	10/02	• pour des systèmes de type libre-service, p.ex. pour des supermarchés (A47F 10/06 a priorité; chariots B62B; paniers B65D) [3]
7/24	• • Porte-habits	10/04	• • pour le stockage ou le maniement des chariots ou des paniers de libre-service [3]
7/26	• • • extensibles à partir d'un étalage	10/06	• pour des systèmes de service de restaurants (ustensiles de table A47G) [3]
7/28	• pour récipients, p.ex. flacons, bouteilles		
7/30	• pour meubles, p.ex. lits, sommiers		
<b>8/00</b>	<b>Mannequins, bustes ou similaires, p.ex. pour présenter des vêtements</b> (mannequins de tailleurs A41H 5/00)	<b>11/00</b>	<b>Installations de vitrines ou étalages</b>
8/02	• Mannequins en fil métallique; Silhouettes pour présenter des vêtements	11/02	• Cloisons amovibles; Colonnes; Rideaux particuliers ou similaires
<b>9/00</b>	<b>Comptoirs ou guichets, de magasin, bar, banque ou lieu similaire</b> (vitrines ou meubles d'exposition A47F 3/00; cloisons de sécurité pour transactions, p.ex. plaques mobiles pour guichets, E05G 7/00)	11/04	• Agencements spéciaux de miroirs ou similaires
9/02	• Comptoirs d'encaissement	11/06	• Procédés pour réaliser des effets optiques particuliers
9/04	• • Comptoirs de vérification, p.ex. pour magasins à libre-service [3]	11/08	• • Vitrines non réfléchissantes
		11/10	• • Installations de sources de lumières
		<b>13/00</b>	<b>Accessoires pour magasins ou similaires</b> (dispositifs pour débiter ou couper le papier à partir d'un rouleau B65H; échelles mobiles E06C 9/06)
		13/04	• Porte-ficelle ou coupe-ficelle
		13/06	• Dispositifs pour atteindre les articles (ayant des moyens pour les saisir B25J)
		13/08	• Instruments à main, p.ex. mains d'épicier, puisoirs, supports pour sacs en papier

#### A47G USTENSILES DE MÉNAGE OU DE TABLE (serre-livres A47B 65/00; couteaux B26B)

#### Note(s)

La présente sous-classe couvre l'équipement d'usage analogue dans les hôtels, cabinets de toilette, véhicules ou similaires, non couvert ailleurs.

#### Schéma général

ÉQUIPEMENT DÉCORATIF.....	1/00-7/00, 33/00
LITERIE; LINGE DE TABLE.....	9/00, 11/00
DISPOSITIFS OU USTENSILES DE TABLE.....	19/00-23/00
SUPPORTS, APPUIS, RÉCIPIENTS, ÉQUIPEMENT	
pour vêtements.....	25/00
pour usage domestique.....	29/00
TAPIS.....	27/00
ARTICLES RELIGIEUX OU RITUELS.....	33/00
AUTRES ARTICLES.....	35/00

<b>1/00</b>	<b>Miroirs</b> (miroirs à main, de poche ou à barbe A45D 42/00; en tant qu'éléments optiques G02B 5/08); <b>Cadres de tableaux ou similaires</b>	1/18	• • Cordes pour tableaux ou similaires
1/02	• Miroirs d'ameublement	1/20	• • Crochets pour tableaux; Crochets X (chevilles ou crochets d'usage général F16B 13/00, F16B 45/00)
1/04	• • Miroirs à éléments multiples	1/21	• • • avec action de serrage (en général F16B 2/00)
1/06	• Cadres de tableaux (leur fabrication en papier B31D)	1/22	• • Plaques à cheville
1/08	• • réglables	1/24	• • Dispositifs pour la mise en place des tableaux, miroirs ou similaires, dans la position désirée, à l'inclinaison voulue
1/10	• • Agrafes de coins ou systèmes d'attache de coins pour cadres		
1/12	• Cadres ou logements pour collections de médailles, insignes ou similaires	<b>3/00</b>	<b>Têtes décoratives amovibles pour clous, vis ou similaires</b> (têtes de forme particulière, non amovibles pour clous F16B 15/02, pour vis F16B 23/00)
1/14	• Supports de photographies		
1/16	• Dispositifs pour accrocher ou soutenir les tableaux, miroirs ou similaires	<b>5/00</b>	<b>Écrans</b> (écrans de douches A47K 3/30; volets ouvrants ou fermants E06B 9/02; écrans à mouches E06B 9/52); <b>Paravents</b>
1/17	• • en utilisant des adhésifs, l'effet de ventouse ou le magnétisme	5/02	• Ecrans enroulables

- 5/04 • Ecrans de cheminée
- 7/00 Porte-fleurs ou similaires** (porte-bouquets fixés aux vêtements A45F 5/08)
- 7/02 • Dispositifs destinés à recevoir les pots de fleurs ou les fleurs coupées (pots à fleurs, supports pour pots à fleurs dans les serres A01G)
- 7/03 • • Sabots à pointes ou plaques à pointes pour soutenir les fleurs dans les pots ou les vases
- 7/04 • • Tables à fleurs; Jardinières ou porte-bouquets, p.ex. corbeilles (jardinières utilisées pendant la croissance des fleurs A01G)
- 7/06 • • Vases à fleurs
- 7/07 • • • Moyens de guidage pour les fleurs dans les vases, p.ex. couvercles perforés
- 7/08 • • Cache-pots pour pots de fleurs
- 9/00 Couvre-lits; Edredons; Couvertures de voyage; Nattes de couchage ou analogues; Sacs de couchage; Oreillers** (oreillers spécialement adaptés pour empêcher le ronflement A61F 5/56); **Traversins**
- 9/02 • Linge de lit; Couvertures; Edredons (draps spécialement adaptés pour être utilisés comme ou avec des brancards A61G 1/01) [5]
- 9/04 • • avec courroies d'attache (chemiserie en général A44B)
- 9/06 • Couvertures de voyage; Nattes de couchage ou analogues
- 9/08 • Sacs de couchage
- 9/10 • Oreillers (articles pour tenir les oreillers A47C 21/00) [7]

**11/00 Linge de table****Dispositifs ou ustensiles de table****19/00 Service de table**

- 19/02 • Assiettes, plats ou similaires
- 19/03 • • à utiliser une seule fois, p.ex. en papier
- 19/04 • • Assiettes avec récipients détachables pour les déchets
- 19/06 • • Assiettes avec porte-cuillères, verres ou similaires
- 19/08 • • Dessous d'assiette (supports pour récipients de cuisine A47J 45/10)
- 19/10 • • • Dispositifs pour fixer les assiettes à la table
- 19/12 • Récipients ou pots pour la table
- 19/14 • • Théières ou cafetières (filtres, passoires A47J 31/06)
- 19/16 • • Infuseurs à thé, p.ex. sacs infuseurs, infuseurs en forme d'œuf (utilisables une seule fois, p.ex. en papier, B65D, p.ex. réceptacles ou emballages jetables B65D 85/804)
- 19/18 • • Confituriers, pots à moutarde ou récipients pour produits similaires (distributeurs de savon A47K 5/06)
- 19/20 • Couvre-théières ou couvre-cafetières
- 19/22 • Récipients à boissons ou soucoupes utilisés dans le service de table (dessous de verres ou de récipients à boissons A47G 23/03)
- 19/23 • • pouvant être empilés les uns sur les autres
- 19/24 • Saupoudreuses pour sel, poivre, sucre ou produits similaires
- 19/26 • Assiettes ou cloches à beurre ou à fromage, assiettes ou cloches à beurre ou à fromage avec système de refroidissement ou de réchauffage; Couvercles protecteurs pour récipients à aliments

- 19/28 • Coquetiers; Ouvreurs pour œufs à la coque (ouvreurs pour œufs en tant qu'appareils ménagers A47J 43/14)
- 19/30 • Autres récipients ou dispositifs employés dans le service de table
- 19/32 • • Récipients à aliments comportant un système de distribution pour le pain, les petits pains, le sucre ou produits similaires; Récipients à aliments à couvercle mobile (employés dans l'équipement des magasins A47F)
- 19/34 • • • distribuant une certaine quantité de produits alimentaires en poudre ou en grains, p.ex. du sucre [2]
- 21/00 Ustensiles de table** (ramasse-miettes A47L 13/52; couteaux de table B26B)
- 21/02 • Fourchettes; Fourchettes à système éjecteur; Fourchettes et cuillères combinées; Couverts à salade
- 21/04 • Cuillères; Pelles à gâteaux
- 21/06 • Jeux d'ustensiles de table combinés ou séparables; Couteaux à huîtres avec dispositifs d'ouverture; Couverts à poisson avec systèmes pour enlever les arêtes (matériel de cuisine A47J)
- 21/08 • Couverts pour amputés d'une main
- 21/10 • Pinces à sucre; Pinces à asperges; Pinces pour d'autres aliments
- 21/12 • Porte-cure-dents
- 21/14 • Porte-couteaux ou supports pour couteaux; Supports pour ustensiles de table, pouvant se fixer aux assiettes
- 21/16 • Griffes pour nappes ou napperons
- 21/18 • Pailles pour boire ou similaires (à usage thérapeutique A61J 15/00)

**23/00 Autres articles de table**

- 23/02 • Dispositifs pour tenir les verres ou les bouteilles
- 23/03 • Dessous de verres ou de récipients à boissons [2]
- 23/032 • • en papier, carton ou similaire, p.ex. dessous de verres à bière
- 23/04 • Récipients pour tenir les aliments au froid ou au chaud (pour le beurre ou le fromage A47G 19/26)
- 23/06 • Plateaux pour le service (tables de desserte A47B 31/00)
- 23/08 • Dispositifs de transport des aliments pour la table; Dispositifs mobiles ou tournants pour servir les aliments
- 23/10 • Dispositifs pour compter ou indiquer le nombre de consommations (sur les appareils distribuant les boissons B65D, B67D; comptage en général G06M)
- 23/12 • • Compteurs de consommations combinés avec des ustensiles de table
- 23/14 • • • combinés avec des dessous, p.ex. des dessous de verre
- 23/16 • • • combinés avec des récipients pour boire ou avec des couvercles pour ceux-ci

**Equipement domestique**

- 25/00 Equipement domestique utilisé pour les vêtements; Porte-manteaux, porte-chapeaux ou porte-parapluies** (armoires garde-robes A47B 61/00) [4]
- 25/02 • Porte-manteaux; Dispositifs pour suspendre les vêtements; Ensemble de cintres pour vêtements; Crochets à vêtements (cintres pour vêtements ou costumes A47G 25/14; porte-manteaux avec dispositifs de fermeture E05B 69/00) [4]
- 25/06 • • Patères à vêtements; Vestiaires; Chevalets à vêtements avec bras pivotants ou extensibles (avec crochets pouvant se fermer E05B 69/02)

- 25/08 • • Porte-vêtements de poche pouvant se fixer aux arbres, aux murs, aux tables ou similaires
- 25/10 • Porte-chapeaux; Chevalets à chapeaux
- 25/12 • Porte-cannes ou parapluies ou supports pour cannes ou parapluies
- 25/14 • Cintres pour vêtements, p.ex. pour costumes (A47G 25/60 a priorité; armoires garde-robres avec porte-manteaux extensibles A47B 61/02) [4]
- 25/16 • • pour des ensembles complets (A47G 25/40, A47G 25/44 ont priorité) [4]
- 25/18 • • pour deux ou plusieurs pièces d'habillement similaires, p.ex. construits pour être rattachés à un cintre similaire ou le supporter [4]
- 25/20 • • avec des dispositifs pour préserver la forme des vêtements [4]
- 25/22 • • spécialement adaptés pour les fourrures [4]
- 25/24 • • en fil métallique (A47G 25/42, A47G 25/46, A47G 25/52, A47G 25/64, A47G 25/70 ont priorité) [4]
- 25/26 • • • spécialement adaptés pour empêcher les vêtements de glisser, p.ex. avec des surfaces non glissantes (A47G 25/30 a priorité) [4]
- 25/28 • • Cintres caractérisés par leur forme [4]
- 25/30 • • • pour empêcher les vêtements de glisser [4]
- 25/32 • • • concernant les détails constructifs du crochet (A47G 25/34, A47G 25/38 ont priorité) [4]
- 25/34 • • • avec crochet et cintre d'une seule pièce (A47G 25/36 a priorité) [4]
- 25/36 • • • caractérisés par le matériau employé, p.ex. papier, carton, plastique, verre [4]
- 25/38 • • • • Montages pour crochets [4]
- 25/40 • • Cintres démontables [4]
- 25/42 • • • en fil métallique [4]
- 25/44 • • Cintres à glissières [4]
- 25/46 • • • en fil métallique [4]
- 25/48 • • Cintres à pinces ou articles analogues, p.ex. pour pantalons ou jupes [4]
- 25/50 • • • Crochets de cintres pour suspendre les pantalons ou les jupes [4]
- 25/52 • • • en fil métallique [4]
- 25/54 • Housses de protection contre la poussière ou les mites, p.ex. avec cintres à vêtements [4]
- 25/56 • • Dispositifs pour y introduire les vêtements [4]
- 25/58 • • Sacs antimites avec des aménagements pour y déposer des pesticides ou des produits repoussant les animaux nuisibles [4]
- 25/60 • Cintres avec dispositions pour utiliser des parfums ou des pesticides ou des produits repoussant les animaux nuisibles, p.ex. pour être placés dans des sacs antimites [4]
- 25/62 • Extenseurs ou tendeurs de pantalons ou de jupes, du type cintre (avec application de chaleur ou de vapeur D06F) [4]
- 25/64 • • en fil métallique [4]
- 25/66 • Extenseurs de pantalons avec systèmes pour former ou tendre les plis (avec application de chaleur ou de vapeur D06F) [4]
- 25/68 • • étirant dans le sens longitudinal [4]
- 25/70 • • en fil métallique [4]
- 25/72 • Systèmes de pressage des vêtements (appareils ou machines de pressage à chaud D06F) [4]
- 25/74 • Supports pour cravates [4]
- 25/76 • Dispositifs pour tendre les cravates (avec application de chaleur ou de vapeur D06F) [4]
- 25/78 • Dispositifs pour repasser les cravates, p.ex. combinés avec des dispositifs de maintien (appareils de pressage à chaud D06F) [4]
- 25/80 • Dispositifs pour mettre ou retirer les chaussures, p.ex. tire-bottes pour se botter ou se débotter (tire-boutons pour chaussures A47G 25/92) [4]
- 25/82 • • Chausse-pieds [4]
- 25/84 • • Bancs à chaussures [4]
- 25/86 • • • avec dispositifs pour retirer les bottes [4]
- 25/88 • • Dispositifs pour faire rentrer les extrémités des lacets dans les chaussures ou les bottes [4]
- 25/90 • Dispositifs ménagers auxiliaires pour enlever ou oter les vêtements, p.ex. pour les bas ou les pantalons [4]
- 25/92 • • Tire-boutons pour chaussures ou cols; Passe-lacets; Extenseurs pour gants [4]
- 27/00 Articles de tissu pour sols; Leur fixation** (tissus D03D; non-tissés D04H)
- 27/02 • Tapis; Tapis d'escaliers; Descentes de lit; Paillassons (grattoirs à pieds genre paillason A47L 23/22)
- 27/04 • Fixation des tapis; Dispositifs pour étendre les tapis
- 27/06 • Tringles d'escalier; Fixation des tringles d'escalier (tringles de rideaux A47H 1/02)
- 29/00 Supports, appuis ou récipients divers à usage domestique, non prévus dans les groupes A47G 1/00- A47G 27/00 ou A47G 33/00** (pour fixer les ustensiles de cuisine A47J 45/00; pour faire sécher les serviettes de toilette A47K 10/04; supports, chevalets ou similaires pour aérer la literie, les vêtements ou les objets similaires, dispositifs pour faire sécher les vêtements D06F 57/00)
- 29/02 • Planches murales (étagères A47B); Leurs taquets ou systèmes de fixation
- 29/06 • Corbeilles à papier (poubelles B65F 1/00)
- 29/08 • Supports pour articles d'usage personnel en général, p.ex. pour brosses
- 29/087 • Dispositifs pour fixer les ustensiles ménagers, ou analogues, aux tables, murs ou similaires [4]
- 29/093 • Dispositifs pour immobiliser les récipients sur les tables ou similaires [4]
- 29/10 • Porte-clés; Tableaux à clés (étuis à clés A45C 11/32)
- 29/12 • Réceptacles pour courrier ou journaux, p.ex. boîtes aux lettres; Ouvertures dans les portes ou similaires pour la distribution du courrier ou des journaux (A47G 29/14 a priorité; colonnes de descente pour le courrier dans les bâtiments B65G 11/04) [1, 2006.01]
- 29/122 • • Eléments, parties constitutives ou accessoires, p.ex. dispositifs avertisseurs, lampes, dispositifs pour laisser des messages
- 29/124 • • • Accessoires pour empêcher que le contenu ne soit indûment retiré
- 29/126 • • • Couvercles pour fentes d'introduction
- 29/14 • Récipients pour déposer des aliments, p.ex. petit déjeuner, lait; Récipients similaires pour colis avec accessoires pour éviter que les articles déposés ne soient indûment retirés [1, 2006.01]
- 29/16 • • combinés avec des boîtes aux lettres
- 29/18 • • Dispositifs de fixation pour soutenir des bouteilles près des portes ou des fenêtres (empêchant qu'elles ne soient retirées indûment A47G 29/24)
- 29/20 • • avec accessoires pour empêcher que les articles déposés ne soient indûment retirés
- 29/22 • • • ayant des éléments rotatifs ou à mouvement de va-et-vient
- 29/24 • • • Dispositifs de fixation pour soutenir des bouteilles près des portes ou des fenêtres

## A47G

- 29/26 • • • • ne libérant la bouteille qu'à l'ouverture de la porte ou de la fenêtre
- 29/28 • • • avec un récipient à l'intérieur de la maison et un conduit de livraison ou similaire traversant une porte, un mur ou similaire, p.ex. pour la livraison du lait
- 29/30 • • Accessoires, p.ex. dispositifs avertisseurs, lampes, moyens pour laisser des messages

### 33/00 Articles religieux ou rituels d'usage domestique ou général

- 33/02 • Autels; Reliquaires; Bénitiers; Crucifix
- 33/04 • Arbres de Noël (leurs dispositifs d'éclairage F21S; porte-bougies F21V 35/00) [1, 7]
- 33/06 • • Arbres de Noël artificiels
- 33/08 • • Décoration d'arbres de Noël
- 33/10 • • Dispositifs d'attache ou de fixation des articles décorant les arbres de Noël
- 33/12 • • Supports pour arbres de Noël

### 35/00 Autres articles d'équipement de la maison

**A47H GARNITURES POUR FENÊTRES OU PORTES** (se rapportant au fonctionnement de la porte ou de la fenêtre E05; stores à rouleaux E06B; aménagements particuliers ou dispositions en rapport avec les portes ou fenêtres, p.ex. pour la ventilation ou l'étanchéité, E06B 7/00)

### Schéma général

RIDEAUX.....	21/00, 23/00
SUSPENSION DES RIDEAUX.....	1/00, 2/00, 7/00, 13/00, 15/00, 19/00
MANUVRE DES RIDEAUX.....	3/00, 5/00, 11/00, 15/00
AUTRES GARNITURES DE FENÊTRES OU DE PORTES.....	27/00, 99/00

### Rideaux; Tentures

#### 1/00 Dispositifs de suspension des rideaux

- 1/02 • Tringles à rideaux
- 1/022 • • extensibles
- 1/03 • • montées sur pivot de façon à pouvoir tourner avec les portes ou les fenêtres
- 1/04 • Rails à rideaux
- 1/06 • • fixes
- 1/08 • • extensibles
- 1/10 • Moyens de montage des tringles ou rails de rideaux
- 1/102 • • pour le montage des tringles (A47H 1/12, A47H 1/14 ont priorité)
- 1/104 • • pour le montage des rails (A47H 1/12, A47H 1/14 ont priorité)
- 1/12 • • Montures réglables
- 1/122 • • • pour les tringles
- 1/124 • • • pour les rails
- 1/13 • • Consoles ou montures réglables à la fois pour les stores à rouleaux et les rideaux coulissants
- 1/14 • • Consoles pour soutenir les tringles ou rails
- 1/142 • • • pour soutenir les tringles
- 1/144 • • • pour soutenir les rails
- 1/16 • • Supports en fil métallique pour tringles de rideaux
- 1/18 • • Autres dispositifs de suspension des rideaux, p.ex. fils métalliques, cordons
- 1/19 • • Dispositifs pour monter les fils métalliques, les cordons ou analogues

#### 2/00 Lambrequins ou similaires

- 2/02 • extensibles

#### 3/00 Dispositifs d'attache, de fixation ou de guidage des rubans ou cordons de rideaux ou similaires

- 3/02 • Dispositifs d'attache, de fixation ou de guidage des rubans ou cordons
- 3/04 • • Serre-cordons automatiques
- 3/06 • • Serre-cordons non automatiques

- 3/08 • • Dispositifs de tension des cordons pour rideaux à cordon double
- 3/10 • • Guides de cordons
- 3/12 • • Supports de sangles; Poulies pour sangles; Dispositifs de tension des sangles

#### 5/00 Dispositifs pour tirer tentures, rideaux ou similaires

- 5/02 • Dispositifs pour ouvrir et fermer les rideaux
- 5/03 • • Dispositifs avec des moyens de guidage et des tiges pour tirer ou pousser les rideaux
- 5/032 • • Dispositifs avec des moyens de guidage et des cordons de tirage (poulies pour cordons A47H 11/06)
- 5/04 • • Dispositifs en zigzag
- 5/06 • • Dispositifs à pas de vis sur les tringles ou les axes
- 5/08 • Dispositifs pour tirer les tentures attachées aux portes ou aux fenêtres
- 5/09 • • Dispositifs pour écarter les rideaux des portes ou des fenêtres
- 5/14 • Appareils pour baisser les rideaux ou similaires

#### 7/00 Dispositifs pour la pose et l'enlèvement des tringles à rideaux

- 7/02 • Tringles à rideaux pouvant être baissées

#### 11/00 Accessoires pour cordons de rideaux

- 11/02 • Pièces engagées sur les cordons de rideaux pour la manœuvre de ceux-ci
- 11/04 • Griffes d'attache d'extrémité, p.ex. pour glands
- 11/06 • Poulies pour cordons

#### 13/00 Fixation des rideaux sur les tringles ou rails à rideaux

- 13/01 • par des pinces; par des pinces attachées aux crochets ou anneaux
- 13/02 • au moyen d'anneaux, p.ex. avec des galets additionnels (A47H 13/12 a priorité)

13/04	• au moyen de crochets, p.ex. avec des galets additionnels (A47H 13/12 a priorité; au moyen de crochets spécialement conçus pour les galons fronceurs A47H 13/16)	23/01	• Barres inférieures pour tendre les rideaux suspendus; Aimants, fermetures à curseur ou analogues pour améliorer la fermeture des rideaux
13/06	• au moyen d'épingles, p.ex. avec des galets additionnels (A47H 13/12 a priorité)	23/02	• Formes des rideaux; Emploi de matériaux spécifiés pour les rideaux [2]
13/10	• au moyen de galets de rail	23/04	• • Formes des rideaux
13/12	• au moyen de curseurs de rail	23/05	• • • de chaînes ou de cottes de maille; de bandes ou de lamelles pendant librement
13/14	• Moyens pour former des plis	23/06	• • • Systèmes formés de deux ou plusieurs rideaux associés avec des parties transparentes ou perforées derrière chacun d'eux
13/16	• • Galons fronceurs; Crochets spécialement conçus pour les galons fronceurs	23/08	• • Emploi de matériaux spécifiés particuliers
<b>15/00</b>	<b>Roulettes ou patins pour soutenir les rideaux sur les rails ou les tringles</b>	23/10	• • • le matériau étant de la matière plastique ou similaire
15/02	• Roulettes	23/12	• • • le matériau étant du papier ou du carton
15/04	• Patins	23/14	• • • le matériau étant du textile tissé avec des barres de renforcement, p.ex. en bois
<b>19/00</b>	<b>Rosaces pour soutenir les rideaux; Supports de cantonnières</b>		
<b>21/00</b>	<b>Doubles rideaux</b>	<b>27/00</b>	<b>Caisses, jardinières, étagères ou supports similaires pour fleurs</b> (fenêtres conçues pour y déposer des plantes E06B 7/28)
<b>23/00</b>	<b>Rideaux; Draperies</b> (agencements de rideaux de douche A47K 3/38)	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]</b>

#### A47J MATÉRIEL DE CUISINE; MOULINS À CAFÉ; MOULINS À ÉPICES; APPAREILS À PRÉPARER LES BOISSONS [6]

##### Schéma général

##### APPAREILS OU MACHINES POUR PRÉPARER LA NOURRITURE

Pour peler ou éplucher; pour tamiser.....	17/00, 19/00
Pour conformer le beurre.....	9/00
Pour préparer les fruits.....	17/00-25/00
Moulins à café, moulins à épices.....	42/00
Autres appareils ou machines.....	43/00, 44/00

##### CUISSON; APPAREILS À PRÉPARER LES BOISSONS, RÉCIPIENTS CALORIFUGÉS

Réipients de cuisson d'usage général.....	27/00
Cuiseurs pour œufs; Dispositifs de cuisson pour le camping.....	29/00, 33/00
Appareils à préparer les boissons.....	31/00
Détails des réipients de cuisson.....	36/00
Cuisson au four, rôtissage, cuisson au grill, friture.....	37/00
Chambres de cuisson, armoires avec dispositifs de chauffage.....	39/00
Réipients à isolation thermique.....	41/00

##### DISPOSITIFS POUR ACCROCHER OU SAISIR LES USTENSILES.....45/00

##### RÉCIPIENTS, SUPPORTS, PLANCHES À DÉCOUPER.....47/00

<b>9/00</b>	<b>Appareils ou ustensiles pour façonner le beurre ou les produits similaires</b> (pour emploi dans les laiteries A01J 19/00, A01J 21/00)	17/18	• • à disques ou rotors rrapeurs
		17/20	• • à brosses
<b>17/00</b>	<b>Instruments ou machines de ménage pour peler, effiler ou éplucher</b> (pour produits alimentaires en grosses quantités A23N)	<b>19/00</b>	<b>Machines de ménage pour passer les produits alimentaires; Instruments de ménage pour passer les produits alimentaires</b> (pour les produits alimentaires en grosses quantités A23N)
17/02	• Dispositifs à main pour éplucher ou peler les légumes ou similaires	19/02	• Presse-citrons; Dispositifs pour extraire le jus d'autres fruits
17/04	• • Zesteuses à citron	19/04	• Instruments de ménage pour mettre en purée des pommes de terre ou autres produits alimentaires
17/06	• Dispositifs pour effiler les haricots	19/06	• Presse-jus pour légumes
17/08	• Peleurs d'asperges		
17/10	• Griffes ou supports pour tenir les légumes ou fruits pendant l'épluchage	<b>21/00</b>	<b>Dispositifs pour équeuter les fruits</b> (leurs machines A23N 15/02)
17/14	• Machines à peler		
17/16	• • Eplucheuses à axes tournants maintenant les fruits et à lames fixes ou mobiles		

- 23/00 Dispositifs dénoyauteurs de fruits** (machines à dénoyauter les fruits par grandes quantités A23N 3/00, A23N 4/00)
- 25/00 Dispositifs pour évider ou épépiner les fruits** (machines à évider les fruits par grandes quantités A23N 3/00, A23N 4/12)

### Cuisson; Appareils à préparer les boissons

- 27/00 Récipients de cuisson** (A47J 29/00-A47J 33/00 ont priorité) [2]
- 27/02 • à grande surface de chauffe
- 27/022 • • à large fond
- 27/024 • • avec des tuyaux de chauffage à liquide se prolongeant à l'extérieur du récipient
- 27/026 • • avec des conduits pour la circulation de gaz de chauffage à travers le récipient
- 27/04 • pour la cuisson des aliments à la vapeur; Dispositifs pour extraire le jus des fruits au moyen de la vapeur
- 27/05 • • Marmites à vapeur étagées, c. à d. avec des joints étanches à la vapeur entre les récipients de cuisson empilés les uns sur les autres lors de leur utilisation
- 27/06 • Bouilloires chauffées à la vapeur pour usage domestique
- 27/08 • Autocuiseurs; Couvercles ou systèmes de verrouillage spécialement adaptés aux autocuiseurs
- 27/082 • • à compartiments rapportés pour cuire séparément au même moment des aliments différents; Compartiments rapportés à cet usage
- 27/084 • • à volume réglable; Marmites-express étagées
- 27/086 • • à moyens de chauffage incorporés (adaptations de dispositifs de commande automatiques pour les moyens de chauffage A47J 27/62)
- 27/088 • • adaptés au chauffage à haute fréquence
- 27/09 • • Dispositifs de sécurité
- 27/092 • • • Dispositifs pour faire tomber automatiquement la pression avant d'ouvrir
- 27/10 • Récipients de cuisson avec systèmes de bains-marie pour usage domestique
- 27/12 • Récipients de cuisson à éléments multiples
- 27/122 • • de forme adaptée à celle des récipients adjacents de façon à former un ensemble, p.ex. en forme de couronne
- 27/13 • • Récipients de cuisson étagés
- 27/14 • Récipients de cuisson pour hôtels, restaurants ou cantines
- 27/16 • • chauffés à la vapeur
- 27/17 • • • à chemise de vapeur
- 27/18 • • chauffés au bain-marie
- 27/20 • Bains-marie pour jambon
- 27/21 • Récipients pour faire bouillir l'eau, p.ex. bouilloires
- 27/212 • • avec des moyens d'avertissement, p.ex. bouilloires à sifflet
- 27/56 • Prévention du débordement par ébullition, p.ex. du lait (dispositifs pour empêcher la formation de mousse ou éliminer celle-ci dans les appareils de traitement du lait A01J 11/02)
- 27/57 • • Récipients pour faire bouillir le lait avec chemises d'eau ou de vapeur, p.ex. avec moyens d'avertissement
- 27/58 • • Appareils de cuisson avec rigoles ou couvercles recueillant le liquide en excès

- 27/60 • • Pièces intérieures en forme d'entonnoirs; Plaques à rainures à placer sur le fond des ustensiles de cuisson
- 27/62 • • par des dispositifs de commande automatique de l'apport de chaleur par arrêt du chauffage, ou de soulèvement automatique des récipients de cuisson
- 27/64 • • • pour soulever automatiquement les récipients de cuisson

### 29/00 Cuiseurs pour œufs

- 29/02 • pour les œufs ou les œufs pochés; Cuiseurs à minuterie
- 29/04 • • Cuiseurs pour œufs avec dispositifs automatiques pour retirer les œufs de l'eau bouillante
- 29/06 • Dispositifs pour saisir les œufs; Dispositifs pour maintenir les œufs pendant l'ébullition

### 31/00 Appareils à préparer les boissons

(machines ou instruments de ménage pour passer les produits alimentaires A47J 19/00; préparation de boissons non alcoolisées, p.ex. par addition d'ingrédients aux jus de fruits ou de légumes, A23L 2/00; théières ou cafetières A47G 19/14; infuseurs à thé A47G 19/16; brassage de la bière C12C; préparation de vin ou d'autres boissons alcoolisées C12G) [5]

- 31/02 • Machines à préparer le café à tasses d'extraction amovibles, se plaçant sur le dessus de récipients à boissons, p.ex. cafés-filtres (filtres A47J 31/06)
- 31/04 • Appareils à préparer le café à conduits montants
- 31/043 • • Appareils à préparer le café du type à vide, avec des conduits montants, dans lesquels l'eau chaude est amenée au récipient supérieur où se trouve le café moulu et, la source de chaleur étant alors supprimée, est aspirée à travers le filtre par le vide créé dans le récipient inférieur
- 31/047 • • • avec extinction automatique de la source de chaleur
- 31/053 • • avec circulation répétée de l'extrait à travers le filtre
- 31/057 • • avec réservoir d'eau distinct du récipient pour la boisson, l'eau chaude ne traversant le filtre qu'une seule fois
- 31/06 • Filtres ou passoires pour appareils à café et à thé
- 31/08 • • Filtres en papier rapportés pour ceux-ci
- 31/10 • Appareils à préparer le café, dans lesquels le récipient où se fait l'infusion est placé au-dessus ou dans la partie supérieure des récipients pour la boisson; Percolateurs (A47J 31/02 a priorité)
- 31/12 • • dans lesquels la vapeur de l'eau bouillante est amenée au-dessus du filtre et après condensation passe à travers le filtre
- 31/14 • Appareils à préparer le café ou le thé à filtres placés dans ou derrière les orifices de versement
- 31/16 • Appareils à préparer le café à renversement, dans lesquels l'eau est amenée à ébullition dans la partie inférieure, l'appareil étant ensuite retourné pour faire passer l'eau à travers le filtre
- 31/18 • Appareils dans lesquels du café moulu ou des feuilles de thé sont immergés dans le liquide chaud dans le récipient pour la boisson
- 31/20 • • ayant des filtres immergeables, p.ex. rotatifs
- 31/22 • Centrifugeuses pour préparer du café-filtre (A47J 31/20 a priorité)
- 31/24 • Appareils à préparer le café dans lesquels l'eau chaude passe sous pression à travers le filtre (A47J 31/043 a priorité)
- 31/30 • • avec de l'eau chaude sous pression de vapeur d'eau
- 31/32 • • avec de l'eau chaude sous pression d'air

- 31/34 • • avec de l'eau chaude sous pression d'un liquide
- 31/36 • • • avec des moyens mécaniques pour produire la pression
- 31/38 • • • • actionnés à la main
- 31/40 • Appareils à préparer des boissons avec des moyens de distribution pour ajouter une quantité mesurée d'ingrédients, p.ex. du café, de l'eau, du sucre, du cacao, du lait, du thé
- 31/41 • • d'ingrédients liquides [5]
- 31/42 • Appareils à préparer des boissons avec des moyens incorporés pour mouliner ou torrifier le café
- 31/44 • Eléments ou parties constitutives des appareils à préparer des boissons (filtres ou passoires A47J 31/06)
- 31/46 • • Becs verseurs, pompes, soupapes de vidange ou dispositifs analogues pour le transport de liquides
- 31/48 • • Pincés, anneaux, crochets ou dispositifs analogues pour accrocher les éléments du filtre lorsqu'ils ne sont pas utilisés
- 31/50 • • Samovars avec dispositifs pour maintenir les boissons chaudes ou froides
- 31/52 • • Mécanismes commandés par un réveil-matin pour les appareils à préparer le café ou le thé
- 31/54 • • Bouilloires
- 31/56 • • • à commande du niveau de l'eau; à commande de la température
- 31/58 • • Dispositifs de sécurité
- 31/60 • • Dispositifs de nettoyage
- 33/00 Dispositifs de cuisson sans moyens propres de chauffage pour camping** (réchauds de voyage à un feu A47J 36/26)
- 36/00 Éléments, détails ou accessoires des récipients de cuisson** (A47J 27/00-A47J 33/00 ont priorité pour autant que l'utilisation de ces éléments, détails ou accessoires soit limitée à un type particulier de récipient de cuisson prévu dans un seul de ces groupes) [2]
- 36/02 • Emploi de matériaux spécifiés, p.ex. double-fonds avec une plaque de cuivre ou une plaque isolante
- 36/04 • • les matériaux n'étant pas métalliques
- 36/06 • Dessus ou couvercles pour les récipients de cuisson (spécialement adaptés aux autocuiseurs A47J 27/08)
- 36/08 • • pour vider les liquides contenus dans les récipients
- 36/10 • • Dispositifs de verrouillage des couvercles
- 36/12 • • Dispositifs pour maintenir les couvercles en position d'ouverture sur le récipient
- 36/14 • Becs verseurs, p.ex. constituant des éléments distincts du récipient
- 36/16 • Pièces rapportées
- 36/18 • • Marmites ou ustensiles avec des cribles introduits à l'intérieur, p.ex. marmites pour faire des pommes-vapeur
- 36/20 • • Plaques perforées ou récipients perforés se plaçant à l'intérieur d'un ustensile de cuisine
- 36/22 • • • Pièces rapportées en fil métallique (bassines à grande friture A47J 37/12)
- 36/24 • Dispositifs de réchauffage
- 36/26 • • Dispositifs pour réchauffer des récipients contenant des boissons ou des aliments, en particulier au moyen de réchauds; Réchauds de voyage, p.ex. avec un brûleur utilisant du pétrole ou de l'essence
- 36/28 • • Dispositifs de réchauffage produisant de la chaleur par réaction exothermique, p.ex. chaleur dégagée par le contact de chaux vive avec de l'eau
- 36/30 • • Dispositifs de réchauffage utilisant des pastilles combustibles ou d'autres substances chimiques
- 36/32 • Mécanismes d'allumage ou dispositifs d'alarme à minuterie
- 36/34 • Supports pour récipients de cuisson
- 36/36 • Ecrans ou enveloppes pour ustensiles de cuisine en vue de réduire le rayonnement de chaleur, fixes ou amovibles
- 36/38 • pour éliminer ou condenser les vapeurs de cuisson dans les ustensiles de cuisine [5]
- 36/40 • Dispositifs d'obturation des fuites pour réparer les récipients de cuisson
- 36/42 • Dispositifs pour empêcher la production de dépôts, p.ex. de tartre ou analogue
- 37/00 Cuisson au four; Rôtissage; Cuisson au grill; Friture** (fours de boulangerie, appareils ou matériel de cuisson au four à usage non domestique A21B; poêles ou fourneaux à usage domestique F24B, F24C)
- 37/01 • Récipients conçus uniquement pour la cuisson au four (à utiliser dans les fours de boulangerie A21B)
- 37/04 • Appareils à rôtir avec supports mobiles pour les aliments ou avec instruments de chauffage mobiles; Broches
- 37/06 • Rôtissoires; Grils; Grille-sandwiches
- 37/07 • • Dispositifs pour faire des grillades en plein air; Barbecues
- 37/08 • • Grille-pain
- 37/10 • Poêles à frire, y compris les couvercles ou systèmes d'arrosage
- 37/12 • Bassines à grande friture, y compris les appareils spécialement conçus pour la friture du poisson
- 
- 39/00 Chambres calorifugées pour le réchauffage; Armoires avec dispositions pour le chauffage afin de réchauffer les ustensiles de cuisine**
- 39/02 • Chauffe-plats; Dispositifs pour maintenir au chaud les aliments
- 41/00 Récipients à isolation thermique, p.ex. gourdes, cruches, jarres**
- 41/02 • Récipients à chemises où le vide a été fait, p.ex. bouteilles thermos
- 42/00 Moulins à café; Moulins à épices**
- 42/02 • ayant des cônes de broyage
- 42/04 • • mus à la main
- 42/06 • • mus mécaniquement
- 42/08 • • Mécanismes de réglage
- 42/10 • • Cônes de broyage
- 42/12 • ayant des disques de broyage
- 42/14 • • mus à la main
- 42/16 • • mus mécaniquement
- 42/18 • • Mécanismes de réglage
- 42/20 • • Disques de broyage
- 42/22 • ayant des batteurs pulvérisateurs ou des couteaux rotatifs
- 42/24 • • mus à la main
- 42/26 • • mus mécaniquement
- 42/28 • • Batteurs ou couteaux
- 42/30 • • ayant un récipient perforé pour le produit moulu; ayant un tamis
- 42/32 • avec d'autres organes de broyage ou de pulvérisation
- 42/34 • • mus à la main
- 42/36 • • mus mécaniquement

## A47J

- 42/38 • Pièces ou parties constitutives
- 42/40 • • se rapportant au vidage, au récipient récepteur ou analogue; Crochets pour sacs, p.ex. comprenant des moyens pour actionner des interrupteurs électriques
- 42/42 • • • Tiroirs pour recevoir un produit moulu
- 42/44 • • Dispositifs de mise en marche ou d'arrêt automatiques (crochets pour sacs comprenant des moyens pour actionner des interrupteurs A47J 42/40); Dispositifs avertisseurs
- 42/46 • • Mécanismes d'entraînement; Accouplement aux transmissions
- 42/48 • • Fixation des moulins aux tables, murs ou similaires
- 42/50 • • Dispositifs d'alimentation, p.ex. entonnoirs; Récipients d'alimentation
- 42/52 • • Moulins à café combinés avec des dispositifs de rôtissage
- 42/54 • • Refroidissement
- 42/56 • • Dispositifs de sécurité
- 43/00 Instruments pour préparer ou recevoir les aliments, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe**
- 43/04 • Machines de ménage non prévues ailleurs, p.ex. pour moulin, mélanger, agiter, pétrir, émulsionner, fouetter ou battre les aliments, p.ex. actionnées par moteur
- 43/042 • • Shakers actionnés mécaniquement
- 43/044 • • à outils actionnés du côté du haut
- 43/046 • • à outils actionnés du côté du fond
- 43/06 • • à instruments multiples interchangeables
- 43/07 • • Éléments ou parties constitutives, p.ex. outils pour mélanger ou pour battre
- 43/08 • • • Mécanismes d'entraînement
- 43/09 • • • • actionnés par un fluide, p.ex. par un jet
- 43/10 • Fouets à œufs; Batteurs à crème, c. à d. instruments à main
- 43/12 • Fouettage par introduction d'un courant gazeux
- 43/14 • Dispositifs pour casser les œufs ou en séparer le contenu
- 43/16 • Instruments à piquer la viande de lard, bacon ou similaires; Aiguilles à larder
- 43/18 • Dispositifs pour tenir ou serrer, pendant la cuisson ou le découpage, les volailles, la venaison ou les autres viandes, ou les légumes
- 43/20 • Formes pour la préparation des produits alimentaires, p.ex. dispositifs pour mouler les pâtés de viande
- 43/22 • Tamis de cuisine
- 43/24 • Dispositifs pour le lavage des légumes ou similaires
- 43/25 • Râpes [2]
- 43/26 • Casse-noix
- 43/27 • pour mélanger des boissons; Shakers tenus à la main (actionnés mécaniquement A47J 43/042)
- 43/28 • Autres instruments à main de cuisine, p.ex. spatules, pinces, fourchettes ou articles similaires pour tenir les aliments, cuillères à pots, cuillères d'écumage, cuillères de cuisine; Supports de cuillères fixés aux marmites
- 44/00 Machines à usages multiples pour préparer la nourriture**
- 44/02 • avec des dispositions pour être actionnées soit du dessus, soit du fond, p.ex. pour bols actionnés séparément
- 45/00 Dispositifs pour accrocher ou saisir les instruments ou ustensiles de cuisine** (meubles de cuisine comprenant des dispositions pour fixer les instruments ou ustensiles de cuisine A47B 77/00) [4]
- 45/02 • pour fixer les ustensiles de cuisine aux tables, aux murs ou éléments similaires [4]
- 45/06 • Poignées pour articles creux
- 45/07 • • détachables (poignées séparées A47J 45/10)
- 45/08 • • Poignées isolantes
- 45/10 • Dispositifs pour saisir ou soulever les ustensiles de cuisson chauds, p.ex. pinces, poignées de marmite séparées, coussinets de tissu ou similaires
- 47/00 Récipients, supports ou objets similaires pour la cuisine, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe; Planches à découper, p.ex. pour le pain**
- 47/01 • avec dispositifs de distribution
- 47/02 • Récipients clos pour produits alimentaires
- 47/04 • • pour produits alimentaires granulés
- 47/06 • • • avec dispositions pour les conserver frais
- 47/08 • • pour produits alimentaires non granulés
- 47/10 • • • avec dispositions pour les conserver frais
- 47/12 • • • Boîtes à pain
- 47/14 • Articles pour le transport des aliments destinés aux hommes (boîtes à déjeuner, à pique-nique ou similaires A45C 11/20)
- 47/16 • Appuis ou supports pour articles de cuisine
- 47/18 • Seaux de cuisine
- 47/19 • • Protège-arêtes; Protège-planchers
- 47/20 • Grilles, râteliers ou autres supports amovibles montés dans, sur ou au-dessus d'un évier; Pare-éclaboussures pour éviers

**A47K APPAREILS SANITAIRES NON PRÉVUS AILLEURS** (liaison à l'alimentation en eau ou à la canalisation d'égout, éviers E03C; water-closets E03D); **ACCESSOIRES DE TOILETTE** (équipements pour cosmétiques A45D)

### Schéma général

ACCESSOIRES DE SALLE DE BAINS.....	1/00-10/00
CABINETS; LEURS ACCESSOIRES.....	11/00, 10/00, 13/00
AUTRES INSTALLATIONS.....	17/00

**1/00 Meubles de toilette; Leurs accessoires** (dispositifs pour laver les cheveux ou le cuir chevelu A45D 19/00; cuvettes de lavage ou de nettoyage à la main pour vaisselle, ustensiles de table ou de cuisine ou ustensiles

analogues A47L 17/02; avec accessoires à usage médical A61H)

- 1/02 • Tables de toilette transportables; Meubles ou étagères de toilette (pour automobiles B60R; pour wagons de chemin de fer B61D; pour navires B63B; pour avions B64D; reliés à l'égout E03C)
- 1/04 • Cuvettes (reliées à l'égout E03C 1/12); Brocs; Dispositifs de support pour ces objets
- 1/05 • • Dispositifs de support pour cuvettes ou brocs
- 1/06 • Revêtements ou parois hygiéniques amovibles pour cuvettes de lavabo
- 1/08 • Accessoires pour tables de toilette, p.ex. plaques de verre, leurs soutiens (porte-serviettes A47K 10/00)
- 1/09 • • Supports pour verres à dents, brosses à dents, brosses à cheveux ou similaires
- 1/10 • Cadres amovibles avec cuvettes pour les mains, pouvant être montés sur les baignoires
- 1/12 • Cuvettes de lavabo pouvant se fixer aux éviers; Meubles de toilette pliants pouvant se fixer aux éviers (supports pouvant se fixer aux éviers en général A47J 47/20)
- 1/14 • Bouchons de lavabos, baignoires, éviers ou appareils similaires
- 3/00 Baignoires; Douches; Leurs accessoires** (à usage médical A61H, A61M, p.ex. bains pour usages thérapeutiques ou hygiéniques particuliers A61H 33/00)
- 3/02 • Baignoires (combinées avec des douches A47K 3/20; chauffables F24H) [1, 7]
- 3/022 • • spécialement adaptées à un usage particulier, p.ex. pour le lavage des pieds, pour prendre un bain en position assise (baignoires pliantes A47K 3/062)
- 3/024 • • • spécialement adaptées pour les enfants ou les bébés
- 3/03 • • pouvant se fixer à d'autres baignoires, éviers, lavabos ou similaires (baignoires pliantes A47K 3/07)
- 3/034 • • • spécialement adaptées pour les enfants ou les bébés
- 3/04 • • Baignoires encastrées
- 3/06 • • Baignoires pliantes
- 3/062 • • • spécialement adaptées à un usage particulier, p.ex. pour le lavage des pieds, pour prendre un bain en position assise
- 3/064 • • • • spécialement adaptées pour les enfants ou les bébés
- 3/07 • • • pouvant se fixer sur d'autres baignoires, éviers, lavabos ou similaires
- 3/074 • • • • spécialement adaptées pour les enfants ou les bébés
- 3/08 • • Meubles-baignoires (cabines de douche A47K 3/30)
- 3/10 • Générateurs de vagues ou similaires
- 3/12 • Sièges ou supports pour le corps séparés (sièges de chaises A47C 7/02)
- 3/14 • Cloisons mobiles pour baignoires (éviers avec cloisons E03C 1/18)
- 3/16 • Dispositifs pour fixer les baignoires au sol ou aux murs; Pieds de baignoires réglables
- 3/162 • • Socles ou supports pliants pour baignoires
- 3/164 • • • pour baignoires pour enfants ou bébés
- 3/17 • • Pieds de baignoires réglables
- 3/18 • combinés avec des cuvettes de lavabo
- 3/20 • Baignoires combinées avec des douches
- 3/26 • Bidets sans moyens d'aspersion vers le haut (bidets avec des moyens d'aspersion vers le haut A61H 35/00, E03D 9/08) [7]
- 3/28 • Douches (combinées avec des baignoires A47K 3/20; buses, têtes de pulvérisation B05B 1/00) [7]
- 3/30 • • Écrans ou cabines [7]
- 3/32 • • • Cabines pliantes [7]
- 3/34 • • • Écrans coulissants (A47K 3/36 a priorité) [7]
- 3/36 • • • Écrans articulés [7]
- 3/38 • • Agencements pour les rideaux (rideaux, dispositifs de suspension de rideaux A47H) [7]
- 3/40 • • Cuvettes ou bacs [7]
- 4/00 Combinaisons de bains, douches, éviers, cuvettes, cabinets ou urinoirs non couverts par un seul groupe de la présente sous-classe**
- 5/00 Appareils porteurs ou distributeurs de savon, de pâte dentifrice ou de produits similaires** (dispositifs pour la production de mousse pour la barbe A45D 27/02; spécialement adaptés pour le savon à barbe ou les cosmétiques A45D 33/00-A45D 40/00)
- 5/02 • Boîtes à savon ou récipients à savon
- 5/03 • • distincts du mur ou du meuble de toilette
- 5/04 • Autres supports de pains de savon
- 5/05 • • ayant des dispositifs de fixation pour les pains de savon, p.ex. des griffes, des broches, des aimants
- 5/06 • Distributeurs de savon
- 5/08 • • pour savon solide
- 5/09 • • • avec des moyens pour gratter ou râper celui-ci
- 5/10 • • pour savon en poudre
- 5/12 • • pour savon liquide ou pâteux
- 5/122 • • • utilisant des flacons à presser ou similaires
- 5/13 • • • du type à renversement
- 5/14 • Dispositifs pour la production d'écume ou de mousse
- 5/16 • • à entraînement mécanique (mélangeurs pour aliments A47J 43/04)
- 5/18 • pour le savon ainsi que pour la pâte dentifrice ou un produit similaire; combinés avec des supports pour verres à dents, brosses à dents ou similaires
- 7/00 Equipements de lavage ou de nettoyage du corps** (bains pour usages thérapeutiques ou hygiéniques particuliers A61H 33/00; bains pour des parties déterminées du corps A61H 35/00)
- 7/02 • Eponges, brosses, gants de bain ou articles similaires pour nettoyer ou frotter (brosses en général A46B; éponges pour le nettoyage ménager A47L 13/16; spécialement conçus pour le massage A61H 7/00)
- 7/03 • • contenant du savon ou d'autres produits de nettoyage, p.ex. imprégnés
- 7/04 • Dispositifs de lavage ou nettoyage, à main ou mécaniques
- 7/06 • Dispositifs de lavage pour personnes n'ayant qu'un bras
- 7/08 • Dispositifs ou articles à main pour le nettoyage des fesses
- 10/00 Articles pour le séchage du corps; Papier hygiénique; Supports pour ceux-ci**
- 10/02 • Serviettes (en papier A47K 10/16; tissus D03D; non-tissés D04H)
- 10/04 • Chevalets à serviettes; Porte-serviettes; Barres porte-serviettes; Rouleaux porte-serviettes, p.ex. rotatifs
- 10/06 • • combinés avec des moyens de séchage des serviettes (A47K 10/30 a priorité)
- 10/08 • • caractérisés par leur montage sur des lavabos, des baignoires ou similaires
- 10/10 • • caractérisés par leur montage sur des meubles de toilette, des murs, des portes ou similaires
- 10/12 • Pincés, crochets ou similaires pour suspendre les serviettes

## A47K

- 10/14 • • Pincettes automatiques
- 10/16 • Serviettes en papier; Papier hygiénique; Supports pour ceux-ci (distributeurs A47K 10/32)
- 10/18 • • Supports; Récipients
- 10/20 • • • pour feuilles empilées
- 10/22 • • • pour rouleaux (tirage de papier d'un rouleau en général B65H)
- 10/24 • Distributeurs de serviettes; Distributeurs de papier hygiénique (distributeurs à feuilles ou à rouleau en général B65H)
- 10/26 • • Distributeurs de serviettes actionnés mécaniquement (A47K 10/28 a priorité; pour serviettes en papier A47K 10/34)
- 10/28 • • présentant une partie propre et retirant une partie salie, p.ex. en utilisant des rouleaux
- 10/30 • • • combinés avec des moyens de lavage et de séchage des parties salies
- 10/32 • • Distributeurs de serviettes en papier ou de papier hygiénique
- 10/34 • • • distribuant à partir d'une bande continue, p.ex. avec des moyens de distribution mécaniques
- 10/36 • • • • avec des dispositifs de sectionnement
- 10/38 • • • • la bande continue étant enroulée
- 10/40 • • • • avec des supports de rouleau extensibles ou pliants
- 10/42 • • • distribuant à partir d'un paquet de feuilles simples, p.ex. empilées
- 10/44 • • • • avec des moyens de distribution mécaniques
- 10/46 • • • avec des moyens pour emmagasiner les serviettes salies
- 10/48 • Séchage à l'air chaud (dispositifs pour le séchage des cheveux A45D 20/00; bains d'air chaud curatifs A61H 33/06; éléments de chauffage électrique H05B)
- 11/00 Cabinets sans chasse d'eau** (cabinets avec réutilisation du fluide de nettoyage de la cuvette E03D 5/016); **Urinoirs sans chasse d'eau** (urinaux pour personnes alitées A61G 9/00; pour véhicules en général B60R; cabinets pour wagons de chemin de fer B61D, pour bateaux B63B, pour avions B64D; urinoirs avec chasse d'eau E03D 13/00); **Pots de chambre; Chaises avec vase de toilette ou spécialement adaptées pour être utilisées avec une cuvette de toilette** [5]
- 11/02 • Cabinets fonctionnant à sec, p.ex. cabinets avec incinération
- 11/03 • • avec des moyens pour ajouter une poudre, p.ex. de la terre pulvérisée
- 11/04 • Cuvettes de cabinets de chambre; Chaises avec vase de toilette ou spécialement adaptées pour être utilisées avec une cuvette de toilette, p.ex. chaises percées [5]
- 11/06 • Vases de nuit (bassins de lit ou autres appareils sanitaires pour personnes alitées A61G 9/00)
- 11/08 • Meubles ou tables de nuit avec cuvette de cabinets ou bidet (meubles de chevet en soi A47B 79/00)
- 11/10 • Instruments à main pour nettoyer les cuvettes de cabinets
- 11/12 • Urinoirs sans chasse d'eau
- 13/00 Sièges ou couvercles pour toutes sortes de cuvettes de cabinets**
- 13/02 • en matière plastique
- 13/04 • Amortisseurs pour siège de cuvettes
- 13/06 • Sièges auxiliaires ou transportables pour enfants
- 13/08 • Couvercles avec entonnoirs à urine
- 13/10 • Dispositifs pour lever ou rabattre les couvercles (commandant ainsi les chasses d'eau E03D 5/04)
- 13/12 • Charnières
- 13/14 • Couvercles protecteurs pour sièges de cabinets
- 13/16 • • faits d'une seule feuille de papier
- 13/18 • • faits d'une bande de papier
- 13/20 • • • avec dispositifs de sectionnement
- 13/22 • • • enroulé (A47K 13/20 a priorité)
- 13/24 • Eléments ou parties constitutives non couverts dans les groupes A47K 13/02-A47K 13/22 ou sans rapport avec ces groupes
- 13/26 • • Dispositifs de montage pour sièges ou couvercles (charnières A47K 13/12)
- 13/28 • • Sièges ou couvercles à montage réglable
- 13/30 • • Sièges sur lesquels sont prévus le chauffage, la désodorisation ou similaires
- 17/00 Autres installations de toilette** (dispositifs pour recueillir les crachats A61J 19/00)
- 17/02 • Supports pour le corps, autres que les sièges, pour les cabinets, p.ex. poignées, dossiers, repose-pieds; Accessoires pour les cabinets, p.ex. tables pour lire

**A47L LAVAGE OU NETTOYAGE DOMESTIQUE** (brosses A46B; nettoyage de grandes quantités de bouteilles ou d'autres objets creux d'une seule espèce B08B 9/00; blanchissage D06F); **ASPIRATEURS EN GÉNÉRAL** (nettoyage en général B08)

### Note(s)

Les machines ou les instruments susceptibles d'être utilisés pour le nettoyage des fenêtres, stores, persiennes, stores vénitiens ainsi que des planchers, tapis, meubles, murs ou leurs revêtements sont classés dans les groupes A47L 11/00 ou A47L 13/00.

### Schéma général

NETTOYAGE DES FENÊTRES, STORES, PERSIENNES, STORES VÉNITIENS.....	1/00, 3/00, 4/00
ASPIRATEURS.....	5/00, 7/00, 9/00
NETTOYAGE DES PLANCHERS OU DES TAPIS OU DU MOBILIER OU DES MURS.....	11/00, 13/00
NETTOYAGE OU POLISSAGE DES ARTICLES DE MÉNAGE.....	15/00-21/00
NETTOYAGE DES CHAUSSURES.....	23/00
AUTRES DISPOSITIFS DE NETTOYAGE DOMESTIQUE.....	25/00

**Nettoyage des fenêtres, stores, persiennes, stores vénitiens****1/00 Nettoyage des fenêtres**

- 1/02 • Machines ou dispositifs à moteur
- 1/03 • • nettoyant simultanément les deux côtés d'une fenêtre
- 1/05 • • Instruments à main comportant des moteurs électriques incorporés [3]
- 1/06 • Instruments à main (à moteur électrique incorporé A47L 1/05) [3]
- 1/08 • • avec des dispositions pour amener des liquides, p.ex. des agents de nettoyage (A47L 1/095, A47L 1/13, A47L 1/15 ont priorité) [3]
- 1/09 • • pour le nettoyage d'un côté avec possibilité d'accès par l'autre côté seulement [3]
- 1/095 • • • avec des dispositions pour amener des liquides, p.ex. des agents de nettoyage [3]
- 1/12 • • pour le nettoyage simultané des deux côtés [3]
- 1/13 • • • avec des dispositions pour amener des liquides, p.ex. des agents de nettoyage [3]
- 1/15 • • Chiffons, éponges, tampons ou articles analogues, p.ex. contenant des agents de nettoyage [3]
- 1/16 • Dispositifs de dégivrage des vitres (H05B 3/84 a priorité) [5]

**3/00 Dispositifs de sécurité employés pour le nettoyage des fenêtres** (ceintures de sécurité A62B 35/00; pour échafaudages en général E04G; pour échelles E06C)

- 3/02 • Cabines; Plates-formes
- 3/04 • Cordes de sûreté

**4/00 Nettoyage des stores, persiennes, stores vénitiens** (A47L 1/15 a priorité; buses d'aspirateurs A47L 9/02) [3]

- 4/02 • Instruments à main pour nettoyer les stores vénitiens [3]
- 4/04 • Accessoires facilitant le nettoyage, p.ex. séparateurs de stores vénitiens, écarteurs, ou supports [3]

**Aspirateurs [3]****5/00 Caractéristiques de structures des aspirateurs**

- 5/02 • à pompes à air ou compresseurs actionnés par l'utilisateur
- 5/04 • • à pistons, soufflets ou diaphragmes, p.ex. actionnés par les roues portant l'aspirateur
- 5/05 • • • avec instruments entraînés détachant la poussière
- 5/06 • • à ailettes rotatives
- 5/08 • • • actionnées par les roues portant l'appareil
- 5/10 • • • • avec instruments entraînés détachant la poussière
- 5/12 • à pompes à air ou compresseurs à moteur, p.ex. fonctionnant par le vide créé par le moteur d'un véhicule
- 5/14 • • nettoyant par ventilation, combiné également avec un nettoyage par aspiration
- 5/16 • • à dispositifs d'aspiration autres que des ailettes rotatives
- 5/18 • • • à éjecteurs, p.ex. reliés à l'échappement d'un véhicule à moteur
- 5/20 • • • à soufflets, diaphragmes ou pistons
- 5/22 • • à ailettes rotatives
- 5/24 • • • Aspirateurs tenus à la main
- 5/26 • • • • avec instruments entraînés détachant la poussière

- 5/28 • • • Aspirateurs à manche et buse fixés sur le corps, p.ex. aspirateurs à roues à manche de pilotage (A47L 5/24 a priorité)
- 5/30 • • • • avec instruments entraînés détachant la poussière, p.ex. brosses tournantes
- 5/32 • • • • avec moyens de raccordement d'un tuyau souple (raccordements des tuyaux pour aspirateurs A47L 9/24)
- 5/34 • • • • avec réglage en hauteur des buses ou des instruments à détacher la poussière
- 5/36 • • • Aspirateurs munis d'un tube souple entre la buse et le corps; Aspirateurs se fixant sur les escaliers; Aspirateurs se transportant sur le dos
- 5/38 • • • Installations de nettoyage par aspiration incorporées, c. à d. système à tube fixe auquel un tuyau souple peut être raccordé en différents points

**7/00 Aspirateurs adaptés à d'autres emplois** (avec appareils à cirer les planchers A47L 11/20; dispositifs d'aspiration pour l'enlèvement des cendres F23J 1/02); **Tables avec orifices d'aspiration en vue du nettoyage; Récipients pour articles de nettoyage par aspiration; Aspirateurs conçus pour le nettoyage des brosses; Aspirateurs conçus pour l'absorption de liquides**

- 7/02 • avec appareils commandés, à destination particulière
- 7/04 • pour utiliser l'air d'échappement à d'autres fins, p.ex. pour répandre des produits chimiques dans une pièce, pour stériliser l'air (pulvérisation ou atomisation en général B05)
- 7/06 • • pour soutenir l'aspirateur sur l'air d'échappement
- 7/08 • • avec combustion de la poussière dans l'air d'échappement

**9/00 Parties constitutives ou accessoires des aspirateurs, p.ex. moyens mécaniques pour commander l'aspiration ou pour entraîner une action de battement; Dispositifs de rangement spécialement conçus pour les aspirateurs ou les pièces de ceux-ci; Véhicules porteurs spécialement conçus pour les aspirateurs**

- 9/02 • Buses d'aspiration pour transport de fluides B65G 51/00)
- 9/04 • • avec brosses ou agitateurs commandés
- 9/06 • • avec brosses ou similaires fixes, p.ex. à fixation réglable
- 9/08 • • avec des moyens adaptés de soufflage
- 9/10 • Filtres (en général B01D; cyclones B04C); Séparateurs de poussière; Enlèvement de la poussière; Echange automatique des filtres
- 9/12 • • Filtres secs
- 9/14 • • Sacs ou similaires; Fixation des sacs ou fermeture de ceux-ci
- 9/16 • • Agencement ou disposition des cyclones ou autres dispositifs à action centrifuge
- 9/18 • • Filtres à liquides
- 9/19 • • Moyens pour surveiller l'opération de filtrage [3]
- 9/20 • Moyens de nettoyage des filtres
- 9/22 • Pièces d'assemblage des ailettes et du moteur
- 9/24 • Tuyaux flexibles; Leurs pièces d'assemblage (manches ou raccords de manches en général F16L)
- 9/26 • Incorporation de dispositifs d'enroulement pour câbles électriques (dispositifs spécialement conçus pour dérouler ou stocker à nouveau des câbles de façon répétée B65H 75/34; installations de câbles ou lignes électriques entre deux pièces en mouvement relatif H02G 11/00)

- 9/28 • Montage de l'équipement électrique, p.ex. adaptation ou fixation à l'aspirateur; Régulation des aspirateurs par des moyens électriques
- 9/30 • Agencement de dispositifs d'éclairage
- 9/32 • Manches

### Nettoyage des planchers, tapis, du mobilier, des murs ou de leurs revêtements

#### **11/00 Machines à nettoyer les planchers, les tapis, les meubles, les murs ou leurs revêtements**

- 11/02 • Machines à encaustiquer ou polir les planchers (machines à polir en général B24B 29/00)
- 11/03 • caractérisées par le fait qu'elles peuvent dispenser les agents de nettoyage ou de polissage
- 11/04 • actionnées à la main
- 11/06 • à outils à mouvement alternatif ou oscillant
- 11/08 • à outils tournants
- 11/10 • Instruments actionnés par moteur
- 11/12 • à outils à mouvement alternatif ou oscillant
- 11/14 • à outils tournants
- 11/16 • les outils étant des brosses en disques
- 11/162 • n'ayant qu'une seule brosse en disque
- 11/164 • Eléments ou parties constitutives des outils brossants
- 11/18 • les outils étant des brosses en rouleaux
- 11/19 • Eléments ou parties constitutives des outils brossants
- 11/20 • combinées avec des dispositifs de nettoyage par le vide
- 11/202 • ayant un entraînement indépendant pour les brosses de nettoyage
- 11/204 • ayant un entraînement combiné pour les brosses et pour le nettoyage par le vide
- 11/205 • pour des brosses animées d'un mouvement de va-et-vient
- 11/206 • pour des brosses en disques rotatives
- 11/22 • Machines à balayer le plancher, actionnées à la main
- 11/24 • Machines à balayer le plancher, actionnées par moteur
- 11/26 • Machines à frotter le plancher, actionnées à la main (A47L 11/29 a priorité)
- 11/28 • Machines à frotter le plancher, actionnées par moteur (A47L 11/29 a priorité)
- 11/282 • ayant des outils rotatifs
- 11/283 • les outils étant des brosses en disques
- 11/284 • ayant des outils animés d'un mouvement de va-et-vient
- 11/29 • Machines à frotter le plancher caractérisées par des moyens pour évacuer le liquide sale
- 11/292 • ayant des outils rotatifs (A47L 11/30 a priorité)
- 11/293 • les outils étant des brosses en disques
- 11/294 • ayant des outils animés d'un mouvement de va-et-vient (A47L 11/30 a priorité)
- 11/30 • à aspiration
- 11/32 • Balayeuses à tapis (combinées avec aspirateurs A47L 7/02)
- 11/33 • ayant des moyens pour emmagasiner les saletés
- 11/34 • Machines pour le traitement des tapis en place par un liquide, une mousse ou une vapeur, p.ex. par de la vapeur d'eau
- 11/36 • Machines à battre les tapisseries d'ameublement
- 11/38 • Machines spécialement conçues pour nettoyer les murs, les plafonds, les toits ou similaires

- 11/40 • Eléments ou parties constitutives des machines non prévus dans les groupes A47L 11/02-A47L 11/38, ou non limités à un de ces groupes, p.ex. poignées, dispositions des interrupteurs, bords, amortisseurs ou leviers

#### **13/00 Instruments de nettoyage des planchers, tapis, meubles, murs ou leurs revêtements** (brosses, leurs poignées ou manches A46B, B25G; grattoirs pour travail de finition du bâtiment E04F 21/00)

- 13/02 • Grattage
- 13/022 • Poignées de grattoirs
- 13/03 • Grattoirs pouvant distribuer des produits de nettoyage
- 13/04 • à la paille de fer
- 13/06 • au moyen de brosses en fil métallique ou de tissus de fils métalliques
- 13/07 • Eponges métalliques (A47L 13/022, A47L 13/03 ont priorité)
- 13/08 • au moyen de lames
- 13/10 • Récurage; Lavage; Nettoyage; Polissage
- 13/11 • Raclours [3]
- 13/12 • Instruments comportant plusieurs dispositifs différents de traitement [3]
- 13/14 • combinés avec systèmes de pressage ou d'essorage
- 13/142 • à action de pressage ou d'essorage par torsion
- 13/144 • à rouleaux de pressage
- 13/146 • à plaques de pressage pivotantes
- 13/16 • Tissus; Tampons; Eponges (éponges métalliques pour gratter A47L 13/07)
- 13/17 • contenant des produits de nettoyage (A47L 13/19 a priorité)
- 13/18 • Gants; Articles similaires
- 13/19 • contenant des produits de nettoyage
- 13/20 • Balais à franges
- 13/22 • avec systèmes d'alimentation en liquide
- 13/23 • raccordables aux canalisations d'eau
- 13/24 • Armatures de balais à franges; Têtes de balais à franges (manches B25G)
- 13/25 • Armatures en fil métallique
- 13/252 • pour balais à franges de textile ou similaires
- 13/253 • réglables ou pliantes
- 13/254 • Armatures à plaque
- 13/255 • pour balais à franges de textile ou similaires
- 13/256 • pour balais à franges faites en tissu
- 13/257 • pour balais à franges faites d'un matériau spongieux
- 13/258 • réglables ou pliantes
- 13/26 • Autres dispositifs de nettoyage avec des agencements pour amener un liquide (de tels agencements étant montés sur des machines à cirer les planchers A47L 11/00, sur des grattoirs A47L 13/03, sur des balais à franges A47L 13/22; chiffons, tampons ou articles analogues contenant des produits de nettoyage A47L 13/17, A47L 13/19) [3]
- 13/28 • Instruments d'encaustiquage (machines à polir les planchers A47L 11/02)
- 13/282 • montés sous des chaussures
- 13/284 • avec des poids fixes ou amovibles
- 13/286 • avec des logements pour ranger les matériaux de polissage, p.ex. du papier de verre
- 13/29 • avec des tissus mobiles ou amovibles pour le polissage ou le lustrage

13/294	• • •	à tête réversible, un côté étant utilisé pour dispenser le produit de polissage et le côté opposé pour le lustrage	15/14	•	à panier à vaisselle fixe et système de pulvérisation à l'intérieur de la cuve de nettoyage
13/30	• • •	Instruments pour encaustiquer et cirer ou huiler avec réservoir dispensateur de cire ou d'huile	15/16	• •	à système de pulvérisation à montage fixe
13/31	• • •	avec des tissus mobiles ou amovibles pour le polissage ou le lustrage	15/18	• • •	à système de pulvérisation à montage mobile
13/312	• • • •	alimentés en cire liquide ou en huile	15/20	• • •	Systèmes de pulvérisation à mouvement de va-et-vient
13/314	• • • •	à tête réversible, un côté étant utilisé pour dispenser la cire ou l'huile et le côté opposé pour le lustrage	15/22	• • •	Systèmes de pulvérisation tournants
13/316	• • • •	alimentés en cire liquide ou en huile	15/23	• • • •	mus au moyen des jets
13/32	• • •	Réservoirs dispensateurs de cire avec système de chauffage	15/24	•	à panier à vaisselle mis en mouvement par un transporteur
13/34	• •	Instruments de décapage pour foyers ou objets métalliques	15/26	•	à panier à vaisselle mis en mouvement par d'autres moyens
13/36	• •	Tapettes à tapis	15/28	• •	à simple mouvement de va-et-vient dans le sens vertical
13/38	• •	Autres instruments d'époussetage	15/30	• •	à rotation simple
13/40	• •	Instruments de nettoyage à action électrostatique; Dispositifs pour les nettoyer; Instruments de nettoyage à action magnétique	15/32	• • •	Rotation par pulvérisation d'eau
13/41	• • •	Instruments de nettoyage par action magnétique	15/33	• • •	à paniers mobiles plongés dans le fluide de nettoyage
13/42	• •	Parties constitutives	15/34	• •	à mouvement de va-et-vient vertical et mouvement de rotation combinés
13/44	• • •	Fixation des tissus de nettoyage au corps de brosses ou similaire de l'appareil	15/36	• •	à mouvement latéral
13/46	• • •	Fixation des tissus ou éponges de nettoyage ou d'encaustiquage aux manches, au moyen de griffes, pinces ou similaires	15/37	•	avec récurage de la vaisselle au moyen de brosses [3]
13/48	• • •	Systèmes protecteurs, tels que tampons ou plaques protectrices	15/39	• •	les brosses étant montées sur des supports mobiles [3]
13/50	• •	Instruments auxiliaires (dispositifs de nettoyage pour brosses ou similaires A46B 17/06)	15/42	•	Parties constitutives
13/502	• • •	Secoueurs pour chiffons à poussière ou balais à franges; Amortisseurs de choc pour ces secoueurs	15/44	• •	Dispositifs pour l'addition de produits de nettoyage
13/51	• • •	Rangement des outils de nettoyage, p.ex. récipients pour ceux-ci	15/46	• •	Systèmes de commande automatique des opérations successives du nettoyage
13/512	• • • •	Dispositifs à pinces pour suspendre les outils	15/48	• •	Dispositifs de séchage
13/52	• • •	Pelles à poussières; Ramasse-miettes	15/50	• •	Clayettes
13/54	• • •	Chevalets pour le battage des tapis	<b>17/00</b>		<b>Appareils ou instruments de lavage ou de nettoyage à la main pour vaisselle, ustensiles de table ou de cuisine ou ustensiles analogues</b> (dispositifs pour la production de mousse A47K 5/14)
13/56	• • •	Instruments pour application de cire ou d'huile	17/02	•	Cuvettes (tables pour le lavage de la vaisselle A47B 33/00; cuvettes pour la toilette A47K 1/04; cuvettes reliées à un tuyau d'évacuation E03C 1/12)
13/58	• • •	Essoreuses pour tampons de nettoyage, balais à franges ou similaires, combinés avec des seaux	17/04	•	Instruments de nettoyage des marmites ou casseroles
13/59	• • • •	à organes essoreurs mobiles ou similaires	17/06	• •	Grattoirs
13/60	• • • •	avec rouleaux d'essorage	17/08	• •	Tampons; Tampons de paille de fer ou de tissus de fils métalliques ou plastiques
13/62	• • •	Appuis pour les genoux, notamment à roues (coussins pouvant se fixer aux genoux A41D 13/06)	17/10	•	Pinces à vaisselle
<b>Nettoyage ou polissage des articles de ménage ou similaires</b>			<b>19/00</b>		<b>Dispositifs de séchage de la vaisselle ou des ustensiles de table, p.ex. torchons</b>
<b>15/00</b>		<b>Machines à laver ou à rincer la vaisselle ou les ustensiles de table</b>	19/02	•	Planches à égoutter
15/02	•	à circulation et agitation du liquide de nettoyage dans une cuve de nettoyage contenant un panier fixe	19/04	•	Paniers à vaisselle; Egouttoirs
15/04	• •	par un mouvement de va-et-vient de la cuve de nettoyage	<b>21/00</b>		<b>Polissage des ustensiles de table, p.ex. couteaux, fourchettes, cuillères</b>
15/06	• •	au moyen d'une turbine placée dans la cuve	21/02	•	Machines
15/08	• •	au moyen d'un effet de pression produit par des pompes	21/04	•	Instruments à main
15/10	• •	par introduction d'air comprimé ou d'autres gaz dans le liquide	21/06	•	Supports ou appuis utilisés dans le polissage
15/12	• •	par ébullition	<b>23/00</b>		<b>Nettoyage des chaussures</b>
15/13	• •	par utilisation d'ondes sonores ou ultrasonores [5]	23/02	•	Machines à nettoyer les chaussures, avec ou sans systèmes d'application du cirage
			23/04	•	Instruments à main pour le nettoyage des chaussures, avec ou sans systèmes d'application du cirage (brosses ordinaires, avec ou sans récipients A46B 11/00)
			23/05	• •	avec systèmes d'application du cirage
			23/06	• •	à commande électrique
			23/08	• •	Instruments à main particuliers pour nettoyer et recolorer les chaussures, p.ex. tampons poudreux

## A47L

- |       |  |              |   |
|-------|--|--------------|---|
| 23/10 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Tissus ou tampons pliants de nettoyage; Gants de nettoyage ou similaires (gants de lavage ou similaires A47K 7/02)</li></ul>   | 23/24        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Râpes de nettoyage rigides; Plaques de pieds ou grattoirs pour nettoyer les semelles des chaussures (paillassons en général A47G 27/02)</li></ul> |
| 23/12 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositifs de nettoyage du daim</li></ul>   | 23/26        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Paillassons ou grattoirs combinés avec des brosses</li></ul>  |
| 23/14 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Systèmes de protection contre les taches dans le nettoyage des chaussures</li></ul>  | 23/28        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Récipients pour le matériel de nettoyage des chaussures</li></ul>   |
| <hr/> |  |              |   |
| 23/16 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Stands d'astiquage des chaussures; Repose-pieds avec guides pour les tissus servant au polissage</li></ul>   | <b>25/00</b> | <b>Dispositifs de nettoyage domestique non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</b> (pour nettoyer les lunettes G02C 13/00)  |
| 23/17 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Repose-pieds avec guides pour les tissus servant au polissage</li></ul>  | 25/02        | <ul style="list-style-type: none"><li>• pour boutons, agrafes ou insignes militaires</li></ul>  |
| 23/18 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositifs pour maintenir les chaussures pendant le nettoyage ou l'astiquage (formes à chaussures A43D 3/00); Dispositifs de maintien avec effet de tension</li></ul> | 25/04        | <ul style="list-style-type: none"><li>• pour poignées de porte</li></ul>  |
| 23/20 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositifs ou instruments pour le séchage des chaussures, éventuellement avec système de chauffage (placards à chaussures A47B 61/04)</li></ul>                       | 25/06        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Plaques de protection utilisées dans le nettoyage des boutons, poignées de porte ou similaires</li></ul>  |
| 23/22 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositifs ou instruments fixés au sol pour enlever la boue, les taches ou la poussière des chaussures (grilles incorporées, p.ex. décrottoirs, E04F 19/10)</li></ul> | 25/08        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Tampons ou similaires pour nettoyer les vêtements</li></ul>   |
|       |  | 25/12        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositifs ou instruments pour nettoyer les verres de lampes</li></ul>   |

## SANTÉ; SAUVEGARDE; AMUSEMENTS

### A61 SCIENCES MÉDICALE OU VÉTÉRINAIRE; HYGIÈNE

#### A61B DIAGNOSTIC; CHIRURGIE; IDENTIFICATION (analyse de matériau biologique G01N, p.ex. G01N 33/48)

##### Note(s)

La présente sous-classe couvre les instruments, les appareils et les procédés de diagnostic, de chirurgie et d'identification des individus, y compris l'obstétrique, les instruments pour couper les cors, les instruments de vaccination, la prise des empreintes digitales, les tests psychophysiques.

##### Schéma général

MÉTHODES MÉDICALES (NON CHIRURGICALES).....	1/00, 5/00, 17/00
INSTRUMENTS POUR TESTS PSYCHOPHYSIQUES.....	5/00
INSTRUMENTS DE MÉDECINE	
Pour l'auscultation et le diagnostic.....	5/00-10/00
Pour l'examen médical de l'intérieur des cavités ou des conduits du corps ou des yeux.....	1/00, 3/00
Aides pour l'examen et les soins de la bouche.....	1/00, 13/00
INSTRUMENTS, DISPOSITIFS OU PROCÉDÉS CHIRURGICAUX.....	17/00, 18/00
AUTRES INSTRUMENTS, OUTILLAGE OU ACCESSOIRES POUR LA CHIRURGIE OU LE DIAGNOSTIC.....	19/00

##### Diagnostic; Tests psychophysiques

**1/00 Instruments pour procéder à l'examen médical de l'intérieur des cavités ou des conduits du corps par inspection visuelle ou photographique, p.ex. endoscopes** (examen des cavités du corps ou des conduits du corps utilisant des ondes ultrasonores, sonores ou infrasonores A61B 8/12; instruments endoscopiques pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie A61B 10/04; pour la chirurgie A61B 17/00; instruments chirurgicaux endoscopiques A61B 17/94; instruments chirurgicaux utilisant un faisceau laser dirigé le long, ou à l'intérieur d'un conduit flexible A61B 18/22); **Dispositions pour l'éclairage dans ces instruments** (pour les yeux A61B 3/00) [4]

- 1/002 • avec des agencements de lentilles-barreau (A61B 1/055 a priorité) [6]
- 1/005 • Endoscopes flexibles [6]
- 1/008 • • Articulations [6]
- 1/01 • • Dispositions pour leur guidage [6]
- 1/012 • caractérisés par les conduits internes ou par leurs accessoires [6]
- 1/015 • • Commande de l'alimentation en fluide ou de l'évacuation de fluide [6]
- 1/018 • • destinés à recevoir des instruments [6]
- 1/04 • combinés avec des dispositifs photographiques ou de télévision [2]
- 1/045 • • Leur commande [6]
- 1/05 • • caractérisés par le fait que le capteur d'images, p.ex. l'appareil photographique, est placé dans la partie de l'extrémité distale [6]
- 1/055 • • avec des agencements de lentilles-barreau [6]
- 1/06 • avec dispositifs d'éclairage
- 1/07 • • utilisant des moyens conduisant la lumière, p.ex. des fibres optiques [6]

- 1/12 • avec système de refroidissement ou de rinçage (A61B 1/015 a priorité) [6]
- 1/227 • pour les oreilles, c.à d. otoscopes [6]
- 1/233 • pour le nez, c.à d. nasoscopes [6]
- 1/24 • pour la bouche, c. à d. stomatoscopes, p.ex. portant des abaisse-langue (abaisse-langue en soi A61B 13/00); Instruments pour ouvrir la bouche ou la maintenir ouverte (combinés à des appareils pour enlever la salive A61C 17/10) [5]
- 1/247 • • avec des moyens pour visualiser les zones se trouvant en dehors de la ligne de vision directe, p.ex. miroirs de dentiste [6]
- 1/253 • • • avec des moyens pour empêcher la formation de buée [6]
- 1/267 • pour les voies respiratoires, p.ex. laryngoscopes, bronchoscopes [6]
- 1/273 • pour l'appareil digestif supérieur, p.ex. œsophagoscopes, gastroscopes [6]
- 1/303 • pour le vagin, c.à d. vaginoscopes [6]
- 1/307 • pour l'appareil urinaire, p.ex. urétroscopes, cystoscopes [6]
- 1/31 • pour le rectum, p.ex. proctoscopes, sigmoïdoscopes [6]
- 1/313 • pour l'introduction dans des incisions chirurgicales, p.ex. laparoscopes [6]
- 1/317 • • pour les os ou les articulations, p.ex. ostéoscopes, arthroscopes [6]
- 1/32 • Dispositifs pour ouvrir ou agrandir le champ de vision, p.ex. dans un conduit du corps (dilatateurs A61M 29/00)
- 3/00 Appareils pour l'examen optique des yeux; appareils pour pour l'examen clinique des yeux** (examen de l'œil en utilisant des ondes ultrasonores, sonores ou infrasonores A61B 8/10) [4, 5]

- 3/02 • du type à mesure subjective, c. à d. appareils de contrôle nécessitant la participation active du patient [5]
- 3/024 • • pour la détermination du champ de vision, p.ex. périmètres [5]
- 3/028 • • pour épreuves d'acuité visuelle; pour la détermination de la réfraction, p.ex. phoromètres [5]
- 3/032 • • • Dispositifs pour présenter des symboles ou des caractères d'épreuve, p.ex. projecteurs de mires (A61B 3/036 a priorité) [5]
- 3/036 • • • pour le contrôle de l'astigmatisme [5]
- 3/04 • • • Montures d'essai; Jeux de lentilles pour emploi dans ces montures [5]
- 3/06 • • pour épreuves de sensibilité à la lumière, p.ex. d'adaptation; pour épreuves de vision des couleurs
- 3/08 • • pour épreuves de vision binoculaire ou stéréoscopique, p.ex. pour le contrôle du strabisme
- 3/09 • • pour épreuves d'accommodation
- 3/10 • du type à mesure objective, c. à d. instruments pour l'examen des yeux indépendamment des perceptions ou des réactions du patient [5]
- 3/103 • • pour la détermination de la réfraction, p.ex. réfractomètres, skiascopes [5]
- 3/107 • • pour déterminer la forme ou mesurer la courbure de la cornée [5]
- 3/11 • • pour mesurer la distance interpupillaire ou le diamètre de la pupille [5]
- 3/113 • • pour déterminer ou enregistrer le mouvement de l'œil [5]
- 3/117 • • pour examiner la chambre antérieure ou l'angle de la chambre antérieure, p.ex. gonioscopes [5]
- 3/12 • • pour examiner le fond de l'œil, p.ex. ophtalmoscopes (A61B 3/13 a priorité) [5]
- 3/125 • • • avec des lentilles de contact [5]
- 3/13 • • Microscopes ophtalmiques [5]
- 3/135 • • • Microscopes à lampe à fente [5]
- 3/14 • • Dispositions spécialement adaptées à la photographie de l'œil [5]
- 3/15 • • • avec des moyens d'alignement, d'espacement ou de suppression des réflexions parasites [5]
- 3/16 • • pour mesurer la pression intraoculaire, p.ex. tonomètres [5]
- 3/18 • Agencement de plusieurs appareils pour contrôler ou examiner les yeux [5]
- 5/00 **Mesure servant à établir un diagnostic** (diagnostic par radiations A61B 6/00; diagnostic par des vibrations ultrasonores, sonores ou infrasonores A61B 8/00);  
**Identification des individus**
- Note(s)**
- Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- "mesure" couvre également la détection ou l'enregistrement.
- 5/01 • Mesure de la température de parties du corps (thermomètres médicaux G01K 5/22; thermomètres pour des buts spécifiques G01K 13/00) [7]
- 5/02 • Mesure du pouls, du rythme cardiaque, de la pression sanguine ou du débit sanguin; Détermination combinée du pouls, du rythme cardiaque, de la pression sanguine; Evaluation d'un état cardio-vasculaire non prévue ailleurs, p.ex. utilisant la combinaison de techniques prévues dans le présent groupe et des techniques d'électrocardiographie; Sondes cardiaques pour mesurer la pression sanguine [5]
- 5/0205 • • Evaluation simultanée de l'état cardio-vasculaire et de l'état d'autres parties du corps, p.ex. de l'état cardiaque et respiratoire [5]
- 5/021 • • Mesure de la pression dans le cœur ou dans les vaisseaux sanguins (A61B 5/0205 a priorité) [5]
- 5/0215 • • • par des moyens introduits dans le corps [5]
- 5/022 • • • par application d'une pression pour fermer les vaisseaux sanguins, p.ex. contre la peau; Ophthalmodynamomètres [5]
- 5/0225 • • • la pression étant commandée par des signaux électriques, p.ex. dérivés des bruits de Korotkoff [5]
- 5/023 • • • les transducteurs de pression comportant une colonne de liquide [5]
- 5/0235 • • • Valves spécialement adaptées à cet effet [5]
- 5/024 • • Mesure du pouls ou des pulsations cardiaques (A61B 5/0205, A61B 5/021 ont priorité) [5]
- 5/0245 • • • utilisant des capteurs engendrant des signaux électriques [5]
- 5/025 • • • à l'intérieur de dispositifs d'occlusion, p.ex. en réponse à des bruits de Korotkoff [5]
- 5/0255 • • • Instruments d'enregistrement spécialement adaptés à cet effet [5]
- 5/026 • • Mesure du débit sanguin [5]
- 5/0265 • • • utilisant des moyens électromagnétiques, p.ex. débitmètre électromagnétique [5]
- 5/027 • • • utilisant des cathéters [5]
- 5/0275 • • • utilisant des marqueurs, p.ex. dilution de colorant [5]
- 5/028 • • • par thermodilution [5]
- 5/0285 • • • Mesure de la vitesse de propagation de l'onde pulsatile [5]
- 5/029 • • • Mesure du débit de sang à la sortie du cœur, p.ex. volume éjecté par minute [5]
- 5/0295 • • • utilisant la pléthysmographie, c. à d. par mesure des variations du volume d'une partie du corps induites par la circulation du sang qui traverse cette partie, p.ex. pléthysmographie par impédance [5]
- 5/03 • Mesure de la pression des fluides à l'intérieur du corps autre que la pression du sang, p.ex. de la pression cérébrale [4]
- 5/04 • Mesure de signaux bioélectriques du corps ou de parties de celui-ci
- 5/0402 • • Electrocardiographie, c. à d. ECG [5]
- 5/0404 • • • Dispositifs tenus à la main [5]
- 5/0408 • • • Electrodes spécialement adaptées à cet effet (pour la cardiographie fœtale A61B 5/0448; pour les signaux électro-encéphalographiques A61B 5/0478; pour l'électromyographie A61B 5/0492) [5]
- 5/0416 • • • • connectées au moyen de fixations élastiques à encliquetage [5]
- 5/042 • • • • pour l'introduction dans le corps [5]
- 5/0424 • • • • Protection contre une défaillance des électrodes [5]
- 5/0428 • • • Circuits d'entrée spécialement adaptés à cet effet [5]
- 5/0432 • • • Appareils d'enregistrement spécialement adaptés à cet effet [5]
- 5/0436 • • • • Appareils d'enregistrement magnétiques [5]
- 5/044 • • • Dispositifs de visualisation spécialement adaptés à cet effet [5]
- 5/0444 • • • Cardiographie fœtale [5]
- 5/0448 • • • • Electrodes spécialement adaptées à cet effet, p.ex. électrodes introduites dans le cuir chevelu [5]

- 5/0452 • • • Détection de paramètres spécifiques du cycle de l'électrocardiogramme [5]
- 5/0456 • • • • Détection des crêtes de l'onde R, p.ex. pour la synchronisation d'appareils de diagnostic [5]
- 5/046 • • • • Détection de la fibrillation [5]
- 5/0464 • • • • Détection de la tachycardie ou de la bradycardie [5]
- 5/0468 • • • • Détection d'intervalle ECG anormal [5]
- 5/0472 • • • • Détection de complexes QRS anormaux [5]
- 5/0476 • • • Electro-encéphalographie [5]
- 5/0478 • • • • Electrodes spécialement adaptées à cet effet [5]
- 5/048 • • • • Détection de la répartition de fréquence dans les signaux [5]
- 5/0482 • • • • utilisant une réaction biologique [5]
- 5/0484 • • • • utilisant des réponses provoquées [5]
- 5/0488 • • • • Electromyographie [5]
- 5/0492 • • • • Electrodes spécialement adaptées à cet effet, p.ex. électrodes en forme d'aiguille [5]
- 5/0496 • • • Electro-oculographie, p.ex. pour la détection de nystagmus [5]
- 5/05 • • • Mesure pour établir un diagnostic au moyen de courants électriques ou de champs magnétiques (A61B 5/02, A61B 5/04, A61B 5/11 ont priorité) [5]
- 5/053 • • • • Mesure de l'impédance ou de la conductivité électrique d'une partie du corps [7]
- 5/055 • • • • faisant intervenir la résonance magnétique nucléaire [RMN] ou électronique [RME], p.ex. formation d'images par résonance magnétique [5]
- 5/06 • • • Dispositifs autres que ceux à radiation, pour détecter ou localiser les corps étrangers (pour retirer ceux-ci A61B 17/50)
- 5/07 • • • Endoradiosondes
- 5/08 • • • Dispositifs de mesure pour examiner les organes respiratoires (A61B 5/0205 a priorité) [5]
- 5/083 • • • • Mesure du taux de métabolisme en utilisant un essai respiratoire, p.ex. mesure du taux de consommation d'oxygène [5]
- 5/085 • • • • Mesure de l'impédance des organes respiratoires ou de l'élasticité pulmonaire [5]
- 5/087 • • • • Mesure du débit respiratoire [5]
- 5/09 • • • • au moyen d'un élément entraîné en rotation par le flux respiratoire [5]
- 5/091 • • • • Mesure du volume des gaz inspirés ou expirés, p.ex. pour déterminer la capacité pulmonaire [5]
- 5/093 • • • • en expirant dans, ou en inspirant à partir d'une enceinte expansible, p.ex. un soufflet ou un sac expansible [5]
- 5/095 • • • • à l'intérieur d'une enceinte rigide, p.ex. la séparation étant constituée par la surface d'un liquide [5]
- 5/097 • • • • Dispositifs pour faciliter la collecte du gaz respiré ou pour le diriger vers ou à travers des dispositions de mesure [5]
- 5/103 • • • Dispositifs de mesure pour le contrôle de la forme, du dessin, de la dimension ou du mouvement du corps ou de parties de celui-ci, à des fins de diagnostic (A61B 5/08 a priorité; instruments de mesure spécialement conçus pour la technique dentaire A61C 19/04) [5]
- 5/107 • • • • Mesure de dimensions corporelles, p.ex. la taille du corps entier ou de parties de celui-ci [5]
- 5/11 • • • • Mesure du mouvement du corps entier ou de parties de celui-ci, p.ex. tremblement de la tête ou des mains ou mobilité d'un membre (pour mesurer le pouls A61B 5/02) [5]
- 5/113 • • • • se produisant au cours de la respiration [5]
- 5/117 • • • • Identification des personnes, p.ex. empreintes digitales, empreintes de pieds ou techniques d'impression (porte-empreintes ou articulateurs dentaires A61C 9/00, A61C 11/00; reconnaissance d'empreintes digitales G06K 9/00; identification de personnes par analyse de la voix ou de la parole G10L 17/00) [5]
- 5/12 • • • • Audiométrie
- 5/145 • • • • Mesure des caractéristiques du sang in vivo, p.ex. de la concentration des gaz dans le sang, de la valeur du pH du sang (mesure de la pression sanguine ou du débit sanguin A61B 5/02; détection ou localisation de corps étrangers dans le sang sans utilisation de radiations A61B 5/06) [7]
- 5/1455 • • • • en utilisant des capteurs optiques, p.ex. des oxymètres à photométrie spectrale [2006.01]
- 5/1459 • • • • invasifs, p.ex. introduits dans le corps par un cathéter [2006.01]
- 5/1464 • • • • spécialement adaptés pour des tissus fœtaux [2006.01]
- 5/1468 • • • • en utilisant des procédés chimiques ou électrochimiques, p.ex. par des moyens polarographiques [2006.01]
- 5/1473 • • • • invasifs, p.ex. introduits dans le corps par un cathéter [2006.01]
- 5/1477 • • • • non invasifs [2006.01]
- 5/1482 • • • • spécialement adaptés pour des tissus fœtaux [2006.01]
- 5/1486 • • • • en utilisant des électrodes enzymatiques, p.ex. avec oxydase immobilisée [2006.01]
- 5/1491 • • • • Applicateurs chauffés [2006.01]
- 5/1495 • • • • Étalonnage ou essai des sondes in vivo [2006.01]
- 5/15 • • • Dispositifs de prélèvement d'échantillons de sang (seringues hypodermiques A61M 5/178) [7]
- 5/151 • • • • spécialement adaptés pour le prélèvement d'échantillons de sang capillaire, p.ex. par des lancettes [2006.01]
- 5/153 • • • • spécialement adaptés pour le prélèvement d'échantillons de sang veineux ou artériel, p.ex. par des seringues [2006.01]
- 5/154 • • • • utilisant des moyens préalablement mis sous vide [2006.01]
- 5/155 • • • • spécialement adaptés pour des prélèvements continus ou intermittents, p.ex. à intervalles prédéterminés [7]
- 5/157 • • • • caractérisés par des moyens intégrés pour mesurer des caractéristiques du sang [2006.01]
- 5/16 • • • Dispositifs pour la psychotechnie (utilisant un matériel d'enseignement ou à but éducatif G09B 1/00-G09B 7/00); Appréciation des temps de réaction
- 5/18 • • • • Dispositifs pour l'exécution des tests de capacité pour conducteurs de véhicules
- 5/20 • • • • Mesure des fonctions urologiques [4]
- 5/22 • • • • Ergométrie; Mesure de la force musculaire ou de la force d'un coup musculaire [4]
- 6/00 • • • • **Appareils pour diagnostic par radiations, p.ex. combinés avec un équipement de thérapie par radiations** (instruments pour la mesure de l'intensité de radiation pour des applications au domaine de la médecine nucléaire, p.ex. comptage in vivo, G01T 1/161; appareils pour prendre des photographies de rayons X G03B 42/02)
- 6/02 • • • • Dispositifs pour établir un diagnostic dans des plans différents successifs; Diagnostic stéréoscopique utilisant des radiations

- 6/03 • • Tomographes associés à un ordinateur (écho-tomographie A61B 8/14) [4]
- 6/04 • Mise en position des patients; Lits inclinables ou similaires (tables d'opération A61G 13/00; chaises d'opération A61G 15/00)
- 6/06 • Diaphragmes
- 6/08 • Moyens auxiliaires pour diriger le faisceau de radiations sur un point particulier, p.ex. en utilisant des faisceaux lumineux
- 6/10 • Applications ou adaptations de moyens de sécurité
- 6/12 • Dispositifs pour détecter ou localiser des corps étrangers (A61B 6/02 a priorité)
- 6/14 • Applications ou adaptations à l'art dentaire

**7/00 Instruments d'auscultation**

- 7/02 • Stéthoscopes
- 7/04 • • Stéthoscopes électriques (microphones, transducteurs acoustiques pour ceux-ci H04R)

**8/00 Diagnostic utilisant des ondes ultrasonores, sonores ou infrasonores [4]**

- 8/02 • Mesure du pouls ou du rythme cardiaque [4]
- 8/04 • Mesure de la pression sanguine [4]
- 8/06 • Mesure du débit sanguin [4]
- 8/08 • Détection de mouvements ou de changements organiques, p.ex. tumeurs, kystes, gonflements (A61B 8/02-A61B 8/06 ont priorité) [4]
- 8/10 • Examen de l'œil [4]
- 8/12 • dans des cavités ou des conduits du corps, p.ex. en utilisant des cathéters (cathéters en soi A61M 25/00) [4]
- 8/13 • Tomographie (A61B 8/10, A61B 8/12 ont priorité; tomographie pour diagnostic par radiations A61B 6/02) [5]
- 8/14 • • Echo-tomographie [4]
- 8/15 • • Tomographie par transmission [5]

**9/00 Instruments pour l'examen par percussion; Plessimètres****10/00 Autres méthodes ou instruments pour le diagnostic, p.ex. pour le diagnostic de vaccination; Détermination du sexe; Détermination de la période d'ovulation; Instruments pour gratter la gorge [4, 2006.01]****Note(s)**

Il est important de tenir compte du groupe A61F 13/15 qui couvre les tampons.

- 10/02 • Instruments pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie (dispositifs pour prélever des échantillons sanguins A61B 5/15) [2006.01]
- 10/04 • • Instruments endoscopiques [2006.01]
- 10/06 • • Pincés à biopsie [2006.01]
- 13/00 **Instruments pour abaisser la langue** (combinés avec des dispositifs d'éclairage et d'examen A61B 1/24; combinés à des appareils pour enlever la salive A61C 17/10) [5]
- 16/00 **Dispositifs spécialement conçus pour la vivisection ou l'autopsie** (dispositifs analogues à usage médical, voir les groupes correspondant à ces dispositifs)

**Chirurgie****17/00 Instruments, dispositifs ou procédés chirurgicaux, p.ex. tourniquets** (A61B 18/00 a priorité; contraceptifs, pessaires, dispositifs pour les introduire A61F 6/00; chirurgie de l'oeil A61F 9/007; chirurgie de l'oreille A61F 11/00) [3, 7]**Note(s) [2006.01]**

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans le groupe A61B 17/94 est également attribué si les caractéristiques endoscopiques de l'instrument chirurgical présentent un intérêt.

- 17/02 • pour maintenir les blessures ouvertes; Écarteurs
- 17/03 • pour refermer les plaies ou les maintenir fermées, p.ex. agrafes chirurgicales; Accessoires utilisés en liaison avec ces opérations [6]

---

- 17/04 • • pour la suture des plaies; Supports ou emballages pour aiguilles ou matériaux de suture [3]
- 17/06 • • • Aiguilles; Supports ou emballages pour aiguilles ou matériaux de suture (aiguilles à ponction A61B 17/34; aiguilles hypodermiques A61M 5/32) [3]
- 17/062 • • • Dispositifs pour manipuler les aiguilles [6]
- 17/064 • • Agrafes chirurgicales [5]
- 17/068 • • Agrafeuses chirurgicales (agrafeuses pour réaliser l'anastomose A61B 17/115) [5]
- 17/072 • • • pour appliquer une rangée d'agrafes en une seule opération [5]
- 17/076 • • pour enlever les agrafes chirurgicales [5]
- 17/08 • • Clamps pour blessures
- 17/10 • • pour poser ou retirer les clamps pour blessures; Chargeurs de clamps pour blessures
- 17/11 • • pour réaliser l'anastomose; Boutons pour anastomose
- 17/115 • • • Agrafeuses [5]
- 17/12 • pour ligaturer ou comprimer par un autre moyen les parties tubulaires du corps, p.ex. les vaisseaux sanguins ou le cordon ombilical
- 17/122 • • Clamps ou pincés [6]
- 17/125 • • • combinés à des instruments coupants [6]
- 17/128 • • pour appliquer ou enlever les clamps ou les pincés [6]
- 17/132 • • Tourniquets [6]
- 17/135 • • • gonflables [6]
- 17/138 • • combinés à des instruments coupants (A61B 17/125 a priorité) [6]
- 17/14 • Scies chirurgicales (scies à dents A61C 3/12)
- 17/15 • • Leurs dispositifs de guidage [6]
- 17/16 • Ostéoclastes; Forets ou ciseaux pour os; Trépan
- 17/17 • • Dispositifs de guidage pour les forets [6]
- 17/20 • pour la vaccination ou le nettoyage de la peau avant la vaccination (appareils pour injections A61M 3/00, A61M 5/00)
- 17/22 • Instruments pour comprimer les ulcères ou similaires placés sur les organes internes du corps; Instruments pour curer les cavités des organes du corps, p.ex. des os; pour l'élimination ou la destruction invasives des calculs utilisant des vibrations mécaniques; pour l'élimination non prévue ailleurs des obstructions dans les vaisseaux sanguins [6, 2006.01]
- 17/221 • • Dispositifs de préhension des calculs en forme de boucles ou de paniers [2006.01]
- 17/225 • pour la lithotritie extracorporelle par onde de choc [ESWL], p.ex. utilisant des ondes ultrasonores [6]

- 17/24 • pour la cavité buccale, le larynx, les conduits des bronches ou le nez (pour l'examen médical des cavités ou des conduits du corps A61B 1/00); Grattoirs pour la langue
- 17/26 • • Amygdalotomes, avec ou sans moyens hémostatiques
- 17/28 • Pincettes chirurgicales (pincettes à biopsie A61B 10/06; forceps obstétricaux A61B 17/44) [1, 2006.01]
- 17/285 • • combinées à des instruments coupants [2006.01]
- 17/29 • • Pincettes pour la chirurgie faiblement invasive [2006.01]
- 17/295 • • • combinées à des instruments coupants [2006.01]
- 17/30 • Pincettes chirurgicales (agrafes pour blessures A61B 17/08)
- 17/32 • Instruments chirurgicaux coupants (instruments pour ligaturer et couper A61B 17/125, A61B 17/138) [3, 2006.01]
- 17/3201 • • Ciseaux (pour la biopsie A61B 10/02) [2006.01]
- 17/3203 • • Instruments coupants à jet de fluide [2006.01]
- 17/3205 • • Instruments pour l'excision [2006.01]
- 17/3207 • • • Dispositifs d'athérectomie [2006.01]
- 17/3209 • • Instruments pour l'incision [2006.01]
- 17/3211 • • • Scalpels chirurgicaux ou bistouris; Leurs accessoires [2006.01]
- 17/3213 • • • avec des lames séparables [2006.01]
- 17/3215 • • • Emballages ou distributeurs, p.ex. pour lames de bistouri [2006.01]
- 17/3217 • • • Dispositifs pour enlever ou recueillir les lames de bistouri usagées [2006.01]
- 17/322 • • Appareils pour greffer la peau [2]
- 17/326 • • Appareils à circoncire
- 17/34 • Trocarts; Aiguilles à ponction [2]
- 17/42 • Instruments ou procédés de gynécologie ou d'obstétrique
- 17/425 • • pour la reproduction ou la fertilisation [5]
- 17/43 • • • pour l'insémination artificielle [5]
- 17/435 • • • pour la transplantation d'embryons [5]
- 17/44 • • Forceps obstétricaux
- 17/46 • • Embryotomes
- 17/48 • • Sacs pour sages-femmes
- 17/50 • Instruments, autres que les pincettes ou les cure-dents, pour retirer les corps étrangers du corps humain
- 17/52 • • Aimants
- 17/54 • Instruments de pédicure
- 17/56 • Instruments ou procédés chirurgicaux pour le traitement des os ou des articulations; Dispositifs spécialement adaptés à cet effet [4]
- 17/58 • • pour ostéosynthèse, p.ex. plaques, vis ou analogues (A61B 17/14, A61B 17/16 ont priorité) [4, 6]
- 17/60 • • • pour l'ostéosynthèse externe, p.ex. appareils étireurs ou constricteurs [4]
- 17/62 • • • Structures en anneau, c.à d. dispositifs entourant les os à mettre en position (A61B 17/66 a priorité) [6]
- 17/64 • • • Dispositifs s'étendant le long des os à mettre en position (A61B 17/66 a priorité) [6]
- 17/66 • • • Mécanismes de compression ou de traction [6]
- 17/68 • • • Dispositifs de fixation interne [6]
- 17/70 • • • Dispositifs de mise en position ou de stabilisation de la colonne vertébrale [6]
- 17/72 • • • Dispositifs intramédullaires [6]
- 17/74 • • • Dispositifs pour la tête du fémur [6]
- 17/76 • • • • • fixés par des vis [6]
- 17/78 • • • • • fixés par des clous, des chevilles ou analogues [6]
- 17/80 • • • • Plaques corticales [6]
- 17/82 • • • • pour le cerclage des os [6]
- 17/84 • • • • Attaches pour ces dispositifs [6]
- 17/86 • • • • • Chevilles ou vis [6]
- 17/88 • • • Moyens ou procédés pour implanter ou pour extraire des dispositifs de fixation interne [6]
- 17/90 • • • • Dispositifs de guidage à cet effet [6]
- 17/92 • • • • Instruments à percussion ou extracteurs, p.ex. pour retirer les dispositifs intramédullaires [6]
- 17/94 • Instruments chirurgicaux endoscopiques (instruments endoscopiques pour prélever des échantillons cellulaires ou pour la biopsie A61B 10/04) [2006.01]
- 18/00 Instruments, dispositifs ou procédés chirurgicaux pour transférer des formes non mécaniques d'énergie vers le corps ou à partir de celui-ci** (chirurgie de l'oeil A61F 9/007; chirurgie de l'oreille A61F 11/00) [7]
- 18/02 • par refroidissement, p.ex. techniques cryogéniques (dispositifs pour refroidir des endroits spécifiques de réflexe du corps dans les limites de vie de la cellule A61H 39/06) [7]
- 18/04 • par chauffage (par application de radiations électromagnétiques A61B 18/18; dispositifs pour échauffer des endroits spécifiques de réflexe du corps dans les limites de vie de la cellule A61H 39/06) [7]
- 18/06 • • produit par des réactions chimiques [7]
- 18/08 • • à l'aide de sondes chauffées électriquement [7]
- 18/10 • • • Sources d'énergie pour ces sondes [7]
- 18/12 • • en faisant passer des courants à travers les tissus à chauffer, p.ex. des courants à haute fréquence [7]
- 18/14 • • • Sondes ou électrodes à cet effet [7]
- 18/16 • • • • Électrodes neutres ou passives pour mise à la terre [7]
- 18/18 • par application de radiations électromagnétiques, p.ex. de micro-ondes (thérapie par radiations A61N 5/00) [7]
- 18/20 • • en utilisant des lasers [7]
- 18/22 • • • le faisceau étant dirigé le long, ou à l'intérieur d'un conduit flexible, p.ex. d'une fibre optique; Pièces à main à cet effet [7]
- 18/24 • • • • avec un cathéter (A61B 18/26, A61B 18/28 ont priorité) [7]
- 18/26 • • • • pour produire une onde de choc, p.ex. lithotritie par laser [7]
- 18/28 • • • • pour chauffer une sonde thermique ou un matériau absorbant thermique [7]
- 19/00 Instruments, outillage ou accessoires pour la chirurgie ou le diagnostic non couverts par l'un des groupes A61B 1/00-A61B 18/00, p.ex. pour stéréotaxie, opération aseptique, traitement de la luxation, protecteurs des bords des blessures** (masques de protection du visage A41D 13/11; blouses de chirurgien ou vêtements pour malades A41D 13/12; dispositifs pour retirer, traiter ou transporter les liquides du corps A61M 1/00)
- 19/02 • Boîtiers ou étuis protecteurs pour appareils ou pour instruments, p.ex. boîtes ou étuis stériles; Tables ou armoires pour instruments; Sacs de docteur
- 19/04 • Gants opératoires; Doigtiers pour opérer; Dispositifs pour les traiter, p.ex. pour les nettoyer ou pour les poudrer
- 19/08 • Draps de chirurgie

## A61B

- 19/10 • • avec des moyens pour maintenir ou porter les instruments chirurgicaux [5]
- 19/12 • • tubulaires, p.ex. pour les bras ou pour les jambes [5]

**A61C TECHNIQUE DENTAIRE; DISPOSITIFS OU MÉTHODES POUR L'HYGIÈNE BUCCALE OU DENTAIRE** (brosses à dents non entraînées A46B; préparations pour la technique dentaire A61K 6/00; préparations pour le nettoyage des dents A61K 8/00, A61Q 11/00)

### Schéma général

CHIRURGIE DENTAIRE.....	1/00-8/00
PROTHÈSE DENTAIRE, DENTS ARTIFICIELLES.....	9/00-13/00
DISPOSITIFS POUR LE NETTOYAGE DES DENTS ET DE LA BOUCHE.....	15/00, 17/00
ACCESSOIRES DENTAIRE.....	19/00

### Chirurgie dentaire

#### 1/00 Machines dentaires à forer ou couper

- 1/02 • caractérisées par l'entraînement des outils dentaires
- 1/04 • • actionnées par pédale ou à la main
- 1/05 • • à commande par turbine
- 1/06 • • à commande électrique
- 1/07 • • à commande vibratoire, p.ex. ultrasonique
- 1/08 • Eléments de machines spécialement adaptés à la chirurgie dentaire
- 1/10 • • Pièces à main droites
- 1/12 • • Pièces à main angulaires
- 1/14 • • Porte-outils
- 1/16 • • Couvertures protectrices pour les pièces à main ou les instruments angulaires
- 1/18 • • Transmissions flexibles; Accouplements ou similaires

**3/00 Outils ou instruments dentaires** (outils pour l'implantation A61C 8/00; outils pour la fixation des dents artificielles A61C 13/12; dispositifs pour l'inspection visuelle, p.ex. miroirs dentaires, A61B 1/24)

- 3/02 • Instruments à forer ou couper; Instruments agissant à la façon d'une décapeuse au jet de sable
- 3/025 • • Instruments agissant à la façon d'une décapeuse au jet de sable, p.ex. pour nettoyer, polir ou couper les dents [5]
- 3/03 • • Instruments fonctionnant par vibration
- 3/04 • Supports pour tenir les instruments à forer les dents dans l'ordre de leur emploi
- 3/06 • Disques à meuler ou polir les dents; Leurs supports
- 3/08 • Instruments pour tamponner ou marteler les dents
- 3/10 • Pinces à dents ou similaires
- 3/12 • Scies à dents
- 3/14 • Daviers de dentiste ou similaires pour l'extraction des dents
- 3/16 • Daviers de dentiste pour l'enlèvement des couronnes

#### 5/00 Obturation ou recouvrement des dents

- 5/02 • Instruments pour le traitement chirurgical des racines ou des nerfs dentaires; Aiguilles pour retirer le nerf; Méthodes ou instruments pour le traitement des racines (produits pour traitement chimique A61K 6/00)
- 5/04 • Instruments pour obturer les dents naturelles; Méthodes ou instruments pour le traitement du canal du nerf de la dent (compositions pour obturations A61K 6/02)
- 5/06 • Presses à amalgame ou mélangeurs

- 5/08 • Couronnes dentaires; Leur fabrication; Fixation des couronnes dans la bouche (implants dentaires A61C 8/00)
- 5/09 • • Couronnes composées [5]
- 5/10 • • Procédés ou dispositifs pour la fabrication des couronnes dentaires [5]
- 5/11 • • Fixation des couronnes aux dents naturelles [5]
- 5/12 • Crochets pour les dents; Supports de protège-dents
- 5/14 • Protège-lèvres ou protège-bouche
- 7/00 Orthodontie, c. à d. obtention ou maintien de la position désirée des dents, p.ex. par redressement, nivellement, ajustement, séparation, ou par correction des malocclusions**
- 7/02 • Outils pour la manipulation d'un dispositif orthodontique ou pour travailler avec celui-ci [5]
- 7/04 • • du type pince [5]
- 7/06 • Moyens extra-oraux pour la transmission des forces, c. à d. moyens portés à l'extérieur de la bouche et mettant sous tension un élément placé dans la bouche [5]
- 7/08 • Appareils de contention du type épousant la forme de la bouche [5]
- 7/10 • Dispositifs avec des moyens pour appliquer une force vers l'extérieur, p.ex. écarteurs [5]
- 7/12 • Brackets; Arcs vestibulaires ou fils d'arcade; Leurs combinaisons; Accessoires à cet effet (A61C 7/10 a priorité) [5]
- 7/14 • • Brackets (A61C 7/28 a priorité); Fixation des brackets aux dents [5]
- 7/16 • • • spécialement conçus pour être scellés aux dents [5]
- 7/18 • • • spécialement conçus pour être fixés aux dents par une bague; Bagues à cet effet [5]
- 7/20 • • Arcs vestibulaires ou fils d'arcade (A61C 7/28 a priorité) [5]
- 7/22 • • • Moyens pour régler la tension [5]
- 7/24 • • • Moyens de guidage entourant les arcs vestibulaires ou les fils d'arcade [5]
- 7/26 • • • Attachements pour arcs vestibulaires ou fils d'arcade [5]
- 7/28 • • Fixation de l'arc vestibulaire ou du fil d'arcade au bracket [5]
- 7/30 • • • par des moyens élastiques (A61C 7/34 a priorité) [5]
- 7/32 • • • en utilisant des fils de ligature [5]
- 7/34 • • • en utilisant des épingles ou chevilles [5]
- 7/36 • Dispositifs agissant entre les dents supérieures et inférieures [5]

8/00	<b>Moyens destinés à être fixés à l'os de la mâchoire pour consolider les dents naturelles ou pour y assujettir des prothèses dentaires; Implants dentaires; Outils pour l'implantation</b> (fixation des dents à tenon A61C 13/30) [2]	13/16	• • Mouffles pour le durcissement; Leurs supports
		13/18	• • Presses pour les mouffles
		13/20	• Méthodes ou dispositifs pour souder, mouler, façonner ou fondre [4]
8/02	• Moyens pour la transfixation des dents naturelles [4]	13/225	• Fixation des prothèses dans la bouche (fixation des couronnes dentaires lors du recouvrement des dents A61C 5/08) [4]
<b><u>Prothèse dentaire; Dents artificielles [3]</u></b>		13/23	• • utilisant des feuilles adhésives ou des compositions adhésives (A61C 13/263 a priorité) [4]
9/00	<b>Méthodes de prise d'empreintes spécialement conçues pour les prothèses dentaires; Porte-empreintes à cet effet [3]</b>	13/235	• • Fixation magnétique (implants magnétiques A61C 8/00) [4]
11/00	<b>Articulateurs dentaires, c. à d. dispositifs pour simuler les mouvements des articulations temporo-mandibulaires; Formes ou moulages d'articulations</b>	13/24	• • Fixation par succion
11/02	• caractérisés par l'agencement, la position ou le type des moyens formant charnière [5]	13/25	• • • comprenant une soupape ou un passage d'air communiquant de la zone de succion vers la cavité linguale [6]
11/04	• • mis sous tension par un ressort [5]	13/263	• • Vissage, chevillage ou collage de prothèses aux dents naturelles [4]
11/06	• avec guidage incisif [5]	13/265	• • Attaches coulissantes ou à fixation rapide [4]
11/08	• comportant des moyens pour fixer les empreintes à l'articulateur [5]	13/267	• • Fixation par agrafage [4]
13/00	<b>Prothèses dentaires; Leurs procédés de fabrication</b> (couronnes dentaires pour recouvrir les dents A61C 5/08; implants dentaires A61C 8/00) [4]	13/271	• • Montage élastique des prothèses entre, ou sur, les dents naturelles [4]
13/003	• Prothèses sans plaque-base, p.ex. bridges dentaires (fixation des prothèses dans la bouche A61C 13/225); Leur fabrication (dents artificielles A61C 13/08) [6]	13/273	• • Ancrage des prothèses sur les dents résiduelles en utilisant des verrous ou des leviers coulissants ou pivotants (A61C 13/265, A61C 13/277 ont priorité) [4, 6]
13/007	• Prothèses avec des plaques-bases, p.ex. des palais ou des plaques; Leur fabrication [6]	13/275	• • Fixation des prothèses par utilisation de barres de liaison ou de rails entre les dents résiduelles [4]
13/01	• • Plaques-bases [4]	13/277	• • Ancrage télescopique [4]
13/02	• • • fabriquées par procédés galvanoplastiques; Surfaçage; Emaillage; Aromatisation; Antisepsie [4]	13/28	• • Fixation par ressort entre les prothèses supérieure et inférieure
13/03	• • • en métal avec une couche de céramique [6]	13/30	• • Fixation de dents à tenon dans la bouche; Tenons radiculaires [4]
13/06	• • • fabriquées par découpage à l'emporte-pièce [4]	13/32	• • Rupteurs de forces [4]
13/07	• • Garnitures ou rembourrages de ces prothèses (caractérisés par des moyens améliorant la fixation par succion A61C 13/24) [6]	13/34	• Fabrication ou façonnage des modèles, p.ex. coulées préliminaires, maquettes de prothèses adjacentes; Chevilles [4]
13/08	• Dents artificielles; Fabrication de dents artificielles	13/36	• • Orientation ou positionnement des dents artificielles, p.ex. détermination de leur orientation ou de leur emplacement précis [6]
13/083	• • Dents en porcelaine ou en céramique [4]	13/38	• Outils non prévus ailleurs destinés à être utilisés en liaison avec les prothèses dentaires ou avec leur fabrication [6]
13/087	• • Dents en résine artificielle [4]		
13/09	• • Dents faites de plusieurs couches [4]		
13/093	• • caractérisées par une forme améliorant la tenue de l'implant [4]		
13/097	• • caractérisées par leur profil occlusif [4]		
13/10	• Fixation des dents artificielles à un matériau de base artificiel, p.ex. à un palais artificiel ou à des dents artificielles adjacentes (A61C 13/093 a priorité; fixation des prothèses dans la bouche A61C 13/225)		
13/103	• • les dents artificielles étant fixées au matériau de base par un élément de fixation distinct, p.ex. un ergot ou une tige [6]		
13/105	• • • l'élément de fixation étant incrusté dans le matériau de base [6]		
13/107	• Prothèses pour une remise en état temporaire; Masques vestibulaires [4]		
13/113	• Prothèses modulaires, p.ex. avec une base préfabriquée ou comportant des rangées de dents préfabriquées [4]		
13/12	• Outils pour la fixation des dents artificielles; Supports, crochets ou montures pour dents artificielles		
13/14	• Dispositifs pour le durcissement des prothèses en matière plastique		
13/15	• • pour le durcissement par action de la lumière [6]		
			<b><u>Dispositifs pour le nettoyage des dents ou le rinçage de la bouche [3, 5]</u></b>
		15/00	<b>Dispositifs de nettoyage de l'intervalle des dents</b>
		15/02	• Cure-dents [4]
		15/04	• Soies dentaires; Porte-soies [4]
		17/00	<b>Dispositifs pour nettoyer, polir, rincer ou sécher les dents, les cavités dentaires ou les prothèses</b> (instruments agissant à la façon d'une décapeuse au jet de sable A61C 3/025; disques à meuler ou à polir les dents, leurs supports A61C 3/06; dispositifs de nettoyage de l'intervalle des dents A61C 15/00); <b>Appareils pour enlever la salive; Réceptacles pour les crachats à usage dentaire [5]</b>
			<b><u>Note(s)</u></b>
			Le nettoyage des prothèses utilisant des techniques par ultrasons similaires à celles utilisées pour les dents naturelles est classé dans le présent groupe. Tout autre nettoyage des prothèses par ultrasons est classé dans le groupe B08B 3/12.

## A61C

- 17/02 • Dispositifs de rinçage ou insufflateurs d'air, p.ex. utilisant des jets de fluide (combinés à des réceptacles pour les crachats A61C 17/14; combinés à des dispositifs à entraînement mécanique A61C 17/16) [5]
- 17/022 • • Insufflateurs d'air [5]
- 17/024 • • avec un écoulement de fluide constant [4]
- 17/028 • • avec un écoulement de fluide intermittent [4]
- 17/032 • • utilisant de l'eau de ville sous pression [4]
- 17/06 • Appareils pour enlever la salive; Leurs accessoires [5]
- 17/08 • • Canules d'aspiration [5]
- 17/10 • • avec des tampons buccaux, des protège-langue, des abaisse-langue ou des écarteurs de joues [5]
- 17/12 • • Dispositifs de commande, p.ex. pour l'aspiration [5]
- 17/14 • Réceptacles pour les crachats à usage dentaire, avec ou sans moyens de rinçage, p.ex. cuvettes dentaires, crachoirs [5]
- 17/16 • Dispositifs à entraînement mécanique pour nettoyer ou pour polir [5]
- 17/18 • • Ciseaux à détartre (A61C 17/20 a priorité) [5]
- 17/20 • • utilisant des ondes ultrasonores [5]
- 17/22 • • avec des brosses, des éponges, des cupules ou analogues (montures de brosses, p.ex. disposition des soies, A46B) [5]
- 17/24 • • • tournant en continu (A61C 17/40 a priorité) [5]
- 17/26 • • • • entraînées par un moteur électrique [5]
- 17/28 • • • • • avec des moyens de rinçage [5]
- 17/30 • • • • • entraînées par un moteur hydraulique, p.ex. à eau [5]
- 17/32 • • • • • ayant un mouvement alternatif ou oscillant [5]
- 17/34 • • • • • entraînées par un moteur électrique [5]
- 17/36 • • • • • avec des moyens de rinçage [5]
- 17/38 • • • • • entraînées par un moteur hydraulique, p.ex. à eau [5]
- 17/40 • • • • • ayant un mouvement orbital, p.ex. nutation [5]
- 19/00 Accessoires dentaires** (fauteuils de dentiste ou leurs accessoires, meubles de travail combinés ou non avec les fauteuils A61G 15/00)
- 19/02 • Enveloppes protectrices, p.ex. boîtes à instruments; Sacs
- 19/04 • Instruments de mesure spécialement conçus pour la technique dentaire (diagnostic par radiation A61B 6/14)
- 19/045 • • pour enregistrer les mouvements mandibulaires, p.ex. arcs faciaux [5]
- 19/05 • • pour déterminer l'occlusion [5]
- 19/055 • • Paralléliseurs [5]
- 19/06 • Appareils ou dispositifs pour traitement thérapeutique (thérapie par radiation A61N 5/00)
- 19/08 • • combinés avec des appareils ou dispositifs d'anesthésie (seringues hypodermiques dentaires A61M 5/00)
- 19/10 • Supports de dents artificielles pour le transport ou pour les comparaisons de couleurs

## A61D INSTRUMENTS, APPAREILS, OUTILLAGE OU MÉTHODES DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

### Note(s)

La présente sous-classe couvre uniquement les instruments, les appareils, l'outillage ou les méthodes spécialement conçus pour être utilisés avec les animaux.

### Schéma général

CHIRURGIE ET SOINS DENTAIRE.....	1/00, 5/00
SOINS AUX ANIMAUX.....	7/00-13/00
APPAREILS POUR IMMOBILISER, APPAREILS POUR OUVRIR LA GUEULE.....	3/00, 15/00
DÉTECTION DES TROUBLES PHYSIQUES PENDANT LE TRAVAIL.....	17/00
INSTRUMENTS OU PROCÉDÉS POUR LA REPRODUCTION OU LA FERTILISATION.....	19/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

### 1/00 Instruments de chirurgie vétérinaire

- 1/02 • Trocarts ou canules pour tettes; Appareils de vaccination
- 1/04 • Dispositifs pour couper les queues ou les oreilles
- 1/06 • Dispositifs pour la castration
- 1/08 • Instruments ou dispositifs d'obstétrique vétérinaire (dispositifs pour signaler des troubles pendant que l'animal est en travail A61D 17/00)
- 1/10 • Instruments d'embryotomie
- 1/12 • Instruments pour retirer les corps étrangers de la gorge, de l'œsophage ou de l'estomac des animaux
- 1/14 • Dispositifs pour retirer les gaz de l'estomac des animaux
- 1/16 • Aimants pour l'estomac (A61D 1/12 a priorité)

### 3/00 Appareils pour soutenir ou ligoter les animaux à opérer

### 5/00 Instruments dentaires pour animaux

- 7/00 Dispositifs ou méthodes pour l'introduction de remèdes, solides, liquides ou gazeux ou d'autres produits dans ou sur le corps des animaux** (pour la reproduction ou la fertilisation A61D 19/00) [5]
- 7/04 • Dispositifs pour anesthésier les animaux au moyen de gaz ou vapeurs; Dispositifs pour inhalations
- 9/00 Bandages, cataplasmes, compresses spécialement conçus à usage vétérinaire**
- 9/02 • Appareils pour prolapsus
- 11/00 Dispositifs de lavage ou bains curatifs gazeux spécialement conçus à usage vétérinaire**
- 13/00 Supports de thermomètres spécialement conçus à usage vétérinaire**

15/00	Ouvre-gueule	19/02	• pour l'insémination artificielle [5]
17/00	Dispositifs pour signaler des troubles pendant que l'animal est en travail	19/04	• pour la transplantation d'embryons [5]
19/00	Instruments ou procédés pour la reproduction ou la fertilisation [5]	99/00	Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]

**A61F FILTRES IMPLANTABLES DANS LES VAISSEaux SANGUINS; PROTHÈSES; DISPOSITIFS MAINTENANT LE PASSAGE OU ÉVITANT L'AFFAISSEMENT DE STRUCTURES CORPORELLES TUBULAIRES, P.EX. STENTS; DISPOSITIFS D'ORTHOPÉDIE, DE SOINS OU DE CONTRACEPTION; FOMENTATION; TRAITEMENT OU PROTECTION DES YEUX OU DES OREILLES; BANDAGES, PANSEMENTS OU GARNITURES ABSORBANTES; NÉCESSAIRES DE PREMIER SECOURS (prothèses dentaires A61C) [6, 2006.01]**

### Schéma général

FILTRES IMPLANTABLES DANS LES VAISSEaux SANGUINS; PROTHÈSES OU ACCESSOIRES...	2/00, 3/00
APPAREILS OU DISPOSITIFS ACTIONNÉS PAR DES INFIRMES.....	4/00
ORTHOPÉDIE, SOINS, DISPOSITIFS DE CONTRACEPTION.....	5/00, 6/00
CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT.....	7/00
TRAITEMENT OU PROTECTION DES YEUX OU DES OREILLES, REMPLACEMENT PAR D'AUTRES SENS.....	9/00, 11/00
BANDAGES, PANSEMENTS OU GARNITURES ABSORBANTES; NÉCESSAIRES DE PREMIER SECOURS.....	13/00, 15/00, 17/00

### Filtres; Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires; Prothèses; Accessoires

2/00	Filtres implantables dans les vaisseaux sanguins; Prothèses, c.à d. éléments de substitution ou de remplacement pour des parties du corps; Appareils pour les assujettir au corps; Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents (en tant qu'articles cosmétiques, voir les sous-classes appropriées, p.ex. perruques, mèches de cheveux, A41G 3/00, A41G 5/00, ongles artificiels A45D 31/00; prothèses dentaires A61C 13/00; matériaux pour prothèses A61L 27/00; cœurs artificiels A61M 1/10; reins artificiels A61M 1/14) [4, 6, 2006.01]	2/26	• • Implants de pénis [4]
2/01	• Filtres implantables dans les vaisseaux sanguins [6]	2/28	• • Os (articulations A61F 2/30) [4]
2/02	• Prothèses implantables dans le corps [4]	2/30	• • Articulations [4]
2/04	• • Éléments ou organes creux ou tubulaires, p.ex. vessies, trachées, bronches, conduits de bile (A61F 2/18, A61F 2/20 ont priorité; dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents A61F 2/82) [4, 2006.01]	2/32	• • • pour la hanche [4]
2/06	• • • Vaisseaux sanguins [4]	2/34	• • • • Coques acétabulaires [4]
2/08	• • Muscles; Tendons; Ligaments [4]	2/36	• • • • Têtes fémorales [4]
2/10	• • Implants de poils ou de peau [4]	2/38	• • • pour les coudes ou les genoux [4]
2/12	• • Prothèses mammaires [4]	2/40	• • • pour les épaules [4]
2/14	• • Parties d'yeux, p.ex. cristallins, implants de cornée (verres de contact amovibles G02C 7/04); Yeux artificiels (leur fabrication à partir de matériau plastique organique B29C, B29D 11/02) [4]	2/42	• • • pour les poignets ou les chevilles; pour les mains, p.ex. pour les doigts; pour les pieds, p.ex. pour les orteils [4]
2/16	• • • Lentilles intraoculaires [4]	2/44	• • • pour l'épine dorsale, p.ex. vertèbres, disques intervertébraux [4]
2/18	• • Parties internes de l'oreille ou du nez, p.ex. tympan [4]	2/46	• • • Outils particuliers pour l'implantation des articulations artificielles (instruments chirurgicaux A61B 17/00) [4]
2/20	• • Larynx; Trachées combinées avec larynx ou pour usage combiné (trachées, bronches en soi A61F 2/04) [4]	2/48	• • Moyens d'actionnement ou de commande, p.ex. de l'extérieur du corps, commande de sphincters [4]
2/24	• • Valvules de cœur [4]	2/50	• Prothèses non implantables dans le corps [4]
		2/52	• • Prothèses mammaires (soutiens-gorge A41C 3/00) [4]
		2/54	• • Bras ou mains artificiels ou leurs parties [4]
		2/56	• • • réglables [4]
		2/58	• • • Coudes; Poignets [4]
		2/60	• • Jambes ou pieds artificiels ou leurs parties [4]
		2/62	• • • réglables, p.ex. tibias, cuisses ou systèmes squelettiques tubulaires réglables [4]
		2/64	• • • Articulations du genou [4]
		2/66	• • • Pieds; Articulations de la cheville [4]
		2/68	• • Moyens d'actionnement ou de commande [4]
		2/70	• • • électriques [4]
		2/72	• • • • Commandes bioélectriques, p.ex. myoélectriques [4]
		2/74	• • • à fluide [4]
		2/76	• • Moyens pour assembler, ajuster ou essayer les prothèses, p.ex. pour mesurer ou équilibrer [4]

- 2/78 • • Moyens pour protéger les prothèses ou pour les assujettir au corps, p.ex. bandages, harnais, courroies ou bas pour moignons [4]
- 2/80 • • • Emboîtures, p.ex. du type à succion [4]
- 2/82 • Dispositifs maintenant le passage ou évitant l'affaissement de structures corporelles tubulaires, p.ex. stents (pour refermer les plaies ou les maintenir fermées A61B 17/03; dilateurs A61M 29/00) [2006.01]
- 2/84 • • Instruments spécialement adaptés pour les insérer ou les retirer [2006.01]
- 2/86 • • Stents formés d'éléments filiformes [2006.01]
- 2/88 • • • formés d'enroulements hélicoïdaux ou en spirale (filets formés d'enroulements entrecroisés A61F 2/90) [2006.01]
- 2/90 • • • les éléments filiformes présentant une structure de filet [2006.01]
- 2/92 • • Stents ayant la forme d'une feuille enroulée se déployant après l'insertion dans le vaisseau [2006.01]
- 2/94 • • Stents conservant leur forme après mise en place à l'endroit voulu [2006.01]
- 3/00 Pièces pour allonger les jambes naturelles**
- 4/00 Procédés ou dispositifs permettant à des personnes handicapées de commander un appareil ou un dispositif ne faisant pas partie du corps** (moyens d'actionnement ou de commande pour prothèses A61F 2/48, A61F 2/68) [4]
- 
- 5/00 Procédés ou dispositifs d'orthopédie pour le traitement non chirurgical d'os ou articulations** (instruments ou procédés chirurgicaux pour le traitement d'os ou d'articulations, dispositifs spécialement adaptés à cet effet A61B 17/56); **Dispositifs pour donner des soins** (bandages, pansements ou garnitures absorbantes A61F 13/00) [3, 4, 5]
- Note(s)**  
Le présent groupe ne couvre pas les procédés ou dispositifs de chiropractie, qui sont couverts par le groupe A61H 1/00.
- 5/01 • Dispositifs orthopédiques, p.ex. dispositifs pour immobiliser ou pour exercer des pressions de façon durable pour le traitement des os fracturés ou déformés, tels que éclisses, plâtres orthopédiques ou attelles
- 5/02 • • Corsets orthopédiques
- 5/03 • • Corsets ou bandages pour soutenir l'abdomen, la poitrine ou la cage thoracique, avec ou sans coussinets (soutiens-gorge A41C 3/00)
- 5/04 • • Dispositifs pour étirer ou réduire les membres fracturés; Dispositifs pour traction; Eclisses [4]
- 5/042 • • • pour la traction ou pour étirer les membres fracturés [6]
- 5/045 • • • • Equipement pour les lits, les tables de manipulation, les châssis au sol ou analogues [6]
- 5/048 • • • • Eclisses de traction [6]
- 5/05 • • • pour l'immobilisation (A61F 5/042 a priorité) [6]
- 5/052 • • • • spécialement adaptés pour faciliter la marche, p.ex. attelles ambulatoires [6]
- 5/055 • • • • Minerves [6]
- 5/058 • • • • Eclisses (A61F 5/052 a priorité) [6]
- 5/08 • • Dispositifs pour rectifier les difformités du nez
- 5/10 • • Dispositifs pour rectifier les difformités des doigts
- 5/11 • • Dispositifs pour rectifier les difformités des ongles
- 5/14 • • Pièces médicales particulières insérées dans les chaussures pour pieds-plats, pieds-bots ou similaires (supports arqués ordinaires A43B 7/14)
- 5/24 • • Bandages herniaires
- 5/26 • • • avec ressorts de ceinture
- 5/28 • • • Supports de bandages herniaires
- 5/30 • • Coussinets de compression (coussinets pour cors, anneaux pour cors A61F 13/06)
- 5/32 • • • Coussinets de compression réglables
- 5/34 • • • Coussinets de compression remplis d'air ou de liquide (soupapes spécialement conçues pour usage médical A61M 39/00)
- 5/37 • Dispositifs pour comprimer le corps ou des parties du corps; Chemises comprimantes
- 5/40 • Suspensoirs
- 5/41 • Dispositifs pour provoquer l'érection du pénis (implants de pénis A61F 2/26; massage des parties génitales A61H 19/00) [4]
- 5/44 • Dispositifs portés par le patient pour recueillir l'urine, les selles, les menstrues ou d'autres sécrétions (garnitures absorbantes, p.ex. serviettes, A61F 13/15; appareillage pour le drainage des blessures A61M 27/00); Dispositifs de colostomie (adhésifs pour les dispositifs de colostomie A61L 24/00; matériaux pour les dispositifs de colostomie A61L 28/00)
- 5/441 • • comportant des moyens désodorisants, p.ex. des filtres [4]
- 5/442 • • comportant des moyens ou orifices d'irrigation (irrigateurs A61M 3/02) [4]
- 5/443 • • comportant des joints d'étanchéité de type hydrocolloïde, p.ex. gels, empois d'amidon, gomme Karaya [4]
- 5/445 • • Dispositifs de colostomie (A61F 5/441, A61F 5/442, A61F 5/443 ont priorité) [4]
- 5/447 • • • Caractéristiques antidégonflement des sacs [4]
- 5/448 • • • Moyens d'assujettissement du sac à l'anneau d'étanchéité [4]
- 5/449 • • • Moyens d'assujettissement au corps, p.ex. ceintures, vêtements [4]
- 5/451 • • Réceptacles génitaux (A61F 5/441, A61F 5/442, A61F 5/443 ont priorité) [4]
- 5/452 • • • avec compartiment séparé pour recueillir les selles [4]
- 5/453 • • • pour recueillir l'urine ou d'autres sécrétions des organes masculins (A61F 6/04 a priorité) [4]
- 5/455 • • • pour recueillir l'urine ou d'autres sécrétions des organes féminins [4]
- 5/457 • • • Moyens d'assujettissement au corps, p.ex. ceintures, bandelettes [4]
- 5/458 • • • • du type adhésif ou gonflable [4]
- 5/48 • Dispositifs pour empêcher le mouillage ou la souillure du lit
- 5/50 • Dispositifs pour empêcher la succion des doigts
- 5/56 • Dispositifs pour prévenir le ronflement
- 5/58 • Appareils pour corriger le bégaiement ou le bredouillement
- 6/00 Dispositifs de contraception; Pessaires; Dispositifs pour les introduire** (aspects chimiques de la contraception A61K) [5]
- 6/02 • à usage masculin (A61F 6/20 a priorité) [5]
- 6/04 • • Condoms, gaines ou similaires [5]
- 6/06 • à usage féminin (A61F 6/20 a priorité) [5]

- 6/08 • • Pessaires, c. à d. dispositifs insérés dans le vagin pour soutenir l'utérus, remédier à une malposition ou pour empêcher la conception [5]
- 6/10 • • • Diaphragmes [5]
- 6/12 • • • Dispositifs pour les introduire ou les enlever [5]
- 6/14 • • du type intra-utérin [5]
- 6/16 • • • gonflables [5]
- 6/18 • • • Dispositifs pour les introduire ou les enlever [5]
- 6/20 • Obturateurs du canal déférent; Obturateurs des trompes de Fallope [5]
- 6/22 • • implantables dans le canal ou dans les oviductes [5]
- 6/24 • • • caractérisés par des valves [5]

- 7/00 Appareils de chauffage ou de refroidissement pour traitement médical ou thérapeutique du corps humain** (moyens de chauffage ou de refroidissement reliés aux lits ou aux matelas A47C 21/00; hyperthermie utilisant des champs électriques ou magnétiques ou des ultrasons A61N) [5]
- 7/02 • Compresses ou cataplasmes procurant de la chaleur ou du froid [3]
  - 7/03 • • thermophores, c. à d. à dégagement spontané de chaleur [3]
  - 7/08 • Bassinoires, coussinets ou tapis chauffants (compresses procurant de la chaleur A61F 7/02); Bouillottes [3]
  - 7/10 • Sacs réfrigérants, p.ex. sacs à glace
  - 7/12 • Dispositifs pour chauffer ou refroidir les cavités internes du corps

**Traitement ou protection des yeux ou des oreilles;**  
**Remplacement par d'autres sens**

- 9/00 Procédés ou dispositifs pour le traitement des yeux; Dispositifs pour mettre en place des verres de contact; Dispositifs pour corriger le strabisme; Appareils pour guider les aveugles; Dispositifs protecteurs pour les yeux, portés sur le corps ou dans la main** (casquettes protégeant les yeux A42B 1/06; visières pour casques A42B 3/22; bains d'œil A61H 35/02; lunettes de soleil ou lunettes d'automobiliste ayant les mêmes caractéristiques que des lunettes G02C)
- 9/007 • Procédés ou dispositifs pour la chirurgie de l'œil [6]
  - 9/008 • • utilisant un laser [7]
  - 9/009 • • • Dispositifs auxiliaires destinés à réaliser un contact avec le globe oculaire et un couplage de la lumière laser [7]
  - 9/01 • • • Traitement de la cornée [7]
  - 9/011 • • • Procédés ou dispositifs invasifs [7]
  - 9/013 • • pour la compensation de la réfraction oculaire (A61F 9/008 a priorité) [6, 7]
  - 9/02 • Lunettes protectrices (pour la natation A63B 33/00)
  - 9/04 • Masques pour les yeux
  - 9/06 • • Masques, écrans ou cagoules pour soudeurs (dispositifs de sécurité pour la soudure en général F16P 1/00)
  - 9/08 • Dispositifs ou méthodes permettant au patient de voir en remplaçant la perception directe de la vue par une autre
- 11/00 Procédés ou dispositifs pour le traitement des oreilles, p.ex. chirurgicaux; Dispositifs de protection pour les oreilles, portés sur le corps ou dans la main** (couvre-chefs, p.ex. casquettes ou casques, protégeant les oreilles A42B 1/06, A42B 3/16)

- 11/04 • Dispositifs ou procédés permettant au patient de percevoir les sons en remplaçant la perception directe de l'ouïe par une autre
- 11/06 • Dispositifs de protection pour les oreilles [5]
- 11/08 • • internes, p.ex. tampons auriculaires [5]
- 11/10 • • • gonflables ou expansibles [5]
- 11/12 • • • Moyens d'attache externes [5]
- 11/14 • • externes, p.ex. capuchons pour les oreilles ou oreillettes [5]

**Bandages; Pansements ou garnitures absorbantes; Nécessaires de premier secours**

- 13/00 Bandages ou pansements** (suspensoirs A61F 5/40; pansements radioactifs A61M 36/14); **Garnitures absorbantes** (aspects chimiques des bandages, des pansements, des tampons ou des garnitures absorbantes ou utilisation de matériaux pour leur réalisation A61L 15/00, A61L 26/00)
- 13/02 • Emplâtres ou pansements adhésifs (A61F 13/06-A61F 13/15 ont priorité; adhésifs ou ciments chirurgicaux A61L 24/00) [4, 5]
  - 13/04 • Bandages en plâtre de Paris; Autres bandages devenant raides (A61F 13/06-A61F 13/15 ont priorité; plâtres orthopédiques mis en forme faits à partir de bandages devenant raides A61F 5/01)
  - 13/06 • spécialement conçus pour les pieds ou les jambes; Coussinets pour cors; Anneaux pour cors
  - 13/08 • • Bas élastiques; pour comprimer les anévrismes
  - 13/10 • spécialement conçus pour les doigts, les mains ou les bras; Doigtiers; Protège-ongles
  - 13/12 • spécialement conçus pour la tête ou le cou
  - 13/14 • spécialement conçus pour la cage thoracique ou l'abdomen (corsets ou bandages pour soutenir la cage thoracique ou l'abdomen A61F 5/03)
  - 13/15 • Garnitures absorbantes, p.ex. serviettes ou tampons hygiéniques pour application externe ou interne au corps (réceptacles cataméniaux non absorbants A61F 5/44); Moyens pour les maintenir en place ou les fixer; Applicateurs de tampons [5]
  - 13/20 • • Tampons, p.ex. tampons cataméniaux; Leurs accessoires [5]
  - 13/22 • • • Tampons formés de matériau enroulé [5]
  - 13/24 • • • Tampons en forme de coupelle [5]
  - 13/26 • • • Moyens pour appliquer les tampons [5]
  - 13/28 • • • • avec des moyens lubrifiants [5]
  - 13/30 • • • • la partie distale des moyens d'introduction étant déformée, dilatée ou comportant des zones de rupture pour permettre l'expulsion de l'élément à introduire [5]
  - 13/32 • • • • avec un organe d'expulsion, p.ex. un plongeur ou un poussoir, coulissant dans un moyen d'introduction tubulaire [5]
  - 13/34 • • • Moyens pour retirer les tampons [5]
  - 13/36 • • Eponges chirurgicales, p.ex. à des fins d'absorption ou pour remplir des cavités du corps (A61F 13/38, A61F 13/40 ont priorité) [5]
  - 13/38 • • Tampons comportant une poignée en forme de bâtonnet, p.ex. bâtonnets ouatés (A61F 13/40 a priorité) [5]
  - 13/40 • • comportant des moyens incorporés pour délivrer une substance au matériau absorbant, p.ex. contenue dans un récipient brisable [5]
  - 13/42 • • avec un indicateur ou une alarme d'humidité [5]
  - 13/44 • • comportant un matériau radio-opaque ou des moyens pour signaler la présence de matériau résiduel [5]

## A61F

- 13/45 • • caractérisées par la forme (tampons en forme de coupelle A61F 13/24) [7]
- 13/47 • • • Serviettes hygiéniques, garnitures ou couches pour incontinence (A61F 13/49 a priorité) [7]
- 13/471 • • • • spécialement adaptées pour un usage masculin [7, 2006.01]
- 13/472 • • • • spécialement adaptées pour un usage féminin [7, 2006.01]
- 13/474 • • • • réglables [7]
- 13/475 • • • • caractérisées par des moyens de prévention des fuites latérales [7]
- 13/476 • • • • caractérisées par un encerclement de la zone d'entrejambe du sous-vêtement, p.ex. par des rabats [7]
- 13/49 • • • spécialement adaptées pour être portées autour de la taille, p.ex. couches-culottes [7]
- 13/491 • • • • spécialement adaptées pour un type de miction différent selon que l'utilisateur est de sexe masculin ou de sexe féminin [7]
- 13/493 • • • • réglables [7]
- 13/494 • • • • caractérisées par des moyens de prévention des fuites latérales [7]
- 13/495 • • • • avec une cavité fécale [7]
- 13/496 • • • • sous la forme de culotte ou de slip [7]
- 13/505 • • avec des parties séparables, p.ex. combinaison de parties jetables et de parties réutilisables (A61F 13/20 a priorité; moyens pour les maintenir en place ou les fixer A61F 13/56) [7]
- 13/51 • • caractérisées par les couches extérieures des garnitures absorbantes (A61F 13/20 a priorité) [7]
- 13/511 • • • Feuille supérieure, c. à d. revêtement ou couche perméable dirigée vers la peau [7]
- 13/512 • • • • caractérisée par ses orifices, p. ex. des perforations [7]
- 13/513 • • • • ayant des zones de perméabilité différente [7]
- 13/514 • • • Feuille inférieure, c. à d. revêtement ou couche imperméable la plus éloignée de la peau [7]
- 13/515 • • • caractérisées par la liaison entre la feuille supérieure et la feuille inférieure [7]
- 13/53 • • caractérisées par le milieu absorbant (A61F 13/20 a priorité) [7]
- 13/531 • • • ayant une composition homogène sur toute l'épaisseur du noyau absorbant (A61F 13/538, A61F 13/539 ont priorité) [7]
- 13/532 • • • • non homogène dans le plan de la garniture absorbante [7]
- 13/533 • • • • • possédant des zones de compression discontinues [7]
- 13/534 • • • ayant une composition non homogène sur toute l'épaisseur du noyau absorbant (A61F 13/538, A61F 13/539 ont priorité; noyaux homogènes avec une enveloppe en tissu A61F 13/531) [7]
- 13/535 • • • • non homogène dans le plan de la garniture absorbante, p.ex. les couches absorbantes du noyau étant de différentes tailles (A61F 13/537 a priorité) [7]
- 13/536 • • • • • possédant des zones de compression discontinues [7]
- 13/537 • • • • caractérisées par une couche facilitant ou inhibant l'écoulement dans une direction ou un plan, p.ex. une couche à effet de mèche [7]
- 13/538 • • • caractérisées par une orientation ou un tissage spécifiques des fibres [7]
- 13/539 • • • caractérisées par la liaison des couches absorbantes entre elles ou avec les couches extérieures [7]
- 13/551 • • Emballages pour garnitures absorbantes usagées ou dispositions pour les envelopper, p.ex. pour leur mise au rebut [7]
- 13/56 • • Moyens pour les maintenir en place ou les fixer [5]
- 13/58 • • • Pattes de fixation adhésives (A61F 13/66 a priorité) [5]
- 13/60 • • • • avec des moyens pour détacher la garniture associés aux pattes de fixation [5]
- 13/62 • • • Bandes de fixation en matériau textile, p.ex. à crochets et à boucles (A61F 13/66 a priorité) [5]
- 13/64 • • • Lanières, ceintures, bandes à nouer ou bandes sans fin (A61F 13/66 a priorité) [5]
- 13/66 • • • Vêtements, dispositifs de soutien ou de support dont les garnitures absorbantes ne forment pas partie intégrante [5]
- 13/68 • • • • du type couvrant l'abdomen [5]
- 13/70 • • • • • à entrejambe ouvrant ou amovible [5]
- 13/72 • • • • • à bande sans fin ceignant la taille, p.ex. du genre slip [5]
- 13/74 • • • • comprenant des moyens pour retenir les garnitures absorbantes [5]
- 13/76 • • • • • disposés perpendiculairement à la largeur des garnitures ou à celle de leurs éléments de fixation, p.ex. lanières, pattes d'extrémité ou replis [5]
- 13/78 • • • • • comportant des boutons ou des boutons-pression [5]
- 13/80 • • • • • à position réglable dans l'entrejambe [5]
- 13/82 • • • • • comportant des moyens d'attache au corps [5]
- 13/84 • • Accessoires, non prévus ailleurs, pour garnitures absorbantes [7]
- 15/00 **Accessoires auxiliaires pour pansements; Récipients distributeurs de pansements ou de bandages**
- 15/02 • Dispositifs pour couper les bandages de tout genre, p.ex. cisailles, scies à plâtre

## 17/00 Nécessaires de premier secours

**A61G MOYENS DE TRANSPORT, MOYENS DE TRANSPORT PERSONNELS OU AMÉNAGEMENTS, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES OU LES MALADES** (appareils pour aider les personnes handicapées à marcher A61H 3/00); **TABLES OU CHAISES D'OPÉRATION; FAUTEUILS POUR SOINS DENTAIRE; DISPOSITIFS D'INHUMATION** (embaumement des cadavres A01N 1/00)

### Schéma général

MOYENS DE DÉPLACEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES OU DES MALADES.....1/00-7/00  
LITS; LOCAUX DE TRAITEMENT; ÉQUIPEMENTS POUR DONNER DES SOINS AUX MALADES...7/00, 10/00, 9/00, 12/00  
ÉLEVEUSES OU COUVEUSES POUR BÉBÉS..... 11/00

MATÉRIELS DE SALLES D'OPÉRATION OU DE CABINETS DENTAIRES.....	13/00, 15/00
DISPOSITIFS D'INHUMATION.....	17/00-21/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

**1/00 Brancards**

- 1/003 • avec des dispositions pour charger une personne handicapée ou un malade, p.ex. dont les longerons peuvent être écartés, ou utilisant des courroies sans fin [5]
- 1/007 • munis de skis ou de patins [5]
- 1/01 • Draps spécialement adaptés pour être utilisés comme ou avec des brancards [5]
- 1/013 • pliables ou escamotables (A61G 1/017 a priorité) [5]
- 1/017 • transformables en chaises [5]
- 1/02 • à roues
- 1/04 • Parties constitutives, détails ou accessoires, p.ex. appuis-tête, repose-pied, éléments d'appui ou analogues, spécialement adaptés aux brancards [5]
- 1/044 • • Courroies, sangles ou ceintures [5]
- 1/048 • • Poignées [5]
- 1/052 • • Traverses, longerons ou pieds [5]
- 1/056 • • • Pieds articulés [5]
- 1/06 • Supports pour brancards, p.ex. pour être placés dans ou sur des véhicules

**3/00 Point de vue ambulance dans les véhicules; Véhicules avec des dispositions particulières pour transporter les personnes handicapées ou leurs moyens de transport personnels, p.ex. pour faciliter l'accès ou pour charger des chaises roulantes [5]**

- 3/02 • Chargement ou déchargement des moyens de transport personnels; Moyens pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux véhicules ou leur sortie des véhicules [5]
- 3/04 • • Transfert des personnes handicapées assises par pivotement autour d'un axe vertical [5]
- 3/06 • • Transfert en utilisant des rampes, des ascenseurs ou analogues (A61G 3/04 a priorité) [5]
- 3/08 • Logement ou immobilisation des chaises roulantes [5]

**5/00 Fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés pour des personnes handicapées, p.ex. fauteuils roulants (dispositifs permettant à des personnes handicapées de commander un appareil ou un dispositif ne faisant pas partie du corps A61F 4/00; bicyclettes spécialement adaptées pour des conducteurs handicapés B62K 3/16) [1, 2006.01]****Note(s)**

Les fauteuils pour personnes handicapées comportant un siège amovible spécialement adapté pour être transféré avec la personne handicapée dans le véhicule et pour supporter cette personne pendant l'utilisation du véhicule sont classés dans le groupe A61G 3/00.

- 5/02 • propulsés par la personne handicapée
- 5/04 • à moteur (A61G 5/06 a priorité; éléments d'appui actionnés par moteur A61G 5/12) [5]
- 5/06 • avec dispositions pour franchir les obstacles, p.ex. pour monter les escaliers [5]
- 5/08 • pliables [5]
- 5/10 • Parties constitutives, détails ou accessoires [5]
- 5/12 • • Appuis qui leur sont spécialement adaptés, p.ex. pour la tête ou les pieds [5]
- 5/14 • • Moyens pour aider à se lever ou à s'asseoir [5]

**Lits ou accessoires pour malades ou pour personnes handicapées; Locaux de traitement à usage médical; Équipements pour donner des soins aux malades**

- 7/00 Lits spécialement conçus pour donner des soins; Dispositifs pour soulever les malades ou les personnes handicapées (équipement pour des lits, des tables de manipulation, des châssis au sol ou analogues pour étirer les membres fracturés A61F 5/045; brancards avec des dispositions pour charger une personne handicapée ou un malade A61G 1/003) [5, 6]**
  - 7/002 • comportant un cadre de sommier réglable [5]
  - 7/005 • • basculable autour d'un axe transversal horizontal, p.ex. pour la position dite "Trendelenburg" [5]
  - 7/008 • • basculable autour d'un axe longitudinal, p.ex. pour bercer [5]
  - 7/012 • • pour élever ou abaisser tout le cadre du sommier (A61G 7/005, A61G 7/008 ont priorité) [5]
  - 7/015 • • divisé en plusieurs parties réglables, p.ex. pour la position dite "Gatch" [5]
  - 7/018 • • Mécanismes de commande ou d'entraînement (A61G 7/005-A61G 7/015 ont priorité) [5]
  - 7/02 • avec installations de toilette ou spécialement adaptés pour être utilisés avec des toilettes [5]
  - 7/043 • Lits pour favoriser ou observer le sommeil [5]
  - 7/047 • Lits sanitaires particuliers (A61G 7/02 a priorité) [5]
  - 7/05 • Parties constitutives, détails ou accessoires de lits (dispositifs pour la prévention des chutes A47C 21/08, A47D 7/00) [5]
  - 7/053 • • Moyens auxiliaires pour se mettre au lit ou pour en sortir, p.ex. escabeaux ou chaises [5]
  - 7/057 • • Dispositions pour éviter les escarres ou pour soutenir les patients brûlés, p.ex. matelas spécialement adaptés à cet effet [5]
  - 7/065 • • Appuis qui leur sont spécialement adaptés [5]
  - 7/07 • • • pour la tête ou le torse [5]
  - 7/075 • • • pour les membres [5]
  - 7/08 • Appareils pour le transport des lits
  - 7/10 • Dispositifs pour soulever les malades ou les personnes handicapées, p.ex. adaptations particulières d'appareils de levage à cet effet
  - 7/12 • • pour soulever le malade ou la personne handicapée sous les bras (A61G 7/14 a priorité) [5]
  - 7/14 • • facilitant à la fois le soulèvement et le déplacement latéral du malade ou de la personne handicapée [5]
  - 7/16 • • transformant en chaise une surface servant à étendre un malade [5]
- 9/00 Bassins de lit, urinaux, ou autres articles sanitaires pour personnes alitées; Dispositifs de nettoyage pour ceux-ci, p.ex. combinés avec des urinaux de water-closets (urinaux portés par le malade A61F 5/44)**
  - 9/02 • Dispositifs de nettoyage [5]
- 10/00 Locaux de traitement à usage médical (éleveuses pour bébés, couveuses A61G 11/00; dispositifs pour bains de gaz avec ozone, hydrogène ou analogues A61H 33/14; caissons ou cabines portables pour la protection des voies respiratoires en général A62B 31/00) [4]**

## A61G

- 10/02 • climatisés; avec des moyens pour maintenir une pression déterminée, p.ex. locaux exempts de germes [4]
- 10/04 • Tentes à oxygène [4]

### 11/00 Eleveuses pour bébés; Couveuses

### 12/00 Équipements pour donner des soins, p.ex. dans les hôpitaux, non couverts par l'un des groupes A61G 1/00-A61G 11/00, p.ex. chariots pour le transport des médicaments ou de la nourriture; Tableaux d'ordonnances

- 15/08 • • associées à des sièges pour le chirurgien ou le dentiste [5]
- 15/10 • Parties constitutives, détails ou accessoires (A61G 15/14 a priorité; instruments dentaires A61C) [5]
- 15/12 • • Appuis qui leur sont spécialement adaptés, p.ex. pour la tête ou les pieds [5]
- 15/14 • Meubles de travail pour dentistes; Leurs accessoires [5]
- 15/16 • • Dispositifs de stockage, de maintien ou de transport pour pièces à main dentaires ou similaires [5]
- 15/18 • • • comprenant des moyens de rappel pour ranger un tuyau flexible [5]

### Tables ou chaises d'opération; Fauteuils de dentistes

#### 13/00 Tables d'opération; Leurs accessoires (éclairage des tables d'opération F21L, F21S ou F21V)

- 13/02 • Tables d'opération réglables; Leurs commandes [5]
- 13/04 • • basculables autour d'un axe transversal ou longitudinal [5]
- 13/06 • • la surface totale de la table pouvant être élevée ou abaissée (A61G 13/04 a priorité) [5]
- 13/08 • • la table étant divisée en plusieurs parties réglables [5]
- 13/10 • Parties constitutives, détails ou accessoires (draps de chirurgie A61B 19/08) [5]
- 13/12 • • Appuis qui leur sont spécialement adaptés; Disposition des surfaces pour supporter des patients [5]

#### 15/00 Chaises d'opération; Fauteuils pour soins dentaires; Accessoires qui leur sont spécialement adaptés, p.ex. meubles de travail [5]

- 15/02 • Chaises avec des moyens pour régler la position du patient; Leurs commandes [5]
- 15/04 • • pour incliner le patient [5]
- 15/06 • • pour soulever ou abaisser le patient (A61G 15/04 a priorité) [5]

## A61H APPAREILS DE PHYSIOTHÉRAPIE, p.ex. DISPOSITIFS POUR LOCALISER OU STIMULER LES ENDROITS DE RÉFLECTIVITÉ DU CORPS; RESPIRATION ARTIFICIELLE; MASSAGE; BAINS POUR USAGES THÉRAPEUTIQUES OU HYGIÉNIQUES PARTICULIERS OU POUR PARTIES DÉTERMINÉES DU CORPS (électrothérapie, magnétothérapie, thérapie par radiations, thérapie par ultrasons A61N)

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "physiothérapie" couvre le traitement des maladies ou des incapacités à l'aide d'appareils, p.ex. mécaniques, par opposition au traitement par des produits pharmaceutiques ou par la chirurgie. Ainsi sont inclus, à titre d'exemple, les massages, les bains tourbillonnaires et les dispositifs pour l'exercice des membres inertes du corps.

### Schéma général

APPAREILS POUR AIDER DES PERSONNES HANDICAPÉES À MARCHER.....	3/00
APPAREILS POUR L'EXERCICE PASSIF, POUR L'EXERCICE DES YEUX.....	1/00, 5/00
MASSAGE	
Techniques utilisées.....	7/00, 9/00, 15/00, 23/00
Ceintures, bandes ou peignes pour massage.....	11/00
Massage de certaines parties du corps et instruments correspondants.....	13/00, 19/00, 21/00
Accessoires pour massages.....	37/00
RESPIRATION ARTIFICIELLE.....	31/00
BAINS THÉRAPEUTIQUES OU HYGIÉNIQUES.....	33/00, 35/00, 36/00
APPAREILS POUR LOCALISER OU STIMULER LES ENDROITS DE RÉFLECTIVITÉ DU CORPS.....	39/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE.....	99/00

### Dispositifs d'inhumation

#### 17/00 Cercueils; Linceuls; Urnes funéraires

- 17/007 • caractérisés par le matériau de construction utilisé, p.ex. matériau biodégradable; Utilisation de plusieurs matériaux [5]
- 17/013 • Cercueils dépliés [5]
- 17/02 • Fermetures de cercueils; Leurs garnitures
- 17/04 • Accessoires pour cercueils
- 17/06 • Sacs pour cadavres; Enveloppes pour cadavres [5]
- 17/08 • Urnes

#### 19/00 Dispositifs pour hisser ou descendre les cercueils

#### 21/00 Aspects des corbillards ou des véhicules analogues, relatifs aux funérailles [5]

---

#### 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]

1/00	<b>Appareils pour l'exercice passif</b> (A61H 5/00 a priorité); <b>Appareils vibrateurs; Dispositifs de chiropractie, p.ex. dispositifs pour appliquer des chocs au corps, dispositifs externes pour étirer ou aligner de façon brève des os non fracturés [2]</b>	31/00	<b>Respiration artificielle ou stimulation du cœur, p.ex. massage cardiaque</b> (respiration artificielle par traitement avec du gaz ou de l'air, p.ex. bouche-à-bouche, A61M 16/00; application de courants électriques par électrodes de contact pour stimuler, p.ex. stimulateurs cardiaques, A61N 1/36)
	<b>Note(s)</b> Ce groupe <u>ne couvre pas</u> les procédés ou dispositifs d'orthopédie, qui sont couverts par le groupe A61F 5/00.	31/02	• Poumons d'acier combinés ou non avec des moyens pour respirer des gaz
1/02	• Appareils d'exercice extenseurs ou de ployage	33/00	<b>Bains pour usages thérapeutiques ou hygiéniques particuliers</b> (A61H 35/00 a priorité; pour nettoyage intestinal subaquatique A61M 9/00; bains électriques ou magnétiques, application de fluides ionisés A61N 1/44) [6]
3/00	<b>Appareils pour aider des personnes handicapées à marcher</b> (appareils pour apprendre à marcher aux bébés A47D 13/04)	33/02	• Dispositifs pour bains de liquides contenant des gaz ou de liquides dans lesquels les gaz sont amenés ou produits, p.ex. bains carbogazeux
3/02	• Béquilles	33/04	• Appareils pour bains de sable, de boue ou de mousse; Appareils pour bains de métaux, p.ex. utilisant des solutions de sels métalliques [6]
3/04	• Appuis à roues pour aider les personnes handicapées à marcher	33/06	• Bains d'air chaud ou d'air froid artificiels; Bains ou douches de vapeur ou de gaz, p.ex. bains sauna ou finlandais (chambres pneumatiques A61G 10/00)
3/06	• Aides pour la marche destinées aux aveugles (remplacement de la perception visuelle directe par une autre A61F 9/08)	33/08	• • Douches d'air médicales
5/00	<b>Appareils pour l'exercice des yeux</b>	33/10	• • Dispositifs pour bains de vapeur montés sur des tubs
7/00	<b>Dispositifs de pétrissage par succion; Dispositifs non prévus ailleurs pour masser la peau par frottement ou brossage</b> (dispositifs pour massage électromédical, application de courants électriques par contact A61N 1/18)	33/12	• • Bains de vapeur faciaux
9/00	<b>Massages pneumatiques ou hydrauliques</b>	33/14	• Dispositifs pour bains de gaz avec ozone, hydrogène ou analogues
11/00	<b>Ceintures, bandes ou peignes pour massage</b>	35/00	<b>Bains pour parties déterminées du corps, p.ex. douches pour la poitrine</b> (bidets sans moyens d'aspersion vers le haut A47K 3/26; dispositifs pour le nettoyage des fesses A47K 7/08; pour nettoyage intestinal subaquatique A61M 9/00) [6]
11/02	• Dispositifs de massage à bandes oscillantes longitudinales	35/02	• pour les yeux [6]
13/00	<b>Massage des gencives</b>	35/04	• pour le nez [6]
15/00	<b>Massage au moyen de rouleaux, de boules, p.ex. gonflables ou de chaînes ou de chaînes de rouleaux</b>	36/00	<b>Vêtements pour provoquer la sudation</b>
15/02	• conçus pour appliquer simultanément un traitement par la lumière, la chaleur ou des produits pharmaceutiques	37/00	<b>Accessoires pour massages [6]</b>
19/00	<b>Massage des parties génitales</b>	39/00	<b>Dispositifs de physiothérapie pour localiser ou stimuler les endroits spécifiques de réflexe du corps, p.ex. acupuncture</b> (localisation par détection de signaux bioélectriques A61B 5/04; localisation au moyen de courants électriques ou de champs magnétiques A61B 5/05) [2]
21/00	<b>Dispositifs de massage pour les cavités du corps</b>	39/02	• Dispositifs pour localiser lesdits endroits [2]
23/00	<b>Massage par percussion ou vibration, p.ex. en utilisant une vibration ultrasonique; Massage par succion-vibration; Massage avec des membranes mobiles</b>	39/04	• Dispositifs pour exercer des pressions auxdits endroits, p.ex. shiatsu [2]
23/02	• à entraînement électrique ou magnétique [2]	39/06	• Dispositifs pour échauffer ou refroidir lesdits endroits dans les limites de vie de la cellule [2]
23/04	• à entraînement hydraulique ou pneumatique	39/08	• Dispositifs pour placer des aiguilles auxdits endroits, c. à d. pour l'acupuncture [2]
23/06	• Percussion à la main	99/00	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]</b>
A61J	<b>RÉCIPIENTS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS MÉDICALES OU PHARMACEUTIQUES; DISPOSITIFS OU PROCÉDÉS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR DONNER À DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES UNE FORME PHYSIQUE DÉTERMINÉE OU UNE FORME PROPRE À LEUR ADMINISTRATION; DISPOSITIFS POUR ADMINISTRER LA NOURRITURE OU LES MÉDICAMENTS PAR VOIE BUCCALE; AMUSETTES BUCCALES POUR BÉBÉS; CRACHOIRS</b>		

**Schéma général**

RÉCIPIENTS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS MÉDICALES OU PHARMACEUTIQUES.....1/00

## A61J

DISPOSITIFS OU PROCÉDÉS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR DONNER À DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES UNE FORME PHYSIQUE DÉTERMINÉE OU UNE FORME PROPRE À LEUR ADMINISTRATION.....	3/00
ADMINISTRATION DE LA NOURRITURE OU DES REMÈDES	
Biberons, tétines, tubes.....	9/00, 11/00, 15/00
Autres articles.....	7/00
Articles de protection des bouts de seins.....	13/00
AMUSETTES BUCCALES POUR BÉBÉS.....	17/00
DISPOSITIFS POUR RECUEILLIR LES CRACHATS.....	19/00

**1/00 Récipients spécialement adaptés à des fins médicales ou pharmaceutiques** (capsules ou similaires à absorber par voie buccale A61J 3/07; boîtes à instruments médicaux, sacs de docteur A61B 19/02; récipients pour produits radioactifs G21F 5/00) [4, 5]

- 1/03 • pour pilules ou comprimés (réceptacles pour pilules ou comprimés comportant des moyens particuliers pour leur distribution B65D 83/04) [5]
- 1/05 • pour recueillir, stocker ou administrer du sang, du plasma ou des liquides à usage médical [5]
- 1/06 • • Ampoules ou cartouches (seringues, ampoules ou cartouches A61M 5/28)
- 1/10 • • Récipients du type sac [5]
- 1/12 • • • avec des moyens pour recevoir des échantillons du contenu [5]
- 1/14 • • Détails; Accessoires (A61J 7/00 a priorité; dispositifs d'ouverture B65D, B67B 7/00) [5]
- 1/16 • • • Supports pour récipients [5]
- 1/18 • • • Dispositions pour indiquer l'état, p.ex. l'état stérile, du contenu du récipient [5]
- 1/20 • • • Dispositions pour le transfert des liquides, p.ex. du flacon à la seringue [5]
- 1/22 • • • • avec des moyens pour doser la quantité de liquide [5]

**3/00 Dispositifs ou procédés spécialement conçus pour donner à des produits pharmaceutiques une forme physique déterminée ou une forme propre à leur administration** (aspects chimiques, voir les classes correspondantes)

- 3/02 • la forme de poudres
- 3/04 • la forme d'onguents
- 3/06 • la forme de pilules, tablettes ou pastilles
- 3/07 • la forme de capsules ou de petits conteneurs similaires à absorber par voie buccale
- 3/08 • la forme de suppositoires ou de bâtons
- 3/10 • la forme de tablettes comprimées (presses à tablettes B30B 11/00)

**A61K PRÉPARATIONS À USAGE MÉDICAL, DENTAIRE OU POUR LA TOILETTE** (dispositifs ou procédés spécialement conçus pour donner à des produits pharmaceutiques une forme physique déterminée ou une forme propre à leur administration A61J 3/00; aspects chimiques de, ou utilisation de substances chimiques pour, la désodorisation de l'air, la désinfection ou la stérilisation, les bandages, les pansements, les garnitures absorbantes ou les articles chirurgicaux A61L; compositions à base de savon C11D)

### Note(s)

1. La présente sous-classe couvre les sujets suivants, présentés comme composition (mélange), procédé de préparation de la composition ou procédé de traitement utilisant cette composition:
  - a. Médicaments ou autres compositions biologiques capables de:
    - prévenir, soulager, traiter ou guérir des situations anormales ou pathologiques de corps vivants par des moyens tels que la destruction d'un organisme parasite ou la limitation de l'effet de la maladie ou de l'état anormal par modification chimique de la physiologie de l'hôte ou du parasite (biocides A01N 25/00-A01N 65/00);

**Administration des remèdes par voie buccale; Biberons en général; Tétines; Dispositifs pour recueillir les crachats**

**7/00 Dispositifs pour administrer les médicaments par voie buccale, p.ex. cuillères** (cuillères à peser G01G 19/56); **Dispositifs pour compter les pilules; Dispositions pour l'indication ou le rappel du moment où l'on doit prendre des médicaments**

- 7/02 • Dispositifs pour compter les pilules [5]
- 7/04 • Dispositions pour l'indication ou le rappel du moment où l'on doit prendre des médicaments, p.ex. distributeurs programmés [5]

**9/00 Biberons en général**

- 9/02 • à thermomètres
- 9/04 • à système d'alimentation en air
- 9/06 • Supports pour biberons
- 9/08 • Couvercles de protection pour biberons

**11/00 Tétines**

- 11/02 • avec alimentation en air
- 11/04 • avec système de fixation aux biberons

**13/00 Articles de protection des bouts de seins**

**15/00 Tubes pour l'alimentation thérapeutique**

**17/00 Sucettes pour bébés; Anneaux de dentition**

- 17/02 • Anneaux de dentition [5]

**19/00 Dispositifs pour recueillir les crachats, p.ex. crachoirs** (pour dentistes A61C 17/14; sur les lits d'infirmeries A61G 7/05)

- 19/02 • Flacons à expectorations
- 19/04 • Crachoirs avec alimentation en eau
- 19/06 • Crachoirs combustibles

- maintenir, augmenter, diminuer, limiter ou détruire une fonction physiologique du corps, p.ex. compositions vitaminiques, stérilisants sexuels, inhibiteurs de fertilité, promoteurs de croissance ou similaires (stérilisants sexuels pour invertébrés, p.ex. insectes, A01N; régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00-A01N 65/00);
  - diagnostiquer une situation ou un état physiologique par un examen in vivo, p.ex. agents de contraste pour rayons X, compositions pour timbres cutanés (procédés de mesure, de recherche ou d'analyse faisant intervenir des enzymes ou des micro-organismes C12Q; examen de matériel biologique in vitro, p.ex. sang, urine G01N, p.ex. G01N 33/48);
- b. Compositions pour les soins du corps généralement destinées à désodoriser, protéger, embellir ou entretenir le corps, p.ex. cosmétiques, dentifrices, produits pour l'obturation des dents.
2. Il est important de tenir compte des définitions des groupes d'éléments chimiques qui suivent le titre de la section C.
  3. Il est important de tenir compte des notes de la classe C07, par exemple des notes qui suivent le titre de la sous-classe C07D, qui indiquent les règles pour le classement des composés organiques dans cette classe, ces règles s'appliquant aussi au classement des composés organiques dans la sous-classe A61K, sauf indication contraire.
  4. Dans la présente sous-classe, à l'exception du groupe A61K 8/00, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
  5. L'activité thérapeutique des préparations médicinales est en outre classée dans la sous-classe A61P.

### Schéma général

PRÉPARATIONS DENTAIRES.....	6/00
COSMÉTIQUES, PARFUMS.....	8/00
PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES	
caractérisées par la forme.....	9/00
caractérisées par les substances actives	
substances organiques.....	31/00, 35/00, 36/00, 38/00
matériel provenant d'animaux, de protozoaires, de bactéries ou de virus.....	35/00
matériel provenant d'algues, de lichens, de champignons ou de plantes.....	36/00
substances inorganiques.....	33/00, 35/00
obtenues par traitement de substances par énergie ondulatoire ou rayonnement corpusculaire.....	41/00
pour examen in vivo.....	49/00, 51/00
substances radioactives.....	51/00
Vaccins.....	39/00, 45/00
Excipients.....	47/00
Préparations médicinales contenant du matériel génétique, thérapie génique.....	48/00

<b>6/00</b>	<b>Préparations pour la technique dentaire</b> (préparations pour le nettoyage des dents A61K 8/00, A61Q 11/00; fixation des prothèses dans la bouche utilisant des feuilles adhésives ou des compositions adhésives A61C 13/23) <b>[3]</b>		<b>Note(s) [2006.01]</b> L'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette est en outre classée dans la sous-classe A61Q.
6/02	• Emploi de préparations pour la fabrication de dents artificielles, l'obturation ou le recouvreage des dents <b>[3]</b>	8/02	• caractérisés par une forme physique particulière <b>[2006.01]</b>
6/027	• • Emploi d'éléments non métalliques ou de leurs composés, p.ex. de carbone <b>[5]</b>		<b>Note(s) [2006.01]</b> Dans le présent groupe, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
6/033	• • • Composés du phosphore, p.ex. apatite <b>[5]</b>	8/03	• • Compositions liquides avec au moins deux couches distinctes <b>[2006.01]</b>
6/04	• • Emploi de métaux ou d'alliages <b>[3]</b>		
6/05	• • • Amalgames <b>[5]</b>	8/04	• • Dispersion; Émulsions <b>[2006.01]</b>
6/06	• • Emploi de ciments inorganiques <b>[3]</b>	8/06	• • • Émulsions <b>[2006.01]</b>
6/08	• • Emploi de résines naturelles ou synthétiques <b>[3]</b>	8/11	• • Compositions encapsulées <b>[2006.01]</b>
6/083	• • • Composés obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone <b>[5]</b>	8/14	• • Liposomes <b>[2006.01]</b>
		8/18	• caractérisés par la composition <b>[2006.01]</b>
6/087	• • • Composés obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone <b>[5]</b>		<b>Note(s) [2006.01]</b> Dans le présent groupe, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
6/09	• • • Polyuréthanes <b>[5]</b>	8/19	• • contenant des composés inorganiques <b>[2006.01]</b>
6/093	• • • Composés polyorganosiliciés <b>[5]</b>	8/20	• • • Halogènes; Leur composés <b>[2006.01]</b>
6/097	• • • Polysaccharides <b>[5]</b>	8/21	• • • Fluorures; Leurs dérivés <b>[2006.01]</b>
6/10	• Compositions pour la prise d'empreintes dentaires <b>[3]</b>	8/22	• • • Peroxydes; Oxygène; Ozone <b>[2006.01]</b>
<b>8/00</b>	<b>Cosmétiques ou préparations similaires pour la toilette [2006.01]</b>	8/23	• • • Soufre; Sélénium; Tellure; Leurs composés <b>[2006.01]</b>
		8/24	• • • Phosphore; Ses composés <b>[2006.01]</b>
		8/25	• • • Silicium; Ses composés <b>[2006.01]</b>
		8/26	• • • Aluminium; Ses composés <b>[2006.01]</b>
		8/27	• • • Zinc; Ses composés <b>[2006.01]</b>

- 8/28 • • • Zirconium; Ses composés [2006.01]
- 8/29 • • • Titane; Ses composés [2006.01]
- 8/30 • • contenant des composés organiques [2006.01]
- 8/31 • • • Hydrocarbures [2006.01]
- 8/33 • • • contenant de l'oxygène [2006.01]
- 8/34 • • • • Alcools [2006.01]
- 8/35 • • • • Cétones, p.ex. quinones, benzophénone [2006.01]
- 8/36 • • • • Acides carboxyliques; Leurs sels ou anhydrides [2006.01]
- 8/362 • • • • • Acides polycarboxyliques [2006.01]
- 8/365 • • • • • Acides hydroxycarboxyliques; Acides céto-carboxyliques [2006.01]
- 8/368 • • • • • dans lesquels le groupe carboxyle est directement lié aux atomes de carbone du cycle aromatique [2006.01]
- 8/37 • • • • Esters d'acides carboxyliques [2006.01]
- 8/38 • • • • Percomposés, p.ex. peracides [2006.01]
- 8/39 • • • • Dérivés contenant 2 à 10 groupes oxyalkylène [2006.01]
- 8/40 • • • contenant de l'azote (quinones contenant de l'azote A61K 8/35) [2006.01]
- 8/41 • • • • Amines [2006.01]
- 8/42 • • • • Amides [2006.01]
- 8/43 • • • • Guanidines [2006.01]
- 8/44 • • • • Acides aminocarboxyliques ou leurs dérivés, p.ex. acides aminocarboxyliques contenant du soufre; Leurs sels, esters ou dérivés N-acylés [2006.01]
- 8/45 • • • • Dérivés contenant 2 à 10 groupes oxyalkylène [2006.01]
- 8/46 • • • contenant du soufre (A61K 8/44 a priorité) [2006.01]
- 8/49 • • • contenant des composés hétérocycliques [2006.01]
- 8/55 • • • contenant du phosphore [2006.01]
- 8/58 • • • contenant des atomes autres que des atomes de carbone, hydrogène, halogène, oxygène, azote, soufre ou phosphore [2006.01]
- 8/60 • • • Sucres; Leurs dérivés [2006.01]
- 8/63 • • • Stéroïdes; Leurs dérivés [2006.01]
- Note(s) [2006.01]**
- Le présent groupe couvre les stéroïdes tels qu'ils sont définis dans la Note (1) après le titre de la sous-classe C07J.
- 8/64 • • • Protéines; Peptides; Leurs dérivés ou produits de dégradation [2006.01]
- 8/65 • • • • Collagène; Gélatine; Kératine; Leurs dérivés ou produits de dégradation [2006.01]
- 8/66 • • • • Enzymes [2006.01]
- 8/67 • • • Vitamines [2006.01]
- 8/68 • • • Sphingolipides, p.ex. céramides, cérébrosides, gangliosides [2006.01]
- 8/69 • • • contenant du fluor [2006.01]
- 8/70 • • • • contenant des groupes perfluorés, p.ex. perfluoroéthers [2006.01]
- 8/72 • • contenant des composés organiques macromoléculaires [2006.01]
- 8/73 • • • Polysaccharides [2006.01]
- 8/81 • • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons insaturées carbone-carbone [2006.01]
- 8/84 • • • obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons insaturées carbone-carbone [2006.01]
- 8/85 • • • • Polyesters [2006.01]
- 8/86 • • • • Polyéthers [2006.01]
- 8/87 • • • • Polyuréthanes [2006.01]
- 8/88 • • • • Polyamides [2006.01]
- 8/89 • • • • Polysiloxanes [2006.01]
- 8/891 • • • • • saturés, p.ex. diméthicone, phényl triméthicone, C24-C28 méthicone, stéaryl diméthicone [2006.01]
- 8/892 • • • • • modifiés par un groupe hydroxyle, p.ex. diméthiconol [2006.01]
- 8/893 • • • • • modifiés par un groupe alkoxy ou aryloxy, p.ex. béhénoxy diméthicone, stéaroxy diméthicone [2006.01]
- 8/894 • • • • • modifiés par un groupe polyoxyalkylène, p.ex. cétyl diméthicone copolyol [2006.01]
- 8/895 • • • • • contenant du silicium lié à un groupe aliphatique non saturé, p.ex. vinyl diméthicone [2006.01]
- 8/896 • • • • • contenant des atomes autres que du silicium, du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène, p.ex. diméthicone copolyol phosphate [2006.01]
- 8/897 • • • • • contenant des halogènes, p.ex. fluorosilicones [2006.01]
- 8/898 • • • • • contenant de l'azote, p.ex. amodiméthicone, triméthyl silyl amodiméthicone, diméthicone propyl PG-bétaïne [2006.01]
- 8/899 • • • • • contenant du soufre, p.ex. sodium PG-propyldiméthicone thiosulfate copoyol [2006.01]
- 8/90 • • • Polymères séquencés (A61K 8/89 a priorité) [2006.01]
- 8/91 • • • Polymères greffés (A61K 8/89 a priorité) [2006.01]
- 8/92 • • Huiles, graisses ou cires; Leurs dérivés, p.ex. produits d'hydrogénation [2006.01]
- 8/96 • • contenant des produits de constitution indéterminée ou leurs dérivés [2006.01]
- 8/97 • • • d'origine végétale, p.ex. extraits de plantes [2006.01]
- 8/98 • • • d'origine animale [2006.01]
- 8/99 • • • de micro-organismes [2006.01]
- 9/00 Préparations médicinales caractérisées par un aspect particulier**
- 9/02 • Suppositoires; Bougies; Excipients pour suppositoires ou bougies (appareils pour leur fabrication A61J 3/08; dispositifs pour leur introduction dans le corps A61M 31/00)
- 9/06 • Onguents; Excipients pour ceux-ci (appareils pour leur fabrication A61J 3/04)
- 9/08 • Solutions [2, 3]
- 9/10 • Dispersions; Emulsions [2, 3]
- 9/107 • • Emulsions [5]
- 9/113 • • • Emulsions multiples, p.ex. huile-dans l'eau-dans l'huile [5]
- 9/12 • • Aérosols; Mousses [2, 3]
- 9/127 • • Liposomes [5]
- 9/133 • • • Vésicules unilamellaires [5]
- 9/14 • à l'état particulière, p.ex. poudres (microcapsules A61K 9/50) [2]
- 9/16 • • Agglomérés; Granulés; Microbilles [2]
- 9/18 • • Adsorbats [2]
- 9/19 • • lyophilisées [6]

- 9/20 • Pilules, pastilles ou comprimés [2]
- 9/22 • • du type à libération prolongée ou discontinue [2]
- 9/24 • • • en doses unitaires constituées de couches ou feuilletées [2]
- 9/26 • • • Particules distinctes dans une matrice support [2]
- 9/28 • • Dragées; Pilules ou comprimés avec revêtements [2]
- 9/30 • • • Revêtements organiques [2]
- 9/32 • • • • contenant des polymères synthétiques solides [2]
- 9/34 • • • • contenant des gommages ou résines naturelles [2]
- 9/36 • • • • contenant des hydrates de carbone ou leurs dérivés (A61K 9/34 a priorité) [2]
- 9/38 • • • • contenant des protéines ou leurs dérivés [2]
- 9/40 • • • • • contenant de la gélatine [2]
- 9/42 • • • • • contenant des cires, des acides gras supérieurs, des alcools gras supérieurs ou leurs dérivés, p.ex. chocolats [2]
- 9/44 • • avec des impressions, reliefs, rainures ou perforations [2]
- 9/46 • • effervescents [2]
- 9/48 • Préparations en capsules, p.ex. de gélatine, de chocolat [2]
- 9/50 • • Microcapsules (A61K 9/52 a priorité) [2]
- 9/51 • • • Nanocapsules [5]
- 9/52 • • du type à libération prolongée ou discontinue [2]
- 9/54 • • • contenant des particules distinctes avec des revêtements de différentes épaisseurs ou de différents matériaux [2]
- 9/56 • • • • Revêtements organiques [2]
- 9/58 • • • • • contenant des polymères synthétiques solides [2]
- 9/60 • • • • • contenant des gommages ou des résines naturelles [2]
- 9/62 • • • • • contenant des hydrates de carbone ou leurs dérivés (A61K 9/60 a priorité) [2]
- 9/64 • • • • • contenant des protéines ou leurs dérivés [2]
- 9/66 • • • contenant des émulsions, dispersions ou solutions [2]
- 9/68 • du type chewing-gum [2]
- 9/70 • Bases pour bande, feuille ou filament [2]
- 9/72 • à fumer ou inhaler [2]

**Note(s) [2006.01]**

1. Une composition, c. à d. un mélange de deux ou plusieurs parties constitutives, est classée dans le dernier des groupes A61K 31/00-A61K 47/00 qui prévoit au moins une de ces parties constitutives. Les parties constitutives peuvent être des composés simples ou d'autres ingrédients simples.
2. Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (1) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée dans le dernier groupe approprié des groupes A61K 31/00-A61K 47/00. Cette partie peut être soit une partie constitutive simple, soit une composition proprement dite.

3. Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (1) ou la note (2) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée dans le dernier groupe approprié des groupes A61K 31/00-A61K 47/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ces classements non obligatoires doivent être considérés comme des "informations additionnelles".

**31/00 Préparations médicinales contenant des ingrédients actifs organiques [2]**

**Note(s)**

1. Les composés actifs organiques formant des sels ou des complexes avec des métaux lourds ne sont pas classés dans les groupes A61K 31/28, A61K 31/555 ou A61K 31/7135, sauf indication contraire explicite, p.ex. hémine A61K 31/555.
2. Dans le présent groupe, les expressions "contenant d'autres hétérocycles" et "condensés avec des systèmes hétérocycliques" couvrent également les composés ayant plusieurs hétérocycles identiques.

- 31/01 • Hydrocarbures [2]
- 31/015 • • carbocycliques [2]
- 31/02 • Hydrocarbures halogénés [2]
- 31/025 • • carbocycliques [2]
- 31/03 • • • aromatiques [2]
- 31/035 • • ayant une insaturation aliphatique [2]
- 31/04 • Composés nitrés [2]
- 31/045 • Composés hydroxylés, p.ex. alcools; Leurs sels, p.ex. alcoolates (hydroperoxydes A61K 31/327) [2, 7]
- 31/047 • • ayant plusieurs groupes hydroxyle, p.ex. sorbitol [7]
- 31/05 • • Phénols [2]
- 31/055 • • • le noyau aromatique étant substitué par un halogène [2]
- 31/06 • • • le noyau aromatique étant substitué par des groupes nitro [2]
- 31/065 • • Alcools acycliques diphenyl-substitués [2]
- 31/07 • • Composés du rétinol, p.ex. vitamine A (acides rétinoïques A61K 31/203) [2, 7]
- 31/075 • Ethers ou acétals [2]
- 31/08 • • acycliques, p.ex. paraformaldéhyde [2]
- 31/085 • • ayant une liaison éther à un carbone cyclique d'un noyau aromatique [2]
- 31/09 • • • ayant plusieurs liaisons éther [2]
- 31/095 • Composés du soufre, du sélénium ou du tellure, p.ex. thiols [2]
- 31/10 • • Sulfures; Sulfoxydes; Sulfones [2]
- 31/105 • • Persulfures (disulfures de thiurame A61K 31/145; acides thiosulfoniques A61K 31/185) [2]
- 31/11 • Aldéhydes [2]
- 31/115 • • Formaldéhyde [2]
- 31/12 • Cétones [2]
- 31/121 • • acycliques [7]
- 31/122 • • ayant l'atome d'oxygène lié directement à un cycle, p.ex. quinones, vitamine K<sub>1</sub>, anthraline [7]
- 31/125 • • • Camphre; Ses dérivés substitués sur le cycle [2]
- 31/13 • Amines, p.ex. amantadine (A61K 31/04 a priorité) [2]
- 31/131 • • acycliques [7]

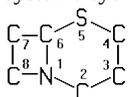
**A61K**

- 31/132 • • ayant plusieurs groupes amino, p.ex. spermidine, putrescine [7]
  - 31/133 • • ayant des groupes hydroxyle, p.ex. sphingosine [7]
  - 31/135 • • ayant des cycles aromatiques, p.ex. méthadone [2, 7]
  - 31/136 • • • ayant le groupe amino lié directement au cycle aromatique, p.ex. benzène-amine [7]
  - 31/137 • • • Arylalkylamines, p.ex. amphétamine, épinéphrine, salbutamol, éphédrine [7]
  - 31/138 • • • Aryloxyalkylamines, p.ex. propranolol, tamoxifène, phénoxybenzamine (aténolol A61K 31/165; pindolol A61K 31/404; timolol A61K 31/5377) [7]
  - 31/14 • • Composés d'ammonium quaternaire, p.ex. édrophonium, choline (bétaines A61K 31/205) [2]
  - 31/145 • • ayant des atomes de soufre, p.ex. thiurames ( $\text{N-C(S)-S-C(S)-N}$  ou  $\text{N-C(S)-S-S-C(S)-N}$ ); Sulfinylamines ( $\text{-N=SO}$ ); Sulfonylamine ( $\text{-N=SO}_2$ ) (isothiourées A61K 31/155) [2, 7]
  - 31/15 • • Oximes ( $\text{C=N-O-}$ ); Hydrazines ( $\text{N-N-}$ ); Hydrazones ( $\text{N=N=}$ ) [2]
  - 31/155 • • Amidines ( $\text{-N=C-N-}$ ), p.ex. guanidine ( $\text{H}_2\text{N-C(=NH)-NH}_2$ ), isourée ( $\text{HN=C(OH)NH}_2$ ), isothiourée ( $\text{HN=C(SH)-NH}_2$ ) [2]
  - 31/16 • Amides, p.ex. acides hydroxamiques [2]
  - 31/164 • • d'un acide carboxylique avec un aminoalcool, p.ex. céramides [7]
  - 31/165 • • ayant des cycles aromatiques, p.ex. colchicine, aténolol, progabide [2]
  - 31/166 • • • ayant l'atome de carbone d'un groupe carboxamide lié directement au cycle aromatique, p.ex. procaïnamide, procarbazine, métopropramide, labétalol [7]
  - 31/167 • • • ayant l'atome d'azote d'un groupe carboxamide lié directement au cycle aromatique, p.ex. lidocaïne, paracétamol [7]
  - 31/17 • • ayant le groupe  $\text{N-C(O)-N}$  ou  $\text{N-C(S)-N}$ , p.ex. urée, thiourée, carmustine (isourées, isothiourées A61K 31/155; sulfonylurées A61K 31/64) [2, 7]
  - 31/175 • • • ayant le groupe  $\text{N-C(O)-N=N-}$  ou  $\text{N-C(O)-N=N=}$ , p.ex. carbonohydrazides, carbazones, semicarbazides, semicarbazones; Leurs thio-analogues [2, 7]
  - 31/18 • • Sulfamides (composés contenant un groupe para-N-benzènesulfonyl-N- A61K 31/63) [2]
  - 31/185 • Acides; Leurs anhydrides, halogénures ou sels, p.ex. acides du soufre, acides imidiques, hydrazoniques ou hydroximiques (acides hydroxamiques A61K 31/16, peroxyacides A61K 31/327) [2, 7]
  - 31/19 • • Acides carboxyliques, p.ex. acide valproïque (acide salicylique A61K 31/60) [2, 7]
  - 31/191 • • • Acides acycliques ayant plusieurs groupes hydroxyle, p.ex. acide gluconique [7]
  - 31/192 • • • ayant des groupes aromatiques, p.ex. sulindac, acides 2-aryl-propioniques, acide éthacrynique [7]
  - 31/194 • • • ayant plusieurs groupes carboxyle, p.ex. acides succinique, maléique ou phtalique [7]
  - 31/195 • • • ayant un groupe amino [2, 7]
  - 31/197 • • • les groupes amino et carboxyle étant liés à la même chaîne carbone acyclique, p.ex. acide gamma-aminobutyrique (GABA), bêta-alanine, acide epsilon-aminocaproïque, acide pantothénique (carnitine A61K 31/205) [7]
  - 31/198 • • • • Alpha-amino-acides, p.ex. alanine, acide édétique (EDTA) (bétaine A61K 31/205; proline A61K 31/401; tryptophane A61K 31/405; histidine A61K 31/4172; peptides non dégradés en amino-acides individuels A61K 38/00) [7]
  - 31/20 • • • ayant un groupe carboxyle lié à une chaîne acyclique d'au moins sept atomes de carbone, p.ex. acides stéarique, palmitique ou arachidique [2]
  - 31/201 • • • • ayant une ou deux doubles liaisons, p.ex. acides oléique ou linoléique [7]
  - 31/202 • • • • ayant au moins trois doubles liaisons, p.ex. acide linoléique (eicosanoïdes, p.ex. leucotriènes, A61K 31/557) [7]
  - 31/203 • • • • Acides rétinoïques [7]
  - 31/205 • • Sels d'addition d'acides organiques avec des amines; Sels d'ammonium quaternaire internes, p.ex. bétaine, carnitine [2]
  - 31/21 • Esters, p.ex. nitroglycérine, sélénoyanates [2]
  - 31/215 • • d'acides carboxyliques [2]
  - 31/216 • • • d'acides ayant des cycles aromatiques, p.ex. bénactizyne, clofibrate [7]
  - 31/22 • • • d'acides acycliques, p.ex. pravastatine [2]
  - 31/221 • • • • avec des composés ayant un groupe amino, p.ex. acétylcholine, acétylcarnitine [7]
  - 31/222 • • • • avec des composés ayant des groupes aromatiques, p.ex. dipivérine, ibopamine [7]
  - 31/223 • • • • d'alpha-amino-acides [7]
  - 31/225 • • • • Acides polycarboxyliques [2]
  - 31/23 • • • • d'acides ayant un groupe carboxyle lié à une chaîne d'au moins sept atomes de carbone [2]
  - 31/231 • • • • • ayant une ou deux doubles liaisons [7]
  - 31/232 • • • • • ayant au moins trois doubles liaisons, p.ex. étrétinate [7]
  - 31/235 • • • ayant un noyau aromatique lié au groupe carboxyle [2]
  - 31/24 • • • • ayant un groupe amino ou nitro [2]
  - 31/245 • • • • • du type acide aminobenzoïque, p.ex. procaïne, novocaïne (esters de l'acide salicylique A61K 31/60) [2]
  - 31/25 • • • avec des alcools polyoxyalkylés, p.ex. esters de polyéthylène glycol [2]
  - 31/255 • • d'acides oxygénés du soufre ou de leurs thio-analogues [2]
  - 31/26 • • Esters d'acide cyanique ou isocyanique; Esters d'acide thiocyanique ou isothiocyanique [2, 7]
  - 31/265 • • d'acides carbonique, thiocarboniques, thiocarboxyliques, p.ex. acide thio-acétique, acide xanthogénique, acide trithiocarbonique [2]
  - 31/27 • • d'acides carbamiques ou thiocarbamiques, p.ex. méprobamate, carbachol, néostigmine [2]
  - 31/275 • Nitriles; Isonitriles [2]
  - 31/277 • • ayant un cycle, p.ex. vérapamil [7]
  - 31/28 • Composés contenant des métaux lourds [2]
  - 31/282 • • Composés du platine [7]
  - 31/285 • • Composés de l'arsenic [2]
  - 31/29 • • Composés de l'antimoine ou du bismuth [2]
  - 31/295 • • Composés de métaux du groupe du fer [2]
  - 31/30 • • Composés du cuivre [2]
- Note(s)**  
 Dans le présent groupe, l'expression "groupe amino" couvre également le "groupe acylamino".
- 31/196 • • • • le groupe amino étant lié directement à un cycle, p.ex. acide anthranilique, acide méfénamique, diclofénac, chlorambucil [7]

- 31/305 • • Composés du mercure [2]
- 31/31 • • • contenant de l'azote [2]
- 31/315 • • Composés du zinc [2]
- 31/32 • • Composés de l'étain [2]
- 31/325 • Acides carbamiques; Acides thiocarbamiques; Leurs anhydrides ou sels (thiurames A61K 31/145) [2]
- 31/327 • Composés peroxy, p.ex. hydroperoxydes, peroxydes, peroxyacides [7]
- 31/33 • Composés hétérocycliques [2]
- 31/335 • • ayant l'oxygène comme seul hétéro-atome d'un cycle, p.ex. fungichromine [2]
- 31/336 • • • ayant des cycles à trois chaînons, p.ex. oxirane, fumagilline [7]
- 31/337 • • • ayant des cycles à quatre chaînons, p.ex. taxol [7]
- 31/34 • • • ayant des cycles à cinq chaînons avec un oxygène comme seul hétéro-atome d'un cycle, p.ex. isosorbide [2]
- 31/341 • • • • non condensés avec un autre cycle, p.ex. ranitidine, furosémide, bufétolol, muscarine [7]
- 31/343 • • • • condensés avec un carbocycle, p.ex. coumarane, bufaralol, béfunolol, clobenfurol, amiodarone [7]
- 31/345 • • • • Nitrofuranes (nitrofurantoïne A61K 31/4178) [2, 7]
- 31/35 • • • ayant des cycles à six chaînons avec un oxygène comme seul hétéro-atome d'un cycle [2]
- 31/351 • • • • non condensés avec un autre cycle [7]
- 31/352 • • • • condensés avec des carbocycles, p.ex. cannabinoles, méthanthéline [7]
- 31/353 • • • • • 3,4-Dihydrobenzopyranes, p.ex. chromane, catéchine [7]
- 31/355 • • • • • Tocophérols, p.ex. vitamine E [2]
- 31/357 • • • • ayant plusieurs atomes d'oxygène dans le même cycle, p.ex. éthers en couronne, guanadrel [7]
- 31/36 • • • • Composés contenant des groupes méthylènedioxyphényle, p.ex. sésamine [2]
- 31/365 • • • Lactones [2]
- 31/366 • • • • ayant des cycles à six chaînons, p.ex. delta-lactones [7]
- 31/37 • • • • • Coumarines, p.ex. psoralène [2]
- 31/375 • • • • Acide ascorbique, c. à d. vitamine C; Ses sels [2]
- 31/38 • • ayant le soufre comme hétéro-atome d'un cycle [2]
- 31/381 • • • ayant des cycles à cinq chaînons [7]
- 31/382 • • • ayant des cycles à six chaînons, p.ex. thioxanthènes (thiothixène A61K 31/496) [7]
- 31/385 • • • ayant plusieurs atomes de soufre dans le même cycle [2]
- 31/39 • • • ayant des atomes d'oxygène dans le même cycle [2]
- 31/395 • • ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. guanéthidine, rifamycines (rifampine A61K 31/496) [2, 7]
- 31/396 • • • ayant des cycles à trois chaînons, p.ex. aziridine [7]
- 31/397 • • • ayant des cycles à quatre chaînons, p.ex. azétidine [7]
- 31/40 • • • ayant des cycles à cinq chaînons avec un azote comme seul hétéro-atome d'un cycle, p.ex. sulpiride, succinimide, tolmétine, buflomédil [2]
- 31/401 • • • • Proline; Ses dérivés, p.ex. captopril [7]
- 31/4015 • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. piracétam, éthosuximide [7]
- 31/402 • • • • substitués par un groupe aryle en position 1, p.ex. pirétanide [7]
- 31/4025 • • • • non condensés et contenant d'autres hétérocycles, p.ex. cromakalim [7]
- 31/403 • • • • condensés avec des carbocycles, p.ex. carbazole [7]
- 31/4035 • • • • • Isoindoles, p.ex. phtalimide [7]
- 31/404 • • • • • Indoles, p.ex. pindolol [7]
- 31/4045 • • • • • Indole-alkylamines; Leurs amides, p.ex. sérotonine, mélatonine [7]
- 31/405 • • • • • Acides indole-alkanecarboxyliques; Leurs dérivés, p.ex. tryptophane, indométhacine [2]
- 31/407 • • • • condensés avec des systèmes hétérocycliques, p.ex. kétorolac, physostigmine [7]
- 31/409 • • • • ayant quatre de ces cycles, p.ex. dérivés de la porphine, bilirubine, biliverdine (hémine, hématine A61K 31/555) [7]
- 31/41 • • • • ayant des cycles à cinq chaînons avec plusieurs hétéro-atomes cycliques, l'un au moins étant l'azote, p.ex. tétrazole [2]
- 31/415 • • • • • 1,2-Diazoles [2, 7]
- 31/4152 • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. antipyrine, phénylbutazone, sulfapyrazone [7]
- 31/4155 • • • • • non condensés et contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/416 • • • • • condensés avec des systèmes carbocycliques, p.ex. indazole [7]
- 31/4162 • • • • • condensés avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/4164 • • • • • 1,3-Diazoles [7]
- 31/4166 • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. phénytoïne [7]
- 31/4168 • • • • • ayant un atome d'azote lié en position 2, p.ex. clonidine [7]
- 31/417 • • • • • Imidazole-alkylamines, p.ex. histamine, phentolamine [7]
- 31/4172 • • • • • Acides imidazole-alkanecarboxyliques, p.ex. histidine [7]
- 31/4174 • • • • • Arylalkylimidazoles, p.ex. oxymétazoline, naphazoline, miconazole [7]
- 31/4178 • • • • • non condensés et contenant d'autres hétérocycles, p.ex. pilocarpine, nitrofurantoïne [7]
- 31/4184 • • • • • condensés avec des carbocycles, p.ex. benzimidazoles [7]
- 31/4188 • • • • • condensés avec des systèmes hétérocycliques, p.ex. biotine, sorbinil [7]
- 31/4192 • • • • • 1,2,3-Triazoles [7]
- 31/4196 • • • • • 1,2,4-Triazoles [7]
- 31/42 • • • • Oxazoles [2, 7]
- 31/421 • • • • • 1,3-Oxazoles, p.ex. pémoline, triméthadione [7]
- 31/422 • • • • • non condensés et contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/423 • • • • • condensés avec des carbocycles [7]
- 31/424 • • • • • condensés avec des systèmes hétérocycliques, p.ex. acide clavulanique [7]
- 31/4245 • • • • Oxadiazoles [7]
- 31/425 • • • • Thiazoles [2, 7]

- 31/426 • • • • • 1,3-Thiazoles [7]
- 31/427 • • • • • non condensés et contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/428 • • • • • condensés avec des carbocycles [7]
- 31/429 • • • • • condensés avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/43 • • • • • Composés contenant des systèmes cycliques thia-4 aza-1 bicyclo [3.2.0] heptane, c.à d. composés contenant un système cyclique de formule
- , p.ex. pénicillines, pénèmes [2, 6]
- 31/431 • • • • • contenant d'autres systèmes hétérocycliques, p.ex. ticarcilline, azlocilline, oxacilline [7]
- 31/433 • • • • • Thiadiazoles [7]
- 31/435 • • • • • ayant des cycles à six chaînons avec un azote comme seul hétéro-atome d'un cycle [2]
- 31/4353 • • • • • condensés en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/4355 • • • • • le système hétérocyclique contenant un cycle à cinq chaînons ayant l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/436 • • • • • le système hétérocyclique contenant un cycle à six chaînons ayant l'oxygène comme hétéro-atome du cycle, p.ex. rapamycine [7]
- 31/4365 • • • • • le système hétérocyclique ayant le soufre comme hétéro-atome du cycle, p.ex. ticlopidine [7]
- 31/437 • • • • • le système hétérocyclique contenant un cycle à cinq chaînons ayant l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. indolizine, bêta-carboline [7]
- 31/4375 • • • • • le système hétérocyclique contenant un cycle à six chaînons ayant l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. quinolizines, naphthyridines, berbérine, vincamine [7]
- 31/438 • • • • • le cycle étant condensé en spiro avec des systèmes carbocycliques ou hétérocycliques [7]
- 31/439 • • • • • le cycle formant une partie d'un système cyclique ponté, p.ex. quinuclidine (aza-8-bicyclo [3.2.1] octanes A61K 31/46) [7]
- 31/44 • • • • • Pyridines non condensées; Leurs dérivés hydrogénés [2, 7]
- 31/4402 • • • • • substituées uniquement en position 2, p.ex. phéniramine, bisacodyl [7]
- 31/4406 • • • • • substituées uniquement en position 3, p.ex. zimeldine (acide nicotinique A61K 31/455) [7]
- 31/4409 • • • • • substituées uniquement en position 4, p.ex. isoniazide, iproniazide [7]
- 31/4412 • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle [7]
- 31/4415 • • • • • Pyridoxine, c. à d. vitamine B<sub>6</sub> (phosphate de pyridoxal A61K 31/675) [7]
- 31/4418 • • • • • ayant un carbocycle lié directement à l'hétérocycle, p.ex. cyproheptadine [7]
- 31/4422 • • • • • 1,4-Dihydropyridines, p.ex. nifédipine, nicardipine [7]
- 31/4425 • • • • • Dérivés de pyridinium, p.ex. pralidoxime, pyridostigmine [7]
- 31/4427 • • • • • contenant d'autres systèmes hétérocycliques [7]
- 31/443 • • • • • contenant un cycle à cinq chaînons avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/4433 • • • • • contenant un cycle à six chaînons avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/4436 • • • • • contenant un hétérocycle avec le soufre comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/4439 • • • • • contenant un cycle à cinq chaînons avec l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. oméprazole (nicotine A61K 31/465) [7]
- 31/444 • • • • • contenant un cycle à six chaînons avec l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. amrinone [7]
- 31/445 • • • • • Pipéridines non condensées, p.ex. pipérocaine [2, 7]
- 31/4453 • • • • • substituées uniquement en position 1, p.ex. propipocaïne, dipérodone [7]
- 31/4458 • • • • • substituées uniquement en position 2, p.ex. méthylphénidate [7]
- 31/4462 • • • • • substituées uniquement en position 3 [7]
- 31/4465 • • • • • substituées uniquement en position 4 [7]
- 31/4468 • • • • • ayant un atome d'azote lié directement en position 4, p.ex. clébopride, fentanyl [7]
- 31/45 • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. cycloheximide [2, 7]
- 31/451 • • • • • ayant un carbocycle lié directement à l'hétérocycle, p.ex. glutéthimide, mépéridine, lopéramide, phencyclidine, piminodine [7]
- 31/4515 • • • • • ayant un groupe butyrophénone en position 1, p.ex. halopéridol (pipampéron A61K 31/4545) [7]
- 31/452 • • • • • Dérivés de pipéridinium (pancuronium A61K 31/58) [7]
- 31/4523 • • • • • contenant d'autres systèmes hétérocycliques [7]
- 31/4525 • • • • • contenant un cycle à cinq chaînons avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/453 • • • • • contenant un cycle à six chaînons avec l'oxygène comme hétéro-atome du cycle [7]
- 31/4535 • • • • • contenant un hétérocycle avec le soufre comme hétéro-atome du cycle, p.ex. pizotifène [7]
- 31/454 • • • • • contenant un cycle à cinq chaînons avec l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. pimozide, dompéridone [7]
- 31/4545 • • • • • contenant un cycle à six chaînons avec l'azote comme hétéro-atome du cycle, p.ex. pipampéron, anabasine [7]
- 31/455 • • • • • Acide nicotinique, c. à d. niacine; Ses dérivés, p.ex. esters, amides [2]
- 31/46 • • • • • Aza-8-bicyclo[3.2.1]octane; Ses dérivés, p.ex. atropine, cocaïne [2]
- 31/465 • • • • • Nicotine; Ses dérivés [2]
- 31/47 • • • • • Quinoléines; Isoquinoléines [2]
- 31/4704 • • • • • 2-Quinolones, p.ex. carbostyryle [7]

- 31/4706 • • • • • 4-Aminoquinoléines; 8-Aminoquinoléines, p.ex. chloroquine, primaquine [7]
- 31/4709 • • • • • Quinoléines non condensées contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/472 • • • • • Isoquinoléines non condensées, p.ex. papavérine [7]
- 31/4725 • • • • • • contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/473 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. acridines, phénanthridines [7]
- 31/4738 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/4741 • • • • • • condensées avec des systèmes cycliques ayant l'oxygène comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. dérivés du tubocurarine, noscapine, bicuculline [7]
- 31/4743 • • • • • • condensées avec des systèmes cycliques ayant le soufre comme hétéro-atome d'un cycle [7]
- 31/4745 • • • • • • condensées avec des systèmes cycliques ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. phénanthrolines (dérivés de la yohimbine, vinblastine A61K 31/475; dérivés de l'ergoline A61K 31/48) [7]
- 31/4747 • • • • • condensées en spiro [7]
- 31/4748 • • • • • formant une partie de systèmes cycliques pontés (strychnine A61K 31/475; dérivés du morphinane A61K 31/485) [7]
- 31/475 • • • • • ayant un cycle indole, p.ex. yohimbine, réserpine, strychnine, vinblastine (vincamine A61K 31/4375) [2, 7]
- 31/48 • • • • • Dérivés de l'ergoline, p.ex. acide lysergique, ergotamine [2, 7]
- 31/485 • • • • • Dérivés du morphinane, p.ex. morphine, codéine [2, 7]
- 31/49 • • • • • Dérivés du cinchonane, p.ex. quinine [2, 7]
- 31/495 • • • • • ayant des cycles à six chaînons avec deux azote comme seuls hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. pipérazine (A61K 31/48 a priorité) [2]
- 31/496 • • • • • Pipérazines non condensées contenant d'autres hétérocycles, p.ex. rifampine, thiothixène [7]
- 31/4965 • • • • • Pyrazines non condensées [7]
- 31/497 • • • • • • contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/498 • • • • • Pyrazines ou pipérazines condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. quinoxaline, phénazine [7]
- 31/4985 • • • • • Pyrazines ou pipérazines condensées en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/499 • • • • • Pyrazines ou pipérazines condensées en spiro [7]
- 31/4995 • • • • • Pyrazines ou pipérazines formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/50 • • • • • Pyridazines; Pyridazines hydrogénées [2, 7]
- 31/501 • • • • • non condensées et contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/502 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. cinnoline, phtalazine [7]
- 31/5025 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/503 • • • • • condensées en spiro [7]
- 31/504 • • • • • formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/505 • • • • • Pyrimidines; Pyrimidines hydrogénées, p.ex. triméthoprim [2, 7]
- 31/506 • • • • • non condensées et contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/51 • • • • • • Thiamines, p.ex. vitamine B<sub>1</sub> [2]
- 31/513 • • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. cytosine [7]
- 31/515 • • • • • • Acides barbituriques; Leurs dérivés, p.ex. pentobarbital sodique [2]
- 31/517 • • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. quinazoline, périmidine [7]
- 31/519 • • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des hétérocycles [7]
- 31/52 • • • • • • Purines, p.ex. adénine [2, 7]
- 31/522 • • • • • • • ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. hypoxanthine, guanine, acyclovir [7]
- 31/525 • • • • • • Iso-alloxazines, p.ex. riboflavines, vitamine B<sub>2</sub> [2]
- 31/527 • • • • • condensées en spiro [7]
- 31/529 • • • • • formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/53 • • • • • ayant des cycles à six chaînons avec trois azote comme seuls hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. chlorazanyl, mélamine (mélaroprol A61K 31/555) [2]
- 31/535 • • • • • ayant des cycles à six chaînons avec au moins un azote et au moins un oxygène comme hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. 1,2-oxazines [2]
- 31/5355 • • • • • Oxazines non condensées contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/536 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques [7]
- 31/5365 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/537 • • • • • condensées en spiro ou formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/5375 • • • • • 1,4-Oxazines, p.ex. morpholine [7]
- 31/5377 • • • • • non condensées et contenant d'autres hétérocycles, p.ex. timolol [7]
- 31/538 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques [7]
- 31/5383 • • • • • condensées en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]
- 31/5386 • • • • • condensées en spiro ou formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/539 • • • • • ayant plusieurs atomes d'oxygène dans le même cycle, p.ex. dioxazines [7]
- 31/5395 • • • • • ayant plusieurs atomes d'azote dans le même cycle, p.ex. oxadiazines [7]
- 31/54 • • • • • ayant des cycles à six chaînons avec au moins un azote et au moins un soufre comme hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. sulthiame [2]
- 31/541 • • • • • Thiazines non condensées contenant d'autres hétérocycles [7]
- 31/5415 • • • • • condensés en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. phénothiazine, chlorpromazine, piroxicam [7]
- 31/542 • • • • • condensés en ortho ou en péri avec des systèmes hétérocycliques [7]

- 31/545 • • • • • Composés contenant des systèmes cycliques thia-5 aza-1 bicyclo [4.2.0] octane, c.à d. composés contenant un système cyclique de formule
- 
- , p.ex. céphalosporines, céfaclor, céphalexine [2, 6]
- 31/546 • • • • • contenant d'autres hétérocycles, p.ex. céphalotine [7]
- 31/547 • • • • • condensés en spiro ou formant une partie de systèmes cycliques pontés [7]
- 31/548 • • • • • ayant plusieurs atomes de soufre dans le même cycle [7]
- 31/549 • • • • • ayant plusieurs atomes d'azote dans le même cycle, p.ex. hydrochlorothiazide [7]
- 31/55 • • • • • ayant des cycles à sept chaînons, p.ex. azélastine, pentylènetétrazole [2]
- 31/551 • • • • • ayant deux atomes d'azote comme hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. clozapine, dilazèpe [7]
- 31/5513 • • • • • 1,4-Benzodiazépines, p.ex. diazépam [7]
- 31/5517 • • • • • condensées avec des cycles à cinq chaînons ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. imidazobenzodiazépines, triazolam [7]
- 31/553 • • • • • ayant au moins un azote et au moins un oxygène comme hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. loxapine, staurosporine [7]
- 31/554 • • • • • ayant au moins un azote et au moins un soufre comme hétéro-atomes d'un cycle, p.ex. clothiapine, diltiazem [7]
- 31/555 • • • • • contenant des métaux lourds, p.ex. hémime, hématine, mélarsoprol [2]
- 31/557 • Eicosanoïdes, p.ex. leucotriènes [3, 7]
- 31/5575 • • • • • ayant un cycle cyclopentane, p.ex. prostaglandine E<sub>2</sub>, prostaglandine F<sub>2- $\alpha$</sub>  [7]
- 31/5578 • • • • • ayant un système cyclique pentalène, p.ex. carbacycline, iloprost [7]
- 31/558 • • • • • ayant des hétérocycles contenant l'oxygène comme seul hétéro-atome du cycle, p.ex. thromboxanes [7]
- 31/5585 • • • • • ayant des cycles à cinq chaînons contenant l'oxygène comme seul hétéro-atome du cycle, p.ex. prostacycline [7]
- 31/559 • • • • • ayant des hétérocycles contenant des hétéro-atomes autres que l'oxygène [7]
- 31/56 • • • • • Composés contenant des systèmes cycliques du cyclopenta[a]hydrophénanthrène; Leurs dérivés, p.ex. stéroïdes [4, 7]
- Note(s)**
- Il est important de tenir compte de la Note (1) qui suit le titre de la sous-classe C07J, qui explique ce qui est couvert par l'expression "stéroïdes".
- 31/565 • • • • • non substitués en position 17 bêta par un atome de carbone, p.ex. œstrane, œstradiol [2]
- 31/566 • • • • • ayant un groupe oxo en position 17, p.ex. œstrone [7]
- 31/567 • • • • • substitués en position 17 alpha, p.ex. mestranol, noréthandrolone [7]
- 31/568 • • • • • substitués en positions 10 et 13 par une chaîne ayant au moins un atome de carbone, p.ex. androstane, testostérone [7]
- 31/5685 • • • • • ayant un groupe oxo en position 17, p.ex. androstérone [7]
- 31/569 • • • • • substitués en position 17 alpha, p.ex. œthistérone [7]
- 31/57 • • • • • substitués en position 17 bêta par une chaîne à deux atomes de carbone, p.ex. prégnane, progestérone [2]
- 31/573 • • • • • substitués en position 21, p.ex. cortisone, dexaméthasone, prednisone [7]
- 31/575 • • • • • substitués en position 17 bêta par une chaîne d'au moins trois atomes de carbone, p.ex. cholane, cholestane, ergostérol, sitostérol [2]
- 31/58 • • • • • contenant des hétérocycles, p.ex. aldostérone, danazol, stanozolol, pancuronium, digitogénine (digitoxine A61K 31/704) [2, 7]
- 31/585 • • • • • contenant des cycles lactone, p.ex. oxandrolone, bufaline [2]
- 31/59 • • • • • Composés contenant le système cyclique du 9,10-séco-cyclopenta[a]hydrophénanthrène [2]
- 31/592 • • • • • Dérivés du 9,10-séco-ergostane, p.ex. ergocalciférol, vitamine D<sub>2</sub> [7]
- 31/593 • • • • • Dérivés du 9,10-séco-cholestane, p.ex. cholécalférol, vitamine D<sub>3</sub> [7]
- 31/60 • • • • • Acide salicylique; Ses dérivés [2]
- 31/603 • • • • • ayant d'autres cycles aromatiques, p.ex. diflunisal [7]
- 31/606 • • • • • ayant des groupes amino [7]
- 31/609 • • • • • Amides, p.ex. salicylamide [7]
- 31/612 • • • • • ayant le groupe hydroxyle en position 2 estérifié, p.ex. acide salicylsulfurique (fosfosal A61K 31/661) [7]
- 31/616 • • • • • par des acides carboxyliques, p.ex. acide acétylsalicylique [7]
- 31/618 • • • • • ayant le groupe carboxyle en position 1 estérifié, p.ex. salsalate [7]
- 31/621 • • • • • ayant le groupe hydroxyle en position 2 estérifié, p.ex. bényrylate [7]
- 31/625 • • • • • ayant des substituants hétérocycliques, p.ex. 4-salicyloylmorpholine (sulfasalazine A61K 31/635) [2, 7]
- 31/63 • • • • • Composés contenant des groupes para-N-benzènesulfonyl-N-, p.ex. sulfanilamide, p-nitrobenzènesulfonohydrazide [2]
- 31/635 • • • • • contenant un hétérocycle, p.ex. sulfasalazine [2]
- 31/64 • • • • • Sulfonylurées, p.ex. glibenclamide, tolbutamide, chlorpropamide [2]
- 31/65 • • • • • Tétracyclines [2]
- 31/655 • • • • • Composés azoïques (-N=N-), diazoïques (=N<sub>2</sub>), azoxy (N-O-N(=O)-N(=O)-), azido (-N<sub>3</sub>) ou diazoamino (-N=N-N(=O)-) [2]
- 31/66 • • • • • Composés du phosphore [2]
- 31/661 • • • • • Acides du phosphore ou leurs esters n'ayant pas de liaison P-C, p.ex. fosfosal, dichlorvos, malathion [7]
- 31/6615 • • • • • Composés ayant plusieurs groupes d'acide du phosphore estérifiés, p.ex. triphosphate d'inositol, acide phytique [7]
- 31/662 • • • • • Acides du phosphore ou leurs esters ayant des liaisons P-C, p.ex. foscarnet, trichlorfon [7]
- 31/663 • • • • • Composés ayant plusieurs groupes acide du phosphore ou leurs esters, p.ex. acide clodronique, acide pamidronique [7]
- 31/664 • • • • • Amides des acides du phosphore [7]
- 31/665 • • • • • ayant l'oxygène comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. fosfomycine [2]
- 31/67 • • • • • ayant le soufre comme hétéro-atome d'un cycle [2]
- 31/675 • • • • • ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. phosphate de pyridoxal [2]

- 31/683 • • Diesters d'acide du phosphore avec deux composés hydroxyle, p.ex. phosphatidylinositols [7]
- 31/685 • • • un des composés hydroxylés ayant des atomes d'azote, p.ex. phosphatidylsérine, lécithine [2, 7]
- 31/688 • • • les deux composés hydroxylés ayant des atomes d'azote, p.ex. sphingomyélines [7]
- 31/69 • Composés du bore [2]
- 31/695 • Composés du silicium [2]
- 31/70 • Hydrates de carbone; Sucres; Leurs dérivés (sorbitol A61K 31/047) [2, 7]
- Note(s)**
- Dans le présent groupe, les expressions sont utilisées avec les significations indiquées dans la note (3) qui suit le titre de la sous-classe C07H.
- 31/7004 • • Monosaccharides ayant uniquement des atomes de carbone, d'hydrogène et d'oxygène [7]
- 31/7008 • • Composés ayant un groupe amino lié directement à un atome de carbone du radical saccharide, p.ex. D-galactosamine, ranimustine [7]
- 31/7012 • • Composés ayant un groupe carboxyle libre ou estérifié, lié directement ou par une chaîne carbonée, à un atome de carbone du radical saccharide, p.ex. acide glucuronique, acide neuraminique (acide gluconique A61K 31/191; acide ascorbique A61K 31/375) [7]
- 31/7016 • • Disaccharides, p.ex. lactose, lactulose (acide lactobionique A61K 31/7032) [7]
- 31/702 • • Oligosaccharides, c. à d. ayant trois à cinq radicaux saccharide liés les uns aux autres par des liaisons glycosidiques [7]
- 31/7024 • • Esters de saccharides [7]
- 31/7028 • • Composés ayant des radicaux saccharide liés à des composés non-saccharide par des liaisons glycosidiques [7]
- 31/7032 • • • liés à un polyol, c. à d. composés ayant plusieurs groupes hydroxyle, libres ou estérifiés, y compris le groupe hydroxyle impliqué dans la liaison glycosidique, p.ex. monoglucosyl-diacylglycérines, acide lactobionique, gangliosides [7]
- 31/7034 • • • liés à un composé carbocyclique, p.ex. phloridzine [7]
- 31/7036 • • • • ayant au moins un groupe amino lié directement au carbocycle, p.ex. streptomycine, gentamycine, amikacine, validamycine, fortimicines [7]
- 31/704 • • • • liés à un système carbocyclique condensé, p.ex. sennosides, thiocolchicosides, escine, daunorubicine, digitoxine [7]
- 31/7042 • • Composés ayant des radicaux saccharide et des hétérocycles [7]
- 31/7048 • • • ayant l'oxygène comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. leucoglucosane, hespéridine, érythromycine, nystatine [7]
- 31/7052 • • • ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle, p.ex. nucléosides, nucléotides [7]
- 31/7056 • • • • contenant des cycles à cinq chaînons avec l'azote comme hétéro-atome d'un cycle [7]
- 31/706 • • • • contenant des cycles à six chaînons avec l'azote comme hétéro-atome d'un cycle [7]
- 31/7064 • • • • • contenant des pyrimidines condensées ou non-condensées [7]
- 31/7068 • • • • • ayant des groupes oxo liés directement au cycle pyrimidine, p.ex. cytidine, acide cytidylique [7]
- 31/7072 • • • • • • • • ayant deux groupes oxo liés directement au cycle pyrimidine, p.ex. uridine, acide uridylique, thymidine, zidovudine [7]
- 31/7076 • • • • • • • • contenant des purines, p.ex. adénosine, acide adénylique [7]
- 31/708 • • • • • • • • ayant des groupes oxo liés directement au système cyclique purine, p.ex. guanosine, acide guanylique [7]
- 31/7084 • • • Composés ayant deux nucléosides ou nucléotides, p.ex. dinucléotide de la nicotinamide-adénine, dinucléotide de la flavine-adénine [7]
- 31/7088 • • • Composés ayant au moins trois nucléosides ou nucléotides [7]
- 31/7105 • • • • Acides ribonucléiques naturels, c. à d. contenant uniquement des riboses liés à l'adénine, la guanine, la cytosine ou l'uracile et ayant des liaisons 3'-5' phosphodiester [7]
- 31/711 • • • • Acides désoxyribonucléiques naturels, c. à d. contenant uniquement des 2'-désoxyriboses liés à l'adénine, la guanine, la cytosine ou la thymine et ayant des liaisons 3'-5' phosphodiester [7]
- 31/7115 • • • • Acides nucléiques ou oligonucléotides ayant des bases modifiées, c. à d. autres que l'adénine, la guanine, la cytosine, l'uracile ou la thymine [7]
- 31/712 • • • • Acides nucléiques ou oligonucléotides ayant des sucres modifiés, c. à d. autres que le ribose ou le 2'-désoxyribose [7]
- 31/7125 • • • • Acides nucléiques ou oligonucléotides ayant des liaisons internucléosides modifiées, c. à d. autres que des liaisons 3'-5' phosphodiester [7]
- 31/713 • • • • Acides nucléiques ou oligonucléotides à structure en double-hélice [7]
- 31/7135 • • • Composés contenant des métaux lourds [7]
- 31/714 • • • • Cobalamines, p.ex. cyanocobalamine, vitamine B<sub>12</sub> [7]
- 31/715 • • • Polysaccharides, c. à d. ayant plus de cinq radicaux saccharide liés les uns aux autres par des liaisons glycosidiques; Leurs dérivés, p.ex. éthers, esters [2]
- 31/716 • • • • Glucanes [7]
- 31/717 • • • • Celluloses [7]
- 31/718 • • • • Amidon ou amidon dégradé, p.ex. amylose, amylopectine [7]
- 31/719 • • • • Pullulanes [7]
- 31/721 • • • • Dextranes [7]
- 31/722 • • • • Chitine; Chitosane [7]
- 31/723 • • • • Xanthanes [7]
- 31/724 • • • • Cyclodextrines [7]
- 31/726 • • • • Glycosaminoglycans, c. à d. mucopolysaccharides (sulfate de chondroïtine, sulfate de dermatane A61K 31/737) [7]
- 31/727 • • • • Héparine; Héparane [7]
- 31/728 • • • • Acide hyaluronique [7]
- 31/729 • • • • Agar; Agarose; Agaropectine [7]
- 31/731 • • • • Carraghénanes [7]
- 31/732 • • • • Pectine [7]
- 31/733 • • • • Fructosanes, p.ex. inuline [7]
- 31/734 • • • • Acide alginique [7]
- 31/736 • • • • Glucomannanes ou galactomannanes, p.ex. gomme de caroube, gomme de guar [7]
- 31/737 • • • • Polysaccharides sulfatés, p.ex. sulfate de chondroïtine, sulfate de dermatane (A61K 31/727 a priorité) [7]

- 31/738 • • • Polysaccharides réticulés [7]  
 31/739 • • • Lipopolysaccharides [7]  
 31/74 • Matières polymères synthétiques [2]  
 31/745 • • Polymères d'hydrocarbures [2]  
 31/75 • • • d'éthène [2]  
 31/755 • • Polymères contenant un halogène [2]  
 31/76 • • • de chlorure de vinyle [2]  
 31/765 • • Polymères contenant de l'oxygène [2]  
 31/77 • • • d'oxiranes [2]  
 31/775 • • • Résines phénoliques [2]  
 31/78 • • • d'acide acrylique ou de ses dérivés [2]  
 31/785 • • Polymères contenant de l'azote [2]  
 31/787 • • • contenant des hétérocycles ayant l'azote comme hétéro-atome d'un cycle [7]  
 31/79 • • • Polymères de vinylpyrrolidone [2]  
 31/795 • • Polymères contenant du soufre [2]  
 31/80 • • Polymères contenant des hétéro-atomes non prévus par les groupes A61K 31/755-A61K 31/795 [2]
- 33/00 Préparations médicinales contenant des ingrédients actifs inorganiques [2]**
- 33/02 • Ammoniaque; Ses composés [2]  
 33/04 • Soufre, sélénium ou tellure; Leurs composés [2]  
 33/06 • Aluminium, calcium ou magnésium; Leurs composés [2]  
 33/08 • • Oxydes; Hydroxydes [2]  
 33/10 • • Carbonates; Bicarbonates [2]  
 33/12 • • Silicate de magnésium [2]  
 33/14 • Chlorures des métaux alcalins; Chlorures des métaux alcalino-terreux [2]  
 33/16 • Composés du fluor [2]  
 33/18 • Iode; Ses composés [2]  
 33/20 • Chlore élémentaire; Composés minéraux libérant du chlore [2]  
 33/22 • Composés du bore [2]  
 33/24 • Métaux lourds; Leurs composés [2]  
 33/26 • • Fer; Ses composés [2]  
 33/28 • • Mercure; Ses composés [2]  
 33/30 • • Zinc; Ses composés [2]  
 33/32 • • Manganèse; Ses composés [2]  
 33/34 • • Cuivre; Ses composés [2]  
 33/36 • • Arsenic; Ses composés [2]  
 33/38 • • Argent; Ses composés [2]  
 33/40 • Peroxydes [2]  
 33/42 • Phosphore; Ses composés [2]  
 33/44 • Carbone élémentaire, p.ex. charbon de bois, noir de carbone [2]
- 35/00 Préparations médicinales contenant une substance de constitution non déterminée ou ses produits de réaction [2]**
- Note(s) [2006.01]**
- Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans le groupe B01D 15/08 est également attribué si de la matière d'intérêt général relative à la chromatographie est concernée.
- 35/02 • à partir de substances inanimées [2]  
 35/04 • • Goudron; Bitumes; Huiles minérales; Sulfobituminate d'ammonium, p.ex. Ichtyol® [2]  
 35/06 • • • Huiles minérales [2]  
 35/08 • • Eaux minérales [2]  
 35/10 • • Tourbe; Ambre [2]
- 35/12 • Substances provenant de mammifères ou d'oiseaux [2]  
 35/14 • • Sang [2]  
 35/16 • • • Plasma; Sérum [2]  
 35/18 • • • Erythrocytes [2]  
 35/20 • • Lait; Colostrum [2]  
 35/22 • • Urine; Appareil urinaire [2]  
 35/23 • • • Reins [3]  
 35/24 • • Mucus; Glandes des muqueuses; Secrétions des bourses; Fluide articulaire; Excreta; Fluide céphalorachidien [2]  
 35/26 • • Lymphes; Glandes lymphatiques; Thymus [2]  
 35/28 • • Moelle; Rate [2]  
 35/30 • • Nerfs; Cerveau [2]  
 35/32 • • Os; Tendons; Dents; Cartilage (moelle A61K 35/28) [2]  
 35/34 • • Muscles; Cœur [2]  
 35/36 • • Peau; Système pileux; Ongles; Glandes sébacées; Cérumen [4]  
 35/37 • • Appareil digestif [3]  
 35/38 • • • Estomac; Intestins [3]  
 35/39 • • • Pancréas [3]  
 35/407 • • • Foie [3]  
 35/413 • • • Bile [3]  
 35/42 • • Poumons [2]  
 35/44 • • Yeux; Vaisseaux; Cordon ombilical [2]  
 35/48 • • Organes de reproduction; Embryons [2]  
 35/50 • • • Placenta; Fluide amniotique [2]  
 35/52 • • • Sperme [2]  
 35/54 • • • Ovaires; Œufs; Embryons [2]  
 35/55 • • Glandes non prévues dans un des sous-groupes précédents de ce groupe principal [3]  
 35/56 • Substances provenant d'animaux autres que les mammifères ou les oiseaux [2]  
 35/58 • • Serpents (antigènes A61K 39/38) [2]  
 35/60 • • Poissons (vitamine A A61K 31/07; vitamine D A61K 31/59) [2]  
 35/62 • • Sangsues [2]  
 35/64 • • Insectes, p.ex. gelée royale [2]  
 35/66 • Substances provenant de micro-organismes [2]  
 35/68 • • Protozoaires [2]  
 35/74 • • Bactéries [2]  
 35/76 • • Virus [2]
- 36/00 Préparations médicinales de constitution indéterminée contenant du matériel provenant d'algues, de lichens, de champignons, ou de plantes, ou leurs dérivés, p.ex. médicaments traditionnels à base de plantes [2006.01]**
- Note(s) [2006.01]**
1. Dans le présent groupe, le nom commun des plantes, lorsqu'il est donné, est présenté entre parenthèses après le nom latin correspondant.
  2. Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation A61K 125/00-A61K 135/00.
- 36/02 • Algues [2006.01]  
 36/03 • • Phaeophycota ou phaeophyta (algues brunes), p.ex. Fucus [2006.01]  
 36/04 • • Rhodophycota ou rhodophyta (algues rouges), p.ex. Porphyra [2006.01]  
 36/05 • • Chlorophycota ou chlorophyta (algues vertes), p.ex. Chlorella [2006.01]  
 36/06 • Champignons, p.ex. levures [2006.01]  
 36/062 • • Ascomycota [2006.01]

- 36/064 • • • Saccharomycetales, p.ex. levure de boulanger [2006.01]
- 36/066 • • • Clavicipitaceae [2006.01]
- 36/068 • • • • Cordyceps [2006.01]
- 36/07 • • Basidiomycota, p.ex. Cryptococcus [2006.01]
- 36/074 • • • Ganoderma [2006.01]
- 36/076 • • • Poria [2006.01]
- 36/09 • Lichens [2006.01]
- 36/10 • Bryophyta (mousses) [2006.01]
- 36/11 • Pteridophyta ou filicophyta (fougères) [2006.01]
- 36/12 • • Filicopsida ou Pteridopsida [2006.01]
- 36/126 • • • Drynaria [2006.01]
- 36/13 • Coniferophyta (gymnospermes) [2006.01]
- 36/14 • • Cupressaceae (famille du cyprès), p.ex. genévrier ou cyprès [2006.01]
- 36/15 • • Pinaceae (famille du pin), p.ex. pin ou cèdre [2006.01]
- 36/16 • Gynkgophyta, p.ex. Ginkgoaceae (famille du ginkgo) [2006.01]
- 36/17 • Gnetophyta, p.ex. Ephedraceae (famille du camillo du Texas) [2006.01]
- 36/18 • Magnoliophyta (angiospermes) [2006.01]
- 36/185 • • Magnoliopsida (dicotylédones) [2006.01]
- 36/19 • • • Acanthaceae (famille de l'acanthé) [2006.01]
- 36/195 • • • • Strobilanthes [2006.01]
- 36/20 • • • Aceraceae (famille de l'érable) [2006.01]
- 36/21 • • • Amaranthaceae (famille de l'amarante), p.ex. amarante réfléchie ou amarantine globuleuse [2006.01]
- 36/22 • • • Anacardiaceae (famille du sumac), p.ex. cotinus, sumac ou sumac vénéneux [2006.01]
- 36/23 • • • Apiaceae ou Umbelliferae (famille de la carotte), p.ex. aneth, cerfeuil, coriandre ou cumin [2006.01]
- 36/232 • • • • Angelica [2006.01]
- 36/233 • • • • Bupleurum [2006.01]
- 36/234 • • • • Cnidium (snowparsley) [2006.01]
- 36/235 • • • • Foeniculum (fenouil) [2006.01]
- 36/236 • • • • Ligusticum (bois de réglisse) [2006.01]
- 36/237 • • • • Notopterygium [2006.01]
- 36/238 • • • • Saphoshnikovia [2006.01]
- 36/24 • • • Apocynaceae (famille de l'Apocynum venetum), p.ex. plumeria ou pervenche [2006.01]
- 36/25 • • • Araliaceae (famille du ginseng), p.ex. lierre, aralia, schefflera ou tétrapanax [2006.01]
- 36/254 • • • • Acanthopanax ou Eleutherococcus [2006.01]
- 36/258 • • • • Panax (ginseng) [2006.01]
- 36/26 • • • Aristolochiaceae (famille de l'aristoloche clématite), p.ex. aristoloche [2006.01]
- 36/264 • • • • Aristolochia (Aristolochia pichindensis) [2006.01]
- 36/268 • • • • Asarum (cabaret sauvage) [2006.01]
- 36/27 • • • Asclepiadaceae (famille du laiteron), p.ex. hoyo [2006.01]
- 36/28 • • • Asteraceae ou Compositae (famille de l'aster ou du tournesol), p.ex. camomille, chrysanthème matricaire, achillée ou échinacée [2006.01]
- 36/282 • • • • Artemisia, p.ex. armoise [2006.01]
- 36/284 • • • • Atractylodes [2006.01]
- 36/285 • • • • Aucklandia [2006.01]
- 36/286 • • • • Carthamus (carthamus lanatus) [2006.01]
- 36/287 • • • • Chrysanthemum, p.ex. paquerette [2006.01]
- 36/288 • • • • Taraxacum (pissenlit) [2006.01]
- 36/289 • • • • Vladimiria [2006.01]
- 36/29 • • • Berberidaceae (famille l'épine-vinette), p.ex. épine-vinette, cohosh ou podophyllum [2006.01]
- 36/296 • • • • Epimedium [2006.01]
- 36/30 • • • Boraginaceae (famille de la bourrache), p.ex. consoude, pulmonaire ou myosotis [2006.01]
- 36/31 • • • Brassicaceae ou Cruciferae (famille de la moutarde), p.ex. broccoli, chou ou chou-rave [2006.01]
- 36/315 • • • • Isatis, p.ex. indigo [2006.01]
- 36/32 • • • Burseraceae (famille de l'encens) [2006.01]
- 36/324 • • • • Boswellia, p.ex. encens [2006.01]
- 36/328 • • • • Commiphora, p.ex. myrrhe ou baume de Gilead [2006.01]
- 36/33 • • • Cactaceae (famille du cactus), p.ex. figue de Barbarie ou Cereus [2006.01]
- 36/34 • • • Campanulaceae (famille de la campanule) [2006.01]
- 36/342 • • • • Adenophora [2006.01]
- 36/344 • • • • Codonopsis [2006.01]
- 36/346 • • • • Platycodon [2006.01]
- 36/35 • • • Caprifoliaceae (famille du chèvrefeuille) [2006.01]
- 36/355 • • • • Lonicera (chèvrefeuille) [2006.01]
- 36/36 • • • Caryophyllaceae (famille de l'œillet), p.ex. saponaire d'Orient ou saponaire [2006.01]
- 36/37 • • • Celastraceae (famille du bourreau des arbres ou de la camarine), p.ex. tripterygium ou fusain [2006.01]
- 36/38 • • • Clusiaceae, Hypericaceae ou Guttiferae (famille de l'Hypericum ou du mangoustan), p.ex. millepertuis [2006.01]
- 36/39 • • • Convolvulaceae (famille de la belle-de-jour), p.ex. liseron [2006.01]
- 36/40 • • • Cornaceae (famille du cornouiller) [2006.01]
- 36/41 • • • Crassulaceae (famille de l'orpin) [2006.01]
- 36/42 • • • Cucurbitaceae (famille du concombre) [2006.01]
- 36/424 • • • • Gynostemma [2006.01]
- 36/428 • • • • Trichosanthes [2006.01]
- 36/43 • • • Cuscutaceae (famille de la cuscute), p.ex. cuscute du thym ou cuscute [2006.01]
- 36/44 • • • Ebenaceae (famille de l'ébène), p.ex. plaqueminer [2006.01]
- 36/45 • • • Ericaceae ou Vacciniaceae (famille de la bruyère ou de la myrtille), p.ex. myrtille, canneberge ou airelle [2006.01]
- 36/46 • • • Eucommiaceae (famille de l'eucomia), p.ex. gutta percha [2006.01]
- 36/47 • • • Euphorbiaceae (famille de l'euphorbe), p.ex. Ricinus (ricin) [2006.01]
- 36/48 • • • Fabaceae ou Leguminosae (famille du pois ou des légumineuses); Caesalpiniaceae; Mimosaceae; Papilionaceae [2006.01]
- 36/481 • • • • Astragalus (astragalus cicér) [2006.01]
- 36/482 • • • • Cassia, p.ex. canéficier [2006.01]
- 36/483 • • • • Gleditsia (caroube) [2006.01]
- 36/484 • • • • Glycyrrhiza (réglisse) [2006.01]
- 36/485 • • • • Gueldenstaedtia [2006.01]
- 36/486 • • • • Millettia [2006.01]
- 36/487 • • • • Psoralea [2006.01]
- 36/488 • • • • Pueraria (kudzu) [2006.01]
- 36/489 • • • • Sophora, p.ex. sophora japonica [2006.01]
- 36/49 • • • Fagaceae (famille du hêtre), p.ex. chêne ou châtaignier [2006.01]

- 36/50 • • • Fumariaceae (famille du fumeterre), p.ex. cœur de Marie **[2006.01]**
- 36/505 • • • • Corydalis **[2006.01]**
- 36/51 • • • Gentianaceae (famille de la gentiane) **[2006.01]**
- 36/515 • • • • Gentiana **[2006.01]**
- 36/52 • • • Juglandaceae (famille du noyer) **[2006.01]**
- 36/53 • • • Lamiaceae ou Labiatae (famille de la menthe), p.ex. thym, romarin ou lavande **[2006.01]**
- 36/532 • • • • Agastache, p.ex. hysope **[2006.01]**
- 36/533 • • • • Leonurus (agripaume) **[2006.01]**
- 36/534 • • • • Mentha (menthe) **[2006.01]**
- 36/535 • • • • Perilla (Perilla nankinensis) **[2006.01]**
- 36/536 • • • • Prunella ou Brunella (brunelle) **[2006.01]**
- 36/537 • • • • Salvia (sauge) **[2006.01]**
- 36/538 • • • • Schizonepeta **[2006.01]**
- 36/539 • • • • Scutellaria (calotte) **[2006.01]**
- 36/54 • • • Lauraceae (famille du laurier), p.ex. cannelle ou sassafras **[2006.01]**
- 36/55 • • • Linaceae (famille du lin), p.ex. Linum **[2006.01]**
- 36/56 • • • Loganiaceae (famille de la logania), p.ex. jasmin de Virginie **[2006.01]**
- 36/57 • • • Magnoliaceae (famille du magnolia) **[2006.01]**
- 36/575 • • • • Magnolia **[2006.01]**
- 36/58 • • • Meliaceae (famille du margousier ou de l'acajou), p.ex. margosa (neem) **[2006.01]**
- 36/59 • • • Menispermaceae (famille du cocculus), p.ex. hyperbaena **[2006.01]**
- 36/60 • • • Moraceae (famille de la mûre), p.ex. arbre à pain ou figuier **[2006.01]**
- 36/605 • • • • Morus (mûre) **[2006.01]**
- 36/61 • • • Myrtaceae (famille du myrte), p.ex. cajepulier ou eucalyptus **[2006.01]**
- 36/62 • • • Nymphaeaceae (famille du nénuphar) **[2006.01]**
- 36/63 • • • Oleaceae (famille de l'olive), p.ex. jasmin, lilas ou frêne **[2006.01]**
- 36/634 • • • • Forsythia **[2006.01]**
- 36/638 • • • • Ligustrum, p.ex. troène **[2006.01]**
- 36/64 • • • Orobanchaceae (famille de l'orobranche) **[2006.01]**
- 36/65 • • • Paeoniaceae (famille de la pivoine), p.ex. pivoine chinoise **[2006.01]**
- 36/66 • • • Papaveraceae (famille du pavot), p.ex. sanguinaire du Canada **[2006.01]**
- 36/67 • • • Piperaceae (famille du poivrier), p.ex. poivre de Jamaïque, ou kwa-kwa **[2006.01]**
- 36/68 • • • Plantaginaceae (famille du plantain) **[2006.01]**
- 36/69 • • • Polygalaceae (famille du polygale) **[2006.01]**
- 36/70 • • • Polygonaceae (famille du sarrasin), p.ex. chorizanthe pungens ou patience **[2006.01]**
- 36/704 • • • • Polygonum, p.ex. renouée des oiseaux **[2006.01]**
- 36/708 • • • • Rheum (rhubarbe) **[2006.01]**
- 36/71 • • • Ranunculaceae (famille du bouton d'or), p.ex. pied d'alouette, hépatique, hydrastis, ancolie **[2006.01]**
- 36/714 • • • • Aconitum (aconit) **[2006.01]**
- 36/716 • • • • Clematis (clématite) **[2006.01]**
- 36/718 • • • • Coptis (Coptis chinensis) **[2006.01]**
- 36/72 • • • Rhamnaceae (famille de la bourdaine), p.ex. bourdaine, jujubier ou schefflera **[2006.01]**
- 36/725 • • • • Ziziphus, p.ex. jujube **[2006.01]**
- 36/73 • • • Rosaceae (famille de la rose), p.ex. fraise, aronia, mûre ou pyracantha **[2006.01]**
- 36/732 • • • • Chaenomeles, p.ex. coing **[2006.01]**
- 36/734 • • • • Crataegus (aubépine) **[2006.01]**
- 36/736 • • • • Prunus, p.ex. prune, cerise, pêche, abricot ou amande **[2006.01]**
- 36/738 • • • • Rosa (rose) **[2006.01]**
- 36/739 • • • • Sanguisorba (pimprenelle) **[2006.01]**
- 36/74 • • • Rubiaceae (famille de la garance) **[2006.01]**
- 36/744 • • • • Gardenia **[2006.01]**
- 36/746 • • • • Morinda **[2006.01]**
- 36/748 • • • • Oldenlandia ou Hedyostis **[2006.01]**
- 36/75 • • • Rutaceae (famille de la rue) **[2006.01]**
- 36/752 • • • • Citrus, p.ex. citron vert, orange ou citron **[2006.01]**
- 36/754 • • • • Evodia **[2006.01]**
- 36/756 • • • • Phellodendron, p.ex. chêne-liège **[2006.01]**
- 36/758 • • • • Zanthoxylum, p.ex. clavier **[2006.01]**
- 36/76 • • • Salicaceae (famille du saule), p.ex. peuplier **[2006.01]**
- 36/77 • • • Sapindaceae (famille du savonnier), p.ex. litchi ou savonnier **[2006.01]**
- 36/78 • • • Saururaceae (famille du saururus cernuus) **[2006.01]**
- 36/79 • • • Schisandraceae (famille du Schisandra) **[2006.01]**
- 36/80 • • • Scrophulariaceae (famille de la scrofulaire) **[2006.01]**
- 36/804 • • • • Rehmannia **[2006.01]**
- 36/808 • • • • Scrophularia (Scrophularia nodus) **[2006.01]**
- 36/81 • • • Solanaceae (famille de la pomme de terre), p.ex. tabac, Solanum ptycanthum, tomate, belladone, poivron ou datura **[2006.01]**
- 36/815 • • • • Lycium (lyciet) **[2006.01]**
- 36/82 • • • Theaceae (famille du théier), p.ex. camélia **[2006.01]**
- 36/83 • • • Thymelaeaceae (famille du bois gentil), p.ex. bois-cuir ou garou **[2006.01]**
- 36/835 • • • • Aquilaria **[2006.01]**
- 36/84 • • • Valerianaceae (famille de la valériane), p.ex. valériane **[2006.01]**
- 36/85 • • • Verbenaceae (famille de la verveine) **[2006.01]**
- 36/855 • • • • Clerodendrum, p.ex. clerodendrum cyrtophyllum **[2006.01]**
- 36/86 • • • Violaceae (famille de la violette) **[2006.01]**
- 36/87 • • • Vitaceae ou Ampelidaceae (famille de la vigne ou du raisin), p.ex. raisin, vitis rotundifolia ou vigne vierge **[2006.01]**
- 36/88 • • • Liliopsida (monocotylédones) **[2006.01]**
- 36/882 • • • Acoraceae (famille de l'acore vrai), p.ex. acore vrai ou calame **[2006.01]**
- 36/884 • • • Alismataceae (famille du fluteur) **[2006.01]**
- 36/886 • • • Aloeaceae (famille de l'aloès), p.ex. aloe vera **[2006.01]**
- 36/888 • • • Araceae (famille de l'arum), p.ex. Caladium, Zantedeschia ou Symplocarpus **[2006.01]**
- 36/8884 • • • • Arisaema, p.ex. Arisaema triphyllum **[2006.01]**
- 36/8888 • • • • Pinellia **[2006.01]**
- 36/889 • • • Arecaceae, Palmae ou Palmaceae (famille du palmier), p.ex. dattier ou cocotier ou palmier nain **[2006.01]**
- 36/8895 • • • • Calamus, p.ex. rotin **[2006.01]**
- 36/89 • • • Cyperaceae (famille de la laèche) **[2006.01]**
- 36/8905 • • • • Cyperus (Cyperus iria) **[2006.01]**
- 36/894 • • • Dioscoreaceae (famille de l'igname) **[2006.01]**
- 36/8945 • • • • Dioscorea, p.ex. igname, Dioscorea opposita ou Dioscorea alata **[2006.01]**

- 36/896 • • • Liliaceae (famille du lis), p.ex. hémérocalle, hosta, jacinthe ou narcisse [2006.01]
- 36/8962 • • • • Allium, p.ex. oignon, poireau, ail ou ciboulette [2006.01]
- 36/8964 • • • • Anemarrhena [2006.01]
- 36/8965 • • • • Asparagus, p.ex. asperge ou asparagus [2006.01]
- 36/8966 • • • • Fritillaria, p.ex. fritillaire [2006.01]
- 36/8967 • • • • Lilium, p.ex. lis tigré ou lilium longiflorum [2006.01]
- 36/8968 • • • • Ophiopogon (Ophiopogon japonicus) [2006.01]
- 36/8969 • • • • Polygonatum (sceau de Salomon) [2006.01]
- 36/898 • • • • Orchidaceae (famille des orchidées) [2006.01]
- 36/8984 • • • • Dendrobium [2006.01]
- 36/8988 • • • • Gastrodia [2006.01]
- 36/899 • • • Poaceae ou Gramineae (famille des céréales), p.ex. bambou, blé ou canne à sucre [2006.01]
- 36/8994 • • • • Coix (Lacrimia Jobi) [2006.01]
- 36/8998 • • • • Hordeum (orge) [2006.01]
- 36/90 • • • Smilacaceae (famille du smilax), p.ex. Smilax rotundifolia ou salsepareille [2006.01]
- 36/902 • • • Sparganiaceae (famille du sparganium eurycarpium) [2006.01]
- 36/904 • • • Stemonaceae (famille du stemona), p.ex. croomia [2006.01]
- 36/906 • • • Zingiberaceae (famille du gingembre) [2006.01]
- 36/9062 • • • • Alpinia, p.ex. Alipinia purpurata ou grand galanga [2006.01]
- 36/9064 • • • • Amomum, p.ex. cardamome [2006.01]
- 36/9066 • • • • Curcuma, p.ex. curcuma, zédoaire ou curcuma amada [2006.01]
- 36/9068 • • • • Zingiber, p.ex. gingembre [2006.01]
- 38/00 Préparations médicinales contenant des peptides** (peptides contenant des cycles bêta-lactame A61K 31/00; dipeptides cycliques ne comportant dans leur molécule aucune autre liaison peptidique que celles qui forment leur cycle, p.ex. piperazine diones-2,5, A61K 31/00; peptides à base d'ergoline A61K 31/48; contenant des composés macromoléculaires comportant des unités amino-acide réparties de façon statistique A61K 31/74; préparations médicinales contenant des antigènes ou des anticorps A61K 39/00; préparations médicinales caractérisées par les ingrédients non actifs, p.ex. peptides comme supports de drogues, A61K 47/00) [6]
- Note(s)**
1. Les termes ou expressions utilisés dans le présent groupe suivent exactement les définitions indiquées dans la note (1) qui suit le titre de la sous-classe C07K.
  2. Les préparations contenant des fragments de peptides ou des peptides modifiés par élimination ou addition d'acides aminés, par substitution d'acides aminés par d'autres ou par combinaison de ces modifications sont classés avec les préparations contenant des peptides parents. Cependant, les préparations contenant des fragments de peptides n'ayant que quatre ou moins de quatre acides aminés sont également classés dans les groupes A61K 38/05-A61K 38/07.
3. Les préparations contenant des peptides préparés par technologie d'ADN recombinant ne sont pas classés selon l'hôte mais selon le peptide original exprimé, p.ex. les préparations contenant un peptide HIV exprimé dans *E. coli* sont classés avec les préparations contenant les peptides HIV.
- 38/01 • Protéines hydrolysées; Leurs dérivés [6]
- 38/02 • Peptides à nombre indéterminé d'acides aminés; Leurs dérivés [6]
- 38/03 • Peptides ayant jusqu'à 20 acides aminés dans une séquence indéterminée ou partiellement déterminée; Leurs dérivés [6]
- 38/04 • Peptides ayant jusqu'à 20 acides aminés dans une séquence entièrement déterminée; Leurs dérivés (gastrines A61K 38/16, somatostatines A61K 38/31, mélanotropines A61K 38/34) [6]
- 38/05 • • Dipeptides [6]
- 38/06 • • Tripeptides [6]
- 38/07 • • Tétrapeptides [6]
- 38/08 • • Peptides ayant de 5 à 11 acides aminés [6]
- 38/09 • • • Hormone libérant l'hormone lutéinisante (LHRH); Peptides apparentés [6]
- 38/10 • • Peptides ayant de 12 à 20 acides aminés [6]
- 38/11 • • • Oxytocines; Vasopressines; Peptides apparentés [6]
- 38/12 • • Peptides cycliques [6]
- 38/13 • • • Cyclosporines [6]
- 38/14 • • Peptides contenant des radicaux saccharide; Leurs dérivés [6]
- 38/15 • • Depsipeptides; Leurs dérivés [6]
- 38/16 • Peptides ayant plus de 20 acides aminés; Gastrines; Somatostatines; Mélanotropines; Leurs dérivés [6]
- 38/17 • • provenant d'animaux; provenant d'humains [6]
- 38/18 • • • Facteurs de croissance; Régulateurs de croissance [6]
- 38/19 • • • Cytokines; Lymphokines; Interférons [6]
- 38/20 • • • • Interleukines [6]
- 38/21 • • • • Interférons [6]
- 38/22 • • • Hormones (dérivés de pro-opiomélanocortine, pro-enképhaline ou pro-dynorphine A61K 38/33, p.ex. corticotropine A61K 38/35) [6]
- 38/23 • • • • Calcitonines [6]
- 38/24 • • • • Hormone folliculostimulante (FSH); Gonadotropines chorioniques, p.ex. HCG; Hormone lutéinisante (LH); Hormone thyroïdienne (TSH) [6]
- 38/25 • • • • Facteur libérant l'hormone de croissance (GH-RF) (Somatolibérine) [6]
- 38/26 • • • • Glucagons [6]
- 38/27 • • • • Hormone de croissance (GH) (Somatotropine) [6]
- 38/28 • • • • Insulines [6]
- 38/29 • • • • Hormone parathyroïdienne (parathormone); Peptides dérivés de l'hormone parathyroïdienne [6]
- 38/30 • • • • Facteurs de croissance analogues à l'insuline (Somatomédines), p.ex. IGF-1, IGF-2 [6]
- 38/31 • • • • Somatostatines [6]
- 38/32 • • • • Thymopoiétines [6]
- 38/33 • • • dérivés de pro-opiomélanocortine, pro-enképhaline ou pro-dynorphine [6]
- 38/34 • • • • Hormone mélanotrope (MSH), p.ex. alpha- ou bêta-mélanotropine [6]
- 38/35 • • • • Corticotropine (ACTH) [6]

## A61K

- 38/36 • • • Facteurs de coagulation sanguine ou de fibrinolyse [6]
- 38/37 • • • • Facteurs VIII [6]
- 38/38 • • • Albumines [6]
- 38/39 • • • Peptides du tissu connectif, p.ex. collagène, élastine, laminine, fibronectine, vitronectine, globuline insoluble à froid (CIG) [6]
- 38/40 • • • Transferrines, p.ex. lactoferrines, ovotransferrines [6]
- 38/41 • • Peptides contenant des cycles porphyrine ou corrine [6]
- 38/42 • • • Hémoglobines; Myoglobines [6]
- 38/43 • • Enzymes; Proenzymes; Leurs dérivés [6]
- Note(s)**
- Dans le présent groupe:
- les proenzymes sont classés avec les enzymes correspondants;
  - les catégories prévues ci-dessous pour les enzymes suivent en principe celles de la "Nomenclature et classification des enzymes" de la Commission internationale pour les enzymes. S'il y a lieu, la désignation de ces catégories figure entre parenthèses dans les groupes ci-dessous.
- 38/44 • • • Oxydoréductases (1) [6]
- 38/45 • • • Transférases (2) [6]
- 38/46 • • • Hydrolases (3) [6]
- 38/47 • • • • agissant sur des composés glycosyliques (3.2), p.ex. cellulases, lactases [6]
- 38/48 • • • • agissant sur des liaisons peptidiques (3.4) [6]
- 38/49 • • • • • Urokinase; Activateur du plasminogène [6]
- 38/50 • • • • agissant sur des liaisons carbone-azote autres que des liaisons peptidiques (3.5), p.ex. asparaginase [6]
- 38/51 • • • Lyases (4) [6]
- 38/52 • • • Isoméras (5) [6]
- 38/53 • • • Ligases (6) [6]
- 38/54 • • • Mélanges d'enzymes ou de proenzymes couverts par plus d'un seul des groupes A61K 38/44-A61K 38/46 ou A61K 38/51-A61K 38/53 [6]
- 38/55 • • Inhibiteurs de protéases [6]
- 38/56 • • • provenant de plantes [6]
- 38/57 • • • provenant d'animaux; provenant d'humains [6]
- 38/58 • • • • provenant de sangsues, p.ex. hirudine, égline [6]
- 39/00 Préparations médicinales contenant des antigènes ou des anticorps** (matériaux pour essais immunologiques G01N 33/53) [2]
- Note(s)**
1. La préparation de compositions contenant des antigènes ou des anticorps est également classée dans la sous-classe C12N si l'étape de la culture du micro-organisme présente de l'intérêt.
  2. Les groupes A61K 39/002-A61K 39/12 couvrent les préparations contenant des protozoaires, bactéries, virus, ou leurs parties élémentaires, p.ex. des parties de membranes.
- 39/002 • Antigènes de protozoaires [3]
- 39/005 • • Antigènes de Trypanosoma [3]
- 39/008 • • Antigènes de Leishmania [3]
- 39/012 • • Antigènes de Coccidia [3]
- 39/015 • • Antigènes d'Hemosporidia, p.ex. antigènes de Plasmodium [3]
- 39/018 • • • Antigènes de Babesia, p.ex. antigènes de Theileria [3]
- 39/02 • Antigènes bactériens [2]
- 39/04 • • Mycobacterium, p.ex. Mycobacterium tuberculosis [2, 3]
- 39/05 • • Corynebacterium; Propionibacterium [3]
- 39/07 • • Bacillus [3]
- 39/08 • • Clostridium, p.ex. Clostridium tetani [2]
- 39/085 • • Staphylococcus [3]
- 39/09 • • Streptococcus [3]
- 39/095 • • Neisseria [3]
- 39/10 • • Brucella; Bordetella, p.ex. Bordetella pertussis [2, 3]
- 39/102 • • Pasteurella; Haemophilus [3]
- 39/104 • • Pseudomonas [3]
- 39/106 • • Vibrio; Campylobacter [3]
- 39/108 • • Escherichia; Klebsiella [3]
- 39/112 • • Salmonella; Shigella [3]
- 39/114 • • Fusobacterium [3]
- 39/116 • • Antigènes bactériens polyvalents [3]
- 39/118 • Chlamydiaceae, p.ex. Chlamydia trachomatis ou Chlamydia psittaci [3]
- 39/12 • Antigènes viraux [2]
- 39/125 • • Picornaviridae, p.ex. calicivirus [3]
- 39/13 • • • Virus de la poliomyélite [3]
- 39/135 • • • Virus de la fièvre aphteuse [3]
- 39/145 • • Orthomyxoviridae, p.ex. virus de l'influenza [3]
- 39/15 • • Reoviridae, p.ex. virus de la diarrhée du veau [3]
- 39/155 • • Paramyxoviridae, p.ex. virus de para-influenza [3]
- 39/165 • • • Virus des oreillons ou de la rougeole [3]
- 39/17 • • • Virus de la maladie de Newcastle [3]
- 39/175 • • • Virus de la maladie des chiens [3]
- 39/187 • • Virus du choléra du porc [3]
- 39/193 • • Virus de l'encéphalomyélite équine [3]
- 39/20 • • Virus de la rubéole [2]
- 39/205 • • Rabdoviridae, p.ex. virus de la rage [3]
- 39/21 • • Retroviridae, p.ex. virus de l'anémie infectieuse équine [3]
- 39/215 • • Coronaviridae, p.ex. virus de la bronchite infectieuse aviaire [3]
- 39/225 • • • Virus de la gastro-entérite transmissible du porc [3]
- 39/23 • • Parvoviridae, p.ex. virus de l'aleucémie féline [3]
- 39/235 • • Adenoviridae [3]
- 39/245 • • Herpetoviridae, p.ex. virus de l'Herpès simplex [3]
- 39/25 • • • Herpesvirus varicellae [3]
- 39/255 • • • Virus de la maladie de Marek [3]
- 39/265 • • • Virus de la rhino-trachéite infectieuse [3]
- 39/27 • • • Virus de la rhino-pneumonie équine [3]
- 39/275 • • Poxviridae, p.ex. Avipoxvirus [3]
- 39/285 • • • Virus de la vaccine ou virus de la variole [3]
- 39/29 • • Virus de l'hépatite [3]
- 39/295 • • Antigènes viraux polyvalents (virus de la vaccine ou virus de la variole A61K 39/285); Mélanges d'antigènes viraux et bactériens [3]
- 39/35 • Allergènes [3]
- 39/36 • • de pollen [2, 3]
- 39/38 • Antigènes de serpents [2]
- 39/385 • Haptènes ou antigènes, liés à des supports [3]
- 39/39 • caractérisées par les additifs immunostimulants, p.ex. par les adjuvants chimiques [3]

- 39/395 • Anticorps (agglutinines A61K 38/36); Immunoglobulines; Immunsérum, p.ex. sérum antilymphocitaire [3]
- 39/40 • • bactériens [2, 3]
- 39/42 • • viraux [2, 3]
- 39/44 • • Anticorps liés à des supports [2, 3]
- 41/00 Préparations médicinales obtenues par traitement de substances par énergie ondulatoire ou par rayonnement corpusculaire (A61K 31/59 a priorité) [2]**
- 45/00 Préparations médicinales contenant des ingrédients actifs non prévus dans les groupes A61K 31/00-A61K 41/00 [2, 6]**
- 45/06 • Mélanges d'ingrédients actifs sans caractérisation chimique, p.ex. composés antiphlogistiques et pour le cœur [2]
- 45/08 • Mélanges d'un ingrédient actif et d'une substance auxiliaire, ni l'un ni l'autre n'étant chimiquement caractérisés, p.ex. antihistaminique et agent tensio-actif [2]
- 47/00 Préparations médicinales caractérisées par les ingrédients non actifs utilisés, p.ex. supports, additifs inertes [2]**
- 47/02 • Composés inorganiques [5]
- 47/04 • • Non-métaux; Leurs composés [5]
- 47/06 • Composés organiques [5]
- 47/08 • • contenant de l'oxygène [5]
- 47/10 • • • Alcools; Phénols; Leurs sels [5]
- 47/12 • • • Acides carboxyliques; Leurs sels ou anhydrides [5]
- 47/14 • • • Esters d'acides carboxyliques [5]
- 47/16 • • contenant de l'azote [5]
- 47/18 • • • Amines; Composés d'ammonium quaternaire [5]
- 47/20 • • contenant du soufre [5]
- 47/22 • • Composés hétérocycliques [5]
- 47/24 • • contenant des atomes autres que le carbone, l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, l'azote ou le soufre [5]
- 47/26 • • Hydrates de carbone [5]
- 47/28 • • Stéroïdes [5]
- 47/30 • Composés macromoléculaires [5]
- 47/32 • • Composés macromoléculaires obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [5]
- 47/34 • • Composés macromoléculaires obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [5]
- 47/36 • • Polysaccharides; Leurs dérivés [5]
- 47/38 • • • Cellulose; Ses dérivés [5]
- 47/40 • • • Cyclodextrines; Leurs dérivés [5]
- 47/42 • • Protéines; Polypeptides; Leurs produits de dégradation; Leurs dérivés [5]
- 47/44 • Huiles, graisses ou cires prévues dans plus d'un groupe A61K 47/02-A61K 47/42 [5]
- 47/46 • Ingrédients de constitution indéterminée ou leurs produits de réaction [5]
- 47/48 • l'ingrédient non actif étant chimiquement lié à l'ingrédient actif, p.ex. conjugués polymère-médicament [5]
- 48/00 Préparations médicinales contenant du matériel génétique qui est introduit dans des cellules du corps vivant pour traiter des maladies génétiques; Thérapie génique [5]**
- 49/00 Préparations pour examen in vivo [3]**
- 49/04 • Préparations de contraste pour rayons X [3]
- 49/06 • Préparations de contraste pour la résonance magnétique nucléaire (RMN); Préparations de contraste pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM) [7]
- 49/08 • • caractérisées par le support [7]
- 49/10 • • • Composés organiques [7]
- 49/12 • • • • Composés macromoléculaires [7]
- 49/14 • • • • Peptides, p.ex. protéines [7]
- 49/16 • • • • • Anticorps; Immunoglobulines; Leurs fragments [7]
- 49/18 • • caractérisées par un aspect physique particulier, p.ex. émulsions, microcapsules, liposomes [7]
- 49/20 • • contenant des radicaux libres [7]
- 49/22 • Préparations pour échographie; Préparations pour imagerie par ultrasons [7]
- 50/00 Préparations conductrices de l'électricité utilisées pour la thérapie ou pour l'examen in vivo, p.ex. adhésifs ou gels conducteurs utilisés avec des électrodes pour l'électrocardiographie (ECG) ou pour l'administration transcutanée de médicaments [2006.01]**
- 51/00 Préparations contenant des substances radioactives utilisées pour la thérapie ou pour l'examen in vivo [6]**
- Note(s)**
- Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes A61K 101/00-A61K 103/00.
- 51/02 • caractérisées par le support [6]
- 51/04 • • Composés organiques [6]
- 51/06 • • • Composés macromoléculaires [6]
- 51/08 • • • Peptides, p.ex. protéines [6]
- 51/10 • • • • Anticorps ou immunoglobulines; Leurs fragments [6]
- 51/12 • caractérisées par un aspect physique particulier, p.ex. émulsion, microcapsules, liposomes [6]
- Schéma d'indexation associé au groupe A61K 51/00, relatif à la nature des substances radioactives. [6]**
- 101/00 Non-métaux radioactifs [6]**
- 101/02 • Halogènes [6]
- 103/00 Métaux radioactifs [6]**
- 103/10 • Technétium; Rhénium [6]
- 103/20 • Indium [6]
- 103/30 • Terres rares [6]
- 103/32 • • Yttrium [6]
- 103/34 • • Gadolinium [6]
- 103/36 • • Ytterbium [6]
- 103/40 • Actinides [6]

**Schéma d'indexation associé au groupe A61K 36/00, relatif aux parties de plantes ayant une activité médicinale. [2006.01]**

	131/00	Parties de plantes contenant des graines ou des semences, des noix ou des noisettes, des fruits ou des grains, ou obtenues à partir de ces éléments [2006.01]
125/00		Parties de plantes contenant des racines, des bulbes, des tubercules ou des rhizomes, ou obtenues à partir de ces éléments [2006.01]
	133/00	Parties de plantes contenant des fleurs ou obtenues à partir de fleurs [2006.01]
127/00		Parties de plantes contenant des feuilles ou obtenues à partir de feuilles [2006.01]
	135/00	Parties de plantes contenant des tiges, des queues, des branches, des brindilles ou des pousses, ou obtenues à partir de ces éléments [2006.01]
129/00		Parties de plantes contenant de l'écorce ou obtenues à partir d'écorce [2006.01]
<b>A61L</b>		<b>PROCÉDÉS OU APPAREILS POUR STÉRILISER DES MATÉRIAUX OU DES OBJETS EN GÉNÉRAL; DÉSINFECTION, STÉRILISATION OU DÉSODORISATION DE L'AIR; ASPECTS CHIMIQUES DES BANDAGES, DES PANSEMENTS, DES GARNITURES ABSORBANTES OU DES ARTICLES CHIRURGICAUX; MATÉRIAUX POUR BANDAGES, PANSEMENTS, GARNITURES ABSORBANTES OU ARTICLES CHIRURGICAUX</b> (conservation des corps ou désinfection caractérisée par les agents employés A01N; conservation, p.ex. stérilisation, de la nourriture ou des produits alimentaires A23; préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette A61K) [4]

**Schéma général****DÉSINFECTION OU STÉRILISATION**

Procédés généraux ou appareils.....	2/00
de l'air.....	9/00
des déchets.....	11/00
des lentilles de contact.....	12/00
<b>MATÉRIAUX POUR</b>	
Bandages, pansements ou garnitures absorbantes.....	15/00
suture ou pour ligature des vaisseaux sanguins.....	17/00
bandages liquides.....	26/00
prothèses ou pour revêtement de prothèses.....	27/00
dispositifs de colostomie.....	28/00
cathéters ou pour revêtement de cathéters.....	29/00
autres articles chirurgicaux.....	31/00
<b>ADHÉSIFS OU CIMENTS CHIRURGICAUX; ADHÉSIFS POUR DISPOSITIFS DE COLOSTOMIE.....</b>	<b>24/00</b>
<b>TRAITEMENT ANTITHROMBOGÉNIQUE D'ARTICLES CHIRURGICAUX.....</b>	<b>33/00</b>

**Désinfection ou stérilisation**

	2/12	• • • des micro-ondes [3]
	2/14	• • du plasma, c. à d. des gaz ionisés [3]
	2/16	• utilisant des substances chimiques [3]
	2/18	• • des substances liquides [3]
	2/20	• • des substances gazeuses, p.ex. des vapeurs [3]
	2/22	• • des substances à phases, p.ex. des fumées, des aérosols [3]
	2/23	• • des substances solides, p.ex. des granules, des poudres, des blocs, des comprimés [7]
	2/232	• • • en couches ou revêtues [7]
	2/235	• • • cellulaires, poreuses ou sous forme de mousses [7]
	2/238	• • • Métaux ou alliages, p.ex. métaux oligodynamiques [7]
	2/24	• Appareils utilisant des opérations programmées ou automatiques [3]
	2/26	• Accessoires [3]
	2/28	• • Dispositifs pour tester l'efficacité ou l'intégralité de la stérilisation, p.ex. indicateurs qui changent de couleur (appareillage faisant intervenir des enzymes ou des micro-organismes C12M 1/34) [7]
<b>Note(s)</b>		
Dans les groupes A61L 2/00-A61L 12/00, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe A61L 101/00.		
<b>2/00 Procédés ou appareils de désinfection ou de stérilisation de matériaux ou d'objets autres que les denrées alimentaires ou les lentilles de contact; Accessoires à cet effet</b> (pulvérisateurs de désinfectant A61M; stérilisation des paquets ou du contenu de paquets en association avec l'emballage B65B 55/00; traitement de l'eau, des eaux résiduaires, des eaux ou boues d'égout C02F; désinfection du papier D21H 21/36; dispositifs de désinfection pour les toilettes E03D; objets comportant des agencements destinés à la désinfection, voir les sous-classes appropriées pour ces objets, p.ex. H04R 1/12) [3, 5, 7]		
2/02		• utilisant des phénomènes physiques [3]
2/025		• • des ultrasons [7]
2/03		• du courant électrique, p.ex. électrolyse [7]
2/04		• de la chaleur (A61L 2/08 a priorité) [3]
2/06		• • des gaz chauds [3]
2/07		• • • de la vapeur [7]
2/08		• • des radiations [3]
2/10		• • des ultraviolets [3]



**17/00 Matériaux pour suture chirurgicale ou pour ligature des vaisseaux sanguins [3, 4]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 17/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**Note(s)**

Dans les groupes A61L 17/04-A61L 17/14, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

- 17/04 • Matériaux non résorbables [7]
- 17/06 • Matériaux au moins partiellement résorbables [7]
- 17/08 • • d'origine animale, p.ex. catgut, collagène [7]
- 17/10 • • contenant des matériaux macromoléculaires [7]
- 17/12 • • • Homopolymères ou copolymères de l'acide glycolique ou lactique [7]
- 17/14 • Post-traitement afin d'améliorer les propriétés physiques [7]

**24/00 Adhésifs ou ciments chirurgicaux; Adhésifs pour dispositifs de colostomie (adhésifs conducteurs de l'électricité utilisés pour la thérapie ou pour l'examen in vivo A61K 50/00) [7]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 24/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**Note(s)**

Dans les groupes A61L 24/02-A61L 24/04, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

- 24/02 • contenant des matériaux inorganiques [7]
- 24/04 • contenant des matériaux macromoléculaires [7]
- 24/06 • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons carbone-carbone non saturées [7]
- 24/08 • • Polysaccharides [7]
- 24/10 • • Polypeptides; Protéines [7]
- 24/12 • • Ciments d'ionomères, p.ex. ciments verre-ionomère [7]

**26/00 Aspects chimiques des bandages liquides ou utilisation de matériaux pour les bandages liquides [7]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 26/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**27/00 Matériaux pour prothèses ou pour revêtement de prothèses (prothèses dentaires A61C 13/00; forme ou structure des prothèses A61F 2/00; emploi de préparations pour la fabrication de dents artificielles A61K 6/02; reins artificiels A61M 1/14) [4]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 27/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**Note(s)**

1. Dans les groupes A61L 27/02-A61L 27/40, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
2. Lors du classement dans les groupes A61L 27/02-A61L 27/40, un classement dans le groupe A61L 27/50 est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.

- 27/02 • Matériaux inorganiques [7]
- 27/04 • • Métaux ou alliages [7]
- 27/06 • • • Titane ou alliages de titane [7]
- 27/08 • • Carbone [7]
- 27/10 • • Céramiques ou verres [7]
- 27/12 • • Matériaux contenant du phosphore, p.ex. apatite [7]
- 27/14 • Matériaux macromoléculaires [7]
- 27/16 • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [7]
- 27/18 • • obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [7]
- 27/20 • • Polysaccharides [7]
- 27/22 • • Polypeptides ou leurs dérivés [7]
- 27/24 • • • Collagène [7]
- 27/26 • • Mélanges de matériaux macromoléculaires [7]
- 27/28 • Matériaux pour le revêtement de prothèses [7]
- 27/30 • • Matériaux inorganiques [7]
- 27/32 • • • Matériaux contenant du phosphore, p.ex. apatite [7]
- 27/34 • • Matériaux macromoléculaires [7]
- 27/36 • contenant des constituants de constitution indéterminée ou leurs produits réactionnels [7]
- 27/38 • • Cellules animales (utilisables pour la peau artificielle A61L 27/60) [7]
- 27/40 • Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent [7]
- 27/42 • • comportant une matrice inorganique [7]
- 27/44 • • comportant une matrice macromoléculaire [7]
- 27/46 • • • avec des charges inorganiques contenant du phosphore [7]
- 27/48 • • • avec des charges macromoléculaires [7]
- 27/50 • Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques [7]
- 27/52 • • Hydrogels ou hydrocolloïdes [7]
- 27/54 • • Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques [7]
- 27/56 • • Matériaux poreux ou cellulaires [7]
- 27/58 • • Matériaux au moins partiellement résorbables par le corps [7]
- 27/60 • • Matériaux utilisables pour la peau artificielle [7]

**28/00 Matériaux pour dispositifs de colostomie (adhésifs pour dispositifs de colostomie A61L 24/00) [7]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 28/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**29/00 Matériaux pour cathéters ou pour revêtement de cathéters (forme ou structure des cathéters A61M 25/00) [4]**

**Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 29/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**Note(s)**

1. Dans les groupes A61L 29/02-A61L 29/12, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
  2. Lors du classement dans les groupes A61L 29/02-A61L 29/12, un classement dans le groupe A61L 29/14 est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.
- 29/02 • Matériaux inorganiques [7]  
 29/04 • Matériaux macromoléculaires [7]  
 29/06 • • obtenus autrement que par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [7]  
 29/08 • Matériaux de revêtement [7]  
 29/10 • • Matériaux inorganiques [7]  
 29/12 • Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent [7]  
 29/14 • Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques [7]  
 29/16 • • Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques [7]  
 29/18 • • Matériaux au moins partiellement opaques aux rayons X ou au laser [7]

**31/00 Matériaux pour autres articles chirurgicaux [4]****Note(s)**

Lors du classement dans le groupe A61L 31/00, un classement dans le groupe A61L 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

**Note(s)**

1. Dans les groupes A61L 31/02-A61L 31/12, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
  2. Lors du classement dans les groupes A61L 31/02-A61L 31/12, un classement dans le groupe A61L 31/14 est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.
- 31/02 • Matériaux inorganiques [7]  
 31/04 • Matériaux macromoléculaires [7]  
 31/06 • • obtenus autrement que par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [7]  
 31/08 • Matériaux de revêtement [7]  
 31/10 • • Matériaux macromoléculaires [7]  
 31/12 • Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent [7]  
 31/14 • Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques [7]  
 31/16 • • Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques [7]  
 31/18 • • Matériaux au moins partiellement opaques aux rayons X ou au laser [7]

**33/00 Traitement antithrombogénique d'articles chirurgicaux, p.ex. de sutures, cathéters, prothèses ou d'articles pour la manipulation ou le conditionnement du sang; Matériaux pour un tel traitement [4, 7]****Note(s)**

Dans les groupes A61L 33/02-A61L 33/18, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

- 33/02 • Utilisation de matériaux inorganiques [7]  
 33/04 • Utilisation de matériaux organiques, p.ex. d'acide acétylsalicylique [7]  
 33/06 • Utilisation de matériaux macromoléculaires [7]  
 33/08 • • Polysaccharides [7]  
 33/10 • • • Héparine, héparinoïde ou leurs dérivés [7]  
 33/12 • • Polypeptides, protéines ou leurs dérivés [7]  
 33/14 • Utilisation d'agents fibrinolytiques ou d'anti-agrégants plaquettaires [7]  
 33/16 • Utilisation d'enzymes, p.ex. d'urokinase, de streptokinase [7]  
 33/18 • Utilisation d'ingrédients de constitution indéterminée ou de leurs produits de réaction [7]

**Schéma d'indexation associé aux groupes A61L 2/00-A61L 12/00, relatif à la composition chimique des matériaux utilisés pour la désinfection, la stérilisation ou la désodorisation. [7]****101/00 Composition chimique des matériaux utilisés pour la désinfection, la stérilisation ou la désodorisation [7]**

- 101/02 • Matériaux inorganiques [7]  
 101/04 • • Carbone élémentaire, p.ex. charbon actif [7]  
 101/06 • • contenant un halogène [7]  
 101/08 • • • Halogène élémentaire [7]  
 101/10 • • Ozone [7]  
 101/12 • • contenant du silicium [7]  
 101/14 • • contenant du soufre [7]  
 101/16 • • contenant du phosphore [7]  
 101/18 • • Ammoniac [7]  
 101/20 • • Acides [7]  
 101/22 • • Peroxydes [7]  
 101/24 • • contenant de l'aluminium [7]  
 101/26 • • contenant du cuivre [7]  
 101/28 • • contenant du fer [7]  
 101/30 • • contenant du zinc [7]  
 101/32 • Composés organiques [7]  
 101/34 • • Composés hydroxylés [7]  
 101/36 • • Acides carboxyliques ou leurs dérivés [7]  
 101/38 • • Éthers [7]  
 101/40 • • contenant du soufre [7]  
 101/42 • • Composés ou complexes organométalliques [7]  
 101/44 • • Composés hétérocycliques [7]  
 101/46 • • Composés macromoléculaires [7]  
 101/48 • • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [7]  
 101/50 • • • Polysaccharides ou leurs dérivés [7]  
 101/52 • Micro-organismes ou substances produites ou extraites de micro-organismes [7]  
 101/54 • Enzymes [7]

## A61L

- 101/56 • Extraits de plantes ou produits végétaux de constitution chimique indéterminée, p.ex. fibre végétale [7]

**A61M DISPOSITIFS POUR INTRODUIRE DES AGENTS DANS LE CORPS OU LES DÉPOSER SUR CELUI-CI** (introduction ou dépôt de remèdes dans ou sur le corps des animaux A61D 7/00; moyens pour appliquer les tampons A61F 13/26; dispositifs pour administrer de la nourriture ou des médicaments par voie buccale A61J; récipients pour recueillir, stocker ou administrer du sang ou des fluides médicaux A61J 1/05); **DISPOSITIFS POUR FAIRE CIRCULER DES AGENTS DANS LE CORPS OU POUR LES EN RETIRER** (chirurgie A61B; aspects chimiques des articles chirurgicaux A61L); **DISPOSITIFS POUR PROVOQUER LE SOMMEIL OU LA LÉTHARGIE OU POUR Y METTRE FIN** (magnétothérapie utilisant des éléments magnétiques placés à l'intérieur du corps A61N 2/10) [4, 5]

### Note(s)

1. La présente sous-classe couvre les dispositifs de succion, de pompage, de pulvérisation ou de vaporisation à usage médical (p.ex. ventouses, tire-lait, irrigateurs, pulvérisateurs, insufflateurs à poudre, vaporisateurs, inhalateurs), les appareils d'anesthésie locale ou générale, les dispositifs ou méthodes pour amener un changement dans l'état de conscience, les sondes, les dilatateurs, les appareils pour introduire des médicaments dans le corps autrement que par voie buccale.
2. Dans la présente sous-classe, le groupe A61M 36/00, relatif à l'application de matériau radioactif au corps, a priorité sur les autres groupes.
3. Lors du classement dans la présente sous-classe, un classement dans le groupe B01D 15/08 est également attribué si de la matière d'intérêt général relative à la chromatographie est concernée.

### Schéma général

DISPOSITIFS DE SUCCION OU DE POMPAGE.....	1/00
SERINGUES; IRRIGATEURS; BAINS INTESTINAUX.....	3/00, 5/00, 9/00
PULVÉRISATEURS, VAPORISATEURS; INSUFFLATEURS.....	11/00, 13/00
APPAREILS D'INHALATION.....	15/00, 16/00
DISPOSITIFS POUR PRODUIRE LE SOMMEIL OU ANESTHÉSIEUR OU Y METTRE FIN.....	16/00, 19/00, 21/00
SONDES, CATHÉTERS; APPAREILS POUR DRAINAGE; DILATATEURS.....	23/00, 25/00, 27/00, 29/00
TUBES, RACCORDS OU ACCOUPLEMENTS POUR TUBES, SOUPAPES, VOIES D'ACCÈS OU SIMILAIRES, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS POUR USAGE MÉDICAL.....	39/00
AUTRES APPAREILS POUR L'INTRODUCTION OU LA RÉTENTION DES AGENTS DANS LE CORPS.....	31/00, 37/00
AUTRES DISPOSITIFS POUR ÉTENDRE LES REMÈDES SUR LE CORPS.....	35/00
APPLICATION DE MATÉRIAU RADIOACTIF AU CORPS.....	36/00

- |      |  |  |
|------|--|--|
| 1/00 | <b>Dispositifs de succion ou de pompage à usage médical; Dispositifs pour retirer, traiter ou transporter les liquides du corps; Systèmes de drainage</b> (cathéters A61M 25/00; raccords ou accouplements pour tubes, soupapes ou ensembles de dérivation, spécialement conçus pour usage médical A61M 39/00; dispositifs de prélèvement d'échantillons sanguins A61B 5/15; instruments pour retirer la salive pour dentistes A61C 17/06; filtres implantables dans les vaisseaux sanguins A61F 2/01) [5] | 1/24 • • • • enroulées en spirale [4]  |
|      |  | 1/26 • • • en mouvement [4]  |
|      |  | 1/28 • • Dialyse péritonéale [4]   |
|      |  | 1/30 • • Dialyse avec une seule aiguille [4]   |
|      |  | 1/32 • • Oxygénateurs sans membranes [4]   |
|      |  | 1/34 • Filtration du sang à travers une membrane pour en éliminer une matière, c. à d. hémofiltration, diafiltration [4]                 |
| 1/02 | • Appareils pour transfusion sanguine d'un corps à un autre (perfusion de sang au moyen de seringues A61M 5/14)  | 1/36 • Autre traitement du sang dans une dérivation du système circulatoire naturel, p.ex. adaptation de la température, irradiation [4] |
| 1/04 | • Appareils pour pneumothorax  | 1/38 • • Extraction de constituants du sang du donneur et retour de la fraction restante vers le corps [5]                               |
| 1/06 | • Tire-lait  |  |
| 1/08 | • Ventouses  |  |
| 1/10 | • Pompes pour le sang; Cœurs artificiels; Dispositifs pour aider mécaniquement la circulation, p.ex. pompes à ballon intra-aortique (stimulation du cœur A61H 31/00) [4]   | <b>Seringues; Irrigateurs; Bains pour nettoyage intestinal subaquatique [6]</b>  |
| 1/12 | • • implantables dans le corps [4]   | 3/00 <b>Seringues médicales, p.ex. clystères; Irrigateurs</b> (A61M 5/00 a priorité; pistons A61M 5/315) [2]                             |
| 1/14 | • Systèmes de dialyse; Reins artificiels; Oxygénateurs du sang (des membranes semi-perméables caractérisées par leurs matériaux, leurs procédés de fabrication B01D 71/00) [4]   | 3/02 • Clystères; Irrigateurs [5]  |
|      |  | 3/04 • • spécialement conçus pour l'utérus [5]   |
|      |  | 3/06 • • combinés à des bidets [5]   |
| 1/16 | • • avec membranes [4]   |  |
| 1/18 | • • • en forme de fibres creuses [4]   |  |
| 1/20 | • • • tubulaires [4]   |  |
| 1/22 | • • • en forme de feuilles [4]   |  |

- 5/00 Dispositifs pour faire pénétrer des agents dans le corps par introduction sous-cutanée, intravasculaire ou intramusculaire; Accessoires à cet effet, p.ex. dispositifs de remplissage ou de nettoyage, appuis-bras** (raccords ou accouplements pour tubes, soupapes ou ensembles de dérivation, spécialement conçus pour usage médical A61M 39/00; récipients spécialement adaptés à des fins médicales ou pharmaceutiques A61J 1/00) [5]
- 5/14 • Dispositifs de perfusion, p.ex. perfusion par gravité; Perfusion sanguine; Accessoires à cet effet [5]
- 5/142 • • Perfusion sous pression, p.ex. utilisant des pompes [5]
- Note(s)**
- Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- "perfusion sous pression" comprend l'injection automatique dont on commande la vitesse d'écoulement.
- 5/145 • • • utilisant des réservoirs sous pression, p.ex. au moyen de pistons [5]
- 5/148 • • • • flexibles (A61M 5/155 a priorité) [5]
- 5/152 • • • • • mis sous pression par contraction de réservoirs élastiques [5]
- 5/155 • • • • mis sous pression par un gaz [5]
- 5/158 • • Aiguilles [5]
- 5/162 • • Raccords à aiguilles, c. à d. raccords entre la perforation et le tube [5]
- 5/165 • • Accessoires de filtrage, p.ex. filtres pour le sang, pour les liquides de perfusion (A61M 1/34, A61M 5/36 ont priorité) [5]
- 5/168 • • Moyens pour commander l'écoulement des agents vers le corps ou pour doser les agents à introduire dans le corps, p.ex. compteurs de goutte-à-goutte [5]
- 5/172 • • • électriques ou électroniques [5]
- 5/175 • • • mécaniques [5]
- 5/178 • Seringues [5]
- 5/19 • • avec plusieurs compartiments [5]
- 5/20 • • Seringues automatiques, p.ex. avec tige de piston actionnée automatiquement, avec injection automatique de l'aiguille, à remplissage automatique (A61M 5/142 a priorité) [2, 5]
- 5/24 • • Seringues à ampoules, c. à d. seringues à aiguille utilisables avec des ampoules ou des cartouches échangeables, p.ex. automatiques [5]
- 5/28 • • Ampoules ou cartouches-seringues, c. à d. ampoules ou cartouches munies d'une aiguille [5]
- 5/30 • • Seringues pour injection par projection, sans aiguille, p.ex. utilisables avec des ampoules ou des cartouches échangeables [5]
- 5/303 • • • les agents étant expulsés de l'injecteur par une charge explosive [5]
- 5/307 • • • les agents étant expulsés de l'injecteur par un fluide sous pression [5]
- 5/31 • • Parties constitutives [2, 5]
- 5/315 • • • Pistons; Tiges de piston; Guidage, blocage, ou limitation des mouvements de la tige; Accessoires disposés sur la tige pour faciliter le dosage [2, 5]
- 5/32 • • • Aiguilles; Parties constitutives des aiguilles relatives au raccordement de celles-ci à la seringue ou au manchon (aiguilles de perfusion A61M 5/158); Accessoires pour introduire l'aiguille dans le corps ou l'y maintenir; Dispositifs pour la protection des aiguilles [2, 5]
- 5/34 • • • • Structures pour le raccordement de l'aiguille [2, 5]
- 5/36 • avec des moyens pour éliminer l'air ou pour empêcher l'injection ou l'introduction d'air dans le corps [5]
- 5/38 • • utilisant des filtres hydrophiles ou hydrophobes [5]
- 5/40 • • utilisant une soupape à flotteur pour couper l'écoulement des agents provenant du réservoir lorsque le niveau est trop bas [5]
- 5/42 • avec des moyens pour insensibiliser la peau, pour soulever la peau en vue de faciliter la piqûre ou pour localiser le point du corps où la piqûre doit être effectuée [5]
- 5/44 • avec des moyens pour refroidir ou pour chauffer les dispositifs ou les agents [5]
- 5/46 • avec des moyens pour commander la profondeur de pénétration [5]
- 5/48 • avec des moyens pour faire varier, pour réguler, pour indiquer ou pour limiter la pression d'injection (A61M 5/142 a priorité) [5]
- 5/50 • avec des moyens pour empêcher la réutilisation ou pour indiquer si le dispositif est défectueux, usagé, non stérile ou si l'on a tenté de l'utiliser [5]
- 5/52 • Appuis pour le bras [5]
- 9/00 Bains pour nettoyage intestinal subaquatique**
- Pulvérisateurs; Vaporisateurs; Insufflateurs**
- 11/00 Pulvérisateurs ou vaporisateurs spécialement destinés à des usages médicaux**
- 11/02 • agissant par pression d'air sur les liquides à pulvériser ou vaporiser
- 11/04 • agissant par pression de la vapeur des liquides à pulvériser ou vaporiser
- 11/06 • du type injecteur
- 11/08 • • Vaporisateurs de poche du type injecteur
- 13/00 Insufflateurs à fins thérapeutique ou de désinfection**
- Systèmes d'inhalation**
- 15/00 Inhalateurs**
- 15/02 • à gaz activés ou ionisés; Inhalateurs d'ozone
- 15/06 • Appareils à inhalation en forme de cigares, de cigarettes ou de pipes
- 15/08 • Dispositifs d'inhalation placés dans le nez
- 16/00 Dispositifs pour agir sur le système respiratoire des patients par un traitement au gaz, p.ex. bouche-à-bouche; Tubes trachéaux** (stimulation du mouvement respiratoire par des moyens mécaniques, pneumatiques ou électriques, poumons d'acier combinés avec des moyens pour respirer du gaz A61H 31/00) [4]
- 16/01 • spécialement conçus pour l'anesthésie [4]
- 16/04 • Tubes trachéaux [4]
- 16/06 • Masques respiratoires ou pour l'anesthésie [4]
- 16/08 • Soufflets; Tubes de connection [4]
- 16/10 • Préparation de gaz ou vapeurs à respirer [4]
- 16/12 • • par mélange de gaz différents [4]
- 16/14 • • par mélange de fluides différents, l'un d'entre eux étant en phase liquide [4]
- 16/16 • • • Dispositifs pour humidifier l'air à respirer [4]
- 16/18 • • • Dispositifs de vaporisation pour préparations anesthésiques [4]

## A61M

- 16/20 • Valves spécialement adaptées aux dispositifs respiratoires médicaux [4]
- 16/22 • Dispositifs d'absorption de dioxyde de carbone [4]

### Autres dispositifs pour provoquer le sommeil ou la léthargie; Dispositifs pour mettre fin au sommeil ou à la léthargie [4]

- 19/00 **Dispositifs pour l'anesthésie locale; Dispositifs pour l'hypothermie** (A61M 5/42 a priorité) [2]
- 21/00 **Autres dispositifs ou méthodes pour amener un changement dans l'état de conscience; Dispositifs pour provoquer ou arrêter le sommeil par des moyens mécaniques, optiques ou acoustiques, p.ex. pour mettre en état d'hypnose** (lits pour favoriser le sommeil A61G 7/043)
- 21/02 • pour provoquer le sommeil ou la relaxation, p.ex. par stimulation directe des nerfs, par hypnose ou par analgésie (pour le massage A61H; électrothérapie A61N, p.ex. application de courants électriques alternatifs ou intermittents pour provoquer l'anesthésie A61N 1/34) [5]

### Sondes; Cathéters; Dilatateurs; Appareillages pour le drainage des blessures

- 23/00 **Sondes pleines; Bougies**
- 25/00 **Cathéters; Sondes creuses** (pour la mesure ou l'examen A61B)
- 25/01 • Introduction, guidage, avance, mise en place ou maintien en position des cathéters (A61M 25/10 a priorité) [5]
- 25/02 • • Dispositifs de maintien en position, p.ex. sur le corps [5]
- 25/04 • • • à l'intérieur du corps, p.ex. expansibles [5]
- 25/06 • • Aiguilles avec un guide pour piquer le corps ou analogues (A61M 25/088 a priorité) [5, 6]
- 25/08 • • Moyens pour faire avancer le cathéter ou la sonde, p.ex. autpropulsés [5]
- 25/082 • • • Dispositions pour l'autopropulsion (A61M 25/085 a priorité) [6]
- 25/085 • • • Propulsion au moyen de fluides [6]
- 25/088 • • utilisant un cathéter supplémentaire, p.ex. pour atteindre des endroits relativement inaccessibles [6]
- 25/09 • • Fils de guidage [6]
- 25/092 • • Commande à distance de l'orientation de l'extrémité distale [6]
- 25/095 • • Dispositions pour permettre la détection de la position interne du cathéter, p.ex. à l'aide d'une radiographie [6]
- 25/098 • • • utilisant des marqueurs radio-opaques [6]
- 25/10 • Cathéters à ballon [5]
- 25/12 • • Dispositions pour détacher le ballon lorsqu'il est en position [6]
- 25/14 • Agencement ou forme des conduits laissant passer les fluides, p.ex. de plusieurs conduits pour les fluides (A61M 25/10 a priorité) [6]
- 25/16 • Fabrication ou assemblage non prévus ailleurs [6]
- 25/18 • • Raccord des cathéters ou des sondes aux embouts [6]
- 27/00 **Appareillage pour drainage des blessures** (instruments pour maintenir les blessures ouvertes A61B 17/02)

- 29/00 **Dilatateurs avec ou sans moyens pour introduire des agents, p.ex. des remèdes** (stents A61F 2/82) [2]
- 29/02 • Dilatateurs gonflables (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00); Dilatateurs faits de matériaux dilatables [3]
- 29/04 • • Dilatateurs faits de matériaux dilatables [5]

- 31/00 **Dispositifs pour l'introduction ou la rétention d'agents, p.ex. de remèdes, dans les cavités du corps** (A61M 25/00 a priorité) [2, 5]

- 35/00 **Dispositifs pour appliquer des agents, p.ex. des remèdes, sur le corps humain** (dispositifs pour l'emploi de produits de toilette ou de parfumerie A45D; garnitures absorbantes, p.ex. tampons, A61F 13/15) [2]

- 36/00 **Application de matériau radioactif au corps** [5]

- 36/02 • combinée à l'utilisation d'autres sources d'énergie rayonnante ou ondulatoire, p.ex. ondes électromagnétiques, ondes thermiques, hyperfréquences [5]
- 36/04 • Dispositions spécialement adaptées pour introduire, p.ex. par inhalation ou par injection, un matériau radioactif dans le corps [5]
- 36/06 • • par injection d'un fluide contenant un agent radioactif ou un agent d'activation à travers un conduit pénétrant dans le corps en perçant la peau [5]
- 36/08 • • • Blindage du réservoir de fluide, p.ex. blindage de seringue [5]
- 36/10 • • Application utéro-vaginale ou pelvienne [5]
- 36/12 • • Injecteurs, supports pour pastilles ou implants, p.ex. capsules [5]
- 36/14 • Pansements radioactifs [5]

- 37/00 **Autres appareils pour introduire des agents dans le corps** (pour la reproduction ou la fertilisation A61B 17/425; appareils pour l'ionothérapie ou la cataphorèse A61N 1/30); **Percutanisation, c. à d. introduction de médicaments dans le corps par diffusion à travers la peau** (bains de sels A61H 33/04) [5]

- 39/00  **Tubes, raccords ou accouplements pour tubes, soupapes, voies d'accès ou similaires, spécialement adaptés pour un usage médical** (pour les dispositifs respiratoires, p.ex. tubes trachéaux, A61M 16/00; valvules artificielles du cœur A61F 2/24) [5]

- 39/02 • Voies d'accès [5]
- 39/04 • • avec des éléments perforables auto-obturants [5]
- 39/06 • • Soupapes hémostatiques, c.à d. éléments formant joint autour d'une aiguille, d'un cathéter ou similaire, et se fermant après leur retrait [6]
- 39/08 • Tubes; Moyens de rangement spécialement adaptés aux tubes [6]
- 39/10 • Raccords ou accouplements pour tubes [6]
- 39/12 • • pour raccorder un tube flexible à un dispositif de fixation rigide [6]
- 39/14 • • pour connecter des tubes ayant des extrémités obturées [6]
- 39/16 • • avec des dispositions pour la désinfection ou la stérilisation [6]
- 39/18 • • • Procédés ou appareils pour réaliser les connexions sous conditions stériles [6]
- 39/20 • Couvercles ou bouchons d'obturation pour connecteurs ou extrémités ouvertes de tubes [6]
- 39/22 • Soupapes ou agencement de soupapes [6]

- 39/24 • • Soupapes de retenue ou soupapes anti-retour [6]
- 39/26 • • Soupapes se fermant automatiquement après déconnexion et s'ouvrant lors de la reconnexion [6]
- 39/28 • • Moyens de serrage pour l'écrasement des tubes flexibles, p.ex. brides de serrage à rouleaux [6]
- 99/00 **Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2012.01]**

**A61N ÉLECTROTHÉRAPIE; MAGNÉTHÉRAPIE; THÉRAPIE PAR RADIATIONS; THÉRAPIE PAR ULTRASONS** (mesure des courants bioélectriques A61B; instruments, dispositifs ou procédés chirurgicaux pour transférer des formes non mécaniques d'énergie vers le corps ou à partir de celui-ci A61B 18/00; appareils d'anesthésie en général A61M; lampes à incandescence H01K; radiateurs à infrarouges pour le chauffage H05B) [6]

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "thérapie" implique que le traitement, lorsqu'il a pour objet la destruction de tissus malades ou anormaux, est effectué dans les limites de vie des tissus sains, la destruction de ces derniers étant considérée comme indésirable, contrairement à ce qui a lieu avec les instruments, dispositifs ou procédés couverts par le groupe A61B 18/00.

### Schéma général

ÉLECTROTHÉRAPIE.....	1/00
MAGNÉTHÉRAPIE.....	2/00
THÉRAPIE PAR RADIATIONS.....	5/00
THÉRAPIE PAR ULTRASONS.....	7/00

- |       |  |       |   |
|-------|--|-------|---|
| 1/00  | <b>Électrothérapie; Circuits à cet effet</b> (A61N 2/00 a priorité; préparations conductrices de l'électricité utilisées pour la thérapie ou pour l'examen in vivo A61K 50/00) [5] | 1/368 | • • • • • comprenant plus d'une électrode coopérant avec différentes régions du cœur [4]  |
| 1/02  | • Parties constitutives  | 1/37  | • • • • • Surveillance; Protection [4]  |
| 1/04  | • • Electrodes   | 1/372 | • • • • • Aménagements en relation avec l'implantation des stimulateurs [4]   |
| 1/05  | • • • à implanter ou à introduire dans le corps, p.ex. électrode cardiaque (A61N 1/06 a priorité) [4]  | 1/375 | • • • • • Aménagements structurels, p.ex. boîtiers [4]  |
| 1/06  | • • • pour traitement à haute fréquence  | 1/378 | • • • • • Alimentation en courant électrique [4]  |
| 1/08  | • • Aménagements ou circuits de surveillance, de protection, de commande ou d'indication (pour un seul type particulier d'appareillage A61N 1/10-A61N 1/44) [4]                    | 1/38  | • • • pour produire des effets de choc  |
| 1/10  | • Application d'électricité statique (application de gaz ou de vapeurs ionisés A61N 1/44)  | 1/39  | • • • • • Défibrillateurs cardiaques [4]  |
| 1/14  | • Ecoulement des charges électriques, p.ex. par mise à la terre  | 1/40  | • Application de champs électriques par couplage inductif ou capacitif  |
| 1/16  | • Filtrage ou neutralisation des influences indésirables en provenance des radiations ou champs terrestres ou atmosphériques   | 1/44  | • Application de fluides ionisés  |
| 1/18  | • Application de courants électriques par électrodes de contact  | 2/00  | <b>Magnétothérapie [5]</b>  |
| 1/20  | • • courants continus ininterrompus  | 2/02  | • utilisant des champs magnétiques produits par des bobines, y compris par des boucles à spire unique ou par des électro-aimants (A61N 2/12 a priorité) [5]                             |
| 1/22  | • • • Ceintures électromédicales   | 2/04  | • • utilisant des champs variables, p.ex. des champs basse fréquence ou des champs pulsés [5]   |
| 1/24  | • • • • avec source de courant incorporée  | 2/06  | • utilisant des champs magnétiques produits par des aimants permanents (A61N 2/12 a priorité) [5]   |
| 1/26  | • • • Brosses électromédicales; Dispositifs pour massage électromédical  | 2/08  | • • appliqués de façon externe [5]  |
| 1/28  | • • • Appareils pour appliquer des courants électrothermiques  | 2/10  | • • appliqués à l'intérieur du corps, p.ex. avec des éléments injectés ou implantés [5]   |
| 1/30  | • • • Appareils d'ionothérapie ou d'électrophorèse   | 2/12  | • utilisant des champs magnétiques variables produits par un mouvement mécanique [5]  |
| 1/32  | • • courants alternatifs ou intermittents  | 5/00  | <b>Thérapie par radiations</b> (dispositifs ou appareils applicables à la fois à la thérapie et au diagnostic A61B 6/00; application de matériau radioactif au corps A61M 36/00) [5, 6] |
| 1/34  | • • • pour provoquer l'anesthésie  | 5/01  | • Dispositifs pour produire le mouvement de la source de radiation pendant la thérapie  |
| 1/36  | • • • pour stimuler, p.ex. stimulateurs cardiaques   | 5/02  | • utilisant des hyperfréquences (A61N 5/01 a priorité)  |
| 1/362 | • • • • Stimulateurs cardiaques (A61N 1/372 a priorité; défibrillateurs cardiaques A61N 1/39) [4]  | 5/04  | • • Emetteurs de radiation pour traitement rapproché  |
| 1/365 | • • • • commandés par un paramètre physiologique, p.ex. par le potentiel cardiaque [4]   | 5/06  | • utilisant un rayonnement lumineux (A61N 5/01 a priorité)  |
|       |  | 5/067 | • • utilisant un rayonnement laser [7]  |

## A61N

- |       |   |      |  |
|-------|---|------|--|
| 5/073 | • • utilisant de la lumière polarisée (A61N 5/067 a priorité) [7]   | 7/00 | <b>Thérapie par ultrasons</b> (lithotritie A61B 17/22, A61B 17/225; massage utilisant une vibration ultrasonique A61H 23/00) [6] |
| 5/08  | • • utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets combinés   | 7/02 | • Hyperthermie localisée par ultrasons [6]   |
| 5/10  | • Radiothérapie; Traitement aux rayons gamma; Traitement par irradiation de particules (A61N 5/01 a priorité) |      |  |

## A61P ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE SPÉCIFIQUE DE COMPOSÉS CHIMIQUES OU DE PRÉPARATIONS MÉDICINALES [7]

### Note(s)

1. La présente sous-classe couvre l'activité thérapeutique des préparations médicinales ou des composés chimiques déjà classés en tant que tels dans les sous-classes A61K ou C12N, ou dans les classes C01, C07 ou C08.
2. Dans la présente sous-classe, le mot "médicament" comprend les composés ou les compositions chimiques ayant une activité thérapeutique.
3. Dans la présente sous-classe, l'activité thérapeutique est classée dans tous les endroits appropriés.
4. L'attention de l'utilisateur est attirée sur le cas où l'objet de l'invention réside uniquement dans l'activité thérapeutique des composés chimiques ou des préparations médicinales et où la structure chimique, le mélange ou la composition de l'objet de l'invention sont déjà connus. Dans ce cas, le classement s'effectue à la fois dans la sous-classe A61K et dans la sous-classe A61P à titre d'information d'invention. Si de plus la structure chimique, le mélange ou la composition de l'objet de l'invention présentent un intérêt pour la recherche, ils peuvent également être classés en tant qu'information additionnelle. En outre, les composés ou les structures chimiques qui sont des ingrédients de mélanges ou de compositions et qui représentent des informations utiles pour la recherche peuvent également être classés en tant qu'information additionnelle.
5. Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevets.

### 1/00 Médicaments pour le traitement des troubles du tractus alimentaire ou de l'appareil digestif [7]

- |      |   |
|------|---|
| 1/02 | • Préparations stomatologiques, p.ex. médicaments pour le traitement des caries, des aphtes, des périodontites [7]            |
| 1/04 | • des ulcères, des gastrites ou des œsophagites par reflux, p.ex. antiacides, antisécrétoires, protecteurs de la muqueuse [7] |
| 1/06 | • Antispasmodiques, p.ex. médicaments pour le traitement des coliques, des dyskinésies œsophagiennes [7]                      |
| 1/08 | • des nausées, du mal des transports ou des vertiges; Antiémétiques [7]   |
| 1/10 | • Laxatifs [7]  |
| 1/12 | • Antidiarrhéiques [7]  |
| 1/14 | • Eupeptiques, p.ex. acides, enzymes, orexigènes, antidyspeptiques, toniques, antiflatulants [7]                              |
| 1/16 | • des troubles de la vésicule biliaire ou du foie, p.ex. protecteurs hépatiques, cholagogues, cholélitholytiques [7]          |
| 1/18 | • des troubles pancréatiques, p.ex. enzymes pancréatiques [7]   |

### 3/00 Médicaments pour le traitement des troubles du métabolisme (du sang ou du fluide extracellulaire A61P 7/00) [7]

- |      |  |
|------|--|
| 3/02 | • Nutriments, p.ex. vitamines, minéraux [7]  |
| 3/04 | • Anorexigènes; Médicaments de l'obésité [7]   |
| 3/06 | • Antihyperlipémiants [7]  |
| 3/08 | • de l'homéostasie du glucose (hormones pancréatiques A61P 5/48) [7]   |
| 3/10 | • • de l'hyperglycémie, p.ex. antidiabétiques [7]  |
| 3/12 | • de l'homéostasie des électrolytes [7]  |
| 3/14 | • • de l'homéostasie du calcium (vitamine D A61P 3/02; hormones parathyroïdiennes A61P 5/18; calcitonine A61P 5/22; de l'ostéoporose A61P 19/10; des métastases osseuses A61P 35/04) [7] |

### 5/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système endocrinien [7]

- |      |   |
|------|---|
| 5/02 | • des hormones hypothalamiques, p.ex. TRH, GnRH, CRH, GRH, somatostatine [7]  |
| 5/04 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones hypothalamiques [7]   |
| 5/06 | • des hormones de l'hypophyse antérieure, p.ex. TSH, ACTH, FSH, LH, PRL, GH [7]   |
| 5/08 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones de l'hypophyse antérieure [7]                               |
| 5/10 | • des hormones de l'hypophyse postérieure, p.ex. ocytocine, ADH [7]   |
| 5/12 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones de l'hypophyse postérieure [7]                              |
| 5/14 | • des hormones thyroïdiennes, p.ex. T3, T4 [7]  |
| 5/16 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones thyroïdiennes [7]   |
| 5/18 | • des hormones parathyroïdiennes [7]  |
| 5/20 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité de la PTH [7]  |
| 5/22 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité de la calcitonine [7]  |
| 5/24 | • des hormones sexuelles [7]  |
| 5/26 | • • Androgènes [7]  |
| 5/28 | • • Antiandrogènes [7]  |
| 5/30 | • • Œstrogènes [7]  |
| 5/32 | • • Antiœstrogènes [7]  |
| 5/34 | • • Progestatifs [7]  |
| 5/36 | • • Antiprogestatifs [7]  |
| 5/38 | • des hormones surrénales [7]   |
| 5/40 | • • Minéralocorticoïdes, p.ex. aldostérone; Médicaments augmentant ou potentialisant l'activité des minéralocorticoïdes [7] |
| 5/42 | • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des minéralocorticoïdes [7]  |
| 5/44 | • • Glucocorticoïdes; Médicaments augmentant ou potentialisant l'activité des glucocorticoïdes [7]                          |

- 5/46 • • pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des glucocorticoïdes [7]
- 5/48 • des hormones pancréatiques [7]
- 5/50 • • pour augmenter ou potentialiser l'activité de l'insuline [7]
- 7/00 Médicaments pour le traitement des troubles du sang ou du fluide extracellulaire [7]**
- 7/02 • Agents antithrombotiques; Anticoagulants; Anti-agrégants plaquettaires [7]
- 7/04 • Antihémorragiques; Profacteurs de coagulation; Agents hémostatiques; Agents antifibrinolytiques [7]
- 7/06 • Antianémiques [7]
- 7/08 • Substitut de plasma; Solutions de perfusion; Dyalisats ou hémodyalisats; Médicaments pour le traitement des troubles électrolytiques ou acido-basiques, p.ex. choc hypovolémique (larmes artificielles A61P 27/04) [7]
- 7/10 • Agents antiœdémateux; Diurétiques [7]
- 7/12 • Antidiurétiques, p.ex. médicaments pour le traitement du diabète insipide (ADH A61P 5/10) [7]
- 9/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système cardiovasculaire [7]**
- 9/02 • Cardiotoniques non-spécifiques, p.ex. médicaments pour le traitement des syncopes, antihypotenseurs [7]
- 9/04 • Agents inotropes, c. à d. stimulants de la contraction cardiaque; Médicaments pour le traitement de l'insuffisance cardiaque [7]
- 9/06 • Antiarythmiques [7]
- 9/08 • Vasodilatateurs pour des indications multiples [7]
- 9/10 • des maladies ischémiques ou athéroscléreuse, p.ex. médicaments antiangineux, vasodilatateurs coronariens, médicaments pour le traitement de l'infarctus du myocarde, de la rétinopathie, de l'insuffisance cérébro-vasculaire, de l'artériosclérose rénale [7]
- 9/12 • Antihypertenseurs [7]
- 9/14 • Vasoprotecteurs; Antihémorroïdaux; Médicaments pour le traitement des varices; Stabilisateurs capillaires [7]
- 11/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système respiratoire [7]**
- 11/02 • Agents rhinologiques, p.ex. décongestionnants [7]
- 11/04 • des maux de gorge [7]
- 11/06 • Antiasthmatiques [7]
- 11/08 • Bronchodilatateurs [7]
- 11/10 • Expectorants [7]
- 11/12 • Mucolytiques [7]
- 11/14 • Antitussifs [7]
- 11/16 • Analeptiques respiratoires centraux [7]
- 13/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système urinaire (diurétiques A61P 7/10) [7]**
- 13/02 • de l'urine ou des voies urinaires, p.ex. acidificateurs d'urine [7]
- 13/04 • de l'urolithiase [7]
- 13/06 • Antispasmodiques [7]
- 13/08 • de la prostate [7]
- 13/10 • de la vessie [7]
- 13/12 • des reins [7]
- 15/00 Médicaments pour le traitement des troubles génitaux ou sexuels (pour les troubles des hormones sexuelles A61P 5/24); Contraceptifs [7]**
- 15/02 • pour les pathologies du vagin [7]
- 15/04 • pour le déclenchement de l'accouchement ou de l'avortement; Utérotoniques [7]
- 15/06 • Agents antiabortifs; Tocolytiques [7]
- 15/08 • pour les troubles gonadiques ou pour augmenter la fertilité, p.ex. inducteurs d'ovulation ou de spermatogénèse [7]
- 15/10 • pour l'impuissance [7]
- 15/12 • pour la ménopause [7]
- 15/14 • pour les troubles de la lactation, p.ex. galactorrhée [7]
- 15/16 • Contraceptifs masculins [7]
- 15/18 • Contraceptifs féminins [7]
- 17/00 Médicaments pour le traitement des troubles dermatologiques [7]**
- 17/02 • pour traiter les blessures, les ulcères, les brûlures, les cicatrices, les chéloïdes, ou similaires [7]
- 17/04 • Antiprurigineux [7]
- 17/06 • Antipsoriasiques [7]
- 17/08 • Antiséborrhéiques [7]
- 17/10 • Antiacnéiques [7]
- 17/12 • Kératolytiques, p.ex. préparations pour le traitement des verrues ou des cors [7]
- 17/14 • pour le traitement de la calvitie ou de l'alopecie [7]
- 17/16 • Émoullissants ou protecteurs, p.ex. contre les radiations [7]
- 17/18 • Antioxydants, p.ex. antiradicaux (utilisation de préparations pour la protection contre le soleil A61Q 17/00) [2006.01]
- 19/00 Médicaments pour le traitement des troubles du squelette [7]**
- 19/02 • des troubles articulaires, p.ex. arthrites, arthroses [7]
- 19/04 • des troubles non-spécifiques du tissu conjonctif [7]
- 19/06 • Agents antigoutte, p.ex. agents antihyperuricémiques ou uricosuriques [7]
- 19/08 • des maladies osseuses, p.ex. rachitisme, maladie de Paget [7]
- 19/10 • • de l'ostéoporose [7]
- 21/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système musculaire ou neuromusculaire [7]**
- 21/02 • Relaxants musculaires, p.ex. pour la tétanie ou les crampes [7]
- 21/04 • de la myasthénie [7]
- 21/06 • Agents anabolisants (androgènes A61P 5/26) [7]
- 23/00 Anesthésiques [7]**
- 23/02 • Anesthésiques locaux [7]
- 25/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système nerveux [7]**
- 25/02 • des neuropathies périphériques [7]
- 25/04 • Analgésiques centraux, p.ex. opioïdes [7]
- 25/06 • Agents antimigraineux [7]
- 25/08 • Antiépileptiques; Anticonvulsivants [7]
- 25/10 • • pour le traitement du petit-mal [7]
- 25/12 • • pour le traitement du grand-mal [7]
- 25/14 • pour traiter les mouvements anormaux, p.ex. chorée, dyskinésie [7]
- 25/16 • • Antiparkinsoniens [7]
- 25/18 • Antipsychotiques, c. à d. neuroleptiques; Médicaments pour le traitement de la manie ou de la schizophrénie [7]
- 25/20 • Hypnotiques; Sédatifs [7]
- 25/22 • Anxiolytiques [7]
- 25/24 • Antidépresseurs [7]

## A61P

- 25/26 • Psychostimulants, p.ex. nicotine, cocaïne [7]
- 25/28 • des troubles dégénératifs du système nerveux central, p.ex. agents nootropes, activateurs de la cognition, médicaments pour traiter la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence [7]
- 25/30 • des états d'abus ou de dépendance [7]
- 25/32 • • à l'alcool [7]
- 25/34 • • au tabac [7]
- 25/36 • • aux opiacés [7]

### 27/00 Médicaments pour traiter les troubles des sens [7]

- 27/02 • Agents ophtalmiques [7]
- 27/04 • • Larmes artificielles; Solutions d'irrigation [7]
- 27/06 • • Agents antiglaucomateux ou myotiques [7]
- 27/08 • • Mydriatiques ou cycloplégiques [7]
- 27/10 • • pour le traitement des troubles d'accommodation, p.ex. myopie [7]
- 27/12 • • pour le traitement de la cataracte [7]
- 27/14 • • Décongestionnants ou antiallergiques [7]
- 27/16 • Otologiques [7]

### 29/00 Agents analgésiques, antipyrétiques ou anti-inflammatoires non centraux, p.ex. agents antirhumatismaux; Médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) [7]

- 29/02 • sans effet anti-inflammatoire [7]

### 31/00 Agents anti-infectieux, c. à d. antibiotiques, antiseptiques, chimiothérapeutiques [7]

- 31/02 • Antiseptiques locaux [7]
- 31/04 • Agents antibactériens [7]
- 31/06 • • pour le traitement de la tuberculose [7]
- 31/08 • • pour le traitement de la lèpre [7]
- 31/10 • Antifongiques [7]
- 31/12 • Antiviraux [7]
- 31/14 • • pour le traitement des virus ARN [7]
- 31/16 • • • de la grippe ou des rhinovirus [7]
- 31/18 • • • du HIV [7]
- 31/20 • • pour le traitement des virus ADN [7]
- 31/22 • • des virus de l'herpès [7]

### 33/00 Agents antiparasitaires [7]

- 33/02 • Antiprotozoaires, p.ex. pour le traitement de la leishmaniose, de la trichomonase, de la toxoplasmose [7]
- 33/04 • • Amoebicides [7]
- 33/06 • • Antipaludéens [7]
- 33/08 • • pour le traitement de la pneumocytose [7]
- 33/10 • Anthelminthiques [7]
- 33/12 • • Schistosomicides [7]
- 33/14 • Antiparasites externes, p.ex. antiscabieux [7]

### 35/00 Agents anticancéreux [7]

- 35/02 • spécifiques pour le traitement de la leucémie [7]
- 35/04 • spécifiques pour le traitement des métastases [7]

### 37/00 Médicaments pour le traitement des troubles immunologiques ou allergiques [7]

- 37/02 • Immunomodulateurs [7]
- 37/04 • • Immunostimulants [7]
- 37/06 • • Immunosuppresseurs, p.ex. médicaments pour le traitement du rejet de greffe [7]
- 37/08 • Agents antiallergiques (agents antiasthmatiques A61P 11/06; antiallergiques ophtalmiques A61P 27/14) [7]

### 39/00 Agents protecteurs généraux ou antipoisons [7]

- 39/02 • Antidotes [7]
- 39/04 • Agents chélateurs [7]
- 39/06 • Antiradicaux libres ou antioxydants [7]

### 41/00 Médicaments utilisés en chirurgie, p.ex. adjuvants chirurgicaux pour la prévention des adhérences ou pour le remplacement de l'humeur vitrée [7]

### 43/00 Médicaments pour des utilisations spécifiques, non prévus dans les groupes A61P 1/00-A61P 41/00 [7]

#### Note(s) [2010.01]

Un classement du présent groupe n'est attribué que si une activité thérapeutique spécifique pour un composé chimique ou une préparation médicinale est explicitement décrite et que cette activité thérapeutique spécifique n'est couverte par aucun des groupes A61P 1/00-A61P 41/00.

## A61Q UTILISATION SPÉCIFIQUE DE COSMÉTIQUES OU DE PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA TOILETTE [2006.01]

### Note(s) [2006.01]

1. La présente sous-classe couvre l'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette déjà classés en tant que tels dans le groupe principal A61K 8/00, dans les sous-classes C11D ou C12N, ou dans les classes C01, C07 ou C08.
2. Lors du classement dans la présente sous-classe, un classement dans la sous-classe A61P est également attribué si la préparation est déclarée présenter une activité thérapeutique.
3. Dans la présente sous-classe, l'utilisation de cosmétiques ou de préparations similaires pour la toilette est classée dans tous les endroits appropriés.
4. L'attention de l'utilisateur est attirée sur le cas où l'objet de l'invention réside uniquement dans l'utilisation de cosmétiques ou de préparations pour la toilette, et où la structure chimique, le mélange ou la composition de l'objet de l'invention sont connus. Dans ce cas, le classement s'effectue à la fois dans le groupe principal A61K 8/00 ou la sous-classe C11D, et dans la sous-classe A61Q à titre d'information d'invention. Si de plus la structure chimique, le mélange ou la composition de l'objet de l'invention présentent un intérêt pour la recherche, ils peuvent également être classés en tant qu'information additionnelle. En outre, les composés ou les structures chimiques qui sont des ingrédients de mélanges ou de compositions et qui représentent des informations utiles pour la recherche peuvent également être classés en tant qu'information additionnelle.
5. Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevet.

<b>1/00</b>	<b>Préparations pour le maquillage; Poudres corporelles; Préparations pour le démaquillage [2006.01]</b>	11/02	• Préparations pour désodoriser, décolorer ou désinfecter les prothèses dentaires [2006.01]
1/02	• Préparations contenant des colorants cutanés, p.ex. pigments (préparations sous forme de poudre A61Q 1/12) [2006.01]	<b>13/00</b>	<b>Formulations ou additifs pour les préparations de parfums</b> (huiles essentielles ou parfums en soi C11B 9/00) [2006.01]
1/04	• • pour les lèvres [2006.01]	<b>15/00</b>	<b>Préparations contre la transpiration ou déodorants corporels</b> (désodorisation de l'air A61L 9/00) [2006.01]
1/06	• • • Rouges à lèvres [2006.01]	<b>17/00</b>	<b>Préparations protectrices; Préparations employées en contact direct avec la peau pour protéger des influences extérieures, p.ex. des rayons du soleil, des rayons X ou d'autres rayons nuisibles, des matériaux corrosifs, des bactéries ou des piqûres d'insectes [2006.01]</b>
1/08	• • pour les joues, p.ex. fard [2006.01]	17/02	• contenant des produits insecticides [2006.01]
1/10	• • pour les yeux, p.ex. eye-liner, mascara [2006.01]	17/04	• Préparations topiques pour faire écran au soleil ou aux radiations; Préparations topiques pour bronzer [2006.01]
1/12	• Poudres pour le visage ou le corps, p.ex. pour l'entretien, l'embellissement ou l'absorption [2006.01]	<b>19/00</b>	<b>Préparations pour les soins de la peau [2006.01]</b>
1/14	• Préparations pour le démaquillage [2006.01]	19/02	• pour décolorer ou blanchir la peau chimiquement [2006.01]
<b>3/00</b>	<b>Préparations pour les soins des mains ou des pieds [2006.01]</b>	19/04	• pour colorer chimiquement la peau (préparations topiques pour bronzer A61Q 17/04) [2006.01]
3/02	• Vernis à ongles [2006.01]	19/06	• Préparations pour lutter contre la cellulite [2006.01]
3/04	• Produits pour enlever le vernis à ongles [2006.01]	19/08	• Préparations contre le vieillissement [2006.01]
<b>5/00</b>	<b>Préparations pour les soins des cheveux [2006.01]</b>	19/10	• Préparations pour le nettoyage ou le bain [2006.01]
5/02	• Préparations pour le lavage des cheveux [2006.01]	<b>90/00</b>	<b>Cosmétiques ou préparations similaires pour la toilette, pour des utilisations spécifiques non prévues dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]</b>
5/04	• Préparations pour onduler de façon permanente ou décrêper les cheveux [2006.01]		
5/06	• Préparations pour mettre les cheveux en forme, p.ex. pour mettre en forme ou colorer temporairement [2006.01]		
5/08	• Préparations pour la décoloration des cheveux ou des poils [2006.01]		
5/10	• Préparations pour la teinture permanente des cheveux ou des poils [2006.01]		
5/12	• Préparations contenant des agents de conditionnement des cheveux [2006.01]		
<b>7/00</b>	<b>Préparations pour modifier la pousse des cheveux ou des poils [2006.01]</b>		
7/02	• Préparations pour empêcher ou freiner la pousse des cheveux ou des poils [2006.01]		
<b>9/00</b>	<b>Préparations pour enlever ou aider à enlever les poils ou les cheveux [2006.01]</b>		
9/02	• Préparations pour le rasage [2006.01]		
9/04	• Dépilatoires [2006.01]		
<b>11/00</b>	<b>Préparations pour le nettoyage des dents, de la bouche ou des prothèses dentaires, p.ex. dentifrices; Bains de bouche [2006.01]</b>		

### Note(s) [2010.01]

Un classement du présent groupe n'est attribué que si une utilisation spécifique pour un cosmétique ou une préparation de toilette similaire est explicitement décrite et que cette utilisation spécifique n'est couverte par aucun des groupes précédents de la présente sous-classe.

**A62 SAUVETAGE; LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**A62B DISPOSITIFS, APPAREILS OU PROCÉDÉS DE SAUVETAGE** (soupapes spécialement conçues pour usage médical A61M 39/00; composition des substances chimiques utilisées dans les appareils de réanimation, masques à gaz, appareils respiratoires ou similaires A62D; sauvetage en montagne ou sur les arbres A63B 27/00, A63B 29/00; dispositifs, appareils ou procédés de sauvetage spécialement conçus pour le sauvetage en mer B63C 9/00; équipement de plongeurs B63C 11/00; spécialement conçus pour être utilisés en aéronautique, p.ex. parachutes, sièges éjectables, B64D; dispositifs de sauvetage particuliers aux mines E21F 11/00)

**Schéma général****SAUVETAGE, p.ex. EN CAS D'INCENDIE**

Moyens de sauvetage ou de protection.....	1/00, 3/00, 5/00
Caissons respiratoires.....	31/00
Moyens de sauvetage pour personne en état de mort apparente.....	33/00

**MASQUES OU APPAREILS RESPIRATOIRES INDIVIDUELS**

Types.....	7/00, 18/00
Parties constitutives.....	9/00, 18/08
Cartouches, générateurs d'oxygène, filtres.....	19/00, 21/00, 23/00
Emmagasinage, essais.....	25/00, 27/00

**VÊTEMENTS DE PROTECTION, CEINTURES DE SÉCURITÉ..... 17/00, 35/00****DISPOSITIFS COLLECTIFS POUR LA PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OU POUR LA PROTECTION CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES**

Conditionnement de l'air ou ventilation dans les enceintes closes.....	11/00, 13/00
Autres protections.....	15/00, 29/00

**AUTRES MOYENS DE SAUVETAGE..... 99/00****Sauvetage en cas d'incendie; sauvetage hors des bâtiments ou similaire**

- 1/00 Dispositifs pour faire descendre des personnes hors des bâtiments ou dans des situations analogues**
- 1/02 • faisant usage de cages, sacs ou dispositifs similaires de sauvetage (ascenseurs, escaliers ou trottoirs roulants B66B)
- 1/04 • • Eléments, p.ex. dispositifs d'attache
- 1/06 • à l'aide de dispositifs de descente à câble (cabestans, treuils B66D)
- 1/08 • • avec mécanisme de freinage pour treuils ou poulies
- 1/10 • • • à action mécanique
- 1/12 • • • à action hydraulique
- 1/14 • • avec freins coulissant le long du câble
- 1/16 • • Câbles ou courroies de sauvetage (ceintures de sécurité A62B 35/00; cordes d'alpinisme A63B 29/02; ceintures de sauvetage en mer B63C)
- 1/18 • • Autres éléments pour dispositifs de descente par câbles, p.ex. tendeurs pour câbles, dispositifs de lancement des câbles
- 1/20 • faisant usage de câbles lisses, perches lisses ou glissières, p.ex. manches, tubes rigides, gouttières, plaques glissantes
- 1/22 • faisant usage de dispositifs pour sauter, p.ex. toiles de sauvetage, matelas de sauvetage
- 3/00 Dispositifs ou éléments pour faciliter l'évacuation des bâtiments ou similaires, p.ex. boucliers de protection, écrans de protection; Dispositifs portatifs pour empêcher la fumée de pénétrer dans certaines parties du bâtiment (A62B 1/00 a priorité)**
- 5/00 Autres moyens de sauvetage en cas d'incendie (échelles E06C)**

**Appareils de réanimation; Masques à gaz, y compris les appareils respiratoires, p.ex. pour hautes altitudes, ou leurs masques; Dispositifs de protection contre les agents chimiques nocifs**

- 7/00 Appareils respiratoires** (à usage médical A61M 16/00)
- 7/02 • à air ou oxygène comprimé
- 7/04 • • et avec valves commandées par les poumons
- 7/06 • à oxygène liquide
- 7/08 • contenant des compositions chimiques dégageant de l'oxygène
- 7/10 • avec des éléments filtrants
- 7/12 • avec tubulure d'accès d'air frais
- 7/14 • pour vol à haute altitude
- 9/00 Parties constitutives des appareils respiratoires** (A62B 19/00, A62B 21/00, A62B 23/00 ont priorité) **[4]**
- 9/02 • Valves
- 9/04 • Raccords; Carcasses
- 9/06 • Embouchures; Pincés pour le nez (pour usages médicaux A61M 15/00)
- 11/00 Dispositifs pour le reconditionnement de l'air respirable dans des enceintes closes** (purification chimique, désinfection ou stérilisation de l'air A61L; dans les avions ou sous-marins, pour autant qu'ils influencent la construction du véhicule ou dépendent de cette construction respectivement B63B, B64D; conditionnement d'air en général F24F)
- 13/00 Dispositifs spéciaux pour la ventilation d'abris étanches aux gaz** (ventilation en général F24F)
- 15/00 Installations, p.ex. avec appareils respiratoires distincts pour la protection contre les gaz délétères ou substances nocives** (au point de vue construction E04H 9/00)

17/00	<b>Vêtements de protection contre la chaleur, les agents chimiques nuisibles ou pour l'emploi à haute altitude</b> (vêtements de protection pour le travail ou le sport A41D 13/00; protection des yeux ou des oreilles A61F 9/00; composition des matériaux utilisés pour les vêtements de protection A62D 5/00; vêtements de sauvetage en mer B63C; vêtements de plongée B63C 11/02; combinaisons de vol B64D 10/00; vêtements spatiaux B64G 6/00; vêtements pare-balles F41H 1/02) [2]	23/04	• pour abris étanches aux gaz
17/04	• Masques	23/06	• Filtres nasaux
17/08	• Couvertures protectrices pour animaux	25/00	<b>Dispositifs d'emmagasinage d'appareils respiratoires</b> [4]
18/00	<b>Masques ou casques respiratoires, p.ex. pour assurer une protection contre les agents chimiques ou pour l'emploi à hautes altitudes</b> (A62B 17/00 a priorité; masques d'anesthésie A61M 16/06)	27/00	<b>Méthodes ou dispositifs pour l'essai des appareils respiratoires</b> (appareils d'essai d'étanchéité aux gaz en général G01M) [4]
18/02	• Masques (masques à gaz pour animaux A62B 18/06; masques pour soudeurs A61F 9/06)	29/00	<b>Dispositifs, p.ex. installations, pour rendre inoffensifs ou écarter les agents chimiques nuisibles</b> (appareils respiratoires A62B 7/00; portes, fenêtres, volets étanches aux gaz E06B)
18/04	• Casques à gaz	31/00	<b>Caissons ou cabines portables pour la protection des voies respiratoires, comprenant des dispositifs pour reconditionner l'air respirable ou pour la ventilation</b> (ventilation d'abris étanches aux gaz A62B 13/00; vêtements ou couvertures de protection A62B 17/00; locaux de traitement à usage médical A61G 10/00) [4]
18/06	• Masques à gaz pour animaux	33/00	<b>Dispositifs pour permettre aux personnes en état de mort apparente de se sauver ou d'attirer l'attention; Appareils pour la respiration de personnes enterrées</b>
18/08	• Parties constitutives des casques ou masques à gaz, p.ex. fenêtres, sangles, transmetteurs de voix, dispositifs de signalisation (ocilletons pour lunettes protectrices A61F 9/02; composition des matériaux pour les fenêtres ou autres parties transparentes A62D 7/00)	35/00	<b>Ceintures ou harnais de sécurité; Equipements similaires pour limiter le déplacement du corps humain, notamment en cas de changement brusque de mouvement</b> (boucles A44B 11/00; accessoires pour meubles d'enfants A47D 15/00; sièges pour enfants B60N 2/24; ceintures ou harnais de sécurité dans les véhicules terrestres B60R 22/00; harnais pour parachutes B64D 17/30; harnachement dans les aéronefs B64D 25/06; fixations largables F16B) [4]
18/10	• • Valves	35/04	• comportant des dispositifs amortisseurs [4]
19/00	<b>Cartouches à substances absorbantes pour appareils respiratoires</b>	99/00	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]</b>
19/02	• à agents oxydants		
21/00	<b>Dispositifs pour la production d'oxygène à partir de substances chimiques pour appareils respiratoires</b>		
23/00	<b>Filtres en vue de la protection des voies respiratoires</b> (filtres pour gaz en général B01D)		
23/02	• pour appareils respiratoires		
A62C	<b>LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b> (compositions pour éteindre les incendies, emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies A62D 1/00; pulvérisation, application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05; aéronefs destinés à la lutte contre l'incendie B64D 1/16; systèmes d'alarme G08B, p.ex. alarmes d'incendie déclenchées par la fumée ou les gaz G08B 17/10)		

### Schéma général

#### PRÉVENTION OU LIMITATION DES INCENDIES; EXTINCTION DES INCENDIES POUR DES OBJETS OU DES ENDROITS PARTICULIERS

Prévention ou limitation.....	2/00
Pièges à flammes.....	4/00
Pour des objets ou des endroits particuliers.....	3/00
FABRICATION DE SUBSTANCES EXTINGTRICES AVANT L'EMPLOI.....	5/00
OUTILS À MAIN OU ACCESSOIRES.....	8/00
EXTINCTEURS PORTATIFS	
Selon le principe de fonctionnement.....	11/00, 13/00, 19/00, 25/00
Du type havresac.....	15/00
En forme de pistolets ou de fusils.....	17/00
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Véhicules terrestres.....	27/00
Bateaux-pompes.....	29/00
ÉMISSION DE SUBSTANCES EXTINGTRICES.....	31/00
ACCESSOIRES POUR TUYAUX.....	33/00
MATÉRIEL INSTALLÉ À DEMEURE.....	35/00
COMMANDE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	37/00
AUTRES PROCÉDÉS, MATÉRIEL OU ACCESSOIRES.....	99/00

2/00	<b>Prévention ou limitation de l'extension des incendies</b> (A62C 3/00 a priorité; pièges à flammes A62C 4/00) [5]	13/08	• • • avec réservoir d'acide comportant un dispositif de fermeture
2/04	• Arrêt de l'alimentation en matières inflammables ou enlèvement de ces matières [5]	13/10	• • • • avec dispositif de fermeture à couvercle mobile (couvercles ou capots à fermeture lâche pour récipients à liquides sans moyens pour assurer l'étanchéité du récipient en général B65D 51/02)
2/06	• Barrières coupe-feu [5]	13/12	• • • • avec un dispositif de fermeture à valve
2/08	• • Rideaux d'eau (buses A62C 31/02) [5]	13/14	• • • avec un réservoir d'acide dont l'enveloppe est brisée par une pointe, un pointeau à vis ou un outil analogue
2/10	• • Rideaux à l'épreuve du feu [5]	13/16	• • • avec un réservoir d'acide mobile susceptible d'être brisé par chute lors de l'emploi
2/12	• • Coupe-feu articulés [5]	13/18	• • • avec un réservoir d'acide susceptible d'être brisé par le choc d'un poids, p.ex. par la chute d'une masse
2/14	• • • comportant au moins deux volets [5]	13/20	• • avec les produits chimiques dans un seul compartiment, p.ex. dans une cartouche
2/16	• • • • du type à lamelles multiples s'enroulant ou se repliant [5]	13/22	• • avec des substances incendiaires pour produire une pression de gaz
2/18	• • Coupe-feu coulissants [5]	13/62	• avec un seul récipient sous pression permanente [5]
2/20	• • • à 90 degrés par rapport au plan de l'ouverture [5]	13/64	• • la substance extinctrice étant déchargée au moyen d'une soupape [5]
2/22	• • Coupe-feu avec des dispositions pour l'enlèvement d'un obstacle, p.ex. des rails, des transporteurs, avant l'obstruction de l'ouverture [5]	13/66	• la substance extinctrice et le gaz comprimé étant emmagasinés dans des récipients distincts [5]
2/24	• • Mécanismes de commande ou d'actionnement [5]	13/68	• • caractérisés par les moyens pour décharger la substance extinctrice [5]
3/00	<b>Prévention, limitation ou extinction des incendies spécialement adaptées pour des objets ou des endroits particuliers</b> (pour les réacteurs nucléaires G21C 9/04) [5]	13/70	• • caractérisés par les moyens pour décharger le gaz comprimé [5]
3/02	• pour des zones d'embrasement, p.ex. des incendies de forêts, des feux souterrains [5]	13/72	• • caractérisés en ce que les moyens pour décharger agissent d'une façon sensiblement simultanée sur les deux récipients [5]
3/04	• pour la poussière, pour les matériaux en balles ou en tas non compacts, p.ex. dans des silos ou des cheminées (pièges à flammes A62C 4/00) [5]	13/74	• • • le récipient de gaz comprimé étant percé ou brisé [5]
3/06	• pour des matériaux très inflammables, p.ex. les métaux légers, les produits du pétrole [5]	13/76	• Détails ou accessoires [5]
3/07	• dans les véhicules, p.ex. les véhicules routiers [5]	13/78	• • Dispositifs de suspension ou de support [5]
3/08	• • dans les avions [5]	15/00	<b>Extincteurs essentiellement du type havresac</b> (havresacs, cadres de portage, armatures portées sur le corps A45F 3/00)
3/10	• • dans les navires [5]	17/00	<b>Extincteurs à main essentiellement en forme de pistolets ou de fusils</b>
3/16	• dans les installations électriques, p.ex. chemins de câbles [5]	19/00	<b>Extincteurs à main dans lesquels la substance extinctrice est expulsée par une explosion; Récipients explosibles à jeter dans le foyer d'incendie</b>
4/00	<b>Pièges à flammes permettant le passage du gaz et non pas celui de la flamme ou de l'onde détonante</b> [2]	25/00	<b>Extincteurs portatifs munis de pompes à moteur</b> [5]
4/02	• dans les conduites de gaz (soupapes de sûreté F16K 17/00) [2]		
4/04	• dans les cheminées ou conduits de fumée [2]		
5/00	<b>Fabrication de substances extinctrices immédiatement avant l'emploi</b> (buses A62C 31/02) [5]		
5/02	• de mousse [5]		
5/027	• • Mousse lourde [5]		
5/033	• de gel [5]		

#### **Outils à main; Extincteurs portatifs; Extincteurs à main** [5]

8/00	<b>Outils à main ou accessoires spécialement conçus pour la lutte contre l'incendie, p.ex. boîtes à outils</b> [5]	27/00	<b>Engins de lutte contre l'incendie montés sur roues; Véhicules terrestres de lutte contre l'incendie</b> (point de vue véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60-B62)
8/02	• Seaux ou baquets [5]	29/00	<b>Bateaux-pompes destinés à la lutte contre l'incendie ou structures flottantes analogues</b> (point de vue construction navale ou navigation, voir les sous-classes appropriées de la classe B63) [5]
8/04	• Pique-feu ou batteurs à feu [5]	31/00	<b>Emission de substances extinctrices</b> (pompes F04; tuyaux F16L)
8/06	• Couvertures extinctrices [5]	31/02	• Buses spécialement conçues pour la lutte contre l'incendie [5]
8/08	• Ecrans [5]	31/03	• • réglables, p.ex. depuis la pulvérisation jusqu'au jet concentré ou <i>vice-versa</i> [5]
11/00	<b>Extincteurs portatifs munis de pompes manuelles</b> [5]	31/05	• • avec au moins deux sorties [5]
13/00	<b>Extincteurs portatifs sous pression permanente ou mis sous pression immédiatement avant l'emploi</b> (A62C 11/00 a priorité) [5]		
13/02	• où la pression de gaz est produite par réaction chimique		
13/04	• • avec un réservoir d'acide séparé		
13/06	• • • avec réservoir d'acide sans dispositif de fermeture		

- 31/07 • • • pour des substances différentes [5]
- 31/12 • • pour délivrer de la mousse ou de la mousse pulvérisée
- 31/22 • • spécialement adaptées pour traverser les murs, les matières entassées ou analogues
- 31/24 • • fixées à des échelles, des perches, des tours ou autres constructions, avec ou sans têtes tournantes
- 31/28 • Accessoires pour dispositifs de jet, p.ex. supports
- 33/00 Accessoires pour tuyaux [5]**
- 33/02 • Appareils pour le nettoyage ou le séchage des tuyaux (étuves F26B)
- 33/04 • Supports ou brides pour tuyaux d'incendie
- 33/06 • Ponts pour tuyaux ou tubes
- 35/00 Matériel installé à demeure** (A62C 31/00, A62C 33/00, A62C 37/00 ont priorité; pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)
- 35/02 • avec des réservoirs pour délivrer la substance extinctrice (pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)
- 35/04 • • Réservoirs oscillants ou basculants
- 35/06 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant en tombant [5]
- 35/08 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action d'une charge explosive [5]
- 35/10 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action des flammes ou de la chaleur [5]
- 35/11 • • commandés par un signal émanant de la zone de danger [5]
- 35/13 • • • avec une réserve limitée de substance extinctrice [5]
- 35/15 • • • avec un système pour compléter automatiquement le remplissage du réservoir [5]
- 35/20 • Prises d'eau, p.ex. tuyaux muraux, dévidoirs muraux, armoires de branchement (prises d'eau dans les rues E03B 9/02) [5]
- 35/58 • Réseaux de conduites [5]
- 35/60 • • humides, c. à d. contenant la substance extinctrice même lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]
- 35/62 • • secs, c. à d. vides de substance extinctrice lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]
- 35/64 • • sous pression [5]
- 35/66 • • • Accélérateurs [5]
- 35/68 • • Détails, p.ex. de conduites ou de systèmes de soupapes (soupapes en général F16K) [5]
- 37/00 Commande des installations de lutte contre l'incendie** (dispositifs thermosensibles G01K) [5]
- 37/08 • comprenant une tuyère comportant un détecteur, ou servant elle-même de détecteur, c. à d. têtes d'arrosage indépendantes [5]
- 37/09 • • télescopique ou réglable [5]
- 37/10 • • Moyens de déchargement, p.ex. déchargés électriquement [5]
- 37/11 • • • thermosensibles [5]
- 37/12 • • • • à fusibles [5]
- 37/14 • • • • à récipients susceptibles de se briser [5]
- 37/16 • • • • à barres de dilatation [5]
- 37/20 • • Remise à l'état initial après usage; Outils à cet effet [5]
- 37/21 • • • automatique [5]
- 37/36 • le signal de déclenchement étant émis par un détecteur distinct de la tuyère [5]
- 37/38 • • par le détecteur et par le déclencheur, p.ex. une soupape, qui se trouvent tous les deux dans la zone de danger [5]
- 37/40 • • • avec une liaison électrique entre le détecteur et le déclencheur [5]
- 37/42 • • • avec une liaison mécanique entre le détecteur et le déclencheur, p.ex. des bielles, des leviers [5]
- 37/44 • • le détecteur seul étant dans la zone de danger [5]
- 37/46 • • Structure du déclencheur [5]
- 37/48 • • • Déclencheurs thermosensibles [5]
- 37/50 • Dispositifs d'essai ou d'indication pour déterminer l'état de marche de l'installation [5]
- 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2010.01]**

**A62D MOYENS CHIMIQUES POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES; PROCÉDÉS POUR RENDRE LES SUBSTANCES CHIMIQUES NUISIBLES INOFFENSIVES OU MOINS NUISIBLES EN EFFECTUANT UN CHANGEMENT CHIMIQUE; COMPOSITION DES MATÉRIEAUX POUR REVÊTEMENTS OU VÊTEMENTS PROTÉCTEURS CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES NUISIBLES; COMPOSITION DES MATÉRIEAUX POUR LES PARTIES TRANSPARENTES DES MASQUES À GAZ, APPAREILS RESPIRATOIRES, SACS OU CASQUES RESPIRATOIRES; COMPOSITION DES SUBSTANCES CHIMIQUES UTILISÉES DANS LES APPAREILS RESPIRATOIRES**

**1/00 Compositions pour éteindre les incendies; Emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies**

- 1/02 • contenant ou produisant une phase gazeuse, p.ex. de la mousse (A62D 1/06, A62D 1/08 ont priorité) [3]
- 1/04 • • caractérisées par le stabilisant de mousse [3]
- 1/06 • contenant des composants produisant du gaz par réaction chimique [3]
- 1/08 • contenant des liquides volatils ou chargés de gaz [3]

**3/00 Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances** (dispositifs pour rendre inoffensifs les agents chimiques nuisibles A62B 29/00; incinération de gaz nocifs F23G 7/06) [1, 2007.01]

**Note(s)**

1. Le présent groupe ne couvre pas :

- les procédés de type chimique ou physico-chimique où l'élimination ou la réduction de la dangerosité de substances chimiques nuisibles donne naissance à des produits utilisables (p.ex. du ciment). Ces types de procédés sont couverts par la sous-classe appropriée relative à la fabrication du produit spécifique. Néanmoins, dans des situations où des procédés de fabrication de produits comportent un sous-ensemble d'étapes ayant comme objectif premier l'élimination ou la réduction de la dangerosité d'une substance chimique nuisible, et où ce sous-ensemble est en soi nouveau et non évident, ledit sous-ensemble est couvert par le groupe A62D 3/00.
- 2. Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- “les substances chimiques nuisibles” sont des substances résiduelles chimiques qui sont trop dangereuses ou toxiques pour être mises au rebut dans une décharge municipale ordinaire.
  - 3. Dans le présent groupe, à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la première place appropriée.
  - 4. Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe A62D 101/00 relatif à la nature de la substance chimique nuisible.
- 3/02 • par des procédés biologiques, c. à d. des procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes [2007.01]
- 3/10 • par exposition à une énergie électrique ou ondulatoire ou à un rayonnement particulaire ou ionisant [2007.01]
- 3/11 • • Procédés électrochimiques, p.ex. électrodialyse [2007.01]
- 3/115 • • • Dégradation ou conversion électrolytique [2007.01]
- 3/13 • • à une énergie sonore [2007.01]
- 3/15 • • à un rayonnement particulaire, p.ex. à un faisceau électronique [2007.01]
- 3/17 • • à un rayonnement électromagnétique, p.ex. émis par un laser [2007.01]
- 3/172 • • • Rayons gamma, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,003 à 0,03 nm [2007.01]
- 3/174 • • • Rayons X, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,03 à 3 nm [2007.01]
- 3/176 • • • Rayonnement ultraviolet, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 3 à 400 nm [2007.01]
- 3/178 • • • Rayonnement micro-onde, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,3 à 30 cm [2007.01]
- 3/19 • • à un plasma [2007.01]
- 3/20 • par hydrolyse ou gazéification destructive à la vapeur, p.ex. utilisant de l'eau et de la chaleur pour effectuer une modification chimique [2007.01]
- 3/30 • par réaction avec des agents chimiques [2007.01]
- 3/32 • • par traitement dans un réactif chimique fondu, p.ex. des sels ou des métaux [2007.01]
- 3/33 • • par fixation chimique de la substance nuisible, p.ex. par chélation ou complexation [2007.01]
- 3/34 • • Déshalogénéation au moyen de réactifs susceptibles d'effectuer la dégradation [2007.01]
- 3/35 • • par hydrolyse [2007.01]
- 3/36 • • Détoxification au moyen de réactifs acides ou alcalins [2007.01]
- 3/37 • • par réduction, p.ex. hydrogénation [2007.01]
- 3/38 • • par oxydation; par combustion [2007.01]

3/40 • par chauffage pour effectuer une modification chimique, p.ex. par pyrolyse [2007.01]

**5/00 Composition des matériaux pour revêtements ou vêtements protecteurs contre les agents chimiques nuisibles**

**7/00 Composition des matériaux pour les parties transparentes des masques à gaz, appareils respiratoires, sacs ou casques respiratoires**

7/02 • Couches antibuée empêchant la formation de gouttes d'eau ou de givre

**9/00 Composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires**

**Schéma d'indexation associé au groupe A62D 3/00 relatif à la nature des substances chimiques nuisibles [2007.01]**

**101/00 Substances chimiques nuisibles rendues inoffensives, ou moins nuisibles, en effectuant une modification chimique [2007.01]**

**Note(s) [2007.01]**

Lors de l'indexation d'une substance dans les groupes A62D 101/02-A62D 101/08, l'indexation selon sa structure chimique peut également être effectuée dans un ou plusieurs des groupes A62D 101/20-A62D 101/40.

101/02 • Substances pour la guerre chimique, p.ex. inhibiteurs de la cholinestérase [2007.01]

101/04 • Pesticides, p.ex. insecticides, herbicides, fongicides ou nématicides [2007.01]

101/06 • Explosifs, propergols ou compositions pyrotechniques, p.ex. carburant pour fusée ou napalm [2007.01]

101/08 • Résidus de combustion toxiques, p.ex. substances toxiques contenues dans des cendres volantes provenant de l'incinération de déchets [2007.01]

101/20 • Substances organiques [2007.01]

101/22 • • contenant un halogène [2007.01]

101/24 • • contenant des métaux lourds [2007.01]

101/26 • • contenant de l'azote ou du phosphore [2007.01]

101/28 • • contenant de l'oxygène, du soufre, du sélénium ou du tellure, c. à d. chalcogène [2007.01]

101/40 • Substances inorganiques [2007.01]

101/41 • • Fibres inorganiques, p.ex. amiante [2007.01]

101/43 • • contenant des métaux lourds à l'état lié ou libre [2007.01]

101/45 • • contenant de l'azote ou du phosphore [2007.01]

101/47 • • contenant de l'oxygène, du soufre, du sélénium ou du tellure, c. à d. chalcogène [2007.01]

101/49 • • contenant un halogène [2007.01]

## A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

### A63B MATÉRIEL D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DE GYMNASTIQUE, DE NATATION, D'ESCALADE OU D'ESCRIME; JEUX DE BALLES; MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT (appareils pour l'exercice passif, massage A61H)

#### Schéma général

#### APPAREILS DE GYMNASTIQUE

Barres; Poutres d'équilibre.....	1/00, 3/00, 4/00
Appareils pour le saut; échasses.....	5/00, 6/00, 25/00
Appareils à suspension libre; mâts à grimper ou agrès ou portiques.....	7/00, 9/00
Massues.....	15/00
Autres appareils.....	17/00-23/00, 26/00
Commandes.....	24/00

#### APPAREILS POUR DES SPORTS DÉTERMINÉS

Grimper, alpinisme.....	27/00, 29/00
Natation.....	31/00-35/00
Balles.....	37/00-47/00
Équipement pour le golf.....	53/00-57/00
Autres équipements pour jeux de balles.....	49/00, 51/00, 59/00, 61/00, 63/00
Objets à lancer.....	65/00
Appareillage d'entraînement.....	69/00

#### AUTRES JEUX SPORTIFS; AUTRES ACCESSOIRES.....67/00, 71/00

#### Appareils d'exercice [3]

	15/02	• avec dispositifs lumineux
<b>1/00 Barres fixes</b>	<b>17/00</b>	<b>Appareils de gymnastique combinant plusieurs éléments tels que câbles, échelles, poutres, glissoires</b>
1/04 • Nettoyage des barres	17/02	• non séparables
<b>3/00 Barres parallèles ou appareils de gymnastique similaires</b>	17/04	• séparables
<b>4/00 Poutres d'équilibre [5]</b>	<b>19/00 Cerceaux de sport</b>	
<b>5/00 Appareils pour le saut</b> (tapis de saut A63B 6/00; pour la course à pied ou les sports hippiques, p.ex. haies, A63K) [5]	19/02	• Cerceaux à mouvement libre, p.ex. roues d'éducation physique
5/02 • Poteaux pour saut en hauteur	19/04	• mobiles sur châssis
5/04 • • Cordes pour ceux-ci	<b>21/00 Appareils de gymnastique pour développer ou fortifier les muscles ou les articulations du corps en surmontant des résistances, avec ou sans dispositifs de mesure</b> (leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00)	
5/06 • Perches pour saut en hauteur	21/002	• isométriques ou isocinétiques, c. à d. à variation importante de force, sans mouvement musculaire important [5]
5/08 • Tremplins (du type trampoline A63B 5/11) [5]	21/005	• utilisant des dispositifs résistants électromagnétiques ou électriques [5]
5/10 • • pour sports nautiques	21/008	• utilisant des dispositifs résistants hydrauliques ou pneumatiques [5]
5/11 • Trampolines [5]	21/012	• utilisant des dispositifs résistants à friction [5]
5/12 • Appareils d'appui pour exercices de voltige, p.ex. chevaux d'arçon, chevalets de saut, tables de saut	21/015	• • comprenant des éléments tournants ou oscillants [5]
5/16 • Dispositifs d'entraînement au saut; Dispositifs pour saut de ballon; Accessoires auxiliaires de saut	21/018	• • comprenant une corde se déplaçant par rapport à la surface d'éléments [5]
5/20 • Cordes à sauter	21/02	• utilisant des dispositifs résistants élastiques [5]
5/22 • Obstacles disposés sur le sol pour exercices de saut à la corde	21/04	• • ancrés à une structure fixe
<b>6/00 Tapis ou moyens analogues pour amortir les chocs lors du saut ou en gymnastique ou analogue [5]</b>	21/045	• • comprenant des éléments de torsion [5]
6/02 • pour se recevoir, p.ex. lors du saut à la perche [5]	21/05	• • Éléments comprimés axialement [5]
<b>7/00 Appareils de gymnastique à suspension libre</b>	21/055	• • Éléments du type à extension [5]
7/02 • Anneaux; Trapèzes	21/06	• Poids actionnés par l'utilisateur [5]
7/04 • Cordes à grimper	21/062	• • comprenant un guide pour des rangées verticales de poids [5]
7/06 • Manèges à cordes pendantes	21/065	• • portés sur le corps de l'utilisateur [5]
7/08 • Appareils pour funambules	21/068	• • utilisant le propre poids de l'utilisateur [5]
<b>9/00 Mâts à grimper, agrès ou portiques</b>		
<b>15/00 Massues pour la gymnastique ou analogue</b>		

## A63B

- 21/072 • • Haltères, barres à boules ou similaires [5]
- 21/075 • • • à poids variables [5]
- 21/078 • • Dispositifs pour l'exercice, en position allongée sur le dos, des muscles extenseurs des bras [5]
- 21/08 • • ancrés à une extrémité
- 21/16 • Supports d'ancrage des dispositifs résistants à friction
- 21/22 • Dispositifs résistants avec masses tournantes
- 21/28 • Dispositifs utilisables par deux personnes en opposition

### 22/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à l'entraînement du système cardio-vasculaire, pour exercer l'agilité ou la coordination des mouvements (aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00) [5]

- 22/02 • avec des tapis roulants sans fin [5]
- 22/04 • avec des marches mobiles [5]
- 22/06 • avec un mouvement de pédalier (supports pour bicyclettes A63B 69/16; monocycles B62K 1/00) [5]
- 22/08 • • pour les jambes [5]
- 22/10 • • pour les bras [5]
- 22/12 • • simultanément pour les jambes et les bras [5]
- 22/14 • Plates-formes pour effectuer un mouvement alternatif en rotation autour d'un axe vertical [5]
- 22/16 • Plates-formes pour effectuer un mouvement de basculement autour d'un axe horizontal; Tambours d'équilibre; Planches d'équilibre ou similaires [5]
- 22/18 • avec des éléments ayant un mouvement circulaire ou rotatif engendré par des mouvements d'oscillation de l'utilisateur (cerceaux de sport A63B 19/00) [5]
- 22/20 • utilisant des roues, des rouleaux, des roulettes ou similaires déplacés sur le sol ou sur toute autre surface durant l'exercice [5]

### 23/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à des parties déterminées du corps (A63B 22/00 a priorité; aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras tout en enseignant la manipulation de claviers G09B, p.ex. G09B 15/06) [5]

- 23/02 • pour l'abdomen, la colonne vertébrale, le torse ou les épaules
- 23/025 • pour la tête ou le cou [5]
- 23/03 • • pour les muscles du visage [5]
- 23/035 • pour les membres, c. à d. supérieurs ou inférieurs, p.ex. en même temps [5]
- 23/04 • • pour les membres inférieurs [5]
- 23/08 • • • pour les articulations des chevilles [5]
- 23/10 • • • pour les pieds ou les orteils [5]
- 23/12 • • pour les membres supérieurs [5]
- 23/14 • • • pour les articulations des poignets [5]
- 23/16 • • • pour les mains ou les doigts [5]
- 23/18 • pour améliorer la fonction respiratoire [5]
- 23/20 • pour les muscles du vagin [5]

### 24/00 Commandes électriques ou électroniques pour les appareils d'exercice des groupes A63B 1/00-A63B 23/00 [5]

### 25/00 Echasses ou analogues

- 25/02 • Echasses élastiques
- 25/04 • avec roues
- 25/06 • Chaussures montées avec échasses pour allonger le pas
- 25/08 • Béquilles de saut, p.ex. béquilles à ressort

- 25/10 • Chaussures pour rebondir élastiquement, fixées au pied

### 26/00 Appareils d'exercice non couverts par les groupes A63B 1/00-A63B 25/00 [5]

## Grimper; Alpinisme

### 27/00 Appareils pour grimper aux mâts, aux arbres ou similaires (ceintures de sécurité pour grimpeurs A62B 35/00)

- 27/02 • Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts cylindriques
- 27/04 • Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts profilés

### 29/00 Matériel d'alpinisme (casques A42B 3/00; dispositifs antidérapants pour chaussures, p.ex. griffes d'alpinisme, A43C 15/00; masques ou casques respiratoires pour l'emploi à haute altitude A62B 18/00; piolets B25D 7/00) [3]

- 29/02 • Cordes ou accessoires, p.ex. pour avalanches; Moyens pour indiquer où se trouvent des personnes ensevelies accidentellement, p.ex. dans la neige
- 29/04 • Echelons d'escalade (fixés de façon permanente E06C 9/04)
- 29/08 • Equipement à main pour grimpeurs

## Natation

### 31/00 Accessoires de natation (enseignement de la natation A63B 69/10-A63B 69/14; sauvetage dans l'eau B63C 9/00)

- 31/02 • Gants de natation
- 31/04 • • avec dispositions pour agrandir la surface propulsive
- 31/08 • Palmes, ailerons ou autres aides à la natation tenus par les, ou attachés aux, mains, bras, pieds ou jambes (A63B 31/18 a priorité; portés comme des gants A63B 31/02) [3]
- 31/10 • • tenus par les, ou attachés aux, mains ou pieds [3]
- 31/11 • • • attachables seulement aux pieds [3]
- 31/12 • • tenus par les, ou attachés aux, bras ou jambes [3]
- 31/14 • • à clapets
- 31/16 • • avec dispositions pour faire varier la surface active
- 31/18 • Accessoires de natation avec effet propulsif simultanément par les mains et les pieds

### 33/00 Equipement de natation pouvant être fixé à la tête, p.ex. casques, lunettes de nageurs (appareils respiratoires, p.ex. tubes respiratoires, B63C 11/12)

### 35/00 Châssis de natation avec mécanismes de propulsion mus par le nageur ou par un moteur (autres bateaux ou structures flottantes analogues de plaisance ou de sport B63B 35/71, B63B 35/73; engins automoteurs de plongée ou engins analogues B63C 11/46)

- 35/02 • en forme de queue de poisson
- 35/04 • avec des roues à aubes
- 35/06 • avec des pales ou éléments flottants jumelés
- 35/08 • à propulseur mécanique
- 35/10 • • manœuvré par le nageur
- 35/12 • • manœuvré par un moteur

**Balles**

- 37/00 Balles pleines; Billes** (poids A63B 65/06)
- 37/02 • Noyaux particuliers
- 37/04 • • Noyaux rigides
- 37/06 • • Noyaux élastiques
- 37/08 • • Noyaux liquides; Noyaux plastiques
- 37/10 • • à centre de gravité excentré
- 37/12 • Revêtements particuliers
- 37/14 • Surfaces particulières
- 39/00 Balles creuses à volume constant**
- 39/02 • Dispositions pour maintenir la pression
- 39/04 • • Balles creuses auxquelles on peut rendre leur forme par insufflation au moyen de piqûres suivies d'auto-obturation
- 39/06 • Revêtements particuliers
- 39/08 • • faits de deux moitiés
- 41/00 Balles creuses gonflables, ballons**
- 41/02 • Vessies
- 41/04 • • Fermetures de vessies
- 41/08 • Enveloppes de balles; Leurs fermetures
- 41/10 • Vessies formant l'enveloppe
- 41/12 • Outils ou appareils pour gonfler ou fermer les balles
- 43/00 Balles avec dispositifs particuliers**
- 43/02 • avec manche
- 43/04 • à centre de gravité excentré ou avec un moyen pour changer le centre de gravité (balles pleines A63B 37/10)
- 43/06 • à dispositifs lumineux
- 45/00 Appareils ou méthodes pour fabriquer les balles** (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)
- 45/02 • Marquage des balles
- 47/00 Dispositifs pour la manipulation ou le traitement des balles**
- 47/02 • pour le ramassage
- 47/04 • pour le nettoyage des balles (appareils pour nettoyer des boules, comme accessoires pour boulodromes ou jeux de boules de tables A63D 5/10)

**Raquettes, battes ou autres accessoires pour jeux de balles**

- 49/00 Raquettes de tennis, de volants ou de jeux analogues**
- 49/02 • Cadres
- 49/04 • • avec dispositifs d'équilibrage
- 49/06 • • à fentes
- 49/08 • • à manches de structure particulière
- 49/10 • • faits de matériaux non métalliques autres que le bois
- 49/12 • • métalliques
- 49/14 • • Dispositifs de protection fixés au cadre
- 49/16 • Presses
- 49/18 • Enveloppes
- 51/00 Cordage des raquettes**
- 51/02 • Boyaux; Succédanés
- 51/04 • • Structures en feuilles utilisées comme moyen de remplacement
- 51/06 • Cordages double face
- 51/08 • Cordage diagonal
- 51/10 • Renforcement du cordage

- 51/12 • Dispositifs ménagés dans ou sur la raquette pour le réglage de la tension des cordes
- 51/14 • Dispositifs pour encordage des raquettes
- 51/16 • • Machines ou appareils pour l'encordage pendant la fabrication

**53/00 Clubs de golf**

- 53/02 • Raccords entre le manche et la tête
- 53/04 • Têtes
- 53/06 • • ajustables
- 53/08 • avec des dispositions particulières pour faire varier l'impact
- 53/10 • Manches non métalliques
- 53/12 • Manches métalliques
- 53/14 • Poignées
- 53/16 • • ajustables

**55/00 Sacs pour clubs de golf; Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours**

- 55/02 • avec compartiments pour balles
- 55/04 • Supports avec dispositifs d'ancrage sur le terrain
- 55/06 • • Sacs à trépieds ou supports debout analogues
- 55/08 • Transporteurs à roues pour sacs de golf
- 55/10 • Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours

**57/00 Accessoires pour jouer au golf, p.ex. porte-tees, tees****59/00 Battes, raquettes, ou similaires, pour autres jeux** (battes avec balle asservie A63B 67/20)

- 59/02 • pour crosse canadienne, pelote ou jeux similaires
- 59/04 • pour tennis de table
- 59/06 • pour baseball, thèque ou jeux similaires
- 59/08 • pour cricket
- 59/10 • pour croquet
- 59/12 • pour hockey
- 59/14 • pour hockey sur glace
- 59/16 • pour polo
- 59/18 • Canes circulaires pour autres jeux

**61/00 Filets de tennis ou accessoires pour le tennis ou jeux analogues**

- 61/02 • Piquets; Piquets montés pour pouvoir tourner
- 61/04 • Dispositifs pour tendre ou régler les filets

**63/00 Cibles ou buts pour jeux de balle** (porte-tees A63B 57/00)

- 63/02 • montés rigidement (A63B 63/08 a priorité) [3]
- 63/04 • réglables ou pivotables (A63B 63/08 a priorité) [3]
- 63/06 • Cibles tournantes
- 63/08 • à orifice horizontal pour la balle, p.ex. pour le basket-ball [3]

**65/00 Objets à lancer** (jouets à lancer A63H 33/18)

- 65/02 • Javelots, épieux ou analogues
- 65/04 • Marteaux
- 65/06 • Poids
- 65/08 • Boomerangs
- 65/10 • Disques; Palets
- 65/12 • Appareils de lancement de balles avec ou sans récepteurs

**67/00 Jeux sportifs non prévus dans les groupes A63B 1/00-A63B 65/00**

- 67/02 • Jeux de golf particuliers p.ex. golf miniature

## A63B

- 67/04 • Jeux de table pour exercices physiques, à l'instar des jeux de plein air, p.ex. tennis de table (autres jeux de table A63F)
- 67/06 • Jeux à faire voltiger des anneaux ou des disques
- 67/08 • Jeux à jongler ou à faire tourner des balles en tant que jeu d'adresse
- 67/10 • Jeux comportant des objets suspendus par un fil ou pouvant osciller, p.ex. des balles, des objets pointus en forme d'oiseaux ou d'autres animaux, pour viser et frapper des cibles (jeux utilisant une batte avec balle asservie A63B 67/20; jeux de quilles à boules asservies A63D 7/00)
- 67/12 • Jeux d'adresse à lancement d'objets
- 67/14 • Curling, galets; Autres jeux analogues avec objets à faire glisser
- 67/16 • Diabolos ou jeux de lancement par enroulement
- 67/18 • Badmington, volants ou autres jeux avec projectiles empennés
- 67/20 • Jeux utilisant une batte avec balle asservie [3]
- 67/22 • • la batte comportant un ou plusieurs trous [3]
- 69/00 Appareils d'entraînement ou appareils destinés à des sports particuliers** (entraînement des parachutistes B64D 23/00)
  - 69/02 • pour l'escrime
  - 69/04 • simulant les mouvements du cheval (animaux-jouets à chevaucher A63G 19/00)
  - 69/06 • pour canotage ou aviron
  - 69/08 • • en bassins
  - 69/10 • Appareils pour apprendre à nager, utilisés hors de l'eau
  - 69/12 • Aménagements en piscine pour apprendre à nager
  - 69/14 • • Châssis, planches pour apprendre à nager
- 69/16 • pour cyclisme
- 69/18 • pour ski
- 69/20 • Punching-balls
- 69/22 • • montés sur, ou suspendus à, des supports fixes
- 69/24 • • montés sur, ou suspendus à, des supports mobiles
- 69/26 • • • attachés au corps humain
- 69/28 • • Ballons portant des attaches en des points opposés
- 69/30 • • • attaches à ressort ou élastiques
- 69/32 • • avec dispositifs indicateurs
- 69/34 • Mannequins pour boxe ou football
- 69/36 • pour le golf
- 69/38 • pour le tennis
- 69/40 • Dispositifs fixés à demeure pour la projection de balles (boîtes de lancement de pigeons artificiels F41J 9/18)
- 71/00 Accessoires pour jeux ou sports non couverts dans les groupes A63B 1/00-A63B 69/00** (accessoires pour donner le départ A63K 3/02)
  - 71/02 • pour jeux sportifs de plein air ou de gymnase
  - 71/04 • pour jeux d'intérieur ou de salon
  - 71/06 • Dispositifs indicateurs ou de marque pour jeux ou joueurs
  - 71/08 • Moyens protecteurs du corps pour joueurs ou sportifs (vêtements de protection destinés aux sports A41D 13/00)
    - 71/10 • • pour la tête (en forme de casquettes ou de coiffures A42B 1/08; casques A42B 3/00)
    - 71/12 • • pour le corps ou les jambes
    - 71/14 • • pour les mains, p.ex. gants de baseball, de boxe ou de golf (doigtiers pour le tir à l'arc F41B 5/16)
    - 71/16 • • • pneumatiques

**A63C PATINS; SKIS; PATINS À ROULETTES; FORME OU TRACÉ DE TERRAINS, DE PISTES OU SIMILAIRES** (dispositifs pour la pratique des sports sous-marins A63B 31/00, A63B 33/00, B63C 11/00; dispositifs pour glisser sur l'eau, p.ex. skis nautiques, B63B 35/79, B63B 35/81, B63B 35/83) [5]

### Schéma général

#### PATINS

- Patins à glace..... 1/00, 3/00
- Patins à roulettes..... 17/00

#### SKIS, RAQUETTES À NEIGE

- Skis à neige..... 5/00-11/00
- Raquettes à neige..... 13/00

#### TERRAINS DE JEUX, p.ex. POUR JEUX DE BOULES, PATINOIRES OU PLANS D'EAU POUR SKI

- NAUTIQUE, LEURS COUVERTURES..... 19/00

### **Patins; Accessoires de patinage**

- 1/00 Patins** (patins à roulettes ou planches à roulettes A63C 17/00)
  - 1/02 • montés à demeure sur la semelle des chaussures
  - 1/04 • fixés au moyen de brides de serrage
  - 1/06 • • comportant des plaques de semelles et de talons, chacune d'elles étant munie de brides de serrage
  - 1/08 • • avec des brides de semelles et de talons serrées simultanément
  - 1/10 • • le serrage s'obtenant par le mouvement du pied
  - 1/12 • • le serrage s'obtenant par le balancement ou le déplacement de la lame ou de l'ensemble du patin
  - 1/14 • • serrés au moyen de ressorts
- 1/16 • • Construction particulière des moyens de fixation des brides
- 1/18 • fixés au moyen de courroies
- 1/20 • comportant des moyens de fixation sur des éléments métalliques particuliers des chaussures
- 1/22 • à plaques de semelles particulières
- 1/24 • • à plaques élastiques
- 1/26 • • en deux parties permettant l'ajustage à la taille du pied
- 1/28 • • à plaques pivotantes
- 1/30 • à lames particulière
- 1/32 • • Structures particulières de la lame simple
- 1/34 • • Lames composites

- 1/36 • • à plusieurs lames
- 1/38 • du type tubulaire
- 1/40 • faits d'une seule pièce
- 1/42 • Fabrication des patins

### 3/00 Accessoires de patins

- 3/02 • Supports pour les chevilles (chaussures avec éléments pour soutenir le pied A43B 7/14)
- 3/04 • Châssis ou glissières d'appui pour patineurs
- 3/06 • Supports pour patineurs pendant le laçage des patins sur la chaussure
- 3/08 • Crampons particuliers pour lames de patins
- 3/10 • Appareils auxiliaires pour l'aiguisage des lames
- 3/12 • Gardes pour lames de patins
- 3/14 • Clés de patins

### Skis ou surfs des neiges; Leurs accessoires

#### 5/00 Skis ou surfs des neiges (luges ou traîneaux avec skis, p.ex. ski-bobs, B62B 13/00; skis pour luges ou traîneaux B62B 17/02; skis pour supporter des véhicules à roues pour faciliter la circulation sur neige ou glace B62B 19/00)

- 5/02 • Skis pliants ou démontables
- 5/025 • Skis courts [4]
- 5/03 • Monoskis; Surfs des neiges [4]
- 5/035 • avec roues ou chenilles en contact au sol [4]
- 5/04 • Structure de leur surface [4]
- 5/044 • • de la semelle active [4]
- 5/048 • • des carres [4]
- 5/052 • • des spatules ou des talons des skis [4]
- 5/056 • • Matériaux pour la semelle active [4]
- 5/06 • comprenant sur leur dessus des dispositifs spéciaux, p.ex. un guidon
- 5/065 • • Dispositifs empêchant de croiser les skis [4]
- 5/07 • • comprenant des moyens de réglage de leur raideur
- 5/075 • • Amortisseurs de vibrations (amortisseurs de vibrations en soi F16F 7/00) [4]
- 5/08 • mus par un moteur (A63C 5/035 a priorité) [4]
- 5/11 • combinés à des voiles ou assimilés [4]
- 5/12 • leur fabrication; Sélection de matériaux particuliers (matériaux pour la semelle de glisse A63C 5/056) [4]
- 5/14 • • utilisant des matériaux synthétiques; comportant plusieurs couches liées [4]
- 5/16 • Dispositifs permettant d'utiliser les skis pendant qu'ils sont maintenus dans une position particulière l'un par rapport à l'autre, p.ex. à des fins d'entraînement [4]

#### 7/00 Dispositifs empêchant les skis de glisser en arrière; Taquets ou freins pour skis [4]

- 7/02 • Peaux; Leurs succédanés
- 7/04 • Dispositifs de fixation des peaux
- 7/06 • Plaques en forme de dents pour semelle de ski
- 7/08 • Lames d'arrêt fixables aux skis de manière à être constamment en position active
- 7/10 • Lames d'arrêt à charnières, fixables aux skis de manière à pouvoir être mises hors de position active
- 7/12 • Couteaux empêchant un dérapage latéral

#### 9/00 Fixations de skis [1, 2012.01]

- 9/02 • Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes à plaque de semelle pivotante, ou à éléments pivotants, p.ex. du type Ellefsen [1, 2012.01]
- 9/04 • Fixations par longues courroies ne se détachant pas d'elles-mêmes [1, 2012.01]

- 9/06 • Fixations comportant un câble serrant le talon et reliées au bout avant du ski ne se détachant pas d'elles-mêmes [1, 2012.01]
- 9/08 • se relâchant ou se détachant d'elles-mêmes en cas d'accident, c. à d. fixations de sécurité [1, 2012.01]
- 9/081 • • à plaque de semelle pivotante [1, 2012.01]
- 9/082 • • à plaque de talon pivotante [1, 2012.01]
- 9/083 • • à courroie câble détachable [1, 2012.01]
- 9/084 • • à rabattants de talon, p.ex. pouvant basculer [1, 2012.01]
- 9/085 • • à rabattants de semelle, p.ex. pouvant basculer [1, 2012.01]
- 9/086 • • utilisant des éléments fixés à la chaussure de l'utilisateur et détachables de la fixation du ski [1, 2012.01]
- 9/088 • • avec dispositifs de verrouillage à commande électronique [4, 2012.01]
- 9/10 • Mâchoires spéciales pour les pieds ne se détachant pas d'elles-mêmes; Crochets de fixation en une seule pièce ne se détachant pas d'eux-mêmes [1, 2012.01]
- 9/12 • Bandes élastiques pour talons ne se détachant pas d'elles-mêmes [1, 2012.01]
- 9/14 • Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec, à la fois, des guides-butées et des courroies de pied [1, 2012.01]
- 9/16 • Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec des guides-butées sans courroies de pied [1, 2012.01]
- 9/18 • Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec un moyen de serrage aménagé au bout avant de la fixation ou derrière celle-ci [1, 2012.01]
- 9/20 • Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes avec des griffes particulières pour les bords de semelles au lieu de lanières de pied [1, 2012.01]
- 9/22 • Moyens pour ajuster les brides de serrage du pied [1, 2012.01]
- 9/24 • Raidisseurs pour fixations de skis (raidisseurs pour fixations de skis se détachant d'elles-mêmes A63C 9/08) [1, 2012.01]

#### 10/00 Fixations de surfs des neiges [2012.01]

- 10/02 • caractérisées par des parties constitutives du dispositif de retenue de la chaussure [2012.01]
- 10/04 • • à sangles ou capot coiffant la chaussure [2012.01]
- 10/06 • • • Sangles à cet effet, p.ex. sangles ajustables [2012.01]
- 10/08 • • Étriers avant ou arrière; Brides de serrage [2012.01]
- 10/10 • • utilisant des éléments fixés à la chaussure, p.ex. moyens pour faciliter le chaussage [2012.01]
- 10/12 • se relâchant ou se détachant d'elles-mêmes en cas d'accident, c. à d. fixations de sécurité [2012.01]
- 10/14 • Interfaces, p.ex. sous la forme de plaque [2012.01]
- 10/16 • Systèmes de réglage de l'orientation ou de la position des fixations [2012.01]
- 10/18 • • autour d'un axe de rotation vertical par rapport à la planche [2012.01]
- 10/20 • • en direction longitudinale ou latérale par rapport à la planche [2012.01]
- 10/22 • • pour s'adapter à la taille de la chaussure (A63C 10/06 a priorité) [2012.01]
- 10/24 • Supports de mollets ou talons, p.ex. gouttière ou arceaux réglables [2012.01]
- 10/26 • Amortisseurs de chocs ou de vibrations [2012.01]
- 10/28 • caractérisés par des dispositifs ou aménagements auxiliaires présents sur la fixation [2012.01]

## A63C

<p><b>11/00 Accessoires pour pratiquer le ski ou le surf des neiges</b> (adaptateurs sur véhicules pour transporter des skis B60R 9/12)</p> <p>11/02 • Dispositifs pour tendre, serrer ou presser des skis ou des surfs des neiges pour leur transport ou stockage [4]</p> <p>11/04 • pour l'entretien des skis ou des surfs des neiges</p> <p>11/06 • • pour affûter les carres</p> <p>11/08 • • Appareils à farter ou à enlever le fart (farts C09G 3/00)</p> <p>11/10 • Appareils pour remorquer (remontées mécaniques pour skis B61B 11/00)</p> <p>11/12 • Appareils pour accrocher le talon de la chaussure au ski</p> <p>11/14 • Appareils pour réparer des skis ou des surfs des neiges endommagés</p> <p>11/16 • Moyens particuliers aménagés sur les chaussures pour y fixer les skis (A63C 9/00 a priorité)</p> <p>11/18 • Dispositifs pour ôter la neige des skis, des surfs des neiges, des chaussures ou des fixations</p> <p>11/20 • Protections contre la neige sur skis ou surfs des neiges</p> <p>11/22 • Bâtons de skis</p> <p>11/24 • • Anneaux de bâtons de skis</p> <p>11/26 • Dispositifs utilisés lors du montage de fixations, p.ex. gabarits de montage [4]</p>	<p>17/08 • • • du type à roue unique</p> <p>17/10 • à chenilles</p> <p>17/12 • à mécanisme moteur</p> <p>17/14 • à freins, p.ex. freins de bout, embrayages à roue libre</p> <p>17/16 • pour patinage sur patinoires de forme ou de dispositions particulières</p> <p>17/18 • transformables en patins à glace ou à neige</p> <p>17/20 • avec roues amovibles permettant d'utiliser les patins pour la marche</p> <p>17/22 • Roues de patins</p> <p>17/24 • • avec surfaces de roulement sphériques ou en forme de bille</p> <p>17/26 • avec aménagements auxiliaires particuliers, p.ex. dispositifs lumineux, marqueurs ou de poussée</p> <p>17/28 • avec dispositions pour s'asseoir</p>
<hr/>	
<p><b>13/00 Raquettes à neige</b></p> <p>13/02 • Anneaux des raquettes à neige</p> <p><b>17/00 Patins à roulettes; Planches à roulettes [4]</b></p> <p>17/01 • Planches à roulettes (A63C 17/02-A63C 17/28 ont priorité) [4]</p> <p>17/02 • avec deux paires de roulettes</p> <p>17/04 • avec des roulettes disposées autrement qu'en deux paires</p> <p>17/06 • • du type à une seule voie</p>	<p><b>19/00 Forme ou tracé de terrains de jeux, patinoires, terrains pour jeux de boules ou plans d'eau pour ski nautique; Leurs couvertures</b> (carrousel nautiques A63G 3/00; structure de la surface ou des fondations E01C; toits E04B 7/00; bâtiments ou groupes de bâtiments pour l'exercice des sports E04H 3/10; piscines ou pataugeoires E04H 4/00; dispositifs de couverture des bains E04H 4/06) [4]</p> <p>19/02 • Aménagement de la surface des terrains selon les besoins des différents jeux</p> <p>19/04 • Paillasons ou tapis pour terrains de jeux</p> <p>19/06 • Appareils pour disposer ou diviser le terrain</p> <p>19/08 • • Moyens mécaniques de marquage du terrain</p> <p>19/10 • Pistes de patinage à roulettes ou sur glace; Pistes de ski alpin, de ski de fond, de saut à ski ou de luges (toboggans A63G 21/00; remonte-pentes B61B 11/00; réalisation ou entretien de surfaces de neige ou de glace convenant aux besoins de la circulation ou à des fins sportives E01H 4/00; enlèvement de la neige ou de la glace E01H 5/00; production de glace ou de neige F25C 3/00) [4]</p> <p>19/12 • Couvertures amovibles pour la protection des terrains, des pistes, des emplacements de jeux ou analogues [4]</p>

**A63D BOULODROMES; JEUX DE BOULES; BOULE ITALIENNE; BOULES; BILLARDS ANGLAIS; BILLARDS** (jeux d'intérieur utilisant de petits éléments de jeux mobiles, p.ex. des boules, des billes, A63F 7/00)

### Schéma général

BILLARDS..... 13/00, 15/00  
 JEUX DE BOULES..... 1/00-9/00, 13/00

<p><b>1/00 Boudromes; Terrains pour la boule italienne</b> (boulingrins A63C 19/00)</p> <p>1/02 • démontables ou transportables</p> <p>1/04 • Forme ou matériau de la surface; Supports de quilles formant bloc avec la surface</p> <p>1/06 • Appareils de réglage; Emplacements pour joueurs</p> <p>1/08 • Pistes pour le retour ou la circulation des boules</p> <p><b>3/00 Jeux de boules de table; Boudromes miniatures; Jeux de boules</b></p> <p>3/02 • Agencements de dispositifs pour propulser ou projeter les boules ou les billes</p> <p><b>5/00 Accessoires pour boudromes ou jeux de boules de table</b></p>	<p>5/02 • Appareils pour recueillir ou relever les boules; Dispositifs séparés pour le renvoi des boules</p> <p>5/04 • Dispositifs indicateurs</p> <p>5/06 • Supports de quilles</p> <p>5/08 • Moyens pour faire tenir les quilles debout ou les retirer</p> <p>5/09 • • les quilles étant rassemblées dans le bon ordre avant leur mise en place</p> <p>5/10 • Appareils pour nettoyer les boules, les quilles ou les allées</p> <p><b>7/00 Jeux de quilles, p.ex. jeux de quilles à boules asserviés</b></p> <p><b>9/00 Quilles</b></p>
---	---

**13/00 Billards anglais; Jeux analogues** (dispositifs pour projeter ou faire rouler les boules ou les billes A63F 7/24)

**Note(s)**

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "billards anglais" signifie une sorte de billards dans lesquels le joueur s'efforce de toucher les billes de telle sorte que celles-ci, et d'autres billes éventuellement, aillent tomber dans des trous numérotés qui déterminent le compte des points.

**15/00 Billards; Tables de billard; Billards de poche** (billards anglais A63D 13/00)

- 15/02 • Tables de billard conçues pour reposer sur des tables ordinaires ou analogues
- 15/04 • Tables de billard transformables en d'autres tables, ou similaires (en lits A47C 17/62)
- 15/06 • Bandes ou leur fixation
- 15/08 • Queues
- 15/10 • • Râteliers pour queues de billard
- 15/12 • • Fixation des procédés
- 15/14 • • Moyens pour rendre rugueux les procédés
- 15/16 • Montures pour craies
- 15/20 • Dispositifs marqueurs ou enregistreurs

**A63F JEUX DE CARTES, DE ROULETTE OU JEUX SE JOUANT SUR TABLE; JEUX D'INTÉRIEUR UTILISANT DE PETITS ÉLÉMENTS DE JEU MOBILES; JEUX NON PRÉVUS AILLEURS** (équipement de traitement de données caractérisé par une application spécifique pour la conduite d'un jeu G06F 17/00, G06F 19/00) [5]

**1/00 Jeux de cartes** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) [1, 7]

- 1/02 • Cartes à jouer; Formes particulières de cartes (méthodes d'impression B41K, B41M)
- 1/04 • Jeux de cartes combinés à d'autres jeux
- 1/06 • Accessoires pour jeux de cartes
- 1/08 • • Sabots
- 1/10 • • Appareils pour tenir les cartes
- 1/12 • • Batteurs de cartes
- 1/14 • • Distributeurs de cartes
- 1/16 • • Appareils pour indiquer le donneur
- 1/18 • • Dispositifs marqueurs ou enregistreurs; Indicateurs (A63F 1/16 a priorité; contrôleurs de temps G07C)

**3/00 Jeux se jouant sur une table; Jeux de hasard** (jeux de courses, jeux de circulation ou jeux d'obstacles caractérisés par des pièces mues par les joueurs A63F 9/14; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) [1, 7]

- 3/02 • Echecs; Jeux similaires sur tablier
- 3/04 • Jeux géographiques ou analogues
- 3/06 • Lotos ou jeux de bingo; Systèmes, appareils ou dispositifs pour leur vérification [5]
- 3/08 • Jeux de hasard pouvant être joués par un grand nombre de personnes

**5/00 Jeux de roulette** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) [1, 7]

- 5/02 • Jeux de billes analogues à la roulette
- 5/04 • Roulettes à disque; Roulettes à cadran; Totons; Totons marqués comme des dés

**7/00 Jeux d'intérieur utilisant de petits éléments de jeu mobiles, p.ex. des boules, billes, disques ou cubes** (jeux impliquant une table, jeux de hasard A63F 3/00; jeux de roulette A63F 5/00; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00; jeux de boules miniatures A63D 3/00; billard anglais ou jeux analogues A63D 13/00; billards, billards de poche A63D 15/00) [1, 7]

7/02 • utilisant des éléments de jeu tombant ou des éléments de jeu roulant sur une surface inclinée, p.ex. billards électriques

7/04 • utilisant des boules ou des billes secouées ou roulant dans de petites boîtes

7/06 • Jeux simulant des jeux de balle de plein air, p.ex. le hockey (pour l'exercice physique du corps humain A63B 67/00)

7/07 • • dans lesquels les éléments de jeu sont continuellement en contact avec la surface de jeu ou supportés par celle-ci, p.ex. supportés par un coussin d'air [3]

7/20 • • dans lesquels les éléments de jeu sont projetés en l'air [3]

7/22 • Accessoires; Détails [3]

7/24 • • Dispositifs commandés par le joueur permettant de projeter ou de faire rouler les éléments de jeu (aménagements de ces dispositifs dans les jeux de boules de tables, dans les bouledromes miniatures ou les jeux de boules A63D 3/02; dans les billards anglais ou les billards A63D 13/00, A63D 15/00) [3]

7/26 • • • électriques ou magnétiques [3]

7/28 • • • utilisant la pesanteur [3]

7/30 • • Obstacles; Cibles; Dispositifs pour indiquer le score ou recevoir l'élément de jeu; Contacteurs actionnés par l'élément de jeu, p.ex. interrupteurs; Indicateurs d'inclinaison [3]

7/32 • • • Appareils destinés à changer les valeurs des scores [3]

7/34 • • Autres dispositifs pour manipuler les éléments de jeu, p.ex. moyens pour remettre en jeu des billes de bonus [3]

7/36 • • Détails structurels non couverts par les groupes A63F 7/24-A63F 7/34, p.ex. armatures, tableaux de jeu, pistes de guidage [3]

7/38 • • • Surfaces de jeu déplaçables en cours de partie [3]

7/40 • • • Boules, billes ou autres éléments de jeu mobiles, p.ex. boules de billard, disques [3]

**9/00 Jeux non prévus ailleurs** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) [1, 7]

## A63F

- 9/02 • Jeux de tir ou de lancement (objets à lancer pour le sport ou les loisirs A63B 65/00; jouets à jeter ou à lancer en soi A63H 33/18; cibles, champs de tir, collecteurs de balles F41J) [3]
  - 9/04 • Dés (dés-totons A63F 5/04); Boîtes à dés; Dispositifs mécaniques de lancement de dés
  - 9/06 • Jeux de patience; Autres jeux joués par une personne seule (jeux de billes à secouer dans des petites boîtes A63F 7/04)
  - 9/08 • • Puzzles pourvus d'éléments mobiles l'un par rapport à l'autre
  - 9/10 • • Puzzles à deux dimensions
  - 9/12 • • Puzzles à trois dimensions
  - 9/14 • Jeux de courses, jeux de circulation ou jeux d'obstacles caractérisés par des pièces mues par les joueurs (jeux utilisant des jetons A63F 3/00)
  - 9/16 • Jeux de toupies
  - 9/18 • Jeux de questions et réponses
  - 9/20 • Dominos ou jeux analogues; Mah-jong
  - 9/24 • Jeux utilisant des circuits électroniques, non prévus ailleurs [5]
  - 9/26 • Jeux d'équilibre, c. à d. destinés à amener des éléments en ou hors équilibre [7]
  - 9/28 • Jeux de réaction en chaîne avec des pièces se renversant; Distributeurs ou dispositifs de positionnement à cet effet [7]
  - 9/30 • Jeux de capture par accrochage ou piégeage d'objets, p.ex. jeux de pêche [7]
  - 9/32 • Jeux comportant un ensemble de longs bâtonnets, p.ex. mikado® (A63F 9/30 a priorité) [7]
  - 9/34 • Jeux utilisant des pièces déplacées ou tenues magnétiquement, non prévus dans d'autres sous-groupes du groupe A63F 9/00 [7]
- 11/00 Accessoires de jeux d'usage général [7]**
- Note(s)**
- Les accessoires de jeux spécialement adaptés pour un type particulier de jeu sont classés dans un des groupes A63F 1/00-A63F 9/00 couvrant le jeu particulier.
- 13/00 Aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement, p.ex. sur un écran de télévision, montrant des représentations relatives au jeu** (circuits électriques, voir les sous-classes appropriées) [7]
- 13/02 • Accessoires (dispositions d'entrée ou de sortie pour les calculateurs numériques électriques G06F 3/00) [7]
  - 13/04 • • pour pointer sur des zones spécifiques de l'affichage, p.ex. avec des moyens à photodétection [7]
  - 13/06 • • utilisant des moyens actionnés par le joueur pour commander la position d'une zone spécifique sur l'affichage [7]
  - 13/08 • Détails ou dispositions de structure, p.ex. boîtier, câblage, connexions, coffrets, non prévus ailleurs [7]
  - 13/10 • Commande du déroulement du jeu, p.ex. début, progression, fin [7]
  - 13/12 • comprenant une interaction entre plusieurs dispositifs de jeu, p.ex. systèmes de transmission ou de distribution [7]

**A63G MANÈGES; BALANÇOIRES; CHEVAUX À BASCULE** (balançoires ou chevaux à bascule en tant que meubles de pouponnières A47D 13/10); **TOBOGGANS; MONTAGNES RUSSES; DISTRACTIONS PUBLIQUES ANALOGUES**

### Schéma général

CARROUSELS.....	1/00-7/00
BALANÇOIRES OU BRANLOIRES, GRANDES ROUES.....	9/00, 11/00, 13/00, 27/00
CHEVAUX À BASCULE, AUTRES ANIMAUX-JOUETS À CHEVAUCHER.....	13/00-19/00
TOBOGGANS OU GLISSOIRES, APPAREILS SIMILAIRES POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....	21/00, 23/00, 25/00, 29/00
AUTRES APPAREILS POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....	31/00, 33/00

### Manèges ou carrousels

#### 1/00 Manèges

- 1/02 • avec tunnels
  - 1/04 • avec toboggans
  - 1/06 • avec plusieurs plateaux concentriques
  - 1/08 • mus mécaniquement
  - 1/10 • • par l'électricité
  - 1/12 • mis en rotation par les passagers eux-mêmes
  - 1/14 • • par les pieds poussant une surface fixe ou en courant
  - 1/16 • • au moyen d'anneaux de traction
  - 1/18 • • par des avirons
  - 1/20 • • par balancement ou mouvements de bascule
  - 1/22 • avec des bicyclettes servant de siège
  - 1/24 • avec sièges exécutant dans un plan horizontal des mouvements autres que circulaires
  - 1/26 • • avec sièges à mouvement planétaire dans un plan horizontal
  - 1/28 • avec sièges formant balançoires centrifuges
  - 1/30 • avec sièges à va-et-vient vertical, p.ex. représentant des animaux
  - 1/32 • avec sièges dont deux ou plus forment balançoires à bascule
  - 1/34 • avec sièges mobiles sur une voie ondulée
  - 1/36 • dont les sièges montés comme des balançoires libres ne peuvent se mouvoir radialement vers l'extérieur
  - 1/38 • à plateaux basculants
  - 1/40 • • à mâts obliques
  - 1/42 • • en forme de cône
  - 1/44 • avec des plateaux à mouvement de va-et-vient vertical
  - 1/46 • • mus par un arbre fileté
  - 1/48 • avec des plateaux sur lesquels des véhicules montés à mouvement libre se déplacent vers l'extérieur quand le manège tourne
- 3/00 Carrousels nautiques, p.ex. flottant librement**
- 3/02 • à sièges flottants

- 3/04 • pour nageurs  
 3/06 • Manèges sous-marins
- 4/00 Accessoires pour manèges non limités à l'un des groupes A63G 1/00 ou A63G 3/00**

**5/00 Jeux sur manège**

**7/00 Montagnes russes**

**Balançoires; Branloires; Chevaux à bascule; Autres animaux-jouets à chevaucher [3]**

**9/00 Balançoires**

- 9/02 • à deux axes de suspension  
 9/04 • à points de suspension mobiles  
 9/06 • Balançoires remontantes  
 9/08 • Balançoires bouclant la boucle  
 9/10 • à siège en forme de chevaux, culottes de cheval ou analogues  
 9/12 • Verrouillage des attaches de suspension  
 9/14 • à suspension élastique  
 9/16 • Mécanismes de commande, tels que câbles, transmissions, courroies, commandes à moteur  
 9/18 • • par patins oscillants  
 9/20 • • Balançoires à avirons  
 9/22 • Freins

**11/00 Branloires**

**13/00 Berceaux à bascule; Chevaux à bascule; Appareils analogues reposant sur le sol**

- 13/02 • Berceaux à bascule  
 13/04 • • Berceaux à bascule montés sur ressorts  
 13/06 • Chevaux à bascule  
 13/08 • • montés sur leviers ou ressorts  
 13/10 • • à patins démontables, en vue d'autres utilisations

**15/00 Chevaux à bascule sur galets agencés en vue d'avancer**

- 15/02 • à galets divisés  
 15/04 • avec des dispositions pour pousser en avant

**17/00 Dadas**

**19/00 Animaux-jouets à chevaucher**

- 19/02 • faits pour se déplacer par l'effet des mouvements de cavalier autrement qu'au moyen de roues à rochet  
 19/04 • à roues excentrées  
 19/06 • Animaux-jouets basculants à chevaucher, agencés pour se déplacer au moyen d'articulations en parallélogramme  
 19/08 • agencés pour se déplacer au moyen de roues à rochet, p.ex. par extension des jambes  
 19/10 • • par pression verticale sur les sièges ou les selles  
 19/12 • • en créant des oscillations  
 19/14 • • par action sur des étriers ou des pédales  
 19/16 • agencés pour se mouvoir par coups de perche

- 19/18 • agencés pour se déplacer par un mouvement de marche  
 19/20 • à moteur

**Toboggans; Glissoires; Appareils similaires pour divertissements publics**

**21/00 Toboggans; Toboggans en hélice**

- 21/02 • sans rails  
 21/04 • à rails fixes  
 21/06 • avec aménagements pour le passage de véhicules  
 21/08 • avec aménagements additionnels pour faire tourner les véhicules  
 21/10 • avec des voies en spirales  
 21/12 • avec des véhicules particuliers, p.ex. en forme de chevaux  
 21/14 • avec des glissoires mobiles commandées  
 21/16 • avec expulsion du passager hors de son siège  
 21/18 • Water-chutes  
 21/20 • Glissoires à véhicules suspendus, ou à véhicules mobiles sur câbles ou appareils similaires  
 21/22 • Glissoires suspendues

**23/00 Cuves tournantes ou basculantes**

**25/00 Appareils semblables à des automobiles que l'on dirige soi-même; Leurs voies de roulement**

**27/00 Balançoires russes; Grandes roues, p.ex. roues Ferris**

- 27/02 • à mouvements particuliers des véhicules portant les sièges  
 27/04 • à axe pouvant s'incliner  
 27/06 • roulant à niveau constant  
 27/08 • montées sur manèges

**29/00 Tambours roulant et culbutant avec ou sans sièges roulants**

- 29/02 • avec sièges restant au fond du tambour

**Autres appareils pour divertissements publics**

**31/00 Installations pour divertissements publics**

- 31/02 • à substructures mobiles  
 31/04 • • à substructures à secousses  
 31/06 • • à mouvement ondulatoire de la substructure  
 31/08 • • dans lesquels la substructure est animée de mouvements de boucle, de saut ou de projection  
 31/10 • • à escalateurs ou substructures animées analogues  
 31/12 • • à substructures gonflables et mobiles (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)  
 31/14 • • à planchers montés sur ressorts; à planchers mobiles  
 31/16 • créant l'illusion d'un voyage

**33/00 Dispositifs non couverts ailleurs permettant des compétitions entre plusieurs personnes**

**A63H JOUETS, p.ex. TOUPIES, POUPÉES, CERCEAUX, JEUX DE CONSTRUCTION**

**Schéma général**

FIGURINES JOUETS MUES MÉCANIQUEMENT OU PAR LA PESANTEUR.....	11/00, 13/00, 15/00
VÉHICULES-JOUETS	
Trains miniatures et trains-jouets.....	19/00, 21/00

Autres véhicules; leurs voies; machines.....	17/00, 23/00, 27/00, 18/00, 25/00
TOUPIES; POUPÉES; ANIMAUX.....	1/00, 3/00
AUTRES JOUETS.....	5/00, 7/00, 33/00
FABRICATION DES POUPÉES OU DES FIGURINES.....	9/00
MÉCANISMES MOTEURS; COMMANDES; TRANSMISSIONS.....	29/00, 30/00, 31/00
ATTRAPES, CONFETTI.....	37/00

<b>1/00 Toupies</b> (toupies volantes A63H 27/127)	3/38	• • Yeux de poupées
1/02 • à dispositifs de moulinage indépendants	3/40	• • • mobiles
1/04 • • à moulinage à ficelle ou courroie	3/42	• • • Fabrication des yeux
1/06 • à dispositif de moulinage intégré	3/44	• • Chevelures ou perruques de poupées; Sourcils; Cils
1/08 • avec dispositions pour remontage en soufflant	3/46	• • Attaches des membres
1/10 • pouvant être mises en rotation en vrillant l'axe à deux mains	3/48	• • Montages d'éléments intérieurs, p.ex. pour des yeux à mouvement automatique
1/12 • Toupies à fouet; Fouets pour toupies	3/50	• • Carcasses, supports ou roues pour poupées ou animaux
1/16 • Toupies sauteuses, danseuses ou décrivant des courbes	3/52	• • Maisons de poupées, ameublement ou autres accessoires; Habillement (chaussures de poupées A43B 3/28)
1/18 • Toupies doubles; Toupies multiples montées les unes dans les autres ou les unes sur les autres		
1/20 • Toupies à figurines; avec des objets mobiles, en particulier figurines	<b>5/00</b>	<b>Dispositifs musicaux ou sonores à effet de jouets autres que dispositifs acoustiques</b> (toupies musicales A63H 1/28; projectiles à main détonant par explosion à l'impact F42B 4/16)
1/22 • Toupies chromoscopiques	5/04	• Pistolets ou mitrailleuses fonctionnant sans amorce; Pétaards (pétaards à mèche F42B 4/04)
1/24 • Toupies à dispositifs lumineux		
1/26 • Toupies émettant des souffles ou des explosions	<b>7/00</b>	<b>Figurines guidées ou propulsées par l'usager</b>
1/28 • Toupies musicales	7/02	• en poussant ou en tirant
1/30 • Toupies grimpeuses, p.ex. yo-yo	7/04	• • entraînées en même temps qu'un véhicule
1/32 • Disques tourbillonnant ou tournant au moyen de cordes torsadées	7/06	• • avec pieds formés de parties rotatives

### Poupées; Figurines; Jouets musicaux

#### **3/00 Poupées**

##### Note(s)

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "poupées" inclut les animaux.

3/02 • en tissus ou rembourrées	
3/04 • à carcasse déformable	
3/06 • gonflables ou remplies d'air	
3/08 • par découpage de feuilles de papier, pliables ou habillables	
3/10 • Figurines plates pourvues de membres avec ou sans moyens pour les faire tenir debout (A63H 3/08 a priorité) [4]	
3/12 • Poupées à double face	
3/14 • dans lesquelles peuvent être introduits les doigts de la main, p.ex. marionnettes	
3/16 • faites d'éléments susceptibles d'assemblage	
3/18 • Pantins	
3/20 • dont les éléments sont mus par le mouvement d'autres parties, p.ex. membres	
3/24 • Poupées buveuses; Poupées versant des larmes; Poupées mouillant leurs langes	
3/26 • Poupées flottantes	
3/28 • Agencement dans les poupées de moyens pour produire des sons; Moyens dans les poupées pour produire des sons	
3/31 • • Soufflets, cylindres ou similaires pour produire des sons	
3/33 • • Autres moyens de production de sons spécialement conçus pour les poupées	
3/36 • Détails ou accessoires	

#### **9/00 Méthodes ou matériaux particuliers pour la fabrication des poupées, animaux, figurines ou leurs éléments**

### Figurines-jouets mues mécaniquement ou par la pesanteur

#### **11/00 Figurines se déplaçant d'elles-mêmes**

11/02 • mues par les vibrations engendrées par des masses tournant excentriquement	
11/04 • Figurines grimpeuses, montant et descendant	
11/06 • Jouets sauteurs	
11/08 • Jouets réalisant des sauts périlleux ou des culbutes	
11/10 • Figurines montées sur châssis à un ou plusieurs essieux au moyen desquels elles exécutent des mouvements naturels de course quand le jouet roule sur le sol	
11/12 • • Jouets à roues avec figurines exécutant des contorsions pendant le mouvement	
11/14 • Figurines marcheuses équilibrées par effet gyroscopique	
11/18 • Figurines qui exécutent un mouvement naturel de marche [4]	
11/20 • • avec paires de jambes, p.ex. chevaux [4]	
<b>13/00 Figurines à éléments automoteurs, avec ou sans mouvement de l'ensemble du jouet</b>	
13/02 • Jouets imitant des actions naturelles, p.ex. chat attrapant une souris, ruades	
13/03 • • Animaux pondéreux [4]	
13/04 • • Figurines mécaniques imitant les mouvements de joueurs ou de travailleurs	
13/06 • • • la boxe ou la lutte	

- 13/08 • • • des exercices militaires
- 13/10 • • • tirant des flèches ou autres projectiles
- 13/12 • • • des mouvements de gymnastique ou d'acrobatie
- 13/14 • • • sautant à la corde
- 13/15 • • • simulant l'action d'écrire ou de dessiner [4]
- 13/16 • Boîtes dont les figurines sortent en sautant
- 13/18 • Balançoires; Figurines basculantes
- 13/20 • Manèges avec figurines mobiles; Modèles de foires ou similaires, avec figurines mobiles

#### 15/00 **Autres jouets mus par la pesanteur**

- 15/02 • Figurines descendant un plan incliné en se dandinant par l'effet de la pesanteur
- 15/04 • Figurines se balançant autour d'un point situé au-dessus du centre de gravité
- 15/06 • Jouets se redressant d'eux-mêmes
- 15/08 • Figurines à mouvements de culbute produits par des billes intérieures

### **Véhicules-jouets; Machines-jouets**

#### 17/00 **Véhicules, p.ex. automoteurs; Leurs accessoires**

- 17/02 • transformables sous l'action d'un choc, p.ex. dispositions pour simuler les accidents
- 17/045 • en forme de véhicules blindés, chars d'assaut ou analogues [4]
- 17/05 • Camions
- 17/06 • • à benne basculante
- 17/08 • • à plate-forme portant une échelle levée mécaniquement
- 17/10 • • à plate-forme portant un réservoir de transport de liquides
- 17/12 • avec grues, treuils ou analogues
- 17/14 • Automobiles ou camions à chenilles
- 17/16 • en forme de bicyclette, avec ou sans personnage
- 17/18 • Tricycles, p.ex. avec figurines mobiles
- 17/21 • en forme de motocycles avec ou sans figurines [4]
- 17/22 • Scooters avec conducteurs, propulsés par leurs roues ou par le mouvement du sujet
- 17/24 • en forme de luges, traîneaux, bobsleighs, avec ou sans figurine
- 17/25 • Autres véhicules à roues avec figurines mobiles
- 17/26 • Détails ou accessoires (mécanismes moteurs A63H 29/00)
- 17/267 • • Montage des roues sur le châssis [4]
- 17/273 • • Mécanismes d'ouverture ou de fermeture des portes ou analogues [4]
- 17/28 • • Systèmes d'éclairage électrique
- 17/30 • • Indicateurs de direction
- 17/32 • • Dispositifs de signalisation acoustique ou optique
- 17/34 • • Dispositions pour imiter le bruit des moteurs
- 17/36 • • Directions pour véhicules
- 17/38 • • • mues à la main
- 17/385 • • • commandées à distance [4]
- 17/39 • • • radioguidées [4]
- 17/395 • • • préprogrammées [4]
- 17/40 • • • Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière quand ils rencontrent un obstacle
- 17/41 • • • Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière pour empêcher leur chute de la surface support [4]
- 17/42 • • Arrêts ou freins automatiques
- 17/44 • • Garages pour véhicules; Stations-services

#### 18/00 **Routes ou voies de roulement pour jouets** (pour chemins de fer A63H 19/30; pour voies ferrées spéciales A63H 21/00); **Propulsion par interaction entre le véhicule et sa voie de roulement**

- 18/02 • Construction ou disposition de la voie de roulement
- 18/04 • • Voies en montagnes russes (A63H 18/06 a priorité)
- 18/06 • • conçues pour provoquer le mouvement du véhicule par modification de l'inclinaison d'une partie de la voie
- 18/08 • avec des moyens mécaniques de guidage ou de direction
- 18/10 • avec des moyens magnétiques de direction
- 18/12 • Amenée du courant électrique au véhicule par l'intermédiaire de la voie
- 18/14 • Trajets aménagés sur la voie, p.ex. au moyen de courroies transporteuses sans fin, d'aimants, de disques directeurs
- 18/16 • Commande de la direction du véhicule par interaction entre le véhicule et la voie; Commande d'éléments de voie par le véhicule

#### 19/00 **Trains miniatures** (propulsion par interaction entre le véhicule et son chemin de roulement A63H 18/00)

- 19/02 • Locomotives; Automotrices
- 19/04 • • mues par ressort
- 19/06 • • Locomotives à vapeur; Leur machinerie
- 19/08 • • • Chaudières pour locomotives
- 19/10 • • à marche électrique
- 19/12 • • • à transmission électrique réversible
- 19/14 • • Dispositions pour imiter les traits caractéristiques des locomotives, p.ex. sifflets, signalisation, halètement
- 19/15 • Types particuliers de wagons
- 19/16 • Éléments des véhicules pour chemins de fer
- 19/18 • • Mécanismes d'attelage ou de désaccouplement
- 19/20 • • Eclairage
- 19/22 • • Roues, essieux ou bogies
- 19/24 • Trains électriques; Leurs systèmes
- 19/26 • • Véhicules à fil de trolley aérien; Trolley-bus
- 19/28 • Systèmes de trains mécaniques
- 19/30 • Voies; Rails; Connexions de rails
- 19/32 • • Aiguillages; Leurs commandes
- 19/34 • Ponts; Gares; Systèmes de signalisation
- 19/36 • Reproduction de l'infrastructure ferroviaire, p.ex. types d'agencement de plusieurs unités dans des boîtes ou sur des plateaux ou en combinaison avec des paysages

#### 21/00 **Autres chemins de fer**

- 21/02 • à câble ou rail de suspension
- 21/04 • Monorails, p.ex. à véhicules enserrant le rail comme le ferait une selle (A63H 21/02 a priorité)

#### 23/00 **Bateaux; Jouets flottants; Autres jouets aquatiques** [2]

- 23/02 • Bateaux; Bateaux à voiles
- 23/04 • • Bateaux automoteurs; Navires ou sous-marins automoteurs
- 23/06 • • • à propulsion par réaction
- 23/08 • Ludions ou autres plongeurs
- 23/10 • Autres jouets aquatiques, jouets flottants ou similaires
- 23/12 • • Projectiles portés par l'eau; Jouets mis en pièces par un choc; Bateaux explosants
- 23/14 • • Moteurs particuliers

## A63H

- 23/16 • • Installations pour jouets aquatiques; Ports
- 25/00 Machines à vapeur, à gaz ou à air comprimé** (pour locomotives A63H 19/06)
- 25/02 • Distributions
- 27/00 Avions; Autres jouets volants** (jouets avec parachutes A63H 33/20)
- 27/01 • Avions à ailes souples ou pliées [4]
- 27/04 • Avions captifs
- 27/08 • Cerfs-volants
- 27/10 • Ballons
- 27/127 • Jouets volants pouvant atterrir ou décoller verticalement; Toupies volantes [4]
- 27/133 • • Hélicoptères; Giravions (A63H 27/04 a priorité) [4]
- 27/14 • Dispositifs de décollage ou de lancement pour avions; Aménagements sur les avions pour leur décollage ou leur lancement
- 27/16 • Jouets volants en papier plié [4]
- 27/18 • Caractéristiques structurelles des fuselages, des ailes ou analogues, p.ex. pour avions modèles réduits [4]
- 27/20 • Systèmes de transmission pour manœuvrer les commandes de gouverne, les volets d'ascension ou analogues [4]
- 27/22 • Avions automoteurs, p.ex. à lanières extensibles en caoutchouc (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) [4]
- 27/24 • • propulsés par un moteur à combustion ou un moteur électrique [4]
- 27/26 • • • Jouets volants mus par réaction, p.ex. avions (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) [4]
- 27/28 • Oiseaux volants [4]
- 27/30 • Caractéristiques communes aux hélices pour avions modèles réduits, p.ex. caractéristiques structurelles (pour hélicoptères A63H 27/133) [4]
- 27/32 • Equipement d'atterrissage pour avions, p.ex. de type à roues, à flotteurs [4]

### Mécanismes moteurs ou transmissions pour jouets ou véhicules-jouets

- 29/00 Mécanismes moteurs pour jouets en général**
- 29/02 • Mouvements d'horlogerie
- 29/04 • • Mécanismes moteurs à ressort hélicoïdal
- 29/06 • • Autres éléments à cet effet
- 29/08 • Mécanismes moteurs à billes ou masses
- 29/10 • Mécanismes moteurs à fluide
- 29/12 • • à courant de sable
- 29/14 • • à courant d'eau
- 29/16 • • à vapeur ou air comprimé
- 29/18 • Mécanismes moteurs à lanières de caoutchouc extensibles
- 29/20 • Mécanismes à roue libre
- 29/22 • Mécanismes électriques (alimentation en énergie électrique par la voie A63H 18/12)
- 29/24 • Parties constitutives ou accessoires des mécanismes moteurs, p.ex. moyens pour remonter ou faire démarrer des moteurs

- 30/00 Agencements de commande à distance spécialement conçus pour les jouets, p.ex. pour véhicules** (directions commandées à distance pour véhicules A63H 17/385; pour chemins de fer modèles réduits A63H 19/24, A63H 19/28) [4]

- 30/02 • Agencements électriques
- 30/04 • • par transmission sans fil
- 30/06 • Agencements hydrauliques ou pneumatiques

### **31/00 Transmission pour jouets**

- 31/02 • Mécanismes à vis sans fin
- 31/04 • Mécanismes à friction
- 31/06 • Commande à courroies ou ficelles
- 31/08 • Mécanismes de commande des transmissions; Transmissions pour produire un mouvement alternatif
- 31/10 • Mécanismes de transmission par fils métalliques mobiles longitudinalement, enfermés dans des tubes flexibles

---

### **33/00 Autres jouets**

- 33/02 • Cerceaux; Bâtons pour leur propulsion
- 33/04 • Jeux de construction; Blocs, bandes ou autres éléments pour ces jeux
- 33/06 • • assemblés sans emploi de pièces additionnelles
- 33/08 • • • pourvus de trous, rainures ou saillies complémentaires, p.ex. queue d'aronde
- 33/10 • • assemblés au moyen d'éléments additionnels sans collage
- 33/12 • • • Bandes perforées ou analogues assemblées au moyen de tiges, chevilles ou similaires
- 33/14 • • spécialement conçus pour être assemblés au moyen de colle ou de mortier
- 33/16 • Modèles obtenus par pliage de papier
- 33/18 • Jouets à jeter ou à lancer (fusils jouets à ressort F41B 7/08)
- 33/20 • Jouets avec parachutes; Parachutes
- 33/22 • Jouets d'optique, de couleur ou d'ombre (kaléidoscopes G02B 27/08)
- 33/26 • Jouets électriques ou magnétiques (moteurs électriques A63H 29/22)
- 33/28 • Jouets pour bulles de savon; Jouets à fumée (dispositions pour former en fumant des dessins ou des ronds A24F 13/30)
- 33/30 • Imitations d'appareils, non prévues ailleurs, p.ex. de téléphones, de balances ou de caisses enregistreuses [3]
- 33/32 • Moules, formes, pelles ou similaires pour jeux de plage
- 33/36 • Jouets à étincelles
- 33/38 • Livres d'images ayant en plus un effet de jouet, p.ex. images qui apparaissent ou qui se déplacent [4]
- 33/40 • Moulins à vent; Autres jouets mus par un courant d'air (Mécanismes moteurs à vapeur ou à air comprimé pour jouets A63H 29/16)
- 33/42 • Modèles réduits ou paysages non prévus ailleurs

### **37/00 Attrapes; Confetti, serpentins ou articles de cotillon similaires** [4]

**A63J MATÉRIEL DE THÉÂTRE, CIRQUE OU D'AUTRES LIEUX DE SPECTACLE; ACCESSOIRES DE PRESTIDIGITATION OU ANALOGUES** (bâtiments pour réunions publiques, divertissements ou sports E04H 3/10)

**Schéma général**

AMÉNAGEMENTS DE SCÈNES OU DE CIRQUES.....	1/00-5/00
AUTRES SPECTACLES VISUELS.....	13/00-19/00, 25/00, 99/00
AUTRES DIVERTISSEMENTS.....	9/00, 11/00, 99/00
APPAREILS POUR ARTISTES.....	7/00, 21/00

<b>1/00 Aménagements de scènes</b> (tissus pour décors de théâtres, costumes ou rideaux D03D; structure de scènes de théâtre ou de théâtres E04H)	<b>11/00 Labyrinthes</b>
1/02 • Décors; Rideaux ou autres éléments scéniques similaires; Moyens pour les manœuvrer	<b>13/00 Panoramas, dioramas, stéréoramas ou analogues</b> (modèles en général G09B)
<b>3/00 Equipement ou aménagements des cirques ou arènes</b> (structure des cirques E04B, E04H)	<b>15/00 Baraques foraines, p.ex. pour attractions; Vues kaléidoscopiques ou autres spectacles de couleur</b> (jouets de couleur A63H 33/22; kaléidoscopes G02B 27/08)
<b>5/00 Moyens auxiliaires pour produire des effets scéniques particuliers au théâtre, au cirque ou dans l'arène</b> (leur éclairage F21S)	<b>17/00 Appareillage pour musique de couleur</b>
5/02 • Dispositions pour effets scéniques; Accessoires de mise en scène	<b>19/00 Théâtres ou spectacles de marionnettes ou d'ombres</b>
5/04 • • Dispositions pour effets sonores	<b>21/00 Appareils de magie; Accessoires pour prestidigitateurs</b>
5/10 • Dispositions pour rendre visibles ou audibles les mots prononcés	<b>25/00 Équipement spécialement conçu pour salles de cinéma</b> (moyens de projection cinématographique G03B) [2009.01]
5/12 • Appareils pour élever ou abaisser des personnes (ascenseurs, escaliers ou trottoirs roulants B66B)	<b>99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b> [2009.01]
<b>7/00 Appareils auxiliaires pour artistes</b>	
<b>9/00 Pistes centrifuges, pour boucler la boucle ou analogues</b> (toboggans pour divertissements publics A63G 21/00)	
<b>A63K COURSES; SPORTS ÉQUESTRES; MATÉRIEL OU ACCESSOIRES À CET EFFET</b> (compteurs de temps G04F 7/06; chronométrage G07C 1/22; dispositifs d'affichage d'information variable par sélection ou combinaison d'éléments individuels G09F 9/00)	

<b>1/00 Courses; Pistes de courses</b>	3/02 • Dispositifs de départ, p.ex. barrières de départ
1/02 • pour courses de lévriers ou autres chiens	3/04 • Haies ou similaires
<b>3/00 Equipement ou accessoires pour les courses ou les sports équestres</b>	<b>99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b> [2006.01]

**A99 MATIÈRE NON PRÉVUE AILLEURS DANS LA PRÉSENTE SECTION**

**A99Z MATIÈRE NON PRÉVUE AILLEURS DANS LA PRÉSENTE SECTION** [2006.01]

**Note(s) [2006.01]**

La présente sous-classe couvre la matière:

- qui n'est pas prévue mais qui se rattache le plus étroitement à la matière couverte par ces sous-classes, et
- qui n'est expressément couverte par aucune sous-classe d'une autre section.

**99/00 Matière non prévue ailleurs dans la présente section** [2006.01]